



Les mots composés [VN] N/A du français : réflexions épistémologiques et propositions d'analyse

Florence Villoing

► To cite this version:

Florence Villoing. Les mots composés [VN] N/A du français : réflexions épistémologiques et propositions d'analyse. Linguistique. Université Paris X-Nanterre, 2002. Français. <tel-01363526>

HAL Id: tel-01363526

<https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01363526>

Submitted on 9 Sep 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PARIS X-NANTERRE
U.F.R. LLPHI – DEPARTEMENT DES SCIENCES DU LANGAGE

N°attribué par la bibliothèque

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

THESE

pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE PARIS X-NANTERRE

Discipline : Sciences du Langage

présentée et soutenue publiquement par

Florence VILLOING

Le 11 octobre 2002

**Les mots composés [VN]_{N/A} du français :
réflexions épistémologiques et propositions d'analyse**

Directeur de thèse :

Mme Françoise KERLEROUX

JURY

M. Bernard FRADIN (rapporteur)

Mme Danielle LEEMAN

M. Gérard PETIT

M. Marc PLENAT (rapporteur)

Remerciements

J'adresse mes sincères remerciements à Françoise Kerleroux, mon directeur de recherche, avec qui j'ai eu grand plaisir à partager, au cours de ces années, mes réflexions scientifiques et qui a été une interlocutrice motivante et enthousiaste. Je la remercie pour ses lectures attentives et exigeantes, ses remarques, ses suggestions et ses conseils, sa disponibilité et sa curiosité communicative.

Je tiens également à remercier Bernard Fradin, Danielle Leeman, Gérard Petit et Marc Plénat d'avoir accepté de faire partie de mon jury. J'en suis d'autant plus touchée que chacun a contribué de façon déterminante à ma formation de linguiste.

Je remercie avec beaucoup de chaleur ceux avec qui j'ai pensé, repensé, puis élaboré certaines parties de ma thèse, tout particulièrement Laurent Roussarie qui m'a accompagnée, sans relâche, avec confiance, optimisme et générosité dans cette forêt touffue qu'est la sémantique, Chrystèle Lesselingue, ma sœur [NN]_N, interlocutrice fidèle et enthousiaste avec qui j'ai échafaudé de grands raisonnements, et Ali Tifrit, mon voisin phonologue exalté qui m'a guidée avec ferveur et largesses au milieu des squelettes et des segments flottants.

J'ai eu le privilège de pouvoir discuter de ma recherche avec de nombreux enseignants et chercheurs qui m'ont prodigué des conseils, offert leurs commentaires et transmis des documents dont l'aide m'a été précieuse. Qu'ils en soient vivement remerciés. Je pense en particulier à Anne Abeillé, Sophie Aliquot, Dany Amiot, Antonietta Bisetto, Simon Bouquet, Olivier Bonami, Gilles Boyé, Patrick Caudal, Pierre Cadiot, Pierre Corbin, Georgette Dal, Sophie David, Marianne Desmets, Karen Ferret, Nathalie Gasiglia, Marie-Josèphe Gouesse, Philippe Gréa, Jean Lowenstamm, Jean-Marie Marandin, Fabio Montermini, Claudine Normand, Michel Roché, Coralie Roger, Sergio Scalise, Danielle Van de Velde. Je remercie, par ailleurs, Peyo pour avoir soulevé la très motivante question de l'identité ou non identité linguistique entre *schtroumpfe-bouchon* et *tire-bouschtroumpf*.

Je dois beaucoup à Fabienne Cusin-Berche pour m'avoir communiqué, lors de ma première année d'études universitaires, le goût de la recherche linguistique ; elle a motivé de façon décisive ma vocation pour les Sciences du Langage. Je dois également, en grande partie, à Marie-Françoise Mortureux et à Danielle Corbin l'intérêt marqué que je porte au lexique et à sa structuration. Qu'elles en soient particulièrement remerciées. Je remercie aussi Patrick Ajchenbaum pour m'avoir aidée à réaliser ce que je souhaitais.

Je suis aussi très reconnaissante aux enseignants du département des Sciences du Langage de l'Université ParisX-Nanterre, en particulier à Michel Arrivé, Annie Delaveau, Bernard Laks, Marc Klein, Serge Meleuc et Gérard Petit, de m'avoir offert, pendant deux ans, la possibilité de dispenser de nombreux cours, et aux enseignants et au personnel administratif de l'U.F.R.L. de l'Université Paris 7-Denis Diderot de m'avoir accueillie en qualité d'A.T.E.R. pendant deux années au cours desquelles j'ai bénéficié des meilleures conditions et de la plus belle vue pour achever mon mémoire.

Je remercie mes relecteurs courageux et incroyablement efficaces de cet été 2002, Vanessa Combet, Marianne Desmets, Chrystèle Lesselingue, Frédéric Meunier, Laurent Roussarie et Ali Tifrit. Zêtes des tops loulous.

Je remercie aussi avec chaleur les trois fées qui ont su merveilleusement enchanter les derniers moments de ma thèse, Nor El Ouda Arbaoui, Laura Kallmeyer et Carla Huempel et quelques kangourous voisins pour m'avoir divertie aux heures nécessaires.

Je tiens encore à remercier avec une grande émotion mes deux compagnes de route, Marianne Desmets et Karen Ferret, fidèles, attentionnées et énergiquement encourageantes. A nos discussions linguistiques, à nos journées de travail enthésées, à nos joies et à nos craintes partagées. Je sais la chance que j'ai eu de faire ce chemin avec vous.

Et enfin, merci à tous mes amis et à ma famille qui depuis tant d'années me regardent naviguer sur les eaux parfois agitées de la recherche, et dont la chaleur, l'humour, le soutien et les bons petits plats m'ont permis de garder le cap avec bonne espérance. Merci à Alex & Manue, Ariane, Cathou, Catherine, Caro, [Chri-chri]_N, Claude & Bernard, les doudous, Dorote, Evelyne, Frédo, Gab, Guy & Marie, Hélénus, Karen, Laura, Lilou, Lolito, tataJacJac, Juju, Marianne, Monique-Roland-Eric, Nath & Barbara, Nathalie, Natallo, Nérisson, Nicole & Franco, Nisou, Phiph, Pouëtte & Nathou, Rémi, Sébas-mon-frérot-à-moi, Simone & André, So & Ted, Tienougniouf, Tonino, Vanessa. J'adresse spécialement de tendres remerciements à mes parents, mes grands-parents et à ma tante Jacqueline pour leurs chaleureux encouragements et le respect affectueux qu'ils ont toujours témoigné envers mes choix et pour avoir généreusement contribué à développer mon insatiable curiosité lors de mes années guiroguigo et post-guiroguigo.

A ma grand-mère, Lucienne RAMOND, pour sa force et sa détermination.

Table des Matières

REMERCIEMENTS	2
TABLE DES MATIERES	5
CONVENTIONS TYPOGRAPHIQUES	10
INTRODUCTION GENERALE.....	11
PREMIERE PARTIE	16
ANALYSES SYNTAXIQUES DES MOTS COMPOSES [VN] _{N/A} DU FRANÇAIS	16
CHAPITRE 1 L'ANALYSE DES MOTS COMPOSES [VN]_{N/A} DANS LE CADRE DE LA GRAMMAIRE HISTORIQUE ET COMPAREE DU 19^E SIECLE.....	17
1.1 INTRODUCTION.....	17
1.2 STATUT ET PRINCIPES DU COMPOSANT MORPHOLOGIQUE.....	19
1.2.1 <i>La morphologie au sein de la grammaire historique et comparée.....</i>	<i>19</i>
1.2.2 <i>Les unités de la morphologie.....</i>	<i>21</i>
1.2.3 <i>Les règles de la morphologie.....</i>	<i>24</i>
1.3 LA COMPOSITION DANS LES LANGUES INDO-EUPEENNES ANCIENNES	25
1.4 L'ANALYSE DES MOTS COMPOSES [VN] _{N/A} DU FRANÇAIS.....	26
1.4.1 <i>Des constructions non morphologiques.....</i>	<i>26</i>
1.4.1.1 La difficile identification du thème en français	27
1.4.1.2 L'identité du thème des verbes du premier groupe.....	28
1.4.1.3 L'impossibilité d'une voyelle de liaison	30
1.4.1.4 L'impossibilité d'une voyelle thématique	31
1.4.2 <i>Des constructions syntaxiques.....</i>	<i>31</i>
1.4.2.1 Le caractère euphonique du <i>e</i> final.....	32
1.4.2.2 Le <i>e</i> final, marque de flexion : le rôle de la diachronie	32
1.4.2.3 Extension de l'analyse aux autres finales	34
1.4.2.4 Confirmation de la forme fléchie du verbe par l'interprétation sémantique de la structure 35	
1.4.2.5 La construction syntaxique des [VN] _{N/A} et le rôle de l'ellipse.....	38
1.4.2.6 Validation par la méthode de la grammaire comparée	40
1.5 CONCLUSION.....	43
1.5.1 <i>L'identification d'une forme fléchie du verbe.....</i>	<i>44</i>
1.5.1.1 Faiblesses des critères de reconnaissance du thème	45
1.5.1.2 Faiblesse des arguments de la méthode comparée et historique	46
1.5.1.3 Faiblesse de la représentation du sens.....	50
1.5.2 <i>L'utilisation de la notion d'ellipse.....</i>	<i>52</i>
CHAPITRE 2 L'ANALYSE DES MOTS COMPOSES [VN]_{N/A} DU FRANÇAIS DANS LE CADRE DE LA GRAMMAIRE GENERATIVE DU 20^E SIECLE.....	54
2.1 INTRODUCTION.....	54
2.2 DI SCIULLO & WILLIAMS (1987) ET ZWANENBURG (1992).....	55
2.2.1 <i>Statut et principes du composant morphologique.....</i>	<i>56</i>
2.2.1.1 L'hypothèse lexicaliste et l'indépendance du composant morphologique	57
2.2.1.2 Les unités de la morphologie	58
2.2.1.3 Les règles de la morphologie	60
2.2.1.3.1 Le type de règle	61

2.2.1.3.2	Principe et propriétés de la tête en morphologie	61
2.2.1.3.3	L'identification de la tête.....	62
2.2.2	<i>La composition</i>	65
2.2.3	<i>L'analyse des composés [VN]_{NA} du français</i>	66
2.2.3.1	Des constructions non morphologiques.....	67
2.2.3.2	Des constructions internes syntagmatiques.....	68
2.2.3.2.1	L'analyse.....	68
2.2.3.2.2	Les motivations d'une représentation syntagmatique.....	70
2.2.3.3	Des « atomes syntaxiques » sémantiquement déterminés	72
2.2.3.3.1	La règle de réanalyse de Di Sciullo & Williams (1987)	73
2.2.3.3.2	La conversion de Zwanenburg (1992)	74
2.2.3.4	Bilan.....	76
2.3	LIEBER (1992)	76
2.3.1	<i>La formation des mots dans le composant syntaxique: statut et principes</i>	77
2.3.1.1	Abandon de l'hypothèse lexicaliste.....	77
2.3.1.2	Les unités d'input de la formation des mots et des phrases	78
2.3.1.3	Les règles de construction des mots ou les principes révisés de la théorie X barre ...	79
2.3.2	<i>La composition</i>	83
2.3.3	<i>L'analyse des constructions [VN]_{NA} du français</i>	83
2.3.3.1	Une structure interne de syntagme verbal.....	84
2.3.3.2	Une conversion par suffixe zéro	84
2.3.4	Bilan.....	86
2.4	BARBAUD (1991, 1994, 1997).....	87
2.4.1	<i>Statut et principes du composant morphologique</i>	87
2.4.1.1	Contre l'hypothèse lexicaliste	87
2.4.1.2	Les unités de la morphologie	88
2.4.2	<i>La composition</i>	89
2.4.3	<i>L'analyse des composés [VN]_{NA} du français</i>	90
2.4.3.1	Des constructions non morphologiques.....	90
2.4.3.2	Des constructions syntaxiques ou la « conversion syntaxique »	92
2.4.4	Bilan.....	96
2.5	CONCLUSION.....	96
2.5.1	<i>L'analyse</i>	97
2.5.2	<i>Liens entre l'analyse et l'architecture des modèles au sein desquels elle a lieu</i>	98
2.5.3	<i>Les choix théoriques qui fondent ces architectures</i>	100
DEUXIEME PARTIE.....		102
CONDITIONS THEORIQUES D'UNE CONSTRUCTION MORPHOLOGIQUE DES MOTS COMPOSES [VN]_{NA} DU FRANÇAIS		102
INTRODUCTION.....		103
CHAPITRE 3 UN COMPOSANT MORPHOLOGIQUE AUTONOME		104
3.1	INTRODUCTION	104
3.2	ANCRAGE THEORIQUE DE L'HYPOTHESE LEXICALISTE.....	105
3.3	LES HYPOTHESES DE LA POSITION LEXICALISTE	106
3.4	LES ARGUMENTS CONTRE UN TRAITEMENT TRANSFORMATIONNEL DES NOMINAUX DEVERBAUX.....	107
3.5	UN COMPOSANT LEXICAL AUTONOME.....	111
3.6	BILAN	112
CHAPITRE 4 L'OBJET DE LA MORPHOLOGIE.....		114
4.1	ETUDE DES RELATIONS DES SIGNES ENTRE EUX.....	114
4.2	MORPHOLOGIE UNITAIRE (<i>STRONG LEXICALIST HYPOTHESIS</i>) VS MORPHOLOGIE SCINDEE (<i>WEAK LEXICALIST HYPOTHESIS</i>).....	115
4.2.1	<i>Position du problème</i>	115
4.2.2	<i>Morphologie flexionnelle et morphologie constructionnelle</i>	117
4.2.2.1	Les critères de distinction.....	117
4.2.2.2	Le lien avec la syntaxe : l'argumentation d'Anderson (1982)	119

4.2.2.3	Des unités différentes : le point de vue de Matthews (1974 [1991])	121
4.2.3	<i>Arguments en faveur d'une morphologie scindée</i>	122
4.3	BILAN.....	122
CHAPITRE 5 LES UNITES DE LA MORPHOLOGIE CONSTRUCTIONNELLE.....		124
5.1	INTRODUCTION.....	124
5.2	UNE MORPHOLOGIE FONDEE SUR LE MORPHEME.....	125
5.2.1	<i>La notion de morphème</i>	125
5.2.2	<i>Le morphème ne maintient pas son statut de signe</i>	126
5.2.2.1	Une relation segment/signification instable.....	127
5.2.2.1.1	Disparité entre l'analyse de la forme et celle du sens.....	127
5.2.2.1.2	Constituants discontinus	130
5.2.2.2	Un sens sans segment isolable	131
5.2.2.2.1	Phénomènes morphologiques non segmentaux.....	131
5.2.2.2.2	Le « morphème-zéro »	132
5.2.3	<i>Le morphème efface la démarcation morphologie /syntaxe</i>	134
5.2.4	<i>Bilan</i>	135
5.3	UNE MORPHOLOGIE FONDEE SUR LE « MOT ».....	137
5.3.1	<i>Le « mot » comme primitive de la morphologie</i>	138
5.3.2	<i>Problèmes du « mot » comme unité de la morphologie</i>	139
5.3.3	<i>Bilan</i>	140
5.4	UNE MORPHOLOGIE FONDEE SUR LE LEXEME.....	142
5.4.1	<i>Lexème / word : unité lexicale abstraite vs unité lexicale syntaxique</i>	142
5.4.2	<i>Le lexème, unité primitive de la morphologie constructionnelle</i>	144
5.4.3	<i>Implication pour la construction des mots complexes</i>	148
5.4.4	<i>La question des construits morphologiques sur bases fléchies</i>	149
5.5	PROPRIETES DU LEXEME.....	151
5.5.1	<i>Les trois propriétés définitives du lexème et leur mode d'enregistrement</i>	151
5.5.2	<i>La forme phonologique du lexème</i>	152
5.5.3	<i>L'appartenance catégorielle du lexème</i>	153
5.5.4	<i>La représentation sémantique du lexème</i>	154
5.5.5	<i>Les autres propriétés du lexème</i>	155
5.6	LES AUTRES UNITES MANIPULEES PAR LA MORPHOLOGIE CONSTRUCTIONNELLE	156
5.7	BILAN	158
CHAPITRE 6 STATUT DE LA COMPOSITION PAR RAPPORT A LA MORPHOLOGIE CONSTRUCTIONNELLE.....		160
6.1	LA COMPOSITION, UN PROCEDE DE CONST RUCION MORPHOLOGIQUE.....	160
6.2	ARGUMENTS CONTRE L'EXCLUSION DE LA COMPOSITION HORS DE LA MORPHOLOGIE CONSTRUCTIONNELLE	161
6.2.1	<i>Modifications phonologiques</i>	162
6.2.2	<i>Relation entre les composants</i>	165
6.3	BILAN.....	167
CONCLUSION		167
TROISIEME PARTIE.....		169
ANALYSE MORPHOLOGIQUE DES MOTS COMPOSES [VN]_{N/A} DU FRANÇAIS		169
INTRODUCTION.....		171
CHAPITRE 7 LA FORME DU VERBE DES [VN]_{N/A}: UN RADICAL OU UN THEME ?		172
7.1	PRECISIONS TERMINOLOGIQUES.....	173
7.2	ARGUMENTS CONTRE UNE FORME D'IMPERATIF OU D'INDICATIF DU V DES [VN] _{N/A}	174
7.2.1	<i>Des formes graphiques distinctes de celle du V des [VN]_{N/A}</i>	174
7.2.1.1	Différences pour l'impératif présent singulier.....	174
7.2.1.2	Différences pour l'indicatif présent singulier	176
7.2.1.3	Bilan	178
7.2.2	<i>Des formes non marquées</i>	178

7.2.2.1	Les données	178
7.2.2.2	Formes homonymes du <i>word</i> de l'impératif présent singulier	180
7.2.2.3	Formes homonymes du <i>word</i> de l'indicatif présent 3 ^{ème} personne.....	181
7.2.3	<i>Bilan</i>	181
7.3	UN THEME VERBAL.....	182
7.3.1	<i>Un thème de l'indicatif présent</i>	183
7.3.2	<i>Les verbes des [VN]_{N/A} à finale en e</i>	186
7.3.2.1	Rôle phonographique du <i>e</i> final.....	186
7.3.2.2	Rôle phonologique du <i>e</i> final	187
7.3.2.3	Rôle morphophonologique du <i>e</i> final.....	189
7.3.2.4	<i>Bilan</i>	191
7.3.3	<i>Les verbes des [VN]_{N/A} à finale consonantique</i>	191
7.3.3.1	Consonne latente du verbe.....	192
7.3.3.2	Consonne graphique analogique.....	196
7.3.3.2.1	Le problème	196
7.3.3.2.2	Une consonne orthographique motivée par l'interprétation.....	197
7.4	CONCLUSION.....	200
CHAPITRE 8 LA RELATION ENTRE LE V ET LE N DES [VN]_{N/A} : UNE RELATION SEMANTIQUE		202
8.1	ARGUMENTS CONTRE UNE RELATION DE TYPE VERBE / COMPLEMENT AU SEIN DES [VN] _{N/A}	202
8.2	MODELES DE REPRESENTATION SEMANTIQUE DE LA RELATION ENTRE UN PREDICAT ET SES PARTICIPANTS.....	205
8.2.1	<i>Modèles fondés sur les rôles thématiques</i>	206
8.2.1.1	Caractéristiques des rôles thématiques	206
8.2.1.2	Critiques des rôles thématiques traditionnels	207
8.2.2	<i>Modèles basés sur les implications</i>	209
8.3	LE N DES COMPOSES [VN] _{N/A} DU COTE DU POLE PROTO-PATIENT	211
8.3.1	<i>Critères d'identification d'un Proto-Patient</i>	211
8.3.1.1	Subit un changement d'état.....	212
8.3.1.2	Thème incrémental.....	214
8.3.1.2.1	Définition	214
8.3.1.2.2	Caractéristiques.....	216
8.3.1.2.3	Test.....	216
8.3.1.3	Est affecté causalement	217
8.3.1.4	Est stationnaire/immobile par rapport au mouvement d'un autre participant.....	219
8.3.1.5	N'existe pas indépendamment de l'événement, ou n'existe pas du tout.....	220
8.3.2	<i>Les [VN]_{N/A} à l'épreuve des critères de Proto-patience</i>	220
8.3.2.1	Précautions théoriques	221
8.3.2.2	Critère du changement d'état.....	222
8.3.2.3	Critère du thème incrémental	224
8.3.2.4	Critère de l'affectitude.....	225
8.3.2.4.1	Application du Test 1 : résultats.....	225
8.3.2.4.2	Application du Test 2 : résultats.....	227
8.3.2.5	Critère de l'immobilité	228
8.3.3	<i>Bilan</i>	228
8.4	CONSTRAINTES SEMANTIQUES DE LA CONSTRUCTION [VN] _{N/A}	228
8.4.1	<i>Un procès [+ dynamique]</i>	228
8.4.1.1	Typologie des procès ou typologie de verbes.....	228
8.4.1.2	Classes, tests et traits.....	228
8.4.1.3	Type de procès autorisé par la composition [VN] _{N/A}	228
8.4.2	<i>Un prédicat à deux participants sémantiques dont l'un se situe du côté Proto-Agent</i>	228
8.4.2.1	Un prédicat à deux participants sémantiques.....	228
8.4.2.2	Critères d'identification d'un pôle Proto-Agent.....	228
8.4.2.3	Le prédicat des [VN] _{N/A} à l'épreuve des critères de Proto-agentivité.....	228
8.4.2.4	Réalisation des participants sémantiques par la composition [VN] _{N/A}	228
8.4.3	<i>Bilan</i>	228
8.5	CONCLUSION.....	228
CHAPITRE 9 ETUDES DE CAS		228

9.1	LES FORMES AMBIGUËS [VN] _{N/A} / [NN] _N	228
9.1.1	<i>Le problème</i>	228
9.1.2	<i>Propriétés de la composition [NN]_N en français</i>	228
9.1.3	<i>Construits de structure [aide-N]_N</i>	228
9.1.3.1	<i>Aide-mémoire et aide-ouïe, des composés [VN]_N</i>	228
9.1.3.2	<i>aide-jardinier, aide-sage-femme, des constructions distinctes de la composition [VN]_N</i> 228	
9.1.3.3	Pistes pour une analyse des construits du type <i>aide-jardinier, aide-sage-femme</i>	228
9.1.3.3.1	Arguments contre une construction [NN] _N	228
9.1.3.3.2	Arguments en faveur d'une construction [préf. [N]] _N	228
9.1.3.4	Bilan	228
9.1.4	<i>Composés de structure [garde-N]_N</i>	228
9.1.5	<i>Composés de structure [pince-N]_N</i>	228
9.1.6	<i>Composés de structure [guide-N]_N</i>	228
9.1.7	<i>Composés de structure [soutien-N]_N</i>	228
9.1.8	<i>Composés de structure [appui(e)-N]_N</i>	228
9.2	CONSTRUITS DE STRUCTURE [VADV] _{N/A}	228
9.3	BILAN	228
CONCLUSION GENERALE		228
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES		228
OUVRAGES LEXICOGRAPHIQUES		228
ANNEXES : CORPUS		228
PRINCIPES DE CONSTITUTION DU CORPUS		228
CORPUS DES MOTS COMPOSES [VN]_{N/A} DU FRANÇAIS		228
CORPUS DES MOTS COMPOSES [VN] _{N/A} NEOLOGIQUES.....		228
CORPUS DES UNITES LEXICALES COMPLEXES DE STRUCTURE [VADV]_N.....		228
CORPUS DES UNITES LEXICALES COMPLEXES INANALYSABLES COMME DES [VN]_N		228
CORPUS DES UNITES LEXICALES COMPLEXES DE STRUCTURE [AIDE-N] _N DISTINCTES DES MOTS COMPOSES [VN] _{N/A}		228
CORPUS DES MOTS COMPOSES [NN] _N HOMONYMES DES MOTS COMPOSES [VN] _{N/A}		228
CORPUS DES UNITES LEXICALES COMPLEXES CONTENANT UN VERBE, CONSTRUITES SYNTAXIQUEMENT PUIS LEXICALISEES.....		228
CORPUS DES UNITES LEXICALES COMPLEXES CONTENANT UN VERBE ET DONT LA CONSTRUCTION RES TE EN QUESTION.....		228

Conventions typographiques

Dans les exemples linguistiques, les notations *, #, ?, ?? symbolisent les différents jugements d'acceptabilité qui portent sur les énoncés que j'ai étudiés.

- le symbole * marque l'agrammaticalité ou la malformation grammaticale d'un énoncé ;
- le symbole # marque les énoncés que je juge soit incohérents sémantiquement soit difficilement interprétables ;
- les symboles ? et ?? sont les marques graduelles d'un doute sur l'acceptabilité de l'énoncé, quant à sa justesse grammaticale ou sémantique.

Introduction générale

L'objet de la présente thèse est l'étude des mots composés $[VN]_{N/A}$ du français tels que *porte-plume*, *essuie-glace*, *casse-cou* ou *tord-boyaux*. Il s'agit de démontrer la validité d'une analyse morphologique de ces composés et de présenter, selon cette perspective, certaines des contraintes morfo-phonologiques et sémantiques qui pèsent sur la construction $[VN]_{N/A}$. L'objectif théorique qui sous-tend cette étude est d'apporter un argument empirique en faveur d'une Théorie morphologique, c'est-à-dire en faveur de l'idée que la morphologie constitue un composant autonome de la grammaire d'une langue.

Les mots composés $[VN]_{N/A}$ du français sont des unités lexicales complexes de catégorie nom et/ou adjectif, composées d'un verbe suivi d'un nom¹. Ils permettent de dénoter principalement des objets et des agents, par leur fonction (la fonction à laquelle sont destinés les objets (*ouvre-boîte*, *porte-bagages*, *lance-flammes*) et la fonction sociale des personnes (*garde-frontières*, *prête-nom*)) ou par une propriété comportementale (*grippe-sou*, *traîne-savates*, *pique-bœufs*) (cf. Corbin (à paraître)).

Ces mots composés apparaissent principalement dans les langues romanes (par exemple, en italien *spremilimoni* 'presse-citron'), et très rarement dans les langues germaniques (on relève quelques rares cas, par exemple, en anglais, *cut throat* 'coupe-gorge' ou *pickpocket*).

Les mots composés $[VN]_{N/A}$ constituent des données problématiques pour l'analyse parce qu'ils ont été analysés comme construits par la morphologie ou comme construits par la syntaxe. Ils posent ainsi la question du type de composant qui doit prendre en charge la formation de ces mots, le composant morphologique ou le composant syntaxique. Cette problématique prend sens dans une approche « modulaire » de la grammaire qui représente les propriétés linguistiques en les

¹ J'utiliserai, tout au long de cette thèse, la représentation $[VN]_{N/A}$ inspirée de Corbin (1992a, 1997, 2000) pour référer à ces mots composés : V et N entre crochets représentent la catégorie syntaxique des termes composants, et N/A en indice, après crochets représente les catégories syntaxiques du mot composé, qui selon les mots et selon les contextes syntaxiques, se réalise comme un nom ou comme un adjectif.

répartissant dans différents modules séparés² (par exemple, le module syntaxique, le module morphologique, le module phonologique). Dans l'hypothèse où un composant morphologique, dont l'objet serait la formation des mots, se distingue d'un composant syntaxique, dont l'objet serait la formation des syntagmes et/ou des phrases, la question qui se pose est de savoir lequel des deux composants est apte à construire les mots composés [VN]_{N/A}.

L'analyse des mots composés [VN]_{N/A} met particulièrement en lumière la question de la frontière entre les composants syntaxique et morphologique de la grammaire parce que ces mots présentent des propriétés, qui en première analyse, semblent pouvoir relever de l'un et de l'autre des deux composants. En effet, les mots composés [VN]_{N/A} partagent avec les construits morphologiques la particularité de former des unités lexicales complexes qui dénotent des propriétés permanentes. Mais, par ailleurs, ils présentent des caractéristiques qui sont typiques d'une organisation syntaxique puisque les unités qui composent les [VN]_{N/A} sont des « mots » tels qu'ils apparaissent dans une phrase (la forme du verbe, notamment, correspond, en première analyse, à celle d'un verbe à l'indicatif présent 3^{ème} personne ou à l'impératif présent 2^{ème} personne), et que ces « mots » semblent entretenir des relations qui répondent, à première vue, à celles qu'entretiennent un verbe et son objet.

Par conséquent, en tant qu'ils présentent des propriétés spécifiques à la fois d'une construction morphologique lexicale et d'une construction syntaxique, les mots composés [VN]_{N/A} peuvent être pris comme le lieu de visibilité des problèmes de frontière entre syntaxe et morphologie.

Les mots composés [VN]_{N/A} ont d'abord été traités, dans le cadre de la grammaire historique et comparée du 19^{ème} siècle, comme des construits syntaxiques. A cent ans d'écart, dans le cadre de la grammaire générative post-lexicaliste³, ils font encore l'objet d'une analyse syntaxique. Ainsi, les deux grands courants théoriques du 19^{ème}

² « Or l'exigence de représentation séparée est consubstantielle à l'épistémologie du dispositif. Rappelons qu'elle constitue ce qu'il y a de rationnel dans ce qu'on est convenu depuis des années d'appeler l'approche modulaire. » Milner (1989 : 427)

³ J'utiliserai, au cours de cette thèse, et à la suite de Corbin (1997), la terminologie « grammaire générative post-lexicaliste » pour référer aux modèles théoriques développés dans le cadre de la grammaire générative après la parution en 1970 de l'article de Chomsky « *Remarks on Nominalizations* » qui propose « l'hypothèse lexicaliste ». J'emploie les termes « linguistes génératifs post-lexicalistes » pour désigner les linguistes qui travaillent dans le cadre de cette « grammaire post-lexicaliste ».

et du 20^{ème} siècle, qui traitent selon deux approches bien distinguées la formation des mots (la morphologie) et la formation des syntagmes et des phrases (la syntaxe)⁴, proposent chacun une analyse **syntaxique** des mots composés [VN]_{N/A}.

La première partie de cette thèse consistera à présenter les analyses syntaxiques des mots composés [VN]_{N/A} dans les cadres théoriques de la grammaire historique et comparée du 19^{ème} siècle et de la grammaire générative post-lexicaliste du 20^{ème} siècle. L'objet de cette première partie est de mettre au jour les motivations théoriques et empiriques avancées en faveur d'un traitement syntaxique de ces mots composés et d'élucider les raisons qui ont conduit ces courants à ne pas opter pour une analyse morphologique. A l'issue de cette étude, deux motivations empiriques qui fondent l'analyse syntaxique se dégagent :

- une première motivation tient à la nature des unités qui composent les [VN]_{N/A} et qui sont reconnues comme des unités typiquement mises en jeu par la syntaxe et non pas par la morphologie (en particulier, le verbe est analysé comme un verbe fléchi soit à l'indicatif présent 3^{ème} personne, soit à l'impératif présent 2^{ème} personne) ;
- une deuxième motivation tient à la relation qu'entretiennent le verbe et le nom dans la construction et qui est identifiée comme une relation typiquement syntaxique de type verbe/complément d'objet.

Je montrerai, néanmoins, qu'un traitement syntaxique des composés [VN]_{N/A} n'est pas une solution pertinente, en particulier, parce qu'il ne parvient pas à rendre compte de l'ensemble des propriétés de ces mots construits, tant en ce qui concerne l'organisation de la structure qu'en ce qui concerne le sens. Ce constat me conduira à étudier les conditions de possibilité d'une analyse morphologique des composés [VN]_{N/A}.

La deuxième partie de la thèse a donc pour objectif de présenter les conditions théoriques d'une construction des mots composés [VN]_{N/A} par la morphologie. La première de ces conditions est que la théorie linguistique distingue un composant morphologique autonome, indépendant du composant syntaxique. Le chapitre 3 présentera comment une telle répartition des domaines de la grammaire s'est mise en place dans le cadre théorique de la grammaire générative, à partir de la publication de l'article de Chomsky (1970) « *Remarks on Nominalization* ». La seconde de ces

⁴ Ce que ne font pas le structuralisme ni le distributionnalisme, qui analysent selon des procédures identiques, la formation des mots et la formation des phrases.

conditions est que le composant morphologique lexical, en tant que module autonome de la grammaire, construit des objets spécifiques à partir d'unités et de règles qui lui sont propres. L'objectif de la thèse étant d'évaluer les possibilités théoriques de rendre compte de la formation morphologique des mots composés [VN]_{N/A}, je limiterai la discussion à deux questions crucialement en jeu dans l'analyse de ces composés et que l'étude des traitements avancés par les grammairiens du 19^{ème} siècle et ceux du 20^{ème} siècle a fait apparaître : le type d'objet que construit le composant morphologique et le type d'unité qu'il prend en entrée. Aux chapitres 4, 5 et 6, je présenterai les choix théoriques que je suivrai en fonction de leur capacité à maintenir un composant morphologique autonome, indépendant du composant syntaxique. Le chapitre 4 évaluera dans quelle mesure le composant morphologique prend en charge la construction des mots à la fois du point de vue lexical et du point de vue flexionnel. Le chapitre 5 prendra position sur le type d'unités mises en œuvre par la morphologie lexicale, à partir d'une discussion sur les notions de morphème, de « mot » et de lexème. Enfin, le chapitre 6 discutera du statut morphologique de la composition et déterminera à quelles conditions un mot composé répond aux propriétés d'une construction morphologique.

A l'issue de la deuxième partie de la thèse, j'aurai montré que le composant morphologique, en tant que composant autonome de la grammaire, dispose des concepts appropriés pour permettre une analyse des mots composés [VN]_{N/A} selon des modalités différentes de celles définies par la syntaxe. Il restera à montrer, dans la troisième partie, que les composés [VN]_{N/A} répondent aux propriétés définitoires de la morphologie telles qu'elles ont été établies dans la deuxième partie.

La troisième partie de la thèse aura deux objectifs : montrer que les mots composés [VN]_{N/A} répondent aux propriétés des mots construits par la morphologie lexicale, et établir quelles contraintes morphophonologiques et sémantiques pèsent sur la construction [VN]_{N/A}. Ces deux démonstrations reposeront sur le réexamen des points de tension dans l'analyse des composés [VN]_{N/A} qui ont abouti à abandonner un traitement morphologique : la forme du verbe et le type de relation qu'il entretient avec le nom qui le suit. Au chapitre 7, j'étudierai la forme du verbe qui apparaît dans les composés [VN]_{N/A} et montrerai que cette forme n'est pas celle d'un verbe fléchi, mais qu'elle répond aux propriétés des unités mises en jeu par la morphologie. Je présenterai, de surcroît, les contraintes de sélection de la

forme du verbe qu'impose la composition $[VN]_{N/A}$. Le chapitre 8 aura pour objet d'étude la relation qu'entretiennent le verbe et le nom à l'intérieur des composés $[VN]_{N/A}$ dans le but de montrer qu'elle n'est pas caractérisable de façon pertinente comme une relation syntaxique mais qu'elle correspond à une relation sémantique. Le chapitre 8 présentera ainsi les contraintes sémantiques que la composition $[VN]_{N/A}$ fait peser sur le verbe et sur ses participants sémantiques. Et enfin, à la lumière des propriétés de la composition $[VN]_{N/A}$ mises au jour au cours des chapitres 7 et 8, j'étudierai, dans le chapitre 9, les unités lexicales complexes dont la construction s'apparente d'une manière ou d'une autre à celle de la composition $[VN]_{N/A}$ mais dont l'analyse n'est pas sans difficultés. J'étudierai ainsi les noms complexes dont la forme est ambiguë et qui relèvent soit de la composition $[VN]_{N/A}$ soit de la composition $[NN]_N$ (par exemple, *aide-jardinier*, *garde-barrière*, *pince-pantalon*, *soutien-gorge*, *appui(e)-tête*), et les noms ou adjectifs complexes construits d'un verbe et d'un adverbe (par exemple, *couche-tard*, *lève-tôt*, *pète-sec*, *sent-bon*), dans l'optique de déterminer si ces unités complexes répondent aux propriétés des mots composés $[VN]_{N/A}$ et sont analysables comme tels. Cette troisième partie présentera, non pas une analyse exhaustive des propriétés des mots composés $[VN]_{N/A}$, mais proposera une alternative en termes d'analyse morphologique aux arguments avancés en faveur d'une analyse syntaxique.

Première partie

Analyses syntaxiques des mots composés [VN]_{N/A} du français

Chapitre 1

L'analyse des mots composés $[VN]_{N/A}$ dans le cadre de la grammaire historique et comparée du 19^e siècle

1.1 Introduction

L'analyse que les grammairiens du 19^{ème} siècle proposent des mots composés $[VN]_{N/A}$ du français s'inscrit dans le cadre théorique de la grammaire historique et comparée fondée au début du siècle et dont l'objectif est de construire une théorie générale du changement linguistique et des relations entre langues.

Dans leur très grande majorité, les grammairiens du 19^{ème} siècle qui ont étudié les composés $[VN]_{N/A}$ optent pour une analyse, non pas morphologique, mais syntaxique de la structure. La raison tient à la reconnaissance d'une forme fléchie du verbe. En effet, c'est d'abord en fonction de l'identité du constituant initial des $[VN]_{N/A}$ que les grammairiens décident que ces mots composés sont construits par les règles de la morphologie ou par celles de la syntaxe : si le premier terme correspond à une forme verbale fléchie, portant ainsi les marques de grammaticalisation du verbe, cela suppose qu'il est produit dans une phrase, auquel cas le composé est issu d'une construction syntaxique. En revanche, si le premier terme correspond à une forme non fléchie du verbe, alors le composé est construit morphologiquement sans que la syntaxe soit impliquée dans sa formation.

La question de l'identité du premier terme des composés $[VN]_{N/A}$, et corrélativement celle de leur structure, a été très largement débattue par les

grammairiens du 19^{ème} siècle, jusqu'à soulever une véritable polémique. La controverse a porté principalement sur la forme du verbe, même si, par ailleurs, certains ont voulu reconnaître dans ce constituant initial un substantif, interprétation restée cependant très marginale au regard de celle qui y voit un verbe¹, et qui semble, au demeurant, peu pertinente pour le français.

La querelle sur la forme du verbe s'est développée autour de trois hypothèses :

- premièrement, l'hypothèse d'une forme verbale fléchie à l'impératif deuxième personne (le composé *porte-plume* est analysé comme construit sur la phrase : *va, porte la plume!*) (Diez (1836-1844) ; Darmesteter (1875 [1894])) ;
- deuxièmement, l'hypothèse d'une forme verbale fléchie à l'indicatif présent, troisième personne (le composé *porte-plume* est analysé comme construit à partir de la proposition *qui porte la plume*) (Meunier (1872 ; 1875)) ;
- troisièmement, l'hypothèse d'une forme verbale non fléchie correspondant à un thème verbal (le composé *porte-plume* est analysé comme construit morphologiquement sur la base d'unités lexicales non fléchies) (Boucherie (1876)).

La troisième hypothèse (celle du thème verbal) a été massivement battue en brèche par les deux premières (celles du verbe fléchi), notamment par Darmesteter (1875 [1894], 1877) dont les travaux ont connu un retentissement important et ont eu une influence considérable jusqu'à la fin de la première moitié du 20^{ème} siècle².

Ce chapitre a pour objectif de montrer

- (i) que l'analyse syntaxique au 19^{ème} siècle des mots composés [VN]_{N/A} du français s'est fondée sur l'identité du premier terme de la construction ;
- (ii) que le premier terme a été analysé comme une forme verbale fléchie plutôt que comme un thème verbal.

¹ D'après Adolf Tobler (1905) l'hypothèse du substantif a été avancée au 19^e siècle par le grammairien Herman Osthoff, dans son ouvrage de 1878 intitulé *Das Verbum in der Nominalcomposition im Deutschen, Griechischen, Slavischen und Romanischen*. Plus récemment, l'hypothèse a été reprise dans le cadre de la morphologie lexicale générative, par Bisetto (1994 ; 1997) pour l'italien, et Varela (1990) pour l'espagnol.

² On retrouve les résultats de l'analyse de Darmesteter notamment dans Meyer-Lübke (1890 : tome II, § 547) ; Brunot-Bruneau (1933 [1969], § 188) ; Nyrop (1936, Tome III : 275). Le retentissement de ses travaux est lié en particulier à l'importante diffusion qu'ils ont connue sous la forme de l'introduction au *Dictionnaire général* sous le titre *Traité de la formation de la langue française* (1890), et par l'enseignement qu'Arsène Darmesteter dispensa à l'Ecole Normale de Sèvres (1895) (cf. Kerleroux 2000 : 138).

Afin d'illustrer ce point de vue, et la manière dont il émerge du cadre théorique de la grammaire historique et comparée, je présenterai,

- d'abord quelle est la place de la morphologie au sein de la grammaire historique et comparée, et selon quels principes elle s'organise (§ 1.2) ;
- ensuite comment s'inscrit la composition au regard du composant morphologique et quelles sont ses propriétés (§ 1.3) ;
- enfin, la manière dont s'articule l'analyse des [VN]_{N/A} du français en fonction des propriétés définies pour la composition au sein du composant morphologique (§ 1.4).

1.2 Statut et principes du composant morphologique

1.2.1 La morphologie au sein de la grammaire historique et comparée

La morphologie constitue le centre des travaux de la grammaire historique et comparée, à tel point que l'on peut parler de « tout morphologique » pour résumer la conception implicitement à l'œuvre dans ces travaux (Kerleroux (1996a : 265 et 373)). Il y a au moins deux raisons à cela :

- (i) la grammaire comparée s'est construite et développée sur l'étude du système morphologique des langues, opérant ainsi un « déblocage » de l'analyse des langues classiques qui s'organisait, au 18^{ème} siècle, sur le rapprochement du matériel lexical et des formes grammaticales, sans intervention de l'analyse morphologique (cf. Rousseau (2000 : 139-154)).

[...] l'essor de la comparaison doit être mis, non pas certes exclusivement, mais pour une part sans doute essentielle, au compte de la décomposition en morphèmes [...] (Rousseau (2000 : 140))

- (ii) les langues que la grammaire comparée a mises sous observation, en particulier le sanscrit dont l'étude a été le déclencheur du travail de Bopp

(1816), mais aussi les langues indo-européennes anciennes, présentent un système morphologique dérivationnel et flexionnel très riche.

[...] la structure même des langues i-e anciennes où toute propriété dérivationnelle, toute propriété syntaxique de rection donne lieu à un marquage substantiel de type affixe. (Kerleroux (1996a : 267))

[...] les principaux résultats de l'analyse morphologique (le repérage des éléments par décomposition et la reconnaissance dans les flexions d'unités autonomes par ailleurs) l'ont été par l'examen *exclusif* du sanskrit et un travail de comparaison purement interne. Les « découvertes » de Bopp ne sont donc pas issues d'une confrontation directe, pour ainsi dire latérales, des différents systèmes grammaticaux, qui aurait dégagé des identités, suscité des découpages et isolés des morphèmes. A tout cela le sanskrit, *et lui seul*, a pourvu. Quand, après l'exposé de la conjugaison du sanskrit, les autres langues, grecque, latine, puis germanique et persane sont successivement convoquées, il s'agit de confirmer par leur examen une hypothèse globale déjà avérée en sanskrit [...]. (Rousseau (2000 : 146-147))

La morphologie occupe ainsi la presque totalité de la grammaire, laissant une maigre place à la syntaxe, qui est quasiment réduite, à cause des langues observées, à l'étude de l'ordre des mots³, et parallèlement, accordant une place grandissante à la « phonétique » au fur et à mesure que la dimension historique est introduite dans les travaux (cf. Grimm (1819), et la formulation de la « loi phonétique »).

La morphologie étudiée dans les premiers temps de la grammaire comparée est d'abord la morphologie flexionnelle : l'ouvrage déclencheur de la méthode comparée de Bopp (1816) porte sur le système de conjugaison du sanskrit comparé à celui d'autres langues indo-européennes anciennes. Progressivement, cependant, les travaux s'attachent à rendre compte de l'ensemble de la morphologie, et une attention particulière est accordée à la dérivation et la composition, comme en témoignent les grands ouvrages de grammaire comparée du 19^{ème} siècle que sont notamment la *Deutsche Grammatik* de Grimm (1819) dont la seconde édition en quatre volumes de 1822 à 1837 consacre un des volumes à la formation des mots, de même que la *Grammaire des langues romanes* de Diez (1836-1844) ou encore la *Grammaire comparée des langues indo-européennes* de Bopp (1866-1874) qui, chacun, dédie un volume à la formation des mots.

1.2.2 Les unités de la morphologie

Les unités que la morphologie met en jeu sont des morphèmes, grande découverte de Bopp (1816) :

Bopp construit un système complet de représentation sémantique des formes verbales qui respecte avec constance deux principes : l'un consiste à montrer «comment à chaque modification de la signification correspond une modification propre du mot » (p. 12) [...] et l'autre, en corrélat, «comment en sanskrit des modifications analogues de la signification sont indiquées par des modifications analogues de la forme (p. 37) [...] Cette analyse rigoureuse de la morphologie verbale en composants sémantiques, qui cerne des éléments constitutifs, pourvus d'une forme caractéristique derrière d'éventuelles variations, et isolables dans des configurations différentes avec une signification stable, est la toile de fond [...] sur laquelle se détache sa trouvaille essentielle, la thèse de la Compositionnalité [...] (Rousseau (2000 : 145))

Comme le notent Meillet (1903) et Meillet & Vendryes (1924 [1968]), les unités dont un mot est constitué relèvent, dans la grammaire comparée, de trois types :

Le mot indo-européen comprend ainsi trois parties : la racine, le suffixe et la désinence, dont chacune a un rôle distinct : la racine indique le sens général du mot, le suffixe en précise la valeur, et la désinence en marque (concurrentement avec les alternances vocaliques et la place du ton) le rôle dans la phrase. (Meillet (1903 : 147))

Le mot indo-européen est analysé comme construit des trois unités : racine, suffixe et désinence, concaténées dans cet ordre. L'affixation est réduite ici à la suffixation ; les préfixes n'ont pas de place dans la morphologie des mots indo-européens parce que les éléments liés au verbe sont identifiés comme des « préverbes » et ceux qui sont liés au nom comme des « prépositions » (Meillet & Vendryes (1924 [1968] : 153 et 574)).

La racine d'un mot indo-européen est l'élément qui exprime «le concept d'une notion ou d'un objet » (Meillet & Vendryes (1924 [1968] : 153)) et peut être la base de construction et d'un verbe et d'un nom.

Comme chaque racine indo-européenne fournit en principe un thème verbal et généralement aussi un thème nominal, on peut se représenter la racine indo-européenne comme un élément capable de servir, suivant

³ Par exemple, la syntaxe n'apparaît pas dans la *Grammaire comparée des langues indo-européennes* de Bopp (1866-1874).

l'emploi qui en est fait et la flexion qu'on lui donne, tantôt de verbe, tantôt de nom. (Meillet & Vendryes (1924 [1968] : 171))

Au cas où aucun élément ne s'attacherait à une racine, plutôt que de parler de « racine nue », les grammairiens maintiennent le patron de la structure morphologique au moyen des concepts de « suffixe zéro » ou de « désinence zéro ».

Dans le système complexe qui résultait du jeu de ces moyens d'expression [les unités de la morphologie], il faut faire une place au degré zéro. L'absence de suffixe, de désinence, l'atonie caractérisent certains mots, dans certains emplois. En pareil cas, il ne faut pas dire que le mot est dépourvu de suffixe ou de désinence ou de ton, mais qu'il a le suffixe zéro, la désinence zéro ou le ton zéro. (Meillet & Vendryes (1924 [1968] : 152))

Parallèlement à ces trois unités de construction, la grammaire comparée a élaboré la notion de thème⁴ qui, à la différence des autres, ne renvoie pas à une unité minimale mais à une unité qui est exclusivement appréhendée comme forme d'entrée d'une opération de morphologie flexionnelle. Le thème est « la forme qui sert de base à la flexion du mot [...] » (Meillet & Vendryes (1924 [1968] : 150)), ou, en d'autres termes, à « la partie du mot qui précède la désinence et à laquelle est attaché le sens [...] » (Meillet (1903 : 146)). Bien que non minimal, le thème est néanmoins obtenu au moyen du même processus de segmentation que les autres. De fait, il n'a de pertinence théorique que dans le cadre de la description d'une langue organisée autour d'une importante morphologie flexionnelle dont les marques sont majoritairement segmentables. Le thème hérite donc ses propriétés de ce type de langue qui a conduit à favoriser une description morphologique exclusivement concaténative :

- le thème est matériellement observable, identifiable de façon stable graphiquement par segmentation ;
- le thème ne peut jamais apparaître de façon autonome dans une phrase : il est, en effet, dépourvu du marqueur d'insertion syntaxique, la désinence, qu'on lui a ôté pour les nécessités de l'analyse. Si la langue présente des exemples de thèmes nus au sein d'une phrase, les grammairiens ne parlent plus de thème, mais de thème porteur d'une désinence zéro, ce qui permet de toujours pouvoir distinguer théoriquement l'unité morphologique – le thème – et l'unité syntaxique dont la forme est celle du thème – le thème à « désinence zéro ».

Le thème n'existe pas [...] isolément [...] ; le nominatif [...] et le vocatif [...] n'ont pas de désinence, il est vrai, mais ce qui caractérise ces deux cas, c'est précisément l'absence de désinence, par contraste avec les autres cas qui ont telle ou telle désinence : la désinence est zéro [...]. (Meillet (1903 : 147))

Ainsi, les unités de la morphologie n'ont aucune autonomie et ne peuvent jamais apparaître à l'état isolé, en dehors de l'unité mot (qui correspond au mot syntaxique).

Un thème peut être simple ou construit. Construit, il s'analyse comme la combinaison d'une racine et d'un suffixe dérivationnel, ou comme la combinaison de deux thèmes (cf. § 1.3). Simple, il s'analyse comme une racine à « suffixe zéro » (cf. ci-dessus).

Les thèmes verbaux (comme les thèmes nominaux) peuvent présenter, à la finale, une « voyelle thématique » qui n'appartient pas à la racine mais qui, avec la racine, constitue la base des formes fléchies et de certains dérivés ou composés. Cette voyelle thématique exprime certaines valeurs grammaticales, telle que l'appartenance à telle ou telle classe de flexion, mais ne porte pas en elle-même de signification (Meillet (1903 : 147 ; 174 ; 184)) (cf. Aronoff (1994 : 45-54)). Par exemple, la voyelle thématique des verbes latins (cf. Aronoff (1994 : 45-54)), bien qu'elle soit sémantiquement vide, a une fonction dans la langue, purement morphophonologique : la voyelle thématique correspond à la voyelle de conjugaison ; elle permet de déterminer la conjugaison du thème verbal. A titre d'illustration, le Tableau 1 tiré de l'ouvrage d'Aronoff (1994 : 45) présente une classification des verbes selon leur voyelle thématique.

⁴ Parfois aussi appelé radical.

Tableau 1. Voyelles thématiques des verbes latins

<i>Conjugation</i>	<i>Theme vowel</i>	<i>Present active infinitive</i>	<i>Gloss</i>
<i>First</i>	<i>a</i>	<i>am-a-re</i>	« <i>love</i> »
<i>Second</i>	<i>e</i>	<i>del-e-re</i>	« <i>destroy</i> »
<i>Fourth</i>	<i>i</i>	<i>aud-i-re</i>	« <i>hear</i> »
<i>Third</i>	<i>e</i>	<i>leg-e-re</i>	« <i>pick</i> »
<i>Third</i>	<i>i</i>	<i>cap-e-re</i>	« <i>take</i> »
<i>Third</i>	<i>Æ</i>	<i>fer-re</i>	« <i>carry</i> »

Le principe d'identification du thème par la grammaire historique et comparée aura des conséquences cruciales sur l'idée que se sont fait les grammairiens du type de règle (morphologique ou syntaxique) qui construit les composés [VN]_{N/A} du français.

1.2.3 Les règles de la morphologie

Les règles de formation des mots consistent en des opérations de concaténation portant sur des unités propres à la morphologie. Morphologie lexicale et flexionnelle relèvent des mêmes mécanismes et ne sont distinguées que par le type de constituants en jeu et par la position de ceux-ci dans le mot. Dans le cas de la morphologie lexicale, un ou plusieurs suffixes s'ajoute(-nt) à une racine ou deux thèmes s'adjoignent ensemble (cf. § 1.3) ; dans le cas de la morphologie flexionnelle, une désinence s'ajoute à un thème, c'est-à-dire en position ultime du mot.

Abstraction faite des composés, un mot ne comprend qu'une racine et qu'une désinence [...]. Mais un même mot peut avoir un nombre indéfini de suffixes [...]. Chaque suffixe s'ajoute au thème, comme un premier suffixe à la racine ou comme une désinence au thème. (Meillet (1903 : 150))

1.3 La composition dans les langues indo-européennes anciennes

Dans le cadre de l'étude des langues indo-européennes anciennes, la formation des mots composés est vue comme la concaténation de deux thèmes : deux thèmes se réunissent pour former un thème composé. La marque flexionnelle du composé dans son entier, une fois qu'il est en emploi, s'attachera à la finale du thème composé, c'est-à-dire sur le second composant dont il conservera la flexion propre.

Le premier terme du composé est un thème sans désinence et c'est ce qui définit le composé ; un composé indo-européen est un groupe de deux mots dont le premier est un simple thème et dont le second seul est fléchi. (Meillet (1903 : 290))

Les thèmes ne s'assemblent pas toujours tels quels, mais sont parfois liés entre eux grâce à une voyelle de liaison, simple outil de construction permettant une transition phonétique entre une finale et une initiale consonantiques. Il s'agit de *o* pour le grec et de *i* pour le latin.

Le grec et le latin manifestent tous deux une même tendance à marquer la composition par une voyelle de liaison entre les deux termes. Quand le premier terme se terminait par une consonne, la voyelle de liaison avait le double avantage de rendre la composition plus claire et la prononciation plus aisée. Mais l'usage de cette voyelle s'est étendu à des cas où rien ne l'imposait. En grec, elle a d'ordinaire le timbre *o*, parfois le timbre *a* [...]. En latin, la voyelle de liaison est *i*. (Meillet & Vendryès (1924 [1968] : 398))

Ainsi, le *i* central des composés latins suivants est analysé par Meillet & Vendryès (1924 [1968] : 428), comme une voyelle de liaison : *pac-i-ficus* ('qui fait la paix'), *reg-i-fugium* ('fête en mémoire de l'expulsion des rois de Rome'), *dent-i-legus* ('qui ramasse les dents').

Une voyelle thématique (cf. § 1.2.2) peut également apparaître à la jonction des deux thèmes du composé ; bien qu'indépendante de la racine, elle se distingue de la voyelle de liaison en ce qu'elle appartient au premier thème.

Les mots composés des langues indo-européennes anciennes qui forment des noms ou des adjectifs sont construits de deux thèmes, dont le premier est soit

nominal (c'est-à-dire un nom ou un adjectif), soit verbal, soit une particule. Ainsi, la grammaire historique et comparée reconnaît-elle, dans les langues indo-européennes anciennes, la composition [NV]_{N/A}, formation davantage présente en grec qu'en latin. Les rapports entre les composants de ces composés sont identifiés comme étant ceux qu'entretiennent un verbe et son régime.

Le premier terme pouvait avoir aussi en indo-européen le caractère d'un thème verbal, auquel le second terme servait de régime. (Meillet-Vendryes (1924 [1968] : 428))

1.4 L'analyse des mots composés [VN]_{N/A} du français

L'analyse de la construction des mots composés [VN]_{N/A} du français, dans le cadre théorique de la grammaire historique et comparée du 19^e siècle, dépend de la reconnaissance de deux thèmes, un premier thème verbal et un second thème nominal. Or le verbe des [VN]_{N/A} ne correspondrait pas aux propriétés d'un thème morphologique (cf. § 1.4.1), mais à celles d'un verbe fléchi. Il s'ensuit une analyse syntaxique des composés [VN]_{N/A} (cf. § 1.4.2), confortée par l'interprétation sémantique que les grammairiens en donnent ainsi que par les preuves apportées par la mise en œuvre de la méthode comparée et historique.

1.4.1 Des constructions non morphologiques

Les grammairiens du 19^e siècle montrent que les composés [VN]_{N/A} du français ne peuvent s'analyser comme des construits morphologiques parce les composants, en particulier le verbe, ne correspondent pas à un thème. La raison tient, non pas exclusivement à la difficulté qu'il y a à reconnaître un thème en français (cf. § 1.4.1.1) mais surtout au fait que, pour la majorité des verbes, la forme du thème attendu dans les composés [VN]_{N/A} est dépourvu d'un *e* final, alors que la forme du verbe observé dans les composés [VN]_{N/A} du français en présente un (cf. § 1.4.1.2).

Or ce *e* final n'est pas interprétable dans un cadre morphologique, ni en terme de voyelle de liaison (cf. § 1.4.1.3) ni en terme de voyelle thématique (cf. § 1.2.3).

1.4.1.1 La difficile identification du thème en français

Le cadre théorique de la grammaire historique et comparée reconnaît la construction morphologique d'un composé à la condition d'y voir deux thèmes. Or, à cause d'un système de flexion réduit en français, l'identification de thèmes est difficile.

Dans le cas du système nominal, la déclinaison n'apparaît plus que sur quelques pronoms personnels (par exemple, *je* nominatif, *me* accusatif) et relatifs (*qui* nominatif, *que* accusatif), les désinences casuelles sur les noms et les adjectifs ayant disparu. Il résulte de cette absence de cas qu'il n'est possible de différencier une unité morphologique d'une unité syntaxique que dans les rares occasions où la variation en nombre est perceptible phonétiquement (l'unité morphologique *cheval* et son corrélat en syntaxe, précédé d'une détermination plurielle *les chevaux*). Mais la plupart du temps, faute de marquage casuel, la distinction phonétique ou graphique entre le thème (unité morphologique) et son corrélat en syntaxe, le mot (unité syntaxique), devient impossible à faire en français (*chat / le chat dort*). Ainsi, les grammairiens en viennent à confondre les deux unités, théoriquement distinctes bien qu'homonymes, pour n'en voir plus qu'une, celle qui apparaît dans une structure syntaxique. Il en résulte que la composition nominale du français n'est plus analysée comme la concaténation de deux thèmes, comme en latin, en grec ou en sanscrit, mais de deux mots :

Dans [...] *largi-flu-us*, *angui-man-us*, on ne trouve que des radicaux nus dépouillés de toute flexion, et suivis seulement d'une terminaison qui donne au composé son unité et son individualité⁵. Aucun lexique ne cite comme mots [...] *largi*, *angui*, pas plus que [...] *flu*, *man*. Le roman, au contraire, combine des termes qui généralement ont une existence propre. [...] Les langues néo-latines connaissent bien quelques compositions de radicaux, mais c'est l'exception, et l'on peut dire que le système antique et le système moderne présentent deux caractères entièrement opposés [...]. (Darmesteter (1894 : 6))

⁵ La terminaison, dans les cas présents, correspond aux marques de cas et de nombre.

Dans le système verbal en français, l'identification de thèmes reste cependant pertinente puisque le verbe varie en mode, temps, personne. Néanmoins une confusion identique à celle qu'on fait sur les noms joue également. Certaines formes de verbes, en effet, sont concernées par l'homonymie parce qu'au présent de l'indicatif première et troisième personne (*je porte, il porte*), et à l'impératif singulier (*porte !*), elles se réalisent sans marque morphologique (cf. § 7.3.). D'où, à nouveau, l'impossibilité d'opposer le thème du verbe (*porte*) et l'unité syntaxique correspondante (*il porte*). C'est le cas des verbes de la première conjugaison et de certains verbes de la troisième conjugaison, ceux précisément avec lesquels se construisent préférentiellement les mots composés [VN]_{N/A}.

Ce phénomène, cependant, est connu des grammairiens du 19^e siècle, et généralement les verbes concernés, une fois en emploi, sont identifiés comme des thèmes porteurs d'une désinence zéro (cf. § 1.2.2), ce qui permet de maintenir la distinction théorique entre l'unité morphologique et l'unité syntaxique.

[...] le thème peut servir de mot dans la phrase sans être pourvu d'une désinence : parmi les noms, le vocatif singulier, toujours, et le nominatif, dans une large partie des cas, et parmi les verbes, l'impératif singulier [...] sont constitués par le thème seul. (Meillet (1903 : 150))

L'homonymie ne leurre donc pas les grammairiens sur le type d'unité en jeu, et ils parviennent, au moyen d'un artifice, la désinence zéro, à maintenir la reconnaissance entre une unité morphologique et une unité syntaxique. La difficile identification du thème en français, liée à l'homonymie entre les types d'unités, n'empêche pas, dans un premier temps, d'analyser la construction des mots composés [VN]_{N/A} comme la concaténation de deux unités morphologiques (deux thèmes). Or les grammairiens du 19^e siècle identifient en priorité dans le verbe de cette construction une forme conjuguée.

1.4.1.2 L'identité du thème des verbes du premier groupe

L'identification, dans les [VN]_{N/A} du français, d'une forme verbale conjuguée tient non pas à une confusion liée à l'homonymie, mais à un conflit entre la forme orthographique du verbe au sein des composés et celle du thème verbal correspondant : la plupart de ces composés sont construits à partir d'un verbe de la première ou de la troisième conjugaison, qui s'achève orthographiquement par un *e*

non prononcé : *porte*, *essuie*, *couvre*. Or le thème supposé de ces verbes n'est pas conforme à cette forme, mais correspondrait orthographiquement à l'unité dépourvue de *e* : *port-* ; *essui-* ; *couvr-*.

L'argument qu'avance Darmesteter (1894) pour rejeter, hors du thème, le *e* graphique final de la forme verbale *porte*, par exemple, vient de l'observation de ce que ce *e* n'apparaît pas dans le nom déverbal masculin correspondant *port* ni dans la forme du verbe au subjonctif présent de la première conjugaison en ancien français (cf. citation ci-dessous). En somme, comme l'identification du thème à partir de la forme verbale en français conduit à des confusions à cause de son ambiguïté systématique, Darmesteter (1894) recherche ce thème soit dans les dérivés, soit dans le paradigme du verbe en ancien français. Les noms déverbaux masculins *port* et *coût* et les formes verbales du subjonctif en ancien français sont décisifs parce qu'ils ne font apparaître, selon lui, que le thème nu, sans autre adjonction affixale.

[...] l'assertion [de Boucherie] n'est nullement exacte, car 1° le thème dans les noms masculins formés de la première conjugaison (*port*, *coût*, etc.) se présente sans aucun signe distinctif [...]. (Darmesteter (1894 : 186))

Et d'abord, ne peut-on pas se demander si, malgré sa forme d'impératif, le premier terme de la composition ne cache pas un thème verbal ? La langue aurait pris l'impératif, parce que le thème y est à peu près nu : *porte*, *garde* sont bien des radicaux de *porter*, *garder* etc. La forme seule serait celle de l'impératif, non le sens. [...] Pourquoi la langue aurait-elle été choisie, afin d'en faire un thème verbal, justement l'impératif ? Parce que le thème s'y montre à peu près nu ? Mais il est bien plus nu encore dans la vieille langue, au subjonctif présent de la première conjugaison : (*qu'il*) *port*, (*qu'il*) *gart*. (Darmesteter (1894 : 180-183))

On comprend alors ici que l'identification du thème à partir de la forme des noms convertis n'est rendue possible que parce que le concept de thème n'est pas contraint catégoriellement et qu'un thème peut aussi bien se réaliser comme nom, verbe ou adjectif.

« Le thème verbal doit donc être considéré comme une vraie forme verbale, sans valeur temporelle ni surtout personnelle ; une sorte de participe présent dépouillé de sa terminaison pouvant comme celui-ci, selon l'occurrence et selon le voisinage, rester verbe, devenir nom ou adjectif. » (Boucherie (1876 : 269))

« Qu'on prenne, par exemple, la forme *trouble*, thème du verbe *troubler*. [...] Associée aux autres parties du discours, elle change de nature et peut, dans certains cas représenter successivement un nom, *le trouble* ; un adjectif, *cette eau est trouble* ; ou un verbe, *un trouble-fête*. » (Boucherie (1876 : 269))

L'identification du thème au moyen de la forme du verbe au subjonctif en ancien français n'est possible que parce que l'étude de la langue au sein de la grammaire comparée mêle une approche synchronique et diachronique, utilisant les données d'un état de langue pour rendre compte d'un autre.

Une fois le thème identifié, toute la problématique des grammairiens porte sur la justification grammaticale du *e* orthographique qui ne lui appartient pas. La question consiste à interroger le rôle que joue cette lettre dans le verbe. S'il est possible de montrer que le *e* répond aux critères d'une voyelle de liaison ou d'une voyelle thématique susceptible d'apparaître dans un mot composé, alors l'analyse des mots composés [VN]_{N/A} comme des construits morphologiques est envisageable.

1.4.1.3 L'impossibilité d'une voyelle de liaison

L'hypothèse que ce *e* orthographique présent à la finale de la forme verbale puisse correspondre à une voyelle de liaison est d'emblée rejetée, sans grande justification. La raison en est qu'une voyelle de liaison, par définition (cf. 1.3), n'apparaît qu'au sein d'un mot composé. Elle n'appartient ni au thème ni *a fortiori* à la racine. De fait, elle n'apparaît pas à la finale du premier terme lorsque celui-ci se réalise dans une phrase. Par exemple, le *i* médian du composé latin *pac-i-ficus* ('qui fait la paix'), correspond à une voyelle de liaison qui n'appartient ni au premier terme nominal *pax* ('paix') ni au second terme verbal *facio* ('faire'). De même pour *dent-i-legus* ('qui ramasse les dents'), dont le *i* médian n'appartient ni au nom *dens* ('dent') ni au verbe *lego* ('ramasser').

Or les V des [VN]_{N/A} dont la forme orthographique présente à la finale la voyelle *e* conservent systématiquement leur *e* lorsqu'ils ont le statut de mot syntaxique dans une phrase. Ce *e* fait donc partie intégrante du verbe et ne peut correspondre à une voyelle qui aurait pour rôle de lier deux unités dans un composé.

1.4.1.4 L'impossibilité d'une voyelle thématique

Une seconde hypothèse plausible permettrait d'interpréter ce *e* orthographique comme une voyelle thématique du verbe, marquant la classe flexionnelle de la première conjugaison.

Qu'on prenne la forme *trouble*, thème du verbe *troubler*. [...] Cette forme doit être, comme tous les thèmes, aussi courte que possible mais rester telle qu'on sache, dès l'abord, si elle appartient à la première conjugaison ou à une autre. (Boucherie (1876 : 269-270))

Mais là encore l'analyse n'est pas retenue, la raison invoquée tient au fait que la forme orthographique du thème que les auteurs reconnaissent dans les noms masculins déverbaux correspondant aux mêmes verbes (*port*, *coût*) ne fait pas apparaître de *e* final. Or, par définition, la voyelle thématique appartient au thème. Dans le cas présent, puisque le *e* disparaît des convertis déverbaux, alors il ne relève pas du thème.

En choisissant *trouble* comme exemple, Boucherie s'est préparé à lui-même l'illusion qui l'a égaré : en effet l'*e* de *trouble*, qui est purement euphonique, lui a paru appartenir au « thème ». S'il avait choisi par exemple *port*, de *porter*, il aurait reconnu que cette formation, quand elle est masculine, ne comporte pas d'*e* final, et que *port*, combiné à *feuille* n'aurait jamais donné *porte-feuille*. (Darmesteter (1894 : 186))

1.4.2 Des constructions syntaxiques

L'impossibilité d'analyser le premier élément de type verbe comme un thème conduit les auteurs à renoncer à un mode morphologique de formation des composés [VN]_{N/A} du français et à les envisager comme des structures syntaxiques. Cette analyse est fondée sur la reconnaissance d'une forme fléchie du verbe dont l'identification met en jeu une approche diachronique de la langue fondée sur la reconstruction de la marque de flexion à partir de la graphie des verbes (cf. § 1.4.2.1 et § 1.4.2.2 et § 1.4.2.3). La valeur de cette marque de flexion est par ailleurs motivée par le rapport sémantique qu'entretiennent entre eux les constituants du composé (cf. § 1.4.2.4) et est confirmée par la comparaison avec d'autres langues (cf. § 1.2.1). Finalement, le passage d'une structure syntaxique de syntagme à celle des composés [VN]_{N/A} est justifiée au moyen de la notion d'ellipse (cf. § 1.4.2.5).

1.4.2.1 Le caractère euphonique du *e* final

Ainsi, à cause d'une difficulté à reconnaître au *e* orthographique final un statut autre que celui d'une désinence flexionnelle, aucune des interprétations permettant de valider l'hypothèse d'un thème pour la forme verbale initiale des composés n'a reçu de crédit. Pour autant, le cheminement vers l'identification d'une marque flexionnelle n'est pas direct et transite par une prise de conscience du rôle phonographique de ce *e* muet. Certains grammairiens remarquent en effet qu'au *e* final ne correspond pas de réalisation phonétique et lui reconnaissent la fonction de signaler graphiquement que la consonne précédente doit être prononcée⁶.

« A la fin des mots, il [l'*e* muet] sert à faire ressortir la voyelle précédente ou à déterminer la prononciation de la consonne : *rose, fidèle, fable, perdre, loge, manche*. Dans les monosyllabes, comme *je, me, te, se, le, de, ne, que*, il a un son un peu plus distinct, presque celui de *eu* bref. [On le trouve] dans la syllabe de flexion *-ent*, dans laquelle *n* s'assourdit aussi, en conséquence *aiment* se prononce *aim'* » (Diez (1836–1944 : 391)).

Comme toute la réflexion phonétique de l'époque est amalgamée avec une démarche historique, diachronique, les grammairiens s'engagent dans un travail de reconstruction de l'évolution phonétique des langues. Aussi ne s'en tiennent-ils pas uniquement au constat de la non-réalisation phonétique du *e* final, mais cherchent à reconstruire la dérivation historique de cette voyelle graphique. C'est dans cette perspective qu'ils parviennent à justifier l'interprétation du *e* final en terme de flexion.

1.4.2.2 Le *e* final, marque de flexion : le rôle de la diachronie

Selon la reconstruction opérée en vertu des lois phonétiques, le *e* muet qui apparaît à la finale des verbes français de la première conjugaison dérive de voyelles latines, soit du *a*, soit par un chemin plus détourné, du *o* :

Toute voyelle de la syllabe finale [du latin] tomba, sauf quand cette voyelle était un *a*, ou quand elle était précédée d'un groupe de consonnes difficiles à prononcer : dans ces cas, la voyelle finale se maintint quelques temps, puis fut remplacée par un *e* féminin. [...] Dans le texte

⁶ Voir Diez (1836-1844), *Grammaire des langues romanes*, tome 1 (phonétique), p. 391, et Darmesteter 1891-1897, *Grammaire historique de la langue française*, § 47, 48, 57, 84 et 113.

des serments de Strasbourg [...] on trouve [...] *poblo, nostro, fradre, fradra, altre, sendra, Karle, Karlus, Karlo*, où les lettres finales *o, u, a, e*, sont employées indifféremment pour noter la voyelle latine jusqu'à ce qu'elle ait été définitivement remplacée par un *e* féminin. (Darmesteter (1891-1897, § 47))

Or ces voyelles auraient eu un rôle de marqueur flexionnel dans le paradigme verbal, rôle qu'elles conserveraient dans leur forme phonétique dérivée qu'est le *e* muet final :

- le *a* final de *canta*, deuxième personne de l'impératif du verbe latin *cantare*, devient *e* muet (*chante* !);
- le *a* final de *cantat*, troisième personne du présent de l'indicatif du verbe *cantare*, devient *et* jusqu'au 11^e siècle (*chantet*) puis seulement *e* muet après la chute du *t* final (*il chante*) :

La forme primitive est *chantet* ; au commencement du XII^e siècle, le *t* tombe, et le *e* devient muet tout à la fin du XVI^e siècle. (Darmesteter (1891-1897, § 231))

- et enfin, le *o* final de *porto*, première personne du présent de l'indicatif du verbe *portare*, devient directement *e* muet (*je porte*) parce qu'il est précédé d'un groupe de consonnes difficile à prononcer. En revanche, pour *canto* du latin *cantare*, la forme française dérivée est identique (devient *e* muet, cf. *je chante*) mais selon un parcours plus complexe :

La forme primitive est *chant*, l'*o* final atone de *canto* devant tomber d'après les lois phonétiques. Toutefois, quand cet *o* était précédé d'un groupe de consonnes demandant une voyelle d'appui, il s'ajoutait un *e* muet : *intro, j'entre* ; *simulo, je semble* ; *tremulo, je tremble*. De là, dès le XII^e siècle, l'addition analogique d'un *e* à toutes les 1^{ère} personnes des radicaux terminés par une consonne : *je chante*, etc. Cet *e* s'étendit même aux radicaux terminés par une voyelle : *je prie, je confie*. (Darmesteter 1891-1897, § 231)

Grâce à la phonétique historique, les grammairiens se donnent la possibilité d'interpréter le *e* muet final des verbes de la première conjugaison comme une marque de flexion : ainsi dans *il porte*, le *e* a certes une fonction phonographique, mais grammaticalement parce qu'historiquement, il correspond à la marque de la 3^{ème} personne du présent de l'indicatif. Cette analyse est alors directement appliquée au *e* final du verbe des composés tels que *porte-plume* ou *essuie-glace* puisqu'on ne

lui trouve aucune valeur ni morphologique (voyelle thématique) ni fonctionnelle (voyelle de liaison).

Bien que la reconstitution phonético-historique ne soit pas susceptible d'être produite pour l'ensemble des verbes, certains ne dérivant pas ou pas régulièrement du latin, le recours à l'analogie⁷ permet de maintenir l'analyse du *e* comme marque de flexion.

Outre le déplacement des temps, la formation par analogie d'une forme sur une autre a eu une grande influence sur la confirmation de la conjugaison. Non seulement des personnes ont été façonnées d'après des personnes correspondantes d'autres temps, mais des temps entiers ont emprunté la forme de temps correspondants. (Diez (1836-1844, tome 1 : 112))

Par ce moyen Darmesteter (1891-1897) explique la nature du *e* final orthographique dans *je prie, je confie*.

1.4.2.3 Extension de l'analyse aux autres finales

Dans la mesure où les grammairiens du 19^{ème} siècle montrent, à partir de l'examen de la forme des verbes du 1^{er} groupe, que le verbe des composés [VN]_{N/A} est une forme d'indicatif ou d'impératif, l'analyse doit pouvoir être généralisée à tous les verbes susceptibles d'apparaître dans cette construction. En effet, la composition [VN]_{N/A} peut avoir recours à d'autres types de verbe, en particulier aux verbes de la 3^{ème} conjugaison dont la forme qui apparaît au sein de ces composés ne s'achève pas par un *e* final mais par une consonne muette (*abat-jour, tord-boyaux*). Les grammairiens parviennent à étendre leur analyse à ce type de verbe et reconnaissent là encore, une forme d'indicatif dans la forme qui apparaît au sein du composé.

Expliquera-t-on par l'impératif les mots qui suivent : *bat-filière* et les composés de *battre* : *abat-jour, -foin, etc ; boit-tout, court-vite, meurt-de-faim, tord-boyaux, tord-nez, teint-vin, rompt-pierre [...]*. On ne peut dire que, dans la plupart de ces mots, le verbe reproduit l'ancienne forme de l'impératif ; car ils sont de création moderne, et le peuple qui les a formés y a mis assurément le mode qu'y marque l'orthographe actuelle, l'indicatif. (Darmesteter (1894 : 191))

⁷ Ce concept d'analogie a été largement utilisé par la grammaire historique et comparée, notamment pour rendre compte des exceptions aux changements mécaniques de la phonétique diachronique. Voir à ce sujet Bouquet (1997 : 89-164).

Plus précisément, ils analysent la consonne graphique finale de cette forme comme la marque de la 3^{ème} personne de l'indicatif (qui est reconnue comme étant un *-t* muet, cf. Diez (1836-1844, Tome 2 : 212)), alors que la forme du verbe correspond strictement à celle du radical (cf. Chapitre 7). Cette interprétation présente en outre des incohérences puisque la consonne finale des verbes ne correspond pas systématiquement à la marque supposée de la 3^{ème} personne (la forme *tord* de *tord-boyaux* ne présente pas la marque attendue *-t* de l'indicatif 3^{ème} personne). L'analyse est cependant maintenue, et les contradictions auxquelles elle conduit sont attribuées aux tumultes de l'histoire et à la lenteur des Académiciens. La démonstration de Darmesteter (1891-1897, § 252) l'illustre avec précision. Darmesteter s'accorde avec les grammairiens comparatistes (voir aussi Diez (1836-1844, Tome 2 : 212) pour reconnaître que «le singulier du présent indicatif [...] se termine [...] à la 3^{ème} personne du singulier par *-t*, dès l'ancienne langue ». Il note que dans le cas des «verbes en *-re* » dont le radical se termine par une consonne, l'adjonction de ce *-t* en finale du radical entraînerait une rencontre de consonnes. Or, ces deux consonnes n'apparaissent jamais successivement : d'une part «on ne peut avoir deux dentales finales consécutives » et «d'autre part, l'orthographe moderne cherche à conserver intact le radical verbal, tandis que l'ancienne langue suivait plutôt la prononciation. Il est résulté de ces diverses tendances, un usage incertain et incohérent », puisque l'on écrit *il rend* et non **il rent* (disparition de la marque flexionnelle *-t*), mais *il résout*, *il sent*, *il part*, *il bat*, *il met* (où, selon l'analyse de Darmesteter, la marque serait bien présente). En conclusion, «il serait à souhaiter que l'Académie adoptât une orthographe plus uniforme ».

Ainsi, les verbes qui apparaissent dans les mots composés tels que *abat* dans *abat-jour* ou *tord* dans *tord-boyaux*, porteraient une marque flexionnelle bien qu'elle ne soit pas toujours identifiable (*tord*). Ils correspondraient à des formes fléchies au même titre que les verbes de la première conjugaison majoritairement représentés au sein des composés de ce type.

1.4.2.4 Confirmation de la forme fléchie du verbe par l'interprétation sémantique de la structure

La démonstration étant faite, d'une part, que la forme du V des composés [VN]_{N/A} français ne peut correspondre à un thème, et, d'autre part, que les lettres finales de

ces mêmes V sont les marques d'une flexion, indiquant soit la troisième personne de l'indicatif présent, soit la deuxième personne de l'impératif, les grammairiens du 19^e siècle confirment l'hypothèse que le verbe de ces composés est fléchi.

Cette analyse, cependant, ne découle pas uniquement de la nature du *e* orthographique final, mais s'est également largement nourrie d'une interprétation de la relation sémantique entre les constituants des [VN]_{N/A} qui réinvestit une structure syntaxique, et par voie de conséquence, impose une forme verbale fléchie.

La démarche de Darmesteter (1894), par exemple, consiste à expliciter les rapports sémantiques entre les deux composants des [VN]_{N/A} au moyen d'une terminologie exprimant des relations syntaxiques. Il caractérise en effet le lien de dépendance sémantique du nom vis-à-vis du verbe en termes de « *complément* » ou de « *régime* », réintroduisant ainsi dans l'analyse une raison syntaxique. Ce qui lui permet de justifier son hypothèse d'une forme fléchie du verbe : puisque la relation entre les composants est de nature syntaxique, il faut alors que la construction soit syntaxique ce qui implique que le verbe est fléchi.

Il résulte de ces observations que nos composés par phrases, étant formés de verbes accompagnés de régimes, doivent nécessairement contenir un temps particulier. (Darmesteter (1894 : 185))

Mais nous allons plus loin ; il est impossible que dans nos composés nous ayons affaire à un thème. [...] Quelle est en effet la notion que présente le thème ? C'est celle d'une action vague et indéterminée. [...] Or, dans nos composés, nous avons précisément des compléments : *passa-tempo, portemanteau, tire-botte, factotum, Bleibinhaus*. Le verbe ne présente donc point une idée générale d'action, mais l'idée d'une action qui s'exerce sur un objet ; par la suite le verbe sort de l'abstraction pour entrer dans la réalité vivante ; il faut donc y voir absolument une fonction déterminée du verbe, un mode particulier. (Darmesteter (1894 : 184))

Par ailleurs, il recourt également à l'interprétation du sens des composés [VN]_{N/A} français dans l'intention d'élucider la nature de la forme du verbe, ce qui lui permet de trancher sur le type de conjugaison attaché au verbe.

Un *casse-cou* n'a jamais été ce qui casse le cou, mais ce à propos de quoi on s'écrit : *casse-cou* ! Qui ne voit qu'on a affaire là à un impératif : *Va, casse-toi le cou* ! (Darmesteter (1894 : 202))

La nourriture des moutons dans certaines régions se dit *gobe mouton*, c'est-à-dire *gobe cela, mouton*. [...] Le chèvrefeuille, dans le haut Maine, s'appelle *broute-biquet*, et dans le Berry *broute-biquette*, c'est-à-dire *broute cela, biquet, biquette*. Ces composés [...] ne peuvent s'expliquer que par l'impératif et la vocatif. Voir dans le premier terme un substantif verbal ou une troisième personne de l'indicatif est chose inadmissible. (Darmesteter (1894 : 176))

Meunier (1875) pour sa part adopte une démarche qui fait appel à l'interprétation qu'il donne du composé pour justifier la forme fléchie du verbe. Le choix qu'il fait d'un verbe marqué par la troisième personne de l'indicatif présent est uniquement dicté par le sentiment de son adéquation avec le sens reconstitué en discours du composé *Chanteraine*.

On sait que la rue *Chanteraine* (une des rues de Paris) traversait originellement un terrain marécageux. *Chanteraine* signifie, si M. Diez a raison, *rue, chante, ô raine* ; si j'ai raison, *rue où chante la raine*. Lequel des deux sens est le plus naturel ? Sans doute, si l'on adopte le sens de M. Diez, la locution *rue Chanteraine* est complète, au lieu que si l'on adopte le mien, elle est elliptique. Mais le sens que j'obtiens, en supposant que la locution *rue Chanteraine* est née de la locution *rue où chante la raine*, me paraît si satisfaisant, que je tiendrais la supposition pour vraie, quand même je ne pourrais fournir la preuve que c'est bien de *la rue où chante la raine* qu'est née, par suppression de l'adverbe de lieu *où* et de l'article défini *la*, cette locution : *rue Chanteraine*. (Meunier (1875 : 275))

La forme du verbe des [VN]_{NA} du français ne permettant pas de trancher sur sa nature fléchie ou non, Meunier (1875) fait appel au sens du composé dont il donne une interprétation par une paraphrase en discours : *Chanteraine* signifie «où chante la raine». Cette mise en discours se fait au moyen d'une phrase, qui, suivant les règles du français, actualise le verbe et l'inscrit dans un processus syntaxique qui lui impose d'être marqué par les catégories du mode, du temps et de la personne. De cette forme en discours il infère l'identité du verbe en composition.

Ce type d'approche consiste à ramener sur un même plan interprétation sémantique, interprétation contextuelle dans le cadre discursif et identification des unités en jeu, et a pour conséquence d'inférer des propriétés d'une unité dans un des plans sur les propriétés de cette même unité dans l'autre plan.

1.4.2.5 La construction syntaxique des [VN]_{N/A} et le rôle de l'ellipse

Dans la mesure où l'identité des unités en jeu dans les mots composés est la marque perceptible du type de construction morphologique ou syntaxique qui les a produites, la reconnaissance d'une forme fléchie du verbe dans les composés [VN]_{N/A} implique d'analyser ces structures comme construites par la syntaxe. Ainsi, pour la majorité des grammairiens du 19^e siècle, la formation des composés [VN]_{N/A} ne correspond pas à un processus morphologique résultant de la concaténation de deux thèmes, mais à une formation syntaxique. Meunier (1872 : 245) qualifie ces composés de « composés syntactiques », « ceux qui sont conformes aux lois de la syntaxe », Diez (1836-1844) les étudie dans un chapitre intitulé « composition de phrases » qu'il oppose à la « composition verbale » morphologique, et Darmesteter (1894) dans le chapitre « composition par phrases : substantifs composés d'un verbe à l'impératif et d'un complément », chapitre qui s'inscrit dans un ouvrage dont la thèse étend l'approche syntaxique à toute la composition :

« [...] car, ce n'est pas, en somme, à la partie de la grammaire qui traite de la formation des mots, c'est à la syntaxe qu'appartient la composition, et sa théorie rentre toute entière dans celle de construction de la phrase. Les rapports qui unissent la composition à la syntaxe sont trop évidents pour qu'il soit besoin d'y insister. » (Darmesteter (1894 : 5))

Ainsi Darmesteter (1894 : 227), favorable à l'identification dans les composés [VN]_{N/A} d'un verbe à l'impératif 2^{ème} personne, analyse, par exemple, le composé *porte-plume* comme construit par la phrase (qui, selon lui, n'a de réalité que cognitive) « ce à quoi on dit porte plume », *casse-cou* comme construit par la phrase, « ce à propos de quoi on dit casse cou » ; Meunier (1875), favorable à l'identification dans les composés [VN]_{N/A} d'un verbe à l'indicatif présent, analyse, par exemple, le composé *lave-main* comme construit par la phrase (attestée) « bassin dans lequel on lave sa main » (Meunier (1875 : 255)), *abat-faim* comme construit par la phrase « morceau qui abat la faim » (Meunier (1875 : 145)).

En outre, l'analyse des composés [VN]_{N/A} comme une construction syntaxique nécessite de rendre compte du passage d'une structure de phrase, supposée être à l'origine du mot composé, à la forme du composé lui-même. Plusieurs points sont à expliciter, dont, par exemple, la disparition du sujet du verbe et celle du déterminant du nom « complément » pour l'interprétation des composés construits à partir d'un

verbe à l'indicatif (*porte-plume / objet qui porte la plume*), ou la disparition de la locution qui précède la forme du verbe pour l'interprétation des composés construits à partir d'un verbe à l'impératif (*porte-plume / ce à quoi on dit porte plume!*). La solution adoptée par Meunier (1872 ; 1875) et Darmesteter (1894) est celle de l'ellipse⁸, qui devient le principe organisateur de la composition en tant qu'elle est appréhendée comme un procédé syntaxique de construction des mots.

« Dans les langues romanes, la composition se ramène en général à une combinaison elliptique de mots. » (Darmesteter (1894 : 9))

La composition [...] n'en reste pas moins ce qu'elle était dans les langues anciennes, une expression synthétique, éveillant dans la pensée plus d'idées que les parties qui la forment n'en peuvent fournir, prises chacune en elle-même. L'ellipse y reste toujours le caractère fondamental, bien plus, le caractère unique. (Darmesteter (1894 : 7))

Ils analysent ainsi les composés [VN]_{N/A} comme résultant d'une phrase originelle qui comprend un verbe fléchi et de laquelle certains éléments seraient effacés. Cette phrase originelle, et donc l'ellipse qui en découle, relève d'un statut différent selon les auteurs. Elle est linguistiquement attestée selon Meunier (1872 ; 1875) et cognitivement sous-jacente selon Darmesteter (1894).

La reconstitution de la phrase à l'origine de la formation d'un composé [VN]_{N/A} est fondée sur l'interprétation du verbe comme forme fléchie, c'est-à-dire sur la détermination de la flexion portée par le verbe – indicatif présent ou impératif –, confortée par des reconstitutions historiques et par l'évaluation de la pertinence de l'interprétation sémantique du composé qui en découle (cf. § 1.4.2.6).

L'ellipse des constituants syntaxiques est ensuite justifiée

- (i) soit par l'usage, lorsque l'ellipse est conçue comme un phénomène portant sur des données linguistiquement attestées (Meunier 1875) :

Celui qui croit que *Tubæuf* dans *Pierre Tubæuf*, par exemple, est une locution complète [référence ici à l'analyse de Diez (1836-1844)], est forcé de voir dans *Pierre Tubæuf* un vocatif et le mode impératif : *Pierre, tue bæuf*. Pour moi je crois que *Tubæuf* dans *Pierre Tubæuf* est une locution elliptique née de la locution complète *Pierre qui tue le bæuf*, où le verbe ne peut être qu'à l'indicatif. Si *Pierre qui tue le bæuf* est le primitif de *Pierre Tubæuf*, il faut admettre qu'après avoir dit pendant quelques temps *Pierre qui tue le bæuf*, on aura dit, en supprimant le

⁸ Diez, de son côté, ne propose pas d'étudier la disparition du sujet et du déterminant.

pronom relatif *qui* et l'article défini *le*, pour cause de brièveté, *Pierre Tubœuf*. (Meunier (1875 : 274))

- (ii) soit par des considérations logiques, lorsque l'ellipse est conçue comme un procédé cognitif (Darmesteter (1894)) :

« Si, en effet, la conception primitive est la phrase analytique : *Jean qui boit l'eau, un, ce qui couvre le chef*, jamais on n'arrivera de là à l'expression synthétique : *Jean boit l'eau, un couvre-chef*. On ne saurait prétendre qu'il y a ici ellipse de *qui*. Comme nous l'avons dit au début de ce chapitre, l'ellipse ne consiste pas à supprimer extérieurement des mots, mais à rapprocher synthétiquement dans un concept intérieur, subjectif, des idées ou des images qui, logiquement, devraient être séparées. Jamais la langue ne supprime des mots nécessaires à la texture logique de la phrase pour le plaisir de les supprimer, et sans que cette suppression vienne d'une conception synthétique. Or, si le point de départ est l'expression analytique *Jean qui boit l'eau, un qui couvre chef*, jamais le relatif, qui est ici capital, n'aura pu disparaître. (Darmesteter (1894 : 198))

L'ellipse devenant le principe même de ce type de composition, les auteurs en viennent à classer les composés en fonction de la nature des éléments effacés : par exemple, *porte-plume* est rangé dans la classe des composés caractérisés par l'ellipse « ce à quoi on dit », (Darmesteter (1894 : 224)), *passe-temps* parmi les composés dont l'ellipse correspond à « ce à propos de quoi on dit » (Darmesteter (1894 : 227)).

1.4.2.6 Validation par la méthode de la grammaire comparée

Les arguments que les grammairiens du 19^e siècle avançaient en faveur d'une analyse syntaxique des composés [VN]_{N/A} est, par ailleurs, confirmée par la mise en œuvre des principes et des méthodes spécifiquement définis dans le contexte scientifique de la grammaire historique et comparée. Chaque auteur s'approprie, pour les besoins de sa démonstration, les outils que les recherches alors contemporaines sur la langue ont successivement élaborés. Ainsi Diez (1836-1844) a-t-il recours à ceux de la grammaire comparée, telle qu'elle se présente au début du 19^e siècle, Meunier (1872 ; 1875) à ceux de la grammaire historique qui succède, auxquels Darmesteter (1877 ; 1894) joint des considérations logiques et cognitives propres à l'école néogrammaire et à la sémantique naissante. Chacun articule ainsi aux données le paradigme scientifique auquel il adhère afin de construire une argumentation justifiant son interprétation.

Même si la démarche inspirée de la grammaire historique et comparée a été suivie quelque peu différemment selon les auteurs, elle s'organise autour d'une pratique commune qui consiste à établir une comparaison entre les mots composés du français qui comportent un verbe, et ceux d'autres langues supposés de structure identique.

Ainsi Diez (1836-1844), par exemple, confronte les mots composés du type *porte-plume* à leurs supposés homologues italiens, grecs, germaniques et slaves pour confirmer son hypothèse que le premier terme des [VN]_{N/A} doit s'interpréter comme un verbe fléchi à l'impératif. Les composés étrangers apporteraient ceci à la démonstration qu'à la différence du français, on pourrait y interpréter sans ambiguïté la forme du V parce qu'il présenterait assurément la marque de l'impératif sans risque de confusion avec celle du thème ou de l'indicatif. La théorie de la filiation entre les langues permet ensuite d'affirmer que si le verbe des composés italiens, grecs, etc. est fléchi, alors il y a toutes les raisons pour qu'il en soit de même en français.

A l'opinion qui voit dans ces composés la 3^o pers. sing. du présent ind. [...] s'opposent les formes italiennes *bevilacqua*, *rompicapo* (et non *beve*, *rompe*), et plus formellement encore l'usage des autres langues qui emploient également l'impératif dans ces compositions, telles que l'allemand et le slave [...], probablement aussi le grec. (Diez (1836-1844 : 406)).

L'approche plus strictement historique de Meunier (1872 ; 1875) vient enrichir l'étude comparative. Il démontre que les composés [VN]_{N/A} sont construits par la syntaxe en reconstituant l'évolution historique depuis la phrase originelle jusqu'à la forme contemporaine.

Je pars d'un principe unique : ces composés sont nés de phrases complètes, dont on a laissé de côté quelque chose, tantôt le sujet, tantôt le régime direct, tantôt le régime indirect en totalité ou en partie. Le problème consiste à retrouver la phrase-mère. Cette phrase retrouvée, rien de plus facile que de dire à quel mode est le verbe du composé et si le substantif est sujet ou régime. Or il y a des textes où l'on trouve tantôt la phrase complète, tantôt le composé qui en est né. (Meunier (1875 : XI)).

Il recherche ainsi, dans des documents remontant au moyen âge, la phrase supposée initiale et le composé supposé en découler puis montre comment l'un dérive de l'autre. Ainsi, la présence en parallèle dans le texte *Livre de la taille de Paris pour l'an 1292*, de l'expression *Jehan porte-l'eaue* et de la construction

Germain qui porte l'yaue prouve-t-elle, selon lui, comment, au prix d'une ellipse (cf. § 1.4.2.5), le composé est issu d'une phrase. De même, la cooccurrence, toujours dans ce même texte, de l'expression *Aaliz file-soie* et de la construction *Anès qui file soie* prouve la formation du premier à partir du second. Cependant de telles preuves historiques sont rares, et Meunier (1875) ne dispose que de cinq correspondances. Elles vaudront néanmoins pour toutes les autres car «si je ne puis fournir la preuve que les choses se sont réellement passées ainsi dans ce cas particulier [*«Tuboef»*], je puis prouver qu'elles se sont réellement passées ainsi dans plusieurs autres cas absolument semblables. » (Meunier (1875 : 274)). Ainsi, au-delà des justifications trop rares qu'offre la grammaire historique et comparée, le recours au sens et à l'intuition restent finalement décisifs (cf. § 1.4.2.4).

Enfin, Darmesteter (1894), de son côté, associe tout à la fois, méthode comparée, perspective historique et arguments logiques et psychologiques. Il utilise, en parallèle, les outils comparatistes comme Diez (1836-1844) l'a fait et reprend la problématique historique de Meunier (1872, 1875) – sans pour autant aboutir à une conclusion identique. Il organise ensuite les résultats ainsi dégagés dans une démonstration complexe, construite sur des arguments logiques et à partir d'une représentation cognitive ou « psychologique » de la langue. L'analyse s'articule comme suit :

- la grammaire comparée est une première étape qui lui permet de « fixer la nature du verbe » en comparant les composés [VN]_{N/A} du français dont l'analyse reste ambiguë et non unifiée, à de nombreux autres issus de diverses langues, de l'ancien français et du français moderne lui-même, « dans lesquels il est impossible de méconnaître l'impératif. » (Darmesteter (1894 : 171)). Parce que ces composés présentent en effet, soit une marque formelle qui permet sans confusion possible d'identifier le mode (*rendez-vous*), soit une construction qui suppose l'impératif (*un va lui dire*). C'est à partir de ces résultats issus de comparaisons que Darmesteter (1894) penche pour l'hypothèse d'une forme verbale fléchie à l'impératif ; les reconstructions historiques et logiques permettront de la confirmer ;
- la démarche historique appliquée par Meunier (1872, 1875) prend chez Darmesteter un autre aspect. Il ne s'agit plus de retrouver dans les textes anciens la phrase originelle dont le composé est supposé être issu et au moyen de l'ellipse

expliquer la suppression d'éléments de l'un à l'autre, mais il est question de reconstruire, selon des critères logiques, cette phrase de sorte qu'elle rende compte de l'intention initiale des locuteurs. L'histoire n'est plus celle de la transformation formelle d'une locution syntaxique attestée par corpus, mais celle de l'évolution cognitive d'une pensée – qui s'exprime au moyen d'une phrase – vers sa réalisation synthétique sous la forme d'un mot composé. En associant une méthode comparative à une perspective historique, étayées d'arguments logiques et psychologiques, Darmesteter (1877) démontre que

« Les composés aujourd'hui usuels, créés par l'analogie, *serre-tête*, *presse-papier*, etc., ont été formés sur le modèle d'épithètes du moyen âge, qui, appliquées aux hommes, devenaient généralement des noms propres ou des sobriquets, et appliquées aux objets sont devenues des noms communs. Or, la formation de ces épithètes s'explique *historiquement* et *logiquement* par l'impératif, et comme la forme grammaticale primitive est incontestablement l'impératif, qu'ainsi la signification de l'impératif concorde avec la forme, nous ne voyons aucune raison d'abandonner la théorie que nous avons exposée. » (Darmesteter (1877 : 162)).

- La reconstruction de la phrase à l'origine du composé est contrainte par des critères logiques de telle manière qu'elle puisse rendre compte de l'intention initiale du locuteur et de la logique de l'évolution cognitive de la pensée vers la réalisation synthétique d'un mot composé.

[...] la composition est soumise à des procédés logiques, et elle suppose certaines opérations de l'esprit qu'il importe de déterminer. (Darmesteter (1894 : 3))

1.5 Conclusion

Dans le cadre de la grammaire historique et comparée du 19^e siècle, les mots composés [VN]_{N/A} du français sont analysés comme des construits syntaxiques, c'est-à-dire comme issus d'une phrase qui a subi l'ellipse de certains éléments avant de fonctionner comme une unité lexicale.

L'objet de cette conclusion est de montrer quelles ont été les conditions de possibilité d'une analyse syntaxique de la construction des mots composés [VN]_{N/A}

dans ce cadre théorique. En d'autres termes, quels sont les éléments de la théorie qui ont permis que cette analyse syntaxique ait lieu au détriment de l'analyse morphologique.

On peut ramener à deux conditions théoriques la possibilité de l'analyse syntaxique des [VN]_{N/A}. Cette analyse syntaxique a été possible

- (i) parce que la notion de thème telle que les grammairiens du 19^e siècle l'ont conçue ne permet pas de reconnaître dans le verbe des [VN]_{N/A} une unité morphologique (un thème verbal). La mise en œuvre de la méthode comparée et historique et la représentation du sens du composé ont conduit à identifier dans le verbe de ces composés une forme fléchie. Cette interprétation de la forme du verbe a automatiquement entraîné une analyse en terme de construction syntaxique ;
- (ii) parce que les grammairiens du 19^e siècle ont utilisé la notion d'ellipse pour rendre compte du passage d'une structure de phrase à celle des [VN]_{N/A}.

Les sections 1.5.1 et 1.5.2 examinent les ancrages théoriques de ces deux conditions de possibilité de l'analyse syntaxique des [VN]_{N/A} au 19^e siècle.

1.5.1 L'identification d'une forme fléchie du verbe

L'identification d'une forme fléchie du verbe a été possible parce que les critères de reconnaissance du thème ont échoué à interpréter le verbe des [VN]_{N/A}. La section 1.5.1.1 montre sur quels fondements théoriques repose la notion de thème et dans quelle mesure ils ne permettent en effet pas d'avoir une analyse morphologique de la formation des mots composés.

Une fois que les unités en jeu au sein des [VN]_{N/A} sont reconnues comme n'étant pas des unités morphologiques, la mise en œuvre de la grammaire historique et comparée apporte des arguments pour justifier que la forme du verbe soit fléchie, et en conséquence que la construction des [VN]_{N/A} soit syntaxique. La section 1.5.1.2 ci-après montre sur quels fondements théoriques la méthode comparée et historique s'est construite pour aboutir à ce résultat.

Et enfin, la reconnaissance d'une forme fléchie du verbe dans les composés [VN]_{N/A} a été possible parce que la représentation du sens de ces structures au moyen d'une paraphrase a confirmé la valeur fléchie du verbe. La section 1.5.1.3 montre

comment la théorie du 19^e siècle peut utiliser la glose du sens pour expliciter la construction des unités, et l'extrême confusion dont fait preuve cette démarche.

1.5.1.1 Faiblesses des critères de reconnaissance du thème

La difficulté à laquelle se confrontent les grammairiens pour reconnaître un thème dans le premier composant des composés [VN]_{NA} dépend, non pas directement de l'homonymie entre l'élément verbal du composé et la forme correspondante qui apparaît dans une phrase, mais des critères d'identification d'une unité morphologique. L'obstacle tient à ce que le mode de reconnaissance du thème empêche de voir une unité morphologique dans la forme des verbes de la première conjugaison dont la finale est *e*. La raison n'est pas liée à un défaut de représentation phonétique. En effet, le recul phonétique par rapport à la matérialité graphique est réalisé puisque les grammairiens repèrent que le *e* est muet, et que de surcroît il joue un rôle phonographique signalant que la consonne précédente doit être prononcée. La raison tient au concept de thème lui-même et à son utilisation dans le cadre de la grammaire historique et comparée. La question de l'identité du premier terme des composés [VN]_{NA} du français fait ainsi apparaître que la définition, au 19^e siècle, du concept de thème comme unité de la morphologie pose théoriquement problème.

La définition du thème souffre de s'appuyer exclusivement sur un procédé de segmentation aveugle, qui s'applique à des données non théorisées, des données réduites au strictement perceptible et au matériellement observable. La notion de thème permet uniquement de saisir les faits formellement accessibles, qui tombent sous l'observation directe, mais n'offre aucune appréhension abstraite de phénomènes linguistiques inaccessibles à partir de la graphie. En somme le thème, tels que les grammairiens le définissent au 19^e siècle, est une notion purement descriptive – forme à laquelle s'ajoutent les désinences – et non une notion d'un langage de représentation.

Ainsi, parce que la notion de thème ne tire son identité que d'une opération de segmentation, toute réflexion sur l'unité lexicale est de fait éclipsée. Cette approche amène les grammairiens du 19^e siècle à réduire l'unité maximale de la morphologie, le thème, à un matériel graphique ou phonique, dépourvu de propriétés intrinsèques, notamment d'une catégorie grammaticale et d'une représentation phonologique. C'est cette conception de l'unité morphologique qui a conduit Darmesteter (1894) à

reconnaître le thème du verbe *port(er)* dans le nom converti *le port*, et à déduire de la forme de l'un (le nom) celle de l'autre (le verbe). Parce que le thème est uniquement reconnu par segmentation du matériel graphique, Darmesteter (1894) n'a pu mesurer que le verbe *port(er)* et le nom *le port* ne correspondent pas à la même unité lexicale et qu'en conséquence leur représentation phonologique portée par la représentation graphique se distingue. En l'occurrence, une réflexion morphophonologique (cf. ci-dessous Chapitre 7) permet de montrer, à l'instar de ce que proposait Boucherie (1876), que le *e* muet final de la forme *porte* du verbe *port(er)* représente une voyelle thématique marquant l'appartenance à une classe de conjugaison et dont l'apparition est conditionnée par le contexte. Cette représentation phonologique de l'unité lexicale verbe explique ainsi la non-apparition de ce *e* muet final dans le nom déverbal correspondant *le port*. Et confirme que la reconnaissance du thème par segmentation du matériel graphique conduit à ne pas pouvoir distinguer deux unités lexicales distinctes.

L'écueil auquel aboutit le mode de reconnaissance et la définition du thème mène à comprendre la nécessité, pour chaque composant de la grammaire, de construire théoriquement ses objets, en se détachant des faits formellement accessibles qui tombent sous l'observation directe, afin d'offrir une appréhension abstraite et modélisée des phénomènes linguistiques. Dans le cadre de la morphologie, cette démarche passe par une réflexion sur l'identité de l'unité lexicale en tant que construction abstraite et sur la représentation qu'on en donne (cf. ci-dessous Partie 2).

1.5.1.2 Faiblesse des arguments de la méthode comparée et historique

Si la reconnaissance d'une forme fléchie du verbe découle en premier lieu de la difficulté à identifier une unité morphologique dans le verbe des [VN]_{N/A}, elle a finalement été possible grâce à la mise en œuvre de la grammaire historique et comparée qui a été mobilisée pour fournir des preuves scientifiques à cette analyse.

D'une part, l'approche diachronique de la grammaire historique et comparée a permis de donner une valeur flexionnelle au *e* muet qui apparaît à la finale de la majorité des verbes qui composent les [VN]_{N/A}, et aux diverses consonnes finales des autres verbes. Cette preuve repose essentiellement sur une confusion entre une étude

diachronique des faits de langue et une transposition des résultats de cette étude à l'interprétation de phénomènes linguistiques analysés en synchronie.

D'autre part, la mise en œuvre des outils de la grammaire historique et comparée a eu pour objet de prouver que les mots composés [VN]_{N/A} comprennent un verbe fléchi et sont construits d'une phrase. Mais il s'avère, à l'examen, que l'argumentation faite dans le cadre de la méthode historique et comparée n'apporte finalement aucune preuve et qu'elle conduit plutôt indifféremment à un résultat et à son contraire. En effet, Diez (1836-1844) et Darmesteter (1894) l'utilisent pour démontrer la validité de leur hypothèse en faveur d'une forme fléchie du verbe à l'impératif, Meunier (1872, 1875) en faveur d'une forme fléchie du verbe à l'indicatif et enfin Boucherie (1876), contre les deux interprétations précédentes, en faveur du thème verbal⁹.

Les raisons de l'inadéquation de la méthode comparée et historique sont de plusieurs nature.

Premièrement, l'argumentation par la grammaire comparée a eu pour objectif, dans un premier temps, de comparer les mots composés [VN]_{N/A} du français dont la structure semblait ambiguë à des composés constitués d'un verbe dont la structure semblait non ambiguë et appartenant ou non à d'autres langues. Or cette comparaison est d'emblée biaisée,

- (i) d'abord parce que les données offertes à la comparaison sont d'une complète hétérogénéité : les grammairiens comparent en effet des structures [VN]_{N/A}, soit à des locutions lexicalisées construites effectivement par la syntaxe et comportant sans aucun doute un verbe conjugué : on trouve par exemple, pour le français, *rendez-vous* unanimement repris par Diez (1836-1844), Meunier (1875) et Darmesteter (1894), et de nombreux autres tels que *ne-m'oubliez-pas*, *regardez-moi* (plante), etc. ; soit à des mots composés dont l'interprétation de la forme verbale est aussi ambiguë que dans le cas des [VN]_{N/A} du français (par exemple le composé italien *rompicapo*, cité par Diez (1836-1844) dont le *i*

⁹ « La seconde [la théorie de l'indicatif], a contre elle l'orthographe italienne et les habitudes de la langue romande. » (Boucherie (1876: 269));

« Le roumain, qui connaît aussi, quoi qu'en dise M. A. D. [Arsène Darmesteter], la composition verbale, mais ne la pratique pas autant que les autres langues latines, achève de prouver que l'impératif n'est pas le mode du verbe composant : *frige-linte*, qui frit les lentilles, mauvais cuisinier [...]. L'impératif de ces mêmes verbes serait en *i*. » (Boucherie (1876 : 271)).

médian peut être une voyelle de liaison comme une voyelle thématique ou la marque flexionnelle de l'impératif) ;

- (ii) ensuite parce que la comparaison a lieu après que l'interprétation de la structure a été faite. En effet, si la méthode historique et comparée permet de soutenir une opinion et son contraire, c'est parce qu'elle est mise en œuvre après que les grammairiens ont déterminé le type des unités lexicales qui serviront à la comparaison ou à la reconstitution historique. Ainsi Darmesteter (1894) reconnaît qu'il doit nécessairement avoir recours à des cas particuliers explicitement fléchis pour fonder son analyse d'une forme fléchie du verbe des composés [VN]_{N/A} du français :

« Les quatorze-quinzièmes des composés français sont formés de verbes de la première conjugaison au singulier, avec complément sans déterminatif, tels que *porte-manteau, tire-botte, garde-manger*, etc. Il n'y a rien à en conclure pour l'une ou l'autre des hypothèses. Il faut donc se décider d'après des cas particuliers, c'est-à-dire d'après une faible minorité [constituée d'] une série de formes françaises ou latines dans lesquelles il est impossible de méconnaître l'impératif. » (Darmesteter (1894 : 170-171)

De son côté, Boucherie (1876) affirme la nécessité de distinguer les locutions syntaxiques lexicalisées qui fonctionnent comme des unités lexicales, des composés [VN]_{N/A}, afin de fonder son analyse d'une forme non fléchie du verbe :

« J'observerai d'abord qu'il faut écarter du débat les formes dont l'origine modale est certaine, que le premier composant soit à l'impératif (*rendez-vous, noli-me-tangere*, etc...) ou, ce qui est plus rare, à l'indicatif (mésange *perd-sa-queue, Ront-ses-giez*). [...] Je [les] regarde comme des formes accidentelles, des composés devenus tels par un usage plus ou moins long. J'en ferais une classe à part, et surtout j'éviterai de les confondre avec les secondes [«celles qui ont un composant verbal dont la nature modale prête à discussion, telles que *porte-feuille...* »]. » (Boucherie (1876 : 268-269).

Il apparaît que ces deux démarches, pourtant antagonistes quant à leurs choix, sont chacune un préalable à l'étape comparative elle-même, dont elles induisent nécessairement et absolument les résultats. La sélection des matériaux étudiés joue en effet un rôle crucial dans l'interprétation du premier composant des [VN]_{N/A}. Ainsi, confondre la nature du verbe dans *portemanteau* avec celle de *rendez-vous*, par exemple, implique que soit

admise au préalable l'hypothèse d'une forme fléchi du verbe. De même qu'exclure de la comparaison –et donc des données–, les unités complexes qui comprennent de façon certaine un verbe fléchi suppose d'abandonner d'abord l'hypothèse de l'identification d'une flexion sur le verbe. La hiérarchie des raisons se trouve alors inversée : ce n'est pas parce que *portemanteau* est comparé à *rendez-vous* que les grammairiens s'autorisent à conclure en faveur d'une forme fléchi, mais plutôt parce qu'ils reconnaissent d'emblée dans *portemanteau* un verbe fléchi qu'ils peuvent le comparer à *rendez-vous*. La question des regroupements n'apparaît plus comme une prémisse mais comme l'effet, la conséquence d'une analyse qui lui est antérieure.

Deuxièmement, l'argumentation dans le cadre de la grammaire historique a eu pour objectif, dans un deuxième temps, de retrouver la phrase supposée être à l'origine des mots composés [VN]_{N/A}. Or cette recherche est, là encore, non pertinente,

- (i) d'une part parce que les phrases supposées être à l'origine des mots composés [VN]_{N/A} présentent la valeur modale et temporelle en phase avec l'analyse préalable donnée du composé. En d'autres termes, le résultat de la recherche de la phrase originelle est entièrement déterminé par l'interprétation qui est faite en amont de la structure des [VN]_{N/A}. Meunier (1875), par exemple, retrouve des phrases construites avec un verbe marquant le présent de l'indicatif uniquement parce que son analyse des composés correspondants s'oriente en faveur d'un verbe fléchi à l'indicatif ; Darmesteter (1894) de son côté reconstruit logiquement des phrases à l'impératif parce qu'elles illustrent son analyse. La démarche de reconstitution historique ou logique ne s'avère pas davantage décisive pour fonder l'hypothèse d'une formation syntaxique des [VN]_{N/A} que la comparaison avec d'autres composés puisque les arguments qu'elle avance n'arrivent qu'en aval, après que les grammairiens du 19^e siècle ont reconnu une marque flexionnelle portée par la forme verbale ;

- (ii) d'autre part parce que la démonstration par la recherche de la phrase originale, qu'elle soit fondée sur des preuves historiques¹⁰ ou sur des reconstitutions logiques, confond deux plans d'organisation : celui de la syntaxe, organisation des éléments du lexique, et celui du lexique, construction des éléments du lexique. Il n'y a, en effet, aucune conclusion à tirer du fait qu'un texte présente des unités lexicales qui s'organisent entre elles syntaxiquement (*Anès qui fle soie*) et que certaines de ces unités lexicales apparaissent dans un mot composé (*Aaliz file-soie*). C'est de la propriété des unités lexicales de pouvoir apparaître et en composition et dans des phrases. Qu'elles se réalisent dans une structure syntaxique n'implique rien quant à la construction du mot composé.

Finalement la pratique de la méthode historique et comparée, que les auteurs présentent comme offrant des preuves décisives, ne permet en aucun cas de lever les ambiguïtés. Son rôle n'est en rien déterminant pour l'analyse des mots composés [VN]_{N/A} parce que ses procédures ne sont mises en œuvre qu'après les regroupements des données, pour valider méthodiquement, «scientifiquement», un résultat déjà là, implicite.

1.5.1.3 Faiblesse de la représentation du sens

La problématique de l'identité des composants des [VN]_{N/A} du français est couplée avec des préoccupations d'ordre sémantique dans la mesure où les grammairiens du 19^e siècle confirment la reconnaissance d'une forme verbale conjuguée dans le premier constituant de ces composés par l'interprétation du sens des composés et la représentation qu'ils en donnent.

La pratique systématique des grammairiens du 19^e siècle consiste à représenter le sens des composés [VN]_{N/A} au moyen d'une paraphrase et à inférer de la structure de cette paraphrase que la structure du composé y est identique. Le raisonnement est focalisé d'une part sur la nature du verbe : puisque la paraphrase interprétative comprend un verbe marqué par un mode, un temps, une personne (*Chanteraine* = rue où chante la raine), alors le verbe du composé doit être marqué par ce mode et ce temps (*chante*, indicatif présent, 3^{ème} personne). Le raisonnement s'étend d'autre part

¹⁰ Il est à noter, par ailleurs, que l'efficacité de la recherche historique proposée par Meunier (1875) est elle-même contestable parce qu'elle aboutit à ne mettre en correspondance que cinq phrases avec

à l'ensemble de la structure : la phrase qui rend compte du sens du composé est prise pour la forme qui est à l'origine de la construction du mot composé : si l'interprétation de *Chanteraine* correspond à « (rue) où chante la raine », alors le composé *Chanteraine* est construit sur la locution « (rue) où chante la raine », de laquelle sont ellipsés certains éléments. Il y a donc une confusion complète entre le plan de l'interprétation du sens des composés – et les outils que les grammairiens se donnent pour représenter cette interprétation (la paraphrase) –, avec le plan de la construction des composés. Les grammairiens du 19^e siècle superposent systématiquement les deux, sans mesurer que ces deux plans, interprétation sémantique et construction des structures, ne relèvent pas du même domaine. Que le verbe apparaisse conjugué dans la paraphrase interprétative n'implique en rien qu'il le soit au sein du composé correspondant. Que la paraphrase interprétative soit construite au moyen de la syntaxe n'implique en rien que le composé correspondant relève d'une structure syntaxique. Les outils de représentation du sens des composés doivent être totalement indépendants des règles de construction des composés eux-mêmes.

Une seconde pratique des grammairiens du 19^e siècle consiste à représenter les rapports sémantiques entre les constituants des mots composés [VN]_{N/A} en utilisant une terminologie conçue pour exprimer des rapports syntaxiques (cf. l'utilisation que fait Darmesteter des termes régime et complément, § 1.4.2.4). Cet amalgame terminologique conduit les grammairiens à envisager que la syntaxe organise les relations entre les constituants des composés [VN]_{N/A} de telle sorte qu'elle en devient le principe de construction.

Cet amalgame terminologique rend compte du fait que :

- (i) d'une part les grammairiens ne disposent pas d'outils qui permettent de représenter le sens en dehors des paraphrases. En effet, l'attention accordée à l'époque à la sémantique naissait à peine¹¹. La pénurie d'outils propres à la sémantique est d'autant plus néfaste à la représentation du sens des composés [VN]_{N/A} qu'ils sont construits à partir d'unités lexicales qui peuvent apparaître en syntaxe dans des constructions

cinq composés supposés en être issus, et qu'au demeurant, les composés mis en parallèle sont là aussi hétérogènes.

¹¹ L'« Essai de sémantique » de Michel Bréal (1897) est considéré comme le premier ouvrage consacré à la sémantique comme champ d'étude proprement linguistique.

verbe/complément, dont la relation sémantique est reconnue par les grammairiens comme identique à celle des [VN]_{N/A} ;

- (ii) d'autre part les grammairiens n'opèrent pas de distinction théorique entre l'organisation des rapports sémantiques et celui des rapports syntaxiques. Cette approche conduit à concevoir les différents niveaux d'analyse linguistique comme isomorphes, et à confondre les résultats liés à l'un avec ceux de l'autre ;
- (iii) et enfin, le traitement qu'ils proposent du sens des composés réduit la sémantique à une interprétation, sans décrire le fonctionnement des marques linguistiques qui produisent cette interprétation. La paraphrase ne dit rien, en effet, du type d'information sémantique que les [VN]_{N/A} mettent en jeu, ni des mécanismes de combinaison de ces informations pour construire le sens du composé.

Il apparaît ainsi que si les grammairiens du 19^e siècle analysent majoritairement ces composés comme des construits syntaxiques, c'est aussi parce qu'ils manquent de moyens théoriques qui permettent d'exprimer le sens des composés en question, indépendamment des relations syntaxiques que les composants peuvent entretenir par ailleurs.

Avec la perspective de postuler un niveau morphologique autonome, il y aurait la double nécessité de représenter la nature des informations sémantiques auxquelles sont sensibles les opérations sémantiques à l'œuvre dans la construction des unités lexicales, et de représenter les mécanismes de combinaison de ces informations.

1.5.2 L'utilisation de la notion d'ellipse

L'analyse des mots composés [VN]_{N/A} comme des construits syntaxiques a été rendue possible grâce à l'utilisation de la notion d'ellipse qui a été utilisée pour rendre compte du passage d'une structure de phrase à celle des [VN]_{N/A}.

Si la notion d'ellipse a permis de tenir une analyse syntaxique des [VN]_{N/A}, c'est parce que, telle que les grammairiens du 19^e siècle l'appréhendent, il s'agit d'une notion non définie, pré-théorique et non contrainte qui offre une totale souplesse pour satisfaire toutes sortes d'intuitions. Il ne s'agit pas d'un concept grammatical qui exprime une opération linguistique (i) d'une part parce que Darmesteter (1894)

l'envisage comme un procédé qui ne s'applique pas sur des données linguistiques attestées, mais au niveau cognitif, et d'autre part (ii) parce que Meunier (1872 ; 1875), pour qui l'ellipse a lieu sur du matériel linguistique, n'y recherche aucune généralité, aucune régularité et donc aucune prédictibilité qui permettent d'en faire une règle. Il l'utilise uniquement au coup par coup pour rendre compte d'un manque lexical ou discursif, sans que ce manque soit caractérisé, c'est-à-dire sans qu'il réponde à un schéma syntaxique ou sémantique qui explicite l'effacement et la restitution de l'élément supprimé, ainsi que les conditions et les contraintes qui pèsent sur ces processus. En d'autres termes, l'ellipse chez les grammairiens du 19^e siècle reste un recours à une notion qui sert de principe d'explication facile.

Ainsi appréhendée, l'ellipse peut justifier :

- (i) le rassemblement des données hétérogènes qui constituent le corpus d'analyse des grammairiens du 19^e : elle explique aussi bien la formation de *laissez-passer*, *ne m'oubliez pas* (selon Darmesteter (1894) l'ellipse est celle de « ce qui dit »), que de *lave-mains* ou de *touche-à-tout* (selon Darmesteter (1894) l'ellipse est celle de « ce à quoi on dit ») ;
- (ii) une interprétation fléchie de la forme verbe, quelle que soit la marque flexionnelle (notamment indicatif ou impératif).

En somme, la notion d'ellipse, telle qu'elle est utilisée au 19^e siècle, permet aux grammairiens de valider une analyse déjà faite, un résultat déjà posé. Au même titre que l'utilisation de la grammaire historique et comparée, elle n'arrive qu'en aval de l'analyse.

C'est donc la question de l'identification et de la nature des unités que manipule la morphologie, ainsi que les outils de représentation du sens qui sont au cœur de l'analyse syntaxique des mots composés [VN]_{N/A} du français.

Chapitre 2

L'analyse des mots composés [VN]_{N/A} du français dans le cadre de la grammaire générative du 20^e siècle

2.1 Introduction

Les linguistes génératifs post-lexicalistes qui ont étudié les mots composés [VN]_{N/A} du français ne les appréhendent pas comme des construits morphologiques. La raison tient au fait que les règles de construction des structures [VN]_{N/A} qu'ils identifient ne relèvent pas du domaine de la morphologie, soit que la théorie n'accorde pas de place à un composant morphologique autonome, soit qu'elle lui en accorde une, mais que ses règles soient contraintes de telle sorte qu'elles excluent la formation des [VN]_{N/A} du français. Ces deux cas de figure recouvrent deux approches de la formation des mots :

- d'un côté, l'approche de Di Sciullo & Williams (1987) et de Zwanenburg (1991, 1992) pour qui la morphologie constitue un domaine autonome de la grammaire qui génère les mots construits et les mots composés. Dans ce cadre théorique, les composés [VN]_{N/A} ne sont pas morphologiquement construits parce qu'ils ne répondent pas aux principes de la composition morphologique telle qu'elle est organisée autour de la notion de tête ;
- de l'autre, l'approche de Lieber (1992) pour qui la morphologie ne constitue pas un domaine autonome de la grammaire et partage les mêmes règles que la syntaxe, et l'approche de Barbaud (1991, 1994, 1997) pour qui la morphologie constitue un domaine autonome mais ne construit pas les mots composés. Dans

ces deux cadres théoriques, les composés [VN]_{N/A} ne sont pas construits morphologiquement parce que seul le composant syntaxique a le pouvoir de générer ces structures.

Quelle que soit l'approche que les linguistes génératifs post-lexicalistes¹ ont de la formation des mots, le point d'achoppement qui empêche de concevoir les composés [VN]_{N/A} du français comme des construits morphologiques tient au format des règles. Telles que sont formulées les règles de construction des mots, seul un format syntaxique est apte à rendre compte de la construction des [VN]_{N/A}.

Afin d'illustrer ce point de vue, et la manière dont il émerge de l'organisation des théories, je présenterai ci-dessous chacune des analyses avancées,

- en montrant d'abord quelle est la place de la morphologie au sein des cadres théoriques adoptés par les auteurs, et selon quels principes elle s'organise ;
- en montrant ensuite, le cas échéant, comment s'inscrit la composition par rapport au composant morphologique ou syntaxique, et quelles sont ses propriétés ;
- pour dégager, enfin, la manière dont s'articule l'analyse des composés [VN]_{N/A} en fonction, soit des propriétés définies pour la composition au sein du composant morphologique, soit des propriétés imparties à la syntaxe et à la morphologie par le cadre théorique.

2.2 Di Sciullo & Williams (1987) et Zwanenburg (1992)

L'approche de la formation des mots composés [VN]_{N/A} du français relève chez Di Sciullo & Williams (1987) et Zwanenburg (1992) du même cadre théorique, l'article de Zwanenburg (1992) appliquant exclusivement au français l'analyse

¹ C'est parce que Selkirk (1982) ne traite pas les composés [VN]_{N/A} du français que ses travaux sur la formation des mots ne seront pas pris en compte ici, malgré l'influence importante qu'ils ont pu avoir sur l'approche générativiste de la morphologie. Certains des concepts et des règles qu'elle a mis en place seront cités au fil de ce chapitre dans la mesure où ils ont été réinvestis dans les cadres théoriques que j'étudierai.

proposée par ses prédécesseurs². Elle s'inscrit chez Di Sciullo & Williams (1987) dans un ouvrage, peu explicite, dont l'objet est de proposer un traitement théorique de la notion de mot, et chez Zwanenburg (1992) dans un article consacré à la formation des mots composés en français.

L'analyse consiste à exclure les [VN]_{N/A} du composant morphologique qui construit les mots composés, à interpréter leur structure en termes syntaxiques pour finalement les lister dans le lexique en qualité d'unités lexicales. Cette analyse ressortit clairement à un modèle théorique qui, bien que militant en faveur d'une séparation des composants de la grammaire, importe les principes de la syntaxe dans le composant morphologique.

2.2.1 Statut et principes du composant morphologique

Le cadre théorique développé par Di Sciullo & Williams (1987 : chapitre 1) distingue entre la formation des mots et le statut d'unité lexicalisée. Cela signifie que le fait d'appartenir au lexique ne préjuge en rien des propriétés des unités.

In sum we reject the idea that listedness is a grammatical property - the lexicon is a collection of semigrammatical objects, some of them words and others phrases. The set of items has no structure, and the property of being a member of this set is no more essential to the nature of words than it is to the nature of phrases. (Di Sciullo & Williams (1987 : 4))

Les objets qui constituent le lexique sont de nature hétérogène et ne doivent pas s'appréhender uniformément ; certains relèvent d'une règle de construction de mots et sont, à ce titre, prédictibles, alors que d'autres, qu'ils soient des mots ou des syntagmes, présentent des propriétés imprédictibles et nécessitent d'être listés (ce sont alors des « listèmes »). Cette conception veut s'opposer à l'idée que le lexique est un ensemble d'objets mémorisés dont on n'étudie pas la construction.

² La construction de ce cadre est discutée essentiellement dans l'ouvrage de Di Sciullo & Williams (1987) et, pour cette raison, les principes qui l'organisent sont davantage cités ci-après sous leur plume que sous celle de Zwanenburg (1992). Les quelques divergences que celui-ci y apporte sont néanmoins systématiquement mentionnées. Dans leur majorité, elles ne sont, pour mon propos, pas pertinentes : Zwanenburg (1992)

- intègre à l'analyse les composés construits sur des bases non autonomes, dont Di Sciullo & Williams (1987) ne touchent pas mot,
- traite certains construits tels que *sous-chef* et *arrière-pays* comme des composés morphologiques alors que Di Sciullo & Williams (1987) excluent la composition de la morphologie du français.

En revanche, l'analyse diverge nettement dans l'attribution des propriétés liées au statut d'unité lexicale des structures [VN]_{N/A} du français et mérite davantage d'attention (cf. § 2.2.3.3.2.).

Le choix théorique de Di Sciullo & Williams (1987) implique :

- (i) de rendre compte du module de la grammaire qui construit les mots, ce qui nécessite de prendre position sur l'autonomie des composants morphologique et syntaxique (cf. § 2.2.1.1),
- (ii) d'explicitier quelles sont les unités et les règles en jeu dans la construction des mots (cf. § 2.2.1.2 et § 2.2.1.3.).

2.2.1.1 L'hypothèse lexicaliste et l'indépendance du composant morphologique

Di Sciullo & Williams (1987) et Zwanenburg (1992) situent leurs travaux dans un cadre lexicaliste³. Ils posent que la théorie de la grammaire se divise en deux « sous théories », la morphologie et la syntaxe, qui se distinguent entre elles par le type d'unités et le type de règles qu'elles manipulent⁴ (Di Sciullo & Williams (1987 : 46)). De cette conception découle la théorie de « l'atomicité syntaxique » selon laquelle les règles de la syntaxe n'ont pas accès à la structure des mots, qu'ils soient construits par dérivation ou par flexion⁵.

[...] the rules of formation for words are a coherent whole, and the rules of formation for phrases are another coherent whole. [...] Words are opaque to syntactic descriptions and operations, but phrases are not. (Di Sciullo & Williams (1987 : 19))

Cette atomicité explicitement revendiquée comme un des principes de la théorie est maintenue même si composant morphologique et composant syntaxique partagent un certain vocabulaire théorique qui concerne les parties du discours (les règles syntaxiques ont accès au statut catégoriel des items lexicaux) et la structure argumentale des mots (les règles syntaxiques d'assignement de théta-rôle ont accès à

³ C'est-à-dire un cadre qui rassemble les idées des travaux qui s'inspirent de l'« hypothèse lexicaliste » dont la première formulation revient à Chomsky (1970). Plusieurs interprétations ont été faites de cette hypothèse lexicaliste et différentes approches du lexique et de la formation des mots en ont résulté. Néanmoins, l'ensemble des théories lexicalistes partagent l'idée que la formation des mots opère à l'intérieur du composant lexical et non du composant syntaxique (cf. § Chapitre 3).

⁴ Et certainement aussi le type d'unités qu'elles construisent, mais Di Sciullo & Williams (1987) ne précisent pas davantage, et achèvent d'énumérer les points de divergence entre syntaxe et morphologie par un « etc. ».

⁵ Di Sciullo & Williams (1987) rejettent en effet la distinction entre morphologie flexionnelle et dérivationnelle et suivent les principes de la « *Strong Lexicalist Hypothesis* » selon laquelle la morphologie n'entretient aucun lien avec la syntaxe et constitue un seul et unique composant de la grammaire qui prend en charge la formation des mots tant du point de vue lexical que de celui de la flexion (cf. 4.2.).

la structure argumentale des items lexicaux). La raison tient à l'idée que si les règles syntaxiques ont accès au statut catégoriel et à la structure argumentale des unités lexicales, elles n'en restent pas moins incapables de rendre compte de leur structure.

The rules of syntax can see that a word has such and such properties, but they cannot see how it came to have those properties. (Di Sciullo & Williams 1987 : 48)

Ainsi la syntaxe ne voit pas la structure des mots, et les mots, quant à eux, restent opaques à toutes les opérations ou descriptions de niveau phrastique (Di Sciullo & Williams (1987 : 49-52))⁶. Cette opacité des mots aux phénomènes proprement syntaxiques se manifeste, par exemple, par l'impossibilité qu'ils portent une référence temporelle (les mots, selon Di Sciullo & Williams (1987), dénotent une propriété permanente) parce que seules les règles d'interprétation syntaxiques sont aptes à interpréter les références temporelles. Une autre manifestation de cette opacité est l'impossibilité qu'un mot morphologiquement construit comprenne un pronom (on ne peut pas, par exemple, construire de composé de la forme **it robber*, *it* référant, par exemple, à une banque). La raison tient au fait que l'interprétation des pronoms dépend là encore de règles syntaxiques.

Le modèle de Di Sciullo & Williams (1987), repris par Zwanenburg (1992), s'inscrit donc dans un cadre lexicaliste en ceci qu'il se caractérise par l'autonomie qu'il accorde au composant morphologique eu égard au composant syntaxique.

2.2.1.2 Les unités de la morphologie

Selon le principe de l'atomicité syntaxique, le composant morphologique a accès à des unités de lui seul reconnues. Ces unités sont des morphèmes (Di Sciullo & Williams (1987 : 1)), qui appartiennent à différentes classes que les auteurs listent de façon incomplète et sans précisément les définir.

⁶ Il est à noter que le « principe d'atomicité » énoncé par Di Sciullo & Williams (1987) est un principe qui rend compte des propriétés des mots, mais ne concerne pas, à proprement parler, les pouvoirs respectifs de la syntaxe et de la morphologie. En d'autres termes, s'il est dit que les règles de la syntaxe ne peuvent pas voir la structure interne des mots, il n'est nulle part explicité que les règles de la morphologie n'ont pas accès à telles ou telles propriétés des phrases. Les auteurs s'en tiennent à décrire les propriétés du mot, ce qui constitue l'objet de leur ouvrage.

[...] syntactic rules simply lack the vocabulary that would include *stem*, *affix*, *prefix* and so on. » (Di Sciullo & Williams 1987 : 47)

En prenant connaissance des règles de formation des mots que les auteurs posent pour rendre compte des données de l'anglais (cf. § 2.2.1.3), on comprend qu'aux classes « *stem* », « *affix* » et « *prefix* » s'ajoute celle des « *words* » qui constitue à la fois une classe d'*input* et d'*output* de la morphologie : unité d'*input* parce que des mots construits morphologiquement peuvent l'être par la combinaison de deux « *words* » – c'est notamment le cas pour les mots composés (Di Sciullo & Williams (1987 : 23) ; Zwanenburg (1992 : 222)) – et unité d'*output* parce que les morphèmes combinés entre eux construisent des « *words* ».

Le terme « *word* » utilisé pour dénommer une unité morphologique est théoriquement distingué, dans l'ouvrage de Di Sciullo & Williams (1987), à la fois du mot syntaxique et du mot en tant qu'il est listé dans le lexique. Cette distinction participe de la démonstration centrale de *On the Definition of Word* dont l'objectif est de mettre au jour les différents sens que recouvre le terme de « mot ». Di Sciullo & Williams (1987) identifient derrière le terme « mot » trois objets théoriques différents auxquels ils attribuent les dénominations suivantes :

- (i) l'objet morphologique (*morphological objects*), c'est-à-dire le « *word* » en tant qu'il constitue une unité d'entrée et de sortie des opérations de construction de mots ;
- (ii) l'atome syntaxique (*syntactic atoms*), qui correspond au mot dans une phrase, caractérisé par certaines propriétés telles qu'une catégorie syntaxique et une structure argumentale ;
- (i) le listème (*listeme*), l'unité listée dans le lexique.

La distinction entre (i) et (ii) est doublement motivée. Elle est motivée d'un côté par la propriété de l'atomicité qui pose qu'un atome syntaxique est appréhendé du point de vue de son comportement syntaxique sans que l'on puisse avoir accès à sa construction, alors qu'un objet morphologique l'est du point de vue de sa construction morphologique (cf. § 2.2.1.1). Et de l'autre, elle est motivée par le fait que les objets ainsi définis ne se recouvrent pas systématiquement. En effet, certains atomes syntaxiques ne sont pas construits par les règles de la morphologie, c'est-à-dire ne sont pas des « *words* » au sens d'unité de la morphologie, mais présentent une forme syntagmatique insérée dans une position syntaxique X^0 . Ce type d'analyse est notamment proposée pour les mots composés [VN]_{N/A} du français (cf. § 2.2.3).

Ainsi, lorsque Di Sciullo & Williams (1987) traitent de la formation des mots, les unités de type «*words*» sont appréhendées du point de vue des propriétés qu'elles mettent en œuvre dans la construction morphologique, et non pas du point de vue de celles qui seraient actives dans un contexte syntaxique. Ces propriétés sont celles qui seront transmises du constituant tête au mot construit (cf. § 2.2.1.3). Elles concernent :

- les traits catégoriels «étendus», tels que la catégorie grammaticale, le nombre ;
- la structure argumentale, le cas échéant (pour les verbes et certains noms), qui consiste en un ou plusieurs arguments, les restrictions contextuelles et de sélection sur les arguments⁷ ;
- la classe sémantique à laquelle le mot appartient.

(Di Sciullo & Williams (1987 : 22 : 45))

2.2.1.3 Les règles de la morphologie

L'autonomie du composant morphologique implique que la morphologie manipule des unités qui lui sont propres au moyen de règles de formation de mots qui lui sont spécifiques.

The theory of grammar has two subtheories, morphology and syntax, each with its own atoms, rules of formation, and so on. (Di Sciullo & Williams (1987 : 46))

Les règles de formation des mots ont le pouvoir de construire les mots et leurs propriétés à partir des unités manipulées par la morphologie.

We assume further that on every view there will be rules of words formation not a part of syntax, because their domain is simply the individual word, which derive words and their properties from other words or morphological material. (Di Sciullo & Williams (1987 : 57))

Elles présentent la spécificité, au regard des règles syntagmatiques, d'opérer uniquement sur l'information lexicale et non sur une configuration syntaxique.

⁷ Les verbes, par exemple, présentent une structure argumentale dotée des informations suivantes : "[...] verbs, in particular will be specified as to the number, type, and deployment of their arguments, at a minimum; let us call this the argument structure of the verb." (Di Sciullo & Williams (1987 : 57)).

2.2.1.3.1 Le type de règle

Les règles de la morphologie que posent Di Sciullo & Williams (1987) sont de deux sortes : (i) celles qui rendent compte du type d'unités assemblées et (ii) celles qui rendent compte des propriétés du mot construit qui résulte de cet assemblage.

Il s'agit pour (i) de règles de combinaison de morphèmes qui relèvent de l'affixation (dérivationale ou flexionnelle) et de la composition (Di Sciullo & Williams (1987: 1)). Ces règles sont des règles de réécriture indépendantes du contexte dont le pouvoir est limité à la concaténation des unités entre elles. Ces règles ne disent rien de (ii), c'est-à-dire de l'agencement des propriétés catégorielles, sémantiques et argumentales qui ont lieu lors de la concaténation. C'est, en revanche, la tête du mot construit qui tient ce rôle.

Pour rendre compte de (ii), Di Sciullo & Williams (1987) et Zwarenburg (1991 ; 1992) adoptent la thèse selon laquelle les unités construites par la morphologie s'organisent autour d'une tête au même titre que les syntagmes construits par la syntaxe. A ce sujet, ils suivent et aménagent les propositions initialement avancées par Williams (1981) et Selkirk (1982).

2.2.1.3.2 Principe et propriétés de la tête en morphologie

L'importation de la notion de tête en morphologie est liée au fait de concevoir les règles de formation des mots comme un décalque des règles de formation de la structure des syntagmes. La notion de tête fait partie du modèle X barre initialement élaboré par Chomsky (1965 ; 1970) pour rendre compte du parallélisme d'organisation des syntagmes entre eux. Cette position sur la formation des mots, adoptée par Williams (1981) puis Selkirk (1982) se distingue de celle d'Aronoff (1976), en ceci qu'au lieu de faire porter aux règles les informations syntaxiques ou sémantiques du mot construit, c'est à un des constituants du mot construit, qui endosse le statut de tête morphologique, qu'est dévolue cette fonction.

The identifying feature of heads in both syntax and morphology is that the properties of the head are those of the whole ; in general, there is complete agreement of features between the head and the whole. (Di Sciullo & Williams (1987 : 23))

Ce sont généralement les affixes⁸ qui, dans les théories de Williams (1981) et de Selkirk (1982) puis dans celles de Di Sciullo & Williams (1987) et Zwanenburg (1991 ; 1992), correspondent à la tête des mots construits, et qui transmettent leurs propriétés à l'ensemble du mot (cf. § 2.2.1.2)⁹. Ainsi, la tête, en dérivation comme en composition, remplit trois fonctions :

- une fonction catégorielle : l'élément tête détermine la catégorie du mot construit, ainsi que le nombre (cf. § 2.2.1.2) ;
- une fonction de dépendance, exprimée en terme de structure argumentale, qui rend compte à la fois de la structure argumentale du mot construit et des rapports de dépendance internes entre les constituants¹⁰ ;
- une fonction sémantique qui indique le type sémantique du mot construit.

2.2.1.3.3 L'identification de la tête

L'identification de la tête d'un mot construit est le point le plus discuté dans la littérature. Bien que le principe de la tête morphologique soit un décalque de celui de la tête syntaxique, la similitude reste cependant difficile à tenir lorsqu'il s'agit de reconnaître lequel des constituants du mot construit correspond à la tête.

En syntaxe, la tête est identifiée :

- comme l'élément, dans la hiérarchie X barre, qui présente un niveau de barre inférieur à celui du syntagme, et qui est la seule « fille » du syntagme à ne pas être une unité maximale (Di Sciullo & Williams (1987 : 23)), c'est-à-dire la seule à correspondre à une unité lexicale ;
- comme l'unité qui porte la même catégorie que l'unité qui la domine dans la hiérarchie X barre.

Or la tête morphologique ne répond à aucun de ces critères :

- dans le cas de la composition, la tête n'est pas d'un niveau inférieur par rapport à l'autre constituant, les deux constituants du composé sont de même niveau (Di Sciullo & Williams (1987 : 24)) ;

⁸ Les bases lexicales de certains dérivés ainsi que les constituants de mots composés peuvent également remplir la fonction de tête des mots construits.

⁹ Ce qui signifie en particulier que les affixes possèdent, au même titre que les items lexicaux, une structure argumentale.

¹⁰ Chez Di Sciullo & Williams (1987. 32), cette relation argumentale entre tête et « non-tête » se réalise différemment en composition et en dérivation : la tête du composé est reliée au constituant « non-tête » par assignation de rôle-théta ; la tête affixe, elle, est reliée à sa « non-tête » par « composition fonctionnelle », puisque l'élément « non-tête » ne satisfait pas un théta-rôle de la tête.

- dans le cas de la dérivation, les unités lexicales construites n'adoptent pas la même catégorie que leurs têtes puisque les mots construits ne sont pas de catégorie affixe.

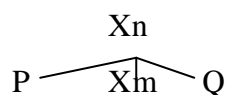
Ces différences ont conduit Williams (1981) le premier, à poser une règle d'identification de la tête morphologique, non plus en fonction de ses propriétés intrinsèques mais selon le contexte : la « RHR » (*Right hand Head Rule*) stipule ainsi que la tête des séquences engendrées morphologiquement est le plus à droite possible :

In morphology we define the head of a morphologically complex word to be the righthand member of that word [...]. Call this definition the Right-hand Head Rule (RHR). (Williams 1981 : 248)

Mais la RHR de Williams (1981), trop rigide, ne parvient pas à rendre compte des mots construits dont le constituant de droite ne répond pas aux propriétés d'une tête (cf. par exemple, les composés des langues romanes ou du vietnamien, les verbes à particule en anglais (*grow up, step up*)).

Pour résoudre ces difficultés, Selkirk (1982) modifie la «RHR» de Williams (1981) et en propose une version révisée qui « assouplit » la position de la tête morphologique : la tête d'un mot ne se situe plus systématiquement à droite mais aussi à gauche dans les cas où les morphèmes de droite ne portent pas la catégorie du mot.

Right-hand Head Rule (revised)



In a word-internal configuration, where X stands for a syntactic feature complexe and where Q contains no category with the feature complexe X, X^m is the head of X^n . (Selkirk 1982 : 20)

Cette règle ne présente pas de caractère universel mais devra être paramétrée pour chaque langue et pour chaque construction morphologique en particulier.

Depuis, de nombreuses discussions ont eu lieu dans la littérature pour définir la notion de tête en morphologie (cf. Lieber (1992 : 26-33) pour une revue de ces discussions).

Di Sciullo & Williams (1987), pour leur part, ont également apporté des modifications à la «RHR» de Williams (1981), sur la base des mêmes difficultés empiriques déjà relevées par Selkirk (1982), et en particulier pour résoudre l'incompatibilité de la notion de tête avec les suffixes diminutifs de l'espagnol et les suffixes flexionnels qui ne modifient ni la catégorie de la base ni ses propriétés argumentales. Avec leur «tête relativisée pour un trait F», ils conservent à la tête morphologique le rôle que lui a donné Williams (1981) et admettent, à l'instar de Selkirk (1982), que les propriétés d'un mot construit peuvent lui être transmises par un constituant gauche dans le cas où ces traits feraient défaut au constituant de droite. Leur apport consiste à marquer les têtes morphologiques pour certains traits, de façon à identifier la fonction de chaque constituant au sein du mot construit.

Definition of «head_F» (read : head with respect to the feature F) : The head_F of a word is the rightmost element of the word marked for the feature F. (Di Sciullo & Williams (1987 : 26))

Ainsi, la base des dérivés diminutifs de l'espagnol est marquée comme tête catégorielle («*head category*», «*head with respect to category*»), puisque le constituant de droite, l'affixe, ne modifie pas la catégorie grammaticale.

Leur notion de tête relativisée autorise également un mot à avoir plusieurs têtes, chaque tête étant marquée pour un trait particulier.

The notion «relativized head» permits the possibility that words could have two heads, a head F1 and a head F2, where F1 and F2 are different features. (Di Sciullo & Williams (1987 : 26))

De sorte que les affixes flexionnels des verbes conservent leur propriété de tête¹¹, alors même qu'ils ne répondent pas aux caractéristiques d'une tête argumentale. La base verbale sera ainsi marquée comme tête du point de vue de la structure argumentale (*head argument structure*) et le (ou les) affixe(s) flexionnel(s) le seront du

¹¹ Di Sciullo & Williams (1987) posent, à la différence de Selkirk (1982 : 66-76), que les affixes flexionnels ont le statut de tête, manifestation de leur adhésion à l'hypothèse lexicaliste forte («*Strong Lexicalist Hypothesis*» cf. § 4.2). En effet, la classe des affixes regroupe, chez Di Sciullo & Williams (1987), les affixes dérivationnels et les affixes flexionnels. Le regroupement est justifié sur la base d'une similitude entre les deux types d'affixes qui s'assemblent selon les mêmes procédés (Di Sciullo & Williams (1987 : 69)). Les différences reconnues dans la littérature sont reléguées à des questions d'interprétations qui sont prises en charge par les propriétés intrinsèques des affixes eux-mêmes. Ainsi, l'affixe flexionnel -s portera le trait de la pluralité, pertinent pour la syntaxe, tandis que l'affixe dérivationnel *re-* ne portera pas de trait pertinent pour la syntaxe. (Di Sciullo & Williams (1987 : 70)). La similitude dans la construction des affixes dérivationnels et flexionnels constitue ainsi un critère suffisamment pertinent pour appréhender de façon identique les deux affixations.

point de vue du trait flexionnel (*head inflectional feature*). (Di Sciullo & Williams (1987 : 28)).

2.2.2 La composition

La composition, dans les théories de Di Sciullo & Williams (1987) et de Zwanenburg (1992), relève des règles morphologiques de formation des mots. Un mot composé répond ainsi aux principes d'organisation de la morphologie, c'est-à-dire qu'il combine deux unités de type «*word*» pour construire une nouvelle unité de type «*word*» et répond aux propriétés d'une tête morphologique. Dans un composé, la tête morphologique :

- est localisée à droite, comme les suffixes ;
- détermine la catégorie et le pluriel du mot composé, et éventuellement, d'autres traits catégoriels ;
- rend compte des généralisations d'ordre argumentale et sémantique.

Les propriétés argumentales des composés sont de deux types (Di Sciullo & Williams (1987 : 30 (17))):

- (i) des propriétés qui concernent la relation argumentale entre les constituants des composés¹² ;
- (ii) des propriétés qui concernent la structure argumentale du composé lui-même¹³.

Le point (i) est particulièrement discuté dans l'analyse des composés [VN]_{N/A} du français que proposent Di Sciullo & Williams (1987) (cf. § 2.2.3.2) et nécessite, à ce titre, quelques précisions. La relation argumentale entre tête et «*non-tête*» du composé se fait par assignation de théta rôle de façon régulière, c'est-à-dire comme en syntaxe (Di Sciullo & Williams (1987 : 34)). Malgré ce parallélisme dans l'assignation des rôles théta entre syntaxe et morphologie, les auteurs maintiennent la frontière entre les deux composants de la grammaire en distinguant la nature du lien tête-argument à chaque fois en jeu : en syntaxe, cette relation est celle qui apparaît

¹² Pour (i),

(17a) le constituant non tête peut mais n'est pas obligé de satisfaire l'un des arguments du constituant tête ;

(17b) le constituant non tête ne peut pas satisfaire l'argument externe.

¹³ Pour (ii),

(17c) les arguments du constituant non tête ne font pas partie de la structure argumentale du composé ;

(17d) seul l'argument externe de la tête fait partie de la structure argumentale du composé.

entre un verbe et son objet ; alors qu'en morphologie, dans un mot composé, cette relation consiste uniquement en un mécanisme par lequel les deux éléments du composé peuvent être reliés. De sorte que les composés construits par la morphologie sont interprétés entièrement différemment des composés construits par la syntaxe même s'ils sont toujours construits de deux « *words* ».

Compounds are grouped with words instead of phrases because compounds are formally similar to affixed words and formally dissimilar to phrases. In particular compounds are head-final, like affixed words, whereas, phrases are not. Even the similarity of θ -role assignment just mentioned is misleading, because it is the one fixed relation allowed to hold between a verb and its object, whereas it is just one mechanism by which the two elements of a compound can be related – the root compounds (*dog sled*) are interpreted entirely differently, even though they are formally similar to the verbal compounds exhibiting θ -role assignment. (Di Sciullo & Williams 1987 : 53)

La composition est donc conçue comme une règle appartenant à la morphologie qui s'organise selon des principes indépendants de la syntaxe.

2.2.3 L'analyse des composés [VN]_{N/A} du français

Dans les cadres théoriques de Di Sciullo & Williams (1987) et Zwanenburg (1992), l'analyse des mots composés [VN]_{N/A} du français est liée à l'identification d'une tête. En d'autres termes, les auteurs déterminent quel est le composant de la grammaire capable de générer ces constructions à partir de la question de la tête.

Comme les propriétés des composés [VN]_{N/A} ne sont pas exprimables au moyen d'une tête morphologique, les auteurs renoncent à interpréter les [VN]_{N/A} comme des composés construits morphologiquement (cf. § 2.2.3.1). Ils en viennent, ainsi, à dédoubler l'analyse des mots composés [VN]_{N/A} pour rendre compte

- d'une part de leur construction interne, qu'ils expriment en termes syntaxiques (cf. § 2.2.3.2) ;
- d'autre part de leur statut de mot, sous l'angle de leur comportement syntaxique de nom ou d'adjectif et de leur interprétation (cf. § 2.2.3.3).

2.2.3.1 Des constructions non morphologiques

Di Sciullo & Williams (1987 : 80-83) montrent que les composés [VN]_{N/A} du français ne peuvent pas être analysés comme des construits morphologiques parce qu'aucun de leurs composants ne correspond à la tête du composé :

- du point de vue catégoriel, le second élément N partage bien la même catégorie syntaxique que celle du composé nominal. Mais il ne répond pas aux propriétés de la tête sémantique : un *essuie-glace* n'est pas un type de *glace*¹⁴ ;
- par ailleurs, même si le N des [VN]_{N/A} était identifié comme la tête catégorielle, les composés nominaux construits d'un verbe et d'un adjectif (*sent-bon*), d'un adverbe (*couche-tard*) ou d'une préposition (*frappe-devant*) resteraient sans analyse ;
- et enfin, ce N est incapable de rendre compte de la structure verbe + complément que Di Sciullo & Williams (1987) identifient comme étant celle des [VN]_{N/A}.

En revanche, c'est le V qui fonctionne comme la tête du VP (cf. § 2.3.3.1). Mais, si le verbe est la tête de la construction interne des composés, il n'endosse pas pour autant le rôle de tête de l'ensemble de la construction, ni du point de vue de la catégorie (les composés [VN]_{N/A} ne sont pas des syntagmes verbaux, mais se réalisent dans une phrase comme des noms ou des adjectifs), ni du point de vue sémantique.

Puisque aucun composant ne remplit les propriétés d'une tête morphologique¹⁵, Di Sciullo & Williams (1987) considèrent que les composés [VN]_{N/A} ne relèvent pas d'une construction morphologique.

As in the case of (6) [N ->VP], morphological principles are of little use in shedding light on these structures. For example, the left-hand member of these words is the head of the internal structure in some sense but not the head of the unit as a whole ; the word as a whole is not headed by either member ». (Di Sciullo & Williams (1987 : 84))

¹⁴ Les auteurs oublient dans cet argument d'une part la question du genre, car si en effet, *glace* était la tête alors le composé hériterait de son genre féminin, et d'autre part les composés [VN]_{N/A} qui se comportent comme des adjectifs, catégorie qu'aucun des deux composants ne peut transmettre.

¹⁵ La notion de tête relativisée de Di Sciullo & Williams (1987), ne permet pas non plus de réduire l'incompatibilité des propriétés de la tête morphologique avec la construction des [VN]_{N/A} français. Elle pourrait attribuer, à chaque composant, une tête marquée pour un trait précis (par exemple, le N serait marqué pour la tête catégorielle, et le V pour la tête argumentale), mais aucun composant des [VN]_{N/A} du français ne correspond à la tête sémantique du composé.

Zwanenburg (1992), de son côté, partage la même analyse, mais à la différence de Di Sciullo & Williams (1987), reconnaît aux [VN]_{N/A} une tête externe qui le conduit à les qualifier de constructions exocentriques (cf. § 2.2.3.3.2).

Besides these there are so-called exocentric compounds, which seem to have their head outside. (Zwanenburg 1992 : 224)

2.2.3.2 Des constructions internes syntagmatiques

2.2.3.2.1 L'analyse

Di Sciullo & Williams (1987) suivis de Zwanenburg (1992) considèrent pouvoir donner une meilleure représentation de la structure des composés [VN]_{N/A} au moyen d'une catégorie syntagmatique.

We can draw a more accurate picture of these units [V+N, V+A, V+Adv, V+P] if we assume that the structure of these objects includes a syntactic phrasal category. (Di Scullio & Williams (1987 : 81))

La structure interne des composés [VN]_{N/A} est ainsi analysée comme une catégorie syntagmatique de type VP et le verbe comme la tête du VP. Cependant, cette analyse en termes de syntagme verbal pose problème dans la mesure où les mots composés [VN]_{N/A} ne se comportent pas dans une phrase comme des VP, mais comme un nom ou un adjectif, et que la tête du supposé syntagme ne transmet pas ses propriétés à l'ensemble du composé. Conscients de ces contradictions, mais décidés à maintenir leur analyse des [VN]_{N/A} en terme de VP, Di Sciullo & Williams (1987) et Zwanenburg (1992) proposent d'interpréter la structure des composés [VN]_{N/A} comme des constructions syntaxiques qui présentent la distribution d'un mot¹⁶.

¹⁶ Cette solution ne rend pas compte pour autant de la contradiction qu'il y a à interpréter une structure comme un VP alors que cette structure n'apparaît jamais dans une phrase avec le comportement d'un VP. En particulier, le VP identifié par Di Sciullo & Williams (1987) et Zwanenburg (1992) n'est jamais associé à un SN sœur qui remplirait la fonction de sujet. Par ailleurs, les auteurs n'abordent pas la question de la flexion du verbe, flexion normalement attendue dans un syntagme verbal et qui est déficiente dans les composés [VN]_{N/A}. Zwanenburg (1992), cependant, identifie cette propriété du verbe et l'impute à une règle de conversion du VP en N (cf. § 2.2.3.3.2). En outre, les auteurs n'abordent pas non plus la question du déterminant du nom, déterminant là encore normalement attendu pour instancier le N à l'intérieur d'un syntagme verbal et qui pourtant n'apparaît pas dans la structure des composés [VN]_{N/A}.

Syntactic words display the general properties of words (that is, distribution and atomicity), and for this reason we call them X^0 s, but they do not have morphological form; unfortunately they manifest syntactic form. (Di Sciullo & Williams (1987 : 84))

According to Di Sciullo-Williams (1987 : 78-88) we have in *brise-glace* and *brise-tout* word-internal verbal phrases, which are made into nouns and adjectives by conversion. (Zwanenburg (1992 : 226))

Pour construire les $[VN]_{N/A}$ selon cette approche, Di Sciullo & Williams (1987) posent la règle de réécriture (1):

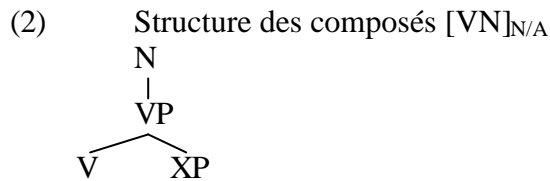
(1) $N \rightarrow VP$ (Di Sciullo & Williams (1987 : 81))

La règle (1) appartient à la grammaire du français et rend compte du fait que certains noms sont construits d'un VP ou, en d'autres termes, que certains syntagmes verbaux sont réanalysés en noms.

Cette règle, cependant, présente une difficulté théorique majeure parce qu'elle viole le principe d'endocentricité de la théorie X barre qui consiste à projeter le trait catégoriel d'une tête lexicale pour organiser l'identité d'une catégorie majeure (de sorte qu'un syntagme nominal est construit sur une tête lexicale N, un syntagme verbal sur une tête lexicale V). En effet, la règle (1) pose que la catégorie N^0 , au lieu de se réécrire comme un syntagme nominal, se réécrit comme un syntagme verbal, et de façon corollaire, que la tête de N soit un VP. Pour résoudre cette contradiction théorique, Di Sciullo & Williams (1987) proposent une solution *ad hoc* qui consiste à identifier le VP comme la tête du N, sans pour autant que ses traits catégoriels soient percolés jusqu'au nœud mère. De sorte, par exemple, qu'un verbe marqué par le pluriel ne transmette pas son pluriel au N qui le domine (ce qui permet d'expliquer l'agrammaticalité de **essuient-glace*).

Clearly V is to be considered the head of VP and not of N [...]. The question remains whether N has VP as its head. Certainly N cannot have VP as its head in the ordinary sense because « head of » is transitive, and the V of the VP is not the head of N. [...] Still, there is a sense in which VP is the head of the N. We think it might be appropriate to consider VP the head, but a featurally atomic head; that is, its feature are not percolated. (Di Sciullo & Williams (1987 : 81))

Selon cette analyse, Di Sciullo & Williams (1987 : 82) représentent la structure des mots composés $[VN]_{N/A}$ comme en (2) :



Di Sciullo & Williams (1987) les appellent des « mots syntagmatiques » (*phrasal words*) et Zwanenburg (1992) des « mots avec un syntagme verbal interne » (*words with internal verbal phrases* ou *word-internal phrases*).

2.2.3.2.2 Les motivations d'une représentation syntagmatique

La représentation de la structure des [VN]_{N/A} au moyen d'un syntagme verbal est essentiellement motivée, chez Zwanenburg (1992) par l'identification d'une relation de type verbe/complément entre le V et le N.

In *brise-glace*, for exemple, the noun *glace* must be the complement of the verbal constituent *brise* [...] (Zwanenburg (1992 : 226))

Selon Zwanenburg (1992), cette relation verbe/complément est typique d'une relation syntaxique, ce que confirme la position de la tête interne des structures [VN]_{N/A} : le verbe des [VN]_{N/A} est identifié comme cette tête interne (une tête uniquement interne puisqu'elle ne prend pas en charge les propriétés liées au statut d'unité lexicale des [VN]_{N/A}), et sa position à gauche dans la structure implique que la construction ait lieu en syntaxe (alors que les composés construits par la morphologie présentent une tête à droite).

The listed phrases as well as the word-internal phrases are left-hand headed, as is French syntax in general. This means that in the proposed analysis French word formation observes the right-hand head rule, like word formation in the Germanic languages. (Zwanenburg (1992 : 227))

La représentation de la construction des composés [VN]_{N/A} par un syntagme verbal, chez Di Sciullo et Williams (1987), est également motivée par le dessein d'exprimer la relation de dépendance qu'entretiennent entre eux le verbe et le nom comme une relation typique d'une construction syntaxique. Le verbe des [VN]_{N/A} est ainsi identifié comme la tête du syntagme verbal qui assigne le rôle théta Thème à son argument interne qu'est le nom.

In general the internal syntax of these items is characteristic of phrases. For example, the right-hand noun in the examples in (1a) [V+N : *essui-glace*¹⁷, *attrape-nigaud*, *rabat-joie*] can be analyzed as an internal argument of the V it is associated with, and *q*-role assignment is done as in syntax. This is the case of *glace* in *essui-glace*, which has the *q*-role Theme, given the properties of the verbal predicat *essui*, the head of the VP. (Di Sciullo & Williams (1987 : 82))

L'analyse syntagmatique de la formation interne des [VN]_{N/A} est confirmée par une discussion de clôture dans laquelle Di Sciullo & Williams (1987 : 82-85) montrent toute la pertinence qu'il y a à rejeter une analyse morphologique de ces composés. La démonstration consiste à prouver que, si cette formation avait lieu en morphologie, étant donné le type de relation typiquement syntaxique qu'entretiennent le verbe et le nom, il aurait fallu, pour en rendre compte, importer dans le composant morphologique, toutes les propriétés syntaxiques nécessaires.

Consider what we would lose if these examples were simply assimilated to other cases of word formation and described entirely without reference to the syntactic component. Suppose that the word formation component were enriched [...] with all the rules necessary to generate (1a-d) [...] directly claiming that all the examples in (1a-d) [...] manifest morphological form. Essentially the syntactic component would have to be imported into morphology. Further, it would remain unexplained why these words were deviant with respect to headedness. (Di Sciullo & Williams (1987 : 82))

Or cette « importation » conduirait à de nombreuses difficultés dont la principale serait la remise en cause des principes de séparation entre syntaxe et morphologie.

Such suppositions create exactly the confusions that we are addressing in this chapter and in this text. Such an importation of all of syntax into morphology destroys the potential for any kind of generality in the laws of morphology, and no doubt of syntax as well. (Di Sciullo & Williams (1987 : 85))

Aussi jugent-ils davantage pertinent d'abandonner cette hypothèse pour maintenir celle d'une construction interne syntaxique.

¹⁷ Je respecte ici l'orthographe de Di Sciullo et Williams (1987) qui omet le /e/ final du verbe dans *essui-glace*.

2.2.3.3 Des « atomes syntaxiques » sémantiquement déterminés

L'analyse de la structure des [VN]_{N/A} en termes de syntagme verbal, si elle est supposée rendre compte des rapports de dépendance interne entre les constituants, ne permet cependant pas d'exprimer l'ensemble des propriétés de ces constructions. Il reste à résoudre les questions qui touchent au statut d'unité lexicale des [VN]_{N/A} :

We can draw a more accurate picture of these units if we assume that the structure of these objects includes a syntactic phrasal category. However, we want to preserve the predictions discussed earlier (distribution and atomicity) that followed from calling these X^os. (Di Sciullo & Williams (1987 : 81))

- (i) comment un syntagme verbal peut-il présenter les propriétés d'une unité lexicale, du double point de vue de la distribution et de son opacité aux règles de la syntaxe ;
- (ii) et comment un syntagme verbal qui répond aux propriétés d'une unité lexicale peut-il sémantiquement dénoter un agent ou un instrument.

Les solutions avancées par Di Sciullo & Williams (1987) et Zwanenburg (1992) se distinguent, même si elles partagent un objectif identique :

- Di Sciullo & Williams (1987) posent une règle non morphologique, périphérique à la grammaire, dont la fonction est de réanalyser le VP en « atomes syntaxiques »¹⁸. Par ce moyen, ils répondent à la question (i) puisque à la suite de cette réanalyse, les [VN]_{N/A} se comportent comme des noms (le comportement adjectival n'est pas présenté). Le point (ii) est résolu dans le lexique.
- Zwanenburg (1992), pour sa part, tente une solution qui veut rester dans le cadre de la morphologie. Il envisage une règle de conversion morphologique qui permet aux VP, à la fois d'accéder au statut de nom (i) et de rendre compte de leur type sémantique d'agent ou d'instrument (ii).

¹⁸ Les « atomes syntaxiques » correspondent, dans la terminologie de Di Sciullo & Williams (1987 : 78-79) à toute unité insérée sous une position X^o en syntaxe.

2.2.3.3.1 La règle de réanalyse de Di Sciullo & Williams (1987)

Dans la mesure où les structures [VN]_{N/A} du français ne sont pas construites morphologiquement, et que leur structure interne syntaxique ne peut rendre compte des caractéristiques des unités de niveau « word » (cf. le principe d'atomicité syntaxique § 2.2.1.1), les [VN]_{N/A} doivent tirer leurs propriétés d'unités lexicales d'un autre processus grammatical.

Di Sciullo & Williams (1987) reconnaissent deux types de propriétés lexicales propres aux [VN]_{N/A}, qui, d'un côté (i) relèvent d'une règle, et de l'autre (ii) sont imprédictibles. Leur approche est dissociative puisque les propriétés catégorielles et sémantiques ne sont pas construites simultanément par la même règle.

- (i) Les propriétés catégorielles des [VN]_{N/A} résultent d'une règle de réécriture qui pose qu'un N peut se réécrire VP (cf. § 2.2.3.2.1) :

N → VP (Di Sciullo & Williams (1987 : 81))

Le double objectif de cette règle est de conserver aux [VN]_{N/A} leur structure interne syntagmatique tout en leur attribuant une distribution et une « atomicité » propre au mot.

Elle est définie comme une règle de création de mots à partir de syntagmes dont la fonction est de marquer leur catégorie sans pour autant les doter d'une structure morphologique. Il s'agit donc d'une règle non morphologique qui appartient à la périphérie de la grammaire.

Under our analysis (6) [la règle N → VP] is a marked rule of the grammar of French that accounts for the fact that some Ns are made of VPs. (Di Sciullo & Williams (1987 : 82))

Exprimer les propriétés catégorielles des [VN]_{N/A} au moyen d'une règle permet aux auteurs de noter la différence entre les propriétés propres à ces constructions et celles des idiomes syntaxiques listés (*phrasal idioms*) (par exemple, *en voir de toutes les couleurs*) :

In fact both syntactic words and listed syntactic phrases are idiomatic ; that is, they are listed and have noncompositional meanings. Their difference is structural ; the syntactic words are X⁰s and exhibit syntactic atomicity, whereas the listed phrases are X^{max}s and exhibit syntactic transparency. (Di Sciullo & Williams (1987 : 80))

Cette règle N → VP est étendue aux unités lexicales telles que *trompe-l'œil*, *boit-sans-soif*, *bon à rien*, *homme de paille* ou encore *hors la loi* (Di Sciullo & Williams (1987 : 83)), dont les relations internes entre les constituants, parce que de nature syntagmatique, sont identifiées à celles des composés [VN]_{N/A}.

(ii) Les propriétés sémantico-référentielles des [VN]_{N/A}, à savoir le type de leur référent (interprété comme instrument ou agent), ne relèvent d'aucune règle mais sont présentées comme imprédictibles, parce que non compositionnelles. L'interprétation des [VN]_{N/A} est ainsi qualifiée d'idiomatique, au même titre que celle des « idiomes syntaxiques » listés (*phrasal idioms*). En conséquence, ils sont des objets à lister dans le lexique.

In fact both syntactic words and listed syntactic phrases are idiomatic ; that is, they are listed and have noncompositional meanings. (Di Sciullo & Williams (1987 : 80))

2.2.3.3.2 La conversion de Zwanenburg (1992)

A la différence de Di Sciullo & Williams (1987), qui dissocient les propriétés catégorielles des [VN]_{N/A} et leurs propriétés sémantico-référentielles, Zwanenburg (1992) rassemble en une unique règle l'acquisition de la catégorie et celle du sens. Pour aboutir à ce double objectif, il recourt à une règle morphologique qu'il appelle « conversion » du même type que celle qui construit, entre autres, des noms à partir de verbes.

According to Di Sciullo-Williams (1987 : 78-88) we have in *brise-glace* and *brise-tout* word-internal verbal phrases, which are made into nouns and adjectives by conversion. Apart from their complex verbal base, they resemble agent nouns derived from a verb by conversion like the noun *garde* from the verb *garder* or the English noun *bore* from the verb *to bore*. (Zwanenburg (1992 : 226))¹⁹

¹⁹ L'interprétation que donne Zwanenburg (1992) de l'analyse de Di Sciullo & Williams (1987) n'est pas tout à fait exacte, et je note, à la suite de Corbin (1997), que Zwanenburg (1992) n'assume pas la différence d'étiquette entre la « règle non morphologique de construction de mot » que proposent Di Sciullo & Williams (1987) et la règle de conversion qu'il avance lui-même, puisqu'il comprend les deux types de règles comme des règles de « conversion », sans distinction.

La règle de conversion que pose Zwanenburg (1992) permet ainsi de construire un nom à partir d'un VP²⁰. Il justifie le caractère morphologique de sa règle en montrant qu'elle remplit les mêmes fonctions qu'une règle de suffixation, à savoir :

- du point de vue catégoriel, l'opération de conversion que propose Zwanenburg (1992) construit des noms ou des adjectifs au même titre que le suffixe *-eur* ;
- du point de vue sémantique, la même opération de conversion construit des noms d'agent ou des adjectifs sur base verbale en leur attribuant la même interprétation sémantique que la dérivation de noms d'agent sur base verbale (« *someone who / something which Vs* » (Zwanenburg (1992 : 233))).

[...] we can analyze them, with di Sciullo-Williams (1987 : 78-88), as conversion of verbal phrases into nouns and adjectives, respectively. The nouns are thus comparable to agent nouns with an overt suffix like *arrang-eur* from *arrang-(er)*, and the adjectives to adjectival participles like *charm-ant* from *charm-(er)*. This analysis allows us to interpret nouns like *brise-glace* semantically along the same lines as agent noun like *arrangeur*. (Zwanenburg 1992 : 232)

- du point de vue argumental, la règle de conversion achève de rendre compte de la satisfaction des arguments du verbe de la base. Si l'argument interne du verbe *briser* dans *brise-glace* est satisfait au moment de la construction interne syntaxique (cf. § 2.2.3.2), l'argument externe, lui, est satisfait dans un deuxième temps, par la règle de conversion : de la même façon que le suffixe *-eur* remplit l'argument externe du verbe *arranger* dans le dérivé *arrangeur*, le composé *brise-glace* remplit l'argument externe du verbe constituant *briser*.

C'est parce que cette règle de conversion remplit les mêmes fonctions qu'une règle de suffixation et qu'elle attribue ainsi aux mots construits les mêmes propriétés qu'attribue une tête suffixale, que Zwanenburg (1992 : 226) qualifie les composés [VN]_{N/A} d'exocentriques.

²⁰ La règle de conversion que pose Zwanenburg (1992) est distincte du procédé de construction de mots qu'est la conversion, qui, en tant que règle appartenant à la morphologie constructionnelle, construit des unités lexicales à partir d'unités lexicales et non pas, comme le propose Zwanenburg (1992) des unités lexicales à partir de syntagmes :

« Dans la terminologie contemporaine, qui est sur ce point commune à différents modèles de théorie morphologique reliés à la grammaire générative, l'accord est acquis qui permet de dénommer ainsi l'un des procédés morphologiques mis en œuvre par les règles de dérivation, celui qui procède par reproduction à l'identique de la forme phonologique du matériel d'input. » (Kerleroux (1997 : 161)).

As these examples show, the affixless conversion of a verb into a noun may have the same headlike function as a suffix, and this accounts their so-called 'exocentric' character. (Zwanenburg (1992 : 226))

L'utilisation d'une règle de conversion permet à Zwanenburg (1992) de concilier l'analyse en terme de syntagme qu'il donne de la structure des [VN]_{N/A} avec leurs propriétés liées à leur statut d'unité lexicale. La règle de conversion, en effet, rend compte simultanément du comportement nominal ou adjectival du VP, de la signification des [VN]_{N/A}, mais aussi du caractère non fléchi du verbe du VP qui est interprété comme une conséquence du processus de conversion.

As to exocentric structures, I suggest [...] to analyze them as conversions of [...] verb phrases [...]. This explains the left-hand headness of the bases of these conversion and, as a consequence of their being conversions, the fact that in general these structures do not present internal inflection. (Zwanenburg (1992 : 221))

2.2.3.4 Bilan

L'analyse des mots composés [VN]_{N/A} du français comme des constructions internes syntaxiques accédant au statut de mot, soit par une règle non morphologique périphérique à la grammaire, soit par une règle de conversion morphologique, est motivée premièrement par l'interprétation de la relation entre les composants V et N comme une relation syntaxique plutôt que sémantique, et, deuxièmement, par l'application de la notion de tête morphologique.

2.3 Lieber (1992)

L'approche de la formation des mots composés [VN]_{N/A} du français s'inscrit, chez Lieber (1992), dans un ouvrage dont l'objet est de rendre compte de la formation des mots exclusivement au moyen de règles syntaxiques. L'analyse des [VN]_{N/A} est donc développée à l'intérieur d'un cadre théorique radicalement opposé à celui de Di

La conversion morphologique permet de construire en français des verbes dénominaux (*clou(er)*) et désadjectivaux (*mûr(ir)*), des noms désadjectivaux (*le calme*) et déverbaux (*l'attaque*) et enfin des adjectifs dénominaux (*orange*) (cf. Kerleroux (1996a, 1996b, 1997, 1999), Corbin (1987a, 1991a, 2000)).

Sciullo & Williams (1987) et Zwanenburg (1992), bien qu'elle aboutisse à un résultat globalement similaire : les [VN]_{N/A} sont des construits syntaxiques.

2.3.1 La formation des mots dans le composant syntaxique: statut et principes

2.3.1.1 Abandon de l'hypothèse lexicaliste

Lieber (1992) prend position contre l'hypothèse lexicaliste et son ouvrage consiste à démontrer, à l'inverse de Chomsky (1970), que les règles de la syntaxe construisent aussi bien les syntagmes que les mots.

[...] I wish to take to pieces the morphological component of lexicalist theories and to reconstitute morphology as an integral part of the syntax. (Lieber (1992 : Preface))

La position de Lieber (1992) est motivée par une volonté d'annexer la morphologie à la syntaxe de sorte que la grammaire ne comprenne pas deux composants morphologique et syntaxique séparés, mais un unique composant syntaxique qui soit capable de rendre compte de la formation des mots.

We will strive for one general set of principles within a modular framework that allows the generation of both well-formed words and well-formed sentences. (Lieber (1992 : 21))

La raison de ce choix tient au constat que (i), du point de vue de la forme des règles, celles de la morphologie définies au sein des cadres théoriques lexicalistes présentent une telle similitude avec celles de la syntaxe qu'il est question de montrer qu'il s'agit des mêmes (Lieber (1992 : Preface)), mais surtout que (ii) du point de vue de la description empirique, une théorie de la morphologie ne peut rendre compte de l'ensemble des mots complexes, et notamment pas des mots composés (Lieber (1992 : 9)). C'est essentiellement à partir de ce point (ii) que Lieber (1992 : 14) met en place son argumentation : elle commence par affirmer la nécessité d'avoir recours aux catégories syntagmatiques générées en syntaxe pour construire certains mots composés et dérivés (Lieber (1992 : 19)) ; puis montre, à partir de cette proposition, l'incohérence qu'il y a à maintenir l'hypothèse lexicaliste s'il faut que le composant morphologique construise des syntagmes ou bien que les syntagmes

soient des unités d'entrée de la morphologie (Lieber (1992 : 19)). Ce constat d'incohérence l'amène finalement à conclure (Lieber (1992 : 21)) que la meilleure façon d'appréhender les syntagmes comme des formes d'entrée des processus de composition et de dérivation consiste à construire les mots en syntaxe, plutôt que dans un composant morphologique autonome.

2.3.1.2 Les unités d'*input* de la formation des mots et des phrases

Les unités en jeu dans la formation des mots sont des morphèmes, « libres » ou « liés ». Qu'ils soient de type mot (*words*), affixe ou racine (« *roots* »), les morphèmes sont enregistrés dans le lexique au titre d'items idiosyncrasiques comme tout élément lexical (Lieber (1992 : 21 ; 26)). Ils constituent chacun une entrée lexicale qui renseigne les propriétés suivantes (Lieber (1992 : 22)) :

- la représentation phonologique ;
- la représentation sémantique, dénommée *Lexical Conceptual Structure* (LCS), notion que Lieber (1992) reprend à Levin et Rappaport (1986) et Jackendoff (1987 ; 1990) ;
- la catégorie syntaxique à laquelle appartient l'élément, qui comprend d'une part les traits catégoriels mais aussi les traits morphosyntaxiques attachés à cette catégorie (Lieber (1992 : chapitre 3 et note n° 8, p. 206)). Pour les morphèmes « liés » s'ajoutent les informations qui concernent leur sous-catégorisation morphologique, c'est-à-dire la catégorie des items auxquels ils s'adjoignent ;
- et enfin, le cas échéant, une structure argumentale (« LCS » : *Predicate Argument Structure*) qui informe de la projection entre la LCS et la structure syntaxique.

Les morphèmes « liés » se distinguent ainsi des morphèmes « libres » exclusivement par le fait que leur entrée lexicale enregistre le contexte dans lequel ils peuvent s'insérer.

Les morphèmes côtoient dans le lexique les autres types d'entrées lexicales généralement qualifiées d'idiosyncrasiques parce que leur sens n'est pas compositionnel : les mots lexicalisés (*transmission* 'partie d'une voiture') et les phrases (*The cat is out of the bag*) ou les idiomes (*to kick the bucket*).

2.3.1.3 Les règles de construction des mots ou les principes révisés de la théorie X barre

La proposition de Lieber (1992) d'un composant syntaxique englobant la morphologie n'est pertinente et crédible qu'à la condition que les mots soient générés par les mêmes règles que les syntagmes et les phrases. Aussi Lieber (1992 : 21-22) est-elle résolue à maintenir strictement les principes d'organisation syntaxique, ceux de la théorie X barre, en y apportant quelques modifications mineures, de sorte qu'ils puissent rendre compte à la fois de la formation des mots et de celle des syntagmes.

I argue that it is possible to merge the two theories so that in fact there is only one set of structural principles with parameters that are set only once for each language. I show that such a theory can account for ordinary derived words and compounds and their phrasal counterparts [...] (Lieber (1992 : 26))

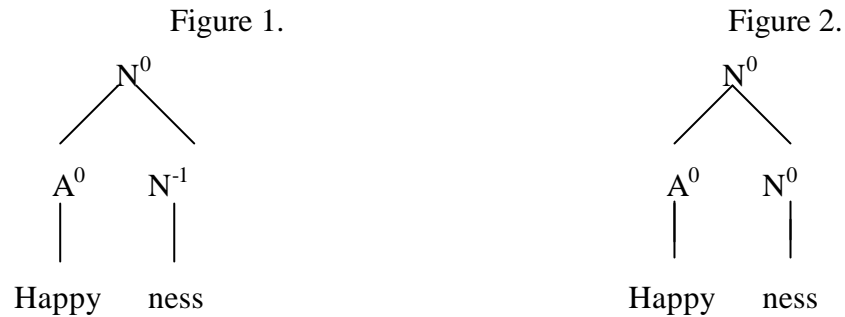
Afin que les principes de la théorie X barre s'appliquent indifféremment aux constructions syntaxiques et lexicales, Lieber (1992 : 33-40) réaménage certains paramètres de sorte que

- (i) la syntaxe puisse construire, parallèlement aux syntagmes, des unités lexicales dont les constituants ne se situent pas un niveau de barre inférieur par rapport au niveau du mot lui-même ;
- (ii) la notion de tête soit définie de façon identique pour la formation des mots et pour celle des syntagmes ;
- (iii) les notions de complément, de modifieur et de spécifieur aient un sens pour la construction des mots.

Les solutions avancées pour chaque point sont les suivantes :

- (i) La version standard du schéma de la théorie X barre tel qu'il est défini pour représenter la structure des syntagmes ($X^n \rightarrow \dots X^{n-1} \dots$) est incompatible avec les propriétés des morphèmes que Lieber (1992) a posées : la tête d'un mot construit n'est jamais catégorisé X^{n-1} , c'est-à-dire un niveau en dessous du nœud mot, mais X^n parce que par définition, cette tête est toujours une unité du lexique. Cela est vrai des constituants des mots composés, mais aussi des affixes des mots dérivés qui sont listés dans le lexique au même titre que les unités lexicales et sont dotés des mêmes propriétés. Un affixe est donc une unité lexicale de niveau X^n qui,

bien qu'il constitue la tête d'un mot construit de niveau X^n , ne pourra pas être catégorisée X^{n-1} . Aussi, l'arborescence Figure 1 correspond-elle à une représentation inadéquate de la structure du mot *happyness*, au contraire de l'arborescence Figure 2 (Lieber (1992 : 35)).



La formation des mots, à la différence de celle des syntagmes, autorise donc ce que Lieber (1992) appelle la récursivité, c'est-à-dire la construction d'unités catégorisées X^0 à partir d'unités elles aussi catégorisées X^0 . Le schéma de règles X barre, s'il doit rendre compte des mots construits comme des syntagmes, nécessite d'être modifié de façon à intégrer cette information. Lieber (1992 : 37) propose en (17) une nouvelle version de la théorie X barre répondant à cette exigence et avec laquelle il devient possible d'engendrer aussi bien des syntagmes que des formes lexicales.

$$(17) X^n \rightarrow \dots X^{(n-1, n)} \dots ; \text{ recursion allowed at least for } n = 0$$

- (ii) Traditionnellement, tête morphologique et tête syntaxique se distinguent en ceci que la tête morphologique est reconnue par sa position spécifique dans chaque langue, et la tête syntaxique par ses propriétés intrinsèques. L'élucidation du point (ii) constitue pour Lieber (1992 : 33) la clé de sa thèse puisque toute théorie qui définit une position spécifique de la tête en morphologie implique *ipso facto* le maintien d'un composant morphologique autonome dans la grammaire. Lieber (1992) fonde sa démonstration d'une localisation identique de la tête des syntagmes et de celle des mots, d'abord par une révision des principes fondateurs de la

théorie X barre en syntaxe tels que Stowell (1981)²¹ les a posés (Lieber (1992 : 33-35)), et ensuite par la confirmation que ces principes révisés (« *Licensing Conditions* ») sont réellement pertinents pour les mots construits (Lieber (1992 : 38-39)) (cf. ci-dessous, point (iv)). La révision des principes de la théorie X barre s'inspire des travaux de Travis (1990) et montre (Lieber (1992 : 34)) qu'identifier la tête d'un syntagme par sa position initiale ou finale constitue une condition trop limitée mais qu'il faut également prendre en compte des paramètres concernant la direction du marquage théta ou celle de l'assignement de cas. Lieber (1992 : 35) en déduit une position de la tête syntaxique relative aux compléments, aux modifieurs ou encore aux spécifieurs²². Elle pose ainsi que les principes de reconnaissance de la position d'une tête syntaxique relèvent de ces trois paramètres. Ces principes sont exprimés par les « *Licensing Conditions* ».

Licensing Conditions

- a. Heads are initial/final with respect to complements and adjuncts.
 - i. Theta-roles are assigned to the left/right.
 - ii. Case is assigned to the left/right.
 - b. Heads are initial/final with respect to specifiers.
 - c. Heads are initial/final with respect to modifiers.
- (Lieber 1992 : 35)

Pour aboutir à une unification de la notion de tête au sein des syntagmes et des mots construits, il reste encore à prouver que les principes des « *Licensing Conditions* » s'appliquent également au niveau de la formation des mots, en d'autres termes qu'il y a un sens à catégoriser les constituants des mots construits comme des spécifieurs, des modifieurs ou des compléments. (cf. ci-dessous, point (iv)).

²¹ Stowell (1981 : 87)

– Every phrase is endocentric.

– Specifiers appear at X' level; subcategorized complements appear within X'.

– The head always appears adjacent to one of the boundaries of X'.

– The head term is one bar-level lower than the immediately dominating phrasal node.

– Only maximal projection may appear as nonhead terms within a phrase.

²² Par exemple en anglais, les spécifieurs et les modifieurs apparaissent d'un côté de la tête syntaxique et les compléments de l'autre alors qu'en français les spécifieurs apparaissent d'un côté de la tête et les compléments et modifieurs de l'autre (Lieber (1992 :35))

- (iii) Lieber (1992 : 38-39) en fait la démonstration et propose les transpositions suivantes :
- les compléments, qui, en syntaxe, correspondent aux arguments internes obligatoirement sélectionnés par le verbe, apparaissent, par exemple, au sein des composés synthétiques anglais (*cat lover* ‘aimeur de chat’, *pasta-eating* ‘repas/dégustation de pâtes’) où ils sont interprétés de la même manière que les compléments syntaxiques dans les syntagmes (*a lover of cats, the eating of pasta*) ;
 - les modifieurs qui, selon la définition syntaxique reprise à Stowell (1981), limitent la référence potentielle des noms, correspondent, par exemple, au premier terme des composés (« *root compounds* ») anglais tels que *file cabinet* (‘armoire à dossier’) ou *rowhouse* (‘maison attenante’), où ils limitent la référence de la tête du composé ;
 - les spécifieurs, qui rassemblent selon Lieber (1992 : 39) les quantifieurs, les termes de degré, les sujets et éventuellement les modaux, apparaissent dans les mots construits avec les mêmes valeurs sémantiques que leur pendant syntaxique. Ils recouvrent, par exemple, les morphèmes exprimant la négation (*unable* ‘incapable’, *impossible*) ou la quantification (*biweekly* ‘bihebdomadaire’, *semicoherent* ‘semi-cohérent’) et la majorité des bases auxquelles s’adjoignent les suffixes (Lieber (1992 : 55)).

Le dispositif formel dont se dote Lieber (1992) pour justifier son traitement uniforme des structures syntaxiques et des constructions de mots²³ permet d’engendrer aussi bien les syntagmes (X^{\max}) que des formes lexicales (X^0) en pré-position ou en post-position par rapport à une tête. Bien qu’il soit qualifié de théorie X barre révisée, ce dispositif, sur ces deux points, se démarque sensiblement de la théorie X barre de Chomsky (1970).

²³ Lieber (1992 : 37) rassemble en (19) les principes de ce dispositif :

(19) a. $X^n \rightarrow \dots X^{(n-1, n)} \dots$; recursion allowed at least for $n = 0$

b. Licensing Conditions

i. Heads are initial/final with respect to complements and adjuncts.

- Theta-roles are assigned to the left/right.

- Case is assigned to the left/right.

ii. Heads are initial/final with respect to specifiers.

iii. Heads are initial/final with respect to modifiers.

c. Pre- or post-head modifiers may be X^{\max} or X^0 .

2.3.2 La composition

Comme toute construction lexicale, les mots composés répondent aux principes de la théorie X barre tels que Lieber (1992) les a révisés (cf. § 2.3.1.3). Comme prévu par le modèle, ils sont composés de deux unités lexicales qui, en s'assemblant, construisent une unité lexicale de même niveau qu'eux. Un des composants remplit le rôle de la tête du composé, et conformément à la théorie X barre, confère à l'ensemble de la construction ses propriétés. La position que la tête occupe dans la construction respecte celle qui lui est impartie par les «*Licensing Conditions*» en fonction de chaque langue en particulier. C'est-à-dire que la tête d'un mot composé occupe la même position que celle qui est dévolue à la tête syntaxique, relativement aux compléments, modifieurs et spécifieurs. En français, la tête occupe les positions suivantes (Lieber 1992 : 65) :

- les têtes précèdent les compléments : *les passions tyrannisent l'homme* / *un essuie-glace*
- les têtes précèdent les modifieurs : *une statue de bronze* / *un timbre poste*
- les têtes suivent les spécifieurs : *deux livres*

Aussi la formation des mots composés ne se distingue-elle pas théoriquement de celle des syntagmes ni de celle des mots construits par suffixation.

2.3.3 L'analyse des constructions [VN]_{N/A} du français

La théorie X barre révisée par Lieber (1992), conçue pour construire des syntagmes et des mots, devrait pouvoir rendre compte de la formation des composés [VN]_{N/A} du français, du double point de vue de leur structure interne et de leurs propriétés d'unités lexicales. Bien que le modèle représente la structure interne de la construction, il achoppe totalement lorsqu'il s'agit d'exprimer le statut catégoriel et sémantique des [VN]_{N/A}, là même où Di Sciullo & Williams (1987) et Zwanenburg (1992) étaient déjà contraints de poser des règles plus ou moins *ad hoc* au regard de leur théorie. Pour cette raison, Lieber (1992 : 159) en vient à définir une «règle de conversion» dont le format s'inscrit dans le cadre de la théorie X barre.

2.3.3.1 Une structure interne de syntagme verbal

Le schéma X barre qui construit les syntagmes, associé aux «*Licensing Conditions*» suffit, selon Lieber (1992) à représenter les propriétés de la structure interne des mots composés [VN]_{N/A} du français : les [VN]_{N/A} sont composés d'un verbe et d'un nom qui entretiennent entre eux des relations de type tête/complément. Deux raisons justifient l'expression de cette relation en ces termes syntaxiques : d'une part le nom correspond à l'argument interne du verbe et d'autre part la tête précède le complément. Il découle de ces caractéristiques que la structure des composés [VN]_{N/A} est interprétée comme celle d'un syntagme verbal. Lieber (1992 : 67) le représente au moyen d'un nœud VP²⁴.

L'association d'un V et d'un N génère donc, dans l'analyse de Lieber (1992), une unité de niveau syntagmatique et non lexical, au contraire de ce que manifeste le comportement des [VN]_{N/A}. Cette dissymétrie contraint Lieber (1992) à poser une règle de conversion.

2.3.3.2 Une conversion par suffixe zéro

Si la théorie X barre révisée parvient, comme on l'a vu ci-dessus, à générer la structure interne des mots composés [VN]_{N/A} pour en faire un syntagme verbal, elle n'autorise pas, en revanche, qu'un syntagme soit dominé par un nom. Le modèle est uniquement capable de construire une unité lexicale à partir de constituants de même niveau. Or Lieber (1992 : 66) reconnaît que les composés [VN]_{N/A}, même s'ils répondent à la structure d'un syntagme verbal, se réalisent syntaxiquement comme des noms et construisent sémantiquement des noms d'instrument et d'agent. Aussi la question se pose-t-elle à nouveau d'expliquer comment un syntagme verbal peut présenter le comportement et les propriétés d'une unité lexicale.

Lieber (1992) doit résoudre ce point en respectant son programme théorique d'une syntaxe génératrice d'unités lexicales. Aussi rejette-t-elle (Lieber (1992 : 67 ; 157-158)) la solution d'un changement catégoriel avancée par Di Sciullo & Williams (1987), parce qu'elle ne s'inscrit pas dans le cadre de la théorie X barre, et nécessiterait de poser une règle morphologique indépendante.

²⁴ Cette analyse ne rend cependant pas compte de l'absence du déterminant du syntagme nominal inclus dans le syntagme verbal.

Category-changing rules of this sort cannot be reduced to independently needed rules or principles of the Government-Binding framework. They do not follow from X-bar theory (X-bar theory is category-neutral in any case), and they certainly bear no resemblance to Move-Alpha or to principles of any other subtheory. That is, if we were forced to analyze conversion as the result of a category-changing rule, we would have to admit within our theory a rule that is purely morphological. And I have claimed that non such purely morphological rules or principles are necessary. (Lieber (1992 : 158))

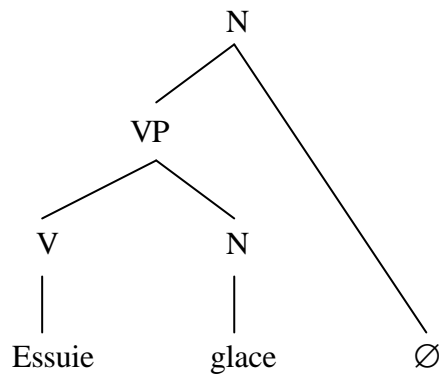
Pour doter les structures syntagmatiques [VN]_{V'} du français d'une identité de lexème, Lieber (1992) emprunte l'analyse par suffixe zéro proposée par Rohrer (1977) qui reste compatible avec son approche parce qu'elle relève de l'affixation, et que l'affixation, selon Lieber, est une construction syntaxique au même titre que toute construction de mot (cf. § 2.3.1.3)

Valider cette solution (Lieber (1992 : 157-165)) nécessite

- (i) de montrer comment la suffixation zéro rend compte des propriétés lexicales des constructions [VN]_{N/A}, tout en restant dans un cadre strictement syntaxique ;
- (ii) de prouver que la suffixation zéro participe bien de l'affixation, c'est-à-dire que le suffixe zéro prend en charge les propriétés catégorielles et sémantiques habituellement dévolues aux morphèmes affixaux ;

L'idée de (i) consiste à poser que les composés [VN]_{N/A} sont construits avec un suffixe zéro qui est la tête du mot composé. Et c'est en sa qualité de tête qu'il prend en charge l'ensemble des propriétés lexicales du composé. Au demeurant, en tant que suffixe, il s'inscrit, selon Lieber (1992) dans un format de construction syntaxique. La structure des [VN]_{N/A} répond ainsi à la représentation arborescente (68 a) (Lieber (1992 : 67)) ou, pour *essuie-glace* : ${}_N[{}_{VP}[{}_V[essuie] {}_N[glace]]\emptyset]$.

(68 a)



En ce qui concerne le point (ii) Lieber (1992 : 159) pose que les morphèmes zéro correspondent à des entrées lexicales au même titre que les affixes, excepté qu'ils n'ont pas de représentation phonologique. Ils peuvent ainsi déterminer la catégorie, les traits morphosyntaxiques, les traits diacritiques des mots auxquels ils s'attachent et ont des effets sur la LCS et la structure argumentale de leur base. Dans le cas des composés [VN]_{N/A}, le suffixe zéro transmet la catégorie syntaxique, le genre masculin et l'interprétation sémantique des composés. Son statut de suffixe est d'autant plus crédible, selon Lieber (1992), qu'il est le pendant du suffixe anglais *-er* (il présente une LCS identique aux suffixes agentifs et instrumentaux de l'anglais et du néerlandais en liant l'argument externe du verbe (Lieber (1992 : 67 & note n° 35 : 210))) et comble, selon elle, l'absence de suffixe agentif du français²⁵.

La règle de conversion par suffixe zéro remplit ainsi la fonction d'attribuer à une structure VP les propriétés lexicales d'un N, tout en restant dans un format de type X barre. De sorte que l'analyse des composés [VN]_{N/A} relève entièrement de règles syntaxiques.

2.3.4 Bilan

L'analyse des mots composés [VN]_{N/A} du français comme des constructions syntaxiques est fondamentalement motivée par la volonté de conserver son hégémonie à la syntaxe. La révision de la théorie X barre que propose Lieber (1992) répond à son projet de «déconstruire» la morphologie de sorte que le composant syntaxique, puisse, à lui seul, générer les mots construits. Or, telle qu'elle est définie,

cette nouvelle approche du schéma X barre se heurte à l'interprétation que donne Lieber (1992) des composés [VN]_{N/A} et ne suffit pas à représenter leurs propriétés lexicales. Le point de tension tient à l'interprétation de la relation entre le V et le N qu'elle formule en termes de syntagme verbal. Interprétation qui supposerait, si l'on se conforme au projet initial, qu'une unité lexicale puisse être constituée, non pas de deux unités lexicales comme attendu, mais d'une catégorie syntagmatique. La solution qu'avance Lieber (1992) à ce conflit consiste à poser une règle de conversion par suffixe zéro dont le rôle est de fournir aux syntagmes [VN]_{V'} les propriétés lexicales des [VN]_{N/A}.

Aussi, son modèle aboutit-il à une certaine incohérence dans la mesure où elle le justifie par l'impossibilité que la morphologie construise les mots composés, alors que par ailleurs, la syntaxe qu'elle définit ne parvient pas non plus à les construire.

2.4 Barbaud (1991, 1994, 1997)

La formation des mots composés [VN]_{N/A} du français est étudiée dans trois articles de Barbaud (1991, 1994, 1997) qui chacun aborde la question sous un angle différent (psycholinguistique et acquisition (1991), conversion syntaxique (1994), place de la composition dans la grammaire (1997)), tout en conservant la même ligne argumentative. Cette analyse des [VN]_{N/A} s'inscrit dans la perspective théorique de Lieber (1992) (bien que Barbaud réserve une place autonome à la morphologie dérivationnelle), et aboutit là encore à traiter ces composés comme des construits syntaxiques.

2.4.1 Statut et principes du composant morphologique

2.4.1.1 Contre l'hypothèse lexicaliste

Barbaud réfute l'hypothèse lexicaliste qu'il qualifie de « syndrome de l'atome ». Il la remet en cause notamment à l'occasion de l'examen des diverses propositions

²⁵ Lieber (1992) semble omettre que le français dispose de suffixes agentifs, tels que *-eur* (*marcheur*).

avancées par Di Sciullo & Williams (1987) et Lieber (1992)²⁶ pour rendre compte du statut d'unité lexicale des composés français [VN]_{N/A}, propositions qui conduisent toutes à poser une règle de conversion jugée *ad hoc*.

Quelle explication devons-nous envisager pour comprendre pourquoi la grammaire générative a pu aboutir à une telle incohérence interne ? Nous invoquerons le fait que la conception chomskyenne de l'interface lexicale/syntaxe (ILS) exclut rigoureusement l'idée qu'une entrée lexicale puisse être autre chose qu'une catégorie lexicale, c'est-à-dire un atome syntaxique. (Barbaud (1994 : 7))

Il est en revanche favorable à ce que la syntaxe ait accès à la formation des mots, en particulier des mots composés²⁷.

C'est pourquoi nous disons que les règles de la syntaxe sont pertinentes à la formation des mots [...] Il s'ensuit logiquement qu'elles peuvent manifester les mêmes propriétés formelles que les règles morphologiques. (Barbaud (1994 : 13))

Cette position est motivée par une répartition entre composant syntaxique et composant morphologique qui tient aux unités que chacun manipule et aux rapports qu'ils construisent entre ces unités. La composition est la pierre angulaire de cette répartition.

2.4.1.2 Les unités de la morphologie

Le composant morphologique, pour Barbaud (1991, 219), se distingue du composant syntaxique en ceci qu'il ne manipule pas le même type « d'entités primitives ». La morphologie (dérivationale et flexionnelle) combine entre elles des entrées lexicales dites « liées » qui correspondent à des affixes et des « lexies » (comprenant des « racines » et/ou des « bases »). La syntaxe, quant à elle, combine

²⁶ Barbaud (1994 : 1 & 3) prend les règles de Di Sciullo & Williams (1987) et Lieber (1992) qui rendent compte des propriétés lexicales des [VN]_{N/A}, pour des règles de conversion morphologique. Or Di Sciullo & Williams (1987) précisent que leur règle est périphérique à la grammaire, et ne relève ni du composant morphologique, ni du composant syntaxique (cf. § 2.2.3.3.1), et Lieber (1992) envisage cette règle uniquement dans une perspective syntaxique puisqu'elle ne reconnaît pas de composant morphologique autonome dans la grammaire (cf. § 2.3.3.2).

²⁷ La syntaxe n'a accès qu'à la formation des mots composés puisque Barbaud (1991 ; 1994) considère que les mots affixés sont construits par la morphologie.

entre elles des entrées lexicales dites « libres », c'est-à-dire des « mots » ou « lexèmes »²⁸.

2.4.2 La composition

Le type d'unité propre à chacun des composants détermine lequel construit les mots composés : puisque seule la syntaxe manipule des « mots » ou « lexèmes », alors la composition relève d'une construction syntaxique.

Toute entrée lexicale construite avec au moins deux lexèmes relève d'un processus de composition imparti à ce que nous appelons la « syntaxe dérivationnelle » tandis que toute entrée lexicale construite à partir d'une lexie (« racine », « base ») et d'affixes relève d'un processus de composition imparti à la morphologie flexionnelle et dérivationnelle. (Barbaud (1991 : 219))

La syntaxe capable de rendre compte de la composition est dénommée « syntaxe dérivationnelle », terminologie qui rend compte du fait qu'au lieu de produire en sortie des syntagmes, elle produit des unités lexicales. Cette double capacité de la syntaxe de construire des syntagmes et des mots permet à Barbaud (1994) d'unifier le traitement de la composition, là où ses prédécesseurs disjoignent systématiquement la formation des propriétés internes des composés et celles ressortissant à leur statut d'unité lexicale (Di Sciullo & Williams (1987), Zwanenburg (1992), Lieber (1992)) (cf. 2.4.3).

Outre l'argument du type d'unité en jeu, Barbaud (1991) justifie son choix d'une composition de nature syntaxique en invoquant l'économie linguistique qui en résulte du point de vue de l'acquisition : appréhender les mots composés comme des construits morphologiques est inadéquat parce que cela conduirait à une double redondance :

- d'une part, cela contraint à dédoubler le composant morphologique en dérivation/flexion et composition;

Faire l'hypothèse que la structure interne des mots composés est appréhendée par l'enfant en vertu d'un dispositif de nature non syntaxique, i.e., morphologique, aboutit à une inconsistance du point de vue de l'acquisition parce qu'une telle hypothèse implique qu'il existe

²⁸ Barbaud ne fait pas de distinction entre mots et lexèmes à la différence des théories contemporaines de morphologie dont je suis les propositions (cf. § Chapitre 5)

deux systèmes de règles parallèles et concurrents, autrement dit deux modules distincts de formation des mots, selon qu'ils sont engendrés par des règles de morphologie flexionnelle et dérivationnelle dans un cas ou par des règles de morphologie compositionnelle dans l'autre [...] (Barbaud (1991 : 220))

- et d'autre part, cela contraint à reproduire en morphologie, les mêmes règles qui existent déjà en syntaxe.

En ayant l'élément X^o comme domaine d'application, toutes ces règles ne font en définitive que dupliquer au niveau du lexique ce que font les règles de réécriture syntagmatiques au niveau de la syntaxe en ce qui a trait aux propriétés formelles de chaque langue, i.e., vectorialité, pivot, sous-catégorisation, etc. (Barbaud (1991 : 220))

La composition, chez Barbaud, relève donc entièrement de la syntaxe.

Le mot composé se définit ici comme une entrée lexicale syntaxiquement construite. (Barbaud (1991 : 218))

2.4.3 L'analyse des composés [VN]_{N/A} du français

L'analyse des composés [VN]_{N/A} du français dépend du type d'unité que manipule chacun des composants morphologique ou syntaxique dans la théorie de Barbaud : comme toute unité composée de deux « lexèmes » et répondant aux propriétés d'une unité lexicale, les composés [VN]_{N/A} du français relèvent d'une construction syntaxique. Pour générer ces structures, Barbaud (1994) met en place une règle syntaxique, la « conversion syntaxique » (cf. § 2.4.3.2) qui prend en charge l'ensemble des caractéristiques des [VN]_{N/A} sans distinction de propriétés internes et externes.

Barbaud (1994) amorce sa démonstration par une déconstruction des arguments en faveur d'une formation morphologique de ces structures (cf. § 2.4.3.1).

2.4.3.1 Des constructions non morphologiques

Au-delà des principes généraux définis pour la formation des mots composés, Barbaud (1994) démontre que les composés [VN]_{N/A} du français ne relèvent pas d'une formation morphologique en montrant qu'aucune de leurs propriétés n'est imputable à une règle morphologique.

- du point de vue de leur construction interne :
 - (i) la morphologie ne rend pas compte du fait que l'ordre des constituants des composés [VN]_{N/A} a historiquement suivi celui de la syntaxe : les composés *maintenir, colporter, saupoudrer* observent l'ordre COD-V requis par la syntaxe à l'époque de leur création, de même que *tire-bouchon, porte-parole* ou *garde-fou* respectent celui de la syntaxe moderne où le verbe précède le « terme COD » (Barbaud (1994 : 9));
 - (ii) la morphologie est inapte à exprimer la relation entre le V et le N des composés [VN]_{N/A}. Barbaud (1994 : 9-10) analyse ce N comme un « substantif muni du Cas accusatif parce qu'il observe la sous-catégorisation verbale ». Or « l'actualisation du Cas accusatif ainsi que la « préemption » du rôle thématique [...] font partie de la connaissance syntaxique qu'a le locuteur de sa langue et non de sa connaissance morphologique » ;
 - (iii) la morphologie, qui manipule des morphèmes dépourvus de marques de temps, ne peut construire les composés [VN]_{N/A} dont « le verbe doit être fléchi [...] obligatoirement à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent » (Barbaud 1994 : 11-12) comme le prouve la présence de marques de flexion dans les composés *un cessez-le-feu, un rendez-vous, un pensez-y-bien, un décrochez-moi-ça*.
- du point de vue de leurs propriétés catégorielles :
 - (iv) aucune règle morphologique, pas même celle de la conversion proposée par Di Sciullo & Williams (1987), Zwanenburg (1992) ou Lieber (1992), ne peut expliquer l'obligation qu'ont les composés [VN]_{N/A} de porter le genre masculin. Barbaud (1994 : 12) pose que ce genre masculin résulte d'une règle d'accord, qui, en sa qualité de règle d'accord, est exclusivement imputable à la syntaxe.
- du point de vue de leurs propriétés sémantiques d'unités lexicales :
 - (v) alors que « les règles de formation des mots sont nécessairement régies par le mode de la compositionnalité » (Barbaud 1994 : 6), elles ne peuvent prédire l'interprétation sémantique des [VN]_{N/A}, dont le référent renvoie soit à un humain, soit à un instrument, notamment parce que ce sens est incalculable à partir du sens des constituants des composés. (Barbaud 1994 : 12)

2.4.3.2 Des constructions syntaxiques ou la « conversion syntaxique »

Les critiques qu'avance Barbaud (1994) contre une analyse morphologique des mots composés [VN]_{N/A} du français lui permettent de justifier son approche syntaxique de la construction. L'originalité de sa proposition est de construire l'ensemble des propriétés des [VN]_{N/A} au moyen d'une règle unique, la «conversion syntaxique ».

Grâce au concept de conversion syntaxique qui sous-tend le changement distributionnel des catégories syntaxiques au niveau de la structure-D, nous sommes à même de rendre compte de manière unifiée des propriétés lexicales et syntaxiques qui sont le lot des NCV [noms composés verbaux, c'est-à-dire les [VN]_{N/A}] (Barbaud (1994 : 20))

Cette règle de «conversion syntaxique » est une règle de réécriture qui s'inscrit dans le cadre de la théorie X barre. Mais à la différence des règles X barre, elle ne respecte pas le principe d'endocentricité catégorielle et se caractérise, au contraire, par l'exocentricité.

Barbaud (1994) la transcrit sous (33a.) :

(33) a. $Z'' \rightarrow \text{SPEC } X'$ (Barbaud (1994 : 14))

La règle (33a.) dit qu'elle accomplit une conversion syntaxique uniquement lorsque la valeur catégorielle de Z est différente de celle de X', en d'autres termes, seulement en cas d'exocentricité catégorielle. C'est en raison de cette exocentricité catégorielle que la formation des composés [VN]_{N/A} peut avoir lieu en syntaxe, parce qu'à la différence d'une règle morphologique, elle rend compte d'un phénomène de « changement distributionnel » et non de changement catégoriel.

Ainsi, pour concilier mode de construction syntaxique et statut d'unité lexicale, Barbaud (1994) conçoit une règle de réécriture X barre spécifique pour la formation des mots composés et définie par l' « exocentricité ».

[...] l'exocentricité syntaxique est une propriété formelle des langues naturelles exploitée à des fins lexicales [...]. (Barbaud (1994 : 20))

Cette règle de «conversion syntaxique », par sa propriété d'exocentricité, conduit Barbaud à remettre en cause le principe chomskyen d'endocentricité des règles X barre.

Dans cette nouvelle perspective, il convient d'admettre que le rapport entre la syntaxe et le lexique n'est plus assujéti à l'exclusivité de la contrainte qu'impose la forme atomique aux catégories lexicales, comme dans le modèle chomskyen. Il s'ensuit [...] que l'endocentricité des structures syntagmatiques ne peut plus être ce postulat exclusif de la grammaire universelle, ce qui veut dire en clair qu'un syntagme n'est pas la nécessaire projection de son pivot. (Barbaud (1994 : 20))

Appliquée précisément aux [VN]_{N/A}, la règle de conversion syntaxique exprime leur statut de prédicat lexicalisé (« nominalisé ») dominé par un syntagme nominal :

(33) b. SN → DET SV (Barbaud (1994 : 14))

La mise en œuvre des mécanismes propres à la syntaxe X barre, appliqués à cette « règle de conversion » spécifiquement dévolue à la formation des mots composés, rend compte ensuite de la totalité des propriétés des composés [VN]_{N/A} du français.

– du point de vue de leur construction interne :

- (i) Barbaud (1994 : 11-12) analyse le verbe des [VN]_{N/A} comme étant fléchi. Il s'attache à expliquer d'une part (1) comment le verbe prend sa marque de flexion, d'autre part (2) pourquoi le verbe ne varie pas flexionnellement, et enfin (3) comment le sujet du verbe a disparu de la structure. Pour (1), le verbe monte dans l'arbre prendre sa marque de flexion comme il le fait normalement en syntaxe (Barbaud (1994 : 15)). Pour (2), Barbaud (1994 : 16) explique la contrainte de l'absence de variation flexionnelle du verbe et l'exclusivité du temps présent par la sémantique de la nominalisation : selon lui, la fonction dénominateur de la composition est uniquement compatible avec le temps présent. Quant au point (3), il résulte de l'inexistence d'une position SPEC (cf. règle de conversion syntaxique (33a.)) à l'intérieur du syntagme tronqué qui constitue la structure interne des [VN]_{N/A} (cf. le point (iii) ci-dessous) : puisque le sujet figure normalement en position SPEC, l'absence de cette position explique « pourquoi il n'existe aucun composé avec SN sujet » (Barbaud (1994 : 17)) ;
- (ii) l'ordre V-COD que Barbaud (1994 : 9) attribue aux constituants des [VN]_{N/A} respecte celui des syntagmes, et à ce titre ne pose pas de problème dans le cadre théorique adopté ;

- (iii) pour rendre compte de la disparition du déterminant propre au second constituant des constructions [VN]_{N/A}, Barbaud (1994 : 13) stipule que la structure interne de ces composés est constituée d'un «quasi-SV », c'est-à-dire d'un syntagme verbal tronqué, dépourvu de position SPEC. Cette propriété du complément de s'actualiser dans une structure tronquée est justifiée par une contrainte sémantique générale qui « s'exerce sur la formation des mots au niveau de la structure-D » (Barbaud 1994 : 17) et qui reflète « une 'servitude' conceptuelle liée à 'l'indétermination de base' des éléments contribuant à la formation d'une entrée lexicale » (Barbaud (1994 : 22, note n°14)). En d'autres termes, le syntagme nominal inclus dans le syntagme verbe qui construit les [VN]_{N/A} est dépourvu de déterminant parce que les lexèmes qui le constituent requièrent sémantiquement l'indétermination. Les contre-exemples que constituent les noms *trompe-la-mort*, *traîne-la-patte* ou *tire-au-flanc* sont évincés parce que ces entrées lexicales sont de catégorie V^{max} et non de catégorie V' comme les [VN]_{N/A} (Barbaud (1994 : 17)) ;
- (iv) le figement syntaxique des structures [VN]_{N/A}, qui n'acceptent aucun modifieur adverbial, est également justifié par l'absence de la position SPEC, étant attendu que ce type de modifieur est aussi généré dans cette position (Barbaud (1994 : 17)) ;
- (v) le rapport entre le V et le N au sein des structures [VN]_{N/A} est appréhendé comme celui d'un verbe et de son objet²⁹ (Barbaud (1994 : 18)). Il reste à justifier l'apparition obligatoire d'un verbe transitif suivi d'un COD. Barbaud l'explique, là encore, syntaxiquement au moyen du théorème de Burzio (1986 : 185) qu'il met en relation avec l'exigence d'un sujet hyperonymique abstrait associé à chaque composé [VN]_{N/A} (cf. le point (vi) ci-dessous), et de la forme fléchie du verbe. Le théorème de Burzio « dit que si un verbe marque son argument interne pour A(ccusatif), alors

²⁹ Bien que le rapport soit celui d'un verbe et de son objet, Barbaud (1994 : 9-10) précise qu'il y a cependant mise en suspension de l'interprétation thématique pour justifier le fait que le sens des composés français [VN]_{N/A} ne correspond pas au sens compositionnel de tout constituant S. Ainsi, le N des [VN]_{N/A} est marqué par le cas accusatif mais est dépourvu du théta-rôle « c'est-à-dire de l'interprétation littérale qui s'adresse normalement à l'objet du verbe » : « Par exemple, le mot *couvre-feu*, au sens actuel de « mesure de police » ne veut pas dire que quelque chose « couvre le feu » même si étymologiquement parlant, il existe un lien rhétoriquement motivé avec la réalité historique. » (Barbaud (1994 : 10)). Cette idée est en relation avec celle de l'interprétation imprédictible de ces composés (cf. § 2.4.3.1 point (v)).

ce verbe doit aussi marquer son argument externe (sujet) d'un rôle- θ approprié. L'inverse est aussi vrai. » (Barbaud (1994 : 23, note n° 22)). Ainsi, parce que le déterminant de la structure est théta-marqué par l'argument externe, le théorème de Burzio impose que l'élément en position post-verbale soit marqué par le cas accusatif.

– du point de vue de leurs propriétés d'unités lexicales :

- (vi) selon Barbaud, l'interprétation sémantique des unités lexicales de structure [VN]_{N/A} n'est pas compositionnelle (cf. § 2.4.3.1, point (v)) mais est construite à partir de la notion de sujet abstrait lequel est imprédictible à partir des lexèmes constituants. Le «Principe du Sujet Hyperonymique » établit que «pour toute entrée lexicale *i* à fonction dénominative, il existe un sujet abstrait *S* tel que *S* est l'hyperonyme *H* de *i* » (Barbaud (1991 : 238)). Dans le cadre théorique de Barbaud (1994 : 17), ce sujet lexical hyperonymique est pris en charge par le spécifieur de la structure exocentrique, c'est-à-dire par le déterminant du mot composé. Le déterminant du [VN]_{N/A} porte ainsi la sémantique du sujet hyperonymique (par exemple, « instrument », « personne », « bâtiment ») et le transmet au mot composé, grâce à son statut de spécifieur ;
- (vii) le genre systématiquement masculin des structures [VN]_{N/A} est expliqué par le lien qu'entretient l'attribution du genre avec le «Principe du Sujet Hyperonymique » : Barbaud (1991 : 240) soutient, en effet, que le sujet hyperonymique doit obligatoirement porter un genre non marqué, qui en français est pris en charge par le masculin. «C'est donc la sémantique des classes hyperonymiques qui motive l'uniformité du genre dans ce type de formations » (Barbaud 1994 : 17) ;
- (viii) s'il y a transmission du sens et du genre aux constructions [VN]_{N/A} par leur « sujet » DET, son trait [+pluriel], en revanche, ne se transmet pas à la flexion verbale. Barbaud (1994 : 18) avance une raison *ad hoc*, qui tient au fait que « la règle d'accord en nombre, qui opère normalement en contexte local SN/I°, n'est pas analysable pour le contexte DET/I° ».

2.4.4 Bilan

L'analyse des mots composés [VN]_{N/A} du français comme des constructions syntaxiques est essentiellement motivée par un traitement des relations entre le V et le N en termes de relation syntaxique de type verbe-COD. La syntaxe ayant l'exclusivité de la formation de ce type de relation, la morphologie n'est pas apte à construire les composés [VN]_{N/A}.

La règle de conversion syntaxique qu'ajoute Barbaud (1991 ; 1994) à la théorie X barre permet de construire, dans un cadre syntaxique, la structure des mots composés tout en justifiant leurs propriétés d'unité lexicale. Il s'agit d'une règle de réécriture à laquelle Barbaud apporte quelques modifications *ad hoc* de manière à aménager les conflits entre le pouvoir des règles et les propriétés des mots composés. Dans le cas des [VN]_{N/A} du français, ces aménagements ont pour rôle de contraindre les règles de formation des syntagmes verbaux de sorte que le verbe analysé comme fléchi ne varie pas selon son paradigme, que le syntagme verbal n'ait pas de sujet et le N complément du verbe pas de déterminant, mais que ce syntagme soit réalisé comme un nom, et enfin que l'interprétation sémantique de l'ensemble ne relève pas de la compositionnalité des constituants.

L'approche de Barbaud est distincte de celle de Di Sciullo & Williams (1987), Zwanenburg (1992) et Lieber (1992) en ceci que c'est le même ensemble de règles qui a le pouvoir de construire la structure interne des composés et les propriétés liées à leur statut d'unité lexicale. C'est sur ce dernier point que ses prédécesseurs, soit pour respecter le principe d'«atomicité» lié à l'hypothèse lexicaliste, soit pour convenir aux principes de la théorie X barre, étaient contraints de mettre en place, qui une règle de changement catégoriel périphérique à la grammaire (Di Sciullo & Williams (1987)), qui une règle de conversion morphologique (Zwanenburg (1992)), qui une règle de conversion syntaxique par suffixe zéro (Lieber (1992)).

2.5 Conclusion

Dans ce chapitre, j'ai voulu rendre compte de l'analyse des mots composés [VN]_{N/A} du français telle que la proposent les grammairiens post-généralistes, en

mettant en valeur les liens qu'entretiennent ces analyses avec l'architecture des cadres théoriques au sein desquelles elles sont exprimées, et les choix théoriques qui résultent de ces architectures. En conclusion de ce chapitre je reprendrai chacun de ces points :

- le premier (cf. § 2.5.1) rappelle les résultats des analyses avancées pour rendre compte de la formation des mots composés [VN]_{N/A}, en précisant les deux grandes étapes autour desquelles elles s'organisent systématiquement ;
- le deuxième (cf. § 2.5.2) a pour objet de relier les résultats des analyses à l'architecture des cadres théoriques de façon à montrer la dépendance des premières par rapport aux seconds ;
- le dernier paragraphe (cf. § 2.5.3) a pour objectif de mettre au jour les concepts théoriques qui ont été les moteurs du rejet d'une analyse morphologique des mots composés [VN]_{N/A}. Il s'agit, en d'autres termes, d'élucider les points de blocage qui, dans la grammaire post-générative, empêchent qu'un composant morphologique prenne en charge la formation de ce type de composés.

2.5.1 L'analyse

L'analyse des mots composés [VN]_{N/A} s'opère généralement en deux temps selon que les auteurs traitent leur structure interne ou leur fonctionnement lexical.

En ce qui concerne la structure interne, il y a unanimité pour que la construction ait lieu en syntaxe. L'analyse suit grossièrement trois étapes : (1) identification des propriétés relationnelles entre le verbe et le nom comme une relation de type tête verbale/argument ; (2) interprétation de ces propriétés relationnelles comme une relation verbe/complément ; (3) représentation de cette relation verbe/complément au moyen d'un syntagme verbal.

Cette analyse syntaxique de la relation entre le V et le N nécessite de justifier les incohérences qui en résultent, eu égard au comportement des composés [VN]_{N/A} :

- la question de la forme du verbe : interpréter la structure interne des [VN]_{N/A} en termes de syntagme verbal implique nécessairement que le verbe soit marqué par une flexion verbale qu'il s'agit de déterminer et de justifier. Or la majorité des auteurs passent ce point sous silence et s'en tiennent à identifier le verbe par sa catégorie. Seul Barbaud (1991 ; 1994) prend position en faveur d'un verbe

conjugué à l'indicatif présent singulier, et justifie théoriquement à la fois l'attribution de cette flexion et le blocage flexionnel du verbe ;

- la question de l'absence du déterminant du nom dans le syntagme verbal. Ce point, là encore, a été largement négligé, et seul Barbaud (1994) l'aborde en le justifiant sémantiquement.

La représentation de la structure interne des composés [VN]_{N/A} au moyen d'un syntagme verbal exige une seconde étape dans l'analyse qui rende compte de leur fonctionnement lexical. L'ensemble des auteurs reconnaît en effet que les [VN]_{N/A}, bien qu'ils soient construits d'un syntagme verbal, n'en présentent pourtant pas le comportement, mais possèdent les propriétés catégorielles et sémantiques d'un nom ou d'un adjectif. Pour construire ces propriétés dans la grammaire, tous ont recours à une règle dite de conversion, terminologie unique qui recouvre cependant des opérations distinctes qui ont lieu dans des composants différents.

Le statut le plus fréquemment accordé à la « conversion » (Di Sciullo & Williams (1987), Zwanenburg (1991, 1992), Lieber (1992)) est celui d'une règle indépendante des principes de construction de la structure interne des [VN]_{N/A}. La règle est, soit reléguée à la périphérie de la grammaire et ne relève d'aucun composant grammatical, ni syntaxique, ni morphologique (Di Sciullo & Williams (1987)), soit appartient à la grammaire. Dans ce dernier cas, la règle de conversion participe du composant morphologique s'il est reconnu au sein de la grammaire (Zwanenburg (1992)), ou du composant syntaxique lorsque la morphologie n'est pas autonome mais prise en charge par la syntaxe (Lieber (1992)).

L'autre statut accordé à la « conversion » (Barbaud (1991, 1994)) est celui d'une règle qui partage les mêmes principes que ceux mis en œuvre pour construire syntaxiquement la structure interne des [VN]_{N/A} et génère la totalité des propriétés de ces composés.

2.5.2 Liens entre l'analyse et l'architecture des modèles au sein desquels elle a lieu.

L'analyse des mots composés [VN]_{N/A} comme des construits syntaxiques plutôt que morphologiques dépend, chez les grammairiens post-généralistes, du type de règles posées pour générer la formation des mots. Ces règles relèvent soit du

composant morphologique soit du composant syntaxique. Si la théorie organise la construction des mots composés dans un composant morphologique autonome (i), il apparaît que le format des règles qui lui sont imparties exclut la formation des [VN]_{N/A}, ce qui motive leur analyse en syntaxe (Di Sciullo & Williams (1987), Zwanenburg (1992)). Si la théorie conçoit les règles de formation des mots composés (ii), et plus généralement des mots (iii), comme des règles syntaxiques (Barbaud (1991, 1994), Lieber (1992)), l'analyse des [VN]_{N/A} suit évidemment cette approche.

- (i) Dans le cadre théorique qui traite la morphologie comme un composant autonome capable, notamment, de construire les mots composés (Di Sciullo & Williams (1987), Zwanenburg (1992)), les règles de formation des mots sont entièrement organisées autour de la notion de tête. Toutes les propriétés qu'un mot construit acquiert doivent être héritées de sa tête. Or ce format des règles morphologiques est inadéquat pour construire les [VN]_{N/A} puisque aucun constituant ne prend en charge l'ensemble de leurs propriétés lexicales. La notion de tête s'avère ainsi incompatible avec l'analyse de ces unités. De ce conflit entre format des règles morphologiques et propriétés des [VN]_{N/A} découle automatiquement une analyse syntaxique de la structure, principalement fondée sur une interprétation syntagmatique des rapports sémantiques entre le V et le N. Le recours à des règles de conversion *ad hoc* permet par la suite de régler la question de l'acquisition des propriétés lexicales.

- (ii) Dans le cadre théorique où le composant morphologique est autonome, mais ne construit pas les mots composés (Barbaud (1991, 1994)), la raison qui motive une formation syntaxique des structures [VN]_{N/A} tient au type de règle impartie à chaque composant. Les règles de la morphologie ne manipulent pas des unités lexicales « libres » mais « liées » et ne rendent pas compte des relations que peuvent entretenir entre elles ces unités, au contraire des règles syntaxiques. L'analyse des composés [VN]_{N/A} reflète ces contraintes : construits à partir de deux unités lexicales qui entretiennent entre elles des relations de type prédicat/argument répertoriées comme syntaxiques, les [VN]_{N/A} ne répondent en rien aux règles de la morphologie mais bien à celles de la syntaxe. Les

réaménagements de la théorie X barre servent ensuite à pourvoir la structure des propriétés lexicales.

- (iii) Dans le cadre théorique où le composant syntaxique prend en charge la formation des mots (Lieber 1992), le type de règle impose l'analyse des composés [VN]_{N/A} comme des construits syntaxiques. Les règles de la syntaxe ont en effet le pouvoir de construire les mots, à la fois du point de vue de l'assemblage des constituants en jeu mais aussi des relations sémantiques qu'ils entretiennent. Cette syntaxe est possible parce que les constituants des syntagmes et ceux des mots construits sont représentés de façon identique (affixes comme « *words* » sont des unités lexicales) et que les règles de construction des mots et des syntagmes sont organisées autour du même format, la théorie X barre révisée.

2.5.3 Les choix théoriques qui fondent ces architectures

Les raisons qui motivent une telle répartition des composants de la grammaire (même si les auteurs n'aboutissent pas à la même) tiennent au choix de construire les mots au moyen des règles de la syntaxe X barre. Ces règles, qu'elles soient organisées au sein d'un composant morphologique indépendant ou qu'elles relèvent uniquement du composant syntaxique, sont de nature identique, de sorte que l'on peut tirer une conclusion générale quant à leur utilisation pour l'analyse de la formation des mots composés [VN]_{N/A}. Dans le cas de ces composés, l'application de la théorie X barre et du principe de tête qui en est le cœur empêche de les analyser comme des construits morphologiques. Deux principaux points de blocage émergent :

- le premier tient à l'inadéquation de la notion de tête pour exprimer les propriétés lexicales des composés [VN]_{N/A}, même lorsque la notion de tête n'est pas strictement définie selon les propriétés des syntagmes mais est aménagée pour représenter des phénomènes de construction morphologiques (Di Sciullo & Williams (1987) ; Zwanenburg (1992)) ;
- le second tient à la représentation de la relation entre le V et le N en termes syntaxiques et non sémantiques : parce que les relations sémantiques entre les

constituants sont appréhendées comme étant du ressort de la syntaxe, alors il n'y a aucun espace conceptuel pour projeter ces relations dans une construction morphologique. (Lieber (1992), Barbaud (1991, 1994, 1997)).

Ce sont donc les concepts de tête et de théta-rôle qui ont été les moteurs du rejet d'une analyse morphologique des mots composés [VN]_{N/A} français, concepts indissociables du format des règles importées de la syntaxe pour représenter les régularités de la formation des mots construits.

A l'issue de l'étude des analyses proposées par les post-généralistes, ce chapitre 2 fait apparaître que la syntaxe ne peut pas rendre compte des propriétés des mots composés [VN]_{N/A} du français, tant en ce qui concerne la construction de la structure (disparition du déterminant du N, du sujet du verbe, de la catégorie syntaxique du composé), qu'en ce qui concerne la construction du sens (type sémantique du composé), à moins que l'analyse ne traite pas certaines de ces propriétés (cf. par exemple Lieber, Di Sciullo & Williams et Zwanenburg qui n'expliquent pas la disparition du déterminant) ou d'en venir à «défigurer» la théorie syntaxique (cf. la syntaxe de Barbaud). En outre, le Chapitre 8, ci-dessous, montrera que la caractérisation de la relation entre le V et le N des composés [VN]_{N/A} en terme de verbe/complément ne rend pas compte des contraintes sémantiques qui pèsent sur la construction. Aussi, la deuxième partie étudiera les conditions théoriques d'une construction morphologique des mots composés [VN]_{N/A} du français.

Deuxième partie

Conditions théoriques d'une
construction morphologique des mots
composés $[VN]_{N/A}$ du français

Introduction

La première partie a conduit à conclure que l'analyse syntaxique des mots composés [VN]_{N/A} du français n'est pas recevable, quels que soient les modèles théoriques au sein desquels elle s'inscrit. Dans la mesure où la syntaxe ne parvient à rendre compte de façon satisfaisante de la construction des mots composés [VN]_{N/A}, la question se pose du type de module capable de prendre en charge cette structure. La grammaire identifie trois plans d'organisation du substrat : le niveau phonologique, le niveau morphologique et le niveau syntaxique (Fradin (1993a : 153) qui cite Nida (1949) et Bloomfield (1933)). Le dernier étant inopérant, reste à évaluer la validité des deux autres. Le niveau phonologique s'élimine de lui-même parce qu'il ne concerne pas les unités en tant qu'elles sont significatives. Il reste donc à apprécier si les composés [VN]_{N/A} sont des construits morphologiques possibles.

Cette deuxième partie a pour objectif de montrer que le composant morphologique dispose des concepts nécessaires et appropriés à la construction des mots composés [VN]_{N/A}. Cette démonstration s'appuie sur des prises de positions théoriques explicites qui concernent la place que la grammaire attribue à un composant lexical autonome, l'objectif que s'assigne la morphologie lexicale et le type d'unité qu'elle prend en entrée. Ces choix s'inscrivent au sein des débats contemporains en vigueur dans la littérature depuis le développement des modèles morphologiques mis en place à partir de la proposition initiale de Chomsky (1970) (« l'hypothèse lexicaliste ») de séparer construction syntaxique et construction lexicale.

Cette deuxième partie constitue ainsi à la fois une présentation générale de la morphologie en tant que composant lexical autonome de la grammaire et un ancrage théorique de l'analyse morphologique proposée pour les [VN]_{N/A}.

Chapitre 3

Un composant morphologique autonome

3.1 Introduction

Analyser les composés $[VN]_{N/A}$ selon une perspective morphologique dans le cadre d'une théorie grammaticale nécessite que la théorie linguistique distingue un composant morphologique autonome, indépendant du composant syntaxique. Une telle répartition des domaines de la grammaire a été posée la première fois, dans le contexte théorique de la grammaire générative et transformationnelle, par Chomsky (1970) à travers l'« hypothèse lexicaliste ». De l'hypothèse lexicaliste est ressortie l'idée que la formation des mots ne dépend pas de la mise en œuvre de règles transformationnelles syntaxiques mais a lieu ailleurs, au sein d'un composant lexical.

Ce chapitre a pour objet

- (i) de présenter l'hypothèse lexicaliste, d'une part en la resituant dans le contexte théorique dans lequel elle apparaît et, d'autre part, en présentant les hypothèses qu'elle avance en faveur d'un traitement autonome de la formation des unités lexicales ;
- (ii) et de reconstruire l'argumentation qui a conduit Chomsky (1970) à faire la césure entre construction syntaxique et construction lexicale dans un contexte générativiste où la syntaxe prenait en charge à la fois la formation des phrases et celle des mots, en cherchant à comprendre pourquoi et comment s'est faite cette scission. Plus précisément, il est question, ici, de mettre au jour la raison pour laquelle Chomsky a proposé que la

grammaire transformationnelle, malgré son projet de rendre compte de toute la grammaire, ne prenne pas en charge la formation des mots.

3.2 Ancrage théorique de l'hypothèse lexicaliste

L'hypothèse lexicaliste naît dans le contexte théorique de la grammaire générative et transformationnelle. Une transformation syntaxique, idéalement, doit rendre compte des relations régulières et productives entre les phrases. Ainsi, par exemple, on a vu dans la relation passive en anglais des régularités telles¹ qu'elle a été un candidat privilégié pour un traitement transformationnel. Une règle de transformation permet d'obtenir une séquence phrastique à partir d'une autre séquence phrastique : ainsi, une phrase passive est obtenue par transformation à partir d'une phrase active, une phrase interrogative ou négative au moyen d'autres transformations à partir d'une phrase assertive (Chomsky (1957)).

Dans ce cadre théorique, les relations entre unités lexicales construites ressortissent également aux transformations : les mots construits (c'est-à-dire, à l'époque, les mots dérivés et les mots composés sont dérivés par une règle de transformation opérant sur une séquence syntaxique sous-jacente de type phrase). La raison de l'application de l'analyse transformationnelle à la construction des unités lexicales tient essentiellement au fait, comme le souligne Scalise (1984 : 9), qu'à ce stade du développement de la théorie, le composant transformationnel représente l'unique moyen technique capable d'établir un lien entre une unité lexicale et une autre qui en est dérivée : la théorie considère en effet les unités, soit comme indépendantes, soit comme liées transformationnellement².

¹ Spencer (1991 : 69) rappelle les régularités suivantes : tous les verbes transitifs en anglais forment le passif ; le complément du verbe de la forme active correspond toujours au sujet de la forme passive ; bien que les participes passifs diffèrent morphologiquement les uns des autres, tous les verbes ont un participe passif identifiable dont la forme est systématiquement identique à celle du participe passé ; les phrases passives et actives correspondantes ont des significations très proches.

² « Complex words had to be formed by «rules ». The only place where they could be constructed was the transformational component, the only device capable, at that time, of expressing relations. » (Scalise (1984 : 9))

Les travaux de Lees (1960) se sont attachés en particulier à appliquer cette hypothèse transformationnelle aux nominalisations déverbiales³. Lees (1960) propose ainsi que les noms construits sur base verbale soient dérivés de phrases sous-jacentes par une opération de transformation.

Le traitement de la construction des unités lexicales à l'aide de transformations a eu pour conséquence l'abolition de la distinction qu'avait faite la grammaire traditionnelle entre les règles de la morphologie et celles de la syntaxe. La grammaire générative transformationnelle n'accorde, en effet, aucune spécificité à la formation des mots : la construction des unités lexicales complexes relève, au même titre que celle des phrases, de la syntaxe, tandis que les phénomènes flexionnels sont construits par des règles morphophonologiques.

Pour produire une phrase à partir de cette grammaire, nous construisons une dérivation élargie commençant par *Phrase*. En passant par les règles F [de structure syntagmatique], nous construisons une séquence terminale qui sera une suite de morphèmes, pas nécessairement dans l'ordre correct. Nous passons alors par la suite de transformations $T_i \dots T_j$ [...]. Ces transformations peuvent réordonner les séquences, ajouter ou effacer des morphèmes. Elles ont pour résultat la production d'une séquence de mots. Nous passons alors par les règles morphophonologiques, qui convertissent cette séquence de mots en une séquence de phonèmes. (Chomsky (1957 [1969] : 52))

3.3 Les hypothèses de la position lexicaliste

L'article de Chomsky (1970), *Remarks on Nominalization* montre l'inadéquation de l'approche de Lees (1960) et établit, en reprenant l'analyse des nominalisations déverbiales, qu'il est préférable de lister les mots complexes directement dans un composant lexical autonome, plutôt que de les dériver au moyen de transformations syntaxiques. Cette proposition prend, au cours de l'article, le nom d'« **hypothèse lexicaliste** » (aussi appelée « position lexicaliste » ou « hypothèse de l'intégrité lexicale ») (Chomsky (1970 [1975] : 85)). Bien qu'élaborée dans un premier temps

³ Lees (1960) applique l'hypothèse transformationnelle aux différents types de nominalisations en anglais : par exemple, les nominalisations infinitives, gérondives, nominalisation en *-ing*, noms déverbaux, et désadjectivaux.

pour rendre compte des nominalisations, l' « hypothèse lexicaliste » avance un certain nombre d'hypothèses générales qui aboutissent à analyser la structure interne des mots complexes au sein d'un composant lexical autonome, sans avoir recours aux règles de la syntaxe. Les hypothèses suivantes en résument les principaux aspects :

(3) Hypothèses de la position lexicaliste :

- la syntaxe n'a pas accès à la structure interne des unités lexicales, elle n'est pas apte à construire les mots complexes ;
- les unités lexicales, qu'elles soient simples ou complexes, sont listées dans le lexique ;
- le lexique est un composant autonome de la grammaire qui peut rendre compte des relations entre unités lexicales ;
- ces relations entre unités lexicales peuvent être notamment formulées par des règles lexicales de redondance.

3.4 Les arguments contre un traitement transformationnel des nominaux déverbaux

L'argumentation de Chomsky (1970) part du réexamen des nominalisations en anglais que Lees (1960) analysait comme construites syntaxiquement par transformation. Chomsky (1970) réétudie, en particulier, deux types d'expressions nominales, les « nominaux gérondifs » (cf. exemples (4)⁴) et les « nominaux dérivés » (cf. exemples (5)⁵) :

⁴ Il s'agit des « *gerundive nominals*, dont la tête nominale est un gérondif et qui n'ont pas de correspondant en français. Je conserverai le terme de « nominaux gérondifs » proposé dans la traduction de Chomsky (1970).

a. le fait que John soit soucieux de plaire

b. le fait que John refuse l'offre

c. le fait que John critique le livre » (Chomsky (1970[1975]), NdT 5 : 78)

⁵ Il s'agit des « *derived nominals* (c'est-à-dire *morphologically derived nominals*) dont la tête nominale est un substantif. Je conserverai le terme de « nominaux dérivés » proposé dans la traduction de Chomsky (1970).

a. le souci de John de plaire

b. le refus de John de cette offre

c. la critique par John de ce livre » (Chomsky (1970[1975]), NdT 5 : 78)

- (4) a. *John's being eager to please*
b. *John's refusing the offer*
c. *John's criticizing the book*
- (5) a. *John's eagerness to please*
b. *John's refusal of the offer*
c. *John's criticism of the book*

La question se pose de savoir de quelle manière rendre compte de la relation entre le nominal et la séquence de type phrastique (ou la proposition) qui lui est associée (cf. exemples (6)⁶).

- (6) a. *John is eager to please*
b. *John has refused the offer*
c. *John criticized the book*

A la différence de Lees (1960), Chomsky (1970 [1975] : 78-85), aboutit à la dissociation de la construction des « nominaux gérondifs » d'avec celle des « nominaux dérivés ». Selon lui, l'étude des « nominaux gérondifs » montre que la relation entre le nominal gérondif (par exemple, *refusing* dans la phrase *John's refusing the offer*) et la phrase (*John has refused the offer*) est régulière d'un point de vue syntaxique comme sémantique, et, en outre, que ces structures sont d'une grande productivité. A partir de ces deux observations, Chomsky (1970 [1975] : 78-79) pose que la nominalisation gérondive est produite par une transformation syntaxique qui s'applique à une structure sous-jacente de type phrastique. En revanche, il montre que les « nominaux dérivés » (par exemple, *refusal* dans la phrase *John's refusal of the offer*) ne sont pas reliés de manière transformationnelle aux phrases qui leur sont associées (*John has refused the offer*). Trois arguments viennent étayer ce résultat (Chomsky (1970 [1975] : 79-85) :

- premièrement, les « nominaux dérivés » présentent une productivité nettement plus restreinte que celle des « nominaux gérondifs » construits par transformation ;
- deuxièmement, le nominal dérivé et le verbe qui lui est associé entretiennent, selon Chomsky, une relation sémantique souvent idiosyncratique : par exemple, les noms tels que *laughter* (rire), *marriage* (mariage), *construction* (construction)

⁶ a. John est soucieux de plaire
b. John a refusé l'offre
c. John critiqua le livre

présentent un contenu sémantique propre et sont reliés sémantiquement aux formes de base de diverses façons ; leur interprétation n'est pas dérivable compositionnellement à partir du verbe sous-jacent ;

- troisièmement, les structures dans lesquelles apparaissent les nominaux dérivés ne leur sont pas propres et correspondent à celles des syntagmes nominaux ordinaires.

Ce dernier argument constitue le cœur de la démonstration en faveur de l'« hypothèse lexicaliste » (Chomsky (1970 [1975] : 95-104)) parce qu'il apporte la preuve que « la structure interne des mots non simples reste invisible pour la syntaxe » (cf. Kerleroux (à paraître a)). Cet argument repose sur l'examen des conséquences de l'analyse transformationnelle des « nominaux dérivés ». L'hypothèse transformationnelle conduit à analyser la phrase au sein de laquelle apparaissent les « nominaux dérivés » comme résultant de la transformation qui construit le nom dérivé. En d'autres termes, une structure syntaxique de type SN1 Prep SN2 (cf. exemples (7)), dans laquelle le N déverbal apparaît comme la tête du SN1, serait construite par transformation (Chomsky (1970 [1975] : 97)).

- (7) a. *The owner of the house*
b. *The offer by John*
c. *The destruction of the city by the enemy*

Ainsi, selon cette analyse, la construction syntaxique dans laquelle apparaissent les « nominaux dérivés » est propre à la transformation qui construit ces noms. Une des motivations de cette analyse transformationnelle repose sur l'observation de la relation que le nom dérivé entretient avec le nom du SN2 introduit par la préposition : cette relation est interprétée comme étant identique à celle que le verbe de base entretiendrait avec son complément. Ainsi, c'est parce que le nom déverbal conserverait avec le syntagme prépositionnel qui suit une relation de type objet équivalente à celle qu'entretient le verbe de base avec son complément, que la construction dans laquelle apparaît le nom dérivé (cf. exemple (8)) est analysée comme une transformée de la seconde (cf. exemple (9)).

- (8) *The owner of the house*
(9) *The one who owns the house.*

L'argument de Chomsky (1970) consiste à montrer, que, au contraire, la construction dans laquelle apparaissent les « nominaux dérivés » n'est pas propre à ces noms mais correspond à une construction syntaxique dans laquelle peut se réaliser n'importe quel nom, qu'il soit ou non construit. La liste des exemples (10) (extraits de Chomsky (1970 [1975] : 96)) illustre le fait qu'il « existe, tout à fait indépendamment des nominalisations, des syntagmes nominaux de base de la forme déterminant-nom-complément » (Chomsky (1970 [1975] : 100)).

- (10) a. *The author of the book*
b. *The weather in England*
c. *The prospects for peace*

Chomsky élargit même l'analyse à d'autres catégories syntaxiques que les noms et montre que la relation qui existe entre un nom dérivé d'un verbe et le complément qui suit ne tient pas à la construction du dérivé mais au système de complémentation d'une unité de niveau X dans la hiérarchie « X barre ».

[...] nous avons donc de bonnes raisons de penser que les catégories lexicales nom, adjectif et verbe peuvent apparaître dans les formes de base avec des compléments, pour former des syntagmes nominaux, adjectivaux et verbaux. (Chomsky (1970 [1975] : 102))

La catégorie syntagmatique *complément* semble ne jouer aucun rôle dans les transformations. Il nous est facile de la supprimer, en remplaçant les règles [...] par un schéma unique dans lequel les catégories lexicales N, A, V sont représentées par une variable. Afin d'introduire une notation plus uniforme, utilisons le symbole X barre pour désigner un syntagme dont la tête est X. (Chomsky (1970 [1975] : 121-122))

Ainsi, puisque les noms simples apparaissent dans des constructions syntaxiques identiques à celles où apparaissent des noms dérivés déverbaux, en établissant le même type de relation entre le nom et le complément qui suit, alors cette relation ne peut pas être rapportée au verbe de base des nominalisations. En d'autres termes, les constructions syntaxiques dans lesquelles apparaissent les « nominaux dérivés » ne dépendent pas de la structure de ces noms, mais du système de complémentation propre à la syntaxe. Chomsky (1970) déduit de ces observations qu'il n'est donc pas pertinent d'obtenir ces constructions par transformation, mais qu'un traitement lexicaliste est davantage adapté. Plus largement, on en infère que la syntaxe n'est pas

sensible à la structure des noms dérivés, et, en conséquence, que composant syntaxique et composant lexical sont autonomes l'un par rapport à l'autre.

3.5 Un composant lexical autonome

La solution de l'hypothèse lexicaliste consiste à poser que les noms dérivés de verbes sont directement listés au niveau de la structure profonde, dans un composant lexical autonome qui enregistre l'ensemble de leurs propriétés. Pour rendre compte, autrement qu'au moyen de transformations, de la propriété des verbes et des noms qui en sont dérivés d'apparaître dans les mêmes constructions syntaxiques (par exemple, le verbe *refuse* sélectionne le même type de complément que le nom dérivé *refusal* : *John refused the offer* et *John's refusal of the offer*), Chomsky (1970 [1975] : 78) propose d'enregistrer ces informations dans le lexique, sous la forme de traits. Les entrées lexicales sont ainsi analysées en termes de traits contextuels : elles sont dotées de traits de sélection et de sous-catégorisation qui spécifient le cadre syntaxique dans lequel un item lexical peut s'insérer⁷.

Ces propositions bloquent l'utilisation des transformations et des structures de syntagme pour représenter la structure des mots complexes et ouvrent la voie à une possible morphologie lexicale générative indépendante de la syntaxe. Cependant, la position lexicaliste de Chomsky (1970) ne contient pas de propositions précises quant aux règles de formation des mots, d'une part parce que le composant lexical est moins conçu comme un module de formation morphologique des unités lexicales que

⁷ Pour permettre aux unités lexicales de partager des traits de sous-catégorisation, Chomsky ne les spécifie pas du point de vue de la catégorie. De cette manière, nominaux déverbaux et verbes correspondants renvoient à un même item lexical, non catégorisé, mais pourvu de traits syntaxiques spécifiant les contraintes contextuelles partagées par le N et le V. Cet item lexical abstrait, une fois inséré dans une structure profonde, peut se réaliser comme verbe ou comme nom (Chomsky 1970 [1975] : 102) en fonction de « règles morphologiques relativement idiosyncrasiques » qui agissent pour déterminer la forme phonologique des unités lexicales selon la catégorie qu'ils prennent en surface (Chomsky 1970 [1975] : 85).

Dans les cas où le sens du dérivé est fondé sur une sous-régularité (ex. : *admirable*), Chomsky (1970 [1975] : 125-126) utilise ce qu'il appelle une « règle lexicale de redondance », et dont le domaine d'application serait le lexique. « [...] les régularités qui ne concernent que des traits de sélection sont en principe énonçables sous forme de règles de redondance du lexique. Par exemple, dans la mesure où une sous-régularité existe dans le cas de *-able*, concernant les règles de sélection, cette régularité peut être formulée par une règle lexicale qui attribue le trait [X—] à un item lexical [V—able] si V possède intrinsèquement le trait de sélection [—X]. » (Chomsky 1970 [1975] : 126)

comme le lieu de listage des irrégularités qui les caractérisent, et d'autre part, parce que les règles de redondance proposées n'ont pas le format de règle de formation de mots.

Les hypothèses liées à la position lexicaliste ont été diversement reprises et interprétées, et «cette démarcation principielle entre la construction des structures syntaxiques et la construction des structures morphologiques donne lieu à des positions théoriques contemporaines dispersées» (Kerleroux (à paraître *a*)). Néanmoins, l'importance qu'a eue l'hypothèse lexicaliste pour la constitution d'une morphologie générative indépendante tient au fait que de nombreux linguistes s'en sont servi pour poser les fondations d'une théorie autonome de la construction des mots qui reconnaît que «les règles syntaxiques n'ont pas pouvoir d'intervenir sur la structure interne des mots, la syntaxe ne « voyant » pas ces structures» (Kerleroux (à paraître *a*))⁸.

3.6 Bilan

L'hypothèse lexicaliste a ouvert la voie à la création de modèles morphologiques qui analysent la construction des mots au sein d'un composant lexical autonome, indépendant du composant syntaxique. Cette perspective théorique offre ainsi la possibilité de rendre compte de la formation des composés [VN]_{N/A} du français selon des modalités différentes de celles définies par la syntaxe.

Il reste cependant à déterminer comment fonctionne ce composant morphologique lexical et, en particulier, à établir les fondements théoriques sur lesquels il repose. Ces choix théoriques sont strictement liés au point de vue sur l'organisation générale de la grammaire selon lequel un composant grammatical se distingue d'un autre au minimum sur trois points, les objets qu'il construit, la nature des unités qu'il manipule et le type de règles qu'il met en jeu.

⁸ On peut citer en particulier les travaux fondateurs de Dell (1970) sur le français, ceux de Halle (1973) qui propose un modèle de morphologie générative ; ceux de Jackendoff (1975), puis, sous la direction de Halle, viennent les travaux de Siegel (1974) qui posent les fondations pour une phonologie et une morphologie lexicale, et ceux de Aronoff (1976) qui proposent un modèle de morphologie lexicale qui inspira d'autres modèles, en particulier celui de Scalise (1983) pour l'italien et de Corbin (1987a) pour le français, et les travaux de Booij (1977 et suivants) sur le hollandais.

Dire que la morphologie existe, c'est reconnaître qu'elle agit comme un monde propre d'organisation ou de structuration du substrat. Ce caractère propre se marque par le fait (i) qu'elle dispose de catégories d'elle seule reconnues, qui ne se confondent pas avec les catégories syntaxiques ; (ii) qu'elle recourt à des mécanismes de construction des lexèmes qui restent en partie distincts de ceux de la syntaxe et dont on ne peut tenir d'emblée qu'ils sont exprimables dans des formalismes identiques. (Fradin (1993a : 205))

En d'autres termes, poser un composant morphologique lexical autonome signifie que ce composant est une grammaire, au sens formel du terme, et qu'à ce titre, il construit des objets spécifiques à partir d'unités qui lui sont propres et au moyen de règles particulières.

Les différents modèles de morphologie n'adoptent pas toujours, sur chacun de ces points, des positions communes. Les chapitres 4, 5 et 6 présentent les choix théoriques que je suivrai ici. Ces choix sont fondés sur l'examen critique des modèles de morphologie issus de l'hypothèse lexicaliste, examen qui mesure l'adéquation de ces modèles aux exigences requises par un composant morphologique lexical autonome distinct du composant syntaxique.

L'objectif étant d'évaluer les possibilités qu'offrent ces modèles de rendre compte de la formation des mots composés [VN]_{N/A} au moyen de règles morphologiques, indépendantes de la syntaxe, je restreindrai l'examen des fondements théoriques des modèles de morphologie aux questions qui sont crucialement en jeu dans le cadre de l'analyse des composés [VN]_{N/A}. Ainsi, je prendrai position sur le type d'objet que construit le composant morphologique, et le type d'unités qu'il prend en entrée. Chacun des chapitres suivants traite respectivement de ces deux questions.

Chapitre 4

L'objet de la morphologie

4.1 Etude des relations des signes entre eux

L'objet de la morphologie, de façon à peu près unanimement partagée par les théories de morphologie lexicale, est de rendre compte des relations de forme et de sens entre les mots. Ainsi, la morphologie traite les mots comme des signes, c'est-à-dire comme des formes qui portent une signification.

[...] words are made up on the one hand of sounds, on the other hand of meaning, and they are essentially (and perhaps irreducibly) constituted by the relation they establish between sound and meaning. (Anderson (1992 : 9))

Comme la morphologie étudie les relations des signes entre eux, par voie de conséquence, elle exclut de son champ d'investigation des mots « simples », dépourvus d'une structure complexe (Corbin (1987a)).

Morphology treats words as signs : that is, not just as forms, but as meaningful forms. It is therefore concerned with words which are not simple signs, but which are made up of more elementary ones. (Aronoff (1976 : 1))

En effet, les mots « simples » ne sont pas liés à d'autres mots simples par la double relation propre au signe. Ils peuvent, certes, entretenir avec certaines unités lexicales des relations de sens. Par exemple, *chat* et *animal*, deux unités lexicales simples, entretiennent entre elles des relations d'hyponymie. Mais cette relation de sens n'est pas corrélée à une différence phonologique, à la différence de *chat* et *chaton*.

Ainsi, la morphologie étudie la structure des mots complexes en tant qu'ils sont des signes associant une forme à un sens.

The object of study in morphology is the structure of words, and the ways in which their structure reflects their relation to other words [...]. (Anderson (1992 : 7))

De plus, l'objet de la morphologie concerne autant les mots «existants», ceux qui sont enregistrés dans le lexique de chaque langue, que les mots possibles, à partir de la description, jugée suffisamment représentative, de celle des mots attestés (Aronoff (1976 : 17-18), Corbin (1987a : 1)).

[A speaker] hears words he has never heard before, recognizes them as words of his language, if they are, and has intuitions about their meaning and structure. A good theory of morphology should tell us something about these matters as well, and to the extent that they seem to be related to one another and to the mechanism for making up new words, the theory we present should express this relationship. (Aronoff (1976 : 19))

Passé ce consensus, les approches divergent sur plusieurs points qui concernent notamment la conception d'une morphologie unitaire ou d'une morphologie scindée en fonction de la place accordée à la morphologie flexionnelle.

4.2 Morphologie unitaire (*Strong Lexicalist Hypothesis*) vs morphologie scindée (*Weak Lexicalist Hypothesis*)

4.2.1 Position du problème

L'hypothèse lexicaliste, telle qu'elle est formulée par Chomsky (1970), propose que les mots doivent être construits à l'intérieur d'un composant lexical, autonome par rapport au composant syntaxique. Elle ne tranche pas, en revanche, sur le caractère fléchi ou non des unités construites dans ce composant lexical. La confusion sur l'identité des unités en jeu dans le lexique (unités fléchies ou non) a conduit les théoriciens d'après *Remarks* (1970) à poser deux hypothèses lexicalistes

différentes, l'**hypothèse lexicaliste forte** (reconnue dans la littérature anglo-saxonne sous l'appellation *Strong Lexicalist Hypothesis*) et l'**hypothèse lexicaliste faible** (*Weak Lexicalist Hypothesis*).

Ces deux hypothèses diffèrent sur le fait que

- la revendication d'une autonomie du composant lexical s'applique autant aux mots en tant qu'ils sont des unités fléchies qu'en tant qu'ils sont des unités dérivées¹, auquel cas la morphologie est unitaire et se donne pour objet la construction des mots à la fois pour ce qui est de la flexion et de la dérivation (*Strong Lexicalist Hypothesis* ou « morphologie unitaire »²);
- la revendication d'une autonomie du composant lexical s'applique aux mots en tant qu'ils sont des unités abstraites, non fléchies (des lexèmes), auquel cas la morphologie qui opère au sein du composant lexical prend uniquement en charge la formation dérivationnelle des mots; la morphologie est scindée (*Weak Lexicalist Hypothesis* ou « morphologie scindée »³).

Ces deux hypothèses se différencient donc sur la question du composant au sein duquel opère la flexion. Selon la première hypothèse (*Strong Lexicalist Hypothesis*), la flexion opère entièrement à l'intérieur du composant lexical présyntaxique de sorte que l'ensemble de la morphologie se trouve totalement indépendante de la syntaxe, flexion et dérivation relevant du même composant. Selon la seconde hypothèse (*Weak Lexicalist Hypothesis*), la flexion opère à l'extérieur du composant lexical, dans le composant syntaxique ou phonologique, séparément et à la suite des opérations de formation de mots qui, seules, ont lieu à l'intérieur du composant lexical présyntaxique (pour une vue d'ensemble, voir Aronoff (2000b), Booij (2000)).

Le choix d'opter en faveur d'une morphologie unitaire ou d'une morphologie scindée dépend donc des propriétés respectives que l'on reconnaît à la morphologie flexionnelle et à la morphologie dérivationnelle, et en particulier des rapports

¹ La discussion prend uniquement en compte les mots construits dérivés et ne pose pas la question du statut des mots composés ou convertis. J'argumenterai plus loin en faveur d'une approche de la composition comme d'un phénomène de morphologie lexicale.

² Même si la *Strong Lexicalist Hypothesis* trouve ses sources dans Halle (1973) qui élabore un modèle morphologique dont les règles de formation des mots englobent morphologie flexionnelle et dérivationnelle, elle est explicitement argumentée par Lapointe (1980: 3): « Syntactic transformations are never allowed to perform morphological operations ».

qu'elles entretiennent avec la syntaxe. Le paragraphe qui suit a pour objet d'examiner ces propriétés. Je montrerai, à l'issue de cet examen, qu'à cause du caractère de dépendance de la flexion à l'égard de la syntaxe, l'hypothèse d'une morphologie unitaire risque de mettre en péril le principe d'autonomie du composant morphologique, et, en conséquence, de ne pouvoir rendre compte de la formation des mots composés [VN]_{N/A} du français indépendamment de la syntaxe.

4.2.2 Morphologie flexionnelle et morphologie constructionnelle

4.2.2.1 Les critères de distinction

La distinction entre morphologie flexionnelle et morphologie dérivationnelle a fait l'objet d'une importante littérature. Une des approches possible et fréquemment adoptée consiste à établir une liste de critères qui rendent compte des propriétés distinctives de chacune des deux⁴.

Scalise (1988) par exemple, recense une quinzaine de critères :

- (1) les règles dérivationnelles s'appliquent avant les règles flexionnelles. Ce point est une reformulation d'un des universaux établi par Greenberg (1963) selon lequel les affixes flexionnels sont toujours périphérique comparée aux affixes dérivationnels ;
- (2) les affixes dérivationnels sont des têtes alors que les affixes flexionnels n'en sont pas ;
- (3) les règles dérivationnelles et flexionnelles « font » des choses différentes. Les premières sont plus puissantes que les secondes en ce sens qu'à partir d'une représentation lexicale donnée, elles peuvent modifier individuellement chaque type d'information attachée à cette représentation (par exemple, les traits de sous-catégorisation, la structure argumentale) alors que les autres

³ La *Weak Lexicalist Hypothesis*, dans un premier temps, est principalement discutée par Matthews (1972), mais surtout Anderson (1982, 1985, 1986). Voir Perlmutter (1988) pour l'expression « *Split Morphology* ».

⁴ Cf. par exemple, pour les travaux les plus récents, Scalise (1984 ; 1988b) dans le cadre d'une morphologie générative, Dressler (1989) dans le cadre d'une morphologie naturelle. Voir aussi Booij (2000) qui recense les arguments et Fradin (1999) qui présente les fondements sémantiques sur lesquels se sont appuyés Sapir (1921) ou Mel'cuk (1994) pour distinguer morphologie dérivationnelle et morphologie flexionnelle.

- peuvent uniquement modifier un ensemble fixe d'informations (tels que le genre, le nombre, le temps) ;
- (4) les règles dérivationnelles sont les seules à permettre la récursivité ;
 - (5) soit deux formes liées YX, elles peuvent apparaître selon deux ordres en dérivation, alors qu'en flexion, elles peuvent apparaître seulement selon un ordre ;
 - (6) les règles de réajustement sont différentes dans les deux cas ;
 - (7) les règles flexionnelles sont complètement productives, à l'inverse des règles dérivationnelles ;
 - (8) les suffixes dérivationnels et les morphèmes flexionnels se comportent différemment eu égard à la condition d'adjacence (*Adjacency Condition*) ;
 - (9) les structures flexionnelles sont différentes des structures dérivationnelles ;
 - (10) les règles dérivationnelles modifient le sens conceptuel de leur base, alors que les règles flexionnelles modifient le sens grammatical ;
 - (11) les règles flexionnelles sont obligatoires alors que les règles dérivationnelles sont optionnelles ;
 - (12) les règles flexionnelles sont sensibles à la syntaxe, à la différence des règles dérivationnelles ;
 - (13) les règles dérivationnelles sont contraintes par un type de blocage (*blocking*), au contraire des règles flexionnelles ;
 - (14) les règles dérivationnelles sont contraintes par des facteurs pragmatiques, et non les règles flexionnelles ;
 - (15) la distinction entre mots possibles et mots existants n'est pertinente que pour les règles dérivationnelles, les règles flexionnelles n'ayant à voir qu'avec les mots existants.

Ce type de recensement pose cependant un certain nombre de problèmes qu'Anderson (1982) a mis au jour en montrant que la différence entre processus dérivationnels et processus flexionnels ne peut pas être traitée en termes de critères

parce que les langues présentent toujours une donnée susceptible de les invalider⁵. Par ailleurs, fonder la distinction entre dérivation et flexion sur le critère du type de catégorie en jeu (par exemple, les catégories flexionnelles correspondraient à celles du cas, du nombre, du genre ou de la personne, catégories non propres à la dérivation) ne tient pas non plus dans la mesure où une même catégorie peut être flexionnelle dans une langue et dérivationnelle dans une autre⁶.

Au regard de ces difficultés, deux approches se détachent qui distinguent morphologie flexionnelle et morphologie dérivationnelle : celle d'Anderson (1982) qui s'appuie sur le caractère intrinsèquement syntaxique de la flexion et celle de Matthews (1974 [1991]) qui met en avant le type d'unité manipulée par chacune des deux morphologies.

4.2.2.2 Le lien avec la syntaxe : l'argumentation d'Anderson (1982)

L'argumentation d'Anderson (1982) s'inscrit dans l'objectif de définir la spécificité de la flexion au regard de la dérivation sans tomber dans les difficultés qu'entraîne la recherche de critères. Il pose ainsi que la différence entre morphologie dérivationnelle et morphologie flexionnelle doit être interne à la théorie plutôt que correspondre à une liste de critères toujours susceptibles d'être contestés par les données⁷.

The difference between inflection and derivation may not, in fact, have any foundation outside of the theory of grammatical structure ; that is, it may be seen as corresponding to an aspect of the internal organization of grammars, and thus as being strictly theory-internal rather than as being susceptible of independent definition. (Anderson (1982 : 587))

⁵ Ainsi, le critère de la modification catégorielle (critère n°1 de Scalise (1988b)), s'il apparaît pertinent d'un point de vue général n'est pourtant pas systématique, puisque certains procédés dérivationnels n'entraînent pas nécessairement le changement de catégorie (dans *think >rethink*, le dérivé conservant la catégorie verbe de la base). Il en va de même pour le critère de la productivité (critère n° 8 de Scalise (1988b)), puisque, contrairement à ce qui est attendu, certains processus flexionnels peuvent rester improductifs (c'est le cas des « paradigmes défectifs » comme celui de certains noms latins qui ne présentent pas de forme d'ablatif, ou de certains verbes limités à la troisième personne du singulier) alors qu'à l'inverse, certains processus dérivationnels le sont (c'est notamment le cas des nominalisations en *-ing* de l'anglais, même si la question du statut dérivationnel de ces formations est discutée (cf. Chapitre 3).

⁶ Anderson (1982 : 586) illustre cette situation en montrant que la formation des diminutifs, dans la majorité des langues, s'opère au moyen de la dérivation alors qu'en Fula, langue de l'Atlantique Ouest, elle est complètement intégrée au système flexionnel des noms.

⁷ L'approche d'Anderson (1982) est contestée notamment par Dressler (1989) qui pose que les critères distinguant flexion et dérivation sont graduels, et par Booij (1995) qui montre que la distinction d'Anderson (1982) confond flexion contextuelle et flexion inhérente.

Anderson (1982, 1992) pose que la principale propriété de la flexion est d'être gouvernée par les règles de la syntaxe⁸.

Inflectional morphology is what is relevant to the syntax. (Anderson (1982 : 587))

'Inflection' thus seems to be just the morphology that is accessible to and/or manipulated by rules of syntax. (Anderson (1992 : 83))

Ce point de vue s'inscrit dans une interprétation traditionnelle de l'opposition entre syntaxe et morphologie, selon laquelle la première concerne les relations entre les mots à l'intérieur de structures plus vastes et la seconde concerne la structure interne des mots. Une propriété est ainsi qualifiée de syntaxique si elle est assignée aux mots en fonction de principes qui font référence à une organisation syntaxique. De sorte qu'une catégorie prend le statut flexionnel si elle est accessible à ces principes et si elle entraîne une modification de la forme des mots (Anderson (1982 : 587)). En d'autres termes, et pour reprendre ceux de Fradin (1999 : 16), lecteur d'Anderson, « les informations de nature flexionnelle [...] ont une double incidence : morphologique puisqu'elles sont corrélées à des changements de forme, syntaxiques puisqu'elles sont prises en compte par la syntaxe. »

La frontière entre morphologie flexionnelle et morphologie dérivationnelle est ainsi tracée sur les bases de la version dite « extrême » de l'hypothèse lexicaliste selon laquelle les règles syntaxiques ne peuvent avoir accès à aucun aspect de la structure interne des mots. En conséquence, la morphologie flexionnelle est intégrée à la syntaxe et partage les mêmes primitives théoriques qu'elle⁹, alors que la morphologie dérivationnelle appartient au composant lexical et reste opaque pour la syntaxe.

⁸ C'est un point de vue partagé par Aronoff (1994 : 13) : « the traditional definition of morphosyntax as the aspect of syntax that is relevant to morphology is perfectly reasonable. I will therefore adopt it [...] Interested readers should consult Anderson 1992 [...] ».

⁹ Anderson (1982, 1992) incorpore un niveau de représentation morphosyntaxique, visible par la syntaxe et la morphologie flexionnelle. Cette représentation contient toutes les informations nécessaires pour permettre la construction des formes fléchies d'un lexème selon sa position et son rôle dans la phrase.

4.2.2.3 Des unités différentes : le point de vue de Matthews (1974 [1991])

L'approche de Matthews (1974 [1991] : 36-41) aboutit à une différenciation entre morphologie flexionnelle et morphologie « lexicale » à partir de l'observation du type d'unités issues des opérations propres à chacune d'elles. Elle est corrélée à la distinction qu'il établit entre lexème (unité lexicale abstraite) et *word* (unité grammaticalisée) (voir ci-dessous, Chapitre 5).

- d'un côté une branche de la morphologie étudie les relations régulières de forme et de sens qu'entretiennent entre eux des lexèmes, c'est-à-dire des unités lexicales non grammaticalisées, non fléchies. C'est la morphologie « lexicale ». Elle regroupe la mise en relation entre un lexème complexe et un lexème (plus) simple (c'est le cas de la dérivation, par exemple entre TRYING et TRY ou entre UNAGEING et AGEING) et entre un lexème composé et deux lexèmes simples (c'est le cas de la composition par exemple entre WASTE PAPER BASKET et WASTE PAPER et BASKET) ;
- de l'autre une branche de la morphologie étudie les paradigmes, c'est-à-dire les relations entre l'ensemble des « formes de mots » grammaticalisées d'un lexème (les *words*). C'est la « morphologie flexionnelle ».

Ainsi la distinction entre différents types d'unités, le lexème et le *word*, forme grammaticalisée de ce lexème, a conduit Matthews (1974 [1991]) à identifier deux branches de la morphologie selon qu'elles s'intéressent aux relations morphologiques entre lexèmes ou aux relations entre *words* et formes de mots. La morphologie « lexicale » est ainsi définie comme opérant sur des lexèmes, c'est-à-dire sur des formes non fléchies. La morphologie flexionnelle comme formant des *words*, c'est-à-dire des formes grammaticalisées d'un lexème. Cette dimension de la flexion est fondatrice de la distinction entre composant syntaxique et composant lexical : les *words*, parce qu'ils correspondent à des unités grammaticalisées, fléchies, relèvent d'une instanciation syntaxique, tandis que les lexèmes, en leur qualité d'unité abstraite, relèvent du composant lexical.

4.2.3 Arguments en faveur d'une morphologie scindée

Les travaux d'Anderson (1982, 1992) et ceux de Matthews (1974 [1991]) montrent que la morphologie flexionnelle se caractérise par une relation de dépendance vis-à-vis de la syntaxe. S'il est vrai que la flexion, au contraire de la dérivation, ne peut pas être aussi facilement isolée de la syntaxe que le suppose l'hypothèse lexicaliste forte parce que ses représentations doivent contenir de l'information fournie par le composant syntaxique, alors il faut, pour maintenir l'hypothèse d'un composant lexical autonome, exclure la flexion de ce composant. En effet, au vu des propriétés de la flexion et de ses relations à la syntaxe, intégrer la morphologie flexionnelle au sein du composant lexical impose de réintroduire des contraintes syntaxiques dans ce composant. Or si le composant lexical se caractérise justement par le fait de rester opaque aux règles de la syntaxe, une approche unitaire de la morphologie affaiblirait considérablement la distinction entre syntaxe et lexique (Aronoff (2000b)) et remettrait ainsi en cause les principes fondateurs de l'hypothèse lexicaliste.

En d'autres termes, il y a une contradiction à poser un composant lexical autonome, affranchi de la syntaxe et à intégrer la morphologie flexionnelle au sein de ce composant. Ainsi, l'hypothèse de la morphologie unitaire ne peut tenir dans une approche qui distingue le composant lexical du composant syntaxique.

4.3 Bilan

La morphologie a pour objet de rendre compte de la relation des signes entre eux, à la fois du point de vue de la forme et du sens. Cette définition ne restreint cependant pas suffisamment le domaine de la morphologie de façon à ce qu'elle maintienne son indépendance par rapport à la syntaxe. Dans la perspective de distinguer un composant morphologique lexical d'un composant syntaxique, la mise au jour des propriétés définitoires de la morphologie flexionnelle telles que les ont établies Anderson (1982, 1992) et Matthews (1974 [1991]) conduit à opter en faveur de l'hypothèse lexicaliste faible, c'est-à-dire en faveur de l'existence d'un composant

lexical autonome qui exclut la construction des mots fléchis parce que ce type de construction entretient des liens de dépendance avec la syntaxe.

Ainsi, le composant morphologique lexical autonome prend en charge la formation des mots du strict point de vue lexical. En conséquence, la morphologie est scindée et la construction des mots fléchis a lieu ailleurs¹⁰ :

Cette morphologie lexicale n'a pas pour objet de traiter de tout ce qui concerne le lexique, -elle ne se présente pas comme suffisante-, mais elle définit un objectif qu'elle est seule à traiter, la relation sémantique et formelle prédictible entre mots simples et mots construits, et cet objet est bien défini, précisément parce que les langues grammaticalisent ces relations sous les espèces de la morphologie. (Kerleroux (à paraître *b*))

Je parlerai dorénavant du composant morphologique constructionnel (ou de morphologie constructionnelle pour reprendre un terme de Corbin)¹¹, pour référer au composant qui construit les unités lexicales complexes au moyen de règles morphologiques¹². Ce composant morphologique constructionnel, parce qu'il fonctionne indépendamment de la syntaxe, est susceptible de pouvoir rendre compte de la construction des mots composés [VN]_{N/A} selon des règles lexicales, distinctes des mécanismes syntaxiques. Cependant, une telle analyse ne s'avèrera possible qu'à la condition que les unités qui composent les [VN]_{N/A} répondent aux propriétés des unités données en entrée au composant morphologique constructionnel.

¹⁰ Je ne dirai rien ici du composant de la grammaire qui construit la flexion.

¹¹ Le terme de morphologie constructionnelle est, en effet, une dénomination due à Danielle Corbin, récemment mise en circulation par la communauté des chercheurs français engagés dans un projet de groupement de recherche (GDR 2220 du CNRS présidé par Bernard Fradin) autour de la description et de la modélisation en morphologie.

¹² Je ne me prononcerai pas ici sur le type de règle (affixation, composition ou conversion) en jeu au sein du composant morphologique constructionnel. Je discuterai ci-dessous (cf. Chapitre 1) de la pertinence d'appréhender la composition comme une règle de morphologie constructionnelle.

Chapitre 5

Les unités de la morphologie constructionnelle

5.1 Introduction

Si la morphologie constructionnelle constitue un composant autonome de la grammaire, alors se pose la question du type d'unités sur lesquelles opèrent les règles de formation de mots. Selon les modèles théoriques, divers choix ont été pratiqués. A la suite de Chomsky (1970), les premiers modèles de morphologie posent que l'unité primitive de la morphologie est soit le morphème (Halle (1973), le premier, utilise la notion telle qu'elle est définie par les structuralistes) soit le « mot » (Jackendoff (1975), Aronoff (1976)). Ces deux options fondent la distinction entre une théorie de la morphologie fondée sur le morphème (*Morpheme-Based Morphology*) et une théorie de la morphologie fondée sur le « mot » (*Word-Based Morphology*, rebaptisée *Lexeme-Based Morphology* à la suite des critiques formulées contre l'ambiguïté induite par le terme *Word*, voir ci-dessous § 5.3). Actuellement, la question du type d'unité donnée en entrée à la morphologie est toujours en débat (Aronoff (2000)).

Mon objectif, ici, est de prendre position dans ce débat. L'argumentation que je construis est fondée sur l'examen des trois types d'unités utilisées, tour à tour, par les modèles de morphologie : le morphème, le « mot » et le lexème. Elle aboutit à montrer que seule la notion de lexème est pertinente pour rendre compte de la construction des unités lexicales, et, par conséquence, des composés [VN]_{N/A}.

5.2 Une morphologie fondée sur le morphème

5.2.1 La notion de morphème

La notion de morphème, tel qu'elle est utilisée dans les théories de morphologie qui se sont élaborées après Chomsky (1970), est héritée de la notion définie par les structuralistes¹. Le morphème est l'unité de signification minimale de la langue, c'est un signe au sens saussurien, consistant en l'union arbitraire d'un son et d'un sens. Bloomfield (1933), en propose la définition suivante² :

A minimum form is a morpheme ; its meaning is a sememe. Thus a morpheme is a recurrent (meaningful) form which cannot in turn be analyzed into smaller recurrent (meaningful) forms. Hence, any unanalyzable word or formative is a morpheme (Bloomfield (1926 : 155)).

Ainsi,

« Le morphème est défini par son caractère biface et segmental : un segment de la chaîne sonore est isolable comme support d'une signification. Dans une théorie idéale de la structure des mots, chaque morphème dégagé par l'analyse a une signification, et lorsque l'on conjoint deux formes, on conjoint par le fait leurs significations. Les théories dont les unités primitives sont des morphèmes proposent ainsi que le rapport entre forme et sens ait cette forme directe. » (Kerleroux (à paraître a))

La notion de morphème peut être caractérisée par 5 propriétés principales (Anderson (1992 : 50)) repris par Fradin (1993a : 501)) :

- (a) Une unité minimale est un segment phonique couplé à une signification stable;
- (b) Chaque morphème est représenté par un morphe, chaque morphe représente exactement un morphème ;
- (c) Les morphes sont reliés de manière consistante et univoque aux formes phonémiques de surface ;

¹ Le terme de morphème est dû à Baudoin de Courtenay (1895) (cf. Aronoff (2000b : 345), Kerleroux (à paraître a)).

² Voir Fradin (1993a : 176) pour une revue des définitions du morphème qui reprennent toutes les deux ingrédients son/sens.

- (d) Les morphèmes sont arrangés en structures hiérarchiques du type de celles des constituants immédiats ;
- (e) Toutes les unités lexicales de la langue sont construites de manière exhaustive à partir de morphèmes.

L'idée que les unités lexicales que saisissent les règles de formation de mots sont des morphèmes pose problème :

- (i) le morphème ne maintient pas, dans de nombreuses données empiriques, son statut de signe ;
- (ii) le morphème est une unité commune à la syntaxe et à la morphologie ; ce choix épistémologique conduit à effacer la distinction entre le domaine de la morphologie et celui de la syntaxe.

Je propose ci-dessous d'examiner ces deux points.

5.2.2 Le morphème ne maintient pas son statut de signe

Les objections contre la notion de morphème consistent à remettre en cause son statut définitoire de signe (par exemple, Matthews (1972 : 41-103) ; Aronoff (1976 :7-15) ; Anderson (1992 : 48-73)). Elles s'appuient sur l'examen de phénomènes morphologiques caractérisables par l'impossibilité d'apparier les deux faces (sens et forme) du morphème. Ces cas de non-appariement relèvent de deux types :

- (1) soit un segment formel est isolable mais sa relation avec une signification n'a pas lieu de façon stable et constante ;
- (2) soit une signification est identifiable mais elle ne correspond pas à des segments isolables.

5.2.2.1 Une relation segment/signification instable

5.2.2.1.1 Disparité entre l'analyse de la forme et celle du sens

Un des premiers arguments contre l'utilisation de la notion de morphème dans le cadre de la morphologie constructionnelle (Aronoff (1976)³) a consisté à montrer que certaines unités phoniques identifiables comme des morphèmes ne présentaient pas toujours de sens régulier et constant, ce qui revient à observer que tous les morphèmes ne sont pas des éléments de sens de la langue. Ce constat conduit à la ruine du morphème : si des éléments segmentables ne sont pas reliés un à un à des significations, il n'y a aucune pertinence à maintenir cette notion.

La démonstration d'Aronoff (1976 : 7-15) est fondée sur l'analyse des « *cranberry morphs* » et des verbes anglais préfixés d'origine latine. Il avance les exemples en (11) pour montrer que certains morphèmes n'ont pas de sens par eux-mêmes.

(11) *cranberry, boysenberry, huckleberry*

L'analyse en morphèmes de ces mots conduit à les considérer comme composés d'un élément constant, *berry* ('une baie'), et d'autres éléments, tels que *cran, boysen, huckle*. Or ces derniers éléments ne répondent pas à la définition structuraliste du morphème dans la mesure où, ne se réalisant ni de façon autonome dans une phrase, ni au sein d'autres mots de l'anglais, ils ne portent pas de sens en eux-mêmes.

Parallèlement, les exemples en (12) montrent que certains morphèmes n'ont pas de sens constant.

(12) *strawberry, blackberry, blueberry, gooseberry*

L'analyse en morphèmes amène à décomposer ces mots en un élément constant *berry*, et en d'autres morphèmes *straw, black, blue, goose*, qui, eux non plus, ne répondent pas positivement à la définition structuraliste du morphème : à la différence des exemples en (11), ils se réalisent comme des mots indépendants, mais leur sens est alors totalement distinct de celui qu'ils présentent dans les mots en (12).

Une baie dénommée *blackberry* n'est, en effet, pas nécessairement noire, comme le sens compositionnel le laisse supposer, mais peut être verte ou rouge. En outre, la relation sémantique entre *straw* ('la paille') et *strawberry* ('fraise'), et entre *goose* ('oie') et *gooseberry* ('groseille à maquereau') n'est pas vraiment claire.

Les exemples en (13), quant à eux, montrent que les *stems*⁴ des verbes anglais préfixés d'origine latine ne présentent pas de sens stable et constant dans les mots dans lesquels ils apparaissent.

(13)

X = <i>fer</i>	X = <i>mit</i>
<i>refer</i>	<i>remit</i>
<i>defer</i>	<i>demit</i>
<i>prefer</i>	
<i>infer</i>	
<i>confer</i>	<i>commit</i>
<i>transfer</i>	<i>transmit</i>

Ainsi, *prefer* ne partage aucun sens commun avec *confer* ou *transfer*, pas plus que *commit* n'en partage avec *remit* ou *submit*. Dans la mesure où aucune autre hypothèse d'analyse n'est convaincante⁵, Aronoff (1976) finit par conclure que chaque *stem* apparaît dans des mots différents sans jamais avoir la même signification, et qu'en conséquence, le sens est déterminé par chaque verbe individuellement.

Les exemples en (14) montrent que les préfixes *re-* liés aux *stems* hérités des verbes latins et donc construits sur base non autonome ne présentent pas non plus de sens stable.

³ Avant Aronoff (1976), Matthews (1972), dans son ouvrage consacré à la morphologie flexionnelle, premier modèle théorique concernant la flexion, avait déjà argumenté contre le morphème défini comme un signe. Les arguments de l'un touchant à la dérivation et de l'autre touchant à la flexion sont repris notamment par Anderson (1992).

⁴ Aronoff (1994 : 31) donne du *stem* une définition qui adopte le point de vue traditionnel selon lequel un *stem* correspond à la partie qui reste d'une forme de mot lorsqu'un affixe est retranché par l'analyse. Le *stem* peut servir indifféremment de base à une opération flexionnelle ou dérivationnelle : « In fact, there are a number of morphological operations, both inflectional and derivational, that are based on this same stem, with little evidence that any one of them is basic to another. » (Aronoff 1994 : 34)

⁵ Aronoff (1976 : 12-13) démontre que l'hypothèse selon laquelle ces bases ne relèveraient pas du même morphème mais seraient une réalisation homonyme de morphèmes différents, ne tient pas.

(14)	<i>re = X</i>	<i>con = X</i>
	<i>repel</i>	<i>compel</i>
	<i>remit</i>	<i>commit</i>
	<i>refer</i>	<i>confer</i>
	<i>resume</i>	<i>consume</i>
	<i>receive</i>	<i>conceive</i>
	<i>reduce</i>	<i>conduce</i>

En effet, bien que l'on assigne généralement le sens «*back*» au préfixe *re-*, ni *receive*, ni *reduce* ne laisse apparaître cette valeur sémantique⁶.

Un phénomène assez proche de ce dont rendent compte les analyses faites par Aronoff (1976) est celui du « **morphème vide** » (ou « morphe vide »), ainsi nommé par les structuralistes. Un morphème vide correspond à segment formel qui « figurent dans les lexèmes dérivés ou fléchis sans avoir de sémantique ni de catégorie propre [et] qui n'apparaissent pas régulièrement pour un type de processus donné. » (Fradin (1993a : 411)). Plusieurs langues présentent des cas de morphèmes vides (cf. Anderson (1992 : 53) ; Fradin (1993a : 412-413) ; Fradin (1994 : 24)) ; je présente ci-dessous quelques exemples avancés pour le français (Corbin (1987a : 236-240)).

- (15) a. puce/puceron/*puçon
b. préfet/préfectoral/*préfectal
c. lion/lioneau/*lioneau
d. chouuchou/chouchouter/*chouchouer
e. banlieue/banlieusard/*banlieuard

Ces segments contreviennent à la définition du morphème puisqu'à la forme n'est associé aucun sens.

L'étude de ces données a été utilisée pour montrer que certains morphèmes ne présentent pas de sens en dehors des mots dans lesquels ils se réalisent, autrement dit que le sens relève non pas du segment isolable mais du mot dans son entier.

Parallèlement, les phénomènes de **cumul**, bien qu'illustrant le cas inverse, apportent un exemple supplémentaire de non-appariement unilatéral entre forme et sens. Ces phénomènes se caractérisent par le fait qu'une forme unique exprime plus d'une dimension paradigmatique (Matthews (1972 : 72-77) pour le latin, Fradin (1993a : 508) pour le français). Par exemple, le *-o* : dans la forme verbale du latin

fero : ('je porte') marque à la fois la première personne du singulier et le temps présent (cf. en contraste avec *feram* 'je porterai'), alors que par ailleurs le latin comprend des marques spécifiques pour le temps (Anderson (1992 : 54)). Dans la mesure où à un segment sont associées plusieurs significations, ces phénomènes de cumul contreviennent eux aussi à la notion de morphème.

5.2.2.1.2 Constituants discontinus

A côté de ces phénomènes, on note d'autres cas où la décomposition des mots construits ne répond pas à une association univoque. Il s'agit de cas où une relation son/sens ne correspond pas à l'isolement d'un segment discret et continu, mais à des constituants discontinus (Anderson (1992 : 53-54) ; Matthews (1972 : 57-64)).

L'exemple des infixes illustre ce phénomène. Ainsi, en latin, on reconnaît dans la forme verbale *ru :mp-o* ('je casse', présent) l'infixe *m* qui s'intercale à l'intérieur de la racine *rup-* apparaissant par exemple dans *ru :p-i* : ('j'ai cassé', passé) (Matthews (1972 : 58)). L'infixe, parce qu'il ne respecte pas les frontières des morphèmes, invalide l'analyse d'une forme associée à un sens.

Un autre cas de constituant discontinu est représenté par les circumfixes : une unité morphologique se réalise par une opération de préfixation et de suffixation simultanée. Par exemple, en allemand, le participe passé se réalise de manière discontinue par préfixation d'un élément *ge-* et suffixation de *-t* ou de */ən/* et/ou apophonie de la voyelle du radical.

- (16) a. *ge-sag-t* ('dit') (*sag(en)* 'dire')
b. *ge-holf-en* ('aidé') (*helf(en)* 'aider')
(Fradin (1993a : 507))

Là encore, parce qu'ils ne mettent pas en jeu des segments continus, les circumfixes ne répondent pas à la notion de morphème.

⁶ Corbin (1991b : note de bas de page n° 8 ; 1987a : 199-201 et 729-736) conteste le regroupement de ces verbes dans une classe morphologique homogène alors qu'il n'apparaît aucune relation régulière sémantique dans ces mots.

5.2.2.2 Un sens sans segment isolable

Un autre type d'argument utilisé contre la notion de morphème est constitué par les cas de significations dégagées au moyen de l'analyse mais qui ne peuvent pas être mises en relation avec un segment isolable. Les phénomènes morphologiques que l'on appelle non segmentaux ou non concaténatoires (apophonie, échange, métathèse, reduplication, multimarquage, phénomènes suprasegmentaux⁷, par exemple), de même que les phénomènes recouverts par la notion de « morphème zéro » illustrent ces cas.

5.2.2.2.1 Phénomènes morphologiques non segmentaux

Les phénomènes morphologiques non segmentaux partagent la propriété de mettre en jeu autre chose que des segments. Ils relèvent de différents types dont je présente ci-dessous quelques exemples.

(i) Les phénomènes morphologiques qui mettent en jeu une altération phonétique des segments. C'est le cas de l'**apophonie**, qui consiste en « des altérations vocaliques ou consonantiques qui réalisent certains traits morphosyntaxiques ». (Fradin (1993a : 508)). Par exemple, le Umlaut allemand marque le pluriel sur des noms en modifiant la valeur de la voyelle de la première syllabe.

- (17) a. *der Vater* ('le père') / *die Väter* ('les pères')
b. *der Traum* ('le rêve') / *die Träume* ('les rêves')⁸
Fradin (1993a : 323)

Autre exemple, l'alternance en anglais entre *sing* (forme du présent du verbe 'chanter') vs. *sang* (forme du parfait du verbe) vs. *song* (nom déverbal converti) (Anderson (1992 : 61)).

L'altération phonétique de segments apparaît également dans le phénomène de l'**échange** qui joue sur la qualité des segments. Par exemple, en dinka, langue du Soudan (cité par Fradin (1994 : 25)), le pluriel se marque par l'allongement des voyelles brèves et l'abrègement des voyelles longues.

⁷ Je renvoie à Fradin (1993a : 510-512) qui en propose une synthèse.

(ii) Les phénomènes morphologiques qui mettent en jeu des permutations de segments : c'est le cas de la **métathèse**. Par exemple, en rotuman, langue austronésienne (cité par Fradin (1994 : 25)), le marquage du perfectif et de l'imperfectif sur un verbe ne correspond à aucun segment particulier mais se réalise par le passage de **XCVY** à **XVCY**. Le verlan en français (Plénat 1985) en est un autre exemple. C'est aussi le cas de la **réduplication**. Les reduplications les plus simples recopient sur la droite ou sur la gauche du radical des segments de ce même radical (les segments redupliqués ne sont donc jamais les mêmes, puisqu'ils dépendent du radical). Par exemple, en agta (cité par Fradin (1993a : 507)), le passage du nom singulier 'jambe' au nom pluriel 'jambes' se fait par reduplication de la première syllable :

- (18) a. *takki* 'jambe' (singulier)
b. *taktakki* 'jambes' (pluriel)

Ces phénomènes morphologiques non segmentaux, pour lesquels on n'observe pas une relation directe entre forme et sens, ont servi de fondement empirique à une critique du morphème.

5.2.2.2.2 Le « morphème-zéro »

Les phénomènes morphologiques qui mettent en jeu une signification sans correspondance avec une réalisation matérielle constituent également des objections au bien-fondé de la notion de morphème. La critique porte en particulier sur la notion de « morphème zéro », inventée par les structuralistes et motivée par le principe qu'à tout signifié doit correspondre un signifiant. L'utilisation du morphème zéro consiste à poser un signifiant abstrait pour les cas où l'analyse fait apparaître un changement de sens dépourvu de corrélat phonologique. Elle s'applique aussi bien aux phénomènes flexionnels que dérivationnels.

La flexion verbale en espagnol fournit un bon exemple de l'utilisation du morphème zéro (cité par Fradin (1994 : 23)). L'analyse des paradigmes des verbes fléchis espagnols « conduit à distinguer trois positions de surface, trois niches, à

⁸ Le Umlaut est souvent associé à une suffixation (ici, le Umlaut et la suffixation en *-e*). Ainsi sont mis en œuvre en parallèle des réalisations segmentales et des réalisations non segmentales d'un même rapport sémantique.

droite du radical », chaque niche étant déterminée « à partir du nombre maximal de positions de surface où la commutation est possible ». Une des analyses serait que la niche I accueille la voyelle thématique et le mode, la niche II le temps, et la niche III la personne et le nombre⁹. Ainsi, on aurait, pour le verbe *chanter*, en espagnol, à la première personne pluriel de l'imparfait de l'indicatif *cant-a-ba-mos*.

Tableau 2.

Radical	Niche I : voyelle thématique + mode	Niche II : temps	Niche III : personne et nombre
<i>cant</i>	<i>a</i>	<i>ba</i>	<i>mos</i>

Le problème se pose lorsque certaines catégories de la flexion n'ont pas de réalisation. Par exemple, la forme du verbe fléchi à la 1^{ère} personne du présent de l'indicatif (*cant-o*), marque uniquement la personne et le nombre (*o*). Mais les niches I et II ne sont pas pourvues. L'analyse structuraliste propose alors de poser un morphème zéro de telle sorte que *canto* soit analysé comme construit du radical *cant*, d'un premier morphème zéro, d'un second morphème zéro et d'un morphème *o*.

(19) *Cant* Ø Ø *o*¹⁰.

La notion de morphème zéro a également servi, dans le cadre de la morphologie constructionnelle, à être le support des catégories des mots construits par préfixation et conversion.

Dans le cas de la préfixation, il est généralement admis, comme le rappelle Corbin (1987a : 129), que les préfixes n'ont pas la propriété de modifier la catégorie lexicale de leur base. Aussi, pour les mots préfixés non suffixés qui présentent un changement de catégorie par rapport à leur base (*char* (N) >*antichar* (Adj)), un morphème zéro endosse le changement de catégorie, ce qui permet de maintenir la contrainte catégorielle généralement adoptée pour la préfixation.

Cette prétendue contrainte a pour conséquence que, si toutes les conditions sont réunies pour qu'un mot soit analysé comme préfixé, mais que cette préfixation est accompagnée d'un changement de catégorie de la base, l'analyse par préfixation est remplacée par l'analyse

⁹ D'autres analyses sont possibles (Fradin (1994 : 23)). Par exemple, la voyelle thématique se réalise à la niche I, les traits mode et temps se réalisent à la niche II et les traits de personne et de nombre se réalisent à la niche III.

¹⁰ Le morphème zéro est symbolisé par Ø.

parasynthétique. Dans les cas comme *antichar* où aucun suffixe apparent ne justifie le changement catégoriel (N → Adj. en l'occurrence), on a recours artificiellement à un « suffixe zéro », qui a pour fonction de justifier l'analyse parasynthétique et de sauvegarder la contrainte catégorielle. (Corbin (1987a : 129))

Dans le cas de la conversion, la présence d'un morphème zéro sert de support à la catégorie du mot construit (Corbin (1987a : 272 et 240)). Par exemple, en français, des verbes sont construits sur des bases nominales (*scie* N → *scier* V) ou adjectivales (*rouge* A → *roug(ir)* V), des noms sont construits sur des bases verbales (*vol(er)* V → *le vol* (N)) (Corbin (1987a: 240, 272) ; Kerleroux (1996a) (1996b) (1997) (1999) et Corbin (2000) pour le français).

Il est montré, depuis longtemps déjà, que cette notion de morphème zéro est néfaste en morphologie, qu'il s'agisse de morphologie flexionnelle ou de morphologie constructionnelle. L'un des principaux arguments contre cette notion est qu'elle conduit à une multiplication paradoxale de morphème zéro : la multiplicité des relations sémantiques illustrées nécessite, en effet, de poser un morphème zéro pour chaque règle (Aronoff (1976 : 71) ; Corbin (1987a : 272, 475, 488, 543) ; Fradin (1993a : 95) ; Fradin (1994 : 23)). Par ailleurs, cette notion paraît non pertinente, puisque « l'absence de marque est le constat du linguiste-observateur. Elle n'implique pas que le système de la langue comporte en lieu et place une marque valant zéro. » (Fradin (1994 : 23))

5.2.3 Le morphème efface la démarcation morphologie /syntaxe

Outre les difficultés qu'entraîne la mise en œuvre du morphème pour l'analyse de certaines données empiriques, cette notion pose également des problèmes théoriques dans la délimitation des domaines de la syntaxe et de la morphologie.

L'abolition de la démarcation entre construction syntaxique des syntagmes et construction morphologique des mots complexes repose sur l'utilisation d'une unique unité théorique supposée commune aux deux domaines, le morphème. (Kerleroux (à paraître a))

Fradin (1993a : 151-154 ; 192-194) argumente sur ce point en montrant que si l'unité de la morphologie est le morphème, pris au sens structuraliste d'unité minimale et segmentable, alors ce qu'englobe traditionnellement la morphologie ressortit à la syntaxe. La démonstration part de l'observation que le structuralisme et la grammaire générative ne distinguent pas dans les représentations et dans les règles entre ce que les structuralistes appellent les morphèmes liés (affixes, bases non autonomes) et les morphèmes libres (unités lexicales, « mots grammaticaux »)¹¹. Cette indistinction se manifeste notamment par le fait que le même type de règle s'applique aux deux types de morphèmes, libres et liés. Ainsi les catégories morphologiques et les catégories syntaxiques sont situées dans le même plan de représentation. C'est en effet le même système hiérarchisé qui représente la construction des phrases et celle des mots : au sommet, la phrase, puis les syntagmes, les lexèmes et enfin les morphèmes (Fradin (1993a : 215)). Il n'y a donc pas deux régimes combinatoires distincts, un régime de combinaison propre aux unités lexicales construites et un régime de combinaison propre aux syntagmes et aux phrases.

Dans *Structures Syntaxiques* [Chomsky 1957], les phrases, comme les mots construits, sont définies comme des séquences de morphèmes, ce qui motive le traitement unitaire des deux types d'expressions linguistiques. (Kerleroux (à paraître a))

Ainsi, le morphème ne permet pas de délimiter un domaine propre d'application des règles de construction de mots.

5.2.4 Bilan

La pertinence du morphème comme primitive de la morphologie a été largement contestée depuis plus de trente ans. Les critiques formulées reposent d'une part sur la confrontation de la notion de morphème à certaines données empiriques et d'autre

¹¹ Comme le notent Fradin (1993) et Kerleroux (à paraître a), cette position apparaît chez Saussure (1916 : 170, 187) et chez Harris (1951 : 262) et est ouvertement revendiquée par la grammaire générative (cette position « est au fondement de l'analyse de l'auxiliaire anglais par Chomsky (1957) qui traite les « affixes temporels » de la même manière que les items lexicaux » (Fradin (1993a : 192)). Fradin (1993a) remarque, par ailleurs, que la distinction entre les deux types de morphèmes est parfois reconnue dans la terminologie (par exemple, Selkirk (1982) ou Di Sciullo & Williams (1987) distinguent dans les termes le « stem », l'affixe et le *word*) mais elle n'est pas corroborée par un traitement différent.

part sur l'implication théorique qui résulte de sa mise en oeuvre. Le premier type de critique met principalement en avant l'incapacité du morphème à maintenir son statut de signe, soit qu'aux formes ne soient pas associés de sens, soit qu'au sens ne corresponde pas une forme unique. Le deuxième type de critique repose sur le fait qu'à cause de son statut d'unité servant à la construction des mots et des phrases, le morphème conduit à ne pas distinguer le domaine de la morphologie et celui de la syntaxe.

A ces critiques s'ajoute la non-pertinence de la notion de morphème pour rendre compte de la structure des mots composés [VN]_{N/A} du français. En effet, bien que les éléments constitutifs des [VN]_{N/A} n'invalident pas le statut de signe, définitoire de la notion (la formation de ces composés répond à l'association de deux signes pour en construire un troisième), la notion de morphème n'est pour autant d'aucune utilité parce qu'elle ne pointe pas l'essence même de cette construction qui réside dans la combinaison de deux unités lexicales, de deux « mots », plutôt que de deux signes minimaux. La non-pertinence du morphème dans l'analyse des [VN]_{N/A} tient donc à la propriété de cette composition de mettre en œuvre des unités lexicales dont la règle ne regarde pas si elles sont des unités minimales ou non de la langue. En effet, les éléments composant les [VN]_{N/A} ne répondent pas systématiquement au critère minimal du morphème : le V des [VN]_{N/A} peut être une unité construite (cf. les verbes préfixés de *repose-pieds*, *remonte-pente*, *démonte-pneu*), au même titre que le N (cf. les noms composés en position N de *porte-cure-dents*, *lave-pare-brise*). La notion de morphème n'apparaît de ce fait d'aucune pertinence pour rendre compte de la formation des mots composés [VN]_{N/A}.

La conclusion à laquelle aboutit l'examen du morphème considéré comme unité de la morphologie a conduit toute une génération de linguistes à rejeter l'utilisation de cette notion pour rendre compte de la formation des mots. Pour ma part, j'admets ici, sur la base du fait que la composition [VN]_{N/A} met en jeu des unités lexicales plutôt que des unités minimales, que la notion de morphème n'est pas pertinente pour l'étude de cette structure. Cette décision rencontre les choix théoriques qui ont résulté des critiques avancées contre la notion de morphème et qui ont abouti à envisager la morphologie comme la mise en relation d'unités lexicales plutôt que comme une combinaison de morphèmes (Matthews (1972, 1974 [1991]), Aronoff (1976, 1994), Anderson (1982, 1992)). Ainsi la morphologie manipulant des

morphèmes (*Morpheme-Based Morphology*) a laissé place à une théorie morphologique qui opère sur les « mots » (*Word-Based Morphology*). Selon cette approche, la morphologie opère sur des unités qui sont des signes, mais ces signes ne correspondent pas à un morphème. C'est le « mot »¹² qui représente le signe minimal pour la morphologie¹³.

5.3 Une morphologie fondée sur le « mot »

Les premiers modèles théoriques qui définissent le « mot » comme l'unité sur laquelle opèrent les règles dérivationnelles sont, d'une part, celui de Jackendoff (1975), qui adopte un cadre de travail *Word-Based* et d'autre part, celui d'Aronoff, (1976), qui, après examen des mérites de chacun des modèles *Morpheme-Based Morphology* et *Word-Based Morphology*, argumente en faveur du second. Parallèlement, certains travaux en morphologie flexionnelle ont abouti au même résultat et ont construit leur morphologie en prenant le « mot » comme unité primitive (cf. notamment Matthews (1972))¹⁴.

¹² J'utilise les guillemets pour référer au « mot » envisagé comme unité de la morphologie dans le cadre d'une théorie *Word-Based Morphology*, de manière à le distinguer du mot pris dans un sens commun et athéorique et du *word* que Matthews (1974 [1991]) utilise pour référer au mot grammatical, donné en entrée à la syntaxe (cf. § 5.4.1).

¹³ Bien qu'Aronoff (1976 : 15) ait abandonné le morphème comme unité primitive de la morphologie, le morphème conserve cependant un statut dans sa théorie ; il est maintenu en tant qu'unité linguistique hiérarchiquement inférieure au mot, liée aux autres, non pas par le sens, mais par des contraintes phonologiques. Des trois aspects du morphème structuraliste (forme stable, lien arbitraire, sens constant), les deux premiers sont maintenus, c'est-à-dire les propriétés d'unité formelle arbitraire, susceptible d'être liée à d'autres unités pour former un mot (Corbin (1987a : 551)), de sorte que l'intérêt que présente la notion de morphème ne tient pas à sa signification, mais plutôt au fait qu'il puisse être reconnu : « I only wish to point, perhaps a little dramatically, to what is essential about morpheme : not that it mean, but rather merely that we are able to recognize it. A morpheme is a phonetic string which can be connected to a linguistic entity outside that string. What is important is not its meaning, but its arbitrariness. This is close to the position of Harris (1951) » (Aronoff (1976 : 15))

¹⁴ Matthews (1972) a fondé son travail consacré à la morphologie flexionnelle sur un modèle de type *word-and-paradigm* au sens de Hockett (1954) (modèle que Hockett (1954) reconnaît comme le cadre de travail des grammairiens étudiant les langues classiques, mais qu'il ne présente pas davantage dans son article puisqu'en dernière instance, il l'ajoute aux deux autres initialement élaborés, « Item and process » (I.P.) et « Item and arrangement » (I.A.)). Matthews (1972) aboutit à un résultat similaire à celui d'Aronoff (1976) en ceci qu'il identifie le mot et non le morphème, comme base des opérations de morphologie flexionnelle.

5.3.1 Le « mot » comme primitive de la morphologie

L'idée que l'unité primitive de la morphologie est le « mot » appartient à une conception de la morphologie prise comme la mise en relation d'unités qui ont le statut de signe¹⁵.

Morphology treats words as signs : that is, not just as forms, but as meaningful forms. (Aronoff (1976 : 1))

En effet, puisque l'objet de la morphologie consiste à rendre compte des relations entre signes, l'unité sur laquelle elle opère doit être un signe. Or, comme il a été démontré que le morphème ne possède pas les propriétés du signe, c'est uniquement au niveau du « mot » que l'association d'une forme et d'une signification peut être reconnue. Ainsi, seuls les « mots » peuvent constituer les unités primitives de la morphologie.

The hypothesis that morphemes are «the minimal meaningful elements of language » cannot be maintained even in any of its most contorted variants. In many cases this role of the minimal sign must be moved one level up, to the level of the word. The sign gravitates to the word. (Aronoff (1976 : 14))

Le « mot » recouvre les unités lexicales simples et autonomes. Un nouveau « mot » se construit sur un autre.

All regular word-formation processes are word-based. A new word is formed by applying a regular rule to a single already existing word. Both the new and the existing word are members of major lexical categories. Any theory of which this hypothesis is a basic tenet we will call a theory of word-based morphology (Aronoff (1976 : 21))

Outre ces caractéristiques, le « mot », base des opérations morphologiques, est spécifié pour un ensemble de propriétés syntaxiques, sémantiques et phonologiques. Les règles de formation de mots relient ainsi un « mot » à un autre en mettant en rapport chacune de leurs propriétés de chaque type (Aronoff (1976 : 46-86)).

¹⁵ Les principales critiques contre le morphème reposent en effet sur cette question du signe.

5.3.2 Problèmes du « mot » comme unité de la morphologie

Bien que le choix du « mot » comme unité de la morphologie ait été envisagée comme une réponse aux difficultés afférentes au morphème, cette notion pose cependant des problèmes. Ces problèmes sont directement liés à l'interprétation qui a été faite de la définition qu'en proposait Aronoff (1976).

Le premier point qui a fait l'objet de critiques¹⁶ est l'idée que le « mot », base des opérations morphologiques, est forcément déjà « existant » et « libre ». Une des objections avancées a consisté à observer que, dans de nombreuses langues, ce sont les racines (*roots*) et non pas les « mots », qui constituent la base des opérations morphologiques. Par exemple, dans une langue flexionnelle telle que le latin, l'élément résiduel, une fois les marques de flexion segmentées, ne correspond pas à un « mot » mais à une forme non libre (*lup-us* 'le loup', *lup-i* 'les loups', où *lup-* n'apparaît jamais sans flexion dans une phrase)¹⁷. Autre exemple avancé, celui de l'allemand, où le verbe *lachen* ('rire'), par exemple, est la base d'opérations flexionnelles et dérivationnelles qui construisent des mots desquels on peut extraire la forme *lach*, qui n'apparaît pourtant jamais de façon autonome et libre dans une phrase.

- (20) a. *Ich lache* ([laxe]) 'je ris'
b. *Er lacht* ([laxt]) 'tu ris'
c. *Gelacht* ([gelaxt]) 'ri' (participe passé)
e. *Der Lacher* : 'le rieur'
f. *Der Lachkrampf* : 'rire convulsif'
(Scalise (1984 : 74))

La question des bases non autonomes a également été avancée pour objecter à l'utilisation de la notion de « mot ». Par exemple, en français, les mots *ludique* et *anthropophage* ne seraient pas analysés comme des mots construits parce que les constituants de base *lud-*, *anthrop* et *phage* n'apparaissent pas de façon autonome dans une phrase (Corbin (1987a : 182-185)).

¹⁶ Cf. Scalise (1984 : 71-76) pour un aperçu des principaux points discutés. Parmi les auteurs qui s'élèvent contre l'idée que les règles de formation de mots sont basées sur les mots, Scalise (1984) cite Siegel (1974), Allen (1978), Bauer (1979), Hoekstra *et al.* (1980), Lieber (1980), Williams (1981), Kiparsky (1982), Selkirk (1982). On peut également y ajouter Corbin (1987a).

Le deuxième point qui a fait l'objet de critiques est l'idée que les bases sélectionnées par les règles de formation de mots soient forcément des mots simples. Une des objections avancées a consisté à faire le constat qu'un mot peut être composé de plusieurs mots, voire d'un syntagme et constituer une base pour des règles de formation des mots. C'est le cas par exemple de la composition dans les langues romanes et germaniques. C'est également le cas en dérivation lorsque des suffixes se construisent sur des syntagmes. Par exemple, en anglais, le suffixe *-ness* peut prendre pour base un syntagme adjectival (exemple (21)), les suffixes *-ish* (exemple (22)) et *-y* (exemple (23)) un syntagme nominal (Allen (1978 : 236); Bauer (1980 : 75)) :

- (21) a. *black-and-blueness* ('l'état qui résulte des ecchymoses' (*black-and-blue* 'avec des ecchymoses'))
b. *every dayness* ('banalité' (*every day* 'quotidien'))
c. *up-to-dateness* ('actuel, à la mode' (*up-to-date* 'à jour'))
- (22) a. *at homeish* ('à l'aise')
b. *stand-offish* ('réservé, distant' (*stand-off* 'compétition, confrontation'))
c. *blood and thunderish* ('qui a un caractère violent' (*blood and thunder* 'sang et tonnerre'))
- (23) a. *open-airy* ('ouvert' (*open-air* 'plein air'))
b. *down towny* ('qui présente un caractère propre au centre ville' (*down town* 'centre ville'))
c. *bread and buttery* ('qui a le caractère de quelque chose d'essentiel' (*bread and butter* 'quelque chose d'essentiel à la vie'))¹⁸

5.3.3 Bilan

Bien qu'une morphologie fondée sur le « mot » apporte une réponse théorique aux difficultés reconnues à la morphologie fondée sur le morphème, la notion de « mot » telle qu'elle a été interprétée ne permet pas de représenter l'ensemble des phénomènes morphologiques. En particulier, la notion de « mot » ne prend pas en compte les unités lexicales dites « syntaxiquement non autonomes » ni les unités lexicales complexes.

¹⁷ Cet argument, avancé par Scalise (1984 : 73) comme représentatif des discussions contre l'hypothèse d'une morphologie *word-based* semble oublier que l'hypothèse d'Aronoff (1976) porte sur la morphologie dérivationnelle et non la morphologie flexionnelle.

Par ailleurs, la notion de « mot » n'est pas entièrement optimale pour rendre compte de la composition [VN]_{N/A} du français, d'une part parce que, telle qu'elle est définie, elle n'autorise pas à intégrer les mots composés [NV]_{N/A} construits sur des bases latines ou grecques (*anthropophage, philanthrope*) ni les mots composés construits sur des bases elles-mêmes complexes (*porte-cure-dents, lave-pare-brise*) et d'autre part parce qu'elle ne marque pas suffisamment explicitement la distinction entre unité lexicale abstraite et unité grammaticalisée. Par exemple, Anderson (1982) emploie le terme « mot » indifféremment pour référer à l'unité mise en jeu par la syntaxe et à l'unité de base de la morphologie constructionnelle :

[...] syntax is concerned with the interrelations of words within larger structures (phrases, clauses, etc.), while morphology is concerned with the internal structure of words [c'est moi qui souligne]. (Anderson (1982 : 587))

Par ailleurs, lorsque les auteurs précisent qu'avec « mot », il faut entendre « mot sans flexion » (Aronoff (1976 : 9, note de bas de page n°5)), le terme « mot » ne permet pas pour autant d'identifier le mot syntaxique lorsqu'il n'est pas marqué d'une flexion et présente donc une forme phonologique et/ou graphique homonyme à celle de l'unité lexicale hors emploi. Par exemple, en français, le lexème verbe *port(er)*, sur lequel est construit *porteur, portage, porte-plume* est homonyme du mot syntaxique (dépourvu de marque de flexion) *porte* dans les phrases *je porte, il porte*. La notion de « mot » ne distingue donc pas entre mot syntaxique et mot lexical hors emploi et par le fait ne permet pas de déterminer si *porte-plume* est composé de *porte*, unité lexicale abstraite ou de *porte*, unité syntaxique. Or c'est justement sur cette question que s'est développée la problématique de la formation des mots composés [VN]_{N/A} du français. Les analyses en faveur d'une construction syntaxique de ces structures se sont fondées sur cette homonymie et sur la confusion conceptuelle pour pouvoir faire basculer l'analyse du côté de la syntaxe (si le composé avait mis en jeu une unité qui ne pouvait pas apparaître de façon autonome dans une phrase, l'analyse syntaxique n'aurait pas été possible). Il est donc crucial, pour l'analyse morphologique des composés [VN]_{N/A}, que la théorie soit dotée de concepts qui distinguent l'unité lexicale hors emploi et l'unité lexicale en emploi syntaxique de manière à identifier laquelle est en jeu dans la formation des mots et

¹⁸ Merci à Jesse Tseng pour ces traductions.

laquelle est en jeu dans les phrases. La morphologie constructionnelle doit se doter de concepts qui établissent cette frontière.

C'est la notion de lexème qui a permis de faire cette distinction. Cette notion a été définie pour la première fois au début des années 70 pour répondre à la nécessité de différencier une unité lexicale abstraite et une unité syntaxique. En outre, le lexème apporte une réponse théorique aux problèmes que posent la notion de « mot » et la notion de morphème.

5.4 Une morphologie fondée sur le lexème

5.4.1 Lexème / *word* : unité lexicale abstraite vs unité lexicale syntaxique

La différenciation entre lexème et *word*¹⁹ a été inaugurée par Lyons (1963, 1968) et aussitôt reprise par Matthews (1972, 1974 [1991])²⁰ avec l'ambition de mettre au clair les différents sens que recouvre le terme a-théorique « mot ». Matthews (1974 [1991] : 24-31) aboutit à une répartition tripartite selon laquelle un mot peut être appréhendé selon trois points de vue, chacun représenté par un moyen typographique différent :

- « *word-form* » ('la forme-de-mot'), par laquelle Matthews fait référence au mot phonologique, en tant qu'il est un assemblage de phonèmes et de syllabes (la « *word-form* » est notée au moyen de l'A.P.I.). On pourra dire ainsi que la phrase *That is no country for old men* contient six « formes de mot » monosyllabiques (*that, is, no, for, old, et men*) sur sept, la « forme de mot » restante (*country*) étant dissyllabique (Matthews (1974[1991] : 31));
- « *lexeme* » ('le lexème') est l'unité abstraite, l'unité lexicale qui constitue l'entrée de dictionnaire (notée en majuscules). Ainsi le verbe DIE est un lexème dont les

¹⁹ Je conserverai, tout au long de ce travail, cette terminologie anglosaxonne (*word*) écrite en italique pour référer au mot en tant qu'il est considéré comme une unité syntaxique, ce qui permet de cibler cet emploi spécialisé.

²⁰ Matthews avait déjà proposé cette distinction dans son ouvrage précédent, *Inflectional Morphology* (1972 : 160 et suivantes).

formes sont *dies*, *died*, *dying* ou *die*, de même *trying* dans *a trying day* (une journée fatigante) est une forme du lexème TRYING, à distinguer d'une forme du lexème TRY (réalisée dans *They are trying hard*), homonyme de *trying* dans *a trying day* (Matthews (1974[1991] : 26-27)) ;

- « *word* » est le mot grammaticalisé ; il permet d'envisager le lexème individuel en tant qu'il est utilisé grammaticalement (noté en italique). Dans cette dernière acception, on identifie ainsi deux *words* qui ont la graphie et la prononciation unique de la « forme de mot » *come* : le *come* participe passé dans *He has come* et le présent dans *They come* (Matthews (1974[1991] : 27)).

Notre expérience de locuteur nous donne ainsi accès à une « forme-de-mot », dont la réalisation matérielle est phonétique ou écrite (Matthews (1974 [1991] : 31), « forme de mot » qui correspond à un *word*, c'est-à-dire à un lexème tel qu'il se réalise dans une phrase, *word* qui lui-même se trouve assigné à un lexème, comme un des éléments de son paradigme.

La distinction tripartite de Matthews (1974 [1991]) offre ainsi des concepts théoriques qui permettent de ne pas confondre identité et forme, puisqu'à une forme peuvent correspondre plusieurs identités et qu'à une identité peuvent être reliées plusieurs formes. Un lexème peut en effet se réaliser sous différents *words* (c'est l'exemple de DIE, ci-dessus), une « forme-de-mot » peut correspondre à plusieurs *words* (c'est l'exemple de *come*, ci-dessus) et enfin une « forme-de-mot » peut être la réalisation de plusieurs lexèmes (c'est le cas de l'homonymie lexicale, comme par exemple, *match* dans *He won the match* et dans *I struck a match*).

Le lexème est ainsi appréhendé comme l'unité lexicale abstraite qu'on identifie en dehors de tout contexte syntaxique. Aronoff (1994 : 10-11) représente théoriquement cette propriété en en déduisant que le lexème est sous-spécifié pour les catégories morphosyntaxiques qui sont afférentes à l'emploi syntaxique d'une unité et que la flexion encode. Le lexème, en sa qualité d'unité non fléchie, ne porte ainsi ni les traits morphosyntaxiques réalisés par la morphologie flexionnelle (par exemple, le genre et le nombre pour un adjectif en français, le mode, le temps, la personne pour un verbe en français,) ni, *a fortiori*, les marques phonologiques au moyen desquelles ces traits peuvent être reconnus (par exemple, le pluriel pour les adjectifs en français, le *-ons* pour la personne 4 pour les verbes en français). Il contient cependant

suffisamment d'informations pour pouvoir réaliser ces catégories morphophonologiquement. En conséquence, lorsqu'un lexème est instancié dans un contexte syntaxique, contexte syntaxique dans lequel il est pourvu de traits morphosyntaxiques (comme le cas ou le nombre) et de la réalisation morphophonologique de ces traits morphosyntaxiques comme des formes liées (les suffixes flexionnels), il devient un *word*, de sorte que l'on peut dire qu'un *word* correspond à l'insertion syntaxique d'un lexème et constitue un membre du paradigme d'un lexème particulier.

5.4.2 Le lexème, unité primitive de la morphologie constructionnelle

Alors qu'initialement la distinction entre lexème et *word* ressortit à des questions qui concernent la morphologie flexionnelle (cf. Matthews (1972)²¹), un consensus s'est établi depuis pour voir dans le lexème l'unité sur quoi opèrent les règles de formation de mots²². La morphologie constructionnelle construit ainsi des lexèmes à partir de lexèmes.

Les arguments en faveur du lexème dans ce rôle d'unité primitive mettent en avant les avantages qu'apporte cette notion au regard des difficultés auxquelles conduit l'utilisation de la notion de « mot ». Aronoff (1994) reconnaît d'ailleurs, vingt ans après sa théorie *Word-Based*, que l'ambiguïté du terme « mot » ait pu amener le lecteur, et lui-même, à des contre-sens. Après réexamen de la notion de « mot » et des concepts qui le sous-tendent, il en vient à lui substituer celui de lexème.

In Aronoff 1976 (henceforth *WFGG*) I used the term *word* in several senses and specifically noted in the preface that I would not use the term *lexeme*. This refusal led to a number of problems. For instance, one of the

²¹ Matthews (1972 : 161) distingue en effet initialement le lexème du *word* à partir de questions portant sur le système flexionnel : « In the present work we will adopt a separate terme (the LEXEME) for the 'lexical word in sens C' [C = The lexical element to which the forms in this paradigm as a whole can be said to belong.]. The term WORD itself will then be used to refer to the individual piece at the grammatical level, i.e. the grammatical representation of each member of the paradigm cited. »

²² Cf. notamment Dell (1970), Matthews (1974 [1991]), Zwicky (1990, 1992), Anderson (1992), Aronoff (1994), Beard (1995), Corbin (à paraître), Fradin (1993a et b, 1994, 1996), Kerleroux (à paraître a)

major points of *WFGG* was that morphology was what I termed *Word-Based*, by which I meant *Lexeme-Based*. (Aronoff 1994 : 7)

Les avantages qu'il y a à utiliser la notion de lexème sont évalués par rapport aux deux grands problèmes qu'implique l'usage de la notion de « mot » présentés au chapitre précédent (Aronoff (1994: 7-29)). Je propose, en outre, d'examiner l'intérêt de la notion de lexème pour l'analyse des mots composés [VN]_{N/A} du français.

En ce qui concerne le problème du « mot » pris comme unité libre, Aronoff (1994) mesure que l'ambiguïté de la notion de « mot », dans son modèle *Word-Based Morphology* de 1976, tient notamment au fait que le terme « mot » ne distingue pas entre l'unité lexicale abstraite qu'est le lexème et les différentes formes phonologiques que peut prendre ce lexème (le *stem*), formes qui constituent les bases des règles de formation de mots.

Nonetheless, others naturally misunderstood my claim as being about the forms of stems and pointed out that there are many languages in which the actual form to which a morphological operation applies is often not a free form, which would thus falsify my apparent claim that a stem had to be an otherwise free form (word). This was understandable, but even more to the point was the fact that this particular homonymy confused me too. [...] This time I am determined to do better. (Aronoff (1994 : 7))

Aussi, Aronoff (1994) clarifie les notions en expliquant que l'hypothèse de 1976, selon laquelle les bases des règles de formation de mots sont des mots complets ou des formes libres, voulait signifier que ces bases correspondent à un lexème et que ce lexème, en tant que signe auquel ne correspond pas systématiquement de forme unique, se réalise sous différents *stems*. Or un *stem*, forme phonologique du lexème, est, par définition, dépourvu de flexion et, en conséquence, ne constitue pas une forme libre ; la forme libre (*free form*) est le *word*, c'est-à-dire le mot grammatical qui apparaît en syntaxe.

L'exemple de la formation du mot dérivé *nominee* (Aronoff 1994 : 7) illustre la pertinence de cette nouvelle approche qui distingue lexème et *stem* : le nom *nominee* est sémantiquement relié au verbe *nominate*, de telle sorte qu'une analyse morphologique devrait formuler le lien dérivationnel qui semble exister entre les deux. Mais comme la forme commune, *nomin*, n'est pas une forme libre, il est difficile de l'identifier comme le « mot » à la base de la construction. Une théorie de morphologie constructionnelle basée sur le lexème, parce qu'elle distingue entre

lexème et forme libre, permet de construire *nominee* sur le lexème NOMINATE, à partir du *stem* de ce lexème qu'est la base non-autonome *nomin-* sans avoir recours à la troncation de la forme libre *nominate*.

Ainsi, la mise en œuvre du lexème autorise à considérer les bases non autonomes comme des bases possibles aux règles de formation de mots. La contrainte posée par le « mot » d'être une unité libre étant levée, et les bases non autonomes répondant aux propriétés d'une unité lexicale, rien ne s'oppose à ce qu'elles constituent des unités manipulables par la morphologie constructionnelle. En conséquence, le lexème permet d'analyser la structure des noms du type *anthropophage* ou *philanthrope* comme des mots construits morphologiquement au même titre que pourra l'être *porte-plume* ou *essuie-glace* (cf. Partie 3).

La condition pour construire une morphologie basée sur des unités autres que le morphème consiste donc à distinguer entre le lexème et le *stem*, ce que ne permet pas le concept « mot ». Il en résulte que les règles de construction de mots n'opèrent ni sur des morphèmes, ni sur des « mots » libres et déjà existants mais sur des lexèmes qui prennent soit la forme d'unités libres et autonomes susceptibles de se réaliser dans une phrase une fois fléchies, soit la forme de bases non autonomes non susceptibles d'apparaître comme *word*.

En ce qui concerne le problème de la restriction de la notion de « mot » à la classe des unités simples, Aronoff (1994 : 14) répond, là encore, par l'utilisation de la notion de lexème en précisant qu'un lexème, en tant qu'unité de sens catégorisée, peut en effet être constituée de plus d'un mot phonologique²³. Il donne pour exemple les mots composés des langues romanes et germaniques ainsi que les lexèmes construits à partir de syntagmes tel que *stick in the mud* ('encroûté' littéralement 'bâton dans la boue'). On peut y ajouter les nombreuses séquences de type syntagmatique et phrastique, lexicalisées en français, qui présentent en effet le comportement syntaxique d'unités lexicales. Par exemple, les expressions nominales construites syntaxiquement *le sot-l'y-laisse*, *ne-m'oubliez-pas*, *laissez-passer*, *va-et-vient* (voir Fradin (1996 : 71-73) ; Corbin (1992a, 1997) pour une revue précise de

²³ Voir aussi (et notamment) Zwicky (1992) et Fradin (1996) pour une position identique. Zwicky (1992 : 330-333) appelle les expressions complexes qui fonctionnent comme des lexèmes des W_{MAX} .

ces structures en français)²⁴. Ces lexèmes complexes, en leur qualité de lexème, peuvent, par ailleurs, servir de base aux règles de morphologie constructionnelle, qu'il s'agisse de dérivation suffixale (par exemple *fil de fériste* sur la base nominale *fil de fer* (Corbin (1997 § 3.3.1), *clair de lunesque* sur la base nominale *clair de lune* (Corbin (1997 : § 1))), de dérivation préfixale (par exemple l'adjectif *anti-porte-avion* sur la base nominale *porte-avion* (Corbin (2000 : 121-10))) ou de composition (par exemple les noms *porte-cure-dents* et *lave-pare-brise* sur les bases nominales *cure-dents* et *pare-brise*).

Par ailleurs, la distinction entre lexème et *word*, parce qu'elle est fondée sur la dimension de la flexion, offre la possibilité, dans les cas d'homonymie, de reconnaître deux entités théoriques différentes, l'unité lexicale abstraite et l'unité grammaticale. Elle permet ainsi de reconnaître derrière l'unique forme verbale [pɔʁt],

- (i) soit l'unité abstraite qui se réalise au sein des composés [VN]_{N/A} et qui correspond au lexème verbal dont la forme citationnelle traditionnellement utilisée en français est *port(er)*; cette unité abstraite, par définition non fléchie, apparaît, par ailleurs, dans des constructions dérivées telles que *porteur*, *portage* ou une construction convertie comme le nom *port* dans *le port de tête*, *le port du chapeau* ;
- (ii) soit l'unité grammaticale (le *word*) qui se réalise au sein d'une phrase et qui correspond à la forme du verbe pour la première ou troisième personne du présent de l'indicatif et du subjonctif ((*que*) *je porte*, (*qu*) *il porte*), ou pour le singulier de l'impératif (*porte!*).

Avec le lexème, la morphologie constructionnelle dispose d'une unité théorique qui rend possible l'analyse des mots composés [VN]_{N/A} du français comme construits morphologiquement.

²⁴ Le fait d'intégrer à la classe des lexèmes des unités complexes n'implique pas que ces unités soient construites par la morphologie lexicale. Ainsi, bien que certaines d'entre elles soient construites morphologiquement (les mots composés, par exemple), les autres relèvent du mode de construction syntaxique. Dans la mesure où le statut d'unité lexicale ne peut être acquis automatiquement qu'au cours d'un procédé de construction morphologique, les structures syntaxiques qui présentent le comportement d'unités lexicales acquièrent leur catégorie syntaxique à l'issue d'un processus de lexicalisation (sur la lexicalisation, voir § 5.4.2.)

5.4.3 Implication pour la construction des mots complexes

Poser le lexème comme l'unité de base sur laquelle opère la morphologie constructionnelle implique que tout lexème complexe dont la structure présente une ou plusieurs unité(s) fléchi(e)s ne ressortit pas à une construction de morphologie lexicale. C'est le cas des lexèmes en (24) et (25), qui comprennent un verbe fléchi, soit à l'infinitif (cf. les exemples (24) soit à un autre mode (cf. les exemples (25))²⁵

- (24) a. Un faire-part
b. Un faire-valoir
c. Un laissez-passer

- (25) a. Un rendez-vous
b. Un cessez-le-feu
c. Un ne m'oubliez pas
d. Un décrochez-moi-ça
e. Un revenez-y

Cette exclusion se déduit de la propriété définitionnelle du lexème d'être non fléchi et de la définition de la flexion comme un marquage morphologique de relations syntaxiques (voir ci-dessus, Chapitre 4).

Ainsi, les lexèmes en (24) et (25) ne sont pas des construits morphologiques mais, comme en témoignent leurs constituants fléchis, des construits syntaxiques. Pour que ces constructions syntaxiques se réalisent dans une phrase avec le comportement d'unités lexicales, il faut qu'elles aient subi un processus de lexicalisation. J'entends ici par lexicalisation « le fait qu'une expression linguistique accède au statut d'entité codée, présentant une association réglée du rapport son/sens reconnue et employée comme telle » (Fradin (1996 : 81)). Je me rallie par ailleurs à l'opinion selon laquelle la lexicalisation est un phénomène imprédictible favorisé par des facteurs multiples et hétérogènes qui prennent en compte des paramètres sociologiques, pragmatiques, cognitifs et linguistiques (cf. Corbin (1992a, 1997) pour une mise au point sur le phénomène de lexicalisation et une tentative de mettre de l'ordre entre les notions de « mode de construction », de « figement » et de « lexicalisation »). C'est donc

²⁵ L'exclusion de ces lexèmes complexes hors de la classe des construits morphologiques lexicaux ne tient pas uniquement au caractère fléchi des unités en jeu, mais également à la catégorie syntaxique à laquelle appartiennent certaines de ces unités. (cf. § 5.6)

uniquement au titre de la lexicalisation que les unités en (24) et (25) acquièrent un statut de lexème (Fradin (1996 : 84)).

5.4.4 La question des construits morphologiques sur bases fléchies

Bien que les règles de morphologie constructionnelle s'appliquent à des lexèmes, il apparaît cependant que certaines opérations morphologiques mettent en jeu des unités marquées par une flexion, sans pour autant que ce marquage semble entretenir aucun lien avec une structure phrastique. Cette observation vaudrait notamment pour les mots composés [VN]_{N/A} du français dont certains comportent un nom qui présente une marque de pluriel (*un pique-bœufs*²⁶, *un ramasse-miettes*, *un range-serviettes*).

Booij (1993, 1996), qui a observé ce phénomène en néerlandais, répond à cette contradiction théorique en distinguant deux types de flexion, la flexion inhérente et la flexion contextuelle.

La première, la flexion inhérente, présente la propriété de ne pas être requise par le contexte syntaxique mais de dépendre de raisons sémantiques²⁷.

There is a clear difference in semantic content between inherent inflection and contextual inflection. Inherent inflection expresses, like derivation, a certain amount of independent information, whereas the information expressed by contextual inflection is redundant, and only reflects certain aspects of the syntactic structure of the sentence. For instance, the marking of a noun as plural is not predictable on the basis of syntactic structure, whereas the plural marking of the finite verb is, once the subject has been identified. (Booij (1993 : 30))

La flexion inhérente présente un certain nombre de propriétés que Booij (1996 : 13) reconnaît comme identiques à celles de la dérivation et qui l'amène à la traiter comme un phénomène lexical plutôt que flexionnel. Ces similitudes n'autorisent pas pour autant à intégrer la flexion inhérente à la dérivation mais conduisent cependant Booij (1993, 1996) à la rattacher au composant lexical.

²⁶ Pour lequel la prononciation [bø] témoigne du pluriel.

²⁷ Booij (1993) donne l'exemple, en néerlandais, de la catégorie du nombre pour les noms, du comparatif et du superlatif pour les adjectifs ou de l'infinitif et du participe pour les verbes.

This suggests that this kind of inflection has to be accounted for by the same kind of morphological rules that account for derivation, i.e. morphological rules in the lexicon, which function both as redundancy rules and as creative rules. [...] Therefore, this kind of inflection, which we have called inherent inflection, cannot be relegated to a post-syntactic component of morphological spell-out rules. (Booij (1996 : 8))

La seconde, la flexion contextuelle, présente la propriété d'être dictée par la syntaxe, et à ce titre ne relève pas d'un phénomène lexical. Booij reconnaît ce cas en néerlandais, dans les marques de personne et de nombre sur les verbes qui s'accordent avec les sujets et/ou les objets.

Inherent inflection expresses, like derivation, a certain amount of independent information, whereas the information expressed by contextual inflection is redundant, and only reflects certain aspects of the syntactic structure of the sentence. (Booij (1993 : 30))

Le dédoublement que propose Booij (1993, 1996) en flexion inhérente et flexion contextuelle permet ainsi de rendre compte du fait que le composant lexical peut manipuler des unités marquées phonologiquement par une flexion, à la condition que cette flexion ne soit pas dépendante d'une commande syntaxique.

We saw that it is only inherent inflection that feeds word formation. This follows from the idea that such inflectional features need not be licensed by syntax, and hence can occur word-internally, without being visible to syntactic principles of licensing. (Booij (1996 : 12))

Sa proposition est compatible avec l'approche d'une morphologie constructionnelle, distincte de la syntaxe, dans la mesure où les unités fléchies susceptibles de constituer des bases d'opération de formation des mots n'en sont pas moins indépendantes des règles syntaxiques. Et finalement, cette analyse permet de traiter les quelques cas de composés [VN]_{N/A} dont le nom est marqué par le pluriel comme des construits morphologiques, sans pour autant que la syntaxe soit impliquée dans la formation de ces structures.

5.5 Propriétés du lexème

5.5.1 Les trois propriétés définitoires du lexème et leur mode d'enregistrement

Si Matthews (1974 [1991]) a fondé théoriquement la notion de lexème, il l'a principalement fait par opposition à celle de *word* ou à celle de «*word-form* », en définissant le lexème au moyen d'exemples, sans en donner une représentation qui rende compte des propriétés qu'il met en jeu dans la formation des mots. Ainsi, rien n'est dit de ce que Fradin (1996 : 76) appelle le « format des lexèmes », c'est-à-dire « la manière dont sont stockées les données linguistiques figurant dans le lexique ». Pourtant, il est crucial, dans une approche morphologique, de préciser les propriétés linguistiques qu'enregistre le lexème parce que les règles morphologiques opèrent à la fois à partir d'elles et sur elles.

Depuis Lyons (1963, 1968) et Matthews (1974 [1991]), plusieurs linguistes se sont attachés à définir plus précisément les différentes informations linguistiques inscrites au titre des propriétés du lexème²⁸. Bien que certains aspects de la question fassent l'objet de discussions, un consensus s'est établi pour reconnaître que le lexème enregistre au moins trois propriétés : une forme phonologique, une catégorie syntaxique et une signification. Ces trois propriétés sont minimales dans la mesure où elles « constituent la base du signe linguistique, les éléments sans quoi ce dernier cesse d'exister » (Fradin (1996 : 77)).

Bien que ces propriétés soient définitoires du lexème, elles sont enregistrées les unes indépendamment des autres, au sein de rubriques dissociées²⁹. Ce choix de dissocier la représentation des propriétés est essentiel théoriquement parce qu'il garantit le statut du lexème en tant qu'unité distincte du morphème. En effet, un des arguments qui a conduit à attribuer au lexème le statut d'unité primitive de la morphologie constructionnelle a consisté à remettre en cause la relation biunivoque entre forme et sens qui définit le morphème. Aussi le lexème a-t-il été conçu comme une unité abstraite qui peut se réaliser sous différentes formes, manifestant ainsi le

²⁸ Voir en particulier Dell (1970, 1979), Milner (1989), Zwicky (1990 : 218), Fradin (1993a), Aronoff (1994), Fradin (1996), Aronoff (2000), Kerleroux (à paraître *a & b*), Corbin (à paraître).

²⁹ Je reprends la disposition indépendante des rubriques à Fradin (1993a: 251) et Corbin (à paraître).

fait qu'à une unité de sens ne correspond pas systématiquement une unité de son et vice versa. Les propriétés définitoires du lexème doivent donc être représentées séparément. Ces propriétés sont réparties en différentes rubriques qui constituent des strates indépendantes (Fradin (1996 : 77)) situées dans un espace ou un plan distinct (Fradin (1994 : 26)). Pour autant, on y a un accès simultané (Fradin (1993 : 260-261)). Cela permet qu'une opération morphologique sensible à plusieurs propriétés lexicales enregistrées au sein de rubriques différentes puisse mettre en œuvre l'ensemble de ces contraintes. Cet accès simultané est crucial dans la mesure où « des opérations relevant d'un domaine dépendent d'informations relevant d'autres domaines » (Fradin (1993 : 261)).

Par ailleurs, chacune des propriétés du lexème fait l'objet de discussions. J'aborde ci-dessous celles qui sont pertinentes pour l'analyse morphologique de la construction des mots composés [VN]_{N/A}.

5.5.2 La forme phonologique du lexème

La rubrique «phonologie» renseigne sur «la mélodie articulatoire du segment, le cas échéant sa syllabation, son schème tonal ou accentuel» (Fradin (1993 : 251)). Cette information phonologique enregistre donc la représentation phonologique des lexèmes et permet également d'identifier les contraintes phonologiques qui entrent en jeu lors de la construction des unités lexicales. C'est en particulier ce type de phénomènes que les travaux de Plénat (1996, 1997, 1999*d*) s'attachent à mettre au jour, en montrant le rôle que jouent les propriétés phonologiques des lexèmes dans la formation des mots. Par exemple, dans le cas des dérivés construits avec des suffixes évaluatifs, le conditionnement phonologique de la base peut contraindre l'apparition de tel suffixe plutôt que tel autre, sans qu'aucune distinction sémantique ne soit en cause (Plénat (1999*d*))³⁰. C'est également le contexte phonologique qui entraîne la réalisation du suffixe *-eur* plutôt que celle du suffixe *-ier* dans les noms *camionneur*, *avionneur* ou *peigneur* à cause de l'incompatibilité du suffixe *-ier* avec le /j/ des

³⁰ Plénat (1999*d* : 187) conclut que « les suffixes évaluatifs répugnent absolument à s'adjoindre à un radical qui s'achève par une consonne identique à la leur propre, quelle que soit celle-ci ; cette répugnance absolue vaut également pour les plus proches parents phonétiques de cette consonne et se tempère au fur et à mesure que la ressemblance s'estompe. » Cette contrainte explique ainsi que le suffixe évaluatif qui s'adjoit à la base du verbe *chanter* soit *-on(er)* plutôt que *-ot(er)* (*chant(er)* > **chantott(er)*, *chantonn(er)* (Plénat 1999*d* : 180)).

bases *camion*, *avion* ou le ʃ / de la base *peigne* (Roché (1997 : 248)) et Corbin (à paraître).

Cette représentation phonologique des lexèmes comporte aussi l'analyse des phénomènes d'allomorphie ou de supplétion. Ainsi, Corbin & Corbin (1991 : 129) et Roché (1997 : 243) démontrent que *-er* et *-ier* sont des formes différentes du même affixe et que leur apparition est conditionnée par le contexte phonologique, en l'occurrence la consonne finale de la base à laquelle ils s'adjoignent (par exemple, *-er* apparaît après les fricatives / ʒ / (*horloger*) et / ʃ / (*pêcher*)).

5.5.3 L'appartenance catégorielle du lexème

La rubrique d'identification des propriétés syntaxiques du lexème fournit la catégorie à laquelle appartient chaque lexème. Un lexème peut être un verbe, un nom, un adjectif ou un adverbe.

Conversely, there are single phonological words that do not belong to major lexical categories and are therefore not lexemes by the narrow definition, which distinguishes between major and minor categories [...] (Aronoff (1994 : 14))

La restriction à ces catégories est fondée à la fois sur des facteurs empiriques et sur des critères théoriques.

Empiriquement, on observe en effet que les règles de morphologie constructionnelle opèrent uniquement sur des bases appartenant à ces catégories. Ainsi aucun nouveau lexème n'est construit à partir d'une préposition, d'une conjonction, d'un déterminant ou d'un pronom³¹. Lorsqu'une préposition est perceptible dans la structure d'un mot, elle correspond à un préfixe homonyme, qui en tant que préfixe n'est pas du type lexème (Amiot (à paraître *b*)). Par ailleurs, le fait que l'adverbe appartienne aux catégories reconnues comme de type lexème est discuté. Le français présente cependant des données qui vont en faveur de l'intégration de l'adverbe comme base possible des règles de formation de mots : certains adjectifs sont en effet construits sur base adverbiale : cf. les adjectifs *tardif*, *lointain*, *horsain* (Aliquot-Suengas (1996)).

³¹ On note cependant quelques exceptions en français, par exemple *tutoyer* ou *vouvoyer* construits respectivement sur les pronoms personnels *tu* et *vous*.

Hormis les catégories verbe, nom, adjectif et adverbe, aucune autre catégorie n'appartient au type lexème, parce qu'au même titre que les affixes flexionnels, elles comprennent des unités qui fonctionnent comme des «actualisateurs syntaxiques» (Corbin, (à paraître)) c'est-à-dire des marqueurs d'une construction syntaxique («marks of syntactic construction», Zwicky (1990 : 230-231)³²). C'est le cas, par exemple en français, des prépositions, des conjonctions, des déterminants et des pronoms.

Les lexèmes, de catégorie nom, verbe, adjectif ou adverbe peuvent ainsi à la fois servir de base (*input*) et d'*output* à une opération de morphologie constructionnelle.

A new word is formed by applying a regular rule to a single already existing word. Both the new word and the existing word are members of major lexical categories. (Aronoff (1976 : 21))

We must determine what sort of new word can be coined. The restrictions here is very clear and pervasive. The only classes of Words to which news words can be added by coining are the major lexical categories N, V, A, Adv. New coinings cannot be added to the various «grammatical» categories : pronoun, determiner, quantifier, conjunction, preposition, particle, modal, auxiliary, etc. This fact can be related to the distinction between inflectional and derivational morphology, but I will not go into the details of that relationship here. (Aronoff (1976 : 20))

5.5.4 La représentation sémantique du lexème

La rubrique sémantique «donne la signification de l'unité lexicale, c'est-à-dire une interprétation stabilisée, et reconnue comme telle, et différenciée dans un réseau de relations sémantiques.» (Fradin (1996 :76)). Précisément, la rubrique sémantique doit fournir au moins deux types d'informations :

- (i) La rubrique sémantique doit fournir les informations nécessaires pour permettre de rendre compte des combinaisons sémantiques des lexèmes

³² Zwicky (1990 : 230-232) les appelle des «particle lexemes» : «Particle lexemes serve as marks of syntactic constructions in the same way that inflection does. What one language does with inflection, another does with particle lexemes. [...] I have treated inflection as the realization of grammatical category features on individual lexemes, and I now propose that particle lexemes are also realizations of grammatical category features -pure combinations, in fact, of syntactic and grammatical category features, with no other semantics. [...] Saying that particle lexemes as well as inflection are

entre eux. Ainsi, dans le cas des mots composés [VN]_{N/A} du français, la rubrique sémantique enregistrera les informations nécessaires à la combinaison du lexème verbe et du lexème nom pour construire le sens du composé (voir Chapitre 8).

- (ii) La rubrique sémantique doit fournir les informations nécessaires pour que les mécanismes inférentiels puissent tirer les bonnes inférences dans les phrases où figure l'unité.

A la suite de Fradin (1993a : 251-258 ; 473-474), j'aborderai uniquement ici les informations du type (i). Je m'attacherai en particulier à préciser au Chapitre 8 les relations sémantiques possibles entre un verbe et ses participants, ces relations étant fondatrices de la composition [VN]_{N/A} en français.

5.5.5 Les autres propriétés du lexème

Si la plupart des linguistes s'accordent à reconnaître que le lexème est défini par la conjonction, au minimum, de trois propriétés (phonologiques, syntaxiques et sémantiques), il n'en reste pas moins que la théorie autorise l'inscription, au titre du lexème, d'autres types d'informations qui seront regroupées en autant de rubriques que nécessaire. Par exemple, Fradin (1993b : 25) et (1996 : 77) enregistre sous diverses rubriques des informations qui ne sont pas constitutives du signe linguistique, mais qui nécessitent d'être spécifiées parce qu'elles apparaissent comme idiosyncrasiques ou irrégulières³³. Corbin (à paraître) considère que « toute unité intéressante pour le morphologue constructionniste est identifiée en tant qu'individu lexical par au moins sept classes de propriétés »³⁴.

Dans la perspective d'une analyse morphologique des mots composés [VN]_{N/A} du français, certaines propriétés des lexèmes autres que phonologiques, syntaxiques et sémantiques demanderaient également à être enregistrées. Je propose en particulier

realizations of grammatical categories then predicts that the same sort of diversity in syntactic function is possible, and this prediction is correct. »

³³ Fradin (1993a : 253) ajoute aux rubriques phonologiques, syntaxique et sémantique, une rubrique graphématique qui note la graphie, une rubrique archive qui note l'histoire morphologique du lexème, une rubrique morphologique qui note la catégorie morphologique (mot, etc.) et la classe morphologique du lexème (type de déclinaison, de conjugaison, etc.).

d'ajouter aux trois rubriques déjà présentées, une rubrique graphématique ainsi qu'une rubrique morphologique.

- (i) La rubrique graphématique permettrait de noter la transcription orthographique des composants $[VN]_{N/A}$, nécessaire en particulier pour faire apparaître le *e* final de la majorité des verbes mis en jeu par cette construction et dont l'interprétation en terme de marque flexionnelle a donné lieu, au 19^{ème} siècle à une analyse syntaxique de la structure.
- (ii) La rubrique morphologique permettrait de noter l'appartenance des composants des $[VN]_{N/A}$ à une classe morphologique spécifique, information nécessaire en particulier pour rendre compte de la classe conjugationnelle des verbes. Elle permet également d'enregistrer les différents *stems* sous lesquels se réalisent les lexèmes, de manière à pouvoir spécifier le *stem* mis en jeu par la construction (voir Chapitre 7 pour le verbe des composés $[VN]_{N/A}$).

5.6 Les autres unités manipulées par la morphologie constructionnelle

Outre le lexème qui constitue le type d'unité sur laquelle opèrent les règles de morphologie constructionnelle, la morphologie met en œuvre d'autres types d'unités, les affixes dérivationnels³⁵. Ces affixes se joignent à un lexème de base et permettent de construire un autre lexème. Ils se distinguent d'eux par leur absence de valeur dénomminative.

Il ne s'agit, ici, ni de discuter des propriétés des affixes dérivationnels ni de la manière la plus pertinente de les représenter dans une théorie de morphologie

³⁴ Corbin (à paraître) enregistre, pour chaque lexème, des propriétés formelles (forme phonique ou graphique), des propriétés flexionnelles (« relatives aux variations formelles que subit un même individu lors de son insertion dans les énoncés »), des propriétés structurelles (la structure complexe des lexèmes construits), des propriétés catégorielles (classe syntaxique), des propriétés sémantiques (le sens des lexèmes) et enfin des propriétés combinatoires (qui définissent le comportement des lexèmes dans les énoncés, et qui incluent notamment les propriétés de structure argumentale).

³⁵ Les affixes flexionnels, quant à eux, ne relèvent pas de la morphologie constructionnelle mais de la morphologie flexionnelle (cf. § 4.2).

constructionnelle³⁶, mais de les mettre en contraste avec d'autres types d'unités non dénominales qui apparaissent dans la structure de certains lexèmes complexes, c'est-à-dire celles que la grammaire traditionnelle appelle les « mots grammaticaux ».

Ainsi, le lexique du français comprend des lexèmes complexes dont la structure fait apparaître des prépositions (exemples (26)), des déterminants, (exemples *i, j, l* en (26) et (27)), des pronoms (exemples (28)) et des conjonctions (exemple (29)).

- (26) a. pomme de terre
b. moulin à vent
c. arc-en-ciel
d. abri-sous-roche
e. muscadet sur lie
f. chèque sans provision
g. gigot avec os
h. boit-sans-soif
i. pousse-au-crime
j. tape-à-l'œil
k. touche-à-tout
l. tire-au-flanc

- (27) a. trompe-la-mort
b. trompe-l'œil
c. traîne-la-patte
d. pue-la-sueur
e. perd-sa-queue
f. crève-la-faim
g. cessez-le-feu

- (28) a. rendez-vous
b. garde-à-vous
c. revenez-y

- (29) va-et-vient

La discussion menée ci-dessus (§ 5.5.3) a montré que les unités qui appartiennent à la catégorie syntaxique des prépositions, des conjonctions, des déterminants et des pronoms ne possèdent pas les propriétés du lexème. La question qui se pose ici est de déterminer si ces unités sont néanmoins manipulables par la morphologie, au même titre que les affixes dérivationnels. Or l'argumentation avancée pour les exclure de la catégorie du lexème vaut tout autant pour les éliminer de la morphologie

³⁶ Ces questions sont abordées en détail et selon un point de vue théorique notamment par Aronoff (1976), Scalise (1984), Corbin (1987a ; 1991), Fradin (1993a).

constructionnelle. Elle tient à la propriété des « mots grammaticaux » d'être des actualisateurs syntaxiques, c'est-à-dire des unités d'organisation syntaxique et non morphologique.

En conséquence, toute expression nominale complexe dont la structure présente l'un ou l'autre des « mots grammaticaux » ne relève pas d'une construction morphologique mais d'une construction syntaxique lexicalisée (une expression nominale construite en syntaxe peut, par ailleurs, en tant que lexème, servir de base à la dérivation, cf. l'exemple de *fil de féryste* construit sur l'expression nominale *fil de fer*, *droit de l'hommisme* construit sur l'expression nominale *droit de l'homme*). C'est le cas des structures [N préposition N] qui produisent de nombreux noms en français (cf. exemples *a.* à *g.* en (26)), mais également des structures nominales lexicalisées qui comprennent un verbe et un syntagme nominal ou prépositionnel (cf. exemples en (26) et (27)) et que toute une littérature a voulu analyser comme une construction identique à la composition [VN]_{N/A} sous prétexte qu'elles mettent en jeu un verbe et un nom³⁷. Par ailleurs, les structures en (28) et (29) sont exclues d'une construction morphologique à double titre, parce qu'elles comprennent d'une part des unités fléchies et d'autre part un ou plusieurs « mot grammatical » (déterminant dans *cessez-le-feu*, pronom dans *rendez-vous*, *revenez-y*, préposition dans *garde-à-vous*).

5.7 Bilan

A l'issue de l'examen des trois types d'unités (morphème, « mot », lexème) qui ont été considérées, tour à tour, comme les unités primitives de la morphologie par les modèles de morphologie depuis l'hypothèse lexicaliste de Chomsky (1970), j'ai montré que les unités données en entrée à la morphologie constructionnelle sont de type lexème. La démonstration s'organise en trois parties.

³⁷ Voir Corbin (1992a, 1997) pour une répartition des lexèmes complexes construits à partir d'un verbe et d'un nom en construits morphologiques et construits syntaxiques lexicalisés. En particulier, Corbin (1997) tente de définir des critères sémantiques pour distinguer un lexème issu de la composition [VN]_{N/A} d'un lexème nominal syntaxique lexicalisé de structure [V déterminant N] (*trompe l'œil*) et [V préposition N] (*boit-sans-soif*).

Un premier paragraphe (5.2) a été consacré à argumenter contre l'utilisation du morphème comme unité de la morphologie. J'ai montré, d'une part, l'inadéquation de la notion de morphème pour rendre compte de certains phénomènes morphologiques et, d'autre part, les problèmes théoriques que pose cette notion dans la démarcation des domaines de la morphologie constructionnelle et de la syntaxe.

Un deuxième paragraphe (5.3) a été consacré au « mot » pris comme unité de la morphologie, notion qui a été avancée, dans la littérature, comme une réponse aux problèmes posés par le morphème. Après examen, j'ai montré que l'utilisation du « mot » permet certes de résoudre certaines des difficultés afférentes au morphème, mais qu'il reste inadéquat pour la morphologie constructionnelle notamment parce qu'il ne distingue pas clairement l'unité lexicale abstraite et l'unité donnée en entrée à la syntaxe. La notion de lexème, en revanche, marque clairement cette distinction et peut être identifiée, à ce titre, comme l'unité d'une morphologie constructionnelle conçue comme un domaine autonome par rapport à la syntaxe.

J'ai exposé, dans un troisième paragraphe (5.4), les arguments en faveur du lexème comme unité de la morphologie et me suis en particulier attachée à montrer en quoi l'utilisation de cette notion rendrait possible une analyse morphologique de la formation des mots composés [VN]_{N/A}. J'ai montré que le lexème correspond aux unités lexicales en tant qu'elles sont abstraites et non instanciées dans des phrases. La notion de lexème permet ainsi de reconnaître une même unité lexicale sous différentes « formes-de-mots » (*un porte-plume, le portage*). En outre, le lexème prend en compte les unités lexicales dites « libres » au même titre que les unités « non libres » (les bases non autonomes), les unités « simples » ou « complexes » (composées de plus d'un lexème).

Une fois posé que les unités de la morphologie constructionnelle sont de type lexème, j'ai présenté les propriétés linguistiques enregistrées au titre du lexème (au minimum, une forme phonologique, une catégorie syntaxique, une signification) et qui lui sont définitoires (5.5). Enfin, j'ai montré (5.6) quelles sont les autres unités de la morphologie constructionnelle qui servent à la construction des mots (les affixes dérivationnels), et quelles sont celles qui doivent en être exclues (prépositions, conjonctions, déterminants, pronoms).

Chapitre 6

Statut de la composition par rapport à la morphologie constructionnelle

Une fois posé que la morphologie constructionnelle est un composant de la grammaire qui construit des unités de type lexème sur la base d'unités de type lexème, il reste encore à déterminer dans quelle mesure ce composant prend en charge la construction des mots composés. Les morphologues s'accordent à analyser les processus affixaux comme des opérations relevant de la morphologie ; en revanche, ils sont divisés sur le statut morphologique de la composition, qui, outre le fait d'être rarement traitée par les théories¹, est fréquemment exclue de la morphologie. J'avancerai ici des arguments qui montrent que la composition est un processus de construction de mots qui appartient au composant morphologique.

6.1 La composition, un procédé de construction morphologique

Le terme de composition recouvre des phénomènes variés, qui mettent en œuvre des processus de constructions divers à partir d'unités hétérogènes (cf. les démonstrations de Corbin (1992a, 1997, 2000)). Suivant Corbin, je réserve le terme de *mot composé* pour référer à un type d'unité lexicale précis :

¹ En effet, on observe une hiérarchie dans l'analyse des mots construits dans les théories de morphologie : sont prioritairement traités les suffixés, puis les préfixés, enfin les composés et sont quasiment ignorés les convertis. Cette hiérarchisation est notamment liée à la difficulté d'envisager les règles de construction morphologiques sans les réduire à des opérations de concaténation.

Un mot composé est une unité lexicale complexe, construite par des règles lexicales conjoignant des unités lexicales à pouvoir référentiel. (Corbin (1992a : 28))

Je reprends en (30) cette définition de Corbin (1992) en substituant aux termes « unité lexicale » et « règles lexicales » ceux de « lexème » et de « règle de morphologie constructionnelle » définis ci-dessus (cf. § 5.4).

(30) Un mot composé est un lexème complexe, construit par des règles de morphologie constructionnelle conjoignant des lexèmes.

Ainsi, les noms *ouvre-boîte*, *poisson-chat* et *gris-bleu*, par exemple, répondent à cette définition du mot composé (à la condition de montrer que chacun des composants sont de type lexème, ce qui est mis en doute par la littérature traditionnelle pour *ouvre* (cf. Partie 1)), à l'inverse des expressions nominales *rendez-vous*, *qu'en dira-t-on* ou *pomme de terre* qui, certes, sont des lexèmes complexes mais qui sont contruits par d'autres règles que celles de la morphologie constructionnelle (en l'occurrence, par des règles syntaxiques comme en témoignent la présence de pronoms, de préposition et la flexion des verbes).

J'établis que si un mot composé est défini comme en (30), alors la composition possède les propriétés d'une construction morphologique telles que le Chapitre 4 et le Chapitre 5 les ont posées. En effet, la composition met bien en relation des signes, c'est-à-dire des lexèmes caractérisés au moins par une forme, une catégorie syntaxique et un sens, pour construire un autre signe (un autre lexème), selon un mode d'organisation non syntaxique.

Pour confirmer cette opinion, je conteste, ci-dessous, les arguments des morphologues qui excluent la composition de la morphologie.

6.2 Arguments contre l'exclusion de la composition hors de la morphologie constructionnelle

Les arguments avancés pour exclure la composition de la morphologie reposent sur le fait que la composition associe des unités lexicales sans que soient impliquées

des modifications phonologiques et en mettant en relation des unités selon des règles traditionnellement observées dans les constructions syntaxiques

6.2.1 Modifications phonologiques

Un des arguments avancés par Aronoff (1994) pour traiter la composition hors de la morphologie est fondé sur l'observation du fait que la composition, à l'inverse des processus morphologiques tels que l'affixation, n'impliquerait pas de modifications phonologiques.

Remember that a word-formation rule as explicated in WFGG (which I would now term a lexeme-formation rule) is a multidimensional function with syntactic, semantic, and phonological parts to it. The syntactic part stipulates a base (in terms of its syntactic category) and an output (also in terms of its syntactic category) ; the semantic part of the rule may provide more detailed semantic specification for the base and the output beyond their simple categories (in a theory that distinguishes semantic from syntactic properties) ; the phonological part consist of a realization rule in which are stipulated a stem and a morphological operation. Within such a framework, compounding is a lexeme-formation rule with no phonological subpart beyond concatenation. (Aronoff 1994 : 16) [c'est moi qui souligne]

Dépassé l'observation des données de l'anglais, cet argument n'est pas valide dans la mesure où, dans de nombreuses langues, les unités mises en jeu par la composition ne sont pas toujours directement liées entre elles par concaténation simple, sans qu'aucune modification phonologique n'ait lieu. On observe, en effet, dans certaines langues, l'apparition de voyelles ou de consonnes à la jonction des deux unités lexicales qui entrent dans le mot composé. C'est le cas, par exemple, de l'insertion d'une voyelle de liaison en latin (insertion de la voyelle *i*) et en grec (insertion de la voyelle *o*) entre deux unités lexicales aux frontières consonantiques ; c'est le cas également en allemand, de l'insertion d'un *s* médian. Je présente ci-dessous certains résultats des travaux de Becker (1992) et d'Oniga (1992) qui analysent les phénomènes de changements phonologiques impliqués dans la construction de mots composés, respectivement, de l'allemand et du latin.

Becker (1992 : 10-16) étudie les « éléments de liage » (*linking element*) qui apparaissent à la frontière des unités qui forment les composés [NN]_N en allemand Il argumente en faveur d'un statut phonologique de ces éléments, et prend ainsi position contre les analyses traditionnelles qui y voient des suffixes flexionnels.

Becker (1992 : 12-15) montre que ces interprétations traditionnelles sont fondées sur l'observation immédiate de l'homonymie entre ces « éléments de liage » et une forme fléchie du nom, que ce soit celle du nominatif singulier, du nominatif pluriel ou du génitif pluriel. Son argumentation prouve qu'analyser ces éléments comme des suffixes flexionnels ne tient pas, pour plusieurs raisons, notamment le fait qu'ils ne répondent pas systématiquement à la valeur sémantique du suffixe flexionnel. Il cite, par exemple, le cas de faux pluriels tels que la finale de *Sonnen* dans le nom composé [NN]_N *Sonnenschein* 'lumière du soleil', qui ne correspond pas sémantiquement au pluriel du nom *Sonne*. Je reproduis, ci-dessous, quelques exemples de modifications phonologiques liées à la règle de composition en allemand.

Tableau 3.

Phénomène phonologique	Noms composants	Mot composé	Traduction du composé
ajout de <i>s</i>	<i>Wirt + Haus</i> <i>Wirt</i> 'hôte' ; <i>Haus</i> 'maison'	<i>Wirtshaus</i>	'auberge'
ajout de <i>es</i>	<i>Jahr+Zeit</i> <i>Jahr</i> 'année' ; <i>Zeit</i> 'temps'	<i>Jahreszeit</i>	'saison'
ajout de <i>(e)n</i>	<i>Affe + Haus</i> <i>Affe</i> 'singe' ; <i>Haus</i> 'maison'	<i>Affenhaus</i>	'pavillon des singes'
ajout de <i>e</i>	<i>Tag + Buch</i> <i>Tag</i> 'journée' ; <i>Buch</i> 'livre'	<i>Tagebuch</i>	'journal intime'
Umlaut	<i>Mutter + Heim</i> <i>Mutter</i> 'mère' ; <i>Heim</i> : 'domicile'	<i>Mütterheim</i>	'foyer maternel'
Umlaut + <i>er</i>	<i>Haus + Bau</i> <i>Haus</i> 'maison' ; <i>Bau</i> 'construction'	<i>Häuserbau</i>	'construction de la maison'
soustraction de <i>e</i>	<i>Auge + Apfel</i> <i>Auge</i> 'œil' <i>Apfel</i> 'pomme'	<i>Augapfel</i>	'globe de l'œil' (cf. en français : « prunelle des yeux »)
soustraction de <i>e</i> + ajout de <i>s</i>	<i>Geschichte + Buch</i> <i>Geschichte</i> 'histoire' <i>Buch</i> 'livre'	<i>Geschichtsbuch</i>	'livre d'histoire'

Oniga (1992), pour sa part, étudie les phénomènes phonologiques liés à la composition en latin.

The morphology of Latin compounds presents systematic morphophonological «readjustments » in the final part of the theme of the first member. (Oniga (1992 : 110))

Oniga (1992 : 110-112) reconnaît trois règles de réajustement qui s'appliquent lors de la construction de mots composés. Je les présente ci-dessous à titre d'illustration.

La première règle élimine la voyelle thématique du composant initial si le thème du second composant commence par une voyelle² (cf. Tableau 4).

Tableau 4.

<i>aqua + agio</i> <i>aqua</i> (N) 'eau' + <i>ago</i> (V) 'conduire'	<i>aquagium</i> (N)	'conduite d'eau'
<i>funi + ambulo</i> <i>funis</i> (N) 'corde' ; <i>ambulo</i> (V) 'aller et venir'	<i>funambulus</i> (N)	'funambule'
<i>magno + animo</i> <i>magnus</i> (N) 'grand' ; <i>animo</i> (V) 'recevoir tel ou tel tempérament'	<i>magnanimus</i> (N)	'magnanime'

La seconde règle prévoit que la voyelle thématique du composant initial devient un *i* bref si le thème du second composant commence par une consonne (cf. Tableau 5).

Tableau 5.

<i>bello + potent</i> <i>bello</i> (V) 'combattre' ; <i>potens</i> (Adj) 'puissant'	<i>bellipotens</i> (Adj)	'puissant dans la guerre'
<i>cornu + gero</i> <i>cornu</i> (N) 'corne des animaux' ; <i>gero</i> (V) 'porter'	<i>corniger</i> (N)	'cornu'
<i>silva + cola</i> <i>silva</i> (N) 'forêt' ; <i>cola</i> (N) 'colon'	<i>silvicola</i> (A)	'qui habite les forêts'

La troisième règle est une règle d'épenthèse qui insère un *i* bref entre les deux thèmes du composé si le premier se termine par une consonne et le second commence par une consonne (cf. Tableau 6).

² Cette règle n'est pas spécifique, en latin, à la composition mais opère également dans le cas de la dérivation.

Tableau 6.

<i>Carn + fac</i> <i>Caro, carnis</i> (génitif) (N) ‘chair’ ; <i>facio</i> (V) ‘faire’, ‘sacrifier’	<i>Carnifex</i> (N)	‘bourreau public’
<i>Patr+cida</i> <i>Pater, patris</i> (génitif) (N) ‘le père’ ; ‘le père’ ; <i>caedo</i> (V) ‘abattre, tuer’	<i>Patricida</i> (N)	‘parricide’
<i>Ped+sequo</i> <i>Pedes</i> (N) ‘piéton’ ; <i>sequor</i> (V) ‘suivre’	<i>Pedisequus</i> (A)	‘esclave qui accompagne’

Ces études montrent que l’argument d’Aronoff (1994) contre la construction, par la morphologie, des mots composés au motif que les mots composés ne présentent pas de modifications phonologiques ne tient pas face à l’examen des composés de certaines langues³.

6.2.2 Relation entre les composants

Un autre argument qui conduit à traiter la composition comme un processus non morphologique est fondé sur l’analyse de la relation entre les composants. Ainsi, Anderson (1992 : chapitre 11) reconnaît que les unités lexicales qui entrent dans les composés [NN]_N ou [VN]_N de l’anglais entretiennent des relations sémantiques qui correspondent à des relations argumentales traditionnellement observées dans les constructions syntaxiques.

[...] other arguments also support the suggestion that compounding is [...] a process of word-internal syntax. For exemple, the elements of compounds typically fill [...] argument position in the semantics of other elements : cf. *cutthroat*, *dogcatcher*. [...] It is clear that whatever the principles governing the internal relations of these elements, they are syntactic in a way which is somewhat different from other aspects of morphology. (Anderson (1992 : 293))

Par exemple, dans le composé *cutthroat* (‘assassin’), Anderson (1992) interprète la relation sémantique que le prédicat *to cut* (‘couper’) entretient avec le nom *throat* (‘la gorge’) comme une relation syntaxique de type verbe / argument, et plus

³ En outre, Anderson (1992 : 293), qui comme Aronoff (1994) exclut la composition de la morphologie, reconnaît néanmoins que certains mots composés présentent des modifications phonologiques (qu’il appelle, au même titre qu’Oniga (1992) des « règles de réajustement phonologiques »). « There is every reason to believe that the stems combined, as lexical items, will already have undergone rules at various levels ; but a newly formed compound might itself then be subject to phonological adjustments appropriate to all levels of the lexicon, including comparatively deep ones. » (Anderson (1992 : 293))

précisément comme une relation de type verbe / complément d'objet (*to cut the throat* 'couper la gorge'). Autre exemple, dans le composé *dogcatcher*, Anderson (1992) reconnaît que le nom *dog* entretient avec le verbe *to catch* sur lequel est construit le nom *catcher* qui apparaît dans le composé, une relation argumentale identique à celle d'un verbe et de son complément (*to catch the dog* 'attraper le chien'). Il en infère alors que la composition est une règle «quasi syntaxique» qui organise des unités lexicales de la même manière que le fait la syntaxe, à cette différence près qu'elle produit, comme résultat, un nom et non un syntagme ou une phrase.

We began this chapter with a consideration of some reasons to believe that at least one traditional category of words, namely compounds, do indeed have internal constituent structure despite the arguments of chapter 10 (and elsewhere) that such structure should not be assigned to words in general. To accommodate the structure of compounds, we proposed that the syntax includes Word Structure Rules that can develop lexical categories. These are similar to phrase-structure rules but have rather different properties with respect to the notions of X-theory. (Anderson 1992 : 318) [c'est moi qui souligne]

Ce type d'argument est similaire à ceux évoqués par Di Sciullo & Williams (1987), Lieber (1992), Barbaud (1991, 1994, 1997) ou Zwanenburg (1992) présentés ici en première partie. Il pêche par la confusion qu'il opère entre un niveau d'analyse sémantique et un niveau d'analyse syntaxique ; en effet, il rend compte de relations sémantiques de type prédicat / *Patient*⁴ entre des unités lexicales comme d'une relation syntaxique. L'objet du Chapitre 8 de la présente thèse consistera justement à contrecarrer ce genre d'analyse, en montrant qu'une relation de type prédicat / *Patient* est une relation sémantique mise en jeu par des lexèmes (c'est-à-dire des unités lexicales hors emploi) et que cette relation peut se réaliser soit dans une construction syntaxique, soit dans une construction morphologique, la composition, en l'occurrence.

Ainsi, l'argument d'Anderson (1992) ne peut constituer un obstacle pour appréhender la composition comme une règle morphologique.

⁴ Sur la relation prédicat / *Patient* et sur ce que recouvre le terme *Patient*, voir ci-dessous, Chapitre 8 .

6.3 Bilan

Si un mot composé répond à la définition donnée en (30), et si la morphologie constructionnelle est un composant autonome, indépendant de la syntaxe, qui construit des lexèmes sur la base de lexème, alors la composition est une règle de construction de mots qui appartient à la morphologie. Le composant morphologique constructionnel prend donc en charge la formation des mots par composition, de même que la formation des mots par dérivation et par conversion (comme l'a montré par ailleurs Kerleroux (1996a, 1996b, 1997, 1999)). J'emploierai dorénavant le terme de morphologie constructionnelle pour faire référence au composant morphologique lexical dont les règles de construction de mots sont des règles de dérivation, de composition et de conversion.

Conclusion

La deuxième partie a montré que la grammaire doit comprendre un composant morphologique autonome, distinct du composant syntaxique. Dans un premier temps, j'ai montré qu'une des conditions pour maintenir un composant morphologique qui soit indépendant des contraintes de la syntaxe était d'exclure la morphologie flexionnelle de la morphologie constructionnelle parce que la flexion entretient des liens avec un mode d'organisation syntaxique.

J'ai posé que l'objet du composant morphologique constructionnel est de rendre compte des relations lexicales entre lexèmes, c'est-à-dire des relations de forme, de catégorie et de sens entre des unités lexicales hors emploi syntaxique.

J'ai montré que les unités primitives de la morphologie constructionnelle sont (notamment) de type lexème et que les unités de type préposition, conjonction, déterminant et pronom en sont exclues parce qu'elles constituent des primitives de la syntaxe.

J'ai déduit de la définition de l'objet de la morphologie constructionnelle et de ses unités primitives que la composition est une règle de formation de mots qui appartient à la morphologie constructionnelle. J'en ai déduit, en outre, que la

morphologie constructionnelle ne construit pas les expressions nominales complexes qui mettent en jeu des unités fléchies ou des unités propres à la syntaxe, telles que les prépositions, les conjonctions, les pronoms ou les déterminants.

Ainsi, la deuxième partie a montré que la morphologie constructionnelle dispose des concepts appropriés pour analyser les mots composés $[VN]_{N/A}$ selon des modalités différentes de celles définies par la syntaxe. Il reste cependant encore à prouver que les composés $[VN]_{N/A}$ sont des construits morphologiques, c'est-à-dire des construits qui répondent aux propriétés définitoires de la morphologie constructionnelle telles que je les ai présentées ci-dessus.

Troisième partie

Analyse morphologique des mots composés [VN]_{N/A} du français

Introduction

Cette troisième partie s'attachera à montrer que les mots composés $[VN]_{N/A}$ du français sont construits par la morphologie constructionnelle. Cette analyse est fondée dans la mesure où les composés $[VN]_{N/A}$ répondent aux conditions d'une construction morphologique telles qu'elles ont été définies en deuxième partie. En l'occurrence, les composés $[VN]_{N/A}$ sont analysés comme des construits morphologiques parce que les unités en jeu dans ces constructions sont du type lexème et que les relations que ces unités entretiennent entre elles sont d'ordre sémantique et non pas d'ordre syntaxique.

Comme l'ont montré les Chapitre 1 et Chapitre 2 de la première partie, les points de tension traditionnels contre une analyse morphologique de ces composés concernent le verbe, à la fois dans son identité (s'agit-il d'une forme fléchie ou d'un thème du verbe ?) et dans le type de relations qu'il entretient avec le nom qui suit dans la construction (entretient-il des relations syntaxiques ou sémantiques avec le N ?). Les Chapitre 7 et Chapitre 8 étudient respectivement ces deux questions.

Le Chapitre 7 a pour objet d'analyser la forme du verbe qui apparaît dans les composés $[VN]_{N/A}$ et aboutit à montrer que cette forme correspond à un thème verbal, c'est-à-dire à une forme du lexème verbe.

Le Chapitre 8 a pour objet d'analyser les relations sémantiques qu'entretient le verbe des composés $[VN]_{N/A}$ avec le nom de la construction et aboutit à montrer que ces relations ne sont pas d'ordre syntaxique mais d'ordre sémantique. Surtout, le Chapitre 8 détermine avec précision la nature des contraintes sémantiques qui pèsent sur la composition $[VN]_{N/A}$ en français.

Chapitre 7

La forme du verbe des [VN]_{N/A}: un radical ou un thème ?

Un des arguments en faveur d'une construction syntaxique des [VN]_{N/A} est fondé sur la reconnaissance d'une forme d'impératif présent singulier ou d'indicatif présent 3^{ème} personne dans le verbe de ces composés. Cette reconnaissance est en partie motivée par une analyse de la forme graphique du verbe des composés [VN]_{N/A}, que les grammairiens du 19^{ème} siècle, dans leur grande majorité, appréhendent comme une forme distincte de celle d'un thème verbal et comme spécifique de l'impératif ou de l'indicatif (cf. Chapitre 1).

L'objet de ce chapitre est de montrer que la forme du verbe qui apparaît dans les mots composés [VN]_{N/A} n'est pas une forme d'impératif ou d'indicatif présent mais correspond à celle d'un thème du verbe. La démonstration s'établit en trois temps :

- je montrerai dans un premier temps que le verbe des [VN]_{N/A} n'est pas systématiquement homographe du *word* de l'impératif singulier ou du *word* de l'indicatif présent 3^{ème} personne correspondant ;
- je montrerai ensuite que dans les cas où le verbe du composé est homographe du *word* de l'impératif singulier et du *word* de l'indicatif présent 3^{ème} personne correspondant, ces *words* sont des formes non marquées et correspondent à des formes nues du verbe, c'est-à-dire à un thème du verbe ;
- et enfin, je reviendrai sur les analyses de la forme graphique du verbe proposée par les grammairiens du 19^{ème} siècle. Je montrerai alors que le *e* ou la consonne graphique finale de la forme du verbe qui apparaît dans les composés [VN]_{N/A} appartient bien au thème du verbe.

7.1 Précisions terminologiques

La forme fléchie d'un verbe est couramment analysée comme présentant maximalement

- (i) un radical,
 - (ii) une voyelle thématique (dont l'apparition « dépend des temps, des conjugaisons ou encore de la phonologie radicale » ou une voyelle (et/ou consonne) épenthétique,
 - (iii) une ou des marques flexionnelles (de mode, temps, personne).
- (Fradin (1993a : 639))

L'analyse flexionnelle des verbes a, en outre, recours à la notion de thème verbal pour désigner l'ensemble radical verbal + voyelle thématique.

- (31) thème = radical + voyelle thématique

Traditionnellement, la partie radicale d'un verbe est reconnue comme l'invariant présent dans toutes les formes fléchies de ce verbe (Boyé (2000 : 47)). Ainsi, l'observation du paradigme flexionnel du verbe *laver* montre que la partie radicale du verbe est /lav/. Cependant, cette notion de radical pose problème pour rendre compte de l'ensemble des formes lexicales des verbes parce que certains d'entre eux ne présentent pas de partie invariante. Par exemple, la partie radicale de verbes tels que *aller* ou *être* est vide parce qu'il n'y a pas de partie invariante (*irait, va, alla*, formes fléchies du verbe *aller* et *sera, est, fut*, formes fléchies du verbe *être*, ne présentent aucune partie commune). Pour pallier cette difficulté, la plupart des descriptions ont recours à la notion de thème, non pas strictement au sens de « radical + voyelle thématique », mais plus largement pour référer à la (ou les) forme(s) lexicale(s) du verbe¹, c'est-à-dire à la (ou les) forme(s) que prend le lexème verbe, formes dépourvues d'affixe de mode, de temps ou de personne. Par exemple, le thème de l'imparfait de l'indicatif est, pour les verbes *laver, finir, mordre, sortir, et aller*, respectivement (Boyé (2000 : 50))

¹ La tournure « la ou les » rend compte du fait que certains verbes ont plusieurs thèmes. Par exemple, les verbes du français traditionnellement classés dans le 2^{ème} groupe présentent un thème court (*fini-*), qui est le thème du présent singulier et un thème long (*finiss-*), qui est le thème de l'imparfait et du participe présent.

- (32) a. laver : [lav+ε], [lav+jɔ̃], [lav+je] → /lav/
b. finir : [finis+ε], [finis+jɔ̃], [finis+je] → /finis/
c. mordre : [mɔrd+ε], [mɔrd+jɔ̃], [mɔrd+je] → /mɔrd/
d. sortir : [sɔrt+ε], [sɔrt+jɔ̃], [sɔrt+je] → /sɔrt/
e. aller : [al+ε], [al+jɔ̃], [al+je] → /al/

C'est en ce sens que j'emploierai dorénavant le terme « thème verbal ».

7.2 Arguments contre une forme d'impératif ou d'indicatif du V des [VN]_{N/A}

7.2.1 Des formes graphiques distinctes de celle du V des [VN]_{N/A}

Le verbe des [VN]_{N/A} n'est pas systématiquement homonyme du *word* de l'impératif singulier ou du *word* de l'indicatif présent 3^{ème} personne correspondant à ce verbe. J'argumenterai ici en prenant en compte la forme graphique du verbe parce que c'est à partir de ces données que les grammairiens du 19^{ème} siècle ont construit leur analyse en faveur d'une forme d'impératif ou d'indicatif du verbe des composés [VN]_{N/A}.

7.2.1.1 Différences pour l'impératif présent singulier

L'observation des données montre que dans la majorité des cas, la forme du verbe des composés [VN]_{N/A} est homographe de celle du *word* de l'impératif présent singulier. C'est ce qui apparaît pour les verbes du 1^{er} groupe ou du 3^{ème} groupe² dont le thème du présent se termine graphiquement par un *e* final.

² J'adopte la classification des verbes en groupes sans prendre position sur la pertinence de cette organisation. Je suis ainsi la répartition fixée par l'arrêté du 25 juillet 1910 que rappelle Plénat (1981 : 267) : « Le classement qu'elle opère se fonde sur les terminaisons du singulier de l'indicatif présent et distingue trois groupes : le type aimer (présent en *e*), le type finir (présent en *-is*, participe en *-issant*), et le troisième groupe, qui comprend tous les autres verbes. »

Tableau 7. Exemples de [VN]_{N/A} dont le V appartient au 1^{er} groupe :

[VN] _{N/A}	Impératif singulier
porte-plume	porte
essuie-mains	essuie
garde-barrière	garde

Tableau 8. Exemples de [VN]_{N/A} dont le V appartient au 3^{ème} groupe :

[VN] _N	Impératif singulier
couvre-chef	couvre
ouvre-boîte	ouvre
cueille-fruits	cueille

Mais par ailleurs cette homographie n'est pas vraie pour tous les verbes³. L'observation des données montre que pour certains d'entre eux, la forme graphique du verbe des [VN]_{N/A} est différente de celle du *word* de l'impératif présent singulier correspondant. La forme de l'impératif est marquée par un *s* final au contraire du V des [VN]_{N/A}, dont les finales varient⁴.

C'est le cas de tous les verbes du 3^{ème} groupe dont le thème du présent présente une consonne finale graphique et muette (cf. Tableau 9) ; c'est également le cas pour les verbes du 2^{ème} ou 3^{ème} groupe dont le thème du présent présente une finale phonologique vocalique (cf. Tableau 10) :

Tableau 9.

[VN] _{N/A}	Impératif singulier
abat-jour	abats
bat-flanc	bats
perd-fluide	perds
prend-tout	prends
rabat-joie	rabats
tord-boyaux	tords

³ D'un point de vue phonétique, il y a homophonie entre le verbe des [VN]_{N/A} et la forme du verbe de l'impératif présent singulier.

⁴ Je n'expliquerai pas ici quelle valeur est attribuée à ce *s* qui apparaît graphiquement à l'impératif. Voir notamment Fradin (1993a : 678).

Tableau 10. Verbe du 2^{ème} groupe

[VN] _{N/A}	Impératif singulier
guérit-tout	guéris

Tableau 11. Verbes du 3^{ème} groupe

[VN] _{N/A}	Impératif singulier
bacul	bats
boi(t)-tout	bois
cuit-œuf	cuis
fai(t)-tout, fainéant	fais
soutien-gorge, soutien-pieds	soutiens
vaurien, vaunéant	vaux

Ces observations amènent à conclure que du point de vue de l'observation des formes graphiques, l'hypothèse de l'impératif ne tient pas pour ces verbes. Ce n'est pas la même forme qui apparaît dans les composés et à l'impératif présent singulier, puisque, pour les verbes de la 2^{ème} conjugaison et certains verbes de la 3^{ème} conjugaison (en dehors de ceux qui se terminent par un *e* final), la forme de l'impératif est marquée graphiquement par un *s*. Or les verbes qui apparaissent dans les [VN]_{N/A} ne portent pas cette marque finale. En conséquence, il s'avère que la généralisation selon laquelle la forme du verbe des [VN]_{N/A} est celle de l'impératif n'est pas vraie pour la forme graphique de ces verbes.

7.2.1.2 Différences pour l'indicatif présent singulier

L'observation des données montre que pour la majorité des verbes qui apparaissent dans les composés [VN]_{N/A}, la forme du verbe est homographe du *word* de l'indicatif présent 3^{ème} personne correspondant, et ce, que le verbe appartienne au 1^{er} groupe, au 2^{ème} groupe ou au 3^{ème} groupe :

Tableau 12. Exemple de [VN]_{N/A} dont le V appartient au 1^{er} groupe

[VN] _{N/A}	Indicatif présent personne 3
porte-plume	porte
essuie-mains	essuie
garde-barrière	garde

Tableau 13. Liste des [VN]_{N/A} dont le V appartient au 2^{ème} groupe

[VN] _{N/A}	Indicatif présent personne 3
guérit-tout	guérit

Tableau 14. Exemples de [VN]_{N/A} dont le V appartient au 3^{ème} groupe

[VN] _{N/A}	Indicatif présent personne 3
abat-jour	abat
bat-flanc	bat
couvre-chef	couvre
cueille-fruits	cueille
cuit-œuf	cuit
ouvre-boîte	ouvre
prend-tout	prend
rabat-joie	rabat
tord-boyaux	tord

Cependant, l'étude de la forme graphique du verbe montre que cette analyse ne vaut pas pour certains verbes du 3^{ème} groupe qui apparaissent au sein des [VN]_{N/A} avec une finale vocalique, alors que le *word* de l'indicatif présent 3^{ème} personne présente un *t* graphique final⁵.

Tableau 15. [VN]_{N/A} dont le V appartient au 3^{ème} groupe.

[VN] _{N/A}	Indicatif présent personne 3
bacul	bat
boitout	boit
faitout, fainéant	fait
soutien-gorge, soutien-pieds	soutient
vaurien, vaunéant	vaut

Ces derniers exemples montrent que la forme du verbe des [VN]_{N/A} n'est pas systématiquement homographe de celle de l'indicatif présent 3^{ème} personne. Cette observation amène à conclure que la généralisation selon laquelle la forme du verbe des [VN]_{N/A} est celle du *word* de l'indicatif n'est pas vraie pour la forme graphique de ces verbes.

⁵ Il faut cependant noter que la graphie du verbe dans les composés *boitout* et *faitout* est double et peut présenter un *-t* final (*boit-tout*, *fait-tout*). Selon cette seconde orthographe, la forme du verbe du composé est homographe de celle du *word* de l'indicatif présent 3^{ème} personne. Par ailleurs, le verbe *battre* qui apparaît dans *bacul* est généralement orthographié au sein des composés avec un *t* final (*bat-flanc*), et ne se distingue pas, dans ce cas, du *word* de l'indicatif (bien que ce *t* final n'ait pas le même statut que celui de *boit* ou *fait* puisque dans *bat*, il appartient au lexème, voir ci-dessous §7.3.3.1).

7.2.1.3 Bilan

La confrontation entre la forme du verbe des [VN]_{N/A} et la forme du *word* de l'impératif présent singulier ou de celle du *word* de l'indicatif présent 3^{ème} personne correspondant montre qu'il n'y a pas toujours homographie entre elles. Cette observation conduit à remettre en question la valeur de généralité de l'analyse selon laquelle le verbe des [VN]_{N/A} serait un *word* de l'impératif ou de l'indicatif de ce verbe. Elle prouve même précisément la fausseté de cette hypothèse : puisque la forme du verbe des [VN]_{N/A} ne correspond pas dans tous les cas au *word* de l'impératif présent singulier ou au *word* de l'indicatif présent 3^{ème} personne correspondant, alors la forme du verbe des [VN]_{N/A} n'est pas celle d'un impératif ou d'un indicatif.

Cette preuve présente cependant la faiblesse d'être fournie par un nombre très restreint et peu représentatif de données : en effet, seul un très faible pourcentage des verbes prouve, à cause d'une différence graphique, que la forme du verbe des [VN]_{N/A} n'est ni celle d'un impératif ni celle d'un indicatif. Il demeure que la forme de la majorité des verbes qui apparaissent dans les [VN]_{N/A} est homographe du *word* de l'impératif et/ou de l'indicatif correspondant (cf. *porte, essuie, couvre*). C'est pourquoi les grammairiens du 19^{ème} siècle les analysent soit comme une forme de l'impératif soit comme une forme de l'indicatif, forme qu'ils reconnaissent comme distincte de celle du thème verbal attendu par la composition [VN]_{N/A}.

Pour confirmer l'analyse que le verbe des [VN]_{N/A} n'est pas le *word* de l'impératif présent singulier ou de l'indicatif présent 3^{ème} personne correspondant, je montrerai, dans les paragraphes qui suivent que, dans les cas d'homographie entre ces *words* et le verbe des composés, les *words* en question ne sont marqués ni pour un mode, ni pour un temps, ni pour une personne mais correspondent au thème du verbe.

7.2.2 Des formes non marquées

7.2.2.1 Les données

Les verbes étudiés dans les paragraphes qui suivent sont ceux des composés [VN]_{N/A} dont la forme est identique au *word* de l'impératif présent singulier et/ou de

l'indicatif présent 3^{ème} personne correspondant (je laisse cependant de côté les construits tels que *boit-tout*, *cuit-œuf* ou *guérit-tout* que je traiterai plus loin, §7.3.3.2). Parmi ces verbes, certains sont homographes (i) à la fois du *word* de l'indicatif et de l'impératif, et d'autres (ii) uniquement du *word* de l'indicatif présent 3^{ème} personne.

Dans le cas (i), les verbes des composés [VN]_{N/A} appartiennent à la 1^{ère} conjugaison ou à la 3^{ème} conjugaison et présentent une forme graphique qui s'achève par un *e*.

Tableau 16. V du 1^{er} groupe

[VN] _{N/A}	Indicatif présent singulier	Impératif présent singulier
porte-plume	porte	porte
essuie-mains	essuie	essuie
garde-barrière	garde	garde

Tableau 17. V du 3^{ème} groupe

[VN] _{N/A}	Indicatif présent singulier	Impératif singulier
couvre-chef	couvre	couvre
ouvre-boîte	ouvre	ouvre
cueille-fruits	cueille	cueille

Dans le cas (ii), les verbes des composés [VN]_{N/A} appartiennent à la 2^{ème} ou 3^{ème} conjugaison et présentent une forme graphique qui s'achève par une consonne finale graphique non prononcée.

Tableau 18. V du 3^{ème} groupe

[VN] _{N/A}	Indicatif présent personne 3	Impératif singulier
abat-jour	abat	abats
bat-flanc	bat	bats
prend-tout	prend	prends
rabat-joie	rabat	rabats
tord-boyaux	tord	tords

L'objet des paragraphes 7.2.2.2 et 7.2.2.3 est de montrer que, bien qu'il y ait homographie, la forme du verbe qui apparaît dans les [VN]_{N/A} n'est pas une forme marquée pour l'impératif ou l'indicatif. L'argumentation consiste, à la lumière des

études sur le système flexionnel verbal du français, à reconnaître l'absence de marquage flexionnel sur les formes en question.

7.2.2.2 Formes homonymes du *word* de l'impératif présent singulier

Les études sur le système flexionnel verbal du français montrent que la forme utilisée pour l'impératif singulier des verbes qui apparaissent dans le Tableau 16 et le Tableau 17 ne présente aucune marque spécifique pour le mode, le temps ou la personne (par exemple, Martinet (1969 : 100-101), Blanche-Benveniste & van den Eynde (1970 : 414), Fradin (1993a : 701) et Boyé (2000 : 159)). En outre, les mêmes études montrent que la forme utilisée pour l'impératif présent singulier de ces verbes est celle du thème verbal présent, c'est-à-dire une forme lexicale nue, dépourvue de flexion⁶.

En français, l'impératif ne possède pas de désinences propres. Aucun verbe non plus n'exhibe de radical particulier pour l'impératif. Ce dernier se forme sur le radical du présent si le verbe n'a pas de radical du subjonctif. Sinon, il se forme sur ce dernier. Fradin (1993a : 701)

Cette absence de marque ou de thème particulier pour l'impératif présent singulier des verbes présentés dans le Tableau 16 et le Tableau 17 implique qu'il n'y a aucun moyen, en français, de reconnaître une forme d'impératif uniquement à partir de l'étude phonologique ou graphique de la forme de ces verbes. Et qu'en conséquence, rien, du point de vue de la forme, ne permet d'affirmer que le verbe des [VN]_{N/A} tels que *porte-plume*, *essuie-mains* ou *couvre-chef* (Tableau 16 et Tableau 17) est le *word* de l'impératif présent singulier correspondant. Comme la forme du verbe de l'impératif présent singulier correspond à celle du thème présent de ce verbe, on peut affirmer que la forme de l'élément V des [VN]_{N/A} est celle d'un thème, et non celle de l'impératif. Ainsi, l'analyse selon laquelle le verbe des [VN]_{N/A} comme *porte-plume*, *essuie-mains* ou *couvre-chef* est une forme d'impératif n'a aucun fondement phonologique ou graphique.

⁶ Pour d'autres types de verbes (ceux du 2^{ème} groupe et certains du 3^{ème} groupe tels que *abattre*, *prendre* ou *tordre*), la forme de l'impératif présent singulier présente une marque graphique de la personne (ce que transcrit le *s* graphique final par exemple de *abats*, *prends*, *tords*). Dans la mesure où cette analyse ne concerne pas les données étudiées ici (*porte*, *essuie*, *couvre*, *ouvre*, *cueille*), je ne prendrai donc pas position sur ce point (voir Fradin (1993a : 678) pour la justification du *-s* graphique).

7.2.2.3 Formes homonymes du *word* de l'indicatif présent 3^{ème} personne

De la même façon, les études sur le système flexionnel verbal du français montrent que la forme utilisée pour l'indicatif présent 3^{ème} personne des verbes qui apparaissent dans le Tableau 18 n'est marquée ni pour le mode ni pour le temps, ni pour la personne (Schane (1968), cité par Plénat (1981 : 12), Martinet (1969 : 100-101), Swiggers & van den Eynde (1987b : 228), Boyé (2000 : 49 ; 125))⁷. Cette absence de désinence implique qu'il n'y a aucun moyen, en français, de reconnaître une forme d'indicatif dans les composés [VN]_{N/A} construits avec ces verbes uniquement à partir de l'étude phonologique ou graphique de la forme verbale.

En outre, et à l'image de la démonstration qui a été avancée pour l'impératif, il ressort des mêmes études sur le système flexionnel verbal du français que la forme de l'indicatif présent singulier 3^{ème} personne des verbes présentés dans le Tableau 18 correspond à celle du thème verbal du présent (Boyé (2000 : 159)). Ces résultats confirment l'hypothèse que la forme dont le verbe des [VN]_{N/A} est homographe est celle d'un thème.

On en conclut que l'analyse selon laquelle le verbe des [VN]_{N/A} est une forme d'indicatif n'a aucun fondement phonologique ou graphique.

7.2.3 Bilan

J'ai présenté, dans le paragraphe 7.2 trois arguments qui montrent que le verbe des composés [VN]_{N/A} ne peut être identifié ni comme une forme d'impératif présent singulier ni comme une forme d'indicatif présent 3^{ème} personne.

- (i) Un premier argument montre que la forme du verbe des [VN]_{N/A} n'est pas systématiquement homographe du *word* de l'impératif présent singulier et/ou du *word* de l'indicatif présent 3^{ème} personne correspondant. En conséquence, l'analyse selon laquelle le verbe des [VN]_{N/A} est soit une forme d'indicatif soit une forme d'impératif est fautive.

⁷ Certaines de ces approches reconnaissent en revanche, que les verbes de la 2^{ème} conjugaison et certains de la 3^{ème} conjugaison portent des marques de personne caractéristiques du présent, en particulier pour les personnes 1, 2 (/z/) et 3 (/t/) (Swiggers & van den Eynde (1987b : 228), Fradin (1993a : 678)) (*finis, finit, bois, boit*). Comme ces désinences n'apparaissent pas avec les verbes dont il est question ici (en dehors des quatre verbes du corpus dont le radical du présent s'achève par une voyelle (*boit, cuit, fait* et *guérit*) et que j'analyserai ci-dessous), je n'aborderai pas ce point.

- (ii) Un deuxième argument montre que dans les cas où les *words* de l'impératif présent singulier et de l'indicatif présent 3^{ème} personne des verbes susceptibles d'apparaître dans les composés [VN]_{N/A} sont homographes de ce verbe, ces *words* sont dépourvus de désinence. En conséquence, aucune marque ne prouve que la forme du verbe des [VN]_{N/A} est celle d'un indicatif ou d'un impératif.
- (iii) Et enfin, un troisième argument montre que, toujours dans ce cas d'homographie, le *word* de l'impératif présent singulier et le *word* de l'indicatif présent 3^{ème} personne des verbes susceptibles d'apparaître dans les composés [VN]_{N/A} sont réalisés par le thème nu du verbe, et qu'ainsi le verbe des [VN]_{N/A} est homonyme d'un thème du verbe.

Les conséquences de ces résultats sur l'analyse des composés [VN]_{N/A} du français sont claires : comme l'hypothèse de l'impératif présent singulier et celle de l'indicatif présent 3^{ème} personne ne pouvaient tenir que si des preuves phonographiques venaient les étayer⁸ et que ces preuves sont inexistantes, je pose que ces deux hypothèses doivent être rejetées. L'étude de la forme du verbe des [VN]_{N/A} conduit en revanche à établir l'hypothèse que cette forme est un thème verbal. C'est ce que montre le chapitre suivant.

7.3 Un thème verbal

L'étude du système flexionnel verbal du français a conduit l'analyse présentée ici à l'hypothèse que la forme du verbe qui apparaît dans les composés [VN]_{N/A} correspond à un thème de ce verbe, c'est-à-dire à une forme du lexème, dépourvue de désinence. Les paragraphes qui suivent s'attachent à confirmer cette hypothèse, en déterminant d'abord le type de thème du verbe que la règle de construction [VN]_{N/A} sélectionne (cf. § 7.3.1), en montrant ensuite que, contrairement à ce qu'ont avancé les grammairiens du 19^{ème} siècle, le *e* et la consonne orthographique qui apparaissent

en finale des verbes des composés [VN]_{N/A} (*porte-plume*, *abat-jour*) appartiennent au thème du verbe et ne correspondent pas à une marque spécifique d'une forme d'impératif ou d'indicatif (cf. § 7.3.2 et 7.3.3), et en montrant enfin que les supposées marques de flexion des quelques verbes du 3^{ème} groupe à finale vocalique (*cuit-œuf*) n'en sont pas, mais relèvent de ce que j'appellerai un processus d'analogie.

7.3.1 Un thème de l'indicatif présent

On parvient à une représentation adéquate des contraintes de sélection de la forme du verbe des [VN]_{N/A} en posant la généralisation (33) :

- (33) La composition [VN]_{N/A} du français sélectionne la forme du verbe qui correspond au **thème de l'indicatif présent** de ce verbe, tel qu'il se manifeste au singulier.

La généralisation (33) permet de rendre compte, dans tous les cas, de la forme du verbe qui apparaît dans les [VN]_{N/A}, quel que soit le type de verbe en jeu, le groupe auquel il appartient ou les alternances de thèmes qui le caractérisent, le cas échéant.

La généralisation (33) peut paraître inutilement précise si l'on considère les verbes qui ne présentent aucune alternance de thèmes ; dans ce cas, en effet, le thème du verbe est unique et la forme qui apparaît dans les [VN]_{N/A} correspond à ce thème. C'est ce que l'on observe pour la majorité des verbes des [VN]_{N/A} :

Tableau 19.

Infinitif du verbe	Thème du verbe	Forme du verbe du [VN] _{N/A}
porter	/pɔrt/	/pɔrt/ (porte-plume)
casser	/kas/	/kas/ (casse-cou)
cueillir	/kœj/	/kœj/ (cueille-fruit)

Cependant, la généralisation (33) rend compte d'un niveau de précision tout à fait nécessaire dans le cas des verbes qui présentent une alternance de thèmes. En effet,

⁸ Puisque par ailleurs ces hypothèses ne sont cohérentes ni théoriquement (la syntaxe n'est pas dévolue à construire des unités lexicales), ni descriptivement (il manque le déterminant pour pouvoir

les verbes qui apparaissent dans les [VN]_{N/A} sont susceptibles, selon le contexte morphologique, de réaliser deux, trois, voire quatre thèmes. Ces différents thèmes présentent des alternances phonologiques diverses et plus ou moins complexes (par exemple, alternance vocalique (/prən/ /prɛn/), diérèse (/apɥi/ /apɥij/), alternance entre une voyelle et un glide (/rəmy/ /rəmy/), réalisation ou non de consonne latente⁹ (/abat/ /aba/)). Ainsi, une généralisation qui sélectionnerait, par exemple, uniquement le thème du présent singulier intégrerait aussi bien les thèmes de l'indicatif présent que ceux du subjonctif présent (/prā/ /prɛn/) et ne parviendrait finalement pas à identifier la forme du verbe autorisée par la composition [VN]_{N/A} (qui exclut la possibilité d'un thème du subjonctif présent *prend-tout*/**prenne-tout*). De même, une généralisation qui manquerait de préciser que le thème est tel qu'il se manifeste au singulier, intégrerait toutes les alternances de thèmes qui apparaissent entre la forme utilisée pour les personnes 1, 2, 3 et 6 (par exemple (/apɥi/ pour le verbe *appuyer*) et la forme utilisée pour les personnes 4 et 5¹⁰ (/apɥij/), alors que la composition [VN]_{N/A} n'autorise que la première forme. La généralisation (33), en revanche, identifie précisément le thème que sélectionne la composition [VN]_{N/A} dans le cas de verbes qui réalisent des alternances.

Le Tableau 20 ci-dessous prouve la validité de la généralisation (33) en montrant, dans le cas des verbes caractérisés par des alternances de thèmes, que la composition [VN]_{N/A} sélectionne le thème utilisé pour l'indicatif présent singulier¹¹.

reconnaître une phrase) ni sémantiquement (le composé ne porte aucune marque sémantique de mode, de temps ou de personne) (cf. Chapitre 8)

⁹ Sur les consonnes latentes, voir ci-dessous § 7.3.3.1.

¹⁰ J'adopte une représentation chiffrée des personnes qui s'étend de 1 à 6 en commençant par la 1^{ère} personne du singulier.

¹¹ Je ne préciserai pas ici toutes les alternances de radicaux possibles pour un verbe, ni ne caractériserai les changements phonologiques à l'oeuvre, ces analyses dépasseraient l'objet de mon analyse. Je renvoie, pour ces questions, à Swiggers & van den Eynde (1987b), Fradin (1993a), Boyé (2000). Je m'en tiendrai uniquement à présenter quelques alternances de radicaux possibles pour les verbes concernés.

Tableau 20.

Infinitif du verbe	Thème indicatif présent singulier	Autres thèmes possibles	Forme du verbe du [VN] _{N/A}
abattre	/aba/	/abat/	/aba/ (abat-jour)
appuyer	/apɥi/	/apɥij/	/apɥi/ (appui-bras)
battre	/ba/	/bat/	/ba/ (bat-flanc)
boire	/bwa/	/byv/	/bwa/ (boit-tout)
copier	/kopi/	/kopj/	/kopi/ (copie-lettres)
couvrir	/kuvr/	/kuvɛr/	/kuvr/ (couvre-chef)
cuire	/kɥi/	/kɥiz/	/kɥi/ (cuit-œuf)
essuyer	/esɥi/	/esɥij/	/esɥi/ (essuie-mains)
faire	/fɛ/	/fɛz/	/fɛ/ (fait-tout)
guérir	/geri/	/geris/	/geri/ (guérit-tout)
ouvrir	/uvr/	/uvɛr/	/uvr/ (ouvre-boîte)
perdre	/pɛr/	pɛrd	/pɛr/ (perd-fluide)
prendre	/prã/	/prɛn/ /prɛn/	/prã/ (prend-tout)
prier	/pri/	/prij/	/pri/ (prie-Dieu)
rabattre	/raba/	/rabat/	/raba/ (rabat-joie)
remuer	/rɛmy/	/rɛmɥ/	/rɛmy/ (remue-ménage)
soutenir	/sutjɛ/	/sutjɛn/ /sutɛn/	/sutjɛ/ (soutien-gorge)
tordre	/tɔr/	/tɔrd/	/tɔr/ (tord-boyaux)
tuer	/ty/	/tɥ/	/ty/ (tue-mouches)
valloir	/vo/	/val/	/vo/ (vaunéant)

La généralisation (33) met ainsi au jour la propriété de la règle morphologique de composition [VN]_{N/A} de sélectionner un thème particulier du verbe. Le type de thème sélectionné est spécifique à cette construction ; d'autres règles morphologiques sur base verbale n'élisent pas systématiquement le même type. Par exemple, les suffixes à initiale vocalique qui s'adjoignent à des verbes du 1^{er} groupe à finale en /i/ sélectionneront la base verbale qui présente un yod en finale (*copiage, copieur, essuyage, essuyeur, remueur, tueur*) et les mêmes suffixes qui s'adjoignent à des verbes du 2^{ème} groupe ou du 3^{ème} groupe sélectionneront le thème long du verbe qui réalise la consonne latente (*guérisseur, rabatteur*).

Comme la généralisation (33) va à l'encontre des analyses proposées au 19^{ème} siècle par les grammairiens comparatistes, les paragraphes qui suivent s'attachent à

réexaminer les arguments qu'ils ont avancés de manière à confirmer l'hypothèse défendue ici selon laquelle la forme du verbe qui apparaît au sein des composés [VN]_{N/A} est celle d'un thème de ce verbe et non une forme d'indicatif et/ou d'impératif.

7.3.2 Les verbes des [VN]_{N/A} à finale en *e*

Les grammairiens du 19^{ème} siècle ne parviennent pas à analyser la forme du verbe des composés [VN]_{N/A} comme un thème de ce verbe, en particulier parce qu'ils excluent de la forme de ce thème le *e* final qui apparaît dans le thème de présent singulier des verbes de la 1^{ère} conjugaison et de certains verbes de la 3^{ème} conjugaison : le thème du verbe *port(er)* serait la forme graphique *port-* plutôt que la forme *porte* qui apparaît dans *porte-plume*.

J'avance ci-dessous des arguments qui montrent que le *e* graphique final de ces verbes appartient bien au thème du verbe, c'est-à-dire à une forme lexicale de ce verbe, et qu'il n'est pas la marque d'une désinence.

7.3.2.1 Rôle phonographique du *e* final

Une première étape de l'analyse permet de considérer le rôle phonographique que joue le *e* final dans la forme graphique du thème : il correspond à une marque graphique qui permet de prononcer la consonne précédente, le cas échéant.

En fin de mot, *e* muet ne se prononce en général pas, et indique simplement que la consonne représentée par la lettre précédente doit, elle, être prononcée. (Dell (1973b : 178)).

Ainsi, dans *porte-bagages*, *brise-cou*, *arrête-bœufs*, le *e* de *porte*, *brise* et *arrête* ne se prononce pas mais permet la réalisation du /t/ (/pɔrtplym/ ; /arɛtbø/) et du /z/ (/brizku/) qui précède. A l'inverse, l'absence du *e* graphique final (*port*, *arrêt*, *bris*) entraîne la non-réalisation de la consonne finale (/pɔr/, /arɛ/, /bri)¹².

¹² Cette observation ne peut cependant être généralisée et n'est pas consécutive d'une règle de réalisation phonétique des consonnes en finale de mots en fonction de leur contexte orthographique droit. On remarque en effet qu'en français, certaines consonnes finales de mots sont réalisées phonétiquement sans pour autant que cette réalisation soit déclenchée par la présence graphique d'un *e* final : *bœuf*, *bol*, *chef*, *roc*, *net*, *cap* (à mettre en contraste avec *banc*, *loup*).

Le *e* graphique qui apparaît en finale de certains verbes des composés [VN]_{N/A} joue donc un rôle phonographique. De fait, il appartient à la représentation lexicale de l'unité et doit être inscrit au sein de la rubrique graphématique du lexème.

7.3.2.2 Rôle phonologique du *e* final

Ce *e* graphique final n'est pas toujours réalisé phonétiquement. En effet, dans *porte-bagages*, le *e* final de *porte* peut ne pas être prononcé [pɔrtbagaʒ] tandis qu'il l'est quasi-systématiquement dans *porte-plume* ([pɔrtəplym])¹³. Ce comportement phonétique du *e* final peut être identifié à celui d'un *e muet*, qui au niveau phonologique correspond à un schwa, au sens où schwa réfère au phénomène phonologique de voyelle instable (Encrevé (1988 : 252 note 37))¹⁴. Ainsi, le *e* graphique final des verbes des [VN]_{N/A} à finale consonantique correspondrait à la transcription graphique d'un schwa, que je définis à la suite de Dell (1973b : 178) et Encrevé (1988 : 212) comme suit :

Un schwa est un phonème vocalique qui se caractérise au niveau de la prononciation par son instabilité dans un même mot où il peut être soit présent soit absent en un même point.

La prononciation du *e muet* en finale des verbes des composés [VN]_{N/A} concernés dépend en partie du contexte dans lequel il apparaît. Il répond aux contraintes d'apparition phonétique du *e muet* présentées notamment par Dell (1973b : 222-225)

¹³ La non-réalisation du *e* est toujours possible et on peut s'attendre à rencontrer la prononciation [pɔrtplym] pour le composé *porte-plume*, bien qu'elle paraisse difficile. Il semble cependant que la taille du N du composé joue dans la réalisation du *e* : le *e* se réalise plus facilement s'il est suivi d'un N monosyllabique (*porte-plume* [pɔrtəplym], *garde-boue* [gardəbu], *ouvre-boîte* [uvrəbwat]) et moins facilement s'il est suivi d'un N polysyllabique (*porte-bagages* [pɔrtbagaʒ], *garde-barrière* [gardbariɛr], *ouvre-bouteille* [uvbutɛj]).

¹⁴ Comme le rappelle Encrevé, « *E muet* est le nom classique du phénomène en français, qui se réfère à l'orthographe du français. Schwa, emprunté à l'hébreu, a été adopté par les linguistes pour décrire ce phénomène phonologique de voyelle instable dans les langues en général ».

et Encrevé (1988 : 223)¹⁵. Le *e muet* en finale du verbe des [VN]_{N/A} peut être prononcé

(i) s'il est suivi par une seule consonne mais précédé par deux consonnes ou plus (*garde-malade* : [gard(ə)malad]). Si la seconde des deux consonnes est une liquide, il est systématiquement prononcé (*ouvre-boîte* [uvrəbwat]) ;

(ii) s'il est suivi par plus d'une consonne et précédé par deux consonnes (*porte-plume* [pɔrt(ə)plym]). La fréquence de réalisation du *e muet* est plus grande dans ce dernier cas (Encrevé (1988 : 223)) mais n'est jamais systématique (*porte-drapeau* [pɔrddrapo], la non-prononciation du *e muet* entraînant l'assimilation du [t] au [d] du point de vue de la sonorité).

En revanche, le *e muet* ne se réalisera jamais devant voyelle (*porte-avion* [pɔrtavijɔ̃]) (Dell (1973b : 222)).

Dans la mesure où le *e muet* qui apparaît en finale du thème des verbes des composés [VN]_{N/A} correspond au niveau phonologique à un schwa, et que ce schwa appartient à la représentation phonologique des unités lexicales concernées, la forme phonologique des verbes des composés [VN]_{N/A} qui s'achèvent par une consonne fixe (comme par exemple *accroche*, *allume*, *brise*, *brûle*, *casse*, *chauffe*, *coupe*, *couvre*, *caille*¹⁶, *cure*, *garde*, *guide*, *lave*, *monte*, *pique*, *porte*, *protège*) comprend un schwa final (par exemple /akrɔʃə/, /alymə/, /brizə/)¹⁷. Ce schwa, en tant qu'il appartient à la représentation phonologique des thèmes verbaux, doit être enregistré au sein de la rubrique phonologique du lexème.

¹⁵ Dans certains cadres théoriques, schwa est toujours présent dans la représentation phonologique ce qui nécessite de poser une règle d'effacement lorsqu'il n'apparaît pas phonétiquement. Dans d'autres cadres, schwa n'est jamais représenté dans la forme sous-jacente ce qui nécessite de poser une règle d'épenthèse pour rendre compte de son apparition en surface. Bien que je ne présente pas ici de représentation phonologique fine, j'adopte une position intermédiaire, celle d'Encrevé (1988), qui pose que la structure sous-jacente peut inclure des voyelles flottantes et que leur apparition, conditionnée contextuellement, résulte de l'appariement de cette voyelle avec une position squelettale. Une des motivations de ce choix tient au fait que ce type de représentation permet de rendre compte de façon homogène à la fois du comportement du schwa pour les thèmes verbaux à finale consonantique fixe et de l'apparition des consonnes latentes pour des verbes tels que *abattre* (cf. ci-dessous § 7.3.3.1).

¹⁶ Si on analyse les glides comme des consonnes.

¹⁷ Je donne ici une représentation phonologique appauvrie des unités lexicales qui comprennent un schwa, mais il faut interpréter ce schwa comme une voyelle flottante au sens d'Encrevé (1988), voyelle qui se lie ou non à une position squelettale selon le contexte dans lequel elle apparaît.

Ainsi, le *e* graphique qui apparaît en finale du thème verbal des composés [VN]_{N/A} peut s'analyser à deux niveaux : un niveau phonographique où il joue le rôle de déclencheur phonétique de la consonne qui précède (il est inscrit à ce titre au sein de la rubrique graphématique du lexème), et un niveau phonologique où il correspond à un *e muet*, c'est-à-dire un schwa dont la réalisation phonétique est instable (le schwa est alors inscrit au sein de la rubrique phonologique du lexème). L'observation des données présentées dans le paragraphe suivant (§ 7.3.2.3) montrera que ce *e* graphique peut être encore analysé à un autre niveau.

7.3.2.3 Rôle morphophonologique du *e* final

L'analyse du *e* en terme phonographique et phonologique ne permet cependant pas d'expliquer le *e* graphique à la finale des verbes dont le thème de l'indicatif présent s'achève phonétiquement non pas par une consonne ou un groupe consonantique mais par une voyelle.

- (34) a. appuie (appuie-tête [apɥitɛt])
b. copie (copie-lettres [kopilɛtr])
c. essuie (essuie-mains [esɥimɛ̃])
d. prie (prie-Dieu [pɾidjø])
e. remue (remue-ménage [rəmymenaʒ])
f. tue (tue-mouches [tymuʃ])

Dans ces cas, en effet, le *e* final ne remplit aucun rôle phonographique puisqu'il ne peut déclencher la réalisation phonétique d'une consonne précédente ; par ailleurs il ne peut s'analyser comme un *e muet* puisqu'il ne se réalise jamais phonétiquement, la représentation lexicale du verbe ne comprenant pas de schwa final.

On peut en revanche attribuer à ce *e* graphique un rôle morphologique : le *e* graphique final de *essuie* dans *essuie-glace* correspond à la transcription orthographique d'une voyelle thématique qui appartient au thème du verbe, au même titre que le *e* final de la forme *aime* du verbe *aimer*. Ainsi Plénat (1981) remarque-t-il que :

[...] au singulier, le type aimer comporte une voyelle thématique manifeste comme à l'aspect marqué¹⁸ (cf. j'aimee, tu aimes, il aimee, et aimer, il aimera, il aimerait [...]) cela suggère qu'au niveau sous-jacent, la voyelle thématique d'une conjugaison donnée reste la même quel que soit le temps considéré. (Plénat (1981 : 17-18))

Traditionnellement, on donne à cette voyelle thématique un rôle de marqueur de classe flexionnelle. Selon cette analyse, le *e* final du thème de l'indicatif présent des verbes de la 1^{er} conjugaison s'interprète comme une voyelle thématique spécifique aux verbes de cette conjugaison (Plénat (1981 : 17-18)).

Il ne fait de doute pour personne que la première conjugaison est une réalité linguistique et que, si les conjugaisons se distinguent les unes des autres par la qualité de leur voyelle thématique, celle de la première conjugaison doit être distincte de toutes les autres. (Plénat (1981 : 18))

Cette analyse présente l'avantage de permettre une interprétation homogène du *e* final des verbes des [VN]_{N/A} qui relèvent de la première conjugaison, quel que soit le contexte phonologique dans lequel il apparaît (à la suite de consonne comme dans *porte-plume* et *garde-malade* ou à la suite de voyelle comme dans *essuie-glace* et *remue-ménage*) : ce *e* final correspond au niveau morphologique à la voyelle thématique du thème de l'indicatif présent des verbes du premier groupe. En tant qu'elle appartient au thème du verbe, cette voyelle thématique est inscrite au niveau lexématique dans la rubrique morphologique.

On peut, en outre, étendre l'analyse à certains verbes traditionnellement classés dans le 3^{ème} groupe (*ouvrir*, *couvrir*) et, à la suite de Boyé (2000), reconnaître une voyelle thématique à la finale du thème de l'indicatif présent de ces verbes (*couvre*, *ouvre*). Selon cette approche, le *e* final de *couvre* dans *couvre-lit* ou de *ouvre* dans *ouvre-boîte* s'interprète comme la représentation graphique de la voyelle thématique qui appartient au thème de l'indicatif présent des verbes correspondants.

Ainsi, les verbes traditionnellement classés dans le 1^{er} groupe et certains verbes du 3^{ème} groupe présentent une voyelle thématique transcrite graphiquement par un *e* à la finale du thème de l'indicatif présent. Cette voyelle thématique est enregistrée dans la rubrique morphologique du lexème.

¹⁸ Plénat (1981) utilise ici le terme d'« aspect marqué » dans le sens de Schane (1968) où il correspond à l'« aspect du futur », c'est-à-dire du futur, du conditionnel présent et de l'infinitif (cité par Plénat (1981 : 11)).

7.3.2.4 Bilan

Les trois paragraphes précédents ont avancé des arguments qui permettent d'interpréter le *e* graphique final des verbes des composés [VN]_{N/A} selon trois niveaux d'analyse : un niveau phonographique, un niveau phonologique et un niveau morphophonologique. A chacun de ces niveaux, le *e* graphique et ses corrélats phonologiques ou morphophonologiques sont analysés comme appartenant à l'unité lexicale. Ils sont représentés au sein de différentes rubriques du lexème. Comme les rubriques lexématiques (qui représentent les propriétés des lexèmes à différents niveaux d'analyse) sont connectées entre elles (cf. § 5.5), la représentation de la voyelle thématique au sein de la rubrique morphologique est liée à sa représentation graphique dans la rubrique graphématique et à sa représentation phonologique dans la rubrique phonologique. Ainsi, la voyelle thématique des verbes concernés est représentée graphiquement par un *e* qui apparaît dans tous les contextes orthographiques sauf devant un affixe (flexionnel ou dérivationnel) à initiale vocalique ou devant un glide (par exemple, *porte*, *porterons*, *porte-plume*, mais *portait*, *porteur*, *portage*, *portier* ; *essuie*, *essuierons* mais *essuyait*, *essuyage*). Elle est par ailleurs représentée phonologiquement par un schwa lorsqu'elle apparaît dans un contexte phonologique précédé au moins d'une consonne (*brise-cou* /brizəku/, *coupe-papier* /kupəpapje/, *garde-côte* /gardəkot/, *couvre-lit* /kuvrəlɛt/, *ouvre-boîte* /uvrəbwat/). Dans un autre contexte, vocalique en l'occurrence, elle ne correspond à aucune unité phonologique (*copie-lettres* /kopilɛtr/, *tue-mouches* /tymuʃ/ ; d'un point de vue phonologique, dans ce cas, la voyelle thématique n'est pas représentée.

Ainsi le *e* appartient bien au thème des verbes concernés et ne doit pas en être exclu comme le préconisaient les grammairiens du 19^{ème} siècle. C'est ce thème verbal qui est utilisé pour l'indicatif présent singulier et l'impératif présent singulier des verbes du 1^{er} groupe et dans la composition [VN]_{N/A}.

7.3.3 Les verbes des [VN]_{N/A} à finale consonantique

Il reste encore à analyser le statut des consonnes muettes qui apparaissent à la finale de certains verbes des composés [VN]_{N/A}. Cette question pose problème parce que certains grammairiens du 19^{ème} siècle étendent leur analyse d'une forme fléchie

du verbe des [VN]_{N/A} en interprétant cette consonne muette comme une marque flexionnelle propre à l'indicatif présent 3^{ème} personne (cf. § 1.4.2.3).

J'analyse l'apparition d'une consonne finale muette comme relevant de deux cas :

- un premier cas qui recouvre les verbes dont la forme du thème de l'indicatif présent s'achève par une consonne qui appartient à la représentation lexicale du verbe ;
- un second cas qui recouvre les verbes dont la forme réalisée dans les composés [VN]_{N/A} présente graphiquement un *t* final, absent de la représentation lexicale du verbe.

Les paragraphes 7.3.3.1 et 7.3.3.2 avancent des arguments qui contredisent l'analyse des comparatistes du 19^{ème} siècle en montrant que, dans tous les cas, la forme du verbe correspond bien à celle d'un thème du verbe, c'est-à-dire à une unité non fléchie.

7.3.3.1 Consonne latente du verbe

Les verbes qui relèvent du premier cas (1) sont présentés dans le Tableau 21. La forme du verbe s'achève par une consonne graphique muette. Le fait que cette consonne soit, dans la majorité des cas, un *t* a conduit certains grammairiens du 19^{ème} siècle à y voir la marque de l'indicatif présent 3^{ème} personne et à réinterpréter le *d* final qui apparaît par ailleurs de façon à ce qu'il réponde à la même analyse (cf. §1.4.2.3).

Tableau 21.

[VN] _{N/A}	Indicatif présent personne 3
abat-jour	abat
bat-flanc	bat
prend-tout	prend
rabat-joie	rabat
tord-boyaux	tord

Or ces consonnes finales ne sont pas des consonnes muettes réservées à la forme de l'indicatif présent troisième personne du verbe ; ce sont les mêmes qui se réalisent

phonétiquement dans un contexte où elles se trouvent suivies d'une voyelle, que ce soit dans les formes fléchies du verbe ou dans les mots dérivés de ce verbe¹⁹.

- (35) a. abat
b. abattais, abattons, abattent
c. abattage, abattement, abatteur
- (36) a. bat
b. battais, battons, battent
c. battage, battement, batteur
- (37) a. tord
b. tordais, tordons, tordent
c. tordage, tordeur, tordoir

Ces observations conduisent à interpréter les consonnes muettes qui apparaissent en finale des verbes du Tableau 21 comme la représentation graphique de « consonnes latentes » du verbe.

A la suite de Dell (1973b : 181), je définirai la notion de consonne latente ainsi :

- (38) Une consonne latente est une consonne qui appartient à la représentation phonologique d'une unité et dont la réalisation phonétique dépend du contexte dans lequel elle apparaît.

Hormis les conditions syntaxiques de réalisation de la liaison, les contextes phonétiques d'apparition d'une consonne latente sont les suivants (Dell (1973b : 182)) :

- une consonne latente se réalise phonétiquement lorsqu'elle est suivie d'une voyelle, que cette voyelle soit l'initiale d'un suffixe (flexionnel ou dérivationnel) (*petitesse*) ou l'initiale d'une unité lexicale (*petit écrou* [ptitekru]) ;
- une consonne latente ne se réalise pas phonétiquement lorsqu'elle est suivie par une consonne, que ce soit à l'intérieur d'un mot (*petits amis* se réalise [ptizami] et non *[ptizami], le /t/ latent final de *petit* ne se réalise pas parce qu'il est suivi de la consonne /z/ du pluriel) ou à la frontière du mot (*petit clou* se réalise [ptiklu] et non *[ptitklu], le /t/ latent final de *petit* n'apparaît pas parce qu'il est suivi d'un mot à initiale consonantique) ;

¹⁹ Le verbe *prendre* constitue un cas à part puisque la consonne muette finale qui apparaît dans le thème *prend* ne se réalise jamais phonétiquement dans un contexte suivi d'une voyelle (**prendait*, **prendons*), mais toujours suivi de la liquide /r/ (*prendrait*, *prendront*). J'expliquerai ce cas plus loin.

- une consonne latente ne se réalise pas non plus phonétiquement lorsqu'elle apparaît en frontière d'une construction syntaxique (*petit* de *c'est trop petit* se prononce [pti] et non pas *[ptit] parce qu'il se situe en frontière de groupe syntaxique).

Les consonnes muettes qui apparaissent en finale des verbes du Tableau 21 répondent bien à la notion de « consonne latente » de Dell (1973b) : ce sont des consonnes (/t/, /d/) qui occupent la position finale d'un mot et qui se réalisent phonétiquement dans un contexte droit vocalique. On peut ainsi analyser le *t* final de *abat*, *bat*, *rabat* dans, respectivement, *abat-jour*, *bat-flanc*, *rabat-joie* et le *d* final de *tord* dans *tord-boyaux* comme des consonnes latentes qui appartiennent à la représentation phonologique des verbes concernés et dont la réalisation phonétique dépend de leur contexte d'apparition. En conséquence, la rubrique phonologique des lexèmes *abattre*, *battre*, *rabattre* et *tordre* enregistrera les représentations phonologiques suivantes pour chacun des verbes concernés : /abat/, /bat/, /rabat/, /tord/²⁰. Du point de vue phonétique, les consonnes latentes de ces verbes ne se réalisent pas au sein des composés [VN]_{N/A} parce que, dans les faits, elles apparaissent toujours suivies d'une consonne. En revanche, elles se réalisent dans *abattage*, *battement*, *rabatteur* et *tordons* parce que leur contexte droit est vocalique.

Il reste cependant à expliquer pour quelle raison la consonne latente n'apparaît pas dans *rabat-eau* ([rabao] /*[rabato]) alors que selon les contraintes d'apparition mentionnées ci-dessus, le contexte vocalique autorise sa réalisation. On pourrait poser une règle phonologique *ad hoc* qui imposerait la non-réalisation de la liaison entre deux frontières de lexèmes à l'intérieur des mots composés [VN]_{N/A}. Il semble plus intéressant d'expliquer cette non-réalisation par la règle générale selon laquelle une unité lexicale ne se lie pas sur son complément si elle n'est pas fléchie (règle qui explique pourquoi le nom *savant* dans *un savant anglais* n'est pas lié à l'adjectif *anglais* (*[savãtãglɛ] mais [savããglɛ]), *savant* ne portant pas de marque de flexion, alors que le nom *savants* dans *les savants anglais* est lié ([dɛsavãzãglɛ]), *savants* portant la marque de flexion du pluriel²¹. Ainsi, la liaison entre *rabat* et *eau* dans *rabat-eau* n'est pas réalisée parce que *rabat* est une forme non fléchie du verbe,

²⁰ J'adopte ici une représentation phonologique appauvrie des unités lexicales qui comprennent une consonne latente, mais il faut interpréter ces consonnes comme des segments flottants au sens de Encrevé (1988), c'est-à-dire comme une consonne qui s'ancre ou non dans une position squelettale selon le contexte dans lequel elle apparaît.

analyse qui renforce l'hypothèse que le verbe des composés [VN]_{N/A} n'est pas un *word* mais une forme du lexème²².

On explique ainsi de façon plus générale la non-réalisation de la consonne latente des verbes qui apparaissent dans les composés [VN]_{N/A}, moins par la nature consonantique du contexte phonologique droit que par une contrainte sur la réalisation de la liaison en fonction du caractère fléchi ou non du verbe. Les consonnes muettes en finale des verbes des composés [VN]_{N/A} correspondent donc à la transcription graphique de consonnes latentes de ces verbes mais le verbe n'étant pas fléchi, la liaison n'a pas lieu.

Il resterait encore à expliquer le statut du *d* graphique à la finale de *prend* dans le composé *prend-tout*. Cette consonne muette pose problème dans la mesure où elle présente certaines des caractéristiques des consonnes latentes mais ne répond pas aux contraintes d'apparition des consonnes latentes telles que formulées ci-dessus. En effet, la consonne *d* de *prend* partage avec les consonnes latentes la propriété d'être en position finale et de se réaliser phonétiquement selon certains contextes (*prendrons, prendrais*). Cependant, elle n'apparaît pas phonétiquement dans les mêmes contextes que les consonnes latentes puisque au lieu de disparaître devant consonne, elle apparaît (*prendrons*), et plutôt que se réaliser devant voyelle, elle s'efface (effacement qui entraîne des modifications du point de vue de la nasalité : *prend / prenais, prenant, preneur*). Malgré ces différences, et bien qu'une étude phonologique plus précise mériterait d'être engagée²³, le statut de cette consonne finale muette est identique à celui des consonnes latentes : le *d* de *prend* apparaît dans certains contextes (*prendre, prendrons, prendrais*), il n'appartient à aucune marque de flexion (bien que le *d* apparaisse dans ces contextes morphologiques, il n'appartient ni à la marque de l'infinitif ni à celle du futur ni à celle du conditionnel, cf. notamment Boyé (2000 : 368)) et appartient bien, en conséquence, à la représentation phonologique du thème du verbe (*/prãd/*).

²¹ Merci à Marc Plénat pour cette information.

²² Il faut cependant noter que les données sont tellement rares que l'hypothèse est difficile à vérifier.

²³ On pourrait par exemple expliquer les différences d'apparition du /d/ final en fonction de la nasalité caractéristique de ce verbe et envisager, dans un cadre théorique autosegmental, un trait nasal flottant qui se déplace et se propage sur la voyelle ou sur la consonne flottante en fonction du contexte phonologique. On expliquerait ainsi le lien entre l'alternance vocalique /ã/ /ə/ /ɛ/ et l'alternance consonantique entre /d/, occlusive dentale orale et sa contrepartie nasale /n/, occlusive dentale nasale (cf. Encrevé (1988 : 203-212) pour la notion de nasalité prise comme un autosegment flottant).

7.3.3.2 Consonne graphique analogique

7.3.3.2.1 Le problème

L'apparition d'une consonne muette en finale de la forme graphique du verbe des composés [VN]_{N/A} s'observe également dans les exemples présentés ci-dessous dans le Tableau 22.

Tableau 22.

[VN] _{N/A}	Indicatif présent personne 3
boit-tout ²⁴	boit
cuit-œuf	cuit
fait-tout ²⁵	fait
guérit-tout	guérit

Mais à la différence des exemples du Tableau 21, cette consonne muette n'appartient pas à la représentation phonologique du verbe. Une des preuves qui étaye cette analyse est la particularité de cette consonne de ne jamais apparaître dans une forme fléchie du verbe (**cuitons* mais *cuisons*) ou dans un dérivé de ce verbe (**cuiteur* mais *cuiseur*). Les autres thèmes de ces verbes réalisent systématiquement une autre consonne. Par exemple,

- /v/ (+ alternance vocalique) pour *boire* (*buvait, buveur*) ;
- /z/ pour *cuire* (*cuisait, cuiseur*) et *faire* (*faisait, faiseur*) ;
- /s/ pour *guérir* (*guérissait, guérisseur*).

On note cependant l'apparition d'un *t* final dans la forme féminine du participe passé du verbe *cuire* (*cuite*) et du verbe *faire* (*faite*). Cette observation pourrait conduire à analyser ce *t* final comme une consonne latente. Mais outre le fait que ce *t* apparaît uniquement dans ces formes-là et dans des formes du verbe où il représente une flexion (3^{ème} personne indicatif (*fait*), passé simple 5^{ème} personne (*fites*), de l'impératif 5^{ème} personne (*faites*)), il n'apparaît jamais au sein d'un dérivé ou d'un composé, ce qui laisse de sérieux doutes quant à l'appartenance de cette consonne au lexème verbe. Les analyses qui portent sur le système verbal du français accordent aussi au *-t* final du participe passé du verbe *cuire* (*cuite*) et du verbe *faire* (*faite*) un statut flexionnel. Ainsi, Plénat (1987 : 116) par exemple, interprète le *t* de la forme

²⁴ Selon l'une des deux orthographes possibles, l'autre s'orthographiant sans *t* (*boitout*).

²⁵ Selon l'une des deux orthographes possibles, l'autre s'orthographiant sans *t* (*faitout*).

féminine du participe passé du verbe *cuire* (*cuite*) et *faire* (*faite*) comme le marqueur temporel du participe passé (marque qui apparaît dans la forme du participe passé d'autres verbes (*conduite, construite, dite, écrite, frite*)) ;

On peut ainsi confirmer que le *t* final de *boit* dans *boit-tout*, de *cuit* dans *cuit-tout*, de *fait* dans *fait-tout* et de *guérit* dans *guérit-tout* n'appartient pas, de toute évidence, au lexème verbe correspondant. En conséquence, les exemples du Tableau 22 sont susceptibles de poser problème puisqu'ils risquent de remettre en cause l'analyse avancée ici selon laquelle la forme du verbe des composés [VN]_{N/A} correspond à celle d'un thème de ce verbe, dépourvu de marque flexionnelle. Ces verbes présentent en effet une forme, qui en première analyse, semble marquée par une désinence, le *t* final. La justification de l'apparition de ce *t* final demanderait une étude précise du système orthographique du français, à la fois dans son fonctionnement synchronique, diachronique et dans ses aspects sociologiques. Bien que l'étude présente ne s'engage pas dans des travaux de cette ampleur, j'avance néanmoins quelques hypothèses qui permettent d'expliquer la présence de ce *t* et qui confortent l'analyse défendue ici.

7.3.3.2.2 Une consonne orthographique motivée par l'interprétation

On note en premier lieu une variation orthographique possible dans quelques cas. En effet, parmi les verbes dont la forme réalisée au sein des [VN]_{N/A} présente une finale vocalique suivie d'un *t*, certains apparaissent avec une seconde orthographe dépourvue de cette lettre et correspondant au radical pur, non fléchi.

(39) fait-tout / faitout

(40) boit-tout / boitout

Ces exemples confirment, d'une part, que la forme du verbe attendue est bien celle du thème (comme l'attestent au demeurant les composés *vaurien, vaunéant, fainéant, soutien-gorge* dont la forme du verbe est un thème à finale vocalique, dépouillée de toute consonne muette). Ces exemples prouvent, d'autre part, une certaine latitude de l'orthographe, latitude qui rend manifeste la difficulté qu'il y a à construire des analyses linguistiques sur des données graphiques dont l'orthographe ne reflète pas toujours fidèlement la nature des unités en jeu.

Une première hypothèse qui permette d'expliquer l'apparition d'un *t* à la finale des verbes dont le thème de l'indicatif présent s'achève par une voyelle met en avant des questions de contraintes « cognitivo-orthographiques » du français.

Comme le pose la généralisation (33), la forme du verbe attendue dans un composé [VN]_{N/A} est celle du thème de l'indicatif présent. Pour les verbes *boire*, *cuire*, *faire* et *guérir*, la forme graphique attendue serait *boi*, *cui*, *fai*, et *guéri* et les composés apparaîtraient sous l'orthographe

(41) *boi-tout*

(42) a. *cui-œuf*
 b. *cui-omelette*
 c. *cui-tout*

(43) *fai-tout*

(44) *guéri-tout*

Or l'observation des données du corpus montre qu'un thème de l'indicatif présent à finale vocalique graphique, au sein des composés [VN]_{N/A}, n'apparaît jamais libre graphiquement mais toujours joint au nom avec lequel il est associé pour former le composé²⁶. On a ainsi *boitout* et non *boi-tout*, *fainéant* plutôt que *fai-néant* et *vaurien* plutôt que *vau-rien*. Une des raisons qui motivent cette orthographe tient au fait que les formes *boi*, *fai*, ou *vau* ne sont pas identifiables comme des mots parce qu'ils n'apparaissent jamais tels quels dans une phrase : *boi*, *fai* et *vau* ne correspondent à aucune forme de *word*. On peut en conséquence émettre l'hypothèse qu'en raison de la difficile perception cognitive du statut de mot de ces thèmes, cette graphie est d'emblée bannie par les scripteurs du français.

Une alternative se pose alors pour orthographier ces composés : soit l'orthographe conserve la forme du thème et lie graphiquement les unités lexicales, soit elle opte pour une orthographe qui permette de reconnaître un mot, c'est-à-dire qu'elle utilise la forme d'un *word* du verbe. La première solution est uniquement attestée pour les composés *boitout*, *faitout*, *fainéant* et *vaurien*. On peut supposer qu'elle ne l'est pas pour les composés construits avec le verbe *cuire* parce qu'on s'attendrait alors à ce que les composés soient orthographiés de la manière suivante :

²⁶ Je précise « graphique » parce qu'une finale vocalique phonologique, si elle est transcrite par un graphème qui s'achève par une consonne graphique (*outien-gorge*), présente un comportement différent. Elle n'impose pas d'être séparée de l'unité qui suit.

- (45) a. cuioeuf
b. cuiomelette
c. cuitout

Or la succession de voyelles dans les deux premières formes rend difficile la reconnaissance graphique des termes de la composition (le verbe et le nom). Il semble donc que l'orthographe du français ne permette pas l'apparition de la forme graphique *cui* au sein des composés [VN]_{N/A} lorsque celle-ci est suivie d'un nom à initiale vocalique. On explique alors par analogie, l'orthographe de *cuit-tout*.

Il reste néanmoins à déterminer la raison pour laquelle c'est la marque *t* qui est choisie plutôt que *s* (les composés présenteraient alors l'orthographe *cuis-œuf*, *cuis-omelette*, *cuis-tout*), chacune des deux orthographe transcrivant une réalisation phonétique en adéquation avec celle du thème de l'indicatif présent. J'avance l'hypothèse que le choix est lié au sens attribué à chacune des marques, le *-s* marquant soit les personnes 1 et 2 de l'indicatif, soit l'impératif, et le *-t* marquant la personne 3 de l'indicatif. Il semble donc que la désinence *-t* soit préférentiellement sélectionnée parce qu'elle transcrit une interprétation sémantique plus proche du sentiment des locuteurs que celle que transcrirait le *-s* ; elle est la forme utilisée dans la paraphrase qui rend compte de l'analyse sémantique immédiate et non systématique des locuteurs (un *cuit-œuf* est un instrument qui cuit l'œuf) et corrobore l'intuition sémantique telle que les analyses du 19^{ème} siècle ont pu l'avancer (et que l'on retrouve dans la majorité des grammaires). Ces mêmes raisons permettent d'expliquer la forme *guérit* dans *guérit-tout*, pour laquelle, au demeurant, on pourrait également attendre l'orthographe *guéritout*.

L'apparition d'une consonne graphique à la finale des thèmes vocaliques de certains verbes apparaissant dans les composés [VN]_{N/A} serait ainsi motivée par une analogie sémantique. Mais en aucun cas cette consonne finale ne peut s'interpréter comme une marque flexionnelle liée à une construction syntaxique des composés [VN]_{N/A}. Quel que soit le verbe et l'orthographe qu'on lui donne, la construction [VN]_{N/A} est une construction morphologique qui met en jeu des formes thématiques des verbes.

7.4 Conclusion

Les résultats obtenus à l'issue de l'étude menée au Chapitre 7 aboutissent à analyser la forme du verbe réalisée dans les composés [VN]_{N/A} comme une forme non fléchie, c'est-à-dire un thème du verbe. Plus précisément, la généralisation (33) a posé que la composition [VN]_{N/A} du français sélectionne le thème de l'indicatif présent du verbe, tel qu'il se manifeste au singulier.

Dans le cadre de cette analyse, j'ai montré que les lettres qui apparaissent en finale de la forme du verbe des composés [VN]_{N/A} ne sont pas des marques de flexion mais appartiennent soit à la représentation phonologique, morphologique et/ou graphique du lexème (par exemple le *e* final de *porte* dans *porte-plume* et de *appuie* dans *appuie-tête*, la consonne finale de *abat* dans *abat-jour*), soit sont motivées par une analogie sémantique avec la forme du verbe du présent de l'indicatif 3^{ème} personne (le *t* de *cuit-œuf* et celui de *boit* dans *boit-tout*).

Ces résultats avancés pour le français viennent compléter et conforter ceux qui ont été formulés précédemment par Scalise (1992) et Vogel & Napoli (1995) pour l'italien qui comprend des composés [VN]_{N/A} dont l'analyse de la forme du verbe a donné lieu à des débats similaires²⁷.

²⁷ Selon l'analyse traditionnelle des composés [VN]_N de l'italien (exposée notamment par Scalise (1983, 1984, 1992) et Vogel & Napoli (1995)), la forme du V est une forme d'impératif. Cette analyse repose sur l'observation de la voyelle thématique des verbes de la 2^{ème} conjugaison qui apparaissent dans les composés [VN]_N de l'italien : cette voyelle thématique correspondrait à celle de l'impératif, et non pas à celle du thème du verbe (qui est identifié à partir de l'infinitif). Ainsi le verbe du composé *spremilimoni* ('presse-citron', *spremi* 'presse', *limoni* 'citrons'), présente la voyelle thématique *i* qui apparaît à l'impératif (*spremi*) alors que la voyelle thématique du même verbe qui permet d'identifier la classe conjugationnelle est *e* (l'infinitif étant *spremere*). Parallèlement, les verbes des composés [VN]_N qui relèvent des autres conjugaisons présentent, dans le composé, la même voyelle thématique que celle qui apparaît à l'impératif et qui est identifiée comme voyelle thématique de la classe conjugationnelle : dans *lavapiatti*, la voyelle thématique du verbe est celle qui apparaît également à l'infinitif de tous les verbes de la 1^{ère} conjugaison (*lavare*) ; dans *copriletto*, la voyelle thématique du verbe est celle qui apparaît également à l'infinitif de tous les verbes de la 3^{ème} conjugaison (*coprire*).

Ainsi, la forme du verbe des composés [VN]_{N/A} correspond à un lexème, c'est-à-dire à une unité lexicale non fléchie, ce qui permet d'analyser les composés [VN]_{N/A} du français (de même que les composés [VN]_N des autres langues romanes), comme construits par la morphologie constructionnelle.

	Composé [VN] _N	V dans le composé	V à l'impératif singulier	V à l'infinitif
1 ^{ère} conj	<i>lavapiatti</i> 'lave-vaisselle' : <i>lava</i> 'lave' + <i>piatti</i> 'vaisselle'	<i>lava</i>	<i>lava</i>	<i>lavare</i> , 'laver'
2 ^{ème} conj	<i>spremilimoni</i> 'presse-citron' : <i>spremi</i> , 'presse' + <i>limoni</i> 'citrons'	<i>spremi</i>	<i>spremi</i>	<i>spremere</i> 'presser'
3 ^{ème} conj	<i>copriletto</i> 'couvre-lit' : <i>copri</i> , 'couvre' + <i>letto</i> 'lit'	<i>copri</i>	<i>copri</i>	<i>coprire</i> 'couvrir'

Cette similitude, dans le cas des verbes de la 2^{ème} conjugaison, entre la forme du verbe des composés [VN]_N et celle qui apparaît à l'impératif a conduit à analyser ces composés italiens comme construits d'un verbe à l'impératif, et, par voie de conséquence, comme construits par la syntaxe.

Scalise (1992) suivi de Vogel et Napoli (1995) ont remis en cause cette analyse en montrant que la forme de l'impératif des verbes de la 2^{ème} conjugaison en italien correspond non pas à une forme fléchie mais à un thème du verbe. En conséquence, la forme du verbe des composés [VN]_N de l'italien est celle d'un thème verbal qui sert de base aussi bien aux construits morphologiques par dérivation que par composition.

Radical	Suffixation en -tura	Suffixation en -tore	Suffixation en -toio	Suffixation en -bile	[VN] _N
<i>Spremere</i> 'presser'	<i>Spremitura</i> 'pressurage'	<i>Spremitore</i> 'presseur'	-	-	<i>Spremilemoni</i> 'presse-citron'
<i>Rompere</i> 'casser'		<i>Rompitore</i> 'casseur'	-	<i>Rompibile</i> 'cassable'	<i>Rompicapo</i> 'casse-tête'
<i>Fendere</i> 'fendre'	<i>Fenditura</i> 'fente'	<i>Fenditore</i> 'fendeur'	<i>Fenditoio</i> 'fendoir'	-	<i>Fendinebbia</i> 'anti-brouillard' (littéralement 'fend-brouillard')
<i>Accendere</i> 'allumer'	-	<i>Accenditore</i> 'allumeur'	<i>Accenditoio</i> 'allumoire'	<i>Accendibile</i> 'allumable'	<i>Accendisigaro</i> 'briquet' (littéralement 'allume-cigare')

(Données : Scalise (1983), Vogel & Napoli (1995), Bisetto (1997))

Chapitre 8

La relation entre le V et le N des $[VN]_{N/A}$: une relation sémantique

Le second argument en faveur du mode syntaxique de la construction des composés $[VN]_{N/A}$ est fondé sur le fait de reconnaître que la relation entre le V et le N est de type verbe/complément d'objet.

Le présent chapitre a pour objet de montrer que la relation qu'entretiennent le V et le N à l'intérieur des composés $[VN]_{N/A}$ n'est pas une relation syntaxique de type verbe/complément d'objet mais une relation **sémantique** de type prédicat/participant sémantique. Cette démonstration permettra :

- (i) de déterminer précisément quelle est la nature de cette relation sémantique ;
- (ii) et en outre d'établir les contraintes sémantiques nécessaires et suffisantes que fait porter la composition $[VN]_{N/A}$ sur le prédicat de la construction et les relations à ses arguments, de façon à pouvoir prédire les $[VN]_{N/A}$ possibles et impossibles.

8.1 Arguments contre une relation de type verbe / complément au sein des $[VN]_{N/A}$

Plusieurs objections peuvent être avancées contre l'hypothèse d'une relation de type verbe/complément entre les composants des $[VN]_{N/A}$. Ces objections touchent à la pertinence de cette analyse du point de vue des prédictions qu'elle permet de faire, (i) à la fois en ce qui concerne la structure (ii) et en ce qui concerne les constructions possibles et impossibles.

En ce qui concerne (i) : les composés [VN]_{N/A} ne répondent pas à un certain nombre de propriétés des syntagmes verbaux construits à partir des mêmes unités que celles qui sont en jeu dans les [VN]_{N/A} :

- comme l’ont en général noté toutes les études (cf. Chapitre 1 et Chapitre 2), les composés [VN]_{N/A} ne fonctionnent pas dans une phrase comme des syntagmes verbaux mais comme des noms ; dans la phrase, *la voiture est équipée d’un essuie-glace*, *essuie-glace* présente le comportement d’un nom ;
- parce que le composé [VN]_{N/A} présente le comportement d’un nom, rien ne peut jouer le rôle de sujet du verbe de ces supposés syntagmes ; par exemple, la construction **Jean essuie-glace* est impossible ;
- par ailleurs, le verbe ne peut se fléchir : ainsi **un essuiera-glace*, **un essuyait-glace* sont impossibles ;
- une autre hypothèse qui permettrait d’envisager les composés [VN]_{N/A} comme des construits syntaxiques consisterait à analyser ces structures comme construites syntaxiquement puis lexicalisées (telles que *un trompe-l’œil*, *un rendez-vous*, *un qu’en-dira-t-on*). Mais cette hypothèse s’avère encore impossible puisque le nom interne à la construction n’a pas de déterminant : la structure du composé est en effet distincte de **un essuie-la-glace*.

En ce qui concerne (ii) : l’hypothèse d’une relation de type verbe/complément d’objet fait de mauvaises prédictions puisque les verbes et les noms qui entrent dans une relation syntaxique de ce type ne peuvent pas tous donner lieu à un composé [VN]_{N/A}.

Pour certains noms et verbes, les deux constructions, syntaxiques et morphologiques, sont possibles.

(46) Jean ouvre la boîte / un ouvre-boîte

(47) Jean garde la barrière / un garde-barrière

Mais pour d'autres, la construction morphologique est impossible¹.

- (48) Jean reçoit une lettre / *un reçoit-lettre
- (49) Jean aime les carottes / *un aime-carottes
- (50) Jean entend une voix / *un entend-voix
- (51) Jean utilise l'énergie solaire / *un utilise-énergie solaire
- (52) Jean regarde les photos / *un regarde-photos
- (53) Jean apprend une nouvelle / *un apprend-nouvelle

Pour certains enfin, la construction morphologique, sans être totalement impossible, semble néanmoins difficile.

- (54) Jean atteint le sommet / ?un atteint-sommet
- (55) La fusée quitte l'orbite / ?un quitte-orbite
- (56) Le jazz a traversé le siècle / ??un traverse-siècle

Et enfin, la dernière objection contre une analyse des [VN]_{N/A} en termes de relation verbe/complément d'objet met en avant les carences de cette analyse pour rendre compte de la compositionnalité sémantique : en effet, l'hypothèse d'une relation de type verbe/complément d'objet n'explique pas comment est construit le type sémantique des composés [VN]_{N/A} (instrument, profession) ni les liens entre le sens du composé et les propriétés sémantiques des composants (en particulier le verbe et ses participants sémantiques).

Il ressort de ces objections que l'interprétation de la relation qu'entretiennent entre eux le verbe et le nom des composés [VN]_{N/A} en terme de verbe/complément d'objet n'est pas un bon critère pour caractériser les propriétés de ces composés,

¹ Parler d'impossible en morphologie est assez délicat. Une des difficultés qui se posent, par exemple, pour décider de l'acceptabilité des constructions [VN]_{N/A} tient au fait qu'il n'est pas toujours évident de trancher radicalement entre possible et impossible, certaines constructions apparaissant comme vraiment mauvaises, d'autres comme plutôt mauvaises. La raison tient au fait que le jugement d'acceptabilité est toujours à considérer pour une interprétation donnée, et non pour l'ensemble des interprétations que la composition [VN]_{N/A} peut construire. Par exemple, le néologisme *atteint-sommet* semble assez mauvais dans une interprétation où le composé permet de référer à un humain qui exerce la fonction dénotée par le prédicat ou pour référer à un humain dont la propriété saillante serait celle exprimée par le prédicat ; en revanche, *atteint-sommet* serait davantage accepté avec une interprétation qui permet de référer à un instrument, instrument qui aurait par exemple une fonction analogue à celle d'un *remonte-pente*. Par ailleurs, les différences d'acceptation peuvent être motivées par des contraintes pragmatiques.

cette relation ne pouvant se réduire à cette caractérisation². En conséquence, il est nécessaire de définir un critère plus pertinent et plus précis.

Je propose d'analyser la relation qu'entretiennent entre eux le verbe et le nom dans les constructions [VN]_{N/A} comme une relation sémantique qui se définit en terme de relation prédicat/participant sémantique³. Cette analyse n'est finalement pas tellement éloignée du projet des syntacticiens : j'ai en effet avancé l'hypothèse, dans la première partie, que ce sont ces propriétés sémantiques que les interprétations en termes syntaxiques pointent derrière leur analyse en termes de complément d'objet pour rendre compte de la relation entre le verbe et le nom à l'intérieur des [VN]_{N/A}. Autrement dit, il semble que les analyses syntaxiques des composés [VN]_{N/A} utilisent la notion de complément d'objet direct pour nommer ce qui est en fait une relation sémantique précise.

La question se pose alors de caractériser et de définir cette relation en termes sémantiques, et donc d'utiliser un cadre théorique qui permette de la représenter, c'est-à-dire un cadre théorique qui permette d'avoir accès au programme sémantique des verbes sans le prendre des mains de la syntaxe.

8.2 Modèles de représentation sémantique de la relation entre un prédicat et ses participants

La relation sémantique entre un prédicat et ses participants (ou actants) a été beaucoup étudiée dans le cadre de l'interface syntaxe/sémantique. Ces travaux se sont intéressés aux propriétés sémantiques des verbes avec l'idée que ces propriétés jouent un rôle dans la réalisation syntaxique des arguments du verbe. Les premières

² La représentation à l'aide de la notion de structure argumentale, d'argument interne et externe n'est pas non plus suffisamment précise. Elle ne permet pas plus de prédire les constructions possibles ou impossibles : il serait en effet insuffisant de définir la construction [VN]_{N/A} comme sélectionnant des verbes transitifs avec leur argument interne. Cette caractérisation poserait des problèmes analogues à ceux que pose la caractérisation au moyen de la notion de complément d'objet direct : l'argument interne du verbe transitif ne peut pas toujours donner lieu à un composé [VN]_{N/A} : par exemple, *?un atteint-sommet, ??un traverse-siècle*.

approches, celles de Gruber (1965) et Fillmore (1968) ont consisté à « formaliser les régularités qui existent entre le sémantisme des compléments et leur réalisation syntaxique en introduisant des informations sémantiques associées aux entrées lexicales sous forme de **rôles thématiques** [c'est moi qui souligne] » (Samvelliian 1995 : 21).

De très nombreuses critiques ont été formulées à l'encontre de la notion de rôle thématique (notamment Jackendoff (1987), Rappaport & Levin (1988), Dowty (1991), Wechsler (1995), Davis (2001)). Un des moyens proposés pour résoudre les problèmes soulevés par ces critiques a été de raisonner en terme **d'implication** (*entailments*). Dowty (1991), en particulier, utilise les implications comme critère pour définir deux notions qui subsument les rôles thématiques : les **rôles Proto-Agent** et **Proto-Patient**.

Je présente dans un premier temps, les caractéristiques des rôles thématiques traditionnels, les critiques qui ont été avancées contre l'utilisation de ces rôles et je présenterai enfin les proto-rôles de Dowty (1991).

8.2.1 Modèles fondés sur les rôles thématiques

8.2.1.1 Caractéristiques des rôles thématiques

Les premières approches qui utilisent les rôles thématiques (que Davis (2001 : 20) appelle « *The traditional view of thematic roles* ») les appréhendent comme des étiquettes inanalysées attachées aux participants sémantiques d'un prédicateur. Davis (2001 : 20-21), à la suite de Jackendoff (1987) et Dowty (1991) en particulier, recense les caractéristiques des rôles thématiques dans les propositions initiales de Gruber (1965) et Fillmore (1968) :

- (a) il existe un petit ensemble fixe de rôles thématiques ;
- (b) les rôles thématiques sont atomiques (un rôle n'en subsume pas un autre, sauf pour les rôles locatifs) ;

³ J'utilise à dessein l'expression « participant sémantique » plutôt qu'« argument » pour me dégager de la polyvalence du terme « argument » qui renvoie, selon les auteurs, à des projections syntaxiques ou à des relations sémantiques. En adoptant le terme « participant sémantique » (ou « participant »), je place clairement l'étude suivante dans une perspective sémantique, c'est-à-dire indépendante de la syntaxe. De même, j'utiliserai dorénavant le terme de « prédicat » pour renvoyer au sens du verbe, et ce, à dessein, pour les mêmes raisons.

- (c) à chaque argument du verbe est assigné exactement un rôle thématique ;
- (d) les rôles thématiques sont assignés de façon unique à un verbe (par exemple, un seul argument du verbe peut être qualifié *agent*, un seul argument peut être qualifié *patient*) ;
- (e) les rôles thématiques sont non relationnels, ce qui signifie que la présence ou l'absence d'un rôle thématique parmi les arguments d'un verbe n'entraînent pas la présence ou l'absence d'un autre rôle thématique.

8.2.1.2 Critiques des rôles thématiques traditionnels

Chacune des caractéristiques des rôles thématiques pose problème. Je présente ici quelques-uns des problèmes (que je reprends à Davis (2001 : 21-22)) liés à ces caractéristiques.

- **Caractéristique a.**

Il n'y a jamais eu d'accord pour établir une liste exhaustive des rôles thématiques pertinents : il n'existe pas un ensemble de rôles thématiques discrets qui peut couvrir tous les arguments de tous les types de verbes. Dowty (1991) montre notamment que de nombreux prédicats prennent des arguments qui ne répondent pas aux étiquettes usuellement exploitées⁴.

- **Caractéristique c.**

La caractéristique selon laquelle un rôle et un seul exactement est assigné à chaque argument du verbe est remise en cause (cf. Jackendoff (1987, 1990), Fillmore (1977)) par l'existence de verbes dont un argument porte plusieurs rôles thématiques. Le couple *acheter/vendre* est traditionnellement avancé pour illustrer ce cas : dans les transactions commerciales que dénotent ces verbes, l'acheteur et le vendeur peuvent fonctionner tous les deux comme agent et bénéficiaire ; l'acheteur agit pour recevoir des marchandises et le vendeur agit pour recevoir de l'argent. C'est également le cas des verbes causatifs, qui, dans plusieurs langues, prennent des arguments qui se comportent à la fois comme des agents et des patients : par exemple, un verbe qui signifie «causer écrire» (*cause to write*) aura un argument

⁴ Par exemple, Gruber (1965) pose les rôles agent, thème, localisation, source et but, Fillmore (1968) propose les cas agentif, instrumental, datif, factitif, locatif et objectif. Les rôles thématiques communément utilisés sont en général thème, patient, agent, expérienceur, bénéficiaire, instrument, locatif, but, source (Radford (1988), Spencer (1991 : 190)).

(l'écrivain) qui est agent en vertu de l'acte d'écrire et patient en vertu du fait qu'il est affecté par l'action du causeur.

· **Caractéristique d.**

L'idée qu'un verbe donné assigne, au plus, un type de rôle est ébranlée par l'examen des verbes causatifs. Ces types de verbes peuvent en effet avoir plusieurs arguments recevant le même rôle. Par exemple, pour les verbes qui ont le sens « causer écrire », le causeur et le causé sont considérés comme des agents.

· **Caractéristique e.**

Bien que certains verbes assignent des rôles indépendamment d'autres rôles (par exemple, *rire* assigne un rôle agent sans assigner de rôle patient, *disparaître* assigne un rôle patient mais pas de rôle agent), il y a certains rôles qui sont relationnels de façon inhérente. C'est le cas notamment du rôle instrument qu'il est difficile de concevoir sans un agent implicite ; c'est le cas également des rôles but et bénéficiaire qui n'auraient pas de sens dissociés d'un rôle thème qui remplisse la fonction d'atteindre le but ou d'être reçu. La structure thématique d'un verbe est donc plus riche qu'une collection arbitraire de rôles thématiques et certains composants de sens impliquent une relation entre deux participants dans l'action dénotée par le verbe.

En outre, les critiques des rôles thématiques notent systématiquement la difficulté à définir les rôles thématiques, à en fournir des définitions claires en termes sémantiques, à partir de critères homogènes qui aboutissent à des résultats non contradictoires. En conséquence, l'assignement des rôles thématiques fait tacitement appel aux intuitions sémantiques, aux jugements divers des différents linguistes, sans être supporté par des tests expérimentaux.

A l'issue de ces critiques, les auteurs s'accordent à reconnaître que l'utilisation des rôles thématiques telle que les premières approches les ont appréhendées ne doit jouer aucun rôle dans les théories linguistiques si ce n'est, éventuellement, celui d'étiquettes utilisées par commodité.

8.2.2 Modèles basés sur les implications

Dowty (1991), dont la critique des rôles thématiques aboutit à récuser l'approche de ces rôles en terme d'entités discrètes, propose une nouvelle théorie dans laquelle les rôles sont des « prototypes » (ou rôles types) qu'il appelle Proto-Rôles thématiques. Ces rôles types ne sont pas des catégories discrètes mais plutôt des « *concepts-clusters* », c'est-à-dire des ensembles de concepts, analogues aux prototypes de Rosch et ses successeurs (Rosch & Mervis (1975)). Chaque Proto-Rôle est caractérisé par un ensemble d'implications verbales (*verbal entailments*, Dowty (1991 : 572)) :

D'un point de vue sémantique, un Proto-Rôle est un ensemble d'implications d'un groupe de prédicats relativement à l'un des arguments de chacun.⁵

Dowty (1991) entend *implication* dans le sens logique du terme, à savoir qu'une formule en implique une autre si, dans n'importe quelle situation dans laquelle la première est vraie, la seconde l'est également⁶.

Comme les travaux de Dowty (1991) ne concernent pas les prédicats logiques, les implications dont il est question ici sont des implications lexicales (*lexical entailment* (p. 552)), c'est-à-dire qu'une implication découle du sens du prédicat en lui-même. Pour montrer concrètement à quoi correspond une implication d'un prédicat, Dowty (1991 : 552) prend les exemples suivants :

- (57) a. *x murders y* (*x assassine y*)
b. *x nominates y* (*x nomme y*)
c. *x interrogates y* (*x interroge y*)

Un certain nombre d'implications sont communes aux sujets (*x*) de ces prédicats :

- *x* accomplit un acte **volitionnel**. Cette implication ne serait en revanche pas partagée par le verbe *kill* (*tuer*) dans la mesure où l'on peut tuer par accident ;

⁵ « From the semantic point of view, the most general notion of thematic role (type) is a set of entailments of a group of predicates with respect to one of the arguments of each. » (Dowty (1991 : 552)).

⁶ « By ENTAILMENT, I mean the standard logical sense: one formula entails another if in every possible situation (in every model) in which the first is true, the second is true also. » (Dowty (1991 : 552)).

- x a, en outre, **l'intention** que cet acte soit celui dénommé par le verbe. Cette implication ne serait pas partagée par *convince* (*convaincre*) ou *kill* puisque l'on peut convaincre ou tuer par inadvertance, alors que l'on ne peut pas assassiner par inadvertance ;
- x **cause** un événement qui met en jeu y (y meurt, y acquiert une dénomination, y répond aux questions ou au moins les entend). Cette implication ne serait pas partagée par *regarder* (« regarder y » ne met pas y en jeu) ;
- x **bouge** et **change** extérieurement, c'est-à-dire pas seulement mentalement. Cette implication ne serait pas partagée par *understand* (*comprendre*).

L'ensemble de ces implications communes à x définissent un rôle type, en l'occurrence ici le rôle Proto-Agent. Ainsi, dans ces exemples, x joue le même rôle par rapport aux trois verbes, à savoir le rôle type *Agent*⁷, parce qu'il partage les implications liées à ce rôle type. C'est parce que le référent d'un SN est pris dans telle ou telle implication qu'il est analysé comme Proto-Agent.

That is, a role type like 'Agent' is defined semantically as whatever entailments of verbs about SN referents are shared by the verbal argument-positions that we label with the term 'Agent' (and excludes whatever is entailed for those arguments that differs from one verb to the next). (Dowty (1991 : 552))

Les arguments ne sont pas épinglés par des étiquettes de rôles types mais ils relèvent d'un rôle type **selon des degrés différents**, en fonction du nombre d'implications de chaque type que le verbe autorise⁸. On cherche donc à établir des degrés d'appartenance d'un argument à un Proto-Rôle.

Puisque les Proto-Rôles sont conçus comme une propriété gradable, alors deux rôles types suffisent pour décrire la sélection argumentale : le pôle Proto-Agent et le pôle Proto-Patient. En ce sens, l'approche de Dowty (1991) est innovante parce qu'elle est polaire, et, en outre, cumulative (les différents degrés d'appartenance à un rôle type résultent d'un calcul). Dowty (1991 : 572), en effet, propose de caractériser ces deux rôles types par un ensemble d'implications dont il donne la liste (et que je reprendrai au fur et à mesure des nécessités de ma démonstration).

⁷ J'emploierai indifféremment Proto-Agent ou *Agent* et Proto-Patient ou *Patient*.

⁸ « Arguments may have different 'degrees of membership' in a role type » (Dowty (1991 : 571))

Ainsi, à la différence de la notion de rôle thématique, les implications lexicales n'offrent pas de promesses de complétude ; il n'est pas garanti que l'on puisse ainsi exprimer l'ensemble des relations sémantiques entre un prédicat et ses arguments via les implications lexicales et rien n'impose qu'un ensemble d'implications s'applique à toutes les relations prédicat/argument (Davis (2001 : 43)).

8.3 Le N des composés [VN]_{N/A} du côté du pôle Proto-Patient

L'objet de ce paragraphe consiste à utiliser la notion de Proto-Rôle de Dowty (1991) de façon à caractériser, **en termes sémantiques**, la relation qu'entretiennent le V et le N des composés [VN]_{N/A}. Comme les implications que pose Dowty (1991) fondent sémantiquement la relation de Proto-Patient, ces implications vont servir de critères pour caractériser la relation sémantique entre les composants des [VN]_{N/A}. On montrera ainsi que la relation prédictive constitutive de la composition [VN]_{N/A} est une relation prédicat/*Patient*.

8.3.1 Critères d'identification d'un Proto-Patient

Dowty (1991 : 572-573) propose la liste d'implications (*entailments*) suivante pour caractériser le rôle type Proto-Patient. Bien qu'il précise que cette liste n'est pas exhaustive, il l'a réduite à ces cinq implications⁹ :

- a. subit un changement d'état ;
- b. thème incrémental ;
- c. est affecté causativement (*causally*) par un autre participant ;
- d. est stationnaire/immobile par rapport au mouvement d'un autre participant ;
- e. (n'existe pas indépendamment de l'événement, ou n'existe pas du tout).

Comme le précise le paragraphe 8.2.2., les implications sont prises comme des propriétés sémantiques des unités lexicales : les unités lexicales possèdent

⁹ Foley & Van Valin (1984 : 29) définissent un pôle *Undergoer*, assez équivalent à celui du Proto-Patient de Dowty (1991), opposé à un pôle *Actor* à partir des critères suivants. L'*Undergoer* est l'argument qu'exprime le participant qui n'accomplit pas, ne réalise pas, ne provoque pas, ne contrôle pas la situation, mais est affecté par elle d'une certaine manière.

sémantiquement la propriété d'avoir telle ou telle implication. Ainsi, un verbe qui permet une des implications définies par Dowty (1991) comme un critère de Proto-patience est alors caractérisé comme un verbe pouvant entretenir une relation de type Proto-Patient avec un de ses participants sémantiques.

Les paragraphes qui suivent reprennent chacune de ces implications caractérisant la Proto-patience en les définissant précisément et en explicitant les conditions de leur mise en œuvre. Une question méthodologique se pose, celle de savoir comment déterminer si un participant remplit bien et à quel degré les conditions de Proto-patience, c'est-à-dire de savoir si telle unité lexicale possède ou non telle propriété sémantique. Deux types de solutions sont possibles : soit s'en remettre à son intuition soit « convertir » ces implications en tests linguistiques de façon à faire ressortir la propriété sémantique de l'unité lexicale. Les deux solutions seront exploitées ici. Le recours aux tests nécessite d'immerger l'unité lexicale en question dans des phrases de sorte que la propriété sémantique qui la constitue puisse être activée.

8.3.1.1 Subit un changement d'état

Sous la notion de « changement d'état », Dowty (1991 : 574) inclut apparition (*coming into existence*), disparition (*going out of existence*), changement d'état défini ou indéfini, changement de localisation (mouvement).

- Changement d'état impliquant une apparition :

- (58) a. Jean a fait une erreur
b. Jean a construit une maison
c. Jean a écrit une lettre

Les entités « une erreur », « une maison », « une lettre » subissent un changement d'état ; l'erreur, la maison, la lettre ont été créées et, de fait, passent de l'état de non-existence à l'état d'existence.

- Changement d'état impliquant une disparition :

- (59) a. Jean a corrigé l'erreur
b. Jean a démoli la maison
c. Mon hamster mourut

Les entités « l'erreur », « la maison » « mon hamster » passent de l'état d'existence à l'état de non-existence.

- Changement d'état défini :

Un changement d'état défini, dans la terminologie de Dowty (1991), résulte de l'action d'un verbe télique. En d'autres termes, un changement d'état défini correspond à un changement d'état de l'entité qui coïncide avec la borne inhérente du procès : le référent du SN change significativement dès lors que le procès atteint sa borne. On passe ainsi d'un état A à un état B, A et B étant clairement définis, c'est-à-dire de manière absolue.

Un des tests qui permet de faire ressortir la télicité d'un prédicat consiste (cf. §8.4.1) à insérer ce prédicat dans une phrase qui comprend le complément «en x temps » et à vérifier que la phrase est valide. On peut ainsi avancer l'hypothèse que le prédicat *casser la noix* est télique parce qu'il est compatible avec «*en 2 minutes* » et incompatible avec «*pendant 2 minutes* » :

- (60) a. il a cassé la noix en 2 minutes
b. # il a cassé la noix pendant 2 minutes

- Changement d'état indéfini

Un changement d'état indéfini accompagne l'action d'un prédicat atélique : l'objet change d'état au cours du procès sans que le prédicat en lui-même exprime la borne du procès. L'objet ne connaît pas un changement radical au cours du procès mais subit une certaine évolution. On passe, non plus d'un état A à un état B, mais d'un état A à un état «plus ou moins A ».

Par exemple, le prédicat *baisser la lumière* dans la phrase *il a baissé la lumière* entraîne un changement d'état indéfini ; la lumière n'a pas radicalement changé d'état (par exemple en passant de l'état «être éteinte » à l'état «être allumée »), mais elle a subi une certaine évolution : elle est devenue moins intense.

On reconnaît un changement d'état indéfini si l'on reconnaît un changement d'état lié à un prédicat atélique. Un des tests qui permet de faire ressortir le caractère atélique d'un prédicat consiste à l'insérer dans une phrase qui comprend le complément «pendant x temps » et à vérifier que la phrase est valide.

- (61) a. il a porté le manteau pendant 2 heures
b. # il a porté le manteau en 2 heures

Parce que le prédicat complexe *porter le manteau* est compatible avec « pendant x temps » et incompatible avec « en x temps », on en infère alors qu'il est atélique.

Autres exemples de prédicat entraînant un changement d'état indéfini : *monter le thermostat, grandir*.

- Changement de localisation

Dans la mesure où l'on peut ramener le fait d'être dans un lieu à être dans un état, le changement de localisation est considéré comme un changement d'état ; l'objet passe d'un état « être en un lieu A » à un état « être en un lieu B ». Le changement de localisation étant vu comme un cas particulier de changement d'état, il peut être défini (avec un verbe télique) ou indéfini (avec un verbe atélique).

Exemple de changement de localisation défini : *lancer une pierre, ranger le livre dans la boîte, jeter, attraper, saisir*.

Exemple de changement de localisation indéfini : *déplacer le rocher, pousser une charrette, bouger, s'élever*.

8.3.1.2 Thème incrémental

Dowty (1991) reprend la notion de thème incrémental défini par Krifka (1987). L'idée est que la signification d'un prédicat télique est un homomorphisme des dénотations de son argument thème vers un domaine d'événements.

The proposal is that the familiar way in which the aspect of telic predicates (or accomplishments and achievements) depends on their SN arguments [...] can be captured formally by the principle that the meaning of a telic predicate is a homomorphism from its (structured) theme argument denotations into a (structured) domain of events. (Dowty (1991 : 567))

8.3.1.2.1 Définition

L'homomorphisme est une notion standard en mathématique. Il s'agit d'une fonction qui préserve une relation structurelle définie sur son ensemble de départ en une relation similaire sur son ensemble d'arrivée. Dans le cas des prédicats téliques, la relation qui est préservée est une relation « partie de » : si x est une partie de y ,

alors si un prédicat télique projette y (comme thème) sur l'événement e , il doit projeter x sur un événement e' qui est une partie de e .

Prenons, par exemple, l'événement télique décrit par *tondre une pelouse*. Le sens de *tondre* implique que l'état des parties (x) de la pelouse (y) et leurs relations de partie à tout (x est une partie de y) est reflété dans les parties (e') de l'événement *tondre la pelouse* (e) et ses relations de partie à tout (e' est une partie de e). Ainsi, le prédicat *tondre la pelouse* est homomorphique parce que le rapport de partie-tout qui existe entre l'objet pelouse et ses différentes parties est projeté sur l'événement *tondre la pelouse* et ses sous-événements (les différentes étapes de tonte de la pelouse).



Figure 3. Illustration de l'incrémentalité

On qualifiera ainsi le thème *la pelouse* de thème incrémental, au même titre que les compléments *la bouteille d'eau* et *la rue* dans les phrases :

- (62) a. Jean remplit la bouteille d'eau
b. Jean a traversé la rue

De même, cette notion de thème incrémental permet de distinguer le prédicat *boire un verre de bière* dont le complément correspond à un thème incrémental, du prédicat *boire de la bière* dont le complément, lui, n'est pas incrémental. Dans *Jean boit un verre de bière*, les différentes parties de l'objet dénoté par *un verre de bière* (en terme de quantité) sont reflétées à travers les différentes étapes du *procès boire un verre de bière*. En revanche, dans *Jean boit de la bière*, l'objet dénoté par *de la bière* ne peut se décomposer en parties distinctes, et l'événement *boire de la bière* n'est pas délimité, de sorte qu'il n'y a pas d'homomorphisme.

8.3.1.2.2 Caractéristiques

Les caractéristiques des thèmes incrémentaux peuvent être résumées par les points suivants :

- les thèmes incrémentaux correspondent traditionnellement à des objets créés (*effected*), détruits (*destroyed*) et à des objets qui subissent un changement d'état défini : *construire une maison, écrire une lettre, jouer une sonate, manger un sandwich, peindre une maison, cirer une chaussure, corriger un article* ;
- cependant, bien qu'un thème incrémental soit un thème, tout thème n'est pas incrémental. Par exemple, les SN objets des prédicats suivants correspondent à des thèmes au sens traditionnel (c'est-à-dire, selon Dowty (1991) qu'ils subissent un changement d'état) mais ne sont pas des thèmes incrémentaux : *pousser une charrette, monter le thermostat, baisser la lumière* ;
- les objets bougent ou changent, mais les verbes en eux-mêmes impliquent seulement un changement indéfini de position ou d'état ;
- les prédicats homomorphiques sont téliques, mais tout prédicat télique n'est pas systématiquement homomorphique ; par exemple, ce que Vendler (1957) appelle « *achievement* » *mourir, atteindre la ligne d'arrivée, reconnaître un visage* sont des prédicats téliques mais ne sont pas homomorphiques.

Ainsi, la notion de thème incrémental rend compte de la propriété de l'entité à laquelle renvoie un SN de subir un changement d'état qui est homomorphique du déroulement de l'événement (c'est-à-dire que l'évolution de l'état du référent du SN est le reflet du déroulement de l'événement).

8.3.1.2.3 Test

Un des moyens utilisés pour reconnaître qu'un SN remplit le rôle de thème incrémental consiste à utiliser le test *la moitié de*. Il s'agit d'établir une relation d'implication entre une phrase où *la moitié de* porte sur le SN et une phrase où *la moitié de* porte sur le prédicat verbal :

« La moitié de SN est Vppé » implique [symbolisé par la flèche →] « SN est à moitié Vppé »

- (63) La moitié de la pelouse est tondue implique la pelouse est à moitié tondue.

8.3.1.3 Est affecté causalement

Dowty (1991) ne dit rien du critère « affecté causalement par un autre participant ». Il l'illustre à l'aide de l'exemple suivant :

(64) Fumer provoque le cancer

Ce critère met en œuvre de façon cruciale la notion d'affectitude¹⁰. La notion d'affectitude est un critère fréquemment utilisé pour identifier le rôle de patient que remplit un argument, mais il n'est jamais clairement défini (cf. Foley & Van Valin 1984¹¹, Jackendoff 1990, Dowty 1991, Mithun 1991¹²). À défaut de définition, Jackendoff (1990 : 125) élabore deux tests pour révéler le caractère affecté du référent d'un SN¹³. Ces tests consistent à insérer un SN dans une phrase comportant les tournures verbales *arriver à* ou *faire à* qui ne sont compatibles qu'avec des SN référant à des entités affectées.

– Premier test : il utilise la tournure verbale *arriver à*

What happened to SN was... ('Ce qui est arrivé à SN c'était...')

– Deuxième test : il utilise la tournure verbale *faire à*

What I did to SN was... ('Ce que j'ai fait à SN c'était...')

Si les phrases sont correctes, alors le SN est considéré comme dénotant une entité affectée.

Dans la mesure où la traduction de ces tests en français produit des phrases lourdes et assez peu usuelles (*Ce qui est arrivé à la boîte c'était ...; ce que j'ai fait à la boîte c'était...*), je propose de les reformuler de façon à alléger la structure. Une

¹⁰ J'emprunte à Bernard Fradin le terme *affectitude* comme traduction du terme *affectedness*, plutôt que *affectation*, d'une part pour conserver la double terminologie qui apparaît en anglais (*affectation* et *affectedness*), et d'autre part parce que, à la différence d'*affectation* dont le sens est ambivalent entre action et résultat de l'action, *affectitude* focalise sur la propriété d'être affecté.

¹¹ Foley & Van Valin (1984), qui utilisent ce critère comme définitoire de l'*Undergoer* (qui représente un type de relation sémantique entre un prédicat et ses arguments proches de ce dont rend compte le Proto-Patient de Dowty (1991)), ne s'attachent pourtant pas à le définir. « We may characterize [...] the undergoer as the argument which expresses the participant which does not perform, initiate, or control any situation but rather is affected by it in some way. » (Foley & Van Valin (1984 : 29)).

¹² Mithun (1991 : 537), dans le cadre de son analyse sur le marquage morphologique de cas (dans les langues amérindiennes, en Guarani, Lakhota, Pomo central, et dans les langues Caddoan et iroquoises) en vient à caractériser la notion d'*affectedness* dans les termes suivants : « Les participants sont significativement affectés quand ils sont dans des états résultants ou temporaires ». L'utilisation de cette définition pose des difficultés dans la mesure où Mithun ne définit à aucun moment les notions d'états résultants et d'états temporaires.

¹³ Fillmore (1968 : 4) propose déjà un des deux tests pour distinguer entre les objets *affectum* (*affected*) et les arguments *effectum* (*effected*) (*What John did to the table was ruin it*).

structure linguistique sous forme de question-réponse est plus adéquate. Le test fonctionne de la façon suivante : une question est posée en utilisant les tournures verbales *arriver à* ou *faire à* suivies du SN ; cette question attend un type de réponse particulier (elle conditionne le type de réponse et en particulier le verbe de la réponse). Si la phrase qui sert de réponse est correcte, naturelle et compatible avec la question, alors le verbe utilisé dans la réponse est un verbe « affectant ».

- Pour le Test 1, construit avec la tournure verbale *arriver à* je propose la reformulation suivante :

(65) Qu'est-il arrivé à SN ? Il a été Vppé

Appliqué au prédicat *ouvrir la boîte*, le test produit les phrases suivantes :

(66) Qu'est-il arrivé à la boîte ? Elle a été ouverte.

La réponse avec le verbe *ouvrir* est sémantiquement correcte. On en déduit que *ouvrir* dans *ouvrir la boîte* est un verbe qui affecte l'entité dénotée par le SN *la boîte*.

En revanche, l'application du test au prédicat *regarder les photos* produit une réponse sémantiquement incorrecte :

(67) # Qu'est-il arrivé aux photos ? Elles ont été regardées.

On en déduit que *regarder* dans *regarder les photos* n'est pas un verbe « affectant ». En revanche, le SN *les photos* en association avec un autre prédicat, peut dénoter une entité affectée. Par exemple, avec *déchirer* :

(68) Qu'est-il arrivé aux photos? Elles ont été déchirées.

Le test permet donc de trancher clairement entre un prédicat affectant un participant sémantique et un prédicat n'affectant pas un participant sémantique. Seuls les prédicats affectant un participant sont compatibles avec ces tournures.

- Pour le test 2, construit avec la tournure verbale *faire à*, je propose la reformulation suivante :

(69) Qu'est-ce que x ¹⁴ fait à SN ? Il le V

L'application du test au prédicat *ouvrir la boîte* donne :

(70) Qu'est-ce que x fait à la boîte ? Il l'ouvre.

La réponse avec le verbe *ouvrir* est sémantiquement correcte ; *ouvrir* est donc un verbe affectant et l'entité dénotée par *la boîte* dans le prédicat *ouvrir la boîte* est affectée.

L'application du test au prédicat *regarder les photos* produit une réponse sémantiquement incorrecte avec le verbe *regarder*, ce qui confirme l'hypothèse avancée à l'issue du Test 1.

(71) # Qu'est-ce que x fait aux photos ? Il les regarde.

8.3.1.4 Est stationnaire/immobile par rapport au mouvement d'un autre participant

Le critère de l'immobilité est uniquement valable pour les verbes de mouvement qui possèdent au moins deux participants sémantiques. Pour ce type de prédicat, l'entité que dénote l'un des deux participants sémantiques est immobile dans le cadre de l'événement que dénote le verbe, tandis que l'entité que dénote l'autre participant est mobile. Par exemple, dans les phrases :

- (72) a. Jean contourne l'obstacle
b. Jean franchit la porte
c. La flèche a touché la cible

l'événement dénoté par le verbe implique que le référent dénoté par le sujet est mobile par rapport au référent dénoté par l'objet. La mobilité et l'immobilité sont à considérer par rapport à l'événement décrit par le prédicat. Ainsi, les entités auxquelles les deux participants sémantiques renvoient peuvent être mobiles dans l'absolu (par exemple, dans *La flèche a touché la cible*, la flèche et la cible peuvent être mobiles dans l'absolu), mais la description de l'événement que dénote le verbe implique que l'entité dénotée par l'un des deux participants

¹⁴ J'utilise ici la variable x plutôt qu'un pronom personnel, parce qu'en tant que variable, x ne pose pas de problème de recherche de référence qui pourrait parasiter l'efficacité du test.

sémantiques soit mobile et l'autre immobile (par exemple, même si la cible est mobile dans l'absolu, le sens du verbe *toucher* constitue un point de vue selon lequel la cible est immobile).

Le critère de Dowty (1991) dit que dans les cas des verbes de mouvement qui comprennent deux participants sémantiques, celui qui renvoie à une entité immobile se situe du côté du Proto-Patient.

8.3.1.5 N'existe pas indépendamment de l'événement, ou n'existe pas du tout

Sous (30e), « n'existe pas indépendamment de l'événement », Dowty (1991 : 574) inclut

- (i) les verbes de création et de destruction, pour lesquels le référent du SN argument créé (*effected*), soit n'existait pas avant l'événement dénoté par le verbe (*Jean construit une maison*), soit n'existera pas après (*Jean efface une erreur*) ;
- (ii) des SN non spécifiques, où aucune entité particulière de cette description n'a jamais besoin d'être tout à fait établie : *Jean cherche une licorne*, *Jean a besoin d'une voiture* (dans l'état de nécessité décrit par *a besoin*, la voiture peut être virtuelle).

8.3.2 Les [VN]_{N/A} à l'épreuve des critères de Proto-patience

Je mettrai, dans ce paragraphe, les prédicats complexes qui entrent dans les [VN]_{N/A} à l'épreuve des critères de Proto-patience définis par Dowty (1991)¹⁵, dans le but de montrer que cette relation prédicative peut être définie en termes sémantiques et que le N de la construction se situe sémantiquement du côté du Proto-Patient. Je montrerai, en outre, que ce N est prototypiquement affecté et par conséquent que le V est prototypiquement affectant.

¹⁵ Je ne retiendrai pas le dernier critère (e) indiqué entre parenthèses par Dowty parce qu'il ne présente pas une grande pertinence ici, et qu'en outre, il n'est pas complètement autonome puisqu'il recouvre en partie les cas de création et disparition déjà envisagés par le critère du changement d'état.

8.3.2.1 Précautions théoriques

J'ai montré que pour appliquer des critères de Proto-patience à des SN, on a, dans certains cas, recours à l'utilisation de tests linguistiques qui mettent en jeu des constructions phrastiques (cf. ci-dessus, les tests présentés pour reconnaître la télicité d'un prédicat –changement d'état défini ou indéfini–, le caractère incrémental d'un thème ou la propriété d'un SN d'être affecté). La mise en œuvre de ces tests avec l'objectif de rendre compte des relations sémantiques entre les composants des [VN]_{N/A} nécessite encore quelques précautions de méthode.

La difficulté réside dans le fait que l'application des tests nécessite l'insertion des composants des [VN]_{N/A} dans des constructions syntaxiques. Or cette manipulation risque d'être amalgamée avec une analyse syntaxique de ces constructions ou une interprétation sémantique de leur structure. Il s'agit ici de mettre en garde contre ce genre de confusion en précisant que l'insertion phrastique des lexèmes qui composent les [VN]_{N/A} dans le but de tester certaines de leurs propriétés sémantiques n'implique pas une analyse syntaxique de ces constructions et n'implique pas non plus que la phrase ainsi formée corresponde à une glose du sens du composé [VN]_{N/A}. En effet, les tests présentés ci-dessus ont pour objet d'interroger les propriétés sémantiques des lexèmes qui composent les [VN]_{N/A} en les confrontant avec d'autres lexèmes dans des contextes syntaxiques d'usage. Bien qu'il prenne corps dans une construction syntaxique, le test ne concerne pas la construction en tant que telle, ni le sens des composés. Il se situe en amont de toute construction, syntaxique comme morphologique, et pointe uniquement les propriétés sémantiques des lexèmes, lexèmes qui, par ailleurs, apparaissent dans l'un ou l'autre type de construction (morphologique ou syntaxique).

De façon à lever toute ambiguïté sur l'objet d'analyse, j'utiliserai dorénavant une représentation distincte pour référer aux mots composés en tant qu'unités lexicales et à ce que j'appellerai **les prédicats complexes** ou **les relations prédictives** qui entrent dans ces composés :

- la notation [VN]_{N/A} renvoie aux mots composés en tant qu'ils sont des unités lexicales dénominales construites au moyen de la règle de construction morphologique qu'est la composition [VN]_{N/A} je parlerai alors de composé [VN]_{N/A} (par exemple, le composé *ouvre-boîte*, le composé *essuie-glace*) ;

– la notation *v'_n'* renvoie au prédicat complexe sémantique qui compose les [VN]_{N/A}, c'est-à-dire au verbe et à son argument du point de vue de leur sens et de la relation sémantique qu'ils instaurent entre eux au sein des construits [VN]_{N/A} je parlerai alors de **prédicat complexe *v'_n'*** et j'adopterai la représentation typographique suivante pour y référer : *ouvr(ir)'_boîte'*, *essuy(er)'_glace'*¹⁶.

A partir de cette notation, on peut dorénavant préciser que les tests utilisés à l'occasion de l'application des critères de Dowty (1991) concernent les prédicats complexes *v'_n'* qui entrent dans les composés [VN]_{N/A}. En d'autres termes, ils s'appliquent aux unités lexicales et aux relations sémantiques qu'elles entretiennent entre elles au sein des prédicats complexes *v'_n'*, et non pas à la construction [VN]_{N/A} en elle-même.

8.3.2.2 Critère du changement d'état

Le critère du changement d'état appliqué aux prédicats complexes *v'_n'* qui composent les [VN]_{N/A} conduit aux résultats suivants.

D'abord, pour une partie du corpus, on observe que l'entité dénotée par le *n'* du prédicat complexe *v'_n'* subit un changement d'état¹⁷, qu'il y ait apparition, disparition, changement d'état ou de localisation. Sont présentés, ci-dessous, quelques exemples pour chacun des types de changement d'état.

- **Apparition** : *trace-lettres*, *porte-malheur*. Les entités dénotées par les noms *lettres* et *malheur* subissent un changement d'état dans la mesure où ils passent d'un état « non-être » à un état « être ».

- **Disparition** : *tue-chien*, *brûle-parfum*. A l'inverse, les entités dénotées par les noms *chien* et *parfum* subissent un changement d'état puisqu'ils passent d'un état « être » à un état « non-être ».

- **Changement d'état ou de localisation défini** : *casse-noix*, *lance-pierre*. L'entité dénotée par le nom *noix* dans *casse-noix* passe de l'état « intact » à l'état « cassé » à l'issue du procès dénoté par le verbe télique *casser*. De même, l'entité

¹⁶ Le ' final est conventionnellement utilisé dans les travaux de sémantique pour faire référence non pas à l'unité mais au sens de l'unité. J'utiliserai, par ailleurs, le _ entre les deux unités, distinct du trait d'union utilisé dans l'orthographe des mots composés, pour noter la relation de dépendance qui existe entre les deux unités du prédicat complexe.

¹⁷ On rencontre des difficultés à reconnaître que le *n'* de certains prédicats complexes *v'_n'* subit un changement d'état ou non dans la mesure où les tests ne sont pas toujours discriminants.

dénotée par le nom *pierre* dans *lance-pierre* passe de l'état «être dans un lieu A » à l'état «être dans un lieu B » à l'issue du procès dénoté par le prédicat télique *lancer*.

Je présente ci-dessous d'autres exemples :

- (73) allume-cigare, arrache-bouchon, attrape-couillon, bouche-nez, brise-cou, coupe-papier, cuit-œuf, casse-noix, cueille-fruits, cure-pipe, démonte-pneu, épluche-légumes, essuie-glace, fixe-chapeau, fume-cigare, gâte-plâtre, hâche-légumes, lance-pierre, lave-vaisselle, mouille-étiquette, ouvre-boîte, passe-thé, perce-bois, pince-nez, presse-agrumes, ramasse-poussière, rince-bouche, sèche-cheveux, tire-bouchon, tranche-tête, taille-crayon, tord-boyaux, trouble-fête, vide-pomme.

• **Changement d'état ou de localisation indéfini** : *abaisse-langue*, *monte-charge(s)*. L'entité dénotée par le nom *langue* dans *abaisse-langue* passe à l'état « plus bas » au cours du procès dénoté par le prédicat non télique *abaisser*. De même, l'entité dénotée par le nom *charge(s)* dans *monte-charge(s)* passe à l'état « être plus haut » au cours du procès dénoté par le prédicat non télique *monter*.

Autres exemples :

- (74) chasse-neige, chauffe-plat, lève-glace, traîne-pieds.

En revanche, pour la partie restante du corpus, il semble que l'entité dénotée par le N ne subit **pas de changement d'état**. Par exemple, l'action dénotée par le verbe *porter* dans *porte-savon* porte sur l'entité dénotée par le nom *savon* sans que cette action entraîne un changement d'état ou un changement de localisation de l'entité dénotée par *savon*. Une analyse similaire peut être avancée pour :

- (75) amuse-gueule, baise-main, cache-cœur, couvre-radiateur, garde-côtes, garde-meubles, garde-frontières, gratte-dos, guide-chant, hoche-queue, lèche-vitrines, pique-bœuf, porte-manteau, porte-savon, porte-maillot, presse-papier, protège-cahier, protège-nez, remonte-pente, serre-tête, soutien-gorge.

L'application du critère du changement d'état permet donc de reconnaître, pour une partie des composés [VN]_{N/A} attestés seulement, que la relation que le *n'* entretient avec le *v'* au sein du prédicat complexe *v'_n'* est du côté du Proto-Patient. Mais ce critère reste insuffisant pour révéler le rôle de *Patient* que remplissent la majorité des N des composés [VN]_{N/A} lorsque ces noms ne subissent pas de changement d'état (*porte-manteau*, *protège-cahier*). Le critère du changement d'état

doit être étayé d'un autre critère pour reconnaître la relation spécifique entre v' et n' pour former les prédicats complexes v'_n' qui entrent dans les composés [VN]_{N/A}.

8.3.2.3 Critère du thème incrémental

Le critère du thème incrémental appliqué aux composés [VN]_{N/A} conduit à observer que ce critère n'est valide que pour une faible partie des composés recensés. Ce résultat est attendu dans la mesure où un thème incrémental apparaît uniquement avec les prédicats téliques. Or dans la section précédente (8.3.2.2), j'ai montré que ce type de prédicat n'est que partiellement représenté au sein des [VN]_{N/A}. Ainsi, le N des [VN]_{N/A} remplit le rôle de thème incrémental pour une partie des prédicats téliques qui, eux-mêmes, représentent une partie seulement des prédicats réalisés dans cette construction.

En appliquant le test de l'incrémentalité aux unités composant les [VN]_{N/A} (voir § 8.3.1.2.3), on dispose d'un outil qui permet d'identifier les composés dont le N remplit ou non le rôle de thème incrémental. On pourra ainsi déterminer, à l'aide de ce test, que *cigare* dans *fume-cigare* remplit un rôle de thème incrémental à l'inverse de *manteau* dans *porte-manteau*.

- (76) a. *fum(er)'_cigare'*
b. La moitié du cigare est fumé → le cigare est à moitié fumé

- (77) a. *port(er)'_manteau'*
b. # La moitié du manteau est porté → le manteau est à moitié porté

A titre d'illustration, je présente en (78), (79) et (80) d'autres exemples de composés [VN]_{N/A} dont le N correspond à un thème incrémental et en (81), (82) et (83) d'autres exemples de composés [VN]_{N/A} dont le N ne correspond pas à un thème incrémental.

- (78) a. *remont(er)'_pente'*
b. La moitié de la pente est remontée → la pente est à moitié remontée

- (79) a. *brûl(er)'_parfum'*
b. La moitié du parfum est brûlé → le parfum est à moitié brûlé

- (80) a. *épuch(er)'_légumes'*
b. La moitié du légume est épuché → le légume est épuché à moitié.

- (81) a. *lanc(er)'-pierre'*
b. # La moitié de la pierre est lancée → la pierre est à moitié lancée.
- (82) a. *pinc(er)'-nez'*
b. # La moitié du nez est pincé → le nez est à moitié pincé.
- (83) a. *cass(er)'-noix'*
b. ?? La moitié de la noix est cassée → la noix est à moitié cassée.

Le domaine d'application du critère du thème incrémental s'avérant restreint, ce critère ne permet pas de révéler la forte propension des N des composés [VN]_{N/A} à remplir, vis-à-vis du prédicat, un rôle qui se situe du côté du Proto-Patient. Il est cependant utile, car il ne recouvre pas les mêmes cas que le critère du changement d'état et en conséquence le complète (par exemple *remonte-pente*, où l'entité dénotée par le nom *pente* ne subit pas de changement d'état mais correspond à un thème incrémental).

8.3.2.4 Critère de l'affectitude

Le critère de l'affectitude appliqué aux [VN]_{N/A} conduit à des résultats probants pour la majorité des composés, que l'entité dénotée par le N subisse un changement d'état (*coupe-papier*) ou non (*porte-savon*). Cette application repose sur la mise en œuvre des tests remaniés de Jackendoff (1990) présentés ci-dessus § 8.3.1.3.

8.3.2.4.1 Application du Test 1 : résultats

L'application du Test 1 qui utilise la tournure verbale *arriver à* fonctionne très bien avec les prédicats complexes *v'_n'* dont le *v'* entraîne un changement d'état défini, c'est-à-dire ceux dont le prédicat est télique. Cette réussite est attendue dans la mesure où la tournure verbale *arriver à* a une valeur télique et qu'en conséquence les prédicats téliques y répondent bien. L'acceptabilité des réponses obtenues à l'issue du Test 1 prouve, selon l'interprétation donnée à ce test, que l'entité dénotée par *n'* associée à ce type de prédicat est affectée.

Par exemple, l'application du Test 1 au prédicat complexe *ouvr(ir)_'boîte'* qui entre dans le [VN]_{N/A} *ouvre-boîte* produit une phrase réponse avec le prédicat *ouvr(ir)'* sémantiquement acceptable, acceptabilité qui prouve le caractère affecté de l'entité dénotée par le nom *boîte'*.

- (84) Qu'est-il arrivé à la boîte ? Elle a été ouverte.

L'entité dénotée par le *n'* du prédicat complexe *ouvr(ir)_'boîte'* étant affectée, on en déduit, par voie de conséquence, que l'entité dénotée par le N *boîte* du composé [VN]_{N/A} *ouvre-boîte* est affectée.

Une analyse similaire peut être menée, par exemple, pour les prédicats complexes *bris(er)_'cou'*, *press(er)_'agrumes'* et *allum(er)_'cigare'* qui entrent dans les constructions [VN]_{N/A} correspondantes *brise-cou*, *presse-agrumes* et *allume-cigare*.

- (85) a. *bris(er)_'cou'*
b. Qu'est-il arrivé au cou ? Il a été brisé.
- (86) a. *press(er)_'agrumes'*
b. Qu'est-il arrivé aux agrumes ? Ils ont été pressés.
- (87) a. *allum(er)_'cigare'*
b. Qu'est-il arrivé au cigare ? Il a été allumé.

La liste suivante présente d'autres composés [VN]_{N/A} où l'entité dénotée par le N est affectée :

- (88) arrache-bouchon, attrape-couillon, brûle-parfum, casse-noix, chasse-neige, chauffe-plat, coupe-papier, cueille-fruits, cuit-œuf, cure-pipe, démonte-pneu, dompte-venin, épluche-légumes, essuie-glace, fixe-chapeau, fume-cigare, gâte-plâtre, hâche-légumes, lance-pierres, lave-vaisselle, lève-glace, passe-thé, monte-charges, mouille-étiquette, perce-bois, porte-malheur, presse-agrumes, ramasse-poussière, rince-bouche, sèche-cheveux, taille-crayon, tire-bouchon, tord-boyaux, trace-lettres, tranche-tête, tue-chien, vide-pomme.

On observe, cependant, que le Test 1 fonctionne moins bien avec les prédicats complexes *v'_n'* dont le *v'* est un verbe d'activité. En effet, les verbes d'activité sont plus difficilement compatibles avec la tournure verbale télique *arriver à*.

Pour certains d'entre eux, le Test 1 *arriver à* est assez probant :

- (89) a. *abaiss(er)_'langue'*
b. Qu'arrive-t-il à la langue ? Elle est abaissée.
- (90) a. *gratt(er)_'dos'*
b. Qu'arrive-t-il au dos ? Il est gratté.
- (91) a. *pinc(er)_'nez'*
b. Qu'arrive-t-il au nez ? Il est pincé.

- (92) a. *press(er)'_papier'*
b. Qu'arrive-t-il au papier ? Il est pressé.
- (93) a. *serr(er)'_tête'*
b. Qu'arrive-t-il à la tête ? Elle est serrée.

Le test fonctionne également pour les prédicats *hoch(er)'_queue'*, *piqu(er)'_bœuf'*, *souten(ir)'_gorge'* des composés [VN]_{N/A} correspondant (*hoche-queue*, *pique-bœuf*, *soutien-gorge*).

En revanche, pour d'autres, le Test 1 *arriver à* n'est pas aussi probant :

- (94) a. *abat(tre)'_jour'*
b. #Qu'arrive-t-il au jour ? Il est abattu.
- (95) a. *gard(er)'_côte'*
b. #Qu'arrive-t-il à la côte ? Elle est gardée.

On peut également intégrer à la liste les exemples (96) pour lesquels le Test 1 n'est guère probant :

- (96) aide-mémoire, amuse-gueule, baise-main, cache-cœur, couvre-radiateur, garde-côte, garde-meubles, garde-frontière, guide-chant, lèche-vitrine, passe-rivière, pèse-bébé, porte-manteau, porte-savon, porte-maillot, protège-cahier, protège-nez, remonte-pente, tourne-disque, traîne-pieds, trouble-fête.

De ces observations on tire la conclusion que le Test 1 fonctionne véritablement bien pour les prédicats complexes *v'_n'* dont le *v'* est télique ; le Test 1 révèle ainsi le caractère affecté d'une partie des N des composés [VN]_{N/A}. Le recours au Test 2 permet en revanche de construire la démonstration pour la quasi totalité des données du corpus.

8.3.2.4.2 Application du Test 2 : résultats

L'application du Test 2 qui utilise la tournure verbale *faire à* fonctionne pratiquement avec l'ensemble des prédicats complexes *v'_n'* qui entrent dans les composés [VN]_{N/A}, que le prédicat soit télique ou non.

Exemple d'application du Test 2 avec des prédicats téliques :

- (97) a. *bris(er)'_cou'*
b. Qu'est-ce que *x* fait au cou ? Il le brise.
- (98) a. *press(er)'_agrumes'*
b. Qu'est-ce que *x* fait aux agrumes ? Il les presse.
- (99) a. *bouch(er)'_nez'*
b. Qu'est-ce que *x* fait au nez ? Il le bouche.

Exemple d'application du Test 2 avec des prédicats non téliques (en l'occurrence, des verbes d'activité) :

- (100) a. *gard(er)'_malade'*
b. Qu'est-ce que *x* fait au malade ? Il le garde.
- (101) a. *port(er)'_manteau'*
b. Qu'est-ce que *x* fait au manteau ? Il le porte.
- (102) a. *abat(tre)'_jour'*
b. Qu'est-ce que *x* fait au jour ? Il l'abat.

L'acceptabilité des phrases obtenues à l'issue de l'application du Test 2 prouve, selon l'interprétation donnée à ce test, que l'entité dénotée par le N des prédicats complexes *v'_n'* est affectée. Et, en conséquence, que le N des composés [VN]_{N/A} correspondants est affecté.

Comme le Test 2 s'applique positivement à la majorité des prédicats complexes *v'_n'*, on en déduit que le N de la majorité des composés [VN]_{N/A} est affecté. L'affectivité étant un critère permettant de reconnaître qu'un SN remplit le rôle de Proto-Patient, les résultats de l'application du Test 2 montrent que la majorité des *n'* des prédicats complexes *v'_n'* qui se réalisent dans les composés [VN]_{N/A} se situent sémantiquement du côté du Proto-Patient.

Cependant, il apparaît que certains N de composés [VN]_{N/A} ne rentrent pas dans cette relation d'affectivité avec le verbe. Ces cas, qui restent rares, concernent par exemple les mots composés *passe-rivière*, *compte-gouttes*, *pèse-bébé*, *saute-mouton*, *cherche-fuite*, *gagne-pain*. En effet, les prédicats complexes *v'_n'* qui les composent répondent mal aux Tests 1 et 2 :

- (103) a. *pass(er)'_rivière'*
b. # Qu'est-il arrivé à la rivière? Elle a été passée.
c. # Qu'est-ce que *x* fait à la rivière ? Il la passe.
- (104) a. *compt(er)'_gouttes'*
b. # Qu'est-il arrivé aux gouttes ? Elles ont été comptées.
c. # Qu'est-ce que *x* fait aux gouttes ? Il les compte.
- (105) a. *saut(er)'_mouton'*
b. # Qu'est-il arrivé au mouton ? Il a été sauté.
c. # Qu'est-ce que *x* fait au mouton? Il le saute.
- (106) a. *cherch(er)'_fuite'*
b. # Qu'est-il arrivé à la fuite? Elle a été cherchée.
c. # Qu'est-ce que *x* fait à la fuite ? Il la cherche
- (107) a. *gagn(er)'_pain'*
b. # Qu'est-il arrivé au pain ? Il a été gagné.
c. # Qu'est-ce que *x* fait au pain ? Il le gagne.

Le critère de l'affectitude ne rend donc pas compte de l'ensemble des N des composés [VN]_{N/A}. En revanche, certains des composés [VN]_{N/A} dont le N n'est pas affecté répondent positivement au critère de l'immobilité.

8.3.2.5 Critère de l'immobilité

Le critère de l'immobilité s'applique positivement à tous les composés [VN]_{N/A} dont le V est un verbe de mouvement. Par exemple, l'entité dénotée par le N du composé [VN]_{N/A} *remonte-pente* est bien immobile par rapport à un autre participant.

Le critère de l'immobilité s'applique en particulier à certains des composés dont le N ne subit pas de changement d'état, n'est pas incrémental et n'est pas affecté. Ainsi, dans *passe-rivière* et *saute-mouton*, ce à quoi renvoie *rivière* et *mouton* est immobile par rapport à un autre participant. Comme l'immobilité est un critère qui situe les N concernés du côté des Proto-Patient, alors le rôle sémantique du N dans les composés *passe-rivière*, *saute-mouton*. se situe du côté du Proto-Patient au même titre que le N des composés présentés ci-dessus.

8.3.3 Bilan

Les critères de Proto-patience appliqués aux composés [VN]_{N/A} montrent que dans la très grande majorité des cas, le N se situe sémantiquement du côté du Proto-Patient. En effet, chacun de ces critères fonde une implication, et pour pratiquement chaque composé [VN]_{N/A}, au moins une, si ce n'est plusieurs, des implications définissant la Proto-patience est permise par le prédicat complexe v'_n :

- l'entité dénotée par le n subit un changement d'état ou de localisation défini ou indéfini ;
- et/ou l'entité dénotée par le n correspond à un thème incrémental ;
- et/ou l'entité dénotée par le n est affectée ;
- et/ou l'entité dénotée par le n est immobile par rapport à un autre participant.

Le Tableau 23 récapitule le comportement des critères de Proto-patience d'un ensemble représentatif de composés [VN]_{N/A}¹⁸.

¹⁸ La représentativité concerne les différents types de comportements recensés mais n'est pas quantitative : les prédicats complexes v'_n dont le référent du n n'est pas affecté ou n'a pas subi de changement d'état représente une infime proportion des composés [VN]_{N/A} attestés. En comparaison, ceux dont le n est affecté ou subit un changement d'état (par exemple *casse-noix* ou *fume-cigare*) représentent des paradigmes extrêmement productifs.

Tableau 23.

	Changement d'état ou de localisation				Thème incrémental	Affecté	Immobile
	Apparition	Disparition	Chgt d'état défini	Chgt d'état indéfini			
Trace-lettres	+	-	+	-	+/?	+	-
Brûle-parfum	-	+	+	-	+	+	-
Casse-noix	-	-	+	-	-	+	-
Lance-pierre	-	-	+	-	-	+	-
Abaisse-langue	-	-	-	+	-	+	-
Monte-charges	-	-	-	+	-	+	-
Fume-cigare	-	-	+	-	+	+	-
Ouvre-boîte	-	-	+	-	-	+	-
Brise-cou	-	-	+	-	-	+	-
Abat-jour	-	-	+/?	+/?	-	+	-
Porte-savon	-	-	-	-	-	+	-
Garde-côtes	-	-	-	-	-	+	-
Remonte-pente	-	-	-	-	+	-	+
Passe-rivière	-	-	-	-	+	-	+
Cherche-fuite	-	-	-	-	-	-	+/-
Compte-gouttes	-	-	-	-	-	-	-

Ces résultats prouvent ainsi que la relation qu'entretiennent entre eux le V et le N de la majorité des composés [VN]_{N/A} peut être exprimée uniquement en termes sémantiques : cette relation est une relation prédicat/*Patient*. Cette caractérisation en termes sémantiques rend caduque toute tentative d'expression de la relation *v'_n'* au moyen de la fonction syntaxique «complément d'objet ». Elle la rend d'autant plus caduque que l'expression de cette relation en termes sémantiques est davantage pertinente parce qu'elle cible un ensemble de relations prédictives plus restreintes et plus représentatives de ce qu'autorise la composition [VN]_{N/A} que la relation syntaxique verbe/complément d'objet ne le fait. En effet, la caractérisation en termes sémantiques de la relation prédictive *v'_n'* qui entre dans les composés [VN]_{N/A} permet d'expliquer la construction impossible de composés [VN]_{N/A} dont les termes peuvent pourtant apparaître dans une phrase avec une relation verbe/complément

d'objet. Par exemple, le composé **aime-carottes* est impossible alors que la construction *il aime les carottes* est possible. La contrainte sémantique, à la différence de la caractérisation syntaxique, permet d'expliquer cette impossibilité : l'entité *carotte* dans **un aime-carottes* ne remplit aucun des critères de Proto-patience définis ci-dessus. En effet, l'entité *carotte* (i) ne subit pas de changement d'état ou de localisation, (ii) ne correspond pas à un thème incrémental (*la moitié des carottes sont aimées? les carottes sont à moitié aimées*), (iii) n'est pas affecté (# *Qu'est-il arrivé aux carottes ? Elles ont été aimées ; # Qu'est-ce que x fait aux carottes ? Il les aime*) et (iv) n'est pas immobile par rapport à un autre participant, le verbe n'exprimant pas de mouvement. Une analyse identique vaut également, par exemple, pour les constructions **un entend-voix* (/ *il entend la voix*), **un regarde-photos* (/ *il regarde les photos*), **un utilise-électricité* (/ *il utilise l'électricité*), **un apprend-nouvelle* (/ *il apprend une nouvelle*)¹⁹.

Ainsi, non seulement la représentation en termes sémantiques (au moyen de la Proto-patience) de la relation prédicative *v'_n'* qui est à l'œuvre dans les composés $[VN]_{N/A}$ est possible, mais elle permet en outre une meilleure caractérisation que la représentation en termes syntaxiques.

Outre la démonstration que la relation prédicative *v'_n'* au sein des composés $[VN]_{N/A}$ est une relation sémantique qui se caractérise en terme de Proto-patience, l'étude menée ci-dessus apporte des résultats plus fins qui permettent de prédire quelles sont les relations prédicatives prototypiques qui fournissent de bons candidats à la composition $[VN]_{N/A}$ et celles qui en fournissent de moins bons, voire de mauvais. Le Tableau 24 ci-dessous reprend le Tableau 23 ci-dessus en mettant en valeur ces résultats.

¹⁹ Ces observations montrent que certains compléments directs ne remplissent pas les conditions de Proto-patience. On peut en inférer, à propos du principe de sélection argumentale de Dowty (1991 : 576) (l'argument qui a le plus grand nombre de propriétés du côté du Proto-Agent se réalise en position sujet, et celui qui a le plus grand nombre de propriétés du côté du Proto-Patient se réalise en position de complément d'objet), qu'il n'est pas nécessaire qu'un participant sémantique remplisse les conditions de Proto-patience pour qu'il se projette en position de complément d'objet. Il semble qu'il suffise qu'un autre argument remplisse optimalement les conditions de Proto-agentivité, et qu'il occupe en conséquence la position de sujet, pour que l'autre participant sémantique occupe la position objet alors laissée libre (pour une analyse critique des problèmes posés par l'appariement chez Dowty (1991), voir Davis & Koenig (2000) et Koenig & Davis (2001)).

Tableau 24.

	Changement d'état ou de localisation				Thème incrémental	Affecté	Immobile
	Apparition	Disparition	Chgt d'état défini	Chgt d'état indéfini			
Trace-lettres	+	-	+	-	+/?	+	-
Brûle-parfum	-	+	+	-	+	+	-
Casse-noix	-	-	+	-	-	+	-
Lance-pierre	-	-	+	-	-	+	-
Abaisse-langue	-	-	-	+	-	+	-
Monte-charges	-	-	-	+	-	+	-
Fume-cigare	-	-	+	-	+	+	-
Abat-jour	-	-	+/?	+/?	-	+	-
Ouvre-boîte	-	-	+	-	-	+	-
Brise-cou	-	-	+	-	-	+	-
Porte-savon	-	-	-	-	-	+	-
Garde-côtes	-	-	-	-	-	+	-
Remonte-pente	-	-	-	-	+	-	+
Passe-rivière	-	-	-	-	+	-	+
Cherche-fuite	-	-	-	-	-	-	+/-
Compte-gouttes	-	-	-	-	-	-	-

	Changement d'état ou de localisation				Thème incrémental	Affecté	Immobile
	Apparition	Disparition	Chgt d'état défini	Chgt d'état indéfini			
? atteint-sommet	-	-	-	-	-	-	+
? quitte-orbite	-	-	-	-	-	-	+
? traverse-rue	-	-	-	-	+	-	+
*aime-carottes	-	-	-	-	-	-	-
*entend-voix	-	-	-	-	-	-	-
*regarde-photos	-	-	-	-	-	-	-
*utilise-électricité	-	-	-	-	-	-	-
*apprend-nouvelle	-	-	-	-	-	-	-

Les critères de Proto-patience pèsent chacun différemment dans la caractérisation d'un rôle de type Proto-Patient au sein d'un composé [VN]_{N/A}. Le critère de l'affectitude est celui qui est le plus largement partagé par les composés [VN]_{N/A}, il est quasi-systématiquement activé dans la relation prédicative *v'_n'* et constitue ainsi un critère fort pour caractériser cette relation comme une relation prédicative dont le *n'* est sémantiquement situé du côté du Proto-Patient. Le critère du changement d'état est également fréquemment activé.

Il ressort de ces observations que les critères de l'affectitude et du changement d'état pèsent d'un poids plus fort que les autres pour identifier une relation prédicative de type *prédicat/Patient* dans le cadre de la composition [VN]_{N/A} en français. En conséquence, tout prédicat complexe *v'_n'* où l'entité dénotée par le *n'* est affectée et/ou subit un changement d'état est un excellent candidat pour construire un composé [VN]_{N/A}. Il suffit même que le *n'* d'une relation prédicative *v'_n'* remplisse un de ces critères (affectitude ou changement d'état) pour que le prédicat complexe construise un bon composé [VN]_{N/A} (par exemple, *porte-savon* ou *garde-côtes* qui ne remplissent le critère de l'affectitude que d'après le Test 2²⁰). En outre, les prédicats complexes *v'_n'* où l'entité dénotée par le *n'* répond non seulement aux critères de l'affectitude et/ou du changement d'état mais aussi à d'autres critères de Proto-patience sont prototypiquement d'excellents candidats pour construire un composé [VN]_{N/A} (*fume-cigare*, *ouvre-boîte*, *brise-cou*).

En revanche, les critères du thème incrémental ou de l'immobilité, plus rarement voire très rarement activés, constituent des critères faibles pour caractériser la relation *v'_n'* comme une relation de type *prédicat/Patient*. De sorte que tout prédicat complexe dont *n'* est un thème incrémental et/ou répond au critère de l'immobilité ne constitue pas un bon candidat prototypique pour construire un composé [VN]_{N/A} (? *un atteint sommet*, ? *un traverse-rue*, ? *un quitte-orbite*).

Ces conclusions sont confirmées par la représentativité quantitative des composés [VN]_{N/A} : ceux dont l'entité dénotée par le *n'* du prédicat *v'_n'* est affectée ou subit un changement d'état constituent la majorité des composés attestés. Tandis que ceux dont l'entité dénotée par le *n'* répond au critère de l'incrémentalité ou de l'immobilité sont rares.

²⁰ Tout *n'* qui subit un changement d'état est affecté, mais l'inverse n'est pas vrai : tout *n'* affecté ne subit pas forcément un changement d'état (*porte-manteau*). En conséquence, le *n'* d'un composé [VN]_{N/A} peut remplir uniquement le critère de l'affectitude, sans remplir celui du changement d'état.

Le tableau illustre en outre clairement le fait que les prédicats complexes dont le *n'* ne répond à aucun des critères définissant la Proto-patience sont de mauvais candidats à la composition [VN]_{N/A} (**aime-carottes*, **entend-voix*, **regarde-photos*, **utilise-électricité*, **apprend-nouvelle*).

Cependant, bien que la relation entre le V et le N des composés [VN]_{N/A} puisse être exprimée en termes sémantiques, et que le N remplisse un rôle sémantique qui se situe du côté du Proto-Patient, cette caractérisation reste insuffisante pour exprimer l'ensemble des contraintes sémantiques qui pèsent sur la construction des composés [VN]_{N/A}. En effet, certains composés [VN]_{N/A} présentent une relation prédicative qui ne correspond pas à une relation prédicat/*Patient* ou qui y répond mal (cf. ceux qui activent uniquement les critères faibles). C'est le cas des composés ci-dessous où l'entité dénotée par le N ne remplit aucun des critères de Proto-patience.

- (108) a. compte-gouttes
b. cherche-fuite
c. gagne-pain

Il faut donc identifier les contraintes de construction des [VN]_{N/A} plus précisément pour rendre compte de l'ensemble des [VN]_{N/A} possibles et impossibles. Et, dans la perspective de la présente étude, les contraintes à identifier doivent être d'ordre sémantique. Le paragraphe 8.4 présente d'autres contraintes sémantiques nécessaires pour rendre compte des [VN]_{N/A}.

8.4 Contraintes sémantiques de la construction [VN]_{N/A}

Si la relation de Proto-patience constitue une propriété sémantique essentielle de la relation prédicative *v'_n'* qui se réalise dans le composé [VN]_{N/A}, elle n'est pas suffisante pour caractériser l'ensemble des constructions [VN]_{N/A}. La composition [VN]_{N/A} comprend d'autres propriétés sémantiques qui permettent de rendre compte des composés tels que *gagne-pain* ou *compte-gouttes* dont le N ne remplit aucun des critères de Proto-patience. Ces propriétés portent d'une part sur le type de procès que

dénote le verbe, et d'autre part sur le second participant sémantique du prédicat *v'*. Le paragraphe suivant a pour objet de montrer que la construction d'un nom composé [VN]_{N/A} impose les contraintes sémantiques suivantes :

- Le type de procès dénoté par le prédicat *v'* qui se réalise dans le composé [VN]_{N/A} doit être [+dynamique], c'est-à-dire non statif ;
- Le prédicat *v'* du composé [VN]_{N/A} doit comporter obligatoirement deux participants sémantiques dont l'un doit, obligatoirement, se situer sémantiquement du côté du Proto-Agent (et dont l'autre se situe préférentiellement mais pas exclusivement du côté du Proto-Patient, cf. paragraphe précédent).

8.4.1 Un procès [+ dynamique]

La notion de type de procès renvoie à des classifications nombreuses et diverses (voir François (1989), Fuchs (1991) pour une synthèse, Gosselin (1996)). Le paragraphe 8.4.1.1 ci-dessous, présente la classification que j'adopte pour argumenter cette première contrainte et les notions qu'elle implique.

8.4.1.1 Typologie des procès ou typologie de verbes

Comme le rappelle Fuchs (1991 : 9) et Gosselin & François (1991 : 21-23), le terme « type de procès » renvoie, au départ, à « l'idée de caractéristiques temporelles internes au lexème verbal ». C'est ce que recouvre la notion d'*Aktionsart* (traduit en français par « mode/modalité d'action ») définie au début du siècle dans le travail fondateur d'Agrell (1908). Les types de procès sont alors conçus comme caractérisables au niveau des unités lexicales (c'est-à-dire du lexème verbe), ce qui a conduit à assimiler typologie de procès et typologie de verbes. Mais une telle description semble difficile et n'a d'ailleurs jamais abouti pour aucune langue parce que les types de procès ne dépendent pas uniquement des caractéristiques notionnelles des verbes en tant que lexèmes mais dépendent aussi du temps du verbe et de ses constructions (présence ou absence d'un objet ou d'un circonstant, du déterminant de ce circonstant, de la nature du GN sujet, entre autres). On peut citer, à titre d'illustration, les exemples classiques de *écrire* qui, dans un emploi intransitif, renvoie à une activité (*Jean écrit*), et qui, dans un emploi transitif, renvoie à un accomplissement (*Jean écrit une lettre*) ; de même que *boire*, dans *boire de la bière*,

dénote une activité, tandis que *boire* dans *boire une bière*, dénote un accomplissement. Il est donc apparu que la caractérisation des types de procès était liée à toute la construction syntaxique de la phrase. Par ailleurs, on a compris que les caractéristiques temporelles entretiennent des relations d'interdépendance avec d'autres, telles que les caractéristiques modales ou actancielles (par exemple, le poids de l'agentivité du sujet dans l'opposition entre stativité et dynamicité).

Ces différents approfondissements de l'analyse ont conduit « à travailler non plus seulement au niveau des typologies de verbes mais à tout le moins, à celui de typologies de prédications » (Fuchs (1991 : 10)). Ainsi, ce n'est pas le lexème verbe à lui seul qui réfère à un type de procès, mais c'est la prédication dans son entier, autrement dit le couple verbe + contexte (environnement actanciel, circonstanciel, aspectuel). J'adopte, en conséquence, la terminologie « type de procès » plutôt que « type de verbe ».

Dans le cadre de l'analyse des mots composés [VN]_{N/A}, le type de procès identifiable est celui mis en jeu par le prédicat complexe *v'_n'* ; il ne se calcule donc pas seulement à partir de propriétés lexicales que dénote le verbe par lui-même mais à partir de la relation sémantique qu'entretiennent le verbe et le nom de la construction.

8.4.1.2 Classes, tests et traits

· Les classes

Les différentes typologies de procès s'accordent sur l'existence de trois ou quatre grandes classes de base. Pour ma part, j'adopterai la quadripartition de Vendler (1957) qui comprend la classe des états, des activités, des accomplissements et celle des achèvements²¹.

²¹ La traduction de l'anglais *achievement* par *achèvement* est un anglicisme qui ne rend pas bien compte du sens du terme original anglais. D'autres traductions ont été proposées. Par exemple, Veters (1996 : 87-88) lui substitue le terme de « réalisation instantanée », repris à L. Tasmowski-de Ryck, de façon à mieux exprimer la notion d'événement ponctuel qu'il saisit dans la notion d'*achievement*. Je maintiendrai, quant à moi, la dénomination *achèvement*, en l'appréhendant uniquement comme un décalque de l'anglais *achievement*.

· Les tests

Ces grandes classes de procès sont distinguées à l'aide de tests linguistiques²² qui définissent des contextes d'emplois. Les tests les plus couramment employés, en français, pour discriminer les différentes classes sont les suivants :

- **état** : incompatible avec *se mettre à*, (**Marie se met à être belle*), *être en train de* (**Marie est en train d'être belle*), *s'arrêter de* (**Marie s'arrête d'être belle*) ;
- **activité** : incompatible avec *en + durée* (**Marie a écrit en une heure*), compatible avec *pendant + durée* (*Marie a écrit pendant une heure*) ;
- **accomplissement** : répond de façon inverse aux tests présentés pour la classe activité : compatible avec *en + durée* (*Marie a écrit la lettre en une heure*), incompatible avec *pendant + durée* (**Marie a écrit la lettre pendant une heure*) ;
- **achèvement** : incompatible avec *commencer à* (**Marie commence à atteindre le sommet*), *continuer à* (**Marie continue à atteindre le sommet*), *finir de* (**Marie finit d'atteindre le sommet*).

Il faut noter, à la suite de Fuchs (1991 : 11) que « ces tests ne font que consigner des observations de cooccurrence possible ou impossible entre certaines formes et telle ou telle classe : en eux-mêmes, ils ne fournissent aucun principe explicatif et demandent à être interprétés. »

· Les traits

Ces grandes classes de procès sont représentées dans de nombreux travaux au moyen de traits sémantiques. Ces traits sont binaires.

Par exemple :

- « dynamique » vs « statif » ;
- « borné » vs « non borné » ;
- « ponctuel » vs « duratif » ;

Chaque trait doit être corroboré par un ou plusieurs tests linguistiques.

Le trait +/- dynamique (ou « changement ») correspond à la propriété qui distingue les états ([– dynamiques]) des autres types de procès ([+ dynamiques]). Les tests qui font apparaître ce trait portent sur la compatibilité avec *se mettre à*, *être en train de*, *s'arrêter de* :

²² Les tests d'identification des prédications de chaque classe sont proposés initialement par Vendler (1967), puis enrichis pour l'anglais notamment par Dowty (1979), et pour le français en partie par Hoepelman & Rohrer (1980), Nef (1980) et Vikner (1985).

- (109) Jean se met à courir/ est en train de courir/ s'arrête de courir
(110) #Jean se met à être malade / est en train d'être malade / s'arrête d'être malade

Les exemples (109) et (110) montrent que le procès *courir* est dynamique contrairement au procès *être malade* qui est statique.

Le trait +/- borné (ou « téléique ») correspond à la propriété des procès d'être orientés vers un but, un résultat ou un point terminal. Les tests qui permettent de révéler ce trait sont ceux des circonstants de durée : un procès [+borné] est compatible avec « *en + durée* », un procès [-borné] avec « *pendant + durée* » ; et inversement :

- (111) a. Jean a construit sa maison en trois jours
b. #Jean a construit sa maison pendant trois jours

Les exemples (111) montrent que le procès *construire sa maison* est borné.

- (112) a. #Jean a lu en une heure
b. Jean a lu pendant une heure

Les exemples (112) montrent que le procès *lire* n'est pas borné.

Le trait +/- ponctuel (ou « instantané ») correspond à la propriété des procès de se réaliser dans un intervalle instantané tel que l'on ne peut y distinguer de phases successives. Ce trait est corroboré par le test de l'incompatibilité avec des formes comme *commencer à*, *continuer à*, *finir de*.

- (113) *Jean a commencé à trouver sa montre /*a continué à trouver sa montre /*a fini de trouver sa montre.
(114) Jean a commencé à chercher sa montre / a continué à chercher sa montre / a fini de chercher sa montre.

Les exemples (113) montrent que le procès *trouver sa montre* est ponctuel tandis que les exemples (114) montrent que le procès *chercher sa montre* n'est pas ponctuel.

Il faut noter que, passé les exemples typiques qui fonctionnent bien, la mise en œuvre de ces tests présente souvent des difficultés : des incertitudes surviennent quant à l'acceptabilité ou l'interprétation des séquences testées. Il arrive parfois que seul un sous-ensemble des tests caractéristiques d'un trait s'applique, de sorte que le trait s'applique « plus ou moins ». Ces difficultés sont liées à la polysémie des constructions et aux glissements de sens.

Chaque classe de procès est caractérisée par un ensemble de traits. Je présente ci-dessous les traits qui déterminent les classes état, activité, accomplissement et achèvement. Je reprends les définitions de Vetters (1996) pour les illustrer.

- état : [– dynamique], [– borné], [– ponctuel]

Les **états** sont des situations qui ont une certaine durée, qui ne subissent pas de changement²³ dans l'intervalle de temps pris en considération et qui n'ont pas de borne inhérente après laquelle elles ne peuvent plus continuer. (Vetters 1996 : 105-106)

- activité : [+ dynamique], [– borné], [– ponctuel]

Les **activités** sont des situations qui ont une certaine durée, qui subissent un changement dans l'intervalle de temps pris en considération, mais qui n'ont pas de borne inhérente après laquelle elles ne peuvent plus continuer. (Vetters 1996 : 105-106)

- accomplissement : [+ dynamique], [+borné], [– ponctuel]

Les **accomplissements** sont des situations qui ont une certaine durée, qui subissent un changement dans l'intervalle de temps pris en considération et qui ont une borne inhérente après laquelle elles ne peuvent plus continuer. (Vetters 1996 : 105-106)

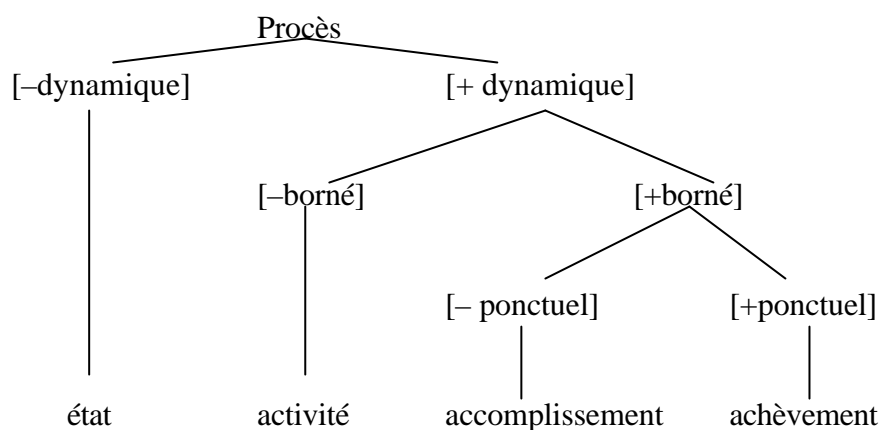
- achèvement : [+ dynamique], [+borné], [+ponctuel]

Les **réalisations instantanées** [les achèvements] sont des situations ponctuelles dont on n'envisage pas la durée, qui subissent un changement et qui ont une borne inhérente après laquelle elles ne peuvent plus continuer. (Vetters 1996 : 105-106)

²³ « subir un changement » rend compte, chez Vetters (1996), des procès [+dynamique].

· **Représentation arborescente**

Les traits sont structurés entre eux (et donc les typologies) et font l'objet de présentations arborescentes. Plusieurs arborescences sont possibles pour une même tripartition ou quadripartition, en fonction de la hiérarchisation des traits. J'adopte la suivante pour la quadripartition que j'ai présentée ci-dessus :



Cette représentation arborescente rend compte des relations d'implication des traits entre eux. Ainsi le trait [+ponctuel] implique le trait [+borné] et le trait [+borné] implique le trait [+dynamique]. Autrement dit, un procès ponctuel comme *trouver une montre* implique que ce même procès soit borné et parce qu'il est borné, qu'il soit dynamique (Martin (1988)).

8.4.1.3 Type de procès autorisé par la composition [VN]_{N/A}

L'analyse des noms composés [VN]_{N/A} montre que le procès dénoté par le prédicat *v'* n'est **jamais un état**. Un des moyens de le démontrer consiste à mettre en emploi les unités lexicales qui composent les [VN]_{N/A} de façon à faire ressortir les propriétés sémantiques liées à leur relation²⁴. On observe ainsi que tous les verbes et noms des composés [VN]_{N/A} peuvent figurer dans des phrases qui mettent en jeu les contextes linguistiques définis ci-dessus comme incompatibles avec un procès statif.

²⁴ Mettre en emploi les unités lexicales qui composent les [VN]_{N/A} implique d'ajouter tout un contexte (le sujet du verbe, le mode et le temps du verbe, le déterminant du N interne), c'est-à-dire autant de facteurs qui influent sur le type de procès dénoté par la relation *v'_n* et est susceptible de le modifier. Il apparaît ici que, quelle que soit la variation de ces facteurs, le type de procès dénoté par la relation *v'_n* reste dynamique. Les variables qui sont ajoutées pour les nécessités du test linguistique n'influent donc pas sur la propriété de la relation *v'_n* qui entre dans la construction [VN]_{N/A} de dénoter un procès non statif.

Par exemple,

- (115) a. essuie-glace
b. L'instrument s'est mis à essuyer la glace / est en train d'essuyer la glace / s'arrête d'essuyer la glace.
- (116) a. garde-barrière
b. L'homme s'est mis à garder la barrière / est en train de garder la barrière / s'arrête de garder la barrière.
- (117) a. lèche-vitrine
b. La personne s'est mise à lécher la vitrine / est en train de lécher la vitrine / s'arrête de lécher la vitre.

Selon l'interprétation présentée au paragraphe (§ 8.4.1.2), l'acceptabilité de ces phrases montre que le procès exprimé par *v'* au sein du prédicat complexe *v'_n'* des composés [VN]_{N/A} n'est pas un état, mais correspond à un procès [+dynamique].

Cette analyse est confirmée par la construction impossible de composés [VN]_{N/A} néologiques dont *v'* dénoterait un état. Ainsi, les composés en (118) ne sont pas acceptables en français parce que le procès exprimé par *v'* correspond à un état.

- (118) a. *un sait-mathématique
b. *un connaît-anglais
c. *un aime-animal
d. *un désire-cadeau

S'il est manifeste que la construction [VN]_{N/A} contraint le procès qu'elle exprime à relever d'une catégorie définie par l'expression de la dynamicité, reste encore à préciser si la construction sélectionne certaines catégories particulières au sein de ces processus [+dynamique]. En d'autres termes, la composition [VN]_{N/A} accepte-t-elle de mettre en jeu des prédicats qui appartiennent aussi bien à la catégorie activité, accomplissement et achèvement, c'est-à-dire à n'importe laquelle des trois catégories définies par le trait [+dynamique] ou sélectionne-t-elle uniquement certaines d'entre elles ? L'examen de l'ensemble des [VN]_{N/A} attestés sélectionnés dans le corpus fait apparaître que le procès mis en œuvre par ces composés relève indifféremment d'une activité, d'un accomplissement et d'un achèvement.

Exemples de procès relevant d'une activité : *un garde-côte, un guide-film, un porte-manteau, un presse-papier ; un souffre-douleur ;*

Exemples de procès relevant d'un accomplissement : *un attrape-couillon, un essuie-mains, un lave-vaisselle, un presse-citron, un taille-crayon ;*

Exemple de procès relevant d'un achèvement : *un allume-cigare, un attrape-nigaud, un lance-pierre, un tue-mouches.*

Ainsi, du point de vue des types de procès mis en œuvre par le prédicat v' dans la construction [VN]_{N/A}, la composition contraint uniquement ce prédicat à être [+dynamique].

8.4.2 Un prédicat à deux participants sémantiques dont l'un se situe du côté Proto-Agent

Outre le type de procès que dénote le prédicat v' à l'intérieur des composés [VN]_{N/A}, il apparaît que la construction [VN]_{N/A} impose d'autres contraintes qui portent sur le nombre et la nature des participants sémantiques du verbe. Le paragraphe 8.3 a montré que le prédicat des [VN]_{N/A} comprend un participant sémantique qui se situe préférentiellement (mais pas uniquement) du côté du Proto-Patient, et que cet argument est réalisé par le N de la construction. Le présent paragraphe a pour objet de montrer que le prédicat d'un composé [VN]_{N/A} doit comprendre obligatoirement un autre participant sémantique, qui, lui, se situe du côté du Proto-Agent.

8.4.2.1 Un prédicat à deux participants sémantiques

Je présente ici deux arguments qui viennent étayer l'hypothèse que le prédicat des composés [VN]_{N/A} doit comprendre au minimum deux participants sémantiques.

Le premier argument concerne les prédicats v' qui comprennent un participant *Patient*. On observe les faits suivants : les composés [VN]_{N/A} dont le prédicat v' comprend exclusivement un participant sémantique *Patient*, réalisé comme n' au sein des prédicats complexes v'_n , sont impossibles en français. Par exemple, les construits suivants sont mal formés, alors que le n' correspond sémantiquement à un *Patient* :

- (119) a. *un arrive-train
b. *un naît-enfant
c. *un éclot-fleur
d. *un tombe-neige
e. *un paraît-jour

Les entités dénotées par les noms *train*, *enfant*, *fleur*, *neige* et *jour* remplissent bien les critères de Proto-patience reconnus comme prototypiques des *n'* des prédicats complexes *v'_n'* qui entrent dans les composés [VN]_{N/A} : ils subissent un changement d'état lié à leur apparition (*train*, *enfant*, *fleur*, *jour*) ou à leur changement de localisation (*neige*). Mais les composés dans lesquels ils apparaissent sont mal formés parce que les prédicats en jeu (*arriver*, *naître*, *éclore*, *tomber*, *paraître*) ne comprennent pas de second participant sémantique (selon une certaine hypothèse, ces prédicats sont appelés « inaccusatifs », Perlmutter (1978), Burzio (1986)).

Le second argument concerne les prédicats *v'* qui ne comprennent pas de participant sémantique de type *Patient* (par exemple, ceux qui apparaissent dans les composés *compte-gouttes*, *cherche-fuites* ou *gagne-pain*). Il apparaît que ces prédicats qui entrent dans la composition [VN]_{N/A} comprennent, outre le participant réalisé par le N (et que je ne caractériserai pas ici), un autre participant sémantique.

Ces observations conduisent ainsi à poser que la construction [VN]_{N/A} contraint le *v'* des prédicats complexes *v'_n'* à posséder au minimum deux participants sémantiques. Le paragraphe suivant montre que l'un des deux participants sémantiques doit obligatoirement remplir le rôle *Agent*.

8.4.2.2 Critères d'identification d'un pôle Proto-Agent

De manière similaire à sa caractérisation du Proto-Patient, Dowty (1991 : 572-573) propose la liste d'implications (*entailments*) suivante pour caractériser le rôle type Proto-Agent.

a. **Participation « volitionnelle » dans l'événement ou l'état.**

Un participant sémantique se trouvera tendanciellement du côté du Proto-Agent si l'entité à laquelle il renvoie s'implique volontairement dans

l'événement ou l'état dénoté par le prédicat. Par exemple, dans *Jean ignore Marie*, Jean s'implique volontairement, à la différence de Jean dans *Jean a déçu Marie*.

b. **Sensation (*sentience*) et/ou perception**

Un participant sémantique se trouvera tendanciuellement du côté du Proto-Agent si l'entité à laquelle il renvoie éprouve une sensation ou perçoit quelque chose. Par exemple, dans *Jean voit Marie*, Jean perçoit quelque chose et dans *Jean craint le danger*, Jean éprouve quelque chose, à la différence de *cette plante* dans *cette plante craint la chaleur*.

c. **Causer un événement ou le changement d'état d'un autre participant.**

Un participant sémantique se trouvera tendanciuellement du côté du Proto-Agent si l'entité à laquelle il renvoie est la cause d'un événement ou du changement d'état d'un autre participant. Par exemple dans *le chômage des jeunes entraîne la délinquance*, le chômage est cause de la délinquance, de même dans *sa solitude rend Jean triste*, la solitude, dans l'événement dénoté par le prédicat aboutit à un changement d'état du second participant, *i.e.* Jean. En revanche dans *Luc regarde Marie*, le second participant, Marie, n'est affecté par aucune cause.

d. **Mouvement (relativement à la position d'un autre participant).**

Un participant sémantique se trouvera tendanciuellement du côté du Proto-Agent si l'entité à laquelle il renvoie est mobile par rapport à la position d'un autre participant. Ce critère est le corollaire de celui de l'immobilité présenté dans le cadre des critères de Proto-patience. Il est uniquement valable pour les verbes de mouvement qui possèdent au moins deux participants sémantiques. Par exemple, dans *l'eau a rempli le bateau*, l'événement dénoté par le verbe implique que l'eau est mobile par rapport au bateau. De même dans *la balle a dépassé la flèche*, la balle est considérée comme mobile par rapport à la flèche qui constitue un repère spatial fixe.

e. **(Existe indépendamment de l'événement décrit par le verbe).**

Ce critère est le corollaire du (e) « n'existe pas indépendamment de l'événement » présenté dans le cadre des critères de Proto-patience. Un participant sémantique se trouvera tendanciuellement du côté du Proto-Agent si l'entité à laquelle il renvoie existe indépendamment de l'événement décrit par le verbe. Par exemple, dans *Jean a besoin d'une voiture*, Jean existe, qu'il ait

besoin ou non d'une voiture, à la différence du référent de *la maison* dans *Jean construit une maison*.

8.4.2.3 Le prédicat des [VN]_{N/A} à l'épreuve des critères de Proto-agentivité

L'application des critères de Proto-agentivité définis par Dowty (1991) aux prédicats complexes *v'_n'* qui entrent dans les composés [VN]_{N/A} conduit à observer que tous les prédicats *v'* comprennent un participant sémantique qui se situe du côté du Proto-Agent²⁵.

Le Tableau 25 propose une récapitulation du comportement vis-à-vis des critères de Proto-agentivité d'un ensemble de composés [VN]_{N/A} pris comme représentatifs²⁶. Il montre en particulier que le critère « participation volitionnelle » est celui qui est le mieux partagé par les prédicats *v'* des composés [VN]_{N/A}, suivi de près par le critère « cause ». On déduit de cette observation que ces critères pèsent d'un poids plus fort que les autres pour identifier le rôle de type Proto-Agent du prédicat *v'*, et en conséquence que les prédicats *v'* dont un des participants sémantiques implique une participation volitionnelle à l'événement ou à l'état dénoté par le verbe sont d'excellents candidats à la composition [VN]_{N/A}.

²⁵ J'observerai plus loin que le participant Proto-Agent correspondra au référent du composé [VN]_{N/A}, mais de même que je le notais à l'occasion de la démonstration menée au § 9.3., je ne m'intéresse pas directement ici au sens dénotatif du construit [VN]_{N/A} mais aux propriétés sémantiques du *v'* dans le prédicat complexe *v'_n'* qui préside à la construction morphologique. En conséquence, les observations qui suivent portent sur l'amont de la construction et concernent un participant sémantique Proto-Agent typique. Ainsi, par exemple, dans *brûle-parfum*, même si l'objet (l'instrument) dénoté par le composé n'est pas capable de volition, il n'en demeure pas moins que le prédicat *brûl(er)* autorise nettement qu'un de ses participants s'implique de manière volitionnelle. C'est tout ce que je teste ici.

²⁶ Cet ensemble est identique à celui qui a permis au paragraphe 8.3 de rendre compte du comportement des composés [VN]_{N/A} au regard des critères de Proto-patience. De la même façon, je n'ai pas retenu le dernier critère (e) indiqué entre parenthèses par Dowty, parce qu'il ne présente pas ici une grande pertinence.

Tableau 25.

	Participation volitionnelle	Sensation et/ou perception	Cause	Mouvement
Trace-lettres	+	-	+	-
Brûle-parfum	+	-	+	-
Casse-noix	+	-	+	-
Lance-pierre	+	-	+	-
Abaisse-langue	+	-	+	-
Monte-charges	+	-	+	-
Fume-cigare	+	-	+/-	-
Ouvre-boîte	+	-	+	-
Brise-cou	+	-	+	-
Abat-jour	+	-	+	-
Porte-savon	+	-	-	-
Garde-côtes	+	-	-	-
Remonte-pente	+	-	-	+
Passe-rivière	+	-	-	+
Cherche-fuite	+	-	-	-
Compte-gouttes	+	+/-	-	-

Ces résultats permettent, en outre, d'expliquer l'impossibilité des constructions [VN]_{N/A} telles que

- (120) a. * un reçoit-lettres
 b. * un entend-voix
 c. * un voit-horizon

En effet le verbe de ces constructions ne comprend pas de participant sémantique de type *Agent*, mais plutôt ce que les rôles thématiques recouvrent sous le terme « expérienceur ».

8.4.2.4 Réalisation des participants sémantiques par la composition [VN]_{N/A}

Il faut noter ici l'importance de la contrainte qui pèse sur le prédicat *v'* de posséder au minimum deux participants sémantiques. S'il est vrai que tous les prédicats *v'* des composés [VN]_{N/A} comprennent un participant sémantique de type *Agent*, il n'en reste pas moins que cet *Agent* ne peut constituer l'unique participant sémantique du verbe. La preuve en est que les verbes qui possèdent seulement un participant sémantique *Agent* n'entrent pas dans la composition [VN]_{N/A}²⁷, cet *Agent* ne pouvant se réaliser comme le *n'* du prédicat *v' _n'*. C'est ce qui explique l'impossibilité des constructions telles que celles en (121) dont le verbe ne comprend qu'un participant *Agent*.

- (121) a. *un aboie-chien
b. *un bavarde-commère
c. *un plane-oiseau
d. *un jongle-clown
e. *un capitule-roi

La réalisation impossible du participant *Agent* du verbe dans la position du N des [VN]_{N/A} conduit à préciser les contraintes de réalisation des participants sémantiques dans la composition. La composition [VN]_{N/A} contraint le participant « non-*Agent* » du prédicat *v'* (qui correspond majoritairement à un *Patient*) à se réaliser dans la place réservée au N, et le participant *Agent* à être réalisé, dans la majorité des cas, par le composé lui-même (je précise « dans la majorité des cas » parce qu'un petit paradigme de composés [VN]_{N/A} ne met pas en jeu le participant *Agent*, le composé dénotant une activité et non l'agent de cette activité ; on l'observe par exemple, dans

²⁷ Cette propriété distingue les composés [VN]_{N/A} des noms construits à l'aide du préfixe *-eur*. En effet, la règle morphologique de construction des noms en *-eur* sélectionne des prédicats qui comprennent obligatoirement et au minimum un participant sémantique *Agent* (*marcheur*). Elle autorise, sans pour autant l'imposer, que le prédicat comprenne un second participant sémantique *Patient* (*monteur*), ce qui conduit à observer que la classe des prédicats qui comprennent deux participants sémantiques, l'un *Agent* et l'autre *Patient*, se trouvent ainsi en intersection dans les deux constructions morphologiques [VN]_{N/A} et [V[-*eur*]]_N : *tourne-broche / tourneur* ; *rabat-joie / rabatteur*. Cette similitude entre les deux règles se retrouve, en outre, dans le type sémantique des noms qu'elles permettent de construire : les composés [VN]_{N/A} et les noms de structure [V[-*eur*]]_N se caractérisent par leur propriété de désigner à la fois des humains (par leur métier ou leur propriété comportementale) et des instruments (par exemple, *brûleur* et *porte-drapeau* présentant les deux acceptations).

(faire du) lèche-vitrine, (faire du) rentre-dedans²⁸, (jouer à) touche-pipi, (jouer à) saute-mouton)).

Cette réalisation contrainte des participants sémantiques dans les composés [VN]_{N/A} explique ainsi, en partie, l'impossibilité des constructions (121).

8.4.3 Bilan

J'ai montré, dans le paragraphe 8.4., que pour rendre compte de l'ensemble des composés [VN]_{N/A}, y compris ceux dont le N n'est pas de type Proto-Patient (par exemple, *compte-gouttes*, *cherche-fuites* ou *gagne-pain*), il est nécessaire de considérer les propriétés sémantiques qui concernent d'une part le type de procès qu'exprime le prédicat *v'* et d'autre part le nombre et la nature de ses participants sémantiques. Les paragraphes 8.4.1 et 8.4.2 ont montré respectivement que la composition [VN]_{N/A} accepte uniquement les prédicats *v'* qui (i) expriment un procès [+dynamique] et qui (ii) comprennent au minimum deux participants sémantiques dont l'un se situe obligatoirement du côté du Proto-Agent. En ce qui concerne la réalisation des participants sémantiques du prédicat dans les composés [VN]_{N/A}, le paragraphe 8.4.2.4 a observé que le participant *Agent* est réalisé par le composé lui-même et que l'autre participant (qui est préférentiellement de type *Patient*) se réalise dans la place réservée au N des constructions [VN]_{N/A}. Ces contraintes de réalisation permettent de prédire, dans le cas des composés [VN]_{N/A} dont le *n'* ne correspond pas à un *Patient* (et qui jusque-là n'avait pas été davantage caractérisé sémantiquement), que ce participant sémantique *n'* ne remplit aucun rôle sémantique qui se situe du côté du Proto-Agent (c'est-à-dire ni un rôle *Agent*²⁹, ni ce que les rôles thématiques désignent par « instrument » (**un enfonce-marteau*, **un utilise-arme*) ou « expérienceur » (**un perd-joueur*, **un gagne-coureur*)).

La caractérisation en termes sémantiques des participants du verbe permet en outre de rendre compte compositionnellement du sens des composés [VN]_{N/A} à partir

²⁸ Voir § 9.2 sur le statut de *dedans* dans *rentre-dedans*, et la pertinence d'analyser ce mot complexe comme un construit morphologique.

²⁹ En conséquence, les construits *croque-monsieur* et *croque-madame* ne relèvent pas d'une composition morphologique [VN]_{N/A} ; cette analyse est particulièrement claire dans le cas de *croque-madame* dont le second élément, *madame*, ne correspond jamais, en français standard, à un nom mais à un terme d'adresse. Elle vaut également pour *croque-monsieur*, dont le second élément peut, en français, être un nom, mais qui, ici, correspond au participant sémantique *Agent* du verbe, et en conséquence, ne peut occuper la place du N de la composition [VN]_{N/A}.

du sens du V et du N. Le fait que les [VN]_{N/A} construisent majoritairement des noms d'instruments ou des noms de fonction relève de ce que le prédicat *v'* comprend obligatoirement un participant *Agent* et que ce participant est réalisé par le composé lui-même.

Ainsi, la réunion de l'ensemble de ces contraintes sémantiques explique à la fois la construction de *compte-gouttes*, *cherche-fuites* et *gagne-pain* (le prédicat *v'* exprime un procès [+dynamique] et comprend deux participants sémantiques dont l'un est *Agent*), et celle de *ouvre-boîte*, *fume-cigare* et *garde-côtes* (dont le prédicat *v'* répond aux mêmes propriétés et, en outre, comprend un participant sémantique qui se situe du côté du Proto-Patient).

8.5 Conclusion

Le Chapitre 8 a montré que caractériser la relation prédicative entre le V et le N des composés [VN]_{N/A} en termes de verbe / complément n'est pas un bon critère et ce à double titre :

(i) d'une part, il ne fait pas les bonnes prédictions du point de vue de la structure des composés (cf. la question du déterminant) ;

(ii) et d'autre part, il ne fait pas les bonnes prédictions du point de vue des contraintes sémantiques qu'impose la construction [VN]_{N/A} (la relation prédicative *v'_n'* qui entre dans les [VN]_{N/A} est plus contrainte sémantiquement que la relation syntaxique verbe / complément).

La section 8.3 a proposé de caractériser la relation prédicative *v'_n'* qui entre dans la composition [VN]_{N/A} en termes sémantiques au moyen de la notion de Proto-patience présentée par Dowty (1991). J'ai ainsi montré que le *n'* du prédicat *v'_n'* est un participant sémantique du verbe qui se situe préférentiellement du côté du Proto-Patient et, en l'occurrence, que l'entité dénotée par ce *n'* est principalement affectée. Ce résultat rend compte de la plupart des composés [VN]_{N/A} possibles et impossibles et confirme ainsi la pertinence d'une analyse en termes sémantiques de la relation prédicative qui les constitue.

Cependant, la notion de Proto-patience ne couvre pas l'ensemble des données et certains composés [VN]_{N/A} comprennent un prédicat complexe dont le *n'* ne répond pas aux critères d'un *Patient* (*compte-gouttes, cherche-fuites, gagne-pain, pèse-personne*). Ces quelques rares formations ont conduit à formuler plus précisément les contraintes sémantiques qui pèsent sur la construction [VN]_{N/A}. Le chapitre 8.4 a ainsi montré que le *v'* des prédicats complexes *v'_n'* qui entrent dans la composition [VN]_{N/A} est contraint du point de vue du type de procès qu'il exprime et du point de vue du nombre et de la nature des participants sémantiques qu'il comprend.

Ces contraintes permettent ainsi de couvrir l'ensemble des données du corpus et de prédire les composés [VN]_{N/A} possibles et impossibles.

On peut résumer l'ensemble des contraintes sémantiques, nécessaires et suffisantes, qui pèsent sur composition [VN]_{N/A} et rendre compte de leur réalisation dans la construction par les points suivants :

- (a) le procès dénoté par le prédicat complexe *v'_n'* qui se réalise dans le composé [VN]_{N/A} doit être [+dynamique], c'est-à-dire non statif ;
- (b) le prédicat du composé [VN]_{N/A} doit comporter obligatoirement au minimum deux participants sémantiques dont l'un est nécessairement un *Agent* et dont l'autre se situe préférentiellement (mais pas forcément) du côté du Proto-Patient ;
- (c) dans le cas où le second participant sémantique remplit les propriétés d'un *Patient*, l'entité à laquelle il renvoie est préférentiellement affectée ;
- (d) dans le cas où le second participant sémantique ne remplit aucune des propriétés d'un *Patient*, il ne peut pas non plus remplir les propriétés d'un *Agent* ;
- (e) le participant sémantique qui se situe du côté du Proto-Agent est réalisé, dans la majorité des cas, par le composé [VN]_{N/A} (sauf dans les cas des composés qui dénotent un procès tels que *lèche-vitrine* et *saute-mouton*) et l'autre participant sémantique (qui se situe préférentiellement du côté du Proto-Patient) est réalisé par le N de la construction [VN]_{N/A}.

Ces propriétés sémantiques restent cependant insuffisantes pour rendre compte des composés [VN]_{N/A} attestés dont l'entité à laquelle renvoie le N ne se situe pas du côté du *Proto-Patient* (*compte-gouttes, cherche-fuites, gagne-pain, pèse-personne*).

De même, elles ne permettent pas de distinguer les cas où une relation spatiale est en jeu (*lance-pierre, arrache-clou, porte-savon, fixe-chaussette*) des cas où aucune relation spatiale spécifique n'est impliquée (*sèche-cheveux, trouble-fête, chauffe-plat*). Cette insuffisance tient au fait que les Proto-Rôles de Dowty (1991) ne couvrent pas l'ensemble des relations sémantiques possibles entre un prédicat et ses participants sémantiques. Ainsi, une analyse plus avancée des relations sémantiques entre les composants de tous les [VN]_{N/A} nécessitera de se doter d'une théorie plus fine des relations sémantiques (voir, en particulier, les travaux de Davis & Koenig (2000) et Koenig & Davis (2001)).

Chapitre 9

Etudes de cas

La mise au jour, au Chapitre 8, des propriétés sémantiques des composés $[VN]_{N/A}$ permet de déterminer, parmi certains noms complexes dont la construction n'est pas transparente et qui ont été, selon les textes, analysés comme des $[VN]_{N/A}$ ou non, lesquels relèvent de la composition $[VN]_{N/A}$ et lesquels n'en relèvent pas. Le présent chapitre se donne pour objet d'étudier plusieurs de ces noms construits :

- ceux dont la forme est ambiguë et pourrait relever de la composition $[VN]_{N/A}$ ou de la composition $[NN]_N$ ¹ ;
- ceux dont le second composant n'est pas un nom mais un adverbe.

9.1 Les formes ambiguës $[VN]_{N/A}$ / $[NN]_N$

9.1.1 Le problème

Certains noms complexes construits en français (construits de deux lexèmes pour en former un troisième) ne sont pas clairement identifiables comme relevant d'une composition $[VN]_{N/A}$ ou d'une composition $[NN]_N$ (par exemple *aide-chimiste*, *appui-tête*, *garde-barrière*, *soutien-gorge*). Ces noms construits possèdent une structure et des propriétés qui, en première inspection, peuvent aussi bien relever de l'une ou de l'autre des deux compositions. La confusion possible entre les deux types de construction est liée, dans ces cas, à une identité de forme phonologique et

¹ La terminologie « mot composé $[NN]_N$ » renvoie explicitement, dans mon texte, à des construits morphologiques que j'oppose, à la suite de Corbin (1992a, 1997, 2000) à la lexicalisation de séquences NN construites syntaxiquement.

graphique des lexèmes composants, et à une identité de type sémantique et de catégorisation syntaxique entre un des lexèmes composants et le lexème construit.

(i) Une identité de forme phonologique et graphique

L'ambiguïté tient, d'abord au fait que la forme du constituant initial de ces noms construits (*aide*, *appui*, *garde*, *soutien*, par exemple) peut correspondre soit à un lexème verbal (auquel cas la construction serait celle d'un [VN]_N), soit à un lexème nominal (auquel cas la construction serait celle d'un [NN]_N). Cette homonymie est due à la possibilité qu'a le français de construire des noms déverbaux convertis, c'est-à-dire des noms dérivés de verbe au moyen d'une opération de conversion². Le français a ainsi construit le nom d'agent *aide* par conversion sur la base du verbe *aid(er)*, le nom *appui* sur la base du verbe *appuy(er)* ou encore le nom d'agent *garde* sur la base du verbe *gard(er)*. L'homonymie entre les lexèmes verbaux et les lexèmes nominaux déverbaux qui en sont dérivés par conversion entraîne une non-différenciation formelle de la classe lexicale en jeu pour le premier composant des structures [VN]_N ou [NN]_N ambiguës.

(ii) Une identité de type sémantique

L'ambiguïté tient également au fait que ces structures, dont la construction est ambiguë, peuvent construire les mêmes types sémantiques que les noms déverbaux convertis construits sur la base du lexème verbe présent dans le composé. Le type sémantique des construits n'étant pas distingué, on ne peut s'en servir comme critère pour trancher en faveur de telle ou telle règle de composition. Par exemple, le nom composé *garde-barrière* renvoie à un humain au même titre que le nom d'agent converti *garde*. Cette identité de référence motive la possible analyse du nom *garde-barrière* comme un composé [NN]_N. En revanche, cette analyse n'aurait pu tenir si *garde-barrière* avait servi à dénommer un instrument dans la mesure où le nom déverbal converti masculin *garde* ne réfère jamais à un instrument. Des observations similaires peuvent être menées pour les constructions du type *aide-chimiste* et *guide-interprète* qui servent à dénommer des humains au même titre que les noms déverbaux *aide* et *guide* ou pour les constructions comme *appui-tête* et *soutien-gorge* qui servent à dénommer des objets au même titre que les noms déverbaux convertis *appui* et *soutien*.

² Sur la conversion en français, voir Kerleroux (1996a, 1996b, 1997, 1999)

(iii) Une identité de catégorisation syntaxique

L'ambiguïté tient, enfin, à ce que les constructions ambiguës en question présentent une catégorie syntaxique identique à celle des noms déverbaux convertis sur la base du verbe présent dans le composé. Elles présentent la distribution syntaxique d'un nom, de sorte que la classe syntaxique ne peut constituer un critère qui permette de distinguer la construction en jeu.

Le problème qui se pose est de déterminer, parmi ces noms complexes dont la construction est ambiguë, lesquelles relèvent d'une composition $[VN]_N$. L'analyse est fondée sur l'idée que l'identité catégorielle du premier constituant en jeu dans ces structures, point au centre de la discussion, n'est identifiable qu'à travers la reconnaissance du processus de construction lui-même. En d'autres termes, il serait vain de vouloir reconnaître un lexème verbe derrière une forme ambiguë, car seule la mise au jour du processus de construction des structures permet de trancher. Aussi, la démarche consiste-t-elle à confronter chacune de ces structures aux propriétés des composés $[VN]_{N/A}$, et en particulier aux propriétés sémantiques qui sont les plus décisives. A l'issue de ces confrontations, il sera possible de déterminer précisément quelle structure relève de la composition $[VN]_{N/A}$, et éventuellement d'émettre des hypothèses sur la formation des autres³. Les analyses avancées dans les paragraphes ci-dessous rendent compte de ces résultats.

9.1.2 Propriétés de la composition $[NN]_N$ en français

Dans la mesure où l'ambiguïté qui porte sur la construction des noms complexes dont il est question dans ce chapitre concerne principalement la composition $[VN]_{N/A}$ et la composition $[NN]_N$, j'expose ci-dessous succinctement les propriétés des composés $[NN]_N$ mises au jour par Corbin (1992a, 1997, 2000). Le recours à ces propriétés sera particulièrement utile pour émettre des hypothèses sur la formation

³ Il ne sera en effet question ici que d'émettre des hypothèses sur la formation des constructions distinctes des $[VN]_{N/A}$ et non pas de présenter des résultats décisifs dans la mesure où l'argumentation en faveur d'une analyse nécessiterait de confronter les structures restantes aux propriétés des différentes autres constructions dont elles sont susceptibles de relever. Or, une recherche de cette nature dépasse le cadre de cette thèse, d'autant que les différents types de constructions susceptibles d'être en jeu ne font pas toujours l'objet d'une étude suffisamment stabilisée dans le cadre d'une morphologie constructionnelle (cf. la composition $[NN]_N$ en français).

des noms complexes qui ne relèvent pas de la composition $[VN]_{N/A}$ mais dont les unités sont homonymes à celles en jeu dans les $[VN]_{N/A}$.

La composition $[NN]_N$ en français construit des unités lexicales de catégorie nom par l'association de deux lexèmes eux-mêmes de catégorie nom. La composition $[N_1N_2]_{N_3}$ s'organise autour d'un élément sémantiquement recteur, N_1 ⁴.

L'élément recteur (N_1) est interprété sémantiquement comme étant l'hyperonyme du nom composé, que les classes auxquelles renvoient les deux composants jouent un rôle équivalent dans la représentation à laquelle renvoie le nom composé (*robe-manteau, horloger-bijoutier*) ou pas (*poisson-chat, timbre-poste*)⁵. Ainsi, un poisson-chat est une sorte de poisson, un timbre poste une sorte de timbre, une robe-manteau une sorte de robe et un horloger-bijoutier, une sorte d'horloger. Il ressort de cette propriété que les composés $[N_1N_2]_{N_3}$ du français construisent les mêmes types sémantiques que ceux du nom recteur : ils construisent, par exemple, un nom d'objet si le nom recteur correspond à un nom d'objet (*chou-fleur, jupe-culotte*), un nom d'humain si le nom recteur est un nom d'humain (*boulangier pâtissier, homme-grenouille*). Ainsi, le composé $[N_1N_2]_{N_3}$ construit un hyponyme de N_1 .

Du point de vue de la relation sémantique que les composants N_1 et N_2 entretiennent entre eux, on note au moins trois types de rapports possibles⁶ :

- Type 1 : le composé N_3 dénote un N_1 qui prend certaines caractéristiques de N_2 pragmatiquement compatibles avec N_1 (un poisson-chat est un poisson qui « prend » certaines caractéristiques d'un chat, à savoir les moustaches) ;
- Type 2 : le composé N_3 dénote un N_1 dont l'entité à laquelle il renvoie est « destiné » à un N_2 (N_2 renvoie au « destinataire » du référent de N_1 : un timbre-poste est un timbre destiné à la poste, un sac poubelle est, dans un des deux cas

⁴ Sur la distinction entre la notion de lexème recteur et la notion de tête, voir David (1993 : 81-82).

⁵ Kleiber & Tamba (1990) proposent des tests pour identifier une relation d'hyponymie/hyperonymie entre deux noms : « Il y a relation d'hyponymie entre **X** et **Y** si la phrase *C'est un X* ou *C'est du X* implique unilatéralement la phrase *C'est un Y* ou *C'est du Y*, **X** étant l'**hyponyme** et **Y** l'**hyperonyme** ou **superordonné**. Une telle règle s'applique sans difficulté aux substantifs :

C'est une tulipe implique unilatéralement *C'est une fleur*

C'est du fer implique unilatéralement *C'est un métal ou du métal* » (Kleiber & Tamba (1990 :18)

⁶ La distinction entre trois types de rapports sémantiques n'est pas illustrée à ma connaissance par l'application de tests sémantiques. Je m'en tiendrai ainsi à une approche intuitive, tout en mesurant la fragilité des résultats qu'elle entraîne et la nécessité de construire des tests pour rendre compte de la nature des rapports sémantiques entre le N_1 et le N_2 des composés $[N_1N_2]_{N_3}$. Pour une tentative de cette nature, voir Lesselingue (en préparation).

de l'acception, un sac destiné à la poubelle, un wagon-fumeur est un wagon destiné aux fumeurs).

- Type 3 : le composé N_3 dénote un N_1 auquel s'ajoute les propriétés d'un N_2 (un boulanger-pâtissier est à la fois boulanger et pâtissier, un guide-interprète est un guide et un interprète)

Outre les propriétés sémantiques, le nom recteur d'un composé $[NN]_N$ transmet son genre au composé. Ainsi, le genre des composés $[N_1N_2]_{N_3}$ est hérité du genre de N_1 ⁷. Si N_1 est féminin, alors le composé N_3 est féminin. Ainsi, le nom *voiture-balai*, par exemple, est féminin parce que *voiture*, qui est le nom recteur, est féminin (une voiture-balai est une sorte de voiture). Si N_1 est masculin, alors le composé N_3 est masculin. Ainsi, le nom *poisson-épée*, par exemple, est masculin parce que *poisson*, qui est le nom recteur, est masculin (un poisson-épée est une sorte de poisson).

9.1.3 Construits de structure $[aide-N]_N$

Les noms de structure $[aide-N]_N$ ⁸ sont hétérogènes et ne partagent pas les mêmes propriétés. En fonction du type sémantique du nom qu'ils construisent, du type sémantique du nom qui suit *aide* et de la relation sémantique que les deux éléments entretiennent entre eux, les noms à initiale *aide* peuvent être répartis en deux ensembles :

- (i) un premier ensemble qui regroupe les noms *aide-mémoire* et *aide-ouïe* ;
- (ii) un second ensemble qui regroupe, par exemple, les noms *aide-maçon*, *aide-chimiste*, *aide-bibliothécaire*, *aide-comptable*, *aide-électricien*.

L'objectif de ce paragraphe est de montrer que les membres de ces deux ensembles relèvent de deux types de constructions distinctes : les structures en (i)

⁷ En revanche, le nom sémantiquement recteur des composés $[NN]_N$ en français ne transmet pas systématiquement sa catégorie lexicale au composé : cf. la remarque de David (1993) sur les composés dits « savants » dont les deux constituants sont des noms et dont le composé est un adjectif : « La catégorie du lexème recteur ne donne pas forcément l'identité catégorielle du mot construit : la combinaison NN peut construire des mots de catégorie A (*filiforme*). » (David (1993 : 81)).

⁸ Ne seront pas prises en compte ici les unités du type *aide familiale*, *aide maternelle*, *aide soignante* ou *aide sociale* que j'analyse, à la suite de Lesslingue (en préparation), comme des syntagmes nominaux lexicalisés constitués d'un nom agentif déverbal converti *aide_N* et d'un adjectif dénominal, ni les unités du type *aide de laboratoire*, *aide de bureau*, *aide de cuisine*, ou *aide de camp* qui ne répondent pas à la structure $[aide-N]_N$.

sont construites par la règle de composition $[VN]_{N/A}$ au contraire des structures en (ii) pour lesquelles la règle de formation reste une question en débat.

La démonstration est essentiellement fondée sur la relation sémantique qu’entretiennent entre eux les deux composants et le type sémantique de la structure.

9.1.3.1 *Aide-mémoire* et *aide-ouïe*, des composés $[VN]_N$

Les noms construits *aide-mémoire*, *aide-ouïe* et *aide-nourrice* répondent positivement à l’ensemble des propriétés que partagent les unités lexicales construites par la règle de composition $[VN]_{N/A}$. En particulier, les propriétés sémantiques du prédicat *aid(er)*’ et la relation qu’il entretient avec le nom qui suit (c’est-à-dire la relation entre les lexèmes *aide* et *mémoire*, *aide* et *ouïe* et *aide* et *nourrice*) sont typiques d’une construction $[VN]_{N/A}$.

Premièrement, *aide* dans *aide-mémoire*, *aide-ouïe* et *aide-nourrice* dénote un procès [+ dynamique], il répond positivement aux tests *se mettre à*, *être en train de*, *s’arrêter de* (cf. § 8.4.1.2)

(122) Jean se met à aider / est en train d’aider / s’arrête d’aider

Deuxièmement, le prédicat *aid(er)*’ dans *aide-mémoire*, *aide-ouïe* et *aide-nourrice* comprend au moins deux participants sémantiques dont l’un est *Agent* et l’autre *Patient*. En effet, l’application des critères des Proto-agentivité au prédicat *aid(er)*’ montre qu’il comprend un participant *Agent* : l’entité à laquelle ce participant sémantique renvoie potentiellement répond positivement au critère de Proto-agentivité défini ci-dessus comme étant le plus pertinent pour les lexèmes qui entrent dans la composition $[VN]_{N/A}$, à savoir le critère « participation volitionnelle » (l’entité à laquelle le participant sémantique *Agent* de *aid(er)*’ peut renvoyer s’implique volontairement dans l’événement ou l’état dénoté par ce prédicat). De même, l’application des critères de Proto-patience au prédicat *aid(er)*’ montre que la relation qu’il entretient avec les noms *mémoire*, *ouïe* et *nourrice* se situe sémantiquement du côté du Proto-Patient. D’un côté, les entités auxquelles les noms *mémoire* et *ouïe* renvoient potentiellement répondent positivement aux deux critères de Proto-patience définis comme les plus pertinents pour les lexèmes en jeu dans la

composition $[VN]_{N/A}$, à savoir le critère du « changement d'état » et de « l'affectitude » :

- les entités dénotées par les noms *mémoire* et *ouïe* subissent un changement d'état indéfini : le degré d'acuité de l'ouïe et la capacité de la mémoire sont améliorés, ils passent à l'état « plus haut » au cours du procès dénoté par le prédicat non téléique *aid(er)*' ;
- les entités dénotées par les noms *mémoire* et *ouïe* sont affectées comme le montre l'application possible des Tests 1 et 2 :

(123) Test 1 : Qu'est-il arrivé à la mémoire / à l'ouïe ? Elle a été aidée.

Test 2 : Qu'est-ce que *x* fait à la mémoire / à l'ouïe ? Il l'aide.

De l'autre, l'entité dénotée par le nom *nourrice* dans *aide-nourrice*, bien qu'elle ne subisse pas de changement d'état, répond bien au critère de l'affectitude :

(124) Test 1 : Qu'est-il arrivé à la nourrice ? Elle a été aidée.

Test 2 : Qu'est-ce que *x* fait à la nourrice ? Il l'aide.

Et enfin, chacun des deux participants sémantiques du prédicat *aid(er)*' qui entre dans les composés *aide-mémoire*, *aide-ouïe* et *aide-nourrice* se réalise dans les composés $[VN]_{N/A}$ selon les contraintes posées en 8.4.2.4 : le participant sémantique qui se situe du côté du Proto-Agent est réalisé par le composé $[VN]_{N/A}$ (*aide-mémoire*, *aide-ouïe* et *aide-nourrice* dénotent des instruments, le rôle sémantique instrument se situant du côté du Proto-Agent) et le participant sémantique qui se situe du côté du Proto-Patient (*mémoire*, *ouïe* et *nourrice* en l'occurrence) est réalisé dans la place réservée au N de la composition $[VN]_{N/A}$.

Outre le fait que les noms *aide-mémoire*, *aide-ouïe* et *aide-nourrice* répondent positivement aux propriétés sémantiques des composés $[VN]_{N/A}$, le type sémantique qu'ils construisent confirme une composition de type $[VN]_{N/A}$, et va, en revanche, à l'encontre d'une composition $[NN]_N$. En effet, les composés *aide-mémoire*, *aide-ouïe* et *aide-nourrice* permettent de dénommer des instruments, comme l'autorise la construction $[VN]_{N/A}$. Au contraire, une construction $[N_1N_2]_{N_3}$ dont N_1 correspondrait au nom déverbal converti *aide*, ne pourrait pas dénommer un instrument ; *aide*, en sa qualité de nom recteur au sein d'une construction $[NN]_N$, ne permettrait pas de construire un nom d'instrument parce que le nom déverbal converti *aide* ne dénomme jamais un instrument.

On conclut de ces observations que les noms *aide-mémoire*, *aide-ouïe* et *aide-nourrice* sont construits au moyen de la règle de composition $[VN]_{N/A}$, *aide* correspondant alors à la forme du lexème du verbe *aid(er)* et non pas à celle du nom déverbal converti *aide*.

9.1.3.2 *aide-jardinier*, *aide-sage-femme*, des constructions distinctes de la composition $[VN]_N$

A la différence des composés *aide-mémoire*, *aide-ouïe* et *aide-nourrice*, les construits du type *aide-jardinier*, *aide sage-femme* ou *aide-maçon* répondent mal aux propriétés sémantiques des composés $[VN]_{N/A}$. En effet, *aide* dans *aide-jardinier* ne présente pas la propriété sémantique d'un prédicat qui exprime un procès dynamique portant sur un objet : un aide-jardinier ne dénomme pas un humain dont la fonction ou la propriété habituelle est d'exercer une action sur le jardinier et ainsi de l'affecter ; un aide-jardinier dénomme un humain chargé de seconder le jardinier ou d'accomplir des travaux dans le même champ d'activité que le jardinier et dont les fonctions, le cas échéant, sont appréhendées comme inférieures dans la hiérarchie professionnelle à celle d'un jardinier⁹. Par opposition, un composé $[VN]_{N/A}$ qui construit un nom de métier et dont le second composant est un nom d'humain (conditions qui établissent un parallèle avec la construction $[aide-N]_N$) crée une relation sémantique entre les deux composants conforme à la composition $[VN]_{N/A}$: *garde-malade* est un nom de métier dont le sens construit correspond au sens du prédicat (*gard(er)*) qui dénote une action portant sur l'entité « malade » pour référer à un humain dont la fonction est dénotée par ce prédicat complexe.

L'utilisation des critères de Proto-patience de Dowty (1991) n'est ici d'aucune pertinence pour montrer la différence sémantique entre un construit de type *aide-jardinier* et un composé $[VN]_{N/A}$, parce que ces critères portent exclusivement sur les

⁹ Cette interprétation est partagée par la majorité des constructions de type $[aide-N]_N$ du type *aide-jardinier*, c'est-à-dire des constructions qui réfèrent à un humain et dont le N correspond à un nom de métier. Les gloses définitionnelles des dictionnaires en rendent compte. Cf. ci-dessous quelques exemples empruntés au T.L.F. :

aide-comptable : « employé capable de tenir des comptes clients, fournisseurs, etc., certains journaux auxiliaires (...) ; il travaille sous les ordres du comptable ou du chef d'entreprise » (*Mét.* 1955)

aide-cuisinier : « ouvrier auxiliaire du cuisinier » (*Mét.* 1955)

aide-jardinier : « ouvrier non spécialisé effectuant tous travaux, peu pénibles » (*Mét.* 1955)

aide-lingère : « ouvrière spécialisée chargée de petits travaux de couture et de raccommodage sous la direction et le contrôle de la lingère » (*Mét.* 1955)

unités lexicales qui entrent dans la composition. Or, dans le cas présent, la différence sémantique ne concerne pas uniquement les propriétés sémantiques des composants et les relations qu'ils entretiennent entre eux, mais les propriétés sémantiques des composants entre eux dans leurs relations au sens du composé dans son entier. Ainsi, l'application des Tests 1 et 2 aux unités lexicales qui entrent dans la composition de *aide-jardinier* est possible.

- (125) Test 1 : Qu'est-il arrivé au jardinier. Il a été aidé.
Test 2 : Qu'est-ce que *x* fait au jardinier. Il l'aide.

Mais l'acceptabilité des phrases fausse le résultat parce qu'elle suppose d'appréhender *aide* dans *aide-jardinier* comme un prédicat. Or le sens du mot construit *aide-jardinier* montre que *aide*, ici, ne se comporte pas comme un prédicat, mais comme une unité d'un autre ordre (cf. ci-dessous § 9.1.3.3).

Outre ces différences sémantiques avec les composés [VN]_{N/A}, les construits du type *aide-jardiner* font apparaître des contraintes sur le type sémantique de la construction et sur le type sémantique du nom interne, qui ne relèvent pas de la composition [VN]_{N/A} :

- les construits du type *aide-jardinier* produisent exclusivement des noms d'humains et plus précisément des noms de métier, tandis que la composition [VN]_{N/A} construit aussi bien des noms d'agent et d'instruments, humains ou pas (par exemple, des noms d'humains (*garde-malade*), des noms d'instruments (*ouvre-boîte*), d'animaux (*pique-bœufs*), de plantes (*chasse-rage*)) que des noms de procès (*lèche-vitrine*), et permet, de plus, à un composé donné (par exemple *garde-côte*) de dénommer à la fois un humain et un instrument (*garde-côte* dénote soit un homme dont c'est le métier, soit un bateau dont c'est la fonction) ;
- les construits du type *aide-jardinier* contraignent le type sémantique du nom qui suit *aide* à être un nom de métier (par exemple, *sage-femme* dans *aide-sage-femme*, *chimiste* dans *aide-chimiste*, *bibliothécaire* dans *aide-bibliothécaire*, *électricien* dans *aide-électricien*). La composition [VN]_{N/A}, au contraire, comprend un nom qui appartient à une grande variété de types sémantiques et qui, de surcroît, dénote rarement des noms d'humains (par exemple, *malade* dans *garde-malade*) et pratiquement jamais des noms de métier (un seul cas apparaît dans le corpus, celui de *aide-nourrice*, ce qui ne signifie pas pour autant que ce

composé soit voué à rester un *hapax*, les $[VN]_{N/A}$ suivants semblent possibles :
°*un mâte-chimiste*, °*un protège-comptable*¹⁰)

Ainsi, les propriétés sémantiques des constructions de type *aide-jardinier* se distinguent de celles d'un nom composé $[VN]_{N/A}$,

- d'abord parce que la relation sémantique qu'entretient *aide* avec le nom qui suit n'est pas une relation prédicative ;
- ensuite parce que le sens qu'elles construisent, et en particulier la notion de hiérarchie qui leur est liée, n'apparaît jamais dans un composé $[VN]_{N/A}$;
- et enfin parce que les contraintes qui pèsent sur le type sémantique du nom qui suit *aide* (le nom dénomme un métier) et sur le type sémantique de la construction (le nom dénomme également un métier) ne dépendent pas de la règle de composition $[VN]_{N/A}$.

Il semble donc préférable d'analyser les noms du type *aide-jardinier* comme construits par une autre règle que la composition $[VN]_{N/A}$.

9.1.3.3 Pistes pour une analyse des construits du type *aide-jardinier*, *aide-sage-femme*¹¹

Plusieurs analyses peuvent être avancées pour rendre compte de la construction des noms du type *aide-jardinier*. Parce que l'unité *aide* peut correspondre à un nom déverbal agentif construit par conversion, on émet comme première hypothèse que les construits du type *aide-jardinier* répondent aux propriétés d'une composition $[NN]_N$. Or la confrontation des propriétés des noms du type *aide-jardinier* avec celles de composés $[NN]_N$ montre qu'elles ne se recoupent pas, et qu'en conséquence *aide-jardinier* n'est pas construit par la composition $[NN]_N$. Une seconde hypothèse conduit à analyser les noms de type *aide-jardinier* comme construits par préfixation.

¹⁰ Je rappelle que, à la suite de Corbin (1987a), j'utilise la pastille (°) pour symboliser une construction possible mais non attestée, à la différence de l'astérisque (*) qui symbolise une construction impossible.

¹¹ Cette partie reprend l'argumentation avancée dans Lesselingue & Villoing (2002). Voir aussi, pour plus de détails, Lesselingue (en préparation).

9.1.3.3.1 Arguments contre une construction $[\text{NN}]_N$

Dans l'optique de comparer ce qui est comparable, l'argumentation est fondée sur la confrontation des construits de type *aide-jardinier* (dont la particularité est de systématiquement dénommer un métier) avec les composés $[\text{NN}]_N$ qui dénomment un métier (par exemple, *guide-interprète*, *imprimeur-libraire*, *horloger-bijoutier*).

Selon les propriétés reconnues des composés $[\text{N}_1\text{N}_2]_{\text{N}_3}$, le premier nom de la structure (N_1) est la tête sémantique de la construction (N_3), de sorte que le sens du composé est un hyponyme du sens du N_1 (par exemple, un poisson-chat est un type de poisson, un timbre-poste est un type de timbre). En conséquence, un composé $[\text{N}_1\text{N}_2]_{\text{N}_3}$ qui renvoie à un métier est construit à partir d'un N_1 qui lui-même renvoie à un métier : dans *guide-interprète*, *guide* est un nom de profession, de même que *imprimeur* dans *imprimeur-libraire*. En tout état de cause, si *aide-jardinier* est construit par la composition $[\text{NN}]_N$, alors *aide* devrait dénoter un nom de profession. Or le nom *aide* ne peut pas renvoyer à une profession. Son impossible apparition en position attributive le prouve. En effet, les noms de profession présentent la propriété de pouvoir apparaître en position attributive sans déterminant :

- (126) a. Mon père est médecin.
 b. Mon père est jardinier.
 c. Mon père est aide-jardinier.

Or, il apparaît que *aide* ne peut occuper cette position attributive :

- (127) *Mon père est aide.

Dans la mesure où *aide* ne dénote pas une profession, alors *aide* ne peut être le N_1 d'une construction $[\text{N}_1\text{N}_2]_{\text{N}_3}$ qui dénote une profession. En conséquence, les noms du type *aide-jardinier* ne sont pas construits par la composition $[\text{NN}]_N$ ¹².

Un second argument vient étayer ce résultat, fondé sur l'observation du genre. Selon les propriétés reconnues des composés $[\text{N}_1\text{N}_2]_{\text{N}_3}$, le premier nom de la structure (N_1) transmet son genre au nom de la construction (N_3) : ainsi, le nom

¹² Lesselingue & Villoing (2002) apportent davantage d'arguments en défaveur d'une analyse des noms du type *aide-jardinier* comme des composés $[\text{NN}]_N$. Par exemple, l'absence de permutabilité entre les deux unités de la construction (*un aide-jardinier* mais **un jardinier-aide*) constitue une différence supplémentaire par rapport aux composés $[\text{NN}]_N$ qui dénotent un nom de profession, puisque ces composés permettent la permutabilité (*un libraire-imprimeur* / *un imprimeur libraire*) (critère moins pertinent dans les cas où les composés sont très lexicalisés : *un boulanger-pâtissier* / ? *un pâtissier-boulangier*)

composé *robe-manteau* est de genre féminin parce qu'il hérite son genre du N₁ recteur, *robe*, qui est féminin (à la différence du N₂, *manteau*, qui est masculin) ; de même, le composé *camion-poubelle* est de genre masculin parce qu'il l'hérite du N₁, *camion*, de genre masculin (alors que *poubelle* est féminin). Les construits du type *aide-jardinier* ne partagent pas cette propriété des composés [NN]_N puisque le genre de ces noms construits ne dépend pas de celui du nom *aide* mais varie en fonction du genre du deuxième élément : le nom *aide-jardinier* est masculin parce qu'il hérite son genre du nom masculin *jardinier* ; le nom *aide-lingère* est féminin parce qu'il hérite son genre du nom féminin *lingère*. Un autre exemple probant est celui de l'alternance masculin/féminin du nom construit *aide-infirmier* en fonction du genre du second élément : *aide-infirmier* est masculin parce que *infirmier* l'est, *aide-infirmière* est féminin parce que *infirmière* l'est.

Les noms de type *aide-jardinier* ne partagent donc ni les propriétés sémantiques des mots composés [NN]_N, ni les propriétés liées à l'héritage du genre. Ces noms relèvent en conséquence d'un autre procédé de construction.

9.1.3.3.2 Arguments en faveur d'une construction [préf. [N]]_N

Si *aide* n'est pas la tête sémantique des constructions du type *aide-jardinier*, en revanche *jardinier* semble bien l'être : en effet, un aide-jardinier est un jardinier en second, au même titre qu'un aide-comptable, un aide-bibliothécaire ou un aide-animateur sont, respectivement un comptable, un bibliothécaire ou un animateur en second. Ainsi, dans les construits du type *aide-jardinier*, c'est le second élément qui est dominant sémantiquement. Par ailleurs, les observations menées ci-dessus ont montré que le second élément transmet son genre au construit. Ces propriétés correspondent à deux caractéristiques généralement reconnues aux mots dérivés par préfixation, et conduisent, en conséquence, à émettre l'hypothèse que les noms du type *aide-jardinier* sont construits par une règle de préfixation.

En comparant les propriétés des noms du type *aide-jardinier* à celles des noms préfixés qui dénotent une profession (*sous-officier*, *contre-amiral*), on observe suffisamment de propriétés communes pour envisager avec sérieux que les noms du type *aide-jardinier* soient construits par préfixation :

- les noms du type *aide-jardinier* construisent des noms de professions à partir de deux éléments dont le second est un nom de profession qui transmet son genre au mot construit ; de même, les noms préfixés qui dénotent une profession sont construits sur la base d'un nom de profession (*sous-officier*, *sous-bibliothécaire*, *contre-amiral*, *contremaître*) qui transmet son genre au nom construit ;
- *aide* dans *aide-jardinier* partage avec les préfixes la propriété d'être dépossédé d'un sens référentiel : comme l'ont montré les paragraphes précédents, *aide* ne correspond ici ni au prédicat *aid(er)* ni au nom *aide*. En revanche, *aide* dans les noms de type *aide-jardinier* porte un sens instructionnel, proche de celui des préfixes *contre-* ou *sous-*, qui s'attachent également à des noms de métier pour construire des noms de métier. Corbin (2001) et Amiot (à paraître *a*) ont, en effet, montré que ces préfixes portent un sens qui, lié à celui du nom de base, permet de dénommer des individus qui entretiennent avec le nom de base une relation de hiérarchie, qui, selon le préfixe, est associée à une notion d'assistance (*contre-*, dans *contre-amiral*¹³) ou non (*sous-*, dans *sous-officier*, porte uniquement l'instruction sémantique d'infériorité hiérarchique¹⁴). *Aide*, dans les construits du type *aide-jardinier*, mobilise ainsi un sens similaire à celui de *contre-*, puisqu'à la notion d'infériorité hiérarchique il cumule la notion d'assistance.

Ainsi, l'examen des construits du type *aide-jardinier* révèle que l'élément *aide* présente des propriétés prototypiques de celles des préfixes, et que le rapport sémantique qu'il entretient avec le second élément et avec le sens du construit est proche de celui des noms préfixés dénotant une profession. Ces observations amènent à considérer qu'une analyse des noms du type *aide-jardinier* comme construits par une règle de préfixation est préférable à toute autre. Elle aboutit, dans ces cas, à analyser l'élément *aide* comme un préfixe.

¹³ « Les trois noms de métier recensés par le *TLF*, *contre-amiral*, *contremaître* et *contre-poseur* [« Ouvrier qui aide le poseur de pierres » (T.L.F.)] [...] expriment l'infériorité hiérarchique mais pas uniquement, *contre+N* de métier désigne aussi, selon le *TLF*, « une personne dont la fonction est d'assister la personne désignée par la base » (s.v. **contre-**, **II.C.**), ce qui apparaît bien dans la définition de *contre-poseur* donnée par ce même dictionnaire. » (Amiot (à paraître *a*) : 14)

¹⁴ « Le préfixe *sous-* a, globalement, un sens localisateur [qui lui] sert à situer un référent dans une position d'infériorité spatiale ou autre par rapport au référent de la base, qui sert de repère. [...] [Si] la base est un nom dont le référent peut prendre place dans une organisation hiérarchisée, [...] le mot construit est un nom renvoyant à la catégorie référentielle de rang inférieur à celle à laquelle renvoie la base (ex. *sous-officier*, *sous-chef* pour les hiérarchies sociales, ou *sous-espèce*, *sous-famille* pour les taxinomies). » (Corbin (2001) : 60)

« L'infériorité « pure » est exprimée grâce au préfixe *sous-*, cf. *sous-lieutenant* ou *sous-préfet*. » (Amiot (à paraître *a*) : note 43).

9.1.3.4 Bilan

La construction des noms de structure [aide-N]_N relève ainsi de deux règles morphologiques :

- la règle de composition [VN]_N, qui construit les trois exemples attestés *aide-mémoire*, *aide-ouïe* et *aide-nourrice* qui dénotent des instruments et dont le nom qui suit *aide* ne correspond pas à un nom de métier ;
- la règle de préfixation [aide- [N]]_N, qui construit les noms du type *aide-jardinier* qui dénotent des métiers et dont le nom qui suit *aide* correspond à un nom de métier.

Ces résultats conduisent ainsi à enregistrer dans le lexique trois unités homonymes *aide* : (i) le lexème verbal *aid(er)*, (ii) le lexème nominal *aide* et (iii) le préfixe *aide*¹⁵. Ce phénomène d'homonymie entre une unité lexicale et un préfixe n'est pas un phénomène isolé puisque le lexique compte plusieurs cas déjà répertoriés pour le français (notamment par Corbin (1992a ; 2001) et Amiot (à paraître b)¹⁶) tels que ceux de *petit*, *grand* ou *beau* qui correspondent d'une part à des lexèmes de catégorie adjectif et d'autre part à des préfixes, dans les construits qui expriment des relations de parenté telles que *petit-fils*, *grand-père* ou *beau-frère*. Corbin (2001) a en effet montré que ce type de préfixe porte une instruction sémantique qui guide le calcul de la relation de parenté. Ainsi, *grand-* dans *grand-père*, par exemple, exprime une relation d'ascendance qui saute une génération, propriété sémantique qui, par ailleurs, n'est pas disponible pour le lexème adjectif *grand*¹⁷.

On note cependant que les noms de type *aide-jardinier* présentent parfois une interprétation fluctuante. En effet, selon les dénominations, *aide-* oscille entre le sens qui serait véhiculé par le prédicat *aid(er)* (par exemple, *aide* dans *aide-sage-femme*

¹⁵ Une autre solution consisterait, à la suite de Montermini (2002), plutôt que de multiplier les unités homomorphes dans le lexique, à appréhender les unités de type préfixe comme plus ou moins prototypiquement affixales, les derniers pouvant occasionnellement se comporter comme des unités lexicales autonomes. *Aide*, dans les structures [aide-N]_N relèverait de cette catégorie.

¹⁶ Corbin (1992a) cite le cas de l'unité *micro*, qui, dans le nom *micro-organisme*, correspond à un adjectif, et dans le nom *micro-seconde*, à un préfixe. Corbin (2001) cite également le cas du préfixe intensif *super-* (*superproduction*) qui peut être employé comme adjectif (*un type super*). Par ailleurs, Amiot ((à paraître a) et (à paraître b)), note un phénomène analogue entre certaines prépositions (*contre*, *sur*, *sous*, *sans*) et les préfixes (*contre-*, *sur-*, *sous-*, *sans-*).

¹⁷ « [...] les unités *grand*, *petit*, *beau* sont des unités lexicales catégorisées comme adjectifs à rôle qualifiant, et sont utilisées comme constituants à sens intructionnel spécialisés dans l'expression de relations de parenté : *grand-* y exprime une relation d'ascendance, *petit(e)-* une relation de descendance qui saute une génération [...], *beau-* (*belle-*) indique que la relation de parenté exprimée par la base n'existe que par alliance [...]. » (Corbin (2001) : 55)

présente un sens qui tient encore du prédicat *aid(er)* dont l'action porterait sur l'entité dénotée par *sage-femme*) et le sens véhiculé par le préfixe *aide* (par exemple, *aide* dans *aide-animateur* n'a rien du prédicat *aid(er)*, puisque le sens du construit ne véhicule aucune notion d'action sur l'entité dénotée par *animateur*). On peut expliquer cette interprétation fluctuante en considérant que le statut préfixal de *aide* est en cours de grammaticalisation¹⁸. Ainsi, les construits du type *aide-jardinier* construisent des mots de statut intermédiaire, à la frontière entre les deux interprétations et donc à la frontière entre les deux modes de formation, la composition [VN]_N et la préfixation [*aide-* [N]]_N.

9.1.4 Composés de structure [*garde-N*]_N

Les noms de structure [*garde-N*]_N¹⁹ ont fait l'objet d'études nombreuses, tant lexicographiques que linguistiques, et ont abouti à des résultats contrastés (voir Roger (1998) pour un recensement.). Le problème traditionnellement évoqué est celui du marquage du pluriel : certains noms de structure [*garde-N*]_N marquent le pluriel sur *garde* et facultativement sur le second élément de la construction (*des gardes-barrière(s)*, *des gardes-bœuf(s)*), d'autres marquent uniquement le pluriel sur le second élément (*des garde-mangers*, *des garde-fous*). Roger (1998) a montré que cette différence de comportement vis-à-vis du marquage du pluriel relève d'une analyse différenciée de l'élément *garde* dans les noms de structure [*garde-N*]_N, tantôt pris pour une forme du verbe *gard(er)* (auquel cas le pluriel ne porte pas sur *garde*, cf. *des garde-mangers*) tantôt pris pour le nom déverbal converti *garde* (auquel cas le

¹⁸ L'idée que des unités libres acquièrent le statut d'affixe et que ce processus opère progressivement de sorte qu'à un moment donné on évalue un processus de grammaticalisation en cours n'est pas nouvelle. Elle a été illustrée, en particulier, par les travaux de Amiot (à paraître *b*) sur la préfixation qui montre que la majorité des préfixes proviennent de prépositions et que le passage du statut de préposition au statut de préfixe nécessite une période de grammaticalisation « [...] les éléments dont le statut de préfixe est le mieux établi sont [...] les éléments qui sont employés depuis le plus longtemps [XI^e, XII^e siècle], et inversement. Il peut alors sembler que le statut plus ou moins préfixal de ces éléments reflète un processus de grammaticalisation qui n'est peut-être pas encore achevé. » (Amiot (à paraître *b* : 12)

¹⁹ Sont exclus les noms à initiale *garde* suivis d'un adjectif tels que *garde montante*, *garde républicaine*, *garde royale*, *garde champêtre*, *garde maritime*, *garde pontifical*, ainsi que tous les noms complexes à initial *garde* qui sont construits d'unités que la morphologie ne manipule pas et qui relèvent, en première analyse, de constructions syntaxiques lexicalisées : par exemple, *garde-à-vous*, *garde-au-sol*, *garde à vue*, *garde du corps*, *garde des sceaux*, *garde au mouillage*, *garde du commerce* (cf. le corpus des séquences à initiale verbe non construites morphologiquement).

pluriel porte sur garde, cf. *des gardes-barrières*)²⁰. Cette analyse en terme d'homonymie conduit ainsi à interpréter les noms de structure [*garde-N*]_N comme relevant soit de la composition [VN]_{N/A}, soit de la composition [NN]_N. Une des solutions couramment adoptées par les dictionnaires et les grammaires pour répartir les noms de structure [*garde-N*]_N en composés [VN]_{N/A} ou en composés [NN]_N consiste à identifier le sens référentiel du nom construit, et à décider que les noms qui dénotent un humain sont construits par la composition [NN]_N alors que ceux qui ne dénotent pas un humain sont construits par la composition [VN]_{N/A}. Selon cette répartition, les noms *garde-barrière*, *garde-chasse* ou *garde-côte* seraient des composés [NN]_N, parce qu'ils réfèrent à des humains : *garde* ici équivaldrait au nom déverbal d'agent *garde*. Alors que les noms *garde-fou*, *garde-bras*, *garde-mots* qui réfèrent à des objets seraient des composés [VN]_{N/A} : *garde* serait le lexème *gard(er)*.

La récente étude de Roger (1998) a montré la vacuité et l'incohérence de ce type d'analyse pour *garde-*, notamment en mettant au jour l'existence de nombreux composés qui dénotent les deux à la fois, humain et objet. C'est le cas par exemple de *garde-côte* ou de *garde-meuble* :

Garde-côte renvoie, selon le T.L.F.

- soit à un « milicien chargé de la surveillance des côtes »
- soit à un « navire de surveillance des côtes ».

Garde-meuble renvoie, selon le T.L.F.

- soit à un « officier responsable de l'entretien d'un garde-meuble »
- soit à un « bâtiment qui abrite le mobilier de l'Etat ou celui des particuliers »

Aussi, la seule observation que l'on puisse retenir de cette analyse traditionnelle est celle qui consiste à systématiquement appréhender les structures [*garde-N*]_N qui dénotent un objet comme des composés qui ne relèvent pas de la composition [NN]_N, puisqu'en effet, le nom déverbal converti *garde* ne dénote que rarement un objet, et lorsqu'il y renvoie, le nom *garde* porte alors le genre féminin et dénote exclusivement la garde d'une épée ou celle d'un sabre. Or aucun composé de structure [*garde-N*]_N ne comporte, dans sa représentation sémantique, le sens du nom *garde* qui renvoie à cet objet, constat qui confirme l'analyse selon laquelle les noms

²⁰ Roger (1998 : 17) montre que l'on doit cette double analyse au *Dictionnaire de l'Académie Française*, édition de 1694. Cette double analyse s'est ensuite perpétuée dans les dictionnaires et grammaires jusqu'à l'époque contemporaine.

de structure [*garde-N*]_N qui dénomment un objet (*garde-fou, garde-bras, garde-mots*) ne relèvent pas d'une construction [NN]_N.

En revanche, l'analyse des noms de structure [*garde-N*]_N au regard des propriétés sémantiques des [VN]_{N/A} montre que ces noms relèvent d'une formation par composition [VN]_{N/A}. Ils répondent en effet parfaitement aux contraintes sémantiques posées par la composition [VN]_{N/A}.

Premièrement, *garde* dans les noms de structure [*garde-N*]_N dénote un procès [+dynamique], il répond positivement aux tests *se mettre à, être en train de, s'arrêter de* (cf. § 8.4.1.2) :

(128) Jean se met à garder / est en train de garder / s'arrête de garder

Deuxièmement, le prédicat *gard(er)*' dans les noms de structure [*garde-N*]_N comprend au moins deux participants sémantiques dont l'un est *Agent* et l'autre *Patient*. En effet, un des deux participants sémantiques du prédicat *gard(er)*' répond aux critères de Proto-agentivité : l'entité à laquelle ce participant sémantique renvoie potentiellement s'implique volontairement dans l'événement ou l'état dénoté par le prédicat *gard(er)*'. Par ailleurs, l'autre participant sémantique du prédicat *gard(er)*' répond à un des critères de Proto-patience : l'entité à laquelle ce participant sémantique renvoie potentiellement est affecté par l'action du procès *gard(er)*'²¹:

(129) Test 2 : Qu'est-ce que *x* fait au malade / à la chaîne/ à la main? Il la garde.

Et enfin, chacun des deux participants sémantiques du prédicat *gard(er)*' qui entrent dans les noms de structure [*garde-N*]_N se réalisent dans les composés [VN]_{N/A} selon les contraintes posées en 8.4.2.4 : le participant sémantique qui se situe du côté du Proto-Agent est réalisé par le composé [VN]_{N/A} (en effet, les noms de structure [*garde-N*]_N dénotent à la fois des instruments (*garde-bonnet, garde-bras, garde-cierge*) et des agents, humains (*garde-barrière, garde-bois*) ou pas (*garde-bœufs, garde-charrue*)²²) et le participant sémantique qui se situe du côté du Proto-Patient est réalisé par le N de la composition [VN]_{N/A}.

²¹ En revanche, il ne subit pas de changement d'état.

²² On notera la polysémie du prédicat *gard(er)*' qui signifie, selon les cas, protéger (*garde-bras, garde-bonnet*), veiller sur (*garde-barrière, garde-malade*) ou conserver (*garde-cierge, garde-filet*).

L'analyse des noms de structure [*garde-N*]_N au regard des propriétés sémantiques mises en œuvre par la composition [NN]_N en français confirme une formation par la composition [VN]_{N/A} et contredit, en revanche, une formation par la composition [NN]_N. Je ne développerai pas ici la démonstration, et renvoie à Lesselingue (en préparation). Je note cependant rapidement qu'un des arguments consiste à montrer que dans le cas des composés [N₁N₂]_{N3} où N₁ est un nom déverbal converti, N₂ ne correspond jamais à un participant sémantique du verbe de base du nom converti. Par exemple, *guide*, dans le nom composé *guide-interprète* (voir ci-dessous) correspond au nom déverbal converti sur la base de *guid(er)*, mais la relation qu'il entretient avec *interprète* n'est pas de type prédicat/participant sémantique. *Interprète* ne correspond pas à un participant sémantique du nom *guide*. Ainsi, le français ne peut construire des noms tels que **conducteur camion* ou **manifestant opinion*. En conséquence, les noms de structure [*garde-N*]_N ne répondent pas aux propriétés sémantiques de la composition [NN]_N, mais bien à celles de la composition [VN]_{N/A} (on note cependant quelques constructions [NN]_N en français dont les deux noms sont dans un rapport sémantique de type argumental, tels que *concepteur-lumière* ou *programmeur-système*. Il y a plusieurs raisons de penser que ces composés sont construits sur le modèle de la composition [NN]_N de l'anglais tel que l'illustre *truck driver*).

9.1.5 Composés de structure [*pince-N*]_N

Les noms de structure [*pince-N*]_N²³ relèvent de deux types de compositions :

- (i) la composition [VN]_{N/A}: *pince-cul*, *pince-fesse*, *pince-jupe*, *pince-maille*, *pince-nez*, *pince-notes*, *pince-pâte*, *pince-sève* ;
- (ii) la composition [NN]_N: *pince(-)crocodile*, *pince-monseigneur*, *pince-débouchoir*, *pince-clamp*, *pince-curette*, *pince-gouge*, *pince-revolver*.

Les constructions en (i) répondent positivement à l'ensemble des propriétés que partagent les unités lexicales construites par la règle de composition [VN]_{N/A}. En

²³ Cette structure exclut les noms complexes tels que *pince-sans-rire* (cf. Chapitre 5).

particulier, les propriétés sémantiques du prédicat *pinc(er)*' et la relation qu'il entretient avec le nom qui suit sont typiques d'une construction [VN]_{N/A}.

D'abord, *pince* dans les constructions en (i) dénote un procès [+ dynamique], il répond positivement aux tests *se mettre à, être en train de, s'arrêter de* :

(130) Jean se met à pincer / est en train de pincer / s'arrête de pincer

Ensuite, le prédicat *pinc(er)*' dans les constructions en (i) comprend au moins deux participants sémantiques dont l'un est *Agent* et l'autre *Patient*. En effet, l'application des critères des Proto-agentivité au prédicat *pinc(er)*' montre qu'il comprend un participant *Agent* : l'entité à laquelle ce participant sémantique peut renvoyer répond positivement au critère de Proto-agentivité de « participation volitionnelle » (le référent du participant sémantique *Agent* de *pinc(er)*' s'implique volontairement dans l'événement ou l'état dénoté par ce prédicat). De même, l'application des critères de Proto-patience au prédicat *pinc(er)*' montre que la relation qu'il entretient avec le nom qui suit dans la construction [*pince*-N]_N se situe sémantiquement du côté du Proto-Patient. L'entité à laquelle ce participant sémantique renvoie répond positivement au critère de Proto-patience défini comme le plus pertinent pour les lexèmes en jeu dans la composition [VN]_{N/A}, à savoir le critère de « l'affectivité » : l'entité dénotée par le N qui suit le prédicat *pinc(er)*' est affectée comme le montre l'application possible des Tests 1 et 2²⁴ :

(131) Test 1 : Qu'est-il arrivé au cul/au nez/à la pâte ? Il/elle a été pincée.
 Test 2 : Qu'est-ce que *x* fait au cul/au nez/à la pâte ? Il le/la pince.

Et enfin, chacun des deux participants sémantiques du prédicat *pinc(er)*' qui entrent dans les constructions en (i) se réalise dans les composés [VN]_{N/A} selon les contraintes posées en 8.4.2.4 : le participant sémantique qui se situe du côté du Proto-Agent est réalisé, dans la majorité des cas, par le composé [VN]_{N/A} (*pince-jupe, pince-nez, pince-notes*²⁵, *pince-pâte* et *pince-sève* dénotent des instruments, le rôle sémantique instrument se situant du côté du Proto-Agent, et le nom *pince-maille*

²⁴ Je n'applique ici les tests que sur quelques-uns des noms répertoriés en (i), mais ces tests sont valables pour tous.

²⁵ Bien que le nom composé *pince-notes* dénote une pince (ce qui pourrait incliner à l'analyser comme un composé [NN]_N), la relation sémantique entre les deux éléments répond bien à celle d'une composition [VN]_{N/A} et non pas à celle d'une composition [NN]_N. (*pince-notes* : (G.R.) « n.m.invar. (...) Pince métallique à ressort qui sert à maintenir des papiers en liasse. »).

dénote un agent ; en revanche, les composés *pince-cul* et *pince-fesse*, à l'image de *lèche-vitrine* ou de *saute-mouton*, ne dénotent pas un agent mais un procès) et le participant sémantique qui se situe du côté du Proto-Patient est réalisé par le N de la composition $[VN]_{N/A}$.

En revanche, les constructions en (ii) ne partagent pas les propriétés des composés $[VN]_{N/A}$, même si elles permettent comme les $[VN]_{N/A}$ de dénommer des instruments. Le principal argument qui vient soutenir cette analyse est fondé sur la relation sémantique qu'entretiennent les deux éléments de la construction. La relation sémantique, par exemple, entre *pince* et *crocodile* dans le construit *pince(-)crocodile* se distingue de celle d'un prédicat complexe v'_n , où n' correspondrait au nom *crocodile* qui remplirait le rôle de participant sémantique du prédicat v' *pinc(er)*'. En effet, *pince*, dans *pince(-)crocodile* ne correspond pas à un prédicat dont le procès porte sur l'objet *crocodile*. Une pince crocodile n'est pas un instrument dénommé par sa fonction de pincer un crocodile mais correspond à une pince qui présente certaines propriétés qui concernent l'aspect physique du crocodile, en l'occurrence la dentition. Le nom *pince(-)crocodile* répond ainsi aux propriétés sémantiques de la composition $[NN]_N$:

- le nom composé *pince(-)crocodile* est construit de deux noms, *pince* et *crocodile*,
- le premier nom de la construction est syntaxiquement et sémantiquement recteur : en effet, *pince* correspond à l'hyperonyme du nom composé *pince(-)crocodile* (une pince crocodile est une sorte de pince) ; en outre *pince* transmet son genre au composé (le nom *pince(-)crocodile* est féminin parce que *pince* est féminin).

Pour les mêmes raisons, les noms présentés en (ii) relèvent également tous d'une composition $[N_1N_2]_{N_3}$ et non pas d'une composition $[VN]_{N/A}$. Ils se différencient cependant entre eux par le type de rapport sémantique que N_1 et N_2 entretiennent entre eux au sein du composé. Ainsi,

- certains répondent à une relation sémantique de type (1). C'est le cas de *pince-crocodile* ou *pince-revolver* puisque le nom composé dénote une pince qui prend certaines caractéristiques de l'aspect du crocodile ou du revolver ;
- d'autres répondent à une relation sémantique de type (3). C'est le cas de *pince-débouchoir*, *pince-clamp*, *pince-curette* et *pince-gange* puisque le nom composé dénote une pince qui tient également d'un autre instrument désigné par N_2 : une

pince-débouchoir est à la fois une pince et un débouchoir, une pince-curette est à la fois une pince et une curette.

9.1.6 Composés de structure [*guide-N*]_N

Les noms de structure [*guide-N*]_N relèvent également de deux types de compositions :

- (i) la composition [VN]_{N/A} : *guide-âme, guide-âne, guide-anse, guide-chaîne, guide-chant, guide-coke, guide-eau, guide-fil, guide-film, guide-greffe, guide-lame, guide-lime, guide-main, guide-poil*
- (ii) la composition [NN]_N : *guide-interprète*²⁶

Les constructions en (i) répondent positivement aux propriétés sémantiques que partagent les unités lexicales construites par la règle de composition [VN]_{N/A} :

- *guide*, dans les constructions en (i) dénote un procès [+dynamique] :

(132) Jean se met à guider / est en train de guider / s'arrête de guider

- *guide*, dans les constructions en (i) est un prédicat qui comprend au moins deux participants sémantiques dont l'un est *Agent* (il s'implique volontairement dans l'événement ou l'état dénoté par *guid(er)*) et l'autre *Patient* (il ne subit pas de changement d'état mais est affecté par l'action du prédicat) :

(133) Test 2 : Qu'est-ce que *x* fait à la chaîne / l'eau / le film ? Il la/le guide.

- chacun des deux participants sémantiques du prédicat *guid(er)* qui entrent dans les constructions en (i) se réalise dans les composés [VN]_{N/A}, selon les contraintes posées en 8.4.2.4 ; l'*Agent* notamment est réalisé par le composé puisque les [VN]_{N/A} en (i) dénotent tous des instruments.

²⁶ Les dictionnaires consultés ne proposent pas de définition du nom composé *guide-interprète*. En revanche, l'« institut Francilien d'Ingénierie des Services » qui forme au Diplôme National de Guide-Interprète le présente comme suit : « Le rôle et la fonction de Guide-Interprète sont essentiels à l'activité touristique. Le Guide-Interprète assure une représentation du tourisme français devant les visiteurs étrangers. Celui-ci, en effet, conduit les groupes de touristes, organisant et réalisant les visites des sites, des villes, des monuments. » (www.univ-mlv.fr/enseignement/formations/licence/interp00.htm). Merci à Chrystèle Lesselingue pour ce renseignement.

En revanche, le composé *guide-interprète* en (ii) ne partage pas les propriétés sémantiques des composés $[VN]_{N/A}$: la relation entre *guide* et *interprète* est distincte d'une relation prédicat / participant sémantique : *guide*, ici, ne correspond pas au prédicat *guid(er)*' mais au nom déverbal converti agentif *guide*. Un guide-interprète n'est pas un homme dont la fonction est de guider un ou des interprète(s) mais un homme dont le métier est à la fois d'être guide et interprète. Le nom *guide-interprète* répond ainsi aux propriétés sémantiques de la composition $[NN]_N$. On peut, en outre, faire l'hypothèse intuitive que la relation sémantique entre le N_1 (*guide*) et le N_2 (*interprète*) relève du type (3) (cf. § 9.1.2), le nom *guide-interprète* dénote un guide qui exerce également les fonctions d'interprète.

9.1.7 Composés de structure [*soutien-N*]_N

Le corpus enregistre deux noms qui répondent à la construction $[soutien-N]_N$: *soutien-gorge* et *soutien-pieds*, que les dictionnaires qualifient de rare.

Le marquage du pluriel (*des soutiens-gorges*²⁷) atteste que ces noms sont traditionnellement analysés comme des composés $[NN]_N$ ²⁸. Une interprétation erronée de la forme du premier élément confirme cette analyse : le premier élément *soutien* présente une orthographe qui est homonyme de celle du nom déverbal converti *soutien* et distincte de celle de la forme du verbe *souten(ir)* à l'indicatif présent 3^{ème} personne (*soutient*) ou à l'impératif singulier (*soutiens*) attendue par les tenants d'une analyse traditionnelle de la composition $[VN]_{N/A}$. A cause de cette homonymie, l'élément *soutien* de *soutien-gorge* et *soutien-pieds* est traditionnellement interprété comme le nom déverbal converti *soutien* et la construction comme relevant d'un composé $[NN]_N$. Cependant, le nom *soutien-gorge* ne répond pas aux propriétés sémantiques des composés $[NN]_N$ dans la mesure où il dénote un vêtement alors que le nom déverbal converti *soutien* ne permet jamais de référer à un vêtement. Ainsi, *soutien* ne peut constituer le nom sémantiquement recteur du composé *soutien-gorge*.

En revanche, *soutien-gorge* et *soutien-pieds* répondent bien aux propriétés des noms composés $[VN]_{N/A}$, tant morphophonologiques que sémantiques :

²⁷ Cf. Grand Robert.

- *soutien*, dans *soutien-gorge* et *soutien-pieds* est la forme du thème de l’indicatif présent singulier du prédicat *souten(ir)*, thème requis par la composition $[VN]_{N/A}$
- *soutien*, dans *soutien-gorge* et *soutien-pieds* correspond au prédicat *souten(ir)* qui exprime un procès portant sur les objets *gorge* et *pieds* : *soutien-gorge* et *soutien-pieds* dénotent des objets dont la fonction consiste à soutenir la gorge et le pied ;
- ce prédicat *souten(ir)* dénote un procès [+dynamique] :

(134) Jean se met à soutenir / est en train de soutenir / s’arrête de soutenir

- ce prédicat *souten(ir)* comprend au moins deux participants sémantiques dont l’un est *Agent* (il s’implique volontairement dans l’événement ou l’état dénoté par *souten(ir)*) et l’autre *Patient* (il est affecté par l’action du prédicat) :

(135) Test 1 : Qu’est-il arrivé à la gorge/ au pied ? Elle/il a été soutenu(e).
 Test 2 : Qu’est-ce que *x* fait à la gorge/ au pied ? Il la/le soutient.

- chacun des deux participants sémantiques du prédicat *souten(ir)* qui entrent dans les composés *soutien-gorge* et *soutien-pieds* se réalise dans la composition $[VN]_{N/A}$, selon les contraintes posées en 8.4.2.4 ; en particulier, l’*Agent* est réalisé par le composé puisque *soutien-gorge* et *soutien-pieds* dénotent des instruments.

9.1.8 Composés de structure $[appui(e)-N]_N$

Les noms de structure $[appui(e)-N]_N$ présentent deux orthographe qui manifestent deux analyses distinctes de leur formation : la graphie qui note un *e* final suppose de voir dans le premier élément une forme du verbe *appuy(er)*, et en conséquence, un composé $[VN]_{N/A}$, la graphie qui ne note pas un *e* final suppose de voir dans le premier élément le nom déverbal converti *appui*, et ainsi un composé $[NN]_N$.

(136) Appui(e)-bras, appui(e)-coude, appui(e)-livres, appui(e)-main, appui(e)-nuque, appui(e)-tête.

²⁸ Une seconde orthographe est également en vigueur pour marquer le pluriel : des *soutien-gorge*, cf. Grand Robert.

Cette variation orthographique relève d'un leurre, et les construits en (136) répondent aux propriétés des composés $[VN]_{N/A}$

- *appui*, dans les constructions en (136) dénote un procès [+dynamique] :

(137) Jean se met à appuyer / est en train d'appuyer / s'arrête d'appuyer

- *appui*, dans les constructions en (136) est un prédicat qui comprend au moins deux participants sémantiques dont l'un est *Agent* (il peut s'impliquer volontairement dans l'événement ou l'état dénoté par *appuy(er)*) et l'autre *Patient* (il ne subit pas de changement d'état mais est affecté par l'action du prédicat) :

(138) Test 2 : Qu'est-ce que *x* fait au bras / à la tête / aux livres ? Il/elle/ils le/les appui(ent).

- chacun des deux participants sémantiques du prédicat *appuy(er)* qui entrent dans les constructions en (136) se réalise dans la composition $[VN]_{N/A}$ selon les contraintes posées en 8.4.2.4 ; l'*Agent* notamment, est réalisé par le composé puisque les $[VN]_{N/A}$ en (136) dénotent tous des instruments²⁹.

9.2 Construits de structure $[Vadv]_{N/A}$

Certains noms complexes en français présentent quelques propriétés identiques à celles des composés $[VN]_{N/A}$ tout en s'en distinguant par d'autres. C'est le cas, par exemple, des construits tels que

(139) couche-tard, couche-dehors, lève-tôt, pète-sec, sent-bon

Le problème qui se pose au morphologue est de décider si, malgré leurs différences, ces noms complexes peuvent être analysés comme construits par la

²⁹ Ce qui ne veut pas dire que la glose du sens des composés $[VN]_{N/A}$ du type *appuie-bras* sera « qui appuie le bras », mais « ce qui sert à appuyer le bras » ; en effet, les rôles agents et instruments (au sens strict) sont conceptuellement proches.

composition [VN]_{N/A} ou pas. Et dans le cas où ils ne le seraient pas, s'ils sont de bons candidats à une construction morphologique, et laquelle ?

Les noms complexes du type de ceux présentés en (139) partagent avec les composés [VN]_{N/A} les propriétés suivantes :

- ce sont des unités lexicales de catégorie nom (*du sent-bon*) ou adjectif (*un garçon pète-sec*), certaines pouvant être à la fois nom et adjectif (*un enfant couche-tôt* > *un couche-tôt*) ;
- ils sont construits de deux unités lexicales, dont la première, à l'image des composés [VN]_{N/A}, est un verbe (et dont la seconde, à la différence des [VN]_{N/A}, ne correspond pas à un nom mais à un adverbe ou à un adjectif voire une préposition employé(e)s comme adverbe³⁰) ;
- ces structures construisent des noms qui appartiennent aux mêmes types sémantiques que les composés [VN]_{N/A} : elles construisent des noms d'humain (*un couche-tard*), des noms d'instrument (*un frappe-devant*) et des noms de procès (*faire du rentre-dedans*) ; en outre, le procédé de construction permet, au même titre que la composition [VN]_{N/A}, de dénoter un référent en mettant en saillance une de ses propriétés prise comme habituelle ou fonctionnelle (c'est ce dont rend compte la règle sémantique de focalisation de Corbin (1992a)).

Cependant, ces constructions complexes se distinguent des composés [VN]_{N/A} :

- d'une part, la relation sémantique qu'entretiennent les deux composants n'est naturellement pas prototypique de celle d'un prédicat complexe *v'_n* dans un composé [VN]_{N/A} : la catégorie lexicale mise en jeu par le second élément n'est pas un nom, mais un adverbe ; en conséquence le rapport sémantique entre le prédicat et l'adverbe se distingue de la relation prédicat / *Patient* préférentiellement mise en jeu par la composition [VN]_{N/A}. On reconnaît en revanche une relation prédicat / modifieur³¹ : l'adverbe peut exprimer soit la

³⁰ Je rappelle que j'inclus les adverbes dans la catégorie des lexèmes. En outre, j'analyse *bon* dans *sent-bon*, *matin* dans *réveille matin* et *devant* dans *frappe-devant* comme appartenant à la catégorie adverbe bien que ces unités puissent se comporter dans des constructions syntaxiques respectivement comme adjectif, comme nom et comme préposition.

³¹ J'utilise à dessein le terme de « modifieur » pour exprimer une relation sémantique, terme que j'oppose à « ajout », qui, lui, rend compte d'une relation syntaxique. Cependant, je ne m'engage pas ici à expliciter la différence sémantique entre un modifieur et un participant sémantique. Je renvoie le lecteur à Bonami (1999).

- localisation (*chasse-derrière, frappe-devant*³²), soit la temporalité (*lève-tôt, réveille-matin*), soit la manière (*pète-sec, sent-bon*)³³ ;
- d'autre part, les contraintes sémantiques qui pèsent sur le prédicat sont différentes de celles auxquelles répondent les verbes des composés [VN]_{N/A} : certes, le prédicat est toujours [+dynamique], mais il ne comprend pas systématiquement deux participants sémantiques. Il comprend toujours un participant *Agent*, mais pas systématiquement un second participant sémantique. Par exemple, *pète* dans *pète-sec* est agentif (il répond au critère de volition défini par Dowty (1991)), mais ne comprend pas un second participant sémantique (*sec* correspond sémantiquement à un modifieur) ;
 - et enfin, dans le cas où le prédicat comprend les deux participants sémantiques nécessaires à la composition [VN]_{N/A}, le participant non *Agent* n'est pas réalisé par le N (il n'est d'ailleurs réalisé dans aucune place prévue par la structure). Par exemple, le sens du construit *chasse-derrière* suppose que le prédicat *chass(er)* comprenne au minimum deux participants sémantiques, dont l'un est *Agent* et l'autre *Patient*³⁴. Or le participant *Patient* ne se réalise pas dans la place réservée au N par la composition [VN]_{N/A}. Cette place est occupée par un adverbe.

Ces observations conduisent à conclure que les construits en (139) ne répondent pas aux propriétés sémantiques d'un composé [VN]_{N/A} prototypique. A partir de ce constat, la question se pose de savoir si ces unités relèvent d'une unique règle de formation ou de plusieurs (en d'autres termes, partagent-ils suffisamment de propriétés en commun pour dépendre d'une règle unique ?), et si c'est le cas, laquelle (et sinon, lesquelles ?) ? Trois possibilités peuvent être envisagées pour rendre compte de la formation de ces construits : d'une part, deux analyses morphologiques, et d'autre part, une analyse syntaxique.

On peut rendre compte de la construction des structures du type *couche-tard* ou *réveille-matin* en termes morphologiques de deux façons différentes :

³² J'analyse *devant* dans *frappe-devant* et *derrière* dans *chasse-derrière* comme des adverbes, bien qu'ils puissent se réaliser comme en syntaxe comme des noms (*frapper le devant, chasser le derrière*) ou des prépositions.

³³ J'emploie ici les termes localisation, temporalité ou manière dans leur sens courant, sans les définir plus avant sémantiquement.

³⁴ *Chasse-derrière* : « Nom donné, dans les campagnes, à l'ouvrier agricole qui pousse par derrière une charrette chargée, afin de diminuer la fatigue du limonier (...). »

(i) soit en élargissant la règle de composition $[VN]_{N/A}$: cette solution nécessite de diversifier les types de relations sémantiques autorisées par la règle de composition et d'y intégrer des relations prédicat / modifieur ; elle nécessite, en outre, d'inclure des prédicats qui comprennent un unique participant sémantique *Agent*, là où la composition $[VN]_{N/A}$ impose au minimum deux participants (ou alors de considérer que les adverbes listés dans ces constructions entretiennent avec le prédicat une relation prédicat / participant sémantique, ce qui implique d'analyser les modifieurs comme des participants sémantiques) ;

(ii) soit en posant une seconde règle morphologique de composition à base verbale : le composé serait construit d'un prédicat qui comprendrait au minimum un participant sémantique *Agent*, et entretiendrait avec le second élément de la construction (un adverbe) une relation sémantique de type prédicat / modifieur. Cette solution nécessiterait d'expliquer la raison pour laquelle le paradigme attesté de ces construits est tellement réduit et la règle si peu productive (comparativement aux relations prédicat / modifieur qui peuvent se réaliser en syntaxe : pourquoi n'aurait-on pas °*un cours-vite*, °*un va-loin*, °*un dort-debout*, °*un crie-fort* ?).

L'autre solution consiste à analyser ces noms complexes comme construits par la syntaxe puis lexicalisés (*il couche dehors* > *un couche-dehors*).

La réponse apportée par Corbin (1997) pour rendre compte de la formation de ces unités est contrainte par les principes théoriques qu'elle définit pour répartir les tâches respectives de la syntaxe et de la morphologie. Ainsi, en vertu du principe selon lequel les séquences engendrables syntaxiquement ne le seraient pas morphologiquement et réciproquement, les substantifs *couche-tard* et *lève-tôt*, parce qu' «anomaux» syntaxiquement (**il couche tard*, **il lève tôt*), sont analysés comme des construits morphologiques, tandis que les substantifs *couche-dehors* ou *sent-bon*, conformes syntaxiquement (*il couche dehors*, *il sent bon*) seraient exclus des formes issues d'un procédé morphologique. Si l'argument de Corbin (1997) qui conduit à analyser *couche-tard* et *lève-tôt* comme des construits morphologiques semble fondé (une construction syntaxique lexicalisée conserverait, en effet, le pronom réfléchi : °*un se couche-tard*, °*un se lève-tôt*, alors qu'il est reconnu que les dérivés nominaux morphologiques construits sur la base d'un verbe pronominal perdent systématiquement le pronom (*s'autodétruire* > *autodestruction* ; *se désister* > *désistement* ; *s'empresser* > *empressement* ; *s'évanouir* > *évanouissement*),

l'argument théorique fondé sur les principes de répartition entre construction syntaxique et construction morphologique pose problème à double titre :

- d'abord parce qu'il aboutit à distinguer le mode de construction des unités *couche-tard* (construit morphologique selon Corbin) et *couche-dehors* (construit syntaxique selon Corbin) alors que la relation sémantique entre le prédicat et le modifieur ne motive pas cette division ; le résultat auquel aboutit le principe théorique n'est donc pas corroboré par une observation empirique pertinente ;
- ensuite parce que l'hypothèse que les unités lexicales sont construites par la syntaxe puis lexicalisées est toujours suspecte d'être *ad hoc* si elle ne repose pas sur des critères théoriques et expérimentaux soigneusement argumentés.

Pour ces raisons, je fonde l'analyse de la formation des unités du type *couche-tard* sur le principe que les unités lexicales sont préférentiellement construites par la morphologie, et qu'en cas contraire, la démonstration doit reposer sur des arguments solides tant théoriquement qu'empiriquement. Ainsi, parce que les unités de structure [Vadv]_{N/A} produisent des unités lexicales, j'émets par défaut l'hypothèse qu'elles relèvent d'une construction morphologique. Cette hypothèse est corroborée par le fait qu'elles sont construites de lexèmes, unités manipulables par la morphologie. En outre, la construction du sens de ces unités n'est pas tellement éloignée de celles des composés [VN]_{N/A} dont j'espère avoir montré, de façon convaincante, qu'ils relèvent d'une formation morphologique.

Il reste encore à définir précisément le type de prédicat en jeu dans ces constructions et à caractériser la nature des relations sémantiques entre le prédicat et le modifieur. Ces recherches permettront d'évaluer laquelle des deux solutions de (i) ou de (ii), avancées ci-dessous, est la meilleure. En première instance, il apparaît que la solution (i) conduit à formuler une règle de composition trop peu contrainte, et que la solution (ii) conduit à formuler une règle de composition redondante par rapport à celle de la composition [VN]_{N/A}.

9.3 Bilan

La comparaison des propriétés sémantiques des composés $[VN]_{N/A}$ avec celles des noms complexes dont la construction est, en première analyse, ambiguë permet de déterminer clairement lesquelles relèvent de la composition $[VN]_{N/A}$. On parvient ainsi à reconnaître que,

- parmi les construits de structure $[aide-N]_N$, seulement trois d’entre eux relèvent de la composition $[VN]_{N/A}$: *aide-mémoire*, *aide-ouïe* et *aide-nourrice* ;
- les construits de structure $[garde-N]_N$ relèvent toujours de la composition $[VN]_{N/A}$;
- parmi les construits de structure $[pince-N]_N$, seulement ceux qui ne renvoient pas à l’objet «une pince » sont des composés $[VN]_{N/A}$; et que les composés $[VN]_{N/A}$ de structure $[pince-N]_N$ se différencient entre eux puisque certains dénotent des activités ((*faire du pince-cul*, *pince-fesse*).
- parmi les construits de structure $[guide-N]_N$, seul *guide-interprète* ne relève pas de la composition $[VN]_{N/A}$;
- les construits de structure $[soutien-N]_N$ sont des composés $[VN]_{N/A}$;
- de même que les construits de structure $[appui(e)-N]_N$.

Il apparaît, en revanche, que les construits de structure $[Vadv]_{N/A}$ ne répondent pas à l’ensemble des propriétés prototypiques des composés $[VN]_{N/A}$, bien qu’ils en partagent certaines des caractéristiques. Il semble pertinent, en première approximation, d’analyser ces structures comme des construits morphologiques plutôt que comme des construits syntaxiques lexicalisés. Cependant, une étude plus avancée de la construction du sens de ces structures demande à être menée pour décider, d’une part si les $[Vadv]_{N/A}$ relèvent tous de la même règle et, d’autre part, si cette règle se distingue radicalement de la composition $[VN]_{N/A}$ ou si elle s’apparente à une version élargie de la composition $[VN]_{N/A}$.

Conclusion générale

Je présente en conclusion, une synthèse des résultats auxquels a abouti cette thèse, les difficultés rencontrées et les questions qui demeurent en suspens. Enfin, j'examinerai quelques-unes des perspectives de recherches ouvertes par ce travail.

Résultats

Je rappelle que l'objectif de la thèse est de rendre compte des conditions de possibilité d'une analyse morphologique des mots composés $[VN]_{N/A}$ du français tels que *porte-plume*, *essuie-glace*, *casse-cou* ou *tord-boyaux* et, dans le cadre d'un traitement morphologique de ces composés, de présenter certaines des contraintes morphophonologiques et sémantiques qui pèsent sur cette construction. En miroir au programme initial, je présente la synthèse de l'argumentation et les résultats qui ont été obtenus dans les trois parties de la thèse.

Première partie : analyses syntaxiques des mots composés $[VN]_{N/A}$ du français

Dans la première partie de la thèse j'ai examiné le traitement des mots composés $[VN]_{N/A}$ du français qu'ont proposé les grammairiens du 19^{ème} siècle dans le cadre de la grammaire historique et comparée, et les linguistes du 20^{ème} siècle dans le cadre de la grammaire générative post-lexicaliste, deux grands courants théoriques qui distinguent la morphologie de la syntaxe. Dans le premier chapitre, j'ai montré que les grammairiens du 19^{ème} siècle optent pour une analyse syntaxique des mots composés $[VN]_{N/A}$, bien que le cadre théorique de la grammaire historique et comparée reconnaisse la composition comme un procédé de construction morphologique. J'ai montré que cette analyse dépend principalement de l'identification d'une forme fléchie dans le verbe des composés $[VN]_{N/A}$, reconnaissance qui enclenche automatiquement une analyse syntaxique de la structure, puisque la composition morphologique, elle, ne met en jeu que des thèmes, c'est-à-dire des unités lexicales non fléchies.

A l'examen, il est apparu que l'impossibilité, pour les grammairiens du 19^{ème} siècle, de voir un thème verbal dans le premier composant des [VN]_{N/A} dépend du mode d'identification du thème dont ils font usage. Précisément, ce mode d'identification repose sur une segmentation de la forme graphique des unités lexicales, sans prendre de distance par rapport à cette graphie. Cette approche a ainsi conduit les grammairiens du 19^{ème} siècle à établir que le thème du verbe *port(er)* est la forme graphique *port-* qui apparaît dans les mots construits sur cette base tels que les suffixés *porteur*, *portable*, *portage* ou le nom converti *port*. Par voie de conséquence, la forme *porte* du composé *porte-plume* n'est pas reconnue comme étant celle du thème du verbe *port(er)* parce qu'elle ne correspond pas à la forme graphique identifiée pour ce thème. L'homographie qui existe entre la forme du verbe des composés [VN]_{N/A} et la forme du même verbe tel qu'il apparaît dans une phrase, et l'étude diachronique des marques graphiques de flexion verbale ont conduit, en seconde analyse, à interpréter la forme du verbe des [VN]_{N/A} comme celle d'un verbe fléchi, soit à l'impératif présent 2^{ème} personne, soit à l'indicatif présent 3^{ème} personne.

Ainsi, c'est le mode d'identification du thème, unité de la morphologie, qui amène à voir un verbe fléchi dans le premier composant des [VN]_{N/A} parce que ce mode d'identification repose sur une opération de segmentation des unités graphiques, sans que ces unités graphiques soient rattachées à des unités lexicales théorisées. Finalement, c'est parce que la grammaire historique et comparée a disposé d'une représentation immédiate et non abstraite des unités de la morphologie que les mots composés [VN]_{N/A} ont été traités au 19^{ème} siècle comme des constructions syntaxiques. En outre, l'analyse en termes syntaxiques de ces composés est confortée par la représentation du sens des [VN]_{N/A} au moyen de paraphrases qui mettent en jeu un verbe conjugué (« un porte-plume est un objet qui porte la plume ») et par le fait d'inférer de la structure de cette paraphrase que la construction du mot composé y est identique. L'interprétation des mots composés [VN]_{N/A} comme des construits syntaxiques dépend donc, au 19^{ème} siècle, d'une grammaire qui manque d'outils théoriques pour représenter la construction des mots.

Dans le deuxième chapitre, j'ai montré que les linguistes qui travaillent dans le cadre de la grammaire générative post-lexicaliste optent également pour une analyse syntaxique des mots composés [VN]_{N/A}, alors qu'ils adhèrent, pour la majorité

d'entre eux, à une théorie lexicaliste qui distingue la construction des mots de celle des phrases et des syntagmes. J'ai montré que cette analyse dépend de deux facteurs : à la fois, l'incompatibilité de la notion de tête (à partir de laquelle la morphologie générative est organisée) avec les propriétés des mots composés $[VN]_{N/A}$ du français, et l'interprétation de la relation qu'entretiennent le V et le N du composé comme une relation syntaxique de type verbe/complément. J'ai présenté dans un premier temps les principes de la morphologie générative, en particulier l'idée selon laquelle les construits morphologiques sont organisés autour d'un élément tête, situé à la droite de la construction. Cet élément porte l'ensemble des propriétés catégorielles et sémantiques du mot construit, à l'image d'un constituant syntaxique qui porterait les propriétés du syntagme dans lequel il apparaît.

Mais, en appliquant ces principes à l'étude des mots composés $[VN]_{N/A}$, il apparaît qu'aucun des composants ne correspond à la tête du mot construit, ni du point de vue catégoriel, ni du point de vue sémantique. Ces résultats ont conduit les linguistes post-lexicalistes à exclure la composition $[VN]_{N/A}$ des procédés de construction morphologiques et à l'analyser ailleurs, au sein du composant syntaxique. Le choix d'un traitement syntaxique est motivé, de surcroît, par l'identification d'une relation entre le V et le N de type verbe/complément, relation reconnue comme proprement syntaxique. Ainsi, dans cette approche, les mots composés $[VN]_{N/A}$ sont construits d'abord au sein du composant syntaxique, ce qui permet de rendre compte de la relation verbe/complément, puis acquièrent ensuite leurs propriétés d'unités lexicales (catégorie syntaxique, genre, sens) au moyen d'une règle dite de « conversion », dont le statut diffère selon les auteurs : elle correspond soit à une règle non linguistique, reléguée à la périphérie de la grammaire (Di Sciullo & Williams (1987)), soit à une règle morphologique (Zwanenburg (1992)), soit à une règle syntaxique (Lieber (1992), Barbaud (1991, 1994)).

C'est donc la transposition de la notion de tête de la syntaxe à la morphologie et son incompatibilité avec les propriétés des mots composés $[VN]_{N/A}$ qui a motivé une analyse syntaxique et non morphologique de ces constructions. Par ailleurs, on peut voir dans le recours à la syntaxe, une déficience des modèles génératifs à représenter le sens qu'entretient un prédicat avec ses participants sémantiques autrement qu'en termes de relation syntaxique verbe/complément.

A l'issue de cette première partie, il est apparu qu'aucune des analyses syntaxiques des mots composés $[VN]_{N/A}$ ne parvient à rendre compte des propriétés

de cette construction : chacun des traitements syntaxiques présente des incohérences descriptives ou théoriques. Que ce soient les grammairiens du 19^{ème} siècle ou les linguistes de la grammaire générative post-lexicaliste, aucun ne propose une analyse qui permette de construire à la fois les propriétés qui concernent la structure des composés [VN]_{N/A} et les propriétés qui concernent leur sens, tant du point de vue de la relation entre le verbe et le nom que de celui du sens du composé dans son ensemble.

Aussi, au regard de ces difficultés, j'ai examiné, au cours la deuxième partie de la thèse, les conditions théoriques nécessaires pour rendre compte d'une analyse morphologique des composés [VN]_{N/A}.

Deuxième partie : conditions théoriques d'une construction morphologique des mots composés [VN]_{N/A}

La première des conditions théoriques pour rendre compte d'une analyse morphologique des mots composés [VN]_{N/A} est que la théorie linguistique distingue un composant morphologique autonome, indépendant du composant syntaxique. J'ai montré qu'une telle répartition des domaines de la grammaire s'est mise en place, dans le cadre de la grammaire générative, à partir de l'« hypothèse lexicaliste » avancée par Chomsky (1970). L'« hypothèse lexicaliste » a consisté à prouver que la grammaire générative et transformationnelle ne peut pas prendre en charge la construction des mots au même titre que celle des phrases et des syntagmes, et qu'en conséquence, il est nécessaire de distinguer du composant syntaxique, un composant lexical autonome au sein duquel sont listés les mots complexes. La proposition de Chomsky (1970) a ainsi ouvert la voie à l'élaboration de modèles de morphologie générative qui traitent la formation des mots selon des règles et des principes indépendants de la syntaxe. En tant que composant autonome de la grammaire, la morphologie construit des objets spécifiques, à partir d'unités et de règles d'elle seule reconnue.

La seconde des conditions théoriques pour rendre compte d'une analyse morphologique des mots composés [VN]_{N/A} est que ces composés répondent aux contraintes qui organisent le composant morphologique. Dans le cadre du traitement des [VN]_{N/A}, ces propriétés concernent les deux questions cruciales mises au jour par les grammairiens du 19^{ème} siècle et les linguistes génératifs post-lexicalistes, à savoir

le type d'objet que construit la morphologie, et le type d'unités à partir desquelles elle les construit.

Au cours de cette deuxième partie, j'ai établi que la morphologie a pour objet de rendre compte des relations de forme et de sens entre les unités lexicales. J'ai montré que pour maintenir cet objectif dans le cadre d'un composant morphologique indépendant de la syntaxe, il est nécessaire d'exclure la construction des mots du point de vue de la flexion parce qu'elle entretient des liens avec un mode d'organisation syntaxique ; en d'autres termes, il est nécessaire d'adhérer à la morphologie scindée (« *split morphology* ») et non pas à la morphologie unitaire (« *strong morphology* »). Cette prise de position a pour conséquence de traiter toute unité complexe qui contient des unités fléchies (telles que *rendez-vous*, *cessez-le-feu* ou *faire-part*) comme formées par un autre composant que la morphologie lexicale.

Ainsi, la formation des mots du strict point de vue lexical a lieu au sein de la morphologie constructionnelle, laquelle prend en entrée des unités spécifiques. La question du type d'unité que manipule la morphologie a été très débattue. J'ai présenté, dans cette deuxième partie la nature de ces débats, en discutant du type d'unité que prend en entrée le composant morphologique, des unités de type morphème, de type mot ou de type lexème.

J'ai montré que de ces différents types d'unités considérés tour à tour par les modèles de morphologie comme des primitives du composant morphologique, seules les unités de type lexème peuvent être données en entrée et en sortie de la morphologie constructionnelle. Il apparaît, en effet, que la notion de morphème ne répond pas systématiquement aux caractéristiques du signe et est inadéquate à rendre compte de certaines constructions morphologiques. En outre, la notion de « mot » ne distingue pas clairement entre l'unité lexicale abstraite (le lexème), et l'unité grammaticalisée fléchie qui est donnée en entrée à la syntaxe (le *word*). Le lexème, en revanche, est l'unité de la morphologie constructionnelle parce qu'il correspond à une unité lexicale abstraite, non fléchie, distincte de la « forme-de-mot » et du *word*. Il est minimalement défini par la conjonction au minimum de trois propriétés linguistiques : une forme phonologique, une catégorie syntaxique et une signification. De plus, j'ai montré que la morphologie constructionnelle ne prend pas en entrée ce qu'on appelle traditionnellement les « mots grammaticaux », c'est-à-dire les classes des prépositions, des conjonctions, des déterminants et des pronoms.

Une fois établis l'objet de la morphologie constructionnelle et les unités qu'elle prend en entrée, j'ai discuté du statut morphologique de la composition. J'ai montré que la composition répond aux caractéristiques d'une règle de morphologie lexicale à condition de mettre en jeu des lexèmes pour construire des lexèmes.

En résumé, la deuxième partie de la thèse a montré que la morphologie constructionnelle dispose des concepts appropriés pour rendre compte d'une analyse morphologique des mots composés [VN]_{N/A} du français. Une analyse indépendante d'un traitement syntaxique est possible à condition que les composants des [VN]_{N/A} correspondent à des lexèmes et que les relations qu'ils entretiennent soient d'ordre sémantique et non pas d'ordre syntaxique, comme le proposaient les études menées dans le cadre de la grammaire historique et comparée et de la grammaire générative post-lexicaliste. La troisième partie de la thèse en a fait la démonstration empirique.

Troisième partie : Analyse morphologique des mots composés [VN]_{N/A} du français

La troisième partie de la thèse a montré que les mots composés [VN]_{N/A} du français répondent aux caractéristiques des mots formés par la morphologie constructionnelle parce qu'ils sont des lexèmes composés de lexèmes. Le cœur de la démonstration a consisté à revenir sur les analyses proposées en faveur d'une construction syntaxique de ces mots composés, présentées en première partie de thèse. J'ai ainsi étudié la forme du verbe des composés [VN]_{N/A} et j'ai montré que les analyses qui y voient une forme fléchie ne sont pas recevables, ni d'un point de vue empirique (la forme du verbe n'est pas systématiquement homographe d'une forme d'indicatif présent 3^{ème} personne ou d'impératif présent 2^{ème} personne), ni d'un point de vue théorique (les formes d'indicatif présent 3^{ème} personne et d'impératif présent 2^{ème} personne ne portent pas de marque flexionnelle de mode ni de personne et correspondent à un thème du verbe). J'ai ainsi établi que la forme du verbe qui apparaît dans les mots composés [VN]_{N/A} du français est le thème de l'indicatif présent, tel qu'il se manifeste au singulier. Les quelques rares cas où la forme du verbe présente une marque graphique de flexion sont dus à une orthographe fondée sur une analogie sémantique avec la forme du verbe qui apparaît dans une paraphrase interprétative.

Le verbe des composés [VN]_{N/A} correspond donc à une forme du lexème et non pas à un *word* ; à ce titre, il répond aux caractéristiques d'une construction morphologique lexicale.

J'ai également étudié, au cours de cette troisième partie, la relation qu'entretiennent le verbe et le nom des composés [VN]_{N/A} afin de montrer que caractériser cette relation en termes syntaxiques comme celle d'un verbe avec son complément n'est pas pertinent. D'une part cette caractérisation ne fait pas les bonnes prédictions du point de vue des contraintes qui pèsent sur la composition [VN]_{N/A} ; elle ne prédit pas, par exemple, que la formation des mots composés **aime-carottes*, **regarde-photos* ou **apprend-nouvelle* est impossible alors que les unités qui les composent peuvent servir à la construction d'un syntagme verbal qui comprend un complément d'objet. D'autre part, elle ne permet pas de rendre compte des opérations de compositionnalité qui existent entre le sens du prédicat et celui du composé.

J'ai proposé, au contraire, d'analyser la relation entre le verbe et le nom comme une relation sémantique de type prédicat/participant sémantique. A partir de la notion de Proto-Rôles définie par Dowty (1991), j'ai montré que cette relation sémantique est préférentiellement de type prédicat/*Patient*, et qu'en l'occurrence l'entité dénotée par le nom est, dans la majorité des cas, « affectée » par le procès que dénote le prédicat. Ceci confirme la validité d'une description de la relation entre les composants des [VN]_{N/A} en termes sémantiques, et fournit, de plus, des critères définissant les composés [VN]_{N/A} possibles et impossibles. A partir de là, l'étude des contraintes sémantiques qui pèsent sur le prédicat des composés [VN]_{N/A} donne les résultats suivants :

- le prédicat qui se réalise dans les composés [VN]_{N/A} ne peut pas être un prédicat statif (**un aime-carottes*) mais au contraire correspond systématiquement à un prédicat [+dynamique] ;
- ce prédicat est contraint du point de vue du nombre et du type de ses participants sémantiques : il doit comporter obligatoirement et au minimum deux participants sémantiques dont l'un est nécessairement un *Agent* et dont l'autre se situe préférentiellement du côté du Proto-Patient mais jamais du côté du Proto-Agent.

En outre, l'examen des contraintes de réalisation des participants sémantiques du verbe a permis d'établir que le participant sémantique qui se situe du côté du Proto-Agent est réalisé, dans la majorité des composés $[VN]_{N/A}$ (c'est-à-dire hormis ceux qui dénotent un procès) par le nom composé $[VN]_{N/A}$ et l'autre participant sémantique par le composant N du composé.

Puis, à la lumière des propriétés des mots composés $[VN]_{N/A}$ établies au cours de cette troisième partie, j'ai étudié certaines unités lexicales complexes dont la construction s'apparente à celle d'un mot composé $[VN]_{N/A}$ mais qui restent ambiguës parce qu'elles sont homonymes d'une composition $[NN]_N$. Ainsi, j'ai déterminé, pour les unités lexicales complexes de structure $[aide-N]_N$, $[garde-N]_N$, $[pince-N]_N$, $[guide-N]_N$, $[soutien-N]_N$ et $[appui(e)-N]_N$ lesquelles relèvent de la composition $[VN]_{N/A}$ et, le cas échéant, j'ai émis des hypothèses sur la construction des unités, en les analysant soit comme des composés $[NN]_N$ (*pince-crocodile*, *guide-interprète*), soit comme des préfixés (*aide-jardinier*, *aide-sage-femme*). De plus, j'ai amorcé l'étude des mots complexes de structure $[Vadv]_{N/A}$, en montrant dans quelle mesure ces mots construits partagent certaines des propriétés des composés $[VN]_{N/A}$, comment ils s'en distinguent et quelles sont les hypothèses d'analyse envisageables.

Perspectives de recherche

A l'issue de ce travail, de nombreuses questions restent en suspens qui mériteraient de faire l'objet d'une analyse détaillée. J'examine, ci-dessous, quelques-unes des perspectives de recherche qui me paraissent les plus intéressantes.

- Caractérisation des relations sémantiques entre le V et le N des composés $[VN]_{N/A}$

Dans la troisième partie de la thèse, j'ai remarqué que la relation de Proto-patience définie par Dowty (1991) ne couvre pas l'ensemble des relations sémantiques possibles entre le V et le N des composés $[VN]_{N/A}$. En effet, dans certains de ces composés, l'entité à laquelle renvoie le N ne se situe pas du côté du Proto-Patient (*compte-gouttes*, *cherche-fuite*, *gagne-pain*). Par ailleurs, les Proto-Rôles ne permettent pas de distinguer les cas où est en jeu une relation spatiale des

cas où une telle relation n'est pas impliquée. Il reste ainsi à poursuivre l'analyse des relations sémantiques entre les composants des [VN]_{N/A}.

- Lien entre les propriétés sémantiques du prédicat et le sens des composés [VN]_{N/A}

La compositionnalité sémantique entre le prédicat des composés [VN]_{N/A} et le sens du composé mérite d'être davantage développée que je ne l'ai fait en troisième partie. J'ai proposé que la composition [VN]_{N/A} contraigne le prédicat de la construction à avoir un participant sémantique de type *Agent* et que ce participant soit majoritairement réalisé par le composé lui-même. Il reste à étudier plus précisément les liens entre le participant sémantique *Agent* et le sens du composé quand celui-ci dénote un agent ou un instrument, et à montrer comment prédire les sens possibles de manière systématique et compositionnelle (par exemple dans un cadre formel comme celui de Pustejovsky (1995)). Cette analyse permettrait de confirmer l'hypothèse avancée par Corbin et Temple (1994) selon laquelle le sens des mots composés [VN]_{N/A} est sous-déterminé en ce qui concerne l'opposition personne/objet (*garde-côte* permet à la fois de dénoter un objet et une personne); cette opposition n'étant pas inscrite au titre des propriétés sémantiques des lexèmes, elle dépendrait, toujours selon Corbin et Temple (1994), de facteurs pragmatiques, socio-culturels ou autres.

Toujours en ce qui concerne la compositionnalité sémantique entre le prédicat et le composé, il faut encore examiner le cas des composés [VN]_{N/A} dont la dénotation n'est pas liée à la réalisation par le composé du participant *Agent*, mais renvoie à un procès (*lèche-vitrines*, *saute-mouton*, *couvre-feu*). En outre, il serait intéressant d'examiner les relations sémantiques en jeu entre les mots composés [VN]_{N/A} qui dénotent un procès et ceux qui dénotent un lieu, certains composés pouvant dénoter les deux à la fois (par exemple, le nom *pince-fesse* dénote à la fois un jeu qui consiste à « pincer les fesses des femmes à la faveur de la cohue » et un établissement ou une maison malfamée).

- Panorama des construits morphologiques sur base verbale

A la lumière des résultats produits dans la troisième partie de la thèse en ce qui concerne les propriétés sémantiques du prédicat présent dans les composés [VN]_{N/A}

et ses liens avec les capacités dénominatives du composé, il serait intéressant de confronter ces hypothèses à l'analyse d'autres construits morphologiques du français sur bases verbales (tels que les suffixés en *-eur* (*marcheur, monteur, brûleur*), les convertis (*la nage, la garde, le guide*)). On obtiendrait ainsi un panorama de la répartition des mots construits sur base verbale en fonction des propriétés sémantiques du prédicat qui les compose et en fonction du type sémantique du mot construit (avec l'hypothèse qu'un mot construit à partir d'un élément verbal donne soit un nom d'agent, soit un nom d'instrument, soit un nom de procès, soit les deux ou les trois à la fois). On pourrait observer, par exemple, que les suffixés en *-eur* du français (et certainement son équivalent dans d'autres langues, comme *-ore* en italien ou *-er* en anglais) sont construits à partir d'un prédicat qui comprend obligatoirement un participant sémantique *Agent*, au même titre que la composition $[VN]_{N/A}$, mais ne requiert pas nécessairement un second participant sémantique, et qu'il permet de construire des noms d'agent ; on pourrait encore observer que, comme les composés $[VN]_{N/A}$, les noms déverbaux convertis, ont trois réalisations sémantiques possibles : agent (*le guide*), instrument (*la garde de l'épée*), activité (*la nage*).

- Les mots composés $[VN]_{N/A}$ construits sur bases non-autonomes

L'étude des mots composés construits à partir de lexèmes issus du lexique emprunté gréco-latin (les unités que Corbin (1985) appelle les bases non-autonomes) peut se révéler être un programme intéressant. Il s'agirait de déterminer si les noms et les adjectifs construits d'un verbe et d'un nom (par exemple, les construits du type *anthropophage* et *homicide*) partagent les propriétés sémantiques des composés $[VN]_{N/A}$ sur base lexicale française. Ainsi, les composés *anthropophage* et *homicide* sont construits, respectivement, à partir de deux unités lexicales d'origine grecque, le nom *anthrôp(os)* ('homme') et une forme verbale *phag(ein)* ('manger'), et à partir de deux unités lexicales d'origine latine, le nom *homo* ('homme') et la forme *cide* du verbe *cædere* ('tuer') qui occupent respectivement les places du N et du V dans la structure du composé $[NV]_{N/A}$. En première analyse, ces éléments semblent entretenir une relation sémantique identique à celle qui peut apparaître dans les composés $[VN]_{N/A}$ du français. On notera toutefois certaines différences : ces construits se distinguent des composés $[VN]_{N/A}$, certes par l'origine gréco-latine des composants,

et, par voie de conséquence, par l'ordre dans lequel ces composants apparaissent (l'ordre d'apparition des composants gréco-latins est inversé par rapport à celui des composants français : la composition présenterait une structure de type $[NV]_{N/A}$) et par l'apparition possible d'une voyelle de liaison entre les deux unités (*anthrop(o)phage*).

De même, la question se pose pour les unités lexicales complexes qui présentent, à première vue, une structure de composé $[VN]_{N/A}$ mais dont les composants sont d'origine distincte. Par exemple, le mot complexe *parapluie* présente un premier élément *para* qui est traditionnellement analysé comme un emprunt à l'italien, et d'un second élément *pluie* qui est un nom appartenant au lexique français. Il s'agit de déterminer si *para* est une forme verbale et si la relation sémantique entre *para* et *pluie* est identique à celle qui existe entre *pare* et *étincelles* dans *pare-étincelles* et entre *pare* et *boue* dans *pare-boue*. Par ailleurs, il faudra trancher sur la construction de *paravent* qui est traditionnellement analysé comme un emprunt à l'italien *paravento*, et *parasol*, emprunté à l'italien *parasole*.

- Les mots complexes de structure $[Vadv]_{N/A}$

J'ai présenté dans la troisième partie de la thèse, les questions que pose le traitement des mots construits de structure $[Vadv]_{N/A}$ du français et j'ai envisagé différentes pistes d'analyse. Une étude plus approfondie du type de prédicat impliqué dans ces constructions et des relations qu'il entretient avec ses participants sémantiques permettra d'établir quel est le traitement le plus approprié.

- Les verbes pronominaux

J'ai abordé, à l'occasion de l'étude des mots complexes de structure $[Vadv]_{N/A}$, la question de la forme des verbes pronominaux qui apparaissent dans ces constructions. Il serait intéressant de vérifier sur d'autres constructions que les $[Vadv]_{N/A}$ l'hypothèse qui découle des propriétés des unités morphologiques selon laquelle ces verbes ne fournissent comme thème morphologique que le thème verbal, le pronom réfléchi, en tant qu'élément fléchi, disparaissant statutairement de toute opération morphologique.

- Contraintes phonologiques

Dans la perspective d'établir les contraintes de construction des mots composés [VN]_{N/A} du français avec plus d'exhaustivité que je ne l'ai fait ici, il serait tout à fait nécessaire d'examiner les contraintes liées aux propriétés phonologiques de ces composés – par exemple, la longueur optimale d'un composé [VN]_{N/A} (qui comprend au minimum deux syllabes et au maximum quatre syllabes), la place de l'accent (qui, en première analyse, semble porter sur le second composant, ce qui confirme l'hypothèse que le composé n'est pas un construit syntaxique puisqu'alors le verbe serait accentué), les contraintes de frontière. L'établissement de ce type de contrainte pourrait ainsi expliquer pourquoi la composition [VN]_{N/A} ne sélectionne que très rarement des verbes traditionnellement classés dans le 2^{ème} groupe (une seule attestation : *guérit-tout*) alors que ces verbes, pour la majorité d'entre eux, répondent aux propriétés sémantiques requises par la construction.

- Notion de « forme libre »

Du point de vue des notions théoriques, il faut établir une critique de la notion de « forme libre » parce qu'elle est liée à un point de vue syntaxique (les unités sont considérées comme libre ou non libre uniquement par rapport à leur comportement dans une phrase). En revanche, cette notion, ne fait pas sens dans le cadre de la morphologie constructionnelle dans la mesure où les unités sont toujours destinées à être liées.

Références bibliographiques

- ADOUANI, A. (1995). « La morphologie est-elle la syntaxe des mots ? ». *Linguisticae Investigationes*, XIX(1), pp. 1-14.
- AGRELL, S. (1908). *Aspektänderung und Aktionsartbildung beim polnischen Zeitworte : ein Betrag zum Studium der indogermanischen Präverbia und ihrer Bedeutungsfunktionen*. Lunds Universitets Årsskrift, new series I/IV.2.
- ALQUOT-SUENGAS, S. (1996). *Référence collective / sens collectif. La catégorie du collectif dans les noms suffixés du lexique français*. Thèse de doctorat, Université de Lille III.
- ALLEN, M. R. (1978). *Morphological investigations*. Ph. D. dissertation, University of Connecticut.
- ALLEN, M. R. (1980). « Semantic and Phonological Consequences of Boundaries : A Morphological Analysis of Compound ». *Juncture*, M. Aronoff & M.-L. Kean (eds), Anma Libri , Saratoga, CA, pp. 9-27.
- AMIOT, D. (1997). *L'antériorité temporelle dans la préfixation en français*. Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.
- AMIOT, D. (à paraître a). « Préposition contre préfixe ».
- AMIOT, D. (à paraître b). « Préfixes ou prépositions? Le cas de *sur(-)*, *sans(-)*, *contre(-)* et les autres », article à paraître dans *Lexique*, 16.
- AMRITAVALLI, R. (1980). « Expressing Cross-Categorial Selectional Correspondences : An Alternative to the X Syntax Approach ». *Linguistic Analysis*, 6 (3), pp. 305-343.
- ANDERSON, S. R. (1982). « Where's morphology? ». *Linguistic Inquiry*, 13(4), pp. 571-612.
- ANDERSON, S. R. (1985). *Phonology in the Twentieth Century: Theories of Rules and Theories of Representations*. University of Chicago Press.
- ANDERSON, S. R. (1986). « Disjunctive Ordering in Inflectional Morphology ». *Natural Language and Linguistic Theory*, 4, pp. 1-31.
- ANDERSON, S. R. (1992). *A-morphous Morphology*. Cambridge University Press, Cambridge.

- ARONOFF, M. (1976). *Word Formation in Generative Grammar*. MIT Press, Cambridge.
- ARONOFF, M. (1994). *Morphology by itself*. MIT Press, Cambridge.
- ARONOFF, M. (2000a). «Generative grammar». In *Morphology. An International Handbook on Inflection and Word-Formation*, G. Booij, C. Lehmann & J. Mugdan (éds), Walter de Gruyter, Berlin/New York, vol. I, article 22.
- ARONOFF, M. (2000b). «Morphology between lexicon and grammar». In *An International Handbook on Inflection and Word-Formation*, G. Booij, Ch. Lehmann & J. Mugdan (eds). De Gruyter, Berlin pp. 344-348.
- ASHER, R. E. (ed.) (1994). *The Encyclopedia of language and linguistics*. Pergamon Press, Oxford / New York.
- AUROUX, S. (1992). *Histoire des idées linguistiques*, Tome 2 : «Le développement de la grammaire occidentale ». Mardaga, Paris.
- BACH, E., (1989). *Informal Lectures on Formal Semantics*, New York Press, New York.
- BALLY, Ch. (1932). *Linguistique générale et linguistique française*. Berne, A. Francke.
- BARBAUD, P. (1991). «Fondements grammaticaux de l'acquisition des mots composés ». *Canadian Journal of Linguistics*, 36(3), pp. 215-253.
- BARBAUD, P. (1994). «Conversion syntaxique ». *Linguisticae Investigationes*, XVIII (1), pp. 1-26.
- BARBAUD, P. (1997). «Composition lexicale et nominalisation: où est la morphologie ? ». In *Actes du colloque «Mots possibles et mots existants » de Villeneuve d'Ascq*, 28-29 avril 97, Silexicales 1, Villeneuve d'Ascq, D. Corbin, B. Fradin, B. Habert, F. Kerleroux, M. Plénat (éds), pp. 25-34.
- BAUDOIN DE COURTENAY, J. (1895). *Versuch einer theorie phonetischer Alternationen : ein Kapitel aus des psychophonetik*, Strassburg/Cracow (traduction anglaise in STANKIEWICZ, E. (1972) *A Baudoin de Courtenay Anthology*, Bloomington, University of Indiana Press).
- BAUER, L. (1979). «Against word-based morphology ». *Linguistic Inquiry*, 10, pp. 508-9.
- BAUER, L. (1980). «Deux problèmes au sujet des noms composés comprenant un premier élément verbal en français moderne ». *Le français moderne*, 48, p. 219-224.

- BAUER, L. (1990). «Be-heading the word ». *Journal of linguistics*, 20. Cambridge, University Press, pp. 1-31
- BAUER, L. (2000). «Word ». In *An International Handbook on Inflection and Word-Formation*, G. Booij, Ch. Lehmann & J. Mugdan (eds). De Gruyter, Berlin pp. 247-256.
- BEARD, R. (1994). «Morphology, History ». In *The Encyclopedia of language and linguistics*, R. E. Asher (ed.). Pergamon Press, Oxford / New York.
- BEARD, R. (1995). *Lexeme-Morpheme Base Morphology*. SUNY Press, Albany, NY.
- BECKER, T. (1992). «Compounding in German ». *Rivista di Linguistica*, 4(1), pp. 5-36.,Turin, Italy.
- BENVENISTE, E. (1974a). «Fondements syntaxiques de la composition nominale », in *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard, pp. 145-162.
- BENVENISTE, E. (1974b). «Formes nouvelles de la composition nominale », in *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard, pp. 163-176.
- BERGOUNIOUX, G. (1986). «Arsène Darmesteter (1846-1888) ». In *Histoire Epistémologie Langage*, VIII-1.
- BERGOUNIOUX, G. (1987). «Comment la sémantique se fit un nom, à propos de *La vie des mots* d’Arsène Darmesteter ». *Ornicar ?* 42, p. 12-44.
- BERGOUNIOUX, G. (1994). *Aux origines de la linguistique française*. Collection Agora classiques, Paris, Pocket.
- BERNARD, G. (1989). «La composition française », *Neophilologische Mitteilungen* 3-4/XC, pp. 341-357
- BIERBACH, M. (1983). «Les composés de type *portefeuille*. Essai d’analyse historique », *Travaux de linguistique et de littérature XXI*, 1, Strasbourg.
- BISETTO, A. (1994). «Italian Compounds of the accendigas Type : a Case of Endocentric Formation? ». *Working Papers in Linguistics*, 2/4, Venice.
- BISETTO, A. (1997). «Peut-on parler de composés VN possibles? ». In *Mots possibles et mots existants, Forum de morphologie (1^{ères} rencontres)*, actes du colloque de Villeneuve d’Ascq (28-29 avril 1997).
- BLANCHE-BENVENISTE, C. ; VAN DEN EYNDE, K. (1970). «Essai d’analyse de la morphologie du français ». *Orbis*, tome XIX(2), Leuven.
- BLOOMFIELD, L. (1926). «A set of postulates for the science of language ». *Language*, 2, pp. 153-164.
- BLOOMFIELD, L. (1933). *Language*, Holt, Rinehart & Winston, New York.

- BOLTANSKI, J. E. (1995). *La linguistique diachronique*. Paris, P.U.F. collection Que sais-je ?.
- BONAMI, O. 1999, *Les constructions du verbe : les cas des groupes prépositionnels argumentaux*. Thèse de doctorat, Université Paris 7.
- BOOIJ, G. (1977). *Dutch Morphology. A Study of Word Formation in Generative Grammar*. De Ridder, Lisse.
- BOOIJ, G. (1993). « Against Split Morphology ». *Yearbook of Morphology*, pp. 27-50.
- BOOIJ, G. (1996). « Inherent versus contextual infection and the split morphology hypothesis ». In *Yearbook of Morphology 1996*, G. Booij & J. van Marle (eds). Kluwer Academic Publishers, pp. 1-16.
- BOOIJ, G. (2000). « Inflection and derivation ». In *An International Handbook on Inflection and Word-Formation*, G. Booij, Ch. Lehmann & J. Mugdan (eds). De Gruyter, Berlin pp. 360-368.
- BOOIJ, G. ; LEHMANN, Ch. ; MUGDAN, J. (2000). *An International Handbook on Inflection and Word-Formation, 1*. De Gruyter, Berlin.
- BOOIJ, G. ; VAN HAAFTEN, T. (1988). « La syntaxe externe des mots dérivés », *Lexique*, 7, pp. 101-120.
- BOPP, F. (1816). *Über das Konjugationssystem der Sankritsprache in Vergleichung mit jenem der griechischen, lateinischen, persischen und Germanischen Sprachen*.
- BOPP, F. (1866-1874). traduction française de M. Bréal (1833 pour l'édition originale), *Grammaire comparée des langues indo-européennes, comprenant le sanscrit, le zend, l'arménien, le grec, le latin.....* Tome 4, « La formation des mots », Paris, Imprimerie Impériale.
- BOUCHERIE, A. (1876). « Bibliographie ». Kraus Reprint, Nendeln/Liechtenstein, *Revue des langues romanes*, II, pp. 264-275.
- BOUQUET, S. (1997). *Introduction à la lecture de Saussure*. Payot, Paris.
- BOYE, G. (2000). *Problèmes de morpho-phonologie verbale en français, en espagnol et en italien*. Thèse de doctorat, Université Paris 7.
- BREAL, M. (1897). *Essai de sémantique (Science des significations)*. Hachette, Paris.
- BRUNOT, F. ; BRUNEAU, C. (1933 [réédition 1969]). *Précis de grammaire historique de la langue française*. Masson, Paris.
- BURZIO, L. (1986). *Italian Syntax: A Government-Binding Approach*. Reidel, Dordrecht.

- CARSTAIRS-MCCARTHY, A. (1992). *Current Morphology*. Routledge.
- CARSTAIRS-MCCARTHY, A. (2000). « Lexeme, word-form, paradigm ». In *An International Handbook on Inflection and Word-Formation*, G. Booij, Ch. Lehmann & J. Mugdan (eds). De Gruyter, Berlin pp. 595-606.
- CATACH, N. (1981). *Orthographe et lexicographie : les noms composés*. Paris, Nathan.
- CHEVALIER, J. C. (1994). *Histoire de la grammaire française*, P.U.F. Que sais-je ?
- CHOMSKY, N. (1957). *Syntactic Structures*. Mouton, La Hague. Traduction française : *Structures syntaxiques*, Seuil, Paris (1969).
- CHOMSKY, N. (1965). *Aspects of the Theory of Syntax*. MIT Press, Cambridge, Mass. Traduction française : *Aspects de la théorie syntaxique*, Le Seuil, Paris (1971).
- CHOMSKY, N. (1970). « Remarks on Nominalization ». In *Readings in English transformational grammar*, R. Jacobs & P. Rosenbaum (éds). Blaisdell, Waltham, MA, pp. 184-221. Traduction française : « Remarques sur la nominalisation », *Questions de sémantiques*, Seuil, Paris, pp. 73-131, (1975).
- CHOMSKY, N. ; HALLE, M. (1968). *The sound pattern of English*. Harper & Row, New York.
- CORBIN, D. (1985). « Les bases non-autonomes ou comment intégrer l'exception dans un modèle lexical ». *Langue française*. 66, pp. 54-76.
- CORBIN, D. (1987a), *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*. 2 vol. Max Niemeyer Verlag, Tübingen. (2^{ème} édition Villeneuve d'Asq, Presse Universitaire de Lille, 1991).
- CORBIN, D. (1987b). « Contre une transposition de la théorie X à la morphologie dérivationnelle ». In *Acta Linguistica Academiae Scientiarum Hungaricoe*, 37 (1-4), pp. 73-92.
- CORBIN, D. (1991a). « La morphologie lexicale : bilan et perspectives ». *Travaux de linguistique*, 23, Gand, pp. 33-56.
- CORBIN, D. (1991b). « Introduction. La formation des mots, structures et interprétations ». *Lexique*, 10, P.U.L., pp. 7-30.
- CORBIN, D. (1991c). « Vers le dictionnaire dérivationnel du français ». *Lexique*, 10, P.U.L., pp. 147-161.
- CORBIN, D. (1992a). « Hypothèses sur les frontières de la composition nominale ». *Cahiers de grammaire*, 17, Toulouse, pp. 26-55.

- CORBIN, D. (1992b). « Sens et définition : de la compositionnalité du sens des mots construits (Réponse à Claire Vanderhoeft) », *Linguisticae Investigationes*, XVI(1), pp. 189-218.
- CORBIN, D. (1993). « De la morphologie à la lexicographie : la représentation du sens dans le Dictionnaire dérivationnel du français ». In *Du lexique à la morphologie : du côté de chez Zwaan*, A. Hulk, F. Melka & J. Schroten (éds). Rodopi, Amsterdam, pp. 63-86.
- CORBIN, D. (1997). « Locutions, composés, unités polylexématiques : lexicalisation et mode de construction », Communication au colloque « Les locutions, entre syntaxe, lexique et pragmatique », Saint-Cloud, novembre 1994. In *La locution, entre langue et usages*, M. Martins-Baltar (éd.), Fontenay-St-Cloud, ENS Editions, pp. 55-102.
- CORBIN, D. (2000). « French (Indo-European : Romance) ». In *Morphology. An International Handbook on Inflection and Word-Formation*, G. Booij, C. Lehmann & J. Mugdan (éds), Walter de Gruyter, Berlin/New York, vol. I, article 121.
- CORBIN, D. (2001). « Préfixes et suffixes : du sens aux catégories ». *Journal of French Language Studies*, 11, pp. 41-69.
- CORBIN, D. (à paraître). *Le lexique construit*. Armand Colin, Paris.
- CORBIN, D. ; CORBIN, P. (1991). « Un traitement unifié du suffixe *-ier(e)* ». *Lexique*, 10, pp. 61-145.
- CORBIN, D. ; DAL, G. ; MELIS-PUCHULU, A. ; TEMPLE, M. (1993). « D'où viennent les sens *a priori* figurés des mots construits ? Variations sur *lunette(s)*, *ébéniste* et les adjectifs en *-esque* ». *Verbum*, 1-2-3, pp. 65-100.
- CORBIN, D. ; TEMPLE, M. (1994). « Le monde des mots et des sens construits : catégories sémantiques, catégories référentielles ». *Cahiers de lexicologie*, 65, pp. 213-236.
- CRUSE, A. (2000). *Meaning in Language. An Introduction to Semantics and Pragmatics*. Oxford University Press. Oxford.
- CUSIN-BERCHE, F. (1999). « La notion d'« unité lexicale » en linguistique et son usage en lexicologie. », *LINX*, 40, Université Paris X-Nanterre, pp. 11-32.
- DAL, G. (1994). *Un exemple de traitement associatif du lexique construit : analyse unificatrice des mots suffixés en -et(te)*. Thèse de doctorat de l'Université de Lille III (publiée en 1996).

- DAL, G. (1999). «Suffixation par *-et(te)* et bases verbales », in *La morphologie des dérivés évaluatifs, Forum de morphologie (2^{èmes} rencontres), Silexicales 2*, D. Corbin, G. Dal, B. Fradin, B. Habert, F. Kerleroux, M. Plénat & M. Roché (éds), Villeneuve d'Ascq / Toulouse, pp. 37-47.
- DAL, G. ; TEMPLE, M. (1997). «Morphologie dérivationnelle et analyse sémantique des mots construits : les voies de la référence ne sont pas impénétrables ». In *Advances in Morphology*, W. U. Dressler, M. Prinzhorn & J. R. Rennison (eds). Mouton de Gruyter, Berlin / New York, pp. 97-110.
- DARMESTER, A. (1875 [1894 pour la 2^{ème} éd. revue et en partie refondue]). *Traité de la formation des mots composés dans la langue française comparée aux autres langues romanes et au latin*. Librairie Honoré Champion, Paris.
- DARMESTER, A. (1877). *De la création actuelle des mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent*. F. Vieweg, Paris.
- DARMESTER, A. (1891-1897). *Cours de grammaire historique de la langue française*. C. Delagrave, Paris.
- DARMESTER, A. (1894). *La vie des mots*. E. Bouillon, Paris.
- DAVID, S. (1993). *Les unités nominales polylexicales, éléments de description et reconnaissance automatique*. Thèse de Doctorat en Linguistique théorique et formelle, Université de Paris 7.
- DAVIS, A. R. (2001). *Linking by Types in the Hierarchical Lexicon*. CSLI Publications, Stanford.
- DAVIS, A. R. ; KOENIG, J.-P. (2000). «Linking as constraints on word classes in a hierarchical lexicon ». *Language*, 76(1), pp. 56-91.
- DELL, F. (1970). *Les règles phonologiques tardives et la morphologie dérivationnelle du français*. Ph. D. dissertation, MIT.
- DELL, F. (1973a). «e muet : fiction graphique ou réalité linguistique ». In *Festschrift for Morris Halle*, Anderson S. R. & Kiparsky D. (éds), Rinehart & Winston, New York, pp. 26-50.
- DELL, F. (1973b). *Les règles et les sons*. Hermann, Paris.
- DELL, F. (1976). «Schwa précédé d'un groupe obstruante-liquide ». *Recherches Linguistiques*, 4, Université de Paris VIII-Vincennes, pp. 75-111.
- DELL, F. (1979). « La morphologie dérivationnelle du français et l'organisation de la composante lexicale en grammaire générative ». *Revue romane* XIV(2), pp. 185-216.

- DI SCIULLO, A-M. ; WILLIAMS E. (1987). *On the definition of Word*. MIT Press, Cambridge.
- DIEZ, F. (1836-1844). *Grammatik der romanischen Sprachen*. Weber, Bonn. Traduction française: *Grammaire des langues romanes*, Paris, F. Vieweg (1876).
- DOWTY, D. (1979). *Word Meaning and Montague Grammar*. Reidel Publishing Company, Dordrecht.
- DOWTY, D. (1991). « Thematic Proto-roles and Argument Selection ». *Language*, 67(3), pp. 547-619.
- DRESSLER, W. U. (1989). « Prototypical differences between inflection and derivation ». *Zeitschrift für Phonetik, Sprachwissenschaft und Kommunikationsforschung*, 42, pp. 3-10.
- DUBOIS, J. (1962). *Etude sur la dérivation suffixale en français contemporain*. Larousse, Paris.
- ENCREVE, P. (1988). *La liaison avec et sans enchaînement. Phonologie tridimensionnelle et usages du français*. Seuil, Paris.
- FILLMORE, C. J. (1968). « The Case for Case ». In *Universals in Linguistic Theory*, E. Bach & R.T. Harms (éds), Holt, New York, pp. 1-90.
- FILLMORE, C. J. (1977). « The Case for Case Reopened ». In *Syntax and Semantics 8 : Grammatical Relations*, P. Cole & J. Sadock (éds), Academic Press, New York.
- FOLEY, W. A. ; VAN VALIN, R. D. (1984). *Functional Syntax and Universal Grammar*. Cambridge University Press, Cambridge.
- FRADIN, B. (1988). « Décrire un verbe ». *Lexique*, 6, pp. 97-138.
- FRADIN, B. (1990). « L'opérationnalité de l'information lexicale ». *La définition*, Larousse.
- FRADIN, B. (1992). « Pourquoi la morphologie n'est pas configurationnelle ? ». In *De la musique à la linguistique. Hommages à Nicolas Ruwet*, L. Tasmowski & A. Zribi-Hertz (éds). Communication et Cognition, Ghent.
- FRADIN, B. (1993a). *Organisation de l'information lexicale et interface morphologie/syntaxe dans le domaine verbal*. Thèse d'Etat, Paris VIII.
- FRADIN, B. (1993b). « La théorie morphologique face à ses choix ». *Cahiers de lexicologie*, Didier érudition, pp. 63-2.

- FRADIN, B. (1994). «L'approche à deux niveaux en morphologie computationnelle et les développements récents de la morphologie ». *Morphologie computationnelle, TAL*, 35(2), pp. 9-48.
- FRADIN, B. (1996). « L'identification des unités lexicales ». *Sémiotiques*, 11, pp. 55-93.
- FRADIN, B. (1999). «Syntaxe et morphologie ». *Histoire, Epistémologie, Langages*, 21(2), pp. 7-43.
- FRANÇOIS, J. (1989). *Changement, causation, action. Trois catégories sémantiques fondamentales du lexique verbal français et allemand*. Genève, Droz.
- FUCHS, C. (éd.) (1991). *Les typologies de procès*. Klincksieck, Paris (Coll. Actes & Colloques n°28).
- GIURESCU, A. (1975). *Les mots composés dans les langues romanes*. Paris, Mouton.
- GOSSELIN, L. (1996). *Sémantique de la temporalité en français. Un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*. Duculot, Louvain-la-neuve.
- GOSSELIN, L. ; FRANÇOIS, J. (1991). «Les typologies de procès : des verbes aux prédictions ». In Fuchs (1991), pp.19-87
- GREENBERG, J. (1963). *Universals of language*. MIT Press, Cambridge, Mass.
- GREVISSE, M. (1986). *Le bon usage*, Paris, Duculot.
- GRIMM, J. (1819-1837). *Deutsche Grammatik*. Herrwitz und Gossmann, Berlin.
- GRIMSHAW, J. (1990). *Argument Structure*. MIT Press, Cambridge.
- GROSS, G. (1988). «Degré de figement des noms composés ». *Langages* 90, Paris, Larousse, pp.57-72.
- GROSS, G. (1990). « Définition des noms composés dans un lexique-grammaire », *Langue française* 87, Paris, Larousse, pp.84-97.
- GROSS, G. (1990). «Les mots composés ». *Modèles linguistiques* XII/1, pp. 47-63.
- GROSS, G. ; VIVES, R. (1986). «Les constructions nominales et l'élaboration d'un lexique-grammaire ». *Langue française* 69, Paris, Larousse, pp. 3-27.
- GROSS, M. (1986). «Les nominalisations d'expressions figées ». *Langue française* 69, Paris, Larousse, pp. 64-84.
- GRUBER, J. (1965). *Studies in Lexical Relations*. Ph.D. dissertation, MIT (reprinted in *Lexical Structures in Syntax and Semantics*. Amsterdam, North-Holland, 1976).
- GUILBERT, L. (1975). *La créativité lexicale*. Paris, Larousse.
- HALLE, M. (1973). « Prolegomena to a Theory of Word Formation », *Linguistic Inquiry*, 4(1), pp. 3-16.

- HARRIS, Z. (1951). *Structural Linguistics*. University of Chicago Press, Chicago.
- HATZFELD, A. ; DARMESTETER, A. (1890-1900). *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours*. Delagrave, Paris.
- HOCKETT, Ch. F. (1954). «Two models of grammatical description». *Word*, 10, pp. 210-231.
- HOCKETT, Ch. F. (1958). *A Course in Modern Linguistics*. The Mac Millan Company, New York.
- HOEKSEMA, J. (1985). *Categorial morphology*. Garland Press, New York.
- HOEKSTRA, T. ; v. D. HULST, H. ; MOORTGAT, M. (eds) (1980). *Lexical Grammar*. Foris Publications, Dordrecht.
- HOEPELMAN, J. ; ROHRER, C.(1980). «On the mass-count distinction and the French imparfait and passé simple» in Rohrer ed., *Time, tense and quantifiers*, Proceedings of the Stuttgart Conference on the logic of tense and quantification, Tübingen, Niemeyer, pp. 85-112.
- HUDSON, R. (1987). «Zwicky on Heads». *Journal of Linguistics*, 23, pp. 109-132.
- HUOT, H. (1991). *La grammaire française, entre comparatisme et structuralisme (1870-1960)*. Paris, Armand Colin.
- JACKENDOFF, R. (1975). «Régularités morphologiques et sémantiques dans le lexique». In *Langue, Théorie générative étendue*, M. Ronat (éd.). Hermann, Paris.
- JACKENDOFF, R. (1987). «The status of thematic in linguistic theory». *Linguistic Inquiry*, 18 (3), pp. 369-412.
- JACKENDOFF, R. (1990). *Semantic Structures*. MIT Press, Cambridge Mass.
- JACOB, A. (1973). *Genèse de la pensée linguistique*. Paris, Armand Colin.
- JANDA, R. D. (1983). «» Morphemes” aren’t something that grows on trees: Morphology as more the phonology than the syntax of words». In *Papers from the parasession on the Interplay of Phonology, Morphology, and Syntax*, J. F. Richardson, M. Marks, & A. Chukerman, (eds), (Chicago Linguistic Society).
- KERLEROUX, F. (1996a). *La coupure invisible, études de syntaxe et de morphologie*. Presses Universitaires du Septentrion, Lille.
- KERLEROUX, F. (1996b). «Représentation de l’absence de suffixe dans les noms déverbaux processifs du français». *Travaux du Cerlco*, 9, Presses Universitaires de Rennes, pp. 141-170.

- KERLEROUX, F. (1997). «L'apocope et les déverbaux ». *Cahiers de Grammaire*, 22, pp.155-186.
- KERLEROUX, F. (1999). «Sur quelles bases opère l'apocope ? ». In *Sillexicales 2*, D. Corbin, G. Dal, B. Fradin, B. Habert, F. Kerleroux, M. Plénat, & M. Roché (éds), Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 95-106.
- KERLEROUX, F. (2000). «France and Switzerland ». In *Morphology. An International Handbook on Inflection and Word-Formation*, G. Booij, C. Lehmann & J. Mugdan (éds). Walter de Gruyter, Berlin/New York, vol. I, article 15.
- KERLEROUX, F. (à paraître a). «Sur quels objets portent les opérations morphologiques de construction ? ». *Lexique*, 16.
- KERLEROUX, F. (à paraître b). «Les théories morphologiques à la fin du XX^e siècle ». in *Histoire des théories linguistiques*, De Gruyter.
- KIPARSKY, P. (1982). «Lexical morphology and phonology ». In *Linguistics in the morning clam*, I. S. Yang (éd.), Hanshin, Seoul, pp. 3-91.
- KLEIBER, G. ; TAMBA, I. (1990). «L'hyponymie revisitée : inclusion et hiérarchie ». *Langages*, 98, pp. 7-32.
- KOENIG, J.-P. ; DAVIS A. R. (2001). Sublexical Modality and the Structure of Lexical Semantic Representations. *Linguistics and Philosophy*,. 24(1), pp. 71-124.
- KOENIG, J.-P. (1999). *Lexical Relations*. CSLI publications, Stanford.
- KRIFKA, M. (1987). «Nominal Reference and Temporal Constitution: Towards a Semantics of Quantity ». In *Proceedings of the 6th Amsterdam Colloquium, Institute of Linguistic, Logic and Information*, J. Groenendijk, M. Stokhof & F. Veltman (éds), University of Amsterdam, pp. 153-173.
- KUHN, T. S. (1983, 1962 pour l'édition originale), *La structure des révolutions scientifiques*. Champs Flammarion.
- KUKHENHEIM, L. (1966 2ème édition), *Esquisse historique de la linguistique française et ses rapports avec la linguistique générale*. Pers leiden.
- LAPOINTE, S. G. (1980). «A lexical analysis of the English auxiliary verb system ». In *Lexical Grammar*, T. Hoekstra, van der Hulst H., and M. Moortgat (eds). Foris, Dordrecht, pp. 215-254.
- LEES, R. B. (1960). *The Grammar of English Nominalizations*. Mouton, The Hague.
- LEEMAN-BOUIX, D., (1994), *Grammaire du verbe français. Des formes au sens*. Nathan Université. Paris.

- LESSELINGUE, C. (en préparation). *Proposition pour un traitement différentiel des unités NN du français*. Thèse de doctorat.
- LESSELINGUE, C. ; VILLOING, F. (2002). « Aide-jardinier, aide-sage-femme, mots composés ou préfixés ? ». In *Actes des 7^{èmes} rencontres de l'Atelier des Doctorants en Linguistique de Paris 7 (ADL'2002)*, Paris (29-31 mai 2002).
- LEVIN, B. (1993). *English Verb Classes and Alternations: A Preliminary Investigation*. University of Chicago Press, Chicago, IL.
- LEVIN, B. ; RAPPAPORT HOVAV, M. (1996). « Lexical Semantics and Syntactic Structure ». In *The Handbook of Contemporary Semantic Theory*, S. Lappin, (ed.). Blackwell, Oxford, pp. 487-507.
- LEVIN, B. ; RAPPAPORT HOVAV, M. (1998). « Morphology and Lexical Semantics », *The Handbook of Morphology*, A. Spencer, A.M. Zwicky (eds), Blackwell, Oxford, pp. 248-271.
- LEVIN, B. ; RAPPAPORT, M. (1986). « The Formation of Adjectival Passive », *Linguistic Inquiry*, 17, pp. 623-661.
- LIEBER, R. (1980). *On the Organization of the Lexicon*. Ph. D. Dissertation. M.I.T, Cambridge.
- LIEBER, R. (1992). *Deconstructing Morphology : Word Formation in Syntactic Theory*. The University of Chicago Press, Chicago/London.
- LYONS, J. (1963). *Structural Semantics*, Blackwell, Oxford.
- LYONS, J. (1968). *Introduction to theoretical linguistics*. Cambridge University Press, Cambridge. Traduction française : *Linguistique générale*, collection Langue et Langage, Larousse, Paris, (1970).
- MALMBERG, B. (1968). *Les nouvelles tendances de la linguistique*. Paris, P.U.F.
- MALMBERG, B. (1992). *Histoire de la linguistique, de Sumer à Saussure*. Paris, P.U.F. Fondamental.
- MANESSY-GUITTON, J. (1968). « La parenté généalogique ». In *Le langage*, collection l'« Encyclopédie de la pléiade », volume publié sous la direction d'André Martinet, Paris, Gallimard, pp. 814-864.
- MARANDIN, J.-M. ; MILNER, J.-C. ; FRANCKEL, J.-J. (1992). « L'individualité lexicale ». *Cahiers de lexicologie*, 61(2), pp. 6-57.
- MAROUZEAU, J. (1952). « Composés à thème verbal. », *Le français moderne*, revue de linguistique française 20, Paris, Hachette.
- MAROUZEAU, J. (1955). *Notre langue*. Paris, P. Delagrave, pp 75-93.

- MAROUZEAU, J. (1957). « Procédés de composition en français moderne ». *Le français moderne*, pp 241-247.
- MAROUZEAU, J. (1961). *Lexique de la terminologie linguistique (français, allemand, anglais, italien)*. Paris, Librairie orientaliste Paul Guenther.
- MARTIN, R. (1988). « Temporalité et « classes de verbes » ». *L'information grammaticale*, 39, pp. 3-8.
- MARTINET, A. (1960). « Composition et dérivation ». In *Eléments de linguistique générale*, Paris, A. Colin, p. 131 et suivantes.
- MARTINET, A. (1967). « Syntagme et syntème ». *La linguistique* 2, pp.1-14.
- MARTINET, A. (1969). *Le Français sans fard*. PUF (coll. « Sup »), Paris.
- MATTHEWS, P. H. (1972). *Inflectional Morphology. A Theoretical Study Based on Aspects of Latin Verb Conjugation*. Cambridge University Press, Cambridge.
- MATTHEWS, P. H. (1974 [1991 pour la seconde édition]). *Morphology, an introduction to the theory of word-structure*. Cambridge University Press Cambridge.
- MCCARTHY, J. (1994). « Morphology, Non concatenative ». In *The Encyclopedia of language and linguistics*, R. E. Asher (ed.). Pergamon Press, Oxford / New York.
- MEILLET, A. (1903). *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*. Hachette, Paris.
- MEILLET, A. (1965). *Linguistique historique et linguistique générale*. H. Champion, Paris.
- MEILLET, A. ; VENDRYES, J. (1924 [1968]). *Traité de grammaire comparée des langues classiques*. Honoré Champion, Paris.
- MEL'CUK, I. (1994). *Cours de morphologie générale, vol. 2 : Significations morphologiques*. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal / CNRS Éditions, Paris.
- MEUNIER, L. F. (1872). « Etude sur les composés syntactiques en grec ». *Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques*. A. Durand et Pedone Lauriel, Paris, pp. 245-453.
- MEUNIER, L. F. (1875). *Les composés qui contiennent un verbe à un mode personnel en français, en italien et en espagnol*. Imprimerie nationale, Paris.
- MEYER-LUBKE, W. (1890-1906). *Grammaire des langues romanes*, Tome II, « Morphologie ». Slatkine Reprints, Genève (1974).

- MILARD-DUBRAY, M. (1988). Le croque-monsieur est un anthropophage. Etude morphologique et sémantique des composés de type « verbe-complément » en français moderne. Mémoire de maîtrise, Université de Lille III.
- MILNER, J.-C. (1989). *Introduction à une science du langage*. Le Seuil, Paris.
- MITHUN, M. (1991). « Active/Agentive case marking and its motivations ». *Language*, 67, pp. 510-546.
- MOLINO, J. (1985). « Où en est la morphologie ? ». *Langages*, 78, pp. 5-40.
- MONTERMINI, F. (2002). *Le système préfixal en italien contemporain*, Thèse de doctorat, Université Paris X-Nanterre.
- MORTUREUX, M. F. (1997). *La lexicologie entre langue et discours*, SEDES, Paris.
- MOUNIN, G. (1974). *Histoire de la linguistique des origines au XXe siècle*. Paris, P.U.F.
- MOURELATOS, A. (1978). « Events, processes and states », *Linguistics and Philosophy* 2 : 415-434.
- NEF, F. (1986). *Sémantique de la référence temporelle en français moderne*, Berne, P. Lang.
- NERLICH, B. (1993). « La sémantique historique au XIXème siècle, en Allemagne, en Angleterre et en France ». In *Histoire Epistémologie Langage*, XV(1).
- NIDA, E. A. (1949). *Morphology. The Descriptive Analysis of Words*. The University of Michigan Press, Ann Arbor.
- NOAILLY, M. (1989). « Le nom composé : us et abus d'un concept grammatical ». *Cahiers de grammaire* 14, Toulouse, le Mirail.
- NYROP, C. (1936). *Grammaire historique de la langue française, volume III, « Formation des mots »*. Slatkine Reprints, Genève.
- OLENDER, M. (1989). *Les langues du paradis. Aryens et Sémites : un couple providentiel*. Paris, Gallimard/Le seuil.
- ONIGA, R. (1992). « Compounding in Latin ». *Rivista di linguistica*, 4 (1), Pisa.
- PARIENTE, J.-C. (1973). *Le langage et l'individuel*. Armand Colin, Paris.
- PERLMUTTER, D.M. (1988). « The Split Morphology Hypothesis », Hammond & Noonan (éds), *Theoretical Morphology*, San Diego, Academic Press, pp. 79-100.
- PETIT, G. (1999). « Dénomination et lexique », *Journal of French Language Studies* 9, Cambridge University Press.
- PLENAT, M. (1981). « L'autre conjugaison (ou : de la régularité des verbes irréguliers) ». *Cahiers de grammaire*, 3, Université de Toulouse-Le Mirail.

- PLENAT, M. (1985). «Morphologie du largonji des loucherbems », *Langages*, 78, pp. 73-95.
- PLENAT, M. (1987). «Morphologie du passé simple et du participe passé des verbes de l'» autre conjugaison” ». *I.T.L Review of Applied Linguistics*, 77-78, pp. 93-150.
- PLENAT, M. (1993). «Observations sur le mot minimal français, l'oralisation des sigles ». In *Natura Sonorum. Essais de phonologie*, B. Laks & M. Plénat (éds). PUV, Saint-Denis, pp. 144-172.
- PLENAT, M. (1996). « De l'interaction des contraintes : une étude de cas », in J. Durand & B. Laks éds., *Current Trends in Phonology : Models and Methods*, Salford, ESRI, University of Salford, Vol. 2, pp. 585-615.
- PLENAT, M. (1997). «Analyse morphologique d'un corpus d'adjectifs dérivés en –esque », *Journal of French Language Studies* 7, pp. 163-179.
- PLENAT, M. (1999a). «Morphophonologie des dérivés argotiques en -ingue et en -if. Remarques sur quelques épenthèses de consonne après consonne en français ». *Probus*, 11, pp. 101-132.
- PLENAT, M. (1999b). «Prolégomènes à une étude variationniste des hypocoristiques à redoublement en français ». *Cahiers de grammaire*, 24, pp. 183-219.
- PLENAT, M. (1999c) «*Poissonaille, poiscaïl* (et *poiscaille*). Forme et sens des dérivés en –aille ». In *L'emprise du sens. Structures linguistiques et interprétation. Mélanges de syntaxe et de sémantique offerts à Andrée Borillo par un groupe d'amis, de collègues et de disciples*, M. Plénat, M. Aurnague, A. Condamines, J.-P. Maurel, Ch. Molinier, Cl. Muller (éds). Rodopi, Amsterdam, pp. 249-269.
- PLENAT, M. (1999d). «Distribution des suffixes évaluatifs verbaux en français ». In *Les dérivés évaluatifs. Actes du colloque tenu à l'Université de Toulouse-le Mirail*, D. Corbin, G. Dal, B. Fradin, B. Habert, F. Kerleroux, M. Plénat et M. Roché (éds), 29-30 avril 1999 [= *Silexicales 2*], Lille : SILEX, pp. 179-188.
- POTT, A. F. (1859). *Personennamen...* 2te Ausgabe, Leipzig, Brocklaus.
- PUSTEJOVSKY, J. (1995) *The Generative Lexicon*. MIT Press, Cambridge, Mass.
- RADFORD, A. (1988). *Transformational Grammar. A First Course*. CUP, Cambridge.
- RAPPAPORT HOVAV, M.; LEVIN, B. (1998). « Morphology and Lexical Semantics ». In *Handbook of Morphology*, A. Zwicky & A. Spencer (eds). Blackwell, Oxford, pp. 248-271.

- RAPPAPORT, M. ; LEVIN, B. ; LAUGHREN, M. (1988). « Niveaux de représentation lexicale ». *Lexique*, 7, pp. 13-32.
- RAPPAPORT, M. ; LEVIN, B. (1988). « What to do with theta-roles ». In *Syntax and semantics 21. Thematic relations*, W. Wilkins (ed.). Academic Press, San Diego, pp. 7-36.
- RIEGEL, M. (1988a). « Les séquences composées N1-N2 : une catégorie floue », *Studia Romanica Posnaniensia 13, Poznan, U.A.M.* pp.129-138.
- RIEGEL, M. (1988b). « Vrais et faux noms composés : les séquences binominales en français moderne », *Actes des 3ème rencontres Régionales Internationales de linguistique*, Strasbourg, 28-29 avril (1988). Université des Sciences Humaines de Strasbourg.
- RIEGEL, M. (1991). « Ces noms dits composés, arguments et critères », *Studia Romanica Posnaniensia 16, Poznan, U.A.M.*
- ROBINS, R. H. (1973). *Linguistique générale : une introduction*. Paris, Armand Colin.
- ROBINS, R. H. (1976). *Brève histoire de la linguistique de Platon à Chomsky*. Paris, Seuil.
- ROCHE, M. (1997). *La variation non flexionnelle du genre des noms. Diachronie, diatopie, diastratie*. Cahiers d'Etudes Romanes. Hors série. Université Toulouse le Mirail. Toulouse.
- ROCHE, M. (1997). « Briard, bougeoir et camionneur : dérivés aberrants, dérivés possibles ». In *Mots possibles et mots existants, Forum de morphologie (1ères rencontres), Silexicales 1*, D. Corbin, B. Fradin, B. Habert, F. Kerleroux & M. Plénat (éds), Villeneuve d'Ascq, pp. 241-250.
- ROGER, C. (1998). Les mots composés à élément initial *garde-*. Mémoire de maîtrise, Université Paris X.
- ROHRER, C. (1977). *Actes du colloque franco-allemand de linguistique théorique*. Max Niemeyer Verlag, Tübingen.
- ROSCH, E. ; MERVIS, C. B. (1975). « Family resemblances : Studies in the internal structure of categories ». *Cognitive Psychology*, 8, pp. 382-439.
- ROUSSEAU, J. (2000). « La révolution morphologique ». In *Histoire des idées linguistiques, l'hégémonie du comparatisme*, S. Auroux (éd.). Mardaga, Liège, pp. 139-154.

- SAMVELLIAN, P. (1995). *Les nominalisations en français : arguments sémantiques et actants syntaxiques*. Thèse de doctorat nouveau régime, Université Paris 7, Denis Diderot.
- SAPIR, E. (1921). *Language: An Introduction to the Study of Speech*. Harcourt, Brace, and Co, New York.
- SAUSSURE, F. (1916). *Cours de linguistique générale*. Payot, Paris.
- SCALISE, S. (1983). *Morfologia Lessicale*. Padova, Clesp.
- SCALISE, S. (1984). *Generative Morphology*. Foris publications, Dordrecht-Holland.
- SCALISE, S. (1988a). « The notion of 'Head' in Morphology », *Yearbook of Morphology*, G. Booij, J. van Marle (éds). Foris, Dordrecht, pp. 229-245.
- SCALISE, S. (1988b). « Inflection and derivation ». *Linguistics*, 26, pp. 561-581.
- SCALISE, S. (1992). « Compounding in Italian ». *Rivista di linguistica*. 4 (1), Pisa.
- SCALISE, S. (1994). « Morphology, Lexicalist ». In *The Encyclopedia of language and linguistics*, R. E. Asher (ed.). Pergamon Press, Oxford / New York.
- SCALISE, S. (1994). *Morfologia*. Il Mulino, Bologna.
- SCHANE, S. A. (1968). *French phonology and morphology*. MIT Press, Cambridge.
- SCHAPIRA, C. (1982). « Les noms composés VERBE + OBJET DIRECT », *Travaux de linguistique et de littérature*, XX(1), Strasbourg.
- SELKIRK, E. (1982). *The Syntax of Words*. The MIT Press, Cambridge, Mass.
- SIEGEL, D. (1974). *Topics in English morphology*. Ph. D. thesis, MIT, Cambridge.
- SPENCE, N. C. W. (1969). « Composé nominal, locution et syntagme libre ». *La linguistique* 2, pp. 5-26.
- SPENCER, A. (2000). « Morphology and syntax ». In *An International Handbook on Inflection and Word-Formation*, G. Booij, Ch. Lehmann & J. Mugdan (eds). De Gruyter, Berlin pp. 312-334.
- SPENCER, S. (1991). *Morphological Theory. An Introduction to Word Structure in Generative Grammar*. Basil Blackwell, Oxford/Cambridge, Mass.
- STOWEL, T. (1981). *The Origins of Phrase Structure*. Ph. D. dissertation, MIT, Cambridge.
- SWIGGERS, P. ; VAN DEN EYNDE, K. (1987a). « Problèmes de l'analyse morphologique des verbes français. Introduction ». *I.T.L Review of Applied Linguistics*, 77-78, pp. 1-12.
- SWIGGERS, P. ; VAN DEN EYNDE, K. (1987b). « La morphologie du verbe français ». *I.T.L Review of Applied Linguistics*, 77-78, pp. 151-251.

- TEMPLE, M. (1991). « Définir le sens d'un mot construit : application aux noms d'activité en *-erie* ». *Lexique*, 10, pp. 163-209.
- TEMPLE, M. (1995). « L'analyse morphologique d'un mot construits : un point de vue particulier sur la dénomination ». *Scolia*, 5(6), Université des sciences humaines de Strasbourg, pp. 11-30.
- TEMPLE, M. (1999). « Sens des mots et images du monde : les mots construits montrent leurs référents », *Le gré des langues*, 15, pp. 34-55.
- THOMAS-FLINDERS, T. (éd.) (1981). *UCLA Occasional Papers in Linguistics: UCLA Working Papers in Morphology*.
- TOBLER, A. (1905). *Mélanges de Grammaire française*. Alphonse Picard & fils Editeurs, Paris.
- TRAVIS, L. (1990). « Parameters of Phrase Structure. », M. Baltin, A. Kroch (éds). *Alternative Conceptions of Phrase Structure*. Chicago : University of Chicago Press.
- VARELA, S. (1990). « Composición nominal y estructura tematica ». *Revista española de lingüística*, 1, pp. 56-81.
- VENDLER, Z. (1957). « Verbs and times ». *Philosophical Review*, 66, pp. 143-160.
- VENDLER, Z. (1967) *Linguistics in Philosophy*. Holt, Rinehart & Winston, Ithaca, New York.
- VETTERS, C. (1996). *Temps, aspect et narration*. Rodopi (coll. Faux Titre), Amsterdam / Atlanta GA.
- VIKNER, C. (1985). « L'aspect comme modificateur du mode d'action : à propos de la construction *être* + participe passé ». *Langue Française*, 67 : 95-113.
- VILLOING, F. (1996). *Les noms composés du type porte-plume. Epistémologie des traitements traditionnels*. Mémoire de DEA, Université Paris X-Nanterre.
- VILLOING, F. (1999) « La querelle, au XIX^{ème} siècle, autour des mots composés du type [VN]_N : quels enjeux pour la grammaire ? ». *LINX*, 40, Université Paris X-Nanterre, pp. 159-185.
- VILLOING, F. (2000). « Les principes de la morphologie dans la grammaire historique et comparée du XIX^{ème} siècle : le témoignage des noms composés français du type [VN]_N ». *Moderne Sprachen*, Wien, pp. 107-135.
- VILLOING, F. (2001). " Les *couche-dehors* et les *lève-tôt* sont-ils des construits morphologiques ? Le rôle de la structure argumentale des lexèmes verbes dans la répartition morphologie/syntaxe.", In *Actes des 6^{èmes} rencontres de l'Atelier des*

- Doctorants en Linguistique de Paris 7 (ADL'2001)*, Paris (2-3 avril 2001), pp. 161-168.
- VOGEL, I. ; NAPOLI, D. J. (1995). « The verbal component in Italian compounds ». *Contemporary research in romance Linguistics*, J. Amastae, G. Goodall, M. Montalbetti & M. Phinney, (éds). Benjamins, Amsterdam-Philadelphia
- WECHSLER, S. (1995). *The Semantic Basis of Argument Structure*. CSLI Publications (Cambridge University Press), Stanford.
- WILLIAMS, E. (1981). «On the notions 'lexically related' and 'head of a word' ». *Linguistic Inquiry*, 12(2), pp. 245-274.
- ZWANENBURG, W. (1991). «Dépendances et hiérarchies en morphologie lexicale ». *L'information Grammaticale*, 50, pp. 38-42.
- ZWANENBURG, W. (1992). «Compounding in French ». *Rivista di Linguistica* 4(1), pp. 221-240.
- ZWICKY, A. M. (1985). «Heads ». *Journal of linguistics*, 21, Cambridge University Press, pp. 1-29.
- ZWICKY, A.M. (1990). « Inflectional Morphology as a (sub)component of grammar ». In *Contemporary Morphology*, Dressler & al. (eds). Mouton De Gruyter, Berlin.
- ZWICKY, A.M. (1992). «Some choices in the Theory of Morphology ». In *Formal Grammar: Theory and Implementation*, R. D. Levine (ed.). Oxford University Press, pp. 327-371.
- ZWICKY, A.M. (1993). « Heads, bases, and functors ». In *Heads in grammatical theory*, G.G. Corbett, N. Fraser, & Scott McGlashan (eds). Cambridge Univ. Press, Cambridge, pp. 292-315.

Ouvrages lexicographiques

DICTIONNAIRE GENERAL DE LA LANGUE FRANÇAISE, du commencement du XVII^e siècle à nos jours, A. Hatzfeld & A. Darmesteter, (1890-1900). Librairie Ch. Delagrave, Paris.

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, É. Littré, (1863-72). Hachette, Paris.

GRAND LAROUSSE DE LA LANGUE FRANÇAISE, 7 vol., (1971-1986), Larousse, Paris.

LE GRAND ROBERT DE LA LANGUE FRANÇAISE, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, (1951-1966 [1^{ère} édition]), 9 vol., P. Robert, Dictionnaires LE ROBERT, Paris.

TRESOR DE LA LANGUE FRANÇAISE, Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle 1789-1960, 16 vol., (1971-94), CNRS, Gallimard, Paris.

Annexes : Corpus

J'ai élaboré mon analyse des mots composés [VN]_{N/A} du français à partir de données que j'ai recueillies et organisées pour constituer un corpus. Je présente ci-dessous les principes que j'ai suivis pour construire un corpus de composés [VN]_{N/A}.

Principes de constitution du corpus

Le corpus des mots composés [VN]_{N/A} du français que j'ai constitué, à l'image de tout corpus, est un échantillon qui a pour ambition de recouvrir le maximum de composés [VN]_{N/A} attestés et d'être le plus représentatif possible, de sorte qu'il puisse constituer une base fiable à la formulation des hypothèses et à la vérification de leur pertinence. Ce corpus ne prétend cependant pas à l'exhaustivité ; rien ne prouve, au demeurant, que l'exhaustivité ait une réelle pertinence pour l'analyse.

Je présente, dans un premier temps, le choix des sources qui ont servi à la constitution du corpus, puis la nature des informations que j'enregistre dans le corpus, et enfin les différents corpus que je propose ici, en annexe de ma thèse.

• Le choix des sources

Les outils à disposition pour réunir de façon systématique les données qui intéressent mon étude sont de deux types :

- des ouvrages lexicographiques, de langue ou encyclopédique, généraux ou spécialisés ;
- des corpus électroniques étiquetés desquels on pourrait extraire les mots composés d'un verbe et d'un nom.

Toute autre méthode se révèle soit titanesque (étudier les occurrences de composés [VN]_{N/A} qui apparaissent dans un corpus littéraire, journalistique, scientifique, publicitaire ou oral) soit non systématique (glaner les composés [VN]_{N/A} au gré des occasions que nous offrent la vie quotidienne). Des deux types de

ressources à disposition, seule l'exploitation des ouvrages lexicographiques est efficace et rentable aujourd'hui pour mon étude. La raison tient au fait que les corpus électroniques disponibles en français, dans le domaine public, soit ne sont pas étiquetés ou seulement partiellement (la base textuelle FRANTEXT (INALF)), soit sont étiquetés, mais uniquement globalement (la catégorie globale du composé est indiquée) sans qu'il n'y ait d'information sur la catégorie grammaticale des constituants. Il reste la solution d'interroger ces corpus en utilisant le critère du trait d'union, mais (i) le bruit est beaucoup trop important, et (ii) on perd tous les composés [VN]_{N/A} non séparés d'un trait d'union. Il apparaît, en conséquence, que le recensement le plus efficace des composés [VN]_{N/A} du français ne peut être mené qu'à partir d'ouvrages lexicographiques. Vu la diversité des dictionnaires, la question se pose du choix de quelques-uns uniquement, qui soient suffisamment représentatifs pour mon étude. L'inventaire des composés [VN]_{N/A} du français fait apparaître que la très grande majorité d'entre eux appartiennent à des domaines spécialisés, notamment aux domaines artisanal et industriel (appareils, outils ou pièces qui font partie de machines), à certains domaines techniques (domaines de la fabrication d'armes, de la chirurgie, de la médecine vétérinaire et du tissage), au domaine de la botanique (par exemple, désignation de plantes), de la zoologie (par exemple, désignations d'animaux) etc.. Le souci d'exhaustivité conduirait à la consultation de l'ensemble des dictionnaires spécialisés propre à chacune des disciplines concernées. Je ne retiendrai pas cette solution parce qu'elle reste trop coûteuse (très grande variété des domaines et par conséquent des dictionnaires) par rapport à la pertinence d'une telle exhaustivité pour l'analyse. J'opterai, en revanche, pour un recensement des composés dans les grands dictionnaires généraux, dictionnaires de langue et dictionnaires encyclopédiques, mais non spécialisés, tels que

- le Trésor de la Langue Française (TLF),
- le Grand Robert de la Langue Française (GR),
- le Grand Larousse Universel (GL),
- le Dictionnaire de la langue française (Litt.),
- le Dictionnaire Général de la Langue Française (DGLF).

Ces ouvrages sont suffisamment conséquents et sérieusement élaborés pour intégrer à côté des termes d'usage courants et littéraires d'autres plus techniques. Ce choix lexicographique me permet de recueillir un corpus de mots composés [VN]_{N/A} assez vaste pour être représentatif puisque, selon les critères de sélection que j'ai

adoptés, je compte environ entre 2000 et 3000 le nombre de mots composés sur lesquels je formulerai et vérifierai mes hypothèses. Ce corpus apparaît ci-après sous la section «Corpus des mots composés [VN]_{N/A} du français ».

Il reste qu'au moyen du corpus ainsi construit, l'analyse que je proposerais des mots composés [VN]_{N/A} du français ne serait menée que sur des unités lexicalisées et relativement anciennes. Il peut sembler légitime d'évaluer la représentativité de ces résultats sur des créations plus récentes, pour lesquelles l'enregistrement lexicographique dans le type d'ouvrage sélectionné n'a pas eu lieu. Je propose ainsi dans la section «Corpus des mots composés [VN]_{N/A} du français » une sous-section «Corpus des mots composés [VN]_{N/A} néologiques» qui enregistre quelques composés [VN]_{N/A} que j'ai glanés au hasard.

- La nature des informations présentées dans le corpus

Le corpus présente certes une liste des unités lexicales du français que je reconnais comme construites par la composition [VN]_{N/A}, mais fournit également pour chacune de ces unités des informations dont certaines sont indispensables à l'analyse et que je liste ci-dessous :

- à la suite de l'entrée correspondant à chaque mot composé, apparaît, entre parenthèses (et sous forme d'initiales), le dictionnaire dont le composé est tiré ;
- puis sont renseignés la catégorie syntaxique du composé telle qu'elle est enregistrée par le dictionnaire, et le genre ;
- apparaît ensuite la définition lexicographique proposée ;
- suivie, éventuellement d'informations de nature épistémologiques, en fonction de l'éclairage qu'elles peuvent apporter à la composition du sens du mot.

Je tiens ici à remarquer l'absolue nécessité qu'il y a à renseigner la catégorie syntaxique, le genre et la définition des mots composés sélectionnés dans ce corpus parce que ces informations sont constitutives des propriétés des unités lexicales (la définition représentant plus ou moins bien le sens des mots ou leur référence¹). Aussi, je n'ai pas retenu, pour mon étude, les mots composés cités par les dictionnaires mais dépourvus de ces informations.

¹ Je ne reviendrai pas ici sur les difficultés que posent les définitions lexicographiques pour représenter le sens des mots. Voir en particulier Corbin (1992b) et Temple (1996) pour une revue de ces problèmes en ce qui concerne les mots construits.

• Les corpus

Je propose ci-dessous plusieurs corpus :

- le corpus des mots composés [VN]_{N/A} du français, qui comprend les occurrences attestées par les dictionnaires qui répondent aux propriétés de la composition [VN]_{N/A} telles que je les ai définies dans le troisième partie la thèse (sont compris les composés [VN]_{N/A} dont le N correspond aux unités *tout (mange-tout)*, *rien (vaurien)* et *néant (fainéant)* qui présentent dans ces structures les propriétés d'un nom), et qui comprend une section réservée aux mots composés [VN]_{N/A} non attestés par les dictionnaires et que je qualifie de « néologiques » ;
- le corpus des unités lexicales complexes de structure [Vadv]_{N/A} ;
- une section comprenant différents corpus qui listent les mots complexes qui ont été analysés comme des composés [VN]_{N/A} parce qu'ils semblent partager avec eux certaines caractéristiques, mais que l'analyse m'a conduite à exclure du corpus des mots composés [VN]_{N/A}. Il s'agit des mots complexes que j'ai regroupés sous le titre « Corpus des unités lexicales inanalysables comme des [VN]_{N/A} » et qui comprend plusieurs corpus :
 - le corpus des unités lexicales complexes de structure [*aide*-N]_{N/A} distinctes des mots composés [VN]_{N/A} ;
 - le corpus des mots composés [NN]_N homonymes des mots composés [VN]_{N/A} ;
 - le corpus des unités lexicales complexes contenant un verbe, construites syntaxiquement puis lexicalisés ;
 - et enfin, un corpus intitulé « Corpus des unités lexicales complexes contenant un verbe et dont la construction reste en question » qui recense certaines unités lexicales complexes construites d'un verbe et d'un nom mais dont les propriétés sémantiques sont distinctes de celles des mots composés [VN]_{N/A} mises au jour dans cette thèse et pour lesquelles la recherche reste à faire.

Corpus des mots composés [VN]_{N/A} du français

– A –

- abaisse-langue** : (G.R.) « *n. m.* Instrument (...) servant à abaisser la langue pour examiner la gorge. »
- abaisse-paupière** : (G.L.) « *n.m.* Instrument de chirurgie qui sert à abaisser la paupière. »
- abat-faim** : (G.R.) « *n.m.* Premier plat de résistance qu'on met à table. »
- abat-feuille** : (G.R.) « *n.f.* Dispositif d'une presse à imprimer qui abat et maintient la feuille de papier. »
- abat-flanc** : (TLF) « *n. m.* Région. Planche suspendue verticalement par des cordes à une certaine hauteur au-dessus du sol d'une écurie et qui sépare deux chevaux, ordinairement retenue par un crochet à la mangeoire et par une corde au plafond. Elle est mobile. »
- abat-foin** : (G.R.) « *n.m.* Trappe par laquelle on fait tomber le fourrage du grenier dans une étable, une écurie. »
- abat-jour** : (G.R.) « *n.m.* 1. Archit. Fenêtre, soupirail percé obliquement pour éclairer une pièce, un sous-sol de haut en bas. 2. Réflecteur adapté à une lampe pour en rabattre la lumière »
- abat-son(s)** : (G.R.) « *n.m.* Ensemble de lames insérées dans les baies d'un clocher pour rabattre le son des cloches vers le sol. »
- abat-vent** : (G.R.) « *n.m.* Lame inclinée que l'on adapte à une fenêtre (...) pour se garantir du vent, de la pluie. »
- abat-voix** : (G.R.) « *n.m.* Dais placé au-dessus d'une chaire pour rabattre la voix du prédicateur vers l'auditoire. »
- accroche-coeur** : (G.R.) « *n.m.* 1. Boucle de cheveux collés à plat sur la tempe. »
- accroche-plat(s)** : (G.R.) « *n.m.* Suspension, support, crochet pour fixer au mur un plat d'ornement. »
- accroche-tube** : (TLF) « *n. m.* Mines. Tampon accroche-tubes « Le tampon accroche-tubes d'Arrault soutient la colonne du tubage [des trous de sonde] au moyen de deux crochets »
- aide-mémoire** : (G.R.) « *n.m.* Abrégé destiné à soulager la mémoire de l'étudiant en ne lui présentant que l'essentiel des connaissances à assimiler. »
- aide-nourrice** : (TLF) « *n. m.* Appareil destiné à amuser les enfants en bas âge tout en développant leurs forces. On le nomme aussi *sautoir*. »

- aide-ouïe** : (G.R.) «*n.m.* Appareil servant à améliorer la perception des sons, chez les personnes atteintes de troubles auditifs. »
- allume-cigare** : (G.R.) «*n.m.* Petit instrument (...) servant à allumer les cigares, les cigarettes. »
- allume-feu** : (G.R.) «*n.m.* Petite bûche enduite de résine utilisée pour allumer un feu, ou pour apporter le feu jusqu'à une pipe, etc. »
- allume-gaz** : (G.R.) «*n.m.* Briquet servant à allumer le gaz. »
- allume-pipe** : (G.R.) «*n.m.* Briquet spécial conçu pour la pipe. »
- amuse-gueule** : (G.R.) «*n.m.* Petit sandwich, petit gâteau, fruit sec, etc., qu'on sert avant un repas ou au cours d'une réception. »
- appui(e)-bras** : (G.R.) «*n.m.* Support pour appuyer le bras. »
- appui(e)-coude** : (G.R.) «*n.m.* Syn. de APPUI(E)-BRAS. »
- appui(e)-livre(s)** : (G.L.) : «*n.m.* Support permettant de maintenir un livre dans une position convenable pour la lecture. »
- appui(e)-main** : (G.R.) «*n.m.* Baguette sur laquelle le peintre appuie la main qui tient le pinceau. »
- appui(e)-nuque** : (G.R.) «*n.m.* Élément d'un dossier, où l'on peut appuyer sa nuque. »
- appui(e)-pot** : (G.L.) «*n.m.* Sorte de trépied qu'on met sous un pot pour l'empêcher de tomber. »
- appui(e)-tête** : (G.R.) «*n.m.* 1. Appareil destiné à main tenir la tête d'une personne qui se faisait photographier. (...) 2. Mod. Dispositif destiné à soutenir la tête sur un fauteuil de dentiste, sur un siège de voiture ou d'avion. »
- arrache-bouchon** : (TLF) «*n.m.* Instrument servant à sortir les bouchons de l'intérieur des bouteilles »
- arrache-clou** : (G.R.) «*n.m.* Instrument pour arracher les clous. »
- arrache-couronne** : (TLF) «*n.m.* Instrument de dentiste qui sert à arracher les couronnes. »
- arrache-créneau** : (TLF) «*n. m.* Instrument en forme de grappin qui servait à arracher les créneaux. »
- arrache-pied (d')** : (G.R.) «*loc.adv.* (...) 1. Sans interruption, sans relâche (comme si le pied avait pris racine.) » (Litt.) «*ETYM.* Avec un effort continué, comme celui d'un homme qui arrache un pied d'arbre. »
- arrache-racine(s)** : (G.R.) «*n.m.* Instrument pour arracher les racines. »
- arrache-sonde** : (TLF.) «*n. m.* Instrument qui sert à retirer du trou de sonde les sondes qui se brisent lors d'un forage. »
- arrache-souches** : (TLF) «*n. m.* Machine qui sert à arracher ces souches. »
- arrache-tuyau** : (G.L.) «*n.m.* Outil (...) dont se servent les sondeurs pour retirer du trou de sonde les tuyaux que, pour un motif quelconque, on doit remplacer. »
- arrête-boeuf** : (G.R.) «*n.m.* Ononis rampant (...) dont les racines très longues et très résistantes arrêtent la charrue, la marche du boeuf de labour. »
- arrête-nef** : (G.L.) «*n.m.* Nom vulgaire des poissons du genre rémora. »— *ENCYCL.* Les échénéides (genre de poissons (...) vulgairement nommés rémoras) sont remarquables par leur disque adhésif situé sur la tête et qui leur sert à se fixer aux corps flottants, aux navires, et même aux tortues (...). Ils se font transporter ainsi à de grandes distances, ce

qui explique les anciennes fables prétendant qu'un seul de ces poissons suffisait à arrêter un vaisseau. » [nef : (G.L.) « *n.f.* (...) Navire, embarcation quelconque. »]

attache-bossette : (Litt.) « *n.m.* Dans l'éperon, morceau de fer conique à ses deux bouts, qui sont creusés pour conserver la tête du clou. [bossette : (Litt.) « Ornement en bosse aux deux côtés du mors d'un cheval. »].

attrape(-)gogo(s) : (G.R.) « *n.m.* Ruse grossière qui attrape les personnes naïves . »

attrape-couillon : (G.R.) « *n.m.* Attrape-nigaud. »

attrape-lourdeau : « Voir ATTRAPE-NIGAUD ».

attrape-minon : (G.L.) « *n.m.* Hypocrite, personne ou chose trompeuse, qui, sous des dehors de vertu, de probité, attrape, trompe les simples. Hypocrite qui attrape les simples. [minon (Litt.) : nom familier du chat.]

attrape-mouche : (G.R.) « *n.m.* 1. Bot. Nom de plantes dont les feuilles ou les fleurs se referment sur les insectes qui viennent s'y poser. (...) 2. Piège à mouches. »

attrape-neige : (DHLF) « *n. m.* S'est dit plaisamment d'une longue robe. »

attrape-niais : (G.R.) « Voir ATTRAPE-NIGAUD. »

attrape-nigaud : (G.R.) « *n.m.* Ruse grossière qui ne peut attraper qu'un nigaud ; tromperie, mystification. »

attrape-parterre : (G.L.) « *n.m.* Artifices de déclamation ou de style, propres à séduire un parterre, un public peu délicat. »

attrape-peuple : (TLF) « *n. m.* Ruse grossière spécialement destinée à tromper le peuple »

attrape-science : (G.L.) « *n.m.* Pop. Apprenti cordonnier, et, par ext., tout apprenti. »

attrape-vilain : (G.L.) « *n.m.* Moyen pour attraper un vilain, un avare ; lui tirer de l'argent. »

avale-tout : (G.R.) « *n.* 1. Personne qui a un grand appétit, qui mange beaucoup. (...) 2. Fig., vieilli. Personne avide, ou arrogante, qui veut tout avaler. »

– B –

bacul : (G.R.) « *n.m.* Techn. Croupière que l'on met aux bêtes de trait. »

baisemain : (G.R.) « *n.m.* 2. Geste de politesse qui consiste, pour un homme, à baiser la main d'une dame. »

baise-pied : (G.R.) « *n.m.* Action de baiser le pied du pape en signe de respect. »

bat-filière : (Litt.) « *n.f.* Instrument pour battre le fil de fer. » [filière : (Litt.) « *n.f.* 1° Le sens propre est corde, ficelle, ce qui est fait en forme de fil. »]

bat-flanc : (G.L.) « *n.m.* Pièce de bois à arêtes arrondies que l'on suspend dans les écuries afin de séparer deux chevaux l'un de l'autre. » (G.R.) « (...) 2. Lit de planches. »

becfigue : (G.R.) « *n.m.* Passereau (...). Les becfigues se nourrissent en automne de raisins, de figues, etc. »

becque-bois : (G.R.) « *n.m.* Pivert. » (TLF) « nom donné au pivert et à la sittelle, oiseaux qui frappent avec leur bec l'écorce des arbres pour en faire sortir les insectes dont ils font leur nourriture. »

becque-fleur : (TLF) « *n. m.* Nom vulgaire des colibris »

boi(t)tout : (G.R.) « *n.m.* 1. Verre à pied cassé, qu'on ne peut poser sans l'avoir vidé. 2.(1835) Régional. Trou creusé en terrain humide afin de l'assécher. »

- bouche-bouteilles** : (G.R.) (à l'entrée BOUCHE-) « *n.m.* machine à boucher les bouteilles. »
- bouche-four** : (TLF) « *n. m.* Technol. Synon. de bouchoir. [**bouchoir** : « plaque métallique à poignée, servant à boucher l'ouverture ou bouche d'un four (de boulanger par exemple). »]
- bouche-nez** : (G.L.) « *n.m.* Appareil qui garantit contre les émanations désagréables ou malfaisantes. »
- bouche-oeil** : (G.R.) (à l'entrée BOUCHE-) « *n.m.* Somme d'argent donnée à quelqu'un pour obtenir son silence (il feint de ne pas voir, de n'avoir pas vu quelque chose). »
- bouche-porage** : (TLF) (à l'entrée BOUCHER) « *n.m.* Phase du vernissage du bois. »
- bouche-pores** : (G.R.) (à l'entrée BOUCHE-) « *n.m.* Préparation pour boucher les pores du bois. »
- bouche-trou** : (G.R.) « *n.m.* 1. Personne n'ayant d'autre utilité que de combler une place vide. (...) 3. Adj. ou appos. *Un ministère bouche-trou (...) Une idée bouche-trou* »
- bourre-mou** : (G.R.) « *n.m.* (...) Fam. *Du bourre-mou* (collectif) : des histoires, des paroles trompeuses. »
- boute-charge** : (G.L.) « *n.m.* Voir BOUTE-SELLE. » [**bouter** (Littré) : « v. a. 1° Mettre. »]
- boutefeux ou boute-feu** : (G.R.) « *n.m.* (...) 1. (...) Bâton garni à son extrémité d'une mèche pour mettre le feu à la charge d'un canon, allumer un feu. » (G.L.) « *n.m.* et *adj.* (...) – Canonnier qui était chargé de mettre le feu à la pièce. – Par ext. Incendiaire. »
- bouteroue** : (G.R.) « *n.f.* (...) 1. Borne placée à l'angle d'un édifice, d'un mur, d'une porte pour en écarter les roues des voitures. »
- boute-selle** : (G.R.) « *n.m.* (...) Sonnerie de trompette pour avertir les cavaliers de mettre la selle pour partir et de monter à cheval. »
- branle-queue** : (G.R.) « *n.m.* (...) Bergeronnette. »
- branle-tête** : (G.L.) « *n.m.* Figure mécanique, ordinairement grotesque, dont la tête oscille au moindre mouvement. »
- brèche-dent(s)** : (G.R.) « *adj.* et *n.* (...) Qui a perdu une ou plusieurs dents de devant. *Une vieille brèche-dents. Des brèche-dents* »
- brise-bise** : (G.R.) « *n.m.* (...) Petit rideau garnissant le bas d'une fenêtre »
- brise-cœur(s)** : (G.R.) « *n.* (...) Personne qui brise les cœurs ; séducteur, séductrice qui fait souffrir. (...) – Adj. *Il est gentil mais un peu brise-fer.* »
- brise-cou** : (G.L.) « *n.m.* Escalier, lieu, passage, où l'on peut facilement tomber. (...) // Jeune homme déterminé par qui on fait monter les jeunes chevaux. »
- brise-fer** : (G.R.) « *n.m.* (...) Enfant qui casse les objets les plus solides. (...) – Adj. »
- brise-glace** : (G.L.) « *n.m.* Archit. Sorte d'arc boutant (...) disposé à l'amont des piles de pont, pour les préserver du choc des glaces flottantes lors des débâcles. – Mar. Eperon que l'on fixe à l'avant d'un vaisseau, pour écarter et diviser les glaçons flottants. »
- brise-image** : (G.L.) « *n.m.* Syn. de ICONOCLASTE. » (« (...) Briseur d'image, Personne qui condamnait le culte des images et en poursuivait la destruction. »).
- brise-jet** : (G.R.) « *n.m.* (...) Ajustage que l'on adapte à un robinet pour atténuer la force du jet et éviter les éclaboussures. »
- brise-lame(s)** : (G.L.) « *n.m.* Ouvrage élevé à l'entrée d'une rade ou d'un port pour les protéger contre la mer du large. »

- brise-lunettes** : (G.L.) «*n.m.* (...) Nom vulgaire de l'euphrase officinale, à cause des vertus qu'on lui attribuait dans les maladies d'yeux. »
- brise-mariage** : (G.L.) «*n.m.* Instrument dont on se sert dans les filatures de cocons (...) pour empêcher les mariages ou fils doubles. »
- brise-mèche** : (G.L.) «*n.m.* L'un des organes des bancs d'étirage suspendant le fonctionnement de l'appareil, lorsqu'il y a une mèche qui ne fournit plus. »
- brise-ménage** : (G.R.) «*n.m.* (...) Personne qui aime à détruire, briser un ménage. »
- brise-mottes** : (G.L.) «*n.m.* Sorte de herse et aussi de cylindres avec lesquels on écrase les mottes de terre. »
- brise-mur** : (G.L.) «*n.m.* Anc. syn. de CANON. »
- brise-os** : (G.L.) «*n.m.* L'un des noms communs de l'orfraie. »
- brise-pierre** : (G.L.) «*n.m.* Forte pince pour briser la pierre dans la vessie. »
- brise-raison** : (G.L.) «*n.m.* Fam. Personne qui parle à tort et à travers, qui agit étourdiment. » (TLF) « Personne qui déconcerte par l'incohérence de ses idées et de ses propos »
- brise-scellé** : (G.L.) «*n.m.* Celui qui se rend coupable de bris de scellé. »
- brise-soleil** : (G.R.) «*n.m.* Dispositif (formé de lamelles de métal ou de béton) fixé contre la façade d'un bâtiment vitré de façon à le protéger du soleil. »
- brise-tourteaux** : (G.L.) «*n.m.* Machine (...), sorte de concasseur, servant à triturer les tourteaux. »
- brise-tout** : (G.L.) «*n.m.* Etourdi, maladroit, qui brise tout ce qu'il touche. » (G.R.) «*n.m.* et *adj.* Elle est brise-tout. »
- brise-vent** : (G.L.) «*n.m.* Abri formé par des haies, des murs, des claies, pour protéger certaines cultures contre le vent. »
- brise-vue** : (G.R.) «*n.f.* Rideau protégeant une partie de l'ouverture d'une fenêtre. »
- bronze-cul** : (G.R.) «*n.m.* 1. Action de se faire bronzer au soleil. 2. Lieu où l'on se fait bronzer. »
- brûle-amorce** : (G.L.) «*n.m.* Appareil employé dans la marine à brûler les amorces de signal »
- brûle-bout** : (G.R.) «*n.m.* Dispositif, bougeoir spécial permettant de brûler les bouts de bougies. »
- brûle-gueule** : (G.R.) «*n.m.* Pipe à tuyau très court »
- brûle-maison** : (G.L.) «*n.m.* Syn. anc. de INCENDIAIRE. »
- brûle-parfum** : (G.R.) «*n.m.* Réchaud sur lequel on brûle des aromates. »
- brûle-pourpoint (à)** : (G.R.) «*loc.adv.* 1. Vx. Tirer sur quelqu'un à brûle-pourpoint, de très près (de manière à brûler le pourpoint). »
- brûle-queue** : (G.L.) «*n.m.* Sorte de cautère employé pour arrêter instantanément l'effusion de sang, lorsque, à la suite d'un coup de sang, on a tranché l'extrémité de la queue d'un cheval. »
- brûle-tout** : (G.R.) «*n.m.* 1. Appareil permettant de brûler les bouts de bougies (...) 2. Personne passionnée, qui s'enflamme facilement. »

– C –

- cache-adent** : (G.L.) «*n.m.* Petite entaille qui, pratiquée dans le talon d'une varangue, pénètre dans l'adent de la contre-quille et le couvre entièrement. »
- cache-aiguilles** : (TLF) «*n. m.* Etui à aiguilles. »
- cache-bornes** : (TLF) «*n.m.* Couvercle qui recouvre les bornes et les extrémités des conducteurs d'un appareil ou d'une machine »
- cache-brassière** : (G.R.) «*n.m.* Petit corsage (...) destiné à protéger la brassière d'un bébé. »
- cache-chignon** : (TLF) «*n.m.* Ornement de ruban, etc., disposé souvent sur un chapeau et cachant le chignon. »
- cache-clavette** : (TLF) «*n.m.* Protection métallique fixée sur les clavettes du pédalier d'une bicyclette. »
- cache-coeur** : (G.R.) «*n.m.* Petite pièce de l'habillement fém., portée croisée sur la poitrine. (...) – Appos. *Un gilet cache-coeur.* »
- cache-col** : (G.R.) «*n.m.* Echarpe qui entoure le cou. »
- cache-corset** : (G.R.) «*n.m.* Sous-vêtement fém. couvrant le buste (sur le corset). »
- cache-cou** : (Litt.) : «*n.m.* Fichu, mouchoir de col. »
- cache-couture** : (TLF) «*n.m.* Ruban cachant intérieurement les coutures d'un vêtement non doublé. »
- cache-douille** : (TLF) «*n.m.* Voleur qui dissimule une pièce dans un compte. »
- cache-entrée** : (G.L.) «*n.f.* Petite pièce de fer, circulaire ou oblongue, mobile, qui recouvre l'entrée d'une serrure. »
- cache-éperon** : (G.L.) «*n.m.* Sorte d'étui dont on couvre les extrémités des éperons. »
- cache-fente** : (G.L.) «*n.m.* Petite lamelle de bois ou de métal destinée à dissimuler une fente. »
- cache-flamme** : (G.R.) «*n.m.* Appareil tronconique, placé à l'extrémité du canon d'une arme automatique, pour refroidir les gaz et dissimuler la flamme produite par leur combustion. »
- cache-folie** : (G.L.) «*n.m.* Coiffure adoptée par les femmes sous le Directoire, et qui consistait en une perruque blonde à cheveux flottants. (...) – *n.f.* Nom sous lequel les coiffeurs et marchands de cheveux désignent les ouvrages qu'ils vendent et qui se classent en : nattes, chignons, postiches. » [(TLF) : Etymol et hist. «Composé de la forme *cache* du verbe *cache* et de *folie*, par allusion à l'aspect extravagant de ces coiffures, ou parce que ces postiches servaient à dissimuler une chevelure en désordre. »]
- cache-fri** : (TLF) «*n. m.* Argot. Slip. »
- cache-fringues, cache-frusques** : (TLF) «*n. m.* Armoire. »
- cache-lumière** : (G.L.) «*n.m.* Petite chape de plomb que l'on employait pour couvrir la lumière d'un canon. »
- cache-maille** : (G.R.) «*n.f.* Tirelire. » [maille : « monnaie »]
- cache-maillot** : (G.R.) «*n.m.* Vêtement léger que les femmes portent par dessus le maillot de bain, avant ou après la baignade. »

- cache-marée** : (Litt.) « *n. m.* Terme de marine. Chasse-marée. [Étymologie : *cache* est ici un archaïsme pour *chasse*.] »
- cache-mèche** : (G.L.) « *n.m.* Vase en cuivre pour abriter la mèche du canon. »
- cache-misère** : (G.R.) « *n.m.* 1. Vêtement de bonne apparence sous lequel on dissimule des habits ou du linge usagés. 2. Élément de décoration (...) qui cache une surface dégradée. »
- cache-mouchoir** : (G.R.) « *n.m.* Voir CACHE-TAMPON. »
- cache-museau** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de pâtisserie qui ressemble au chou, mais qui est plus petite. »
- cache-nez** : (G.L.) « *n.m.* Cost. Demi-masque (...) que portaient les dames au XVI^e siècle (...) // Aujourd'hui, Grosse cravate de laine (...), dont on s'entoure le cou et le bas du visage, pour se garantir du froid. // Manég. L'une des pièces dont la bride est composée. »
- cache-œil** : (TLF) « *n.m.* Instrument pour examen ophtalmologique »
- cache-peigne** : (G.L.) « *n.m.* Boucle de cheveux destinée à cacher le peigne ou le ruban qui retient la coiffure d'une femme. »
- cache-platine** : (G.L.) « *n.m.* Pièce de cuir qui (...) servait à protéger contre la pluie la platine du fusil de guerre. »
- cache-point** : (TLF) « *n.m.* Garniture cachant les coutures »
- cache-pot** : (G.R.) « *n.m.* Enveloppe ou vase orné qui sert à cacher un pot de fleur. »
- cache-pot (à)** : (G.L.) « *loc. adv.* Vendre à *cache pot*, vendre une boisson en fraude, sans payer les droits. »
- cache-poussière** : (G.R.) « *n.m.* Vêtement de dessus en tissu léger pour protéger les automobilistes de la poussière. »
- cache-poux** : (TLF) « *n.m.* Argot. Casquette »
- cache-radiateur** : (G.R.) « *n.m.* Revêtement (...) destiné à cacher un radiateur d'appartement. »
- cache-sexe** : (G.R.) « *n.m.* Petit vêtement couvrant le bas-ventre, culotte minuscule. (...) En appos. *Une feuille cache-sexe.* »
- cache-sottise** : (G.L.) « *n.m.* Ce qui est propre à cacher les fautes, les sottises. »
- cache-tampon** : (G.R.) « *n.m.* Jeu d'enfant où l'on cache un mouchoir ou un objet quelconque que l'un des joueurs doit découvrir. »
- cache-téléphone** : (G.R.) « *n.m.* Revêtement (...) destiné à habiller un appareil téléphonique. »
- cache-vis** : (TLF) « *n.m.* Pièce de métal malléable placée sur les vis d'un compteur électrique pour éviter les fraudes »
- caille-lait** : (G.R.) « *n.m.* Gaillet, plante à laquelle on attribue la propriété de cailler le lait. »
- cale-bottin** : (Litt.) « *n.m.* Panier, fond de chapeau où les cordonniers mettent leur fil. On trouve aussi caillebottin. »
- cale-hauban** : (Litt.) : « *n.m.* Terme de marine. Cordage qui sert à maintenir le mât de hune. » [hauban : « *n.m.* 1^o Terme de marine. Tout cordage dont la fonction est d'assujettir les mâts dans le sens latéral ou contre la chute vers l'avant, tandis que les étais les garantissent de la chute vers l'arrière. »]

- cale-pied** : (G.R.) « *n.m.* (...) Petit butoir de métal souple adapté à la pédale de la bicyclette, et qui maintient le pied du cycliste dans une bonne position. »
- casse-aiguille** : (G.L.) « *n.m.* Ouvrier employé dans les salines. »
- casse-assiettes** : (G.L.) « *adj.* Hardi et tapageur. »
- casse-bouteille** : (G.L.) « *n.m.* Manchon de cristal, qui se brise sous la pression de l'air, lorsqu'on place l'appareil sur le plateau de la machine pneumatique, et qu'on y fait le vide. »
- casse-bras** : (G.L.) « *n.m.* Revers, embarras soudain. »
- casse-chaîne** : (G.R.) « *n.m.* Organe du métier à tisser produisant mécaniquement l'arrêt de celui-ci quand un fil de chaîne vient à se casser. »
- casse-coeur** : (G.R.) « *n.m.* Séducteur, don Juan. »
- casse-coke** : (G.L.) « *n.m.* Instrument employé pour briser en menus fragments les gros morceaux de coke. »
- casse-cou** : (G.L.) « *n.m.* Chemin, passage difficile, endroit où l'on peut tomber facilement et se faire du mal. // Spécialem. Sorte d'échelle à chevalet peu solide. – Fam. Homme très imprudent, qui se lance à l'aveuglette dans des aventures où il peut se rompre le cou. (...) // Adjectif.– Manèg. Employé chargé de monter les chevaux jeunes ou vicieux pour les dompter. »
- casse-croûte** : (G.L.) « *n.m.* Techn. Instrument pour broyer la croûte de pain à l'usage des personnes qui sont privées de leurs dents. (G.R.) « *n.m.* 1. Repas léger pris rapidement « sur le pouce ». 2. Café, restaurant ou bar où l'on sert des repas rapides. »
- casse-cul** : (G.L.) « *n.m.* Fam. Chute sur le derrière. – Jeu d'enfant, consistant à frapper en cadence le sol du derrière. » (G.R.) « *n.* et *adj.* (...) 2. Personne ou chose contrariante, qui importune. – Adj. *C'est casse-cul ces recherches.* »
- casse-escotte** : (G.L.) « *n.m.* Cordage ou cargue du grément de la galère, aux XVIème et XVIIème siècles, servant à tendre la voile avec l'escotte. »
- casse-fer** : (G.L.) « *n.m.* Coin en acier (...) qu'on emploie pour casser le fer à froid. »
- casse-fil** : (G.L.) « *n.m.* Instrument destiné à apprécier la ténacité des fils écrus. // Appareil ayant pour but d'arrêter les métiers à broder lorsqu'un fil se casse. »
- casse-fonte** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de broyeur en usage dans les fonderies pour briser les blocs de fonte. »
- casse-graine** : (G.R.) « *n.m.* Repas sommaire. Voir CASSE-CROUTE. »
- casse-gueule** : (G.L.) « *n.m.* Pop. Eau de vie poivrée, liqueur très forte. (...) // Bal des barrières, où les habitudes se gourment souvent. » (G.R.) « 2. (...) Aller au casse-gueule : aller à la guerre. »
- casse-lunettes** : (G.R.) « *n.f.* Euphrase officinale, ou centaure-bleuet, plante qui passe pour guérir les maux d'yeux. »
- casse-mariage** : (G.L.) « *n.m.* Organe des métiers renvideurs empêchant deux fils voisins que l'on file de se lier l'un à l'autre. »
- casse-mèche(s)** : (G.R.) « *n.m.* Dispositif du banc d'étirage (filature) arrêtant le fonctionnement quand le ruban textile manque ou se casse. »
- casse-motte** : (G.L.) « *n.m.* Instrument agricole (...) qui sert à briser les mottes de terre. (...) – Oisell. Nom vulgaire du traquet motteux (qui vit sur le sol et se pose sur les pierres et les mottes de terre). »

- casse-museau** : (G.L.) « *n.m.* Coup de poing sur le visage. – Pâtiss. Espèces de gâteaux, qui tirent leur nom, paraît-il, de ce qu'autrefois, dans certaines fêtes populaires, on se les lançait à la tête. » (G.R.) « *n.m.* Pâtisserie assez dure à croquer. »
- casse-noisettes** : (G.R.) « *n.m.* Petit instrument pour casser les noix. »
- casse-noix** : (G.R.) « *n.m.* 1. Instrument (...) pour casser les noix. 2. Oiseau granivore, à bec fort. »
- casse-noyau** : (G.L.) « *n.m.* Nom vulgaire de l'oiseau appelé le gros bec. »
- casse-pattes** : (G.R.) « *n.m.* Alcool- fort. »
- casse-pieds** : (G.R.) « *n.* Personne importune, sans gêne. Adj. *Ce qu'il peut être casse-pieds !* »
- casse-pierre(s)** : (G.R.) « *n.m.* 1. Outil du tailleur de pierre. 2. Pariétaire. »
- casse-pipe(s)** : (G.R.) « *n.m.* 1. Tir forain où l'on s'exerce à abattre des pipes en terre. 2. La guerre. »
- casse-poitrine** : (G.R.) « *n.m.* Eau de vie très forte, et de qualité inférieure. »
- casse-pot** : (G.L.) « *n.m.* Nom vulgaire servant à désigner (...) le cestreau véneneux. (Lorsqu'on brûle le bois provenant de cet arbre, les fibres crépitent et éclatent, brisant les poteries que l'on expose à la flamme.) »
- casse-sucre** : (G.L.) « *n.m.* Instrument pour casser le sucre. »
- casse-tête** : (G.R.) « *n.m.* 1. Massue en pierre ou en bois très dur, servant d'arme de guerre. 2. Bruit assourdissant qui fatigue la tête. 3. Travail intellectuel complexe qui demande un effort soutenu et fatigue l'esprit. »
- casse-tout** : (G.R.) « *n.* Personne maladroite, qui casse tout.– Adj. *Il, elle est casse-tout.* »
- casse-trame** : (G.R.) « *n.m.* Organe du métier à tisser (...), provoquant mécaniquement l'arrêt de celui-ci lorsque la trame fait défaut ou vient à casser accidentellement. »
- casse-vessie** : (G.L.) « *n.m.* Phys. Voir CREVE-VESSIE. » (Litt.) « *n. m.* Terme de physique. Récipient ouvert à l'une de ses extrémités, fermé à l'autre par un morceau de vessie mouillée, et servant à faire des expériences sur la pression atmosphérique. »
- chante-fable** : (G.R.) « *n.f.* 1. Récit médiéval où alternent la prose (récit) et les vers (chant.) 2. Poème lyrique d'un esprit analogue. »
- chasse-abeilles** : (G.L.) « *n.m.* Appareil destiné à empêcher les abeilles de revenir dans une partie de la ruche et par suite, à simplifier la récolte. »
- chasse-bondieu** : (G.L.) « *n.m.* Morceau de bois qui sert aux scieurs de long pour enfoncer le bondieu. »
- chasse-bosse** : (G.L.) « *n.f.* Nom vulgaire de la *lysimachia lutea*. » [(Litt.) « (...) à cause de la vertu qu'on lui attribue dans les contusions. »]
- chasse-carrée** : (Litt) à l'entrée CHASSE n°13 « *n.m.* Sorte de marteau à deux têtes. »
- chasse-chien** : (G.L.) « *n.m.* Bas officier qui était autrefois commis, dans les cathédrales, au soin de chasser les chiens. »
- chasse-clou(s)** : (G.R.) « *n.m.* Outil servant à enfoncer profondément les clous. »
- chasse-coin(s)** : (TLF) *n.m.* « Marteau à long manche destiné à serrer les coins de bois ou de métal servant à maintenir un rail de chemin de fer dans l'écartement voulu »
- chasse-coquin(s)** : (G.L.) « *n.m.* Suisse d'église, bedeau. (...) – Par ext. Personne chargée d'en expulser d'autres. »

- chasse-corneilles** : (G.L.) « *n.m.* Petite pièce d'artillerie, dont le projectile ne pesait pas plus de trois livres. »
- chasse-cousin** : (G.L.) « *n.m.* Pop. Mauvais vin, ou tout ce qui est propre à éloigner les parasites, dont les cousins sont le type généralement adopté. » (TLF) « Mauvais vin qui fait fuir la parenté importune. »
- chasse-crapaud** : (G.L.) « *n.m.* Nom vulgaire de l'engoulement. » [(Litt.) : « Etymologie : *chasser*, et *crapaud*, à cause de la chasse qu'il donne aux crapauds. »]
- chasse-diable** : (G.L.) « *n.m.* Nom vulgaire du millepertuis. » [diable : (G.L.) « *n.m.* Entom. Nom donné à divers insectes. »]
- chasse-ennui** : (G.L.) « *n.m.* Ce qui est propre à chasser l'ennui. »
- chasse-fiente** : (TLF) : « *n.m.* Nom vulgaire du vautour fauve ou griffon. »
- chasse-fleurée** : (G.L.) « *n.m.* Planche en forme de palette qui sert au teinturier à enlever l'écume ou fleurée de la surface de la cuve. »
- chasse-fusée** : (G.R.) « *n.m.* Instrument servant à enfoncer les fusées dans un projectile creux. »
- chasse-galerie** : (TLF) « *n.f.* Ronde nocturne des sorciers ou des loups-garous ». »
- chasse-goupille** : (G.R.) « *n.m.* Outil qui sert à enfoncer les goupilles ou à les faire sortir de leur logement. »
- chasse-gueux** : (G.L.) « *n.m.* Officier qu'on créait, en temps de peste, pour empêcher les vagabonds d'entrer dans certaines villes. »
- chasse-marée** : (G.R.) « *n.m.* 1. Voiturier qui apportait le poisson du littoral vers les marchés intérieurs. (...) Voiture rapide pour porter la marée sur les marchés. (...) 2. Mar. Petit bâtiment côtier (...) servant (...) au transport de la marée. »
- chasse-mars** : (G.L.) « *n.m.* Nom familier et peu usité de la fête de l'Annonciation qui, arrivant le 25 mars, clôt pour ainsi dire ce mois. »
- chasse-mouches** : (G.R.) « *n.m.* 1. Instrument (...) pour écarter les mouches. 2. Filet à cordons pendants dont on couvre la tête, les flancs des chevaux pour les garantir des mouches. 3. Personne chargée de faire fonctionner le chasse-mouches d'un personnage important. »
- chasse-mulet(s)** : (G.L.) « *n.m.* Valet de meunier. »
- chasse-neige** : (G.R.) « *n.m.* 1. Vent violent qui chasse la neige. 2. Dispositif en éperon, muni de versoirs, qu'on adapte à l'avant d'une locomotive, d'un camion, pour débayer les voies ferrées ou les routes obstruées par la neige. (...) Le véhicule ainsi équipé. 3. Ski. Position de freinage obtenue en écartant les talons des skis et en rapprochant les spatules en V. »
- chasse-noix** : (G.L.) « *n.m.* Outil d'armurier ; espèce de chasse goupille. » [noix : (Litt.) «— 10°. Pièce de platine, soit d'un fusil, soit d'un pistolet. »]
- chasse-pierres** : (G.R.) « *n.m.* Appareil placé à l'avant des locomotives et composé de deux tiges de fer qui arrivent à quelques centimètres des rails afin d'en écarter les obstacles (pierres, etc.). »
- chasse-poignée** : (G.L.) « *n.m.* Outil qui sert à chasser la poignée d'une épée sur la soie de la lame. »
- chasse-pointe** : (G.L.) « *n.m.* Outil (...) qui sert à enfoncer les pointes. »
- chasse-pommeau** : (G.L.) « *n.m.* Armur. Voir CHASSE-POIGNEE. » [pommeau : (B.) « (...) 1. Tête arrondie de la poignée d'une épée. »]

- chasse-punaise(s)** : (G.L.) « *n.f.* Bot. Nom vulgaire de la cimiciaire. (...) Son odeur passe pour chasser les punaises. »
- chasse-rage** : (G.L.) « *n.m.* Nom commun de la passe-rage. » (Litt.) « *n.f.* Plante crucifère qu'on croyait bonne pour la rage. »
- chasse-ribauds** : (G.L.) « *n.m.* Retraite qu'on sonnait, le soir, dans plusieurs villes de France, et après laquelle tous les vagabonds, ivrognes, etc., que le guet rencontrait étaient conduits en prison. »
- chasse-rivet** : (G.L.) « *n.m.* Outil dont se sert le chaudronnier pour river les clous en cuivre ou en fer. »
- chasse-rond** : (G.L.) « *n.m.* Outil servant à pousser les moulures concaves en quarts de rond. »
- chasse-rondelle** : (Litt.) « *n. m.* Outil de charron. »
- chasse-roue(s)** : (G.R.) « *n.m.* Borne ou arc métallique placé à l'angle d'une porte, d'un mur...pour en écarter les roues des voitures. »
- chasse-tampon** : (G.L.) « *n.m.* Forte barre de fer à l'aide de laquelle il est possible d'introduire un tampon à l'intérieur d'un tube de chaudière tubulaire. »
- chasse-taupe** : (G.L.) « *n.m.* Nom vulgaire du *datura stramonium*(...) presque toutes dégagent une odeur vireuse, indice de leurs propriétés délétères. »
- chasse-vase** : (G.L.) « *n.m.* Appareil à l'aide duquel on parvient à dévaser un chenal qui s'embourbe facilement. »
- chasse-venin** : (G.L.) « *n.m.* Nom vulgaire du *linaria vulgaris*. » [linaria vulgaris : (Litt.) « Plantes qui guériraient les scrophules. »]
- chauche-branche** : (Litt.) « *n. f.* « 1° Levier pour de grands fardeaux. 2. *n. m.* Nom vulgaire de l'engoulevent. Etymologie : Dans le premier sens, c'est une branche [levier] qui cauche ; dans le second, c'est l'oiseau qui cauche la branche. *Caucher* est un ancien verbe qui veut dire serrer, presser (voy. COCHER). »
- chauffe-assiettes** : (G.R.) « *n.m.* Appareil servant à chauffer ou à maintenir chaudes les assiettes. »
- chauffe-bain** : (G.R.) « *n.m.* Appareil qui produit de l'eau chaude pour les usages d'hygiène. »
- chauffe-biberon** : (G.R.) « *n.m.* Petit appareil électrique servant à chauffer les biberons. »
- chauffe-chemise** : (G.L.) « *n.m.* Espèce de panier d'osier sous lequel on met un réchaud qui chauffe le linge étendu sur le panier. »
- chauffe-cire** : (G.L.) « *n.m.* Officier de la grande chancellerie du roi, chargé de préparer la cire pour sceller les actes royaux. »
- chauffe-cœur** : (TLF) « *n. m.* Vêtement court qui se croise sur la poitrine et se ferme dans le dos. »
- chauffe-doux** : (G.R.) « *n.m.* Caisse de fer remplie de braises ou de cendre chaude servant de poêle mobile, au moyen âge, dans les maisons et les églises. »
- chauffe-eau** : (G.R.) « *n.m.* Appareil producteur d'eau chaude. »
- chauffe-linge** : (G.R.) « *n.m.* Appareil pour tenir chaud du linge de corps. »
- chauffe-lit** : (G.R.) « *n.m.* Appareil servant à chauffer un lit.
- chauffe-mains** : (G.L.) « *n.m.* Petite sphère de métal, contenant une bille de fer ou de cuivre rougis. » (TLF) « Appareil de forme généralement sphérique, utilisé surtout au Moyen-

- Age pour se réchauffer les mains, tout particulièrement par le prêtre officiant à l'église. »
- chauffe-moût** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de bassin employé dans les brasseries, dans lequel passe le moût avant qu'il ne soit introduit dans les chaudières de cuisson. » (TLF) « Appareil dans lequel on chauffe un moût avant la fermentation. »
- chauffe-panse** : (G.L.) « *n.m.* Pop. Cheminée très basse. »
- chauffe-pied(s)** : (G.R.) « *n.m.* Petit réchaud pour les pieds. »
- chauffe-plat(s)** : (G.R.) « *n.m.* Réchaud pour tenir les plats, les assiettes au chaud. »
- chauffe-vin** : (TLF) « *n. m.* Partie d'un appareil à distiller dans laquelle le vin de chaudière est chauffé par les vapeurs d'alcool. »
- chausse-pied** : (G.L.) « *n.m.* Instrument de métal ou de corne, dont on se sert pour mettre plus facilement sa chaussure. »
- chausse-trap(p)e** : (TLF) « *n.f.* A.- ARM. Pièce de fer munie de pointes placées au devant de l'infanterie et la cavalerie ennemies pour qu'elles s'y enferment. B. Trou camouflé cachant un piège servant généralement à prendre les animaux sauvages. C. *Au fig.* Embûche, piège. »
- cherche-fiche** : (G.L.) « *n.m.* Outil de serrurier pour dégager l'aile d'une fiche enfoncée dans le bois. »
- cherche-fuites** : (TLF) « *n.m.* Appareil utilisé pour repérer les fuites de gaz. »
- cherche-midi** : (TLF) « *n.m.* Parasite cherchant à se faire inviter à dîner ; pique-assiette. »
- cherche-pain** : (TLF) « *n.m.* Mendiant. »
- cherche-pointe** : (Litt.) « *n.m.* Synonyme de CHERCHE-FICHE. »
- cherche-pôles** : (G.L.) « *n.m.* Appareil ou matière qui permet de déterminer la nature des pôles d'une source de courant continu. »
- claque-soif** : (TLF) « *n. m* *Au fig. et arg.* Homme très altéré et qui n'a pas de quoi boire. »
- claque-bois** : (TLF) « *n. m.* Instrument à percussion primitif composé de dix-sept lames de bois de longueur régulièrement décroissante que l'on fait résonner avec des baguettes. » [claquer : « faire un geste, un mouvement qui provoque un bruit sec. »]
- claque-bosse** : (TLF) « *n. m.* Arg. Tripot, maison de prostitution ».
- claque-dent** : (TLF) « *n. m.* Arg : Vagabon, miséreux »
- claque-faim** : (TLF) « *n.m* *Au fig et arg.* Homme sans ressources qui meurt de faim. »
- claque-merde** : (TLF) « *n. m.* Arg. Bouche. » [claquer : « manger, dépenser, gaspiller. »] »
- claque-oreille** : (TLF) « *n. m.* Chapeau à bords pendants » [claquer : « faire un geste, un mouvement qui provoque un bruit sec. »]
- claque-patin** : (TLF) « *n. m.* « Individu traînant les pieds en faisant claquer ses savates contre le talon ; gueux, miséreux. » [claquer : « faire un geste, un mouvement qui provoque un bruit sec. »]
- cloche-pied (à)** : (G.L.) « *loc. adv.* En sautant sur un seul pied. »
- cogne-fétu** : (Litt.) « *n. m.* Celui qui se fatigue beaucoup pour ne rien faire. »
- compte-fils** : (G.L.) « *n.m.* Espèce de loupe qui sert à compter les fils (...), sur un petit échantillon de tissu. »
- compte-gouttes** : (G.L.) « *n.m.* Pharm. Instrument servant à mesurer les petites doses de liquide par le dénombrement des gouttes. »

- compte-pas** : (G.L.) « *n.m.* Instrument (...) qui sert à compter les pas de celui qui le porte. »
- compte-seconde** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de chronographe. »
- compte-tours** : (G.R.) « *n.m.* Appareil comptant les tours faits par une pièce en rotation. »
- copie-lettres** : (G.L.) « *n.m.* Livre où les commerçants reproduisaient leurs lettres à l'aide de la presse à copier. »
- couche-point** : (TLF) « *n. m.* Pièce de cuir plane, intercalée entre l'emboîtement et le talon d'une chaussure, sur laquelle est fixée le talon »
- coupe-air** : (G.L.) « *n.m.* Barrière constituée par un amas d'eau retenue dans un coude de tuyau, servant à arrêter les émanations des conduites d'eaux ménagères. »
- coupe-ballot** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de couteau anglais, à lame recourbée. »
- coupe-batterie** : (G.R.) « *n.m.* Interrupteur de fonctionnement d'une batterie électrique. »
- coupe-bordure** : (G.L.) « *n.m.* Outil de jardinier servant à régulariser les bordures des pelouses de gazon. »
- coupe-bourgeon** : (G.L.) « *n.m.* Nom vulgaire d'un charançon du genre rhynchite (...) dont la femelle, après avoir pondu dans les bourgeons des arbres fruitiers, les incise à leur base. »
- coupe-bourse** : (G.R.) « *n.m.* Voleur qui coupe les cordons qui retiennent les bourses. »
- coupe-cannes** : (G.L.) « *n.m.* Appareil que, dans les sucreries de cannes, on emploie pour réduire la canne à sucre en rondelles. »
- coupe-cercle** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de compas à deux branches, dont l'une est une branche tranchante et sert à couper circulairement le papier ou le carton. »
- coupe-cheville** : (G.L.) « *n.m.* Outil de cordonnier, servant à trancher les chevilles qui maintenaient la semelle. »
- coupe-choux** : (G.L.) « *n.m.* Nom donné au frère qui, dans un couvent, était chargé du potager. » (G.R.) « *n.m.* II. (...) Sabre court, utilisé autrefois dans l'infanterie. »
- coupe-cigare(s)** : (G.R.) « *n.m.* Instrument pour couper les bouts des cigares. »
- coupe-circuit** : (G.R.) « *n.m.* Appareil qui interrompt un circuit électrique. »
- coupe-collets** : (G.L.) « *n.m.* Appareil pour couper les collets et les feuilles de betteraves. »
- coupe-cors** : (G.L.) « *n.m.* Instrument tranchant (...) dont on se sert pour couper les cors et les durillons. »
- coupe-cul** (à) : (G.L.) « *loc.adv.* Jouer aux cartes à coupe-cul, jouer une partie sans revanche. »
- coupe-faim** : (G.R.) « *n.m.* Ce qui coupe la faim. »
- coupe-faucille** : (G.L.) « *n.m.* Nom vulgaire du muflier. » ((DGLF) : « Dialect. (Centre). Nom vulgaire du muflier, dont les racines résistent à la faucille. »)
- coupe-feu** : (G.R.) « *n.m.* Espace libre ou obstacle artificiel destiné à interrompre la propagation des incendies (forêt, etc.). En appos. *Élément coupe-feu.* »
- coupe-feuilles** : (G.L.) « *n.m.* Instrument employé (...) pour couper la feuille de mûrier que l'on donne aux vers à soie. »
- coupe-ficelle** : (G.L.) « *n.m.* Nom que les artilleurs donnent par dérision aux artificiers. »
- coupe-file** : (G.L.) « *n.m.* 1. Laissez-passer officiel donnant le droit de couper une file de voitures à une cérémonie. (...) 2. Laissez-passer délivré par les services de police, donnant certaines priorités aux ayants droit »

- coupe-foin** : (G.L.) « *n.m.* Agric. Outil tranchant pour entamer les meules de foin. »
- coupe-gazon** : (G.L.) « *n.m.* Instrument employé pour couper les gazons. »
- coupe-gorge** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de coutelas. (...) // Lieu écarté, endroit suspect où l'on court le risque d'être assassiné. »
- coupe-jambon** : (G.R.) « *n.m.* Machine employée en charcuterie pour débiter en tranches le jambon désossé. »
- coupe-jarret** : (G.L.) « *n.m.* Assassin à gages ou de profession. »
- coupe-julienne** : (G.L.) « *n.m.* Instrument (...) qui sert à découper en minces filaments les légumes destinés à la confection des juliennes. »
- coupe-lande** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de houe en fer, employée pour enlever les herbes folles (...) qui foisonnent sur les mauvais terrains. »
- coupelard** : (G.L.) « *n.m.* Arg. Couteau. »
- coupe-légumes** : (G.L.) « *n.m.* Instrument pour couper les légumes en menus morceaux. »
- coupe-mariage** : (G.L.) « *n.m.* Voir BRISE-MARIAGE et CASSE-MARIAGE. »
- coupe-net** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de pinces tranchantes, permettant de couper les fils métalliques. »
- coupe-ongles** : (G.R.) « *n.m.* Pince ou ciseaux pour couper les ongles. »
- coupe-oreilles** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de cisaille (...) pour couper les oreilles des chiens. »
- coupe-paille** : (G.R.) « *n.m.* Appareil pour couper la paille. »
- coupe-papier** : (G.R.) « *n.m.* Instrument (...) servant à couper le papier. »
- coupe-passepoil** : (G.L.) « *n.m.* Outil de cordonnier. »
- coupe-pâte** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de couteau, avec lequel les boulangers coupent la pâte. »
- coupe-queue** : (G.L.) « *n.m.* Instrument dont on se sert pour couper la queue aux chevaux. »
- coupe-racines** : (G.R.) « *n.m.* Instrument ou machine servant à couper les racines. »
- coupe-sève** : (G.L.) « *n.m.* Outil (...) dont se sert le viticulteur pour faire autour d'un rameau une incision annulaire afin d'arrêter la sève. »
- coupe-sifflet** : (G.L.) « *n.m.* Arg. Couteau. »
- coupe-tête** : (G.L.) « *n.m.* Ancien nom du bourreau. – Adjectif. Qui fait couper les têtes. »
(G.R.) « *n.m.* (...) 2. (Instrument). *Le coupe-tête affûté du bourreau.* »
- coupe-tige** : (G.L.) « *n.m.* Instrument (...) qui sert particulièrement à couper les tiges de dahlia. »
- coupe-tube** : (G.L.) « *n.m.* Instrument destiné à trancher un tube. »
- coupe-vent** : (G.R.) « *n.m.* 1. Dispositif en angle aigu, pour réduire la résistance de l'air (à l'avant des locomotives). 2. Blouson dont le tissu protège contre le vent. »
- couvre-amorce** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de petite capsule qui recouvre l'amorce des cartouches métalliques. »
- couvre-amour** : (TLF) « *n. m.* Képi, shako (...) et en lang. argot, chapeau d'homme, quelle forme qu'il affecte. »
- couvre-autel** : (TLF) « *n. m.* Pièce de drap qui sert à recouvrir la nappe d'un autel. »

- couvre-bec** : (TLF) « *n. m.* Pièce dont on recouvre, pour les protéger, l'embouchure, le bec des instruments à vent (clarinette, basson...) ou toute embouchure métallique ayant la forme d'un bec. »
- couvre-bouche** : (G.L.) « *n.m.* Coiffe en cuir ou en toile goudronnée dont on couvre la bouche des canons. »
- couvre-canon** : (G.L.) « *n.m.* Housse en toile qui recouvre les canons-révolvers. »
- couvre-casque** : (TLF) « *n. m.* Toile imperméabilisée revêtant les casques coloniaux »
- couvre-chef** : (G.L.) « *n.m.* Nom générique des objets servant à couvrir la tête, comme chapeau, casquette, bonnet, etc. »
- couvre-col** : (G.L.) « *n.m.* Se disait (...) du prolongement postérieur de certains bonnets. »
- couvre-colback** : (G.L.) « *n.m.* Enveloppe de toile cirée, que l'on plaçait sur le colback pour le protéger contre les intempéries et la poussière. »
- couvre-cuisse** : (TLF) « *n. m.* Pièce de l'armure que l'on portait à cheval et qui protégeait la cuisse »
- couvre-culasse** : (G.L.) « *n.m.* Coiffe (...) qui a pour objet de protéger de la boue et de la poussière le mécanisme de la culasse. »
- couvre-essieu** : (TLF) « *n. m.* Pièce servant dans le canon de 75 à réunir l'essieu tubulaire à l'affût »
- couvre-face** : (G.L.) « *n.m.* Fortif. Syn. de CONTRE-GARDE. » (« (...) Ouvrage de fortification placé en avant d'un bastion et formé de deux faces parallèles aux faces du bastion qu'elles ont pour mission de couvrir. »)
- couvre-feu** : (TLF) « *n. m.* Sonnerie qui donne l'avertissement d'éteindre les lumières et de ne plus sortir de chez soi. »
- couvre-giberne** : (TLF) « *n. m.* Etui de toile, de cuir verni qui sert à couvrir la giberne des soldats. »
- couvre-guidon** : (G.L.) « *n.m.* Petit appareil employé pour protéger le guidon des pièces de montage, dans les transports. »
- couvre-joint** : (G.L.) « *n.m.* 1. Maçonnerie, latte de bois dissimulant le joint entre deux dalles, deux pièces de menuiserie. 2. Tout appareil dissimulant ou protégeant les interstices entre deux parties. »
- couvre-képi** : (TLF) « *n. m.* Couverture de képi en toile cirée »
- couvre-lit** : (G.R.) « *n.m.* Pièce d'étoffe, couverture légère servant de dessus-de-lit. »
- couvre-livre** : (G.R.) « *n.m.* Protection souple recouvrant un livre. »
- couvre-lumière** : (G.R.) « *n.m.* Petite plaque métallique qui couvrait la lumière du canon pour le protéger des intempéries. »
- couvre-manche** : (TLF) « *n. m.* Pièce en toile cirée qui entoure et protège la manche. »
- couvre-nuque** : (G.R.) « *n.m.* (...) Pièce adaptée à la coiffure pour protéger la nuque. »
- couvre-objet(s)** : (TLF) « *n. m.* Mince lamelle de verre dont on recouvre les objets observés à l'aide d'un microscope. »
- couvre-oreille** : (G.L.) « *n.m.* Enveloppe de caoutchouc dont on couvre le pavillon de l'oreille, pour le protéger, dans certaines affections. »
- couvre-percuteur** : (G.L.) « *n.m.* Artill. Petite plaque en laiton introduite entre le marteau et le percuteur, quand la pièce ne sert pas, pour éviter d'user le téton du marteau. »

- couvre-pied(s)** : (G.L.) « *n.m.* Petite couverture de lit, spécialement destinée à couvrir les pieds. »
- couvre-plat** : (G.R.) « *n.m.* Couverture dont on recouvre un plat. »
- couvre-platine** : (G.L.) « *n.m.* Morceau de cuir dont on couvrait autrefois la platine d'un fusil. »
- couvre-poche** : (TLF) « *n. m.* Petite pièce d'étoffe protégeant la poche d'un costume »
- couvre-radiateur** : (G.R.) « *n.m.* Dispositif destiné à protéger du froid le radiateur d'une automobile. »
- couvre-selle** : (G.R.) « *n.m.* Petite housse protégeant une selle (de vélo, de moto). »
- couvre-shako** : (G.L.) « *n.m.* Etui de toile cirée, dont les militaires couvrent leur shako. »
- crève-châssis** : (G.L.) « *n.m.* Nom vulgaire de la mésange à tête noire, ou mésange charbonnière. » [châssis : (Litt.) « 5. Terme de jardinier. Vitrage qu'on met sur une couche. »]
- crève-chien** : (G.L.) « *n.m.* Bot. Nom vulgaire de la morelle noire (...), qui est regardée comme mortelle pour les chiens qui en mangeraient. »
- crève-coeur** : (G.R.) « *n.m.* Grand déplaisir mêlé de dépit. »
- crève-faim** : (G.R.) « *n.m.* Miséreux qui ne mange pas à sa faim. »
- crève-tonneau** : (G.R.) « *n.m.* Appareil (...) qui sert à vérifier les lois de la pression des liquides sur les parois des vases qui les contiennent. »
- crève-vessie** : (G.R.) « *n.m.* Appareil destiné à mettre en évidence la pression atmosphérique. Le crève-vessie est un vase fermé par une vessie qui crève sous la pression extérieure de l'air lorsqu'on fait le vide à l'intérieur. »
- croche-patte** : (G.R.) « *n.m.* Croche-pied. »
- croche-pied** : (G.R.) « *n.m.* Croc-en-jambe donné entre les chevilles. »
- croque-abeilles** : (G.L.) « *n.f.* Nom vulgaire d'une variété de mésange. »
- croque-lardon** : (G.L.) « *n.m.* Parasite, personne qui cherche des invitations à dîner. »
- croque-mitaine** : (G.R.) « *n.m.* 1. Personnage imaginaire qu'on évoque pour effrayer les enfants et s'en faire obéir. »
- croque-mort** : (G.R.) « *n.m.* 1. Employé des pompes funèbres chargé du transport des morts au cimetière. » (G.L.) « (...) Par anal. Insecte nécrophore. »
- croque-moutons** : (Litt.) « *n.m.* Nom donné, sous Henri IV, à une sorte de cavalerie légère. (...) sobriquet venant sans doute des pilleries que faisaient les soldats. »
- croque-noisette** : (G.L.) « ou CROQUE-NOIX *n.m.* Nom vulgaire du muscardin. » [muscardin : « Petit rongeur (...). Il vit dans les haies, surtout de noisetiers. »]
- croque-note(s)** : (G.R.) « *n.m.* Musicien pauvre, souvent dépourvu de talent. »
- croque-sol** : (G.R.) « *n.m.* Voir CROQUE-NOTE. »
- cueille-fruits** : (Litt.) « *n. m.* Instrument de jardinage qui sert à cueillir les fruits sans les endommager et sans endommager l'arbre. »
- cure-dent(s)** : (G.R.) « *n.m.* Petit instrument pour se curer (...) les dents. »
- cure-feu** : (G.L.) « *n.m.* Barre de fer (...) dont on se sert pour attiser le feu et nettoyer la grille. »
- cure-langue** : (G.L.) « *n.m.* Petite lame (...) dont on se sert pour se nettoyer la langue. »

cure-môle : (G.R.) « *n.m.* Bateau ponté muni d'un dispositif propre à curer les ports. »

cure-ongles : (G.R.) « *n.m.* Instrument pour se curer le dessous des ongles. »

cure-oreille(s) : (G.R.) « *n.m.* Instrument, petite spatule, pour se nettoyer l'intérieur des oreilles. »

cure-pied : (G.R.) « *n.m.* Instrument de maréchal-ferrant servant à nettoyer les pieds des chevaux. »

cure-pipe(s) : (G.R.) « *n.m.* Instrument servant à gratter, à nettoyer le fourneau d'une pipe. »

– D –

démonte-pneu : (G.R.) « *n.m.* Levier destiné à retirer un pneumatique de sa jante. »

démonte-roue : (TLF) « *n.m.* Outil servant à démonter une roue d'automobile, fixée à son moyeu »

dompte-venin : (Litt.) « *n. m.* Nom vulgaire et spécifique de la plante appelée autrefois asclépiade (*asclepias vincetoxicum*, L.). (...) Etymologie : Dompter, venin, à cause des propriétés prétendues de cette plante contre les venins. »

– E –

écorche-cul (à) ou (à l') : (G.L.) « *loc. adv.* (...) En se laissant glisser sur le derrière. »

emporte-pièce : (G.R.) « *n.m.* 1. Techn. Outil dont on se sert pour découper et enlever d'un seul coup des pièces de forme déterminée dans des feuilles de métal, de cuir, de carton, etc. »

emporte-pièce (à l') : (G.L.) « *loc. adj.* 1. Se dit d'une personne sans nuance et d'un naturel acerbe. (...) 2. Se dit d'un propos, d'un style qui exprime les choses d'une manière tranchée, incisive. »

emporte-terre : (G.L.) « *n.m.* Instrument servant à enlever la motte de terre qui entoure les racines des végétaux qu'on veut transplanter. »

enfile-aiguilles : (Litt.) « *n. m.* Instrument servant à enfiler une aiguille »

enfle-bœuf : (Litt.) « *n. m.* Scarabe doré, sorte d'insecte. (...) Etymologie : ainsi dit, parce qu'on croyait à tort que sa piqûre fait enfler les boeufs. »

engoulevent : (TLF) « *n. m.* Oiseau insectivore de l'ordre des Passereaux qui vole le bec largement ouvert. » [engouler : « Prendre brusquement dans sa gueule, avaler goulûment. »].

épluche-légumes : (G.R.) « *n.m.* Couteau dont la lame comporte deux fentes, sur lesquelles sont situées les parties coupantes, étudié pour enlever les épluchures les plus fines possibles. »

essuie-glace : (G.R.) « *n.m.* Balai formé d'une lame de caoutchouc qui essuie automatiquement le pare-brise d'une automobile. »

essuie-mains : (G.R.) « *n.m.* Linge dont on se sert pour s'essuyer les mains. »

essuie-meubles : (G.R.) « *n.m.* Chiffon à poussière. »

essuie-phares : (G.R.) « *n.m.* Dispositif électromécanique assurant le nettoyage des vitres des phares d'un véhicule. »

- essuie-pieds** : (G.R.) « *n.m.* Paillason pour s'essuyer les pieds. »
- essuie-pierre** : (G.L.) « *n.m.* Linge dont on se servait autrefois pour essuyer la pierre d'un mousquet. »
- essuie-plume(s)** : (G.R.) « *n.m.* Petit morceau de drap qui sert à essuyer le bec d'une plume. »
- essuie-tout** : (G.R.) « *n.m.* Papier absorbant assez résistant, à usages multiples. »
- essuie-verres** : (G.R.) « *n.m.* Torchon fin pour essuyer les verres. »
- essuie-vitre** : (G.R.) « *n.m.* Syn. de ESSUIE-GLACE. »
- essuie-voitures** : (TLF) « *n. m.* Chiffon servant à essuyer une voiture »
- étouffe-chrétien** : (G.R.) « *n.m.* Aliment, mets qui étouffe, très farineux, très épais. »
- étrangle-chien** : (Litt.) « *n. m.* La cynanque, plante, cynanchum acutum, L. (asclépiadées). »
- étrangle-loup** : (Litt.) « *n. m.* Un des noms vulgaires du paris quadrifolia, L. (smilacées), dite parisette, raisin de renard, herbe à Paris. »

– F –

- fai(t)-tout** : (G.R.) « *n.m.* Récipient (...) servant à différents usages en cuisine. »
- fainéant** : (G.R.) « *n. et adj.* 1. N. Personne qui ne veut rien faire. (...) 2. Adj. Paresseux. »
- ferme-bourse** : (Litt.) « *n. m.* Espèce de fermoir qui clôt l'entrée d'une bourse. »
- ferme-circuit** : (Litt.) « *n. m.* Terme de physique. Mécanisme destiné à fermer à volonté un circuit électrique. »
- ferre-mule** : (Litt.) « *adj.* Qui ferre la mule, qui se fait donner des pots-de-vin illicites. *C'est un serviteur malin, menteur et ferre-mule.* »
- fesse-cahier** : (G.L.) « *n.m.* Fam. Copiste qui gagne sa vie à faire des écritures. » [fesser : (Litt.) « Fesser, dans le sens de faire vite. »]
- fesse-cul** : (G.L.) « *n.m.* Nom usuel de l'arroche, ou pourpier de mer »
- fesse-maille** : (G.R.) « *n.m.* Avare, fesse-mathieu. » [fesser : (Litt.) « (...) fesser, dans le sens d'avaler vite » ; maille : « sorte de petite monnaie. »]
- fesse-mathieu** : (G.R.) « *n.m.* 1. Usurier sordide. 2. Avare.[Celui qui fesse, bat saint Mathieu, patron des changeurs, pour en tirer de l'argent.] »
- fesse-pinte** : (G.L.) « *n.m.* Pop. Buveur intrépide, ivrogne. »
- fixe-agrafe** : (G.L.) « *n.m.* Petit instrument employé par les agriculteurs pour fixer les agrafes qui maintiennent en place les plateaux des rayons mobiles. »
- fixe-bouchon** : (G.L.) « *n.m.* Petit appareil pour tenir fixé le bouchon d'une bouteille. »
- fixe-chapeau** : (G.L.) « *n.m.* Longue épingle permettant de fixer les chapeaux de femme sur la tête. »
- fixe-chaussette** : (G.R.) « *n.m.* Support-chaussette. »
- fixe-fruit** : (G.L.) « *n.m.* Coin en bois de constructeur en pisé. »
- fixe-longe** : (G.L.) « *n.m.* Sorte d'anneau disposé sur la mangeoire d'un cheval (...) de telle manière que la longe, à l'un des bouts de laquelle il y a un poids, glisse dans cet anneau. »
- fixe-point** : (G.L.) « *n.m.* Techn. Syn. de FIXE-FRUIT. »

- fouette-cul** : (Litt.) « *n. m.* Celui qui donnait le fouet dans les collèges. »
- fouette-merle** : (Litt.) « *n. m.* Voir FOUETTEUX. » [Fouetteux : (Litt.) « *n. m.* Un des noms vulgaires de l'émerillon (faucon esalon), dit aussi fouette-merle, ainsi dit parce qu'il fouette, poursuit les merles »]
- fouette-queue** : (Litt.) « *n. m.* Genre de reptiles sauriens. »
- fouille-merde** : (TLF) « *n. m.* Insecte coléoptère coprophage. Au fig., fam. Personne qui enquête sur des affaires douteuses. »
- foule-crapaud** : (Litt.) « *n. m.* Ancien nom de l'engoulevent. »
- fourre-buisson** : (Litt.) « *n. m.* Oiseau dit encore roi Bertaud, bérichon, ratillon, etc. c'est la motacille troglodyte de Gmelin, nommée parfois roitelet. »
- fourre-tout** : (G.R.) « *n. m.* 1. Pièce (...), placard, meuble où l'on fourre toute sorte de choses. (...) En emploi adjectif : *une immense armoire fourre-tout* (...) 2. (...) Sac de voyage souple et extensible. »
- frappe-main** : (G.L.) « *n. m.* Un des noms de la main chaude. » [main chaude : (Litt.) « (...) jeu où l'un des joueurs tient une main renversée sur son dos, et doit deviner celui qui frappe dedans. »]
- frappe-plaque** : (G.L.) « *n. m.* Plaque de fer, en usage chez les orfèvres pour donner le contour à une pièce. »
- fripe-lippe** : (Litt.) « *n. m.* Terme familier. Gourmand ou gourmet. » [friper : (Litt.) « 2° Gâter par usure » ; lippe : « lèvre inférieure. »].
- fripe-sauce** : (TLF) « *n. m., pop.* Goinfre, goulu, mauvais cuisinier. »
- frise-beurre** : (G. L.) « *n. m.* (...) Fourchette peline et à stries, pour faire des dessins sur le beurre ou en détacher des coquilles. »
- frise-poulet** : (TLF) « *n. m.* Synon. Fam. de cuisinier. »
- frotte-allumettes** : (TLF) « *n. m.* Instrument sur lequel on frotte une allumette pour l'enflammer. »
- frotte-manche** : (G.R.) « *n. m.* Vil flatteur. »
- frotte-nombril** : (TLF) « *n. m.* Fam. et trivial (...) Action de se frotter à une autre personne « nombril contre nombre. »
- frotte-parquet** : (TLF) « *n. m.* Danseur. »
- fume-cigare** : (G.R.) « *n. m.* Tube court au bout duquel on adapte un cigare pour le fumer. »
- fume-cigarette** : (G.R.) « *n. m.* Petit tube (...) au bout duquel on adapte une cigarette pour la fumer. »

– G –

- gagne-denier** : (G.R.) « *n. m.* Voir *gagne-petit*. » (G.L.) « *n. m.* (...) Se disait autrefois de certains commissionnaires que l'on payait à un denier par livre, dans les affaires où on les employait. »
- gagne-pain** : (G.R.) « *n. m.* Ce qui permet (métier, outil...) à quelqu'un de gagner sa vie. » (G.L.) « *n. m.* – Nom donné, au moyen âge, à des ouvriers ambulants dont on payait souvent l'ouvrage avec un morceau de pain. »
- garde-barrière** : (TLF) « *n. m. et f.* « Personne qui assure la sécurité à un passage à niveau en baissant les barrières avant le passage des trains. »

- garde-berceau** : (TLF) : *n.m.* « (hapax) Personne qui a la garde du berceau d'un nourrisson. »
- garde-bœuf** : (TLF) : *n. m.* « Héron d'Afrique et d'Asie tropicale qui se perche sur le dos des ruminants pour les débarrasser de leurs parasites. » [...] Synon. PIQUE-BŒUFS. »
- garde-bois** : (G.L.) « *n.m.* Agent chargé de garder les bois d'un domaine. »
- garde-bonnet** : (G.L.) « *n.m.* Coiffe de toile dont on recouvre les bonnets d'enfant, pour les conserver propres. »
- garde-boue** : (G.R.) « *n.m.* Bande de métal incurvée qui recouvre en partie la roue d'une bicyclette (...) et protège contre les éclaboussures. »
- garde-boutique** : (G.R.) « *n.m.* 1. Martin-pêcheur (dont on croyait que la dépouille, empaillée, préservait les étoffes des insectes.) 2. (...) Objet que le marchand ne peut pas vendre et qui reste en boutique. »
- garde-bras** : (G.R.) « *n.m.* Partie de l'armure qui protégeait l'épaule. »
- garde-but** : (G.R.) « *n.m.* Gardien de but. »
- garde-canal** : (G.L.) « *n.m.* Syn. de ECLUSIER. »
- garde-cendre(s)** : (G.R.) « *n.m.* Petite bande de métal que l'on place devant une cheminée pour empêcher les cendres ou les charbons de tomber dans la pièce. »
- garde-chaîne** : (G.R.) « *n.m.* 1. Mécanisme d'une montre destiné à empêcher la chaîne de se casser. 2. Enveloppe qui recouvre la chaîne d'une bicyclette. » (G.L.) « *n.m.* (...) Employé qui gardait une chaîne servant de barrière et tendue en travers d'une rue. »
- garde-charrue** : (G.L.) « *n.m.* Nom vulgaire de petits oiseaux, tel que le traquet motteux, parce qu'ils suivent la charrue pour dévorer les larves et les insectes mis au jour par le soc. »
- garde-chasse** : (TLF) « *n. m* « Garde chargé de surveiller un domaine de chasse veillant à la conservation du gibier qu'il contient. »
- garde-chef** : (TLF) « *n. m.* Synon. vielli de GARDE-CHASSE. »
- garde-chiourme** : (G.R.) « *n.m.* 1. Surveillant des forçats, de la chiourme, dans un bagne ou une galère. »
- garde-cierge** : (G.L.) « *n.m.* Boîte longue, servant anciennement à serrer les cierges. »
- garde-clefs** : (TLF) « *n. m.* Personne qui a la charge de garder les clés.»
- garde-col** : (G.R.) « *n.m.* 1. Partie tombante du chaperon, protégeant le cou et les épaules. 2. Rebord de l'épaulière. »
- garde-collet** : (G.L.) « *n.m.* Partie accessoire de l'épaulière des armures (...) consistant en une feuille d'acier relevée en muraille courbe sur l'épaule. (...) Cette saillie de l'épaulière servait à arrêter les coups qui auraient pu arriver jusqu'au cou. »
- garde-corde** : (G.L.) « *n.f.* Voir GARDE-CHAINE. » [corde : (Litt.) « (...) 8°. Terme d'horlogerie. Corde de montre, corde de boyau qu'on mettait autrefois aux montres (...) ; elle est aujourd'hui remplacée par une petite chaîne en acier. »]
- garde-corps** : (G.R.) « *n.m.* 1. Mar. Cordage tendu sur le pont d'un navire pour servir d'appui aux matelots. 2. Parapet établi pour empêcher de tomber d'un pont, d'un lieu élevé. »
- garde-côte(s)** : (G.L.) « *n.m.* Vaisseau de combat, armé pour la défense des côtes. // Petit bateau, chargé de la surveillance côtière de la pêche, etc. (...) – Adjectif (...) *Canonnières garde-côtes* – Pop. Seins maigres et plats. »

- garde-couche** : (G.L.) « *n.f.* Femme qui garde les femmes en couche. »
- garde-crotte** : (G.L.) « *n.m.* Bande de cuir (...) placée au-dessus des roues d'une voiture, ou d'une bicyclette, pour garantir de la crotte les personnes qui sont dans ou sur le véhicule. »
- garde-cuisse** : (G.L.) « *n.m.* Pièce d'armure, fixée à la selle pour garantir la cuisse. »
- garde-dos** : (G.L.) « *n.m.* Titre d'une grammaire si facile que les écoliers qui l'auraient ne seraient plus en danger d'être fessés. »
- garde-étalon** : (Litt.) « *n.m.* Agent de l'administration des haras, qui a la garde de l'étalon donné par l'État pour les haras et qui est chargé des détails de la monte, comme de présenter les étalons aux femelles, de faire exécuter la saillie. »
- garde-feu** : (G.R.) « *n.m.* 1. Grille (...) que l'on place devant une cheminée, pour se préserver des étincelles. 2. Sert, dans une presse typographique (...) à préserver les marges d'un livre de toute souillure. »
- garde-filet** : (G.L.) « *n.m.* Boîte de cuivre qui contient le fil à plomb »
- garde-flanc** : (TLF) « *n. m.* Soldat, corps de troupes chargé de défendre le flanc d'une armée. »
- garde-fou** : (G.R.) « *n.m.* Parapet placé au bord d'un fossé, d'un pont, d'un quai, d'une terrasse pour empêcher de tomber. »
- garde-fraisil** : (G.L.) « *n.m.* Plaque de fer qui entoure l'âtre d'une forge et retient le fraisil. »
- garde-frein** : (G.L.) « *n.m.* Agent de chemin de fer chargé de manœuvrer les freins à main d'un convoi. »
- garde-frontière(s)** : (TLF) « *n. m.* Personne chargée de garder des frontières. »
- garde-grève** : (G.L.) « *n.f.* Techn. Syn. de CHASSE-ROUE. »
- garde-infant** : (G.L.) « *n.m.* ou **garde-infante** *n.f.* Pièce de dessous du costume féminin (...) qui était un vaste bourrelet circulaire, placé autour des hanches, et sur quoi se bombaient les jupes au-dessous de la taille. »
- garde-jambe** : (G.L.) « *n.m.* Pièce accessoire de l'armure de joute (...) destinée à empêcher les jambes du cavalier joutant d'être froissées contre la barrière. »
- garde-jupe** : (G.L.) « *n.m.* Filet qui empêche robes et jupes de se prendre dans les rayons d'une roue de bicyclette. »
- garde-lait** : (G.L.) « *n.m.* Ustensile destiné à empêcher le lait de monter et de s'échapper de la casserole où on le fait bouillir. »
- garde-ligne** : (G.R.) « *n.m.* Agent de surveillance des voies ferrées. »
- garde-magasin** : (G.R.) « *n.m.* Employé chargé de garder un magasin. (...). Milit. Sous-officier chargé de surveiller les magasins d'un corps de troupe. »
- garde-magot** : (G.R.) « *n.m.* Argot. Garde-magasin »
- garde-main** : (G.R.) « *n.m.* 1. Partie de la garde d'une épée (...) qui sert à protéger la main. 2. Feuille que l'on met sous la main pour écrire, dessiner ou broder, afin de préserver le papier. 3. Pièce de bois fixée sur le canon d'une arme à feu, et qui sert à protéger la main de l'échauffement du canon. »
- garde-malade** : (TLF) « *n. m.* Personne qui garde les malades en leur donnant des soins élémentaires. »
- garde-manche** : (G.R.) « *n.m.* Manche mobile que l'on met pendant le travail pour préserver la manche de son vêtement. »

- garde-manège** : (TLF) « *n. m.* Soldat qui est chargé de garder une salle de manège. »
- garde-manger** : (G.R.) « *n.m.* 1. Pièce dans laquelle on place des aliments pour les conserver. 2. Petite armoire mobile (...) où l'on conserve des aliments. »
- garde-marge** : (G.L.) « *n.m.* Garniture en bois ou en carton, qui sert, dans une presse typographique (...) à préserver les marques d'un livre de toute souillure. »
- garde-marteau** : (TLF) « *n. m.* Employé responsable d'une certaine superficie de bois et à qui était confié le marteau destiné à marquer les arbres devant être abattus. »
- garde-ménagerie** : (Litt.) « *n. m.* Ancien terme de marine. Celui qui est chargé du soin des volailles et des bestiaux qui peuvent être dans un vaisseau. »
- garde-meuble** : (G.R.) « *n.m.* 1. Officier préposé à la garde des meubles du roi. (...) Lieu où l'on garde les meubles. »
- garde-mites** : (G.L.) « *n.m.* Arg. milit. Garde d'une magasin militaire. »
- garde-mots** : (TLF) « *n. m.* Répertoire, dictionnaire. »
- garde-nappe** : (G.R.) « *n.m.* Petit plateau d'osier, plaque de plastique ou pièce d'étoffe, que l'on place sous les assiettes, les plats, les bouteilles pour protéger la nappe. »
- garde-notes** : (G.R.) « *n.m.* 1. Notaire. (...) 2. Portefeuille. »
- garde-pêche** : (G.R.) « *n.m.* 1. Agent chargé de surveiller la pêche. 2. (...) Vedette garde-pêche : petite embarcation utilisée pour la surveillance des pêches côtières. (...) 3. Navire de guerre chargé d'une mission d'assistance et de protection des bateaux de pêche dans certaines régions éloignées de la métropole. »
- garde-pieds** : (TLF) « *n. m.* Dispositif destiné à protéger les pieds. »
- garde-pipe(s)** : (TLF) « *n. m.* Porte-pipe, boîtier contenant et protégeant une pipe »
- garde-place** : (TLF) « *n. m.* Petit cadre fixé au-dessus d'une place d'un compartiment de chemin de fer et contenant le nom de celui qui a réservé cette place. »
- garde-platine** : (Litt.) « *n. m.* Pièce d'étoffe ou de cuir qui couvre la platine d'un fusil. Pièce du métier à bas qui garantit les platines du contact de la presse. »
- garde-port** : (G.R.) « *n.m.* Personne qui reçoit et dispose les marchandises, dans un port fluvial. »
- garde-queue** : (G.R.) « *n.f.* Pièce du harnachement du cheval qui protégeait la racine de la queue. »
- garde-rats** : (G.R.) « *n.m.* Dispositif de protection (...) assujetti à une amarre pour empêcher les rats de monter à bord. »
- garde-reins** : (G.L.) « *n.m.* Partie de l'armure (...) protégeant le séant, et qu'on appelait aussi batte-cul. »
- garde-robe** : (G.R.) « *n.f.* 1. Chambre, armoire dans laquelle on range les robes, les vêtements. (...) 2. L'ensemble des vêtements d'une personne. 3. Service des officiers préposés à l'entretien des vêtements d'un roi, d'un prince. 4. Plante odorante (...) que l'on met dans le linge pour le parfumer et le protéger des mites. » (Litt.) « *n. m.* Tablier de toile que les femmes et les enfants portent pour conserver leurs vêtements. »
- garde-rôle** : (Litt.) « *n. m.* Celui qui gardait les rôles des offices de France, qui en tenait registre et qui en faisait sceller les provisions. »
- garde-roue** : (G.L.) « *n.m.* Carross. Syn. de GARDE-CROTTE. – Mar. Tambour qui entoure en partie les roues à palettes d'un bateau à vapeur. »

- garde-sacs** : (Litt.) « *n. m.* *Greffier garde-sacs*, officier qui était chargé de garder les sacs des procès. »
- garde-salle** : (Litt.) « *n. m.* Prévôt du maître dans une salle d'armes. »
- garde-scel** : (Litt.) « *n. m.* Officier préposé, dans les anciennes juridictions, pour sceller les expéditions. »
- garde-scellés** : (Litt.) « *n. m.* Homme commis pour garder des scellés. »
- garde-temps** : (TLF) « *n. m.* Instrument (sablier, chronomètre, horloge, etc.) qui indique le moment où a lieu un phénomène ou sa durée. »
- garde-vaisselle** : (Litt.) « *n. m.* Celui qui a la vaisselle du roi en sa garde. »
- garde-vente** : (Litt.) « *n. m.* Celui, dit aussi facteur, qu'un marchand de bois prépose à la garde et à l'exploitation des bois dont il s'est rendu adjudicataire. »
- garde-voie** : (TLF) « *n. m.* A- Employé de chemin de fer qui surveille une voie. B- Soldat qui est chargé de surveiller une voie ou un ouvrage d'art en temps de mobilisation. »
- garde-vue** : (TLF) « *n. m.* A- Cône tronqué placé au-dessus d'une lampe pour en rabattre la lumière au-dessus des yeux. Synon. abat-jour. B- Visière que l'on porte au-dessus des yeux pour les protéger de la lumière »
- gâte-bois** : (G.L.) « *n. m.* Fam. Celui qui gâte le bois ; mauvais menuisier.- Entom. Nom vulgaire d'un papillon dont la chenille creuse ses galeries dans divers arbres. »
- gâte-bourse** : (TLF) « *n. m.* Voleur »
- gâte-cuir** : (G.L.) « *n.m.* Celui qui gâte le cuir; mauvais cordonnier. »
- gâte-enfant** : (TLF) « *n. m.* Celui ou celle, qui par un excès d'indulgence, gâte un enfant. »
- gâte-fête** : (TLF) « *n.* Synon. de TROUBLE-FETE »
- gâte-fille(s)** : (TLF) « *n. m.* Celui qui pervertit les filles »
- gâte-maison** : (G.L.) « *n.m.* Domestique qui, aux yeux de ses camarades, en remplissant trop bien ses devoirs envers ses maîtres, gâte le service. »
- gâte-maison, gâte-ménage** : (TLF) « *n. m.* Domestique qui (aux yeux de ses camarades) gâte le service (en le faisant trop bien) » (Litt) « Etymologie : *Gâter, maison*, ainsi dit parce que le bon serviteur gâte le service pour ceux qui viendront après, en le faisant trop bien et en rendant difficiles les maîtres de la maison. »
- gâte-métier** : (G.R.) « *n.* Personne qui, dans son travail, pratique des prix trop bas, obligeant ses concurrents à le suivre. »
- gâte-papier** : (G.R.) « *n.m.* Mauvais écrivain ; copiste médiocre, employé aux écritures d'intelligence bornée. »
- gâte-pâte** : (G.L.) « *n.m.* Mauvais boulanger, mauvais pâtissier. »
- gâte-plâtre** : (TLF) « *n. m.* Ouvrier qui gâte le plâtre, mauvais maçon. »
- gâte-sauce** : (G.L.) « *n.m.* Marmiton. // Mauvais cuisinier. »
- gobe-baleine** : (TLF) « *n. m.* Personne qui admet des énormités. »
- gobe-bulle** : (TLF) « *n. m.* Dispositif, qui dans un compas de navigation, absorbe la bulle. »
- gobe-Dieu** : (G.L.) « *n.m.* Appellation ironique de ceux qui communient souvent. »
- gobe-Dumas** : (TLF) « *n. m.* Admirateur inconditionnel de Dumas. »
- gobe-goujons** : (TLF) « *n. m.* Mangeur de goujons, c'est-à-dire homme faisant maigre chère. »

- gobe-lune** : (TLF) « *n. m.* Synonyme de *gobe-mouches*. »
- gobe-mouche(s)** : (G.R.) « *n.m.* 1. Oiseau (...) se nourrissant de mouches. Plante dont les feuilles ou les fleurs retiennent les insectes. 2. Fig. et fam. Homme crédule, qui gobe toutes les nouvelles. (...) Adj. *Une admiration gobe-mouches*. »
- gobe-moucheron** : (Litt.) « *n. m.* Nom donné par Buffon (Oiseaux, t. VIII, p. 359) à un oiseau plus petit que le gobe-mouches. »
- gobe-or** : (TLF) « *n. m.* Homme cupide, avare »
- gobe-prune** : (G.L.) « *n.m.* Pop. Tailleur. » [prune : (G.R.) « Eau de vie de prunes »].
- gobe-sous** : (TLF) « *n. m.* Distributeur automatique, appareil à sous. »
- gobe-spectre** : (TLF) « *n. m.* Personne qui croit à l'existence des spectres, des fantômes. »
- gorge-fouille** : (Litt.) « *n. f.* Espèce de bec-de-cane dont l'extrémité du fer est recourbée et arrondie. »
- gratte-boësse**. (Litt) « *n.f.* Terme de doreur. Sorte de brosse servant à étendre un amalgame d'or et de mercure, et pour brosser les pièces de métal trop frappées du feu. Terme de monnayeur. Brosse à nettoyer les boutons d'essai. »
- gratte-ciel** : (G.R.) « *n.m.* 1.Immeuble à très nombreux étages, atteignant une grande hauteur. 2. Homme très grand. »
- gratte-couenne** : (G.L.) « *n.m.* Pop. Barbier. »
- gratte-cul** : (G.R.) « *n.m.* Fruit du rosier (...). REM. Selon Ménage, le nom viendrait de la plaisanterie populaire qui consistait à mettre dans le lit de la victime la bourre piquante qui garnit ce fruit. »
- gratte-dos** : (G.R.) « *n.m.* Baguette portant à l'une de ses extrémités une petite main d'os, d'ivoire, permettant de se gratter le dos. »
- gratte-fond** : (G.L.) « *n.m.* Grattoirs à dents de fer, dont les tailleurs de pierre se servent pour le ravalement des façades en pierre de taille. » [fond : (G.L.) « (...) Techn. (...) Première couche de peinture sur laquelle on en étend d'autres. »]
- gratte-menton** : (G.L.) « *n.m.* Barbier. »
- gratte-paille** : (G.R.) « *n.m.* Fauvette d'hiver. »
- gratte-papier** : (G.R.) « *n.m.* 1. Péj. Modeste employé, petit fonctionnaire chargé des écritures. 2. Mauvais écrivain. »
- gratte-pieds** : (G.R.) « *n.m.* Paillason ou grille métallique permettant de décrotter les chaussures. »
- grille-marron(s)** : (G.L.) « *n.m.* Boîte de tôle à double fond percé de trous, et munie d'un couvercle, pour faire rôtir les marrons. »
- grille-midi** : (G.L.) « *n.m.* Nom vulgaire de l'*helianthemum guttatum*. »
- grille-pain** : (G.R.) « *n.m.* Appareil sur lequel on grille des tranches de pain. »
- grippe-argent** : (G.L.) « *n.m.* Celui qui a l'habitude de gripper de l'argent, ou cherche à en gripper. »
- grippe-billet** : (TLF) « *n. m.fam.* et pop.Escroc, petit voleur. »
- grippe-chair** : (G.L.) « *n.m.* Agent de police, celui qui arrête les gens. »
- grippe-coquin** : (G.L.) « *n.m.* Piège pour saisir la main du voleur dans les poches. (...) // Agent de police, gendarme. »
- grippe-fromage** : (G.L.) « *n.m.* et *adj.* Qui grippe le fromage. »

grippe-liard : (TLF) « *n. m.* Avare »

grippe-monnaie : (TLF) « *n. m.* fam. et pop. Escroc, petit voleur. »

grippe-sol : (TLF) « *n. m.* Avare »

grippe-sou : (G.R.) « *n.m.* 1. Qui, moyennant une commission d'un sou par livre, touchait les rentes pour le compte de tiers. 2. Usurier. 3. (...) Personne avare qui économise sur tout et cherche à obtenir de l'argent par tous les moyens. *Adj. Il, elle est un peu grippe-sou.* »

guérit-tout : (G.R.) « *n.m.* Plante à nombreuses propriétés curatives. (...) Personne qui guérit tous les maux. »

guid(e)-eau : (G.R.) « *n.m.* Barrage fait de planches inclinées, pour diriger l'écoulement de l'eau. »

guide-âme : (TLF) « *n. m.* Ouvrage écrit pour guider, pour relever l'âme »

guide-âne : (G.R.) « *n.m.* 1. Petit livre, aide-mémoire contenant des instructions élémentaires pour guider les débutants dans un art, une profession. 2. (...) Transparent aidant à écrire droit. »

guide-anse : (TLF) « *n. m.* Accessoire de galvanocautère ou de diathermie permettant de donner à un fil métallique la forme d'une anse pour encercler et sectionner le pédicule d'une tumeur »

guide-chaîne : (TLF) « *n. m.* Dispositif qui, sur une scie, guide la chaîne. »

guide-chant(s) : (G.R.) « *n.m.* Petit harmonium portatif muni d'une soufflerie actionnée manuellement, et qui est utilisé pour soutenir la justesse des voix, dans les cours de chant choral »

guide-coke : (G.R.) « *n.m.* Appareil servant à guider le coke au sortir d'une chambre de distillation. »

guide-fil : (G.R.) « *n.m.* Petit appareil destiné à guider les fils sur les bobines des métiers à filer et des machines à coudre. »

guide-film : (TLF) « *n. m.* Dispositif(s) des appareils pour déterminer le chemin du film, pour le tenir dans le plan focal et pour empêcher qu'il soit endommagé »

guide-greffe : (G.R.) « *n.m.* Instrument qui permet de couper régulièrement les rameaux utilisés pour la greffe. »

guide-lame : (G.R.) « *n.m.* Pièce qui guide le mouvement de la lame tranchante dans une faucheuse. »

guide-lime : (G.R.) « *n.m.* Appareil pour limer droit. »

guide-main(s) : (G.L.) « *n.m.* Traverse de bois (...) que l'on place en avant du clavier d'un piano (...) pour maintenir le poignet de l'élève à la hauteur voulue dans les exercices du clavier. »

guide-poil : (G.L.) « *n.m.* Cadre en fer qui, dans certains métiers à faire les peluches, sert à régler la hauteur du poil. »

– H –

hache-écorce : (G.R.) « *n.m.* Machine utilisée pour hacher menu l'écorce du chêne. »

hache-fourrage : (G.R.) « *n.m.* Instrument utilisé pour hacher le fourrage. »

hache-légumes : (G.R.) « *n.m.* Instrument servant à couper menu des légumes. »

- hache-maïs** : (G.R.) « *n.m.* Instrument utilisé pour hacher le maïs vert. »
- hache-paille** : (G.R.) « *n.m.* Instrument servant à hacher la paille. »
- hache-sarment(s)** : (TLF) « *n. m.* Machine utilisée pour couper en morceaux les sarments de vigne »
- hache-viande** : (G.R.) « *n.m.* Instrument (...) servant à hacher la viande en menus fragments. »
- hale-avant** : (G.L.) « *n.m.* Mitaine de grosse toile dont se servent les pêcheurs. » [haler (Littré) : « 1° Terme de marine. Faire effort sur une corde attachée à un objet pour produire un effet voulu. »]
- hale-bas** : (G.L.) « *n.m.* Petit cordage sur lequel on hale pour amener un objet hissé (foc, voile d'étai, vergue, etc.), qui ne descend pas ou descend mal par son propre poids. »
- hale-boulines** : (Litt.) « *n.m.* Mauvais matelot (parce qu'il ne faut que de la force, sans habileté, pour haler les boulines) » [bouline (Littré) : « Terme de marine. Nom de longues cordes, qui tiennent la voile de biais, lorsqu'on fait route avec un vent de côté. »]
- hale-breü** : (G.L.) « *n.m.* Petit cordage passant par une poulie ou par une cosse et servant à hisser, sans grand effort, un objet quelconque. »
- hale-croc** : (Litt.) « *n.m.* Terme de pêche. Croc pour haler à bord le gros poisson. »
- hale-dedans** : (G.L.) « *n.m.* Syn. de HALE-A-BORD » [Hale-à-bord : « *n.m.* (...) Petit cordage de marine destiné à faire rentrer en dedans un objet que l'on hisse. »]
- hale-dehors** (DGLF) : « *n.m.* (Marine) Cordage pour haler le foc en dehors. »
- happe-bourse** : (G.L.) « *n.m.* Voleur à la tire. »
- happe-chair** : (Litt.) « *n. m.* Personne d'une excessive avidité. » (G.L.) « *n.m.* (...) Nom donné aux gens de police et de justice chargés d'arrêter les individus, de faire payer, de saisir. »
- happe-foie** : (Litt.) « *n.m.* Oiseau de mer très avide des foies de morue. »
- happe-lopin** : (TLF) « *n. m.* a) Chien âpre à la curée b) gourmand, fripon qui guette les morceaux pour les avaler c) Au fig. Personne avide. » [lopin : (Litt.) « 1° Morceau de quelque chose qui se mange, et, principalement, de viande. (...) 2° Par extension, morceau d'une chose quelconque. Il a eu un bon **lopin** dans cette succession. »]
- happelourde** : (G.L.) « *n. f.* 1. Class. Pierre fausse qui a l'éclat d'une pierre précieuse. (...) 2. Class. et fam. Personne d'aspect agréable, mais dépourvue d'esprit. »
- hausse-col** : (G.L.) 1. « *n.m.* I. 1. Autrefois. Pièce métallique qui protégeait la base du cou, les épaules et le haut de la poitrine des fantassins. (...) 2. Du XVIIe au XIXe., croissant de cuivre doré, orné d'un écusson d'argent, insigne des officiers d'infanterie en service ou en grande tenue. » II. « *n.m.* (...) Nom donné à quelques oiseaux-mouches à gorge dorée, bronzée ou noire, et à une alouette. »
- hausse-pied** : (_) « *n.m.* Ce qui fait lever le pied. 1. Marchepied. 2. Piège à loup. » (G.L.) « – Fauconn. Espèce de sacre, ainsi appelé à cause de l'habitude qu'il a de tenir un pied en l'air. »
- hausse-queue** : (G.R.) « *n.m.* Bergeronnette. »
- hoche(-)queue** : (G.R.) « *n.m.* Bergeronnette (cet oiseau remuant la queue en sautillant). »
- hochepied** : (G.L.) « *n.m.* Fauconn. Syn. de HAUSSE-PIED. » (Litt.) « *n. m.* 1° Terme de fauconnerie. Nom qu'on donne au premier des oiseaux qui attrape le héron dans son vol, ou qu'on jette seul après le héron pour le faire monter. 2° Pièce de fer qui s'ajuste

au manche de la bêche, près de la douille, et sur laquelle on pèse pour faire entrer l'outil dans les terrains compacts. » [hocher : (Litt.) « 1. Secouer, remuer. »].

hochepot : (TLF) « *n. m.* Ragoût à base de bœuf haché, cuit à petit feu sans eau avec des marrons et des navets, dans un plat de terre que l'on secoue temps à autre pour que le contenu n'attache pas. »

hoche-tête : (G.R.) à l'entrée 1. HOCHER « Qui hoche la tête (par hésitation, doute, air entendu...). »

hume-vent : (Litt.) « *n. m.* Celui qui erre de tous côtés et est exposé aux intempéries des saisons. »

– L –

lance-amarres : (G.R.) « *n.m.* Dispositif pour lancer les amarres. »

lance-balles : (G.R.) « *n.m.* Jouet à ressort, pour lancer des balles. »

lance-bombes : (G.R.) « *n.m.* Dispositif, engin conçu pour lancer des bombes. – En appos.(ou emploi adjectival) qui lance des bombes, qui est conçu pour lancer des bombes. »

lance-engins : (G.R.) « *n.m.* Dispositif militaire qui effectue le lancement de missiles (ou engins). – En appos. *Sous-marin lance-engins.* »

lance-flammes : (G.R.) « *n.m.* Engin de combat servant à projeter des liquides enflammés. »

lance-fusées : (G.R.) « *n.m.* Dispositif de guidage et de lancement de projectiles autopropulsés. (...) – En appos. Navire lance-fusées. »

lance-grenades : (G.R.) « *n.m.* Engin servant à lancer des grenades. »

lance-harpon : (G.R.) « *adj.* et *n.m.* Canon lance-harpon ou lance harpon : engin servant à lancer un harpon lourd. »

lance-mines : (G.R.) « *n.m.* Voir LANCE-BOMBES. »

lance-missiles : (G.R.) « *n.m.* Engin servant à lancer des missiles. – En appos. Des sous-marins nucléaires lance-missiles. »

lance-patates : (G.R.) « *n.m.* (...) à cause de la forme des projectiles. Fam. Lance-grenades projetant des grenades lacrymogènes. »

lance-pierre(s) : (G.R.) « *n.m.* Instrument (...) muni de deux élastiques reliés par une pochette de cuir où l'on place les pierres à lancer. »

lance-poudre : (G.L.) « *n.m.* Techn. Instrument (...) au moyen duquel on projette des poudres métalliques ou autres sur un objet à émailler, à souder, etc. »

lance-roquettes : (G.R.) « *n.m.* Sorte de long tube servant à lancer les roquettes. »

lance-satellite(s) : (G.R.) « *n.m.* Lanceur de satellites artificiels. »

lance-torpilles : (G.R.) « *n.m.* Dispositif (...) pour le lancement des torpilles.(...) En appos. *Tube lance-torpilles.* »

lave-dos : (G.R.) « *n.m.* Brosse à long manche pour se laver et se frictionner le dos. »

lave-glace : (G.R.) « *n.m.* Appareil qui envoie un jet d'eau sur le pare-brise et parfois sur la lunette arrière d'une automobile. »

lave-linge : (G.R.) « *n.m.* Machine à laver le linge. »

- lave-mains** : (G.R.) « *n.m.* Petit bassin où l'on se lave les mains; petit réservoir d'eau placé à l'entrée d'un réfectoire, etc. »
- lave-oreilles** : (G.L.) « *n.m.* Petite éponge (...) employée pour nettoyer l'intérieur des oreilles. »
- lave-phares** : (G.R.) « *n.m.* Dispositif analogue à l'essuie glace et au lave-glace, qui permet de nettoyer les phares d'une voiture en marche. »
- lave-pieds** : (G.L.) « *n.m.* Bassin circulaire portatif (...) dans lequel on se lave les pieds. »
- lave-pinceaux** : (G.L.) « *n.m.* Récipient (...) servant au nettoyage des pinceaux utilisés pour la peinture fine ou la gouache. »
- lave-pont** : (G.R.) « *n.m.* Balai-brosse à long manche pour laver le pont d'un navire. »
- lave-racines** : (G.L.) « *n.m.* Techn. Voir LAVEUR. » [laveur : « Techn. Appareil qu'on emploie pour nettoyer certaines racines et quelques tubercules. »].
- lave-tête** : (G.L.) « *n.m.* Récipient en tôle émaillée, monté sur un pied et dans lequel on se lave la tête, les cheveux. »
- lave-vaisselle** : (G.R.) « *n.m.* Machine à laver la vaisselle. »
- lave-vitre** : (G.R.) « *n.m.* Appareil destiné à nettoyer les vitres, vitrages. »
- lèche-bottes** : (G.R.) « *n.* Personne qui flatte bassement. »
- lèche-carreaux** : (G.R.) « *n.m.* Fam. Syn. de LECHE-VITRINES. »
- lèche-cul** : (G.R.) « *n.et adj.* Vulg. Personne qui flagorne servilement. »
- lèche-doigts (à)** : (G.R.) « *loc.adv.* 1. En quantité à peine suffisante pour lécher ce qui reste sur les doigts. »
- lèche-pattes** : (Litt.) « *n. m.* Nom que Buffon a quelquefois donné au paresseux. »
- lèche-pied** : (TLF) « *n. m.* Littér. Synon. de LECHE-BOTTES. »
- lèche-vitrines** : (G.R.) « *n.m.* Fam. Action de « lécher les vitrines », de flâner en regardant les étalages. »
- lèse-humanité (crime de)** : (TLF) « Atteinte à la nature humaine. »
- lèse-majesté (crime de)** : (TLF) « *n.f.* A- Droit ancien. Atteinte grave à la personne du souverain ou de la descendance royale, qui était punie de mort et entraînait la confiscation des biens du coupable. »
- lèse-nation (crime de)** : (TLF) « Atteinte aux intérêts de la nation. »
- lèse-patrie (crime de)** : (TLF) « Atteinte aux intérêts de la patrie. »
- lèse-religion (crime de)** : (TLF) « Atteinte aux dogmes et aux croyances professées par une religion. »
- lève-blocs** : (G.R.) « *adj.* Chariot lève-blocs. → Bardeur, 2. » [bardeur : « (...) Chariot servant au transport de blocs. »]
- lève-cadre** : (G.L.) « *n.m.* Apic. Outil dont se servent les apiculteurs pour enlever des ruches les cadres où les abeilles ont établi leurs rayons de cire et de miel. »
- lève-cul (à)** : (G.R.) « *loc.adv.* (...) En se levant (d'une place assise). Jouer à lève-cul, celui qui perd se levant et étant remplacé. »
- lève-gazon** : (G.L.) « *n.m.* Hortic. Outil qui sert à enlever, à détacher du sol les bandes de gazon qu'on avait préalablement coupées latéralement. »

- lève-glaces** : (G.R.) «*n.m.* Dispositif commandant l'ouverture et la fermeture des glaces d'une voiture. »
- lève-ligne** : (TLF) «*n. m.* Petit outil indispensable pour composer du texte plein, sans interligne »
- lève-nez** : (Litt.) «*n.m.* Un écolier étourdi, inattentif, qui n'a jamais le nez sur sa besogne. »
- lève-pieds** : (TLF) «*n. m. arg.* Escalier, échelle. »
- lève-rames** : (TLF) «*loc.verb.* Mar.Commandement réglementaire dans une embarcation à l'aviron, pour ordonner de sortir de l'eau les pelles des avirons et de les maintenir à plat, alignées horizontalement. »
- lève-roue** : (G.L.) «*n.m.* Sorte de cric à levier, dont font usage les carrossiers pour soulever des voitures et enlever les roues. »
- lève-sole** : (G.L.) «*n.f.* Art vétér. Syn. de RAINETTE. » [rainette : «(...) – Techn. et art vétér. Sorte de couteau à extrê mité repliée, constituant une gorge coupante et qui sert à tailler le sabot du cheval. »] [sole : (G.L.) «← Art vétér.Plaque cornée formant le dessous du sabot d'un animal (cheval, âne, cerf, etc.) »]
- lève-vitres** : (G.R.) «*n.m.* Voir LEVE-GLACES. »
- licol** : (G.R.) « Voir LICOU. »
- licou** : (G.R.) «*n.m.* 1. Pièce de harnais, lien de cuir (...) ou de corde qu'on met autour du cou des bêtes de somme pour les attacher, les mener. »

– M –

- mâche-bouchon(s)** : (G.R.) «*n.m.* Appareil avec lequel on comprime les bouchons pour faciliter le bouchage des bouteilles. »
- mâche-dru** : (G.L.) «*n. et adj.* Pop.Se dit de quelqu'un qui est grand mangeur. »
- mâchefer** : (Litt.) «*n. m.* S'est dit figurément pour fanfaron, celui qui se fait fort de mâcher le fer. 1° Scorie qui sort du fer soumis à la forge, au fourneau, ou battu rouge sur l'enclume. 2° Nom donné aux matières que les plombiers raffineurs retirent de leur creuset. »
- mâche-laurier** : (G.R.) «*n.m.* Celui qui cherche la gloire poétique. »
- mange-disque(s)** : (G.R.) «*n.m.* Appareil de reproduction sonore, qui joue un disque microsillon 45 tours introduit par une fente. »
- mange-mil** : (G.R.) «*n.m.* Passereau mangeur de graines. »
- mange-tout** : (G.R.) «*n.m.* I. (...) Celui qui mange, dissipe tout son bien. (...) II.(...) ; aussi mangetout). (...) Variété de pois, de haricots, dont on mange la cosse avec la graine. » (G.L.) « (...) Adj. : *Pois mange-tout.* »
- mate(-)faim** : «*n.m.* Galette, crêpe épaisse, etc. »
- mêle-tout** : (G.R.) «*n.m.* Personne qui touche à tout. (...) – Personne qui se mêle de tout. »
- mire-jalon** : (G.L.) «*n.m.* Dans les chemins de fer, plaque carrée ou planche horizontale peinte en damier blanc et rouge, et destinée à servir de point de repère soit pour la manœuvre, soit pour le nivellement. »
- mire-oeufs** : (G.R.) «*n.m.* Appareil pour mirer les oeufs. »
- monte-acide** : (TLF) «*n. m.* Pompe et canalisation pour faire circuler une liqueur acide, par exemple de la base du Glover au sommet du Gay-Lussac [...] »

- monte-charge** : (G.R.) « *n.m.* Appareil servant à monter des marchandises, des fardeaux d'un étage à l'autre. »
- monte-courrier** : (G.R.) « *n.m.* Dispositif permettant de distribuer le courrier dans les étages (notamment, dans les grands immeubles de bureaux). »
- monte-courroie** : (TLF) « *n. m.* Fourche au moyen de laquelle on passe sur les poulies les courroies qu'elles doivent supporter »
- monte-escalier** : (G.L.) « *n.m.* Appareil que l'on installe dans une cage d'escalier dont la disposition est telle qu'on ne peut avoir recours à un ascenseur ordinaire. »
- monte-escarille** : (TLF) « *n.m.* Machine servant à hisser les cendres de la chaufferie ».[**escarille** : (Litt.) « *n. f.* Portion de houille qui, ayant échappé à la combustion, reste mêlée avec des cendres. »]
- monte-foin** : (TLF) « *n. m.* Appareil élévateur permettant d'engranger le foin »
- monte-fûts** : (G.L.) « *n.m.* Dispositif comportant des berceaux de forme appropriée, destiné à la manutention des fûts entre des locaux situés à des étages différents. »
- monte-glace** : (G.R.) « *n.m.* système servant à lever ou à baisser les glaces dans une automobile. »
- monte-jus** : (G.L.) « *n.m.* Dans les raffineries de sucre. Appareil qui (...) sert à élever les liquides sucrés. »
- monte-livres** : (TLF) « *n. m.* Petit monte-charge, manuel ou électrique, qui sert à faire monter ou descendre d'un plancher à l'autre les livres ou autres documents d'une bibliothèque. Synon. monte-lettres, monte-paquets »
- monte-matériaux** : (G.L.) « *n.m.* Dispositif utilisé dans la construction des bâtiments comportant une plate-forme ou une benne guidée par une charpente verticale et levée au moyen d'un treuil »
- monte-ordures** : (G.L.) « *n.m.* Appareil adapté à l'arrière d'une voiture destinée au transport des ordures ménagères et qui permet de hisser les boîtes métalliques qui les renferment sur la voiture où elles se déversent. »
- monte-paille** : (TLF) « *n. m.* Voir MONTE-FOIN »
- monte-pains** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de monte-charge servant, dans les raffineries de sucre, à faire passer les pains de l'empli dans les greniers. »
- monte-pente** : (G.R.) « *n.m.* Rare. Voir REMONTE-PENTE. »
- monte-plat(s)** : (G.R.) « *n.m.* Petit monte-charge qui sert à faire monter ou descendre les plats de la cuisine à la salle à manger. »
- monte-ressort** : (G.L.) « *n.m.* Instrument (...) qu'emploient les arquebusiers pour remonter les ressorts d'une batterie de fusil. (TLF) » *n. m.* Outil qui sert à monter et démonter les pièces d'un fusil. »
- monte-sac(s)** : (G.R.) « *n.m.* Appareil de levage employé dans les docks, pour monter les sacs. »
- mouille-bouche** : (TLF) « *n.f.* (*Poire de*) *mouille-bouche*. Variété de poire fondante. »
- mouille-étiquette** : (TLF) « *n. m.* synon. MOUILLEUR » [**mouilleur** : « Petit appareil muni d'un cylindre de caoutchouc ou d'une petite éponge et servant à humecter le dos des étiquettes, des enveloppes ou des timbres-poste que l'on désire coller. »]

– N –

nègue-chien : (Litt.) « *n. m.* Petit bateau pour chasser les gibiers d'eau. **Étymologie** : *Néguer*, forme provinciale de *noyer*, et *chien*, à cause du danger de se noyer que l'on court dans ces expéditions. »

– O –

ouvre-appétit : (TLF) « *n. m.* Plat destiné à ouvrir l'appétit. »

ouvre-boîte(s) : (G.R.) « *n.m.* Instrument coupant servant à ouvrir les boîtes de conserves. »

ouvre-bouche : (TLF) « *n. m. chir.* Instrument destiné à maintenir ouverte la bouche d'un patient lors d'une opération »

ouvre-bouteille(s) : (G.R.) « *n.m.* Instrument servant à ouvrir les bouteilles capsulées. »

ouvre-coque : (TLF) « *n. m.* Appareil destiné à trancher la coquille des œufs à la coque »

ouvre-gant(s) : (G.R.) « *n.m.* Instrument (...) servant à assouplir le cuir et écarter les doigts d'un gant. »

ouvre-huître(s) : (G.R.) « *n.m.* Couteau spécial ou instrument servant à ouvrir les huîtres. »

ouvre-lettres : (TLF) « *n. m.* Instrument généralement constitué d'une lame munie d'un manche, destiné à ouvrir les lettres. »

ouvre-manchettes : (G.L.) « *n.m.* Instrument servant à élargir les manchettes ou bandes de caoutchouc qui terminent les manches de certains scaphandres, afin que le plongeur y passe les mains. »

ouvre-œil : (TLF) « *n. m.* Chose qui est susceptible d'éveiller. »

ouvre-route : (TLF) « *n. m.* Cycliste qui ouvre la route pour un de ses coéquipiers. »

ouvre-tout : (TLF) « *n. m.* Appareil destiné à ouvrir divers emballages alimentaires. »

– P –

pare-avalanches : (G.R.) « *n.m.* Construction très robuste contre les avalanches. »

pare-balles : (G.R.) « *n.m.* Plaque de protection contre les balles. *Adj.* Qui protège des balles (dispositif; vêtement) *Gilet pare-balles.* »

pare-boue : (G.R.) « *n.m.* Dispositif qui empêche les projections de boue. »

pare-brise : (G.R.) « *n.m.* Paroi transparente à l'avant d'un véhicule (...) pour protéger les occupants de l'air, du vent. »

pare-cendres : (G.L.) : « *n.m.* Pièce inclinée servant à diriger les cendres vers le cendrier, dans des appareils de chauffage à combustibles solides. »

pare-chocs : (G.R.) « *n.m.* Garniture placée à l'avant et à l'arrière d'un véhicule (...) et destinée à amortir les chocs. »

pare-clous : (TLF) « *n. m.* Bande de matériau résistant placée à l'intérieur des pneumatiques et destinée à protéger la chambre à air des clous qui crèvent le revêtement extérieur des pneus. »

pare-éclats : « *n.m.* Fortif. Abri, masse de terre (sur un parapet, une tranchée) destiné à protéger des éclats (d'obus, de bombe). »

- pare-étincelles** : (G.R.) « *n.m.* Ecran que l'on place devant une cheminée d'appartement. »
- pare-étoupilles** : (G.L.) « *n.m.* Pièce de mécanisme de fermeture de culasse des canons, ayant pour objet de protéger les servants contre le choc éventuel des étoupilles. »
- pare-feu** : (G.R.) « *n.m.* Appareil ou dispositif de protection contre la propagation du feu, des incendies. »
- pare-feuille** : (Litt.) « *n. f.* Traverse qui maintient au dehors les planches dont se compose un moulin à pisé. »
- pare-flamme** : (G.R.) « *adj.* Qui est ininflammable, n'émet aucun gaz inflammable et est étanche aux flammes (d'un dispositif, d'un élément). »
- pare-fumée** : (G.R.) « *n.m.* Dispositif canalisant et absorbant la fumée. »
- pare-neige** : (G.R.) « *n.m.* Synonyme de PARAVALANCHE. »
- pare-pied** : (G.L.) « *n.m.* Mar. Planchette recouverte de tôle, placée au pied des cuisines, pour éviter que les escarbilles et le charbon ne soient entraînés sur le pont. »
- pare-pierres** : (G.R.) « *n.m.* Grille métallique protégeant les phares, le radiateur, etc. (d'une voiture). »
- pare-poussière** : (G.R.) « *n.m.* Grand manteau utilisé autre fois par les automobilistes, quand les voitures étaient ouvertes. »
- pare-soleil** : (G.R.) « *n.m.* Ecran protégeant des rayons du soleil (...). Appos. *Rideaux pare-soleil.* »
- pare-vent** : (G.L.) *n.m.* Plaque protégeant du vent un réchaud de camping. »
- pass(e)-avant** : (G.R.) « *n.m.* 1. Dr., comm. Document descriptif, permis de circulation autorisant à transporter une marchandise (...) qui est soumise aux droits (...) mais qui bénéficie d'une circulation en franchise. 2. Mar. Partie du pont supérieur qui sert de passage entre l'avant et l'arrière du navire. »
- passé-âge** : (G.L.) « *n.m.* Dr. anc. Acte par lequel un juge déclarait qu'il était de notoriété qu'une personne avait atteint la majorité coutumière. »
- passé-appareil** : (G.L.) « *n.m.* Mar. Cordage servant à soulever et introduire les garants des calornes et autres fortes poulies dans les réas. »
- passé-balle** : (G.R.) « *n.m.* Planche percée de trous d'un diamètre déterminé, servant à calibrer des balles. »
- passé-bande** : (G.R.) « *adj.* Se dit d'un dispositif électrique (filtre qui ne laisse passer qu'une bande de fréquence). »
- passé-bas** : (G.R.) « *adj.* *Filtre passé-bas*, qui ne laisse passer que les basses fréquences. »
- passé-billot** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de poinçon (...) dont font usage les bourreliers pour leur ouvrage. » [billot : (G.L.) « (...) – Art. vét. Mors de bois enduit de substances médicamenteuses, que l'on met aux chevaux privés d'appétit.]
- passé-bleu** : (Litt.) « *n.m.* Espèce de moineau bleu de Cayenne. »
- passé-bombe** : (G.L.) « *n.m.* Lunette à deux poignées, servant à vérifier le calibre des bombes. »
- passé-bouillon** : (TLF) « *n.m.* Passoire métallique que l'on utilise pour débarrasser un bouillon de la graisse figée et des débris de viande et de légumes qu'il contient. »
- passé-boule(s)** : (G.R.) « *n.m.* Jeu d'adresse fait d'un panneau représentant une tête grotesque à la bouche percée d'un trou destiné à recevoir les boules des joueurs. »
- passé-boulet** : (G.L.) « *n.m.* Lunette servant à vérifier le calibre des boulets. »

- pas**se-bras : (TLF) « *n. m.* [dans un vêtement] Ouverture par laquelle on peut passer les bras. »
- pas**se-canal : (G.L.) « *n.m.* Bateau avec lequel on peut passer ou traverser un canal. »
- pas**se-carreau : (G.R.) « *n.m.* Planche à bouts arrondis que le tailleur passe sous le vêtement qu'il repasse au carreau. » (G.L.) « *n.m.* – Théâtr. Pitre qui joue un rôle de tailleur sur les scènes foraines. » [carreau : « (...) Fer à repasser des-tailleurs. »]
- pas**se-cheval : (G.L.) « *n.m.* Espèce de petit bac destiné à passer un cheval d'un bord de la rivière à l'autre. »
- pas**se-chevron : (G.R.) « *n.m.* Outil de couvreur, formé d'un crochet à pointe. »
- pas**se-Cicéron : (G.L.) « *n.m.* Orateur plus éloquent que Cicéron. »
- pas**se-citadelle : (G.L.) « *n.f.* Variété de tulipe. »
- pas**se-colère : (G.L.) « *n.m.* Personne, objet sur lequel on passe sa colère. »
- pas**se-collet : (G.L.) « *n.m.* Crochet servant à passer les collets dans leur planche, lors du montage du métier à la Jacquard ou d'une mécanique armure. »
- pas**se-Colmar : (G.L.) « *n.m.* Variété de poire (...) sucrée et très juteuse (...).[colmar : (G.L.) « (...) Variété de poire au couteau. »]
- pas**se-corde : (G.R.) « *n.m.* Instrument à tige cylindrique munie d'un oeil pour passer les cordes, les lanières dans une matière épaisse. »
- pas**se-cordon : (G.L.) « *n.m.* Syn. de PASSE-LACET. »
- pas**se-coude : (G.L.) « *n.m.* Gant long qui monte jusqu'au-dessus du coude. »
- pas**se-couloir : (TLF) « *n.m.* Vêtement sans manches, court et ample, petite cape que l'on pose sur les épaules pour se garantir du froid. »
- pas**se-coupe : (G.L.) « *n.m.* Opération qu'exécutent les tricheurs, aux différents jeux de cartes, pour fausser la coupe, et qui consiste, quand le donneur a ramassé les deux paquets, à faire passer invisiblement le paquet inférieur sur le paquet supérieur. »
- pas**se-crassane : (TLF) « *n.f.* Variété de poire (...) estimée supérieure en fondant au parfum à la bergamote dite *crassane*. »
- pas**se-cric(k) : (TLF) « *n.m.* arg. pop. Synon. de PASSEPORT. »
- pas**se-dix : (G.L.) « *n.m.* Jeu de dés (...) qui est ainsi appelé parce que son coup unique consiste à dépasser le nombre dix. »
- pas**se-droit : (G.R.) « *n.m.* 1. Faveur, grâce, privilège qu'on accorde à qqn contre le droit. »
- pas**se-fil : (TLF) « *n.m.* Instrument destiné à passer un fil de ligature autour d'un vaisseau ou d'une diaphyse. »
- pas**se-film : (TLF) « Synon. de COULOIR. »
- pas**se-filure : (G.L.) « *n.m.* Reprise perdue dans l'épaisseur de l'étoffe. »
- pas**se-fleur : (G.R.) « *n.f.* Variété d'anémone. » (Litt.) « (...) ainsi dit parce qu'il dépasse les autres fleurs. »
- pas**se-frontière : (TLF) « rare, littér. *Un pauvre gueux de fraudeur et passe-frontière.* »
- pas**se-garde : (Litt.) « *n. f.* Saillie des épaulières, disposée de manière à former une sorte de colleret ; se trouve dans les armures de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe. On disait aussi garde-collet. »
- pas**se-gargot : (G.L.) « *n.m.* Sorte de passoire de forme allongée, employée pour passer certaines viandes pilées. »

- passe-grand** : (G.L.) « *n.m.* Nom donné, par les mégissiers et les gantiers, aux peaux qui sont assez grandes pour qu'on puisse y tailler trois gants. » (TLF) « *adj.* [En parlant d'un objet, d'un tissu.] Dont la largeur dépasse les dimensions courantes. »
- passe-lacet** : (TLF) « *n.m.* Grosse aiguille (...) avec laquelle on fait passer un lacet. »
- passe-lait** : (G.R.) « *n.m.* Appareil utilisé pour passer le lait. »
- passe-lance** : (Litt.) « *arg. pop.* Synonyme de BATEAU »
- passe-lien** : (G.R.) « *n.m.* Instrument servant à passer, à conduire une substance souple. »
- passe-lit** : (G.L.) « *n.m.* Construction qu'on élevait autrefois pour franchir les passes de certains cours d'eau. »
- passe-main** (TLF) « Cordelière, ruban replié en forme d'anse, fixé au manche d'un parapluie et permettant de porter celui-ci au bras lorsqu'il est fermé. »
- passe-montagne** : (G.R.) « *n.m.* Coiffure de tricot qui enveloppe complètement la tête et le cou. »
- passe-muraille** : (G.R.) « *n.m.* personne qui aurait la faculté de passer à travers les murs (...). – *Adj.* *Ce couple de casseurs passe-muraille.* »
- passe-muscat** : (TLF) « *n.m.* Variété de raisin muscat. »
- passe-parole** : (G.L.) « *n.m.* Milit. Ordre donné en tête d'une troupe, et que l'on fait passer jusqu'au dernier homme. »
- passe-peinture** : (G.L.) « *n.m.* Bot. Nom vulgaire de la saxifrage ombreuse, à cause de la beauté de ses couleurs. »
- passe-perle** : (G.L.) « *n.m.* Fil de fer très fin, qui sert à faire des cartes. »
- passe-pied** : (G.L.) « *n.m.* Danse vive (...). (Les pieds des danseurs se croisaient et s'entre-croisaient en glissant; d'où le nom de passe-pied.) » (G.R.) « 2. Passage destiné aux piétons, au-dessus d'un barrage. »
- passe-pierre** : (G.R.) « *n.m.* ou *f.* Plante ombellifère, dite aussi perce-pierre. »
- passe-plat(s)** : (G.R.) « *n.m.* Guichet pour passer les plats, les assiettes (entre une cuisine et une salle à manger, une salle de restaurant, etc.). »
- passe-poil** : (TLF) « *n. m.* Liseré, bande étroite de tissu ou de cuir qui borde certaines parties d'un vêtement ou les coutures, de manière à former une garniture en relief. »
- passe-pomme** : (TLF) « *n.f.* Variété de pomme très précoce et bonne pour la table. »
- pasport** : (G.R.) « *n.m.* 1. Pièce délivrée à une personne pour lui permettre de voyager librement. 2. Permis de naviguer-accordé à un navire. » (TLF) « *Étymo. et Hist. Comp.* De l'élém. *Passé* et de *port* au sens de « passage, issue. »
- passe-purée** : (G.R.) « *n.m.* Voir PRESSE-PUREE. »
- passe-rage** : (G.R.) « *n.f.* Plante (...) scientifiquement appelée lepidium, herbacée, annuelle ou vivace. (...) La passeraie était considérée comme un remède contre la rage. »
- passe-rivière** : (G.R.) « *n.m.* Corde fixée à un support (arbre, portique...) et servant à franchir des obstacles. »
- passe-Robespierre** : (TLF) « *Littér.* Personne plus intransigeante que Robespierre. »
- passe-rose** : (G.R.) « *n.f.* Rose trémière. »
- passe-rosée** : (G.L.) « *n.f.* Hortic. Variété de tulipe. »
- passe-satin** : (G.L.) « *n.m.* Bot. Nom vulgaire de la lunaire bisannuelle. » [lunaire : (G.L.) « (...) on leur donne aussi le nom de (...) satin blanc, etc. »]

- passee-sauce** : (G.L.) «*n.m.* Passoire très allongée, servant pour passer et éclaircir les sauces. »
- passee-singe** : (TLF) «*n.m.* arg, pop. Personne qui dépasse le singe en malice. »
- passee-soie** : (N L.I.) «*n.f.* Lame de fer percée de trous par lesquels on fait passer la soie à mesure qu'elle s'étend sur les aiguilles du métier à bas. »
- passee-temps** : (G.R.) «*n.m.* Ce qui fait passer agréablement le temps. »
- passee-thé** : (G.R.) «*n.m.* Petite passoire à thé. »
- passee-tout** : (TLF) «*adj.* *Filtre passee-tout.* Filtre ayant un affaiblissement nul à toutes les fréquences. »
- passee-velours** : (G.R.) «*n.m.* Amarante. » ((G.L.) « (...) fleur (...) d'un rouge pourpre velouté. »
- passee-vin** : (G.L.) «*n.m.* Instrument qui sert à faire passer une liqueur à travers une autre plus lourde, sans les mêler l'une à l'autre. »
- passee-violet** : (G.L.) «*n.m.* Couleur que le fer ou l'acier acquiert sous l'influence d'un certain degré de chaleur. »
- passee-vogue** : (G.L.) «*n.f.* Mar. anc. Commandement aux rameurs des galères de faire force de rames. » [**vogue** : (Litt.) « (...) Ancien terme de marine. Allure d'un bâtiment à rames. Avoir de la vogue : bien marcher. »]
- passee-vue(s)** : (G.R.) «*n.m.* Dispositif permettant d'amener successivement des vues (diapositives, etc.) devant la fenêtre d'un projecteur. (...) – Appos. *Panier passee-vues*, contenant de nombreuses vues. »
- peigne-cul** : (G.R.) «*n.m.* Fam. péj. Personne médiocre (...) ; homme de peu, minable. – Rare au *f.* (...) Syn. : PEIGNE-ZIZI »
- peigne-zizi** : voir FEIGNE-CUL.
- perce-bois** : (G.R.) «*n.m.* Insecte qui attaque le bois. »
- perce-bosse** «*n.m.* Bot. Nom vulgaire de la lysimaque commune. » [**lysimaque** : (G.L.) « (...) elles sont vulnérables. »]
- perce-bouchon** : (G.R.) «*n.m.* Appareil de laboratoire (notamment de chimie) utilisé pour percer les bouchons (de liège, de caoutchouc). »
- perce-bourdon** : (G.L.) «*n.m.* Outil de luthier, servant à percer les bourdons d'un instrument. »
- perce-brume** : (TLF) «*n. m.* arg. 1. Captif qui sert, par une ascension préparatoire, à tâter les conditions atmosphériques, notamment la visibilité. 2. Observateur faisant son ascension, d'ordinaire jeune officier ou sous officier, souvent artilleur, candidat élève-observateur. »
- perce-carte** : (G.R.) «*n.m.* Appareil permettant de montrer qu'une étincelle électrique peut traverser un carton. »
- perce-chaussée** (Litt.) «*n. m.* Taret naval, mollusque qui a souvent causé de grands ravages aux digues de la Hollande, et dès lors aussi à des chaussées. »
- perce-crâne** : (G.L.) «*n.m.* Chir. Instrument avec lequel on divise le crâne du fœtus mort, afin de hâter son expulsion. »
- perce-feuille** : (G.L.) «*n.f.* Bot. Nom vulgaire d'une ombellifère qui passe pour astringente et vulnérable. »

- perce-forêt** : (G.L.) «*n.m.* Fam. Chasseur déterminé. » (Litt.) «*n. m.* Celui qui perce les forêts, un chasseur déterminé. »
- perce-langue** : (G.L.) «*n.m.* Pathol.et art vétér. Nom vulgaire du glossanthrax ou charbon siègeant à la langue. »
- perce-lettre** : (G.L.) «*n.m.* Sorte de poinçon dont on se servait autrefois pour percer les lettres et y passer un cordon au bout duquel on mettait la cire et le cachet. »
- perce-maille** : (TLF) «*n.m.* forte dague en usage du XIVE au XVIe dont la pointe était renforcée pour percer les hauberts de mailles. »
- perce-membrane** : (G.L.) «*n.m.* Instrument de chirurgie servant à percer les membranes du foetus pendant l'accouchement. »
- perce-meule** : (G.R.) «*n.m.* Ciseau à froid utilisé pour percer un trou au centre d'une meule. »
- perce-mousse** : (G.L.) «*n.f.* Bot. Nom vulgaire du polytric commun. » [**polytric** : (G.L.) « (...) sont des mousses à tiges dressées »].
- perce-muraille** : (G.R.) «*n.f.* Pariétaire » [**pariétaire** : Plante herbacée (...) qui pousse (...) particulièrement sur les ruines, les murs, d'où ses noms courants de casse-pierre, (...), perce muraille. »]
- perce-neige** : (TLF) «*n.f.* ou *n.m.* Plante (...), à fleur blanche en forme de clochette, qui fleurit en février, quand la terre est encore sous la neige. »
- perce-oreille** : (G.R.) «*n.m.* Insecte dont l'abdomen porte un appendice en forme de pince. »
- perce-pierre** : (G.R.) «*n.f.* Plante vivant sur les rochers ou les murs. Spécialt.Saxifrage. » (TLF) Plante ombellifère commune qui pousse sur les murs, les rochers. »
- perce-pot** : (Litt.) «*n. m.* Nom donné, en Normandie, à la sittelle d'Europe, parce que cet oiseau s'établit quelquefois dans le trou abandonné d'un pic, et que, si l'ouverture en est trop grande, il la rétrécit avec de la terre grasse, en sorte que cette retraite a l'apparence d'un pot percé ou au moins torché. »
- perce-roche** : (Litt.) «*n.f.* Térébelle. »
- perce-ronde** : (G.L.) «*n.f.* Compas dont se servent les fabricants de cribles. »
- perce-terre** : (G.L.) «*n.m.* Bot. Nom vulgaire du nostoc. » [**nostoc** : « Genre d'algues »]
- perce-verre** : (TLF) «*n. m.* Appareil de physique pour montrer l'action d'une étincelle électrique sur le verre. »
- perd-fluide** : (G.R.) «*n.m.* Conducteur souterrain d'un paratonnerre, relié à la prise de terre. »
- pèse-acide** : (G.R.) «*n.m.* Aréomètre pour mesurer la densité d'une solution acide. »
- pèse-alcool** : (G.R.) «*n.m.* Voir Alcoomètre. » [**alcoomètre** : « Densimètre (...) destiné à mesurer la teneur des liquides en alcool éthylique. »]
- pèse-bébé** : (G.R.) «*n.m.* Balance (...) dont l'un des plateaux (...) est disposé de manière à pouvoir recevoir un bébé. »
- pèse-esprit** : (G.R.) «*n.m.* Aréomètre destiné à évaluer la densité des spiritueux. »
- pèse-gouttes** : (TLF) « rare, Synon. COMPTE-GOUTTES »
- pèse-grains** : (G.R.) «*n.m.* Balance, bascule servant à peser les grains. »
- pèse-lait** : (G.R.) «*n.m.* Aréomètre pour déterminer la densité du lait. »

- pèse-lettre(s)** : (G.R.) « *n.m.* Appareil (...) servant à déterminer le poids d'une lettre. »
- pèse-liqueur** : (G.R.) « *n.m.* Alcoomètre »
- pèse-moût** : (G.R.) « *n.m.* Voir GLUCOMETRE. » [**glucomètre** : « Aréomètre destiné à mesurer la quantité de sucre des moûts. »]
- pèse-nitre** : (G.L.) « *n.m.* Physiq. Instrument servant à déterminer la densité des eaux de lavage qui contiennent du salpêtre en dissolution. » [**nitre** : (G.L.) « On dit aussi sel de nitre ou salpêtre. »]
- pèse-personne** : (G.R.) « *n.m.* Bascule plate à cadran gradué, servant à se peser. »
- pèse-sel** : (G.R.) « *n.m.* Aréomètre destiné à déterminer la densité et la concentration des solutions salines. »
- pèse-sirop** : (G.R.) « *n.m.* Aréomètre destiné à mesurer la densité, la concentration des solutions de sucre. »
- pèse-vin** : (G.R.) « *n.m.* Oénomètre. » [**Oénomètre** : « Instrument autrefois utilisé pour mesurer le degré d'alcool du vin. »]
- pince-cul** : (DGLF) « *n.m.* 1. Jeu libidineux qui consiste à pincer les fesses des femmes à la faveur de la cohue (...) 2. Pop. Etablissement ou maison malfamé (bar louche, bal, etc.) où l'on se tient de manière inconvenante. »
- pince-fesse(s)** : (G.R.) « *n.m.* Fam. Bal, surprise-partie, réception où les invités se tiennent mal. »
- pince-jupe** : (G.R.) « *n.m.* Dispositif analogue à un cintre, et qui permet de ranger une jupe après l'avoir serrée entre deux branches articulées. »
- pince-maille** : (G.L.) « *n.m.* Fam. Avare dont le vice paraît dans les plus petites choses. »
- pince-nez** : (G.L.) « *n.m.* Binocle qu'un ressort fait tenir sur le nez.– Manèg.Sort de mors articulé, qui vient clore à volonté les naseaux du cheval, et dont on se sert pour arrêter les chevaux qui s'emportent. »
- pince-notes** : (G.R.) « *n.m.* Pince métallique à ressort qui sert à maintenir des papiers en liasse. »
- pince-pâte** : (DGLF) : « *n. m.* Instrument servant à strier le rebord des pâtes, tourtes, etc. »
- pince-sève** : (G.L.) « *n.m.* Instrument à l'aide duquel on opère le pincement des végétaux, des arbres fruitiers. »
- pique-assiette** : (G.R.) « *n.m. et f.* (...) Péj. Personne qui se fait habituellement inviter pour manger sans bourse délier. » [**piquer** : (Litt.) « 15° **Piquer** les tables, les assiettes, vivre en parasite.] »
- pique-boeuf** : (G.L.) « *n.m.* 1. Conducteur d'un attelage de bœufs qu'il guidait à l'aide d'un aiguillon // Long bâton dont on se sert pour piquer les boeufs. » (G.R.) « 2. Oiseau (...) qui se perche sur les boeufs pour y chercher les parasites. »
- pique-bois** : (G.R.) « *n.m.* Oiseau de la famille des piverts. »
- pique-broc** : (Litt.) « *n. m.* Un des noms vulgaires de l'eumolpe de la vigne, dit aussi coupe-bourgeon. **Etymologie** : Piquer, les brocs, qu'emplit la vigne. »
- pique-chasse** : (G.L.) « *n.m.* Poinçon qui sert à percer les sacs à poudre. » [**chasse** : (Litt.) « (...) 12°. Charge de poudre qui, mise au fond d'une pièce d'artifice, la chasse. »]
- pique-crayons** : (GR.) « *n.m.* Accessoire de bureau servant de support aux crayons. »
- pique-feu** : (G.R.) « *n.m.* Instrument pour attiser le foyer. »

- pique-fleurs** : (TLF) « *n.m.* Socle garni de pointes minces et effilées que l'on place au fond d'un vase pour maintenir les tiges des fleurs. »
- pique-fruit(s)** : (TLF) « *n. m.* Petite tige effilée dont on se sert à table pour prendre un fruit. »
- pique-glace** : (TLF) « *n.m.* Instrument formé d'un manche terminé par une lame large et dentée, et servant à débiter sans déchet les barres de glace. »
- pique-mine** : (G.L.) « *n.m.* Ouvrier qui bocarde le minerai. »
- pique-mouches** : (G.R.) « *n.f.* Mésange. »
- pique-nique** : (G.R.) « *n.m.* (...) de piquer, et nique au sens anc. de « petite chose sans valeur ». 2. Repas pris en commun dans la campagne, en forêt... »
- pique-notes** : (TLF) « *n.m.* Tige métallique droite ou recourbée, fixée sur un support et comportant une extrémité aiguë, sur laquelle on enfile des feuilles volantes (factures, notes, etc.) »
- pique-véron** ou **vairon** : (Litt.) « *n. m.* Martin-pêcheur. » [**vairon** ou **véron** : (Litt.) « *n. m.* Petit poisson de rivière. Nom que quelques pêcheurs donnent au goujon. »]
- pisse-copie** : (G.R.) « *n.* (...) Personne qui « pisse de la copie »; rédacteur, journaliste payé à la tâche. »
- pisse-huile** : (G.L.) « *n.m.* Arg. des écoles. Lampiste. »
- pisse-sang** : (G.L.) « *n.m.* Pathol. Bot. Nom vulgaire de la fumeterre, qui a la propriété de colorer en rouge les urines. »
- pisse-vinaigre** : (G.L.) « *n.m.* Avare, qui ne donne qu'avec douleur, comme pisserait quelqu'un qui rendrait du vinaigre au lieu d'urine. »
- pleure-misère** : (G.R.) « *n.* Avare, personne qui se plaint sans cesse d'être dans le besoin. »
- pleure-pain** : (G.L.) « *n.* Avare qui ne se nourrit qu'à regret. »
- porte-accessoires** : (TLF) « *n. m.* Support auquel on peut accrocher des accessoires »
- porte-acide** : (G.L.) « *n.m.* Appareil au moyen duquel on peut employer l'acide sulfurique dans l'appareil Briet au lieu de l'acide tartrique pour la préparation, dans les mélanges, de l'eau de Seltz. »
- porte-aéronefs** : (G.R.) « *n.m.* Bâtiment de guerre aménagé pour recevoir des aéronefs. »
- porte-affiche(s)** : (G.R.) « *n.m.* Cadre dans-lequel on appose des affiches. »
- porte-aigle** : (G.R.) « *n.m.* Officier de l'Empire, qui portait l'aigle. »
- porte-aiguille** : (G.R.) « *n.m.* Chir. Sorte de pince permettant de tenir une aiguille à suture. »
- porte-aiguilles** : (G.R.) « *n.m.* Etui, feuillet de tissu où l'on range des aiguilles à coudre. »
- porte-aiguillon** : (G.R.) « *adj.* et *n.m.* Zool. → Aculé. » [**Aculé** : « (insecte) qui porte un aiguillon. »]
- porte-alésoir** : (G.R.) « *n.m.* Arbre de machine qui entraîne les alésoirs. »
- porte-allumes** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de petite caisse en tôle, dans laquelle on place des morceaux de bois sec appelés allumes, pour les brûler dans l'intérieur du four, pendant l'enfournement. »
- porte-allumettes** : (G.R.) « *n.m.* Boîte à allumettes. »
- porte-amarre** : (G.R.) « *n.m.* Appareil servant à lancer une amarre (à terre ou sur un bâtiment). »

- porte-amorce** : (TLF) «*n.m.* Pièce support de l’amorce dans un canon ou dans un lance-fusée. »
- porte-arme** : (TLF) «*n. m.* Sorte de meuble dans lequel on peut ranger des armes. »
- porte-arquebuse** : (G.L.) «*n.m.* Officier qui portait le fusil, les pistolets ou autres armes du roi ou d’un prince de sang. »
- porte-assiette** : (G.R.) «*n.m.* Cercle, plateau que l’on met sous les assiettes et les plats. »
- porte-attelles** : (G.L.) «*n.m.* Chir. Morceau de toile avec lequel on maintient les attelles. »
- porte-auge** : (G.L.) «*n.m.* Aide-maçon, manoeuvre. » [auge : (G.R.) « Récipient de bois dans lequel les maçons délaient le plâtre. »]
- porte-aune** : (G.L.) «*n.m.* Tringle verticale dressée sur le comptoir des marchands de tissus, et qui servait à maintenir l’aune horizontale. »
- porte-auto(s)** : (G.L.) «*adj.* Se dit de véhicules terrestres ou ferroviaires aménagés pour transporter des autos sur deux niveaux superposés. »
- porte-avions** : (G.R.) «*n.m.* (...) mais aussi en appos., *navire porte-avions* (...). Grand bâtiment de guerre dont le pont supérieur constitue une plate forme d’envol et d’atterrissage (...) pour les avions terrestres qu’il transporte. »
- porte-bagages** : (G.R.) «*n.m.* 1. Dispositif accessoire d’un véhicule, destiné à recevoir des bagages. 2. Filet, galerie métallique où l’on place les bagages dans un wagon de chemin de fer, un véhicule de transports en commun, etc. »
- porte-baguettes** : (G.R.) «*n.m.* 1. Rainure du fût (d’une arme à feu) destinée à recevoir la baguette. 2. Plaque de métal fixée au baudrier d’un tambour, munie de deux cylindres où l’on peut ranger les baguettes. »
- porte-baïonnette** : (G.R.) «*n.m.* Pièce de cuir fixée au ceinturon et destinée à supporter le fourreau de la baïonnette. »
- porte-balai** : (G.R.) «*n.m.* Support pour un balai-ou plusieurs. »
- porte-balais** : (G.R.) «*n.m.* Gaine maintenant en position les balais d’une machine électrique. »
- porte-balance** : (G.L.-) «*n.m.* Tringle verticale (...) qui sert à suspendre une petite balance à plateaux // Buffet sur lequel on met une balance. »
- porte(-)balle** : (G.R.) «*n.m.* Mercier ambulancier, colporteur. » [balle : « Gros paquet de marchandises, souvent enveloppé et lié de cordes. »]
- porte-balles** : (G.L.) «*n.m.* Au lawn-tennis. Sorte de corbeille (...) qui sert à emmagasiner les balles servant au jeu. »
- porte-bandeau** : (G.L.) «*adj.* Qui porte un bandeau sur les yeux. (...) – *n.m.* Bot. Nom vulgaire de l’*éthulie nodiflore*. »
- porte-bannière** : (G.R.) «*n.* Personne qui porte la bannière. »
- porte-barges** : (G.R.) «*n.m.* et *adj.* Navire aménagé pour le transport des barges. »
- porte-barres** : (G.L.) «*n.m.* Chacun des anneaux de corde qui, passés dans l’anneau du licou, supportent les barres des chevaux accouplés. »
- porte-barrette** : (G.L.) «*n.m.* Officier de la cour pontificale qui est chargé de porter la barrette à ceux que le pape vient de nommer cardinaux. »
- porte-bât** : (G.R.) «*n.m.* Bête de somme. » [bât : « (...) Harnachement des bêtes de somme pour le transport des fardeaux. »]
- porte-bâton** : (TLF) «*n. m.* Celui qui a un bâton avec lui comme arme. »

- porte-battant** : (G.L.) « *n.m.* Traverse supérieure horizontale qui supporte le battant du métier à tisser. »
- porte-bébé** : (G.R.) « *n.m.* Ce qui sert à transporter un bébé. »
- porte-bec** : (G.L.) « *n.m.* Petit tube (...) à l'une des extrémités duquel on visse un brûleur ou bec à gaz. »
- porte-bedaine** : (G.L.) « *n.m.* Fam. Homme qui a une grosse bedaine. »
- porte-bijoux** : (G.R.) « *n.m.* Petit coffre surmonté d'un réceptacle où l'on peut placer des bijoux. »
- porte-billets** : (G.R.) « *n.m.* Petit portefeuille où l'on range uniquement des billets de banque. »
- porte-blouse** : (TLF) « *n. m.* Celui qui porte une blouse de travail. »
- porte-bobèche** : (G.L.) « *n.m.* Dans un flambeau, partie supérieure (...) sur laquelle repose et s'appuie une bobèche. »
- porte-bobine** : (TLF) « *n. m.* Pièce qui sert de support à une bobine. »
- porte-bois** : (G.R.) « *n.m.* Larve aquatique de phrygane. » ((G.L.) « (...) Leurs larves se développent au bord des ruisseaux ou des lacs, se traînant sous l'eau dans un fourreau soyeux renforcé de brindilles. »)
- porte-bonheur** : (G.R.) « *n.m.* Objet que l'on considère comme porteur de chance. (...) – Par appos. *Breloque porte-bonheur.* »
- porte-bonnet** : (G.L.) « *n.m.* Nom donné aux courroies qui attachaient le bonnet de police à la giberne du fantassin. »
- porte-bossoir** : (G.L.-) « *n.m.* Sorte de console placée sous le bossoir pour lui servir d'appui. »
- porte-bouchoir** : (G.L.) « *n.m.* Autel du four, où se trouve le bouchoir. »
- porte-bouchon** : (G.L.) « *n.m.* Petit anneau adapté à la tige d'un huilier pour recevoir le bouchon des burettes. »
- porte-bougeoir** : (G.R.) « *n.m.* Celui qui portait le bougeoir pendant les offices pontificaux. »
- porte-bougie** : (G.L.) « *n.m.* Petit plateau surélevé où l'on mettait les chandeliers pour augmenter l'éclairage. »
- porte-bouquet** : (G.R.) « *n.m.* Très petit vase à fleurs qu'on accroche. »
- porte-bourdon** : (G.L.) « *n.m.* Pèlerin. » [**bourdon** : (Litt.) « 1. Long bâton de pèlerin. »]
- porte-bouteilles** : (G.R.) « *n.m.* 1. Casier à rayons superposés dans lequel les bouteilles sont rangées couchées. 2. Egouttoir à bouteilles. 3. Panier à compartiments servant à transporter verticalement des bouteilles. »
- porte-brancard** : (G.R.) « *n.m.* Harnais, sangle servant à porter, soutenir un brancard. »
- porte-bras** : (G.R.) « *n.m. et adj.* 1. Courroie, dans un métier à tisser, sur laquelle reposait le bras de l'ouvrier qui passait les fils de la chaîne. 2. (...) Courroie fixée dans une voiture pour qu'on y repose le bras. 3. Adj. Techn. (robotique). Qui porte des bras. »
- porte-bridge** : (G.R.) « *n.m.* Dispositif permettant de suspendre les brides des chevaux dans une écurie. »
- porte-broche** : (G.R.) « *adj.* Qui supporte une broche ou un outil analogue. (...) – *n.m.* *Un porte-broche* : manche ou support de broche. »

- porte-brosse** : (G.R.) « *n.m.* Support où l'on dispose des brosses. »
- porte-cannes** : (G.R.) « *n.m.* Porte-parapluies. »
- porte-canon** (TLF) : « *n. m.* Véhicule servant au transport du tube de certains canons. »
- porte-carabine** : (G.R.) « *n.m.* Voir PORTE-MOUSQUETON. »
- porte-carafe** : (G.L.) « *n.m.* Ustensile dont se servent les garçons laitiers pour porter les carafes de lait au domicile des clients. »
- porte-carnier** : (G.R.) *n.m.* Celui qui porte le carnier d'un chasseur. »
- porte-carquois** : (TLF) « en apposition, à valeur adjectivale. *Le dieu porte-carquois.* Le Dieu Amour. »
- porte-carreaux** : (G.R.) « *n.m.* Petit support sur lequel on plaçait les coussins (carreaux, autrefois). »
- porte-carte(s)** : (G.R.) « *n.m.* 1. Petit portefeuille ou support destiné à recevoir des cartes de visite. 2. Etui, sacoche, support pour les cartes géographiques. »
- porte-carton(s)** : (G.L.) « *n.m.* Petit meuble en forme d'X (...) dans lequel les peintres déposent le carton ou les cartons contenant les modèles, dessins ou esquisses. »
- porte-casque** : (G.L.) « *n.m.* Militaire qui porte le casque. »
- porte-caustique** : (G.L.) « *n.m.* Chir. Instrument dont on se sert pour porter le caustique dans le canal de l'urètre. »
- porte-cédule** : (G.L.) « *n.m.* Portefeuille long et étroit de négociant. » [cédule : « Billet de reconnaissance de dette. »
- porte-cellule** : (G.R.) « *n.m.* Pièce du bras d'un électrophone où est fixée la cellule de lecture. »
- porte-chaîne** : (G.L.) « *n.m.* Syn. de CHAINEUR. » [chaîneur : « (...) Ouvrier qui mesure les distances avec la chaîne d'arpenteur. »]
- porte-chaise** : (G.L.) « *n.m.* Porteur de chaise (à porteur). »
- porte-chalands** : (G.R.) « *n.m.* Voir PORTE-BARGES. »
- porte-chance** : (G.R.) « *n.m.* Amulette, fétiche ou mascotte. »
- porte-chandelier** : (G.L.) « *n.m.* Acolyte qui porte un chandelier dans les processions. »
- porte-chandelle** : (G.L.) « *n.m.* Entom. Nom vulgaire du hotinus candelarius. » [hotinus : (G.L.) « (...) Genre d'insectes (...) dont la tête se prolonge en avant en une masse cylindrique aussi longue que le corps. »]
- porte(-)chape** : (G.L.) « *n.m.* Celui qui porte ordinairement la chape, dans une église. [chape : « 1. Liturg. Long manteau ecclés. »] – Ancien titre des maîtres cuisiniers de Paris, à cause de la chape ou couvre-plat de fer-blanc qui servait à garder les mets au chaud pendant le service. »
- porte-chapeaux** : (G.R.) « *n.m.* Patère (=3Porte-manteau) ou tablette pour accrocher, poser les chapeaux. »
- porte-charbon** : (G.R.) « *n.m.* Pièce d'un appareil électrique qui supporte un charbon. »
- porte-charge** : (TLF) « En apposition à valeur adjectivale. Qui est destiné au transport de charges. »
- porte-châsse** : (Litt.) « *n. m.* Celui qui est chargé de porter la châsse dans un cortège religieux. » [châsse : (TLF) « Coffre, en général précieux, où l'on garde les reliques d'un saint. »]

- porte-chéquier** : (G.R.) « *n.m.* Etui destiné à protéger un chéquier. »
- porte-chevilles** : (G.L.) « *n.m.* Support qui (...) est destiné à recevoir les chevilles auxquelles les bouchers accrochent les quartiers d'animaux de boucherie. »
- portechoux** : (G.L.) « *n.m.* Cheval du jardinier qui porte les légumes au marché. »
- porte-cierge** : (TLF) « *n.m.* Celui qui est chargé de porter un cierge dans un cortège religieux. »
- porte-cigares** : (G.R.) « *n.m.* Etui à cigares. »
- porte-cigarettes** : (G.R.) « *n.m.* Etui à cigarettes. »
- porte-clapet** : (G.L.) « *n.m.* Pièce (...) sur laquelle on pose le clapet. »
- porte-clé(s)** : (G.R.) « *n.m.* Anneau ou étui garni de mousquetons amovibles pour porter des clés. »
- porte-clefs** : (G.R.) « *n.m.* Gardien de prison (qui porte les clefs). »
- porte-coffre** : (G.L.) « *n.m.* Officier de la grande chancellerie (...) qui faisait préparer la table du sceau et le coffre des lettres scellées. »
- porte-col** : (G.L.) « *n.m.* Techn. Syn. de PORTECOLLET. (...) [**contrebandier** : « faux saunier qui transportait le sel dans des sacs pendus à son cou. »]
- portecollet** : (G.L.) ou **porte-collet** : (G.R.) « *n.m.* (...) Pièce du costume qui servait de support au collet ou au rabat. »
- porte-colliers** : (G.L.) « *n.m.* Mar. Fourrure de sapin qui entoure les bas mâts, à la hauteur des colliers d'étais. »
- porte-combiné** : (TLF) « *n.m.* Petit instrument en caoutchouc qui permet de maintenir le combiné téléphonique sur l'épaule. »
- porte-conteneurs** : (G.R.) « *n.m.* Navire destiné à transporter des conteneurs. (...) – Appos. *Wagon porte-conteneurs.* »
- porte-copie** : (TLF) « *n.m.* Support plus ou moins vertical permettant de maintenir un document devant la personne qui en fait une copie dactylographiée. »
- porte-cordeau** : (TLF) « *n.m.* Petit chevalet destiné à maintenir un cordeau dans la direction qu'on lui a donnée. »
- porte-cornette** : (G.L.) « *n.m.* Nom qu'on donnait autrefois au militaire qui portait le drapeau. » [**cornette** : « (...) 3. Etendard d'une compagnie de cavalerie. »]
- porte-coton** : (G.R.) « *n.m.* 1. Hist. Officier chargé de donner la serviette au roi quand il allait aux toilettes. 2. Tige supportant un morceau de coton que l'on veut introduire dans une cavité naturelle. »
- porte-couronne** : (TLF) « *n.m.* Personne qui porte une couronne. »
- porte-couronnes** : (TLF) « *n.m.* Support sur lequel on place les couronnes mortuaires. »
- porte-couteau** : (G.R.) « *n.m.* Ustensile de table sur lequel on pose l'extrémité du couteau. »
- porte-couvert** : (TLF) « *n.m.* Synonyme de PORTE-COUTEAU. »
- porte-crayon** : (G.R.) « *n.m.* Petit tube de métal dans lequel on enchâsse un crayon. »
- porte-crête** : (Litt.) « *n.m.* Espèce d'iguane (isthure d'Amboine, reptiles sauriens) »
- porte-croix** : (G.R.) « *n.m.* 1. Relig. Personne qui porte la croix (devant le pape, un archevêque, dans une procession). »

- porte-crosse** : (G.R.) «*n.m.* 1. Celui qui porte la crosse d'un évêque. 2. (...) Fourreau supportant la crosse d'une arme à feu (d'un cavalier). »
- porte-cure-dents** : (G.L.) «*n.m.* Petit ustensile dans lequel on sert les cure-dents. »
- porte-cylindres** : (G.R.) «*n.m.* Pièce fixe d'une machine d'étirage (filature) sur laquelle repose les cylindres. »
- porte-cymbale** : (TLF) «*n.m.* Support pour une cymbale. »
- porte-dais** : (G.R.) «*n.m.* Personne qui porte un dais dans une procession. »
- porte-diamant** : (Litt.) «*n.m.* Corps de métal dans lequel on sertit un éclat de diamant. »
- porte-Dieu** : (G.R.) «*n.m.* Prêtre qui porte le viatique (aux malades). »
- porte-dîner(s)** : (G.L.) «*n.m.* Panier (...) servant à transporter des aliments cuits, que l'on renferme entre deux assiettes en superposant les uns aux autres les couples d'assiettes. »
- porte-documents** : (G.R.) «*n.m.* Serviette très plate, sans soufflet. »
- porte-drapeau** : (G.R.) «*n.m.* 1. Celui qui porte le drapeau d'un régiment. – Appos. *Officier porte-drapeau.* »
- porte-duc** : (G.L.) «*n.m.* Officier commensal de la maison du roi, placé sous les ordres du grand fauconnier. »
- porte-écuelle** : (G.R.) «*n.m.* Nom commun du lépadogastre, poisson qui porte une ventouse concave sur la face ventrale. »
- porte-embrasse** : (G.R.) «*n.m.* Support d'une embrasse de rideau.
- porte-enseigne** : (G.R.) «*n.m.* Porte-drapeau. »
- porte-entonnoir** : (G.R.) «*n.m.* Support d'un entonnoir quand on l'utilise. »
- porte-épaulettes** : (TLF) «*n.m.* Officier »
- porte-épée** : (G.R.) «*n.m.* Morceau de cuir ou d'étoffe fixé au ceinturon pour porter l'épée. »
- porte-épée-baïonnette** : (G.L.) «*n.m.* Milit. Syn. de PORTE-BAIONNETTE. »
- porte-éperon** : (G.R.) «*n.m.* Courroie fixant l'éperon d'un cavalier. »
- porte-éponge** : (G.R.) «*n.m.* Réceptacle fixé près d'une baignoire pour recevoir les éponges de toilette. »
- porte-étendard** : (G.R.) «*n.m.* Celui qui porte l'étendard. (...) Pièce de cuir attachée à la selle du cavalier pour soutenir la hampe de l'étendard. »
- porte-étiquette** : (TLF) «*n.m.* Petit cadre se fixant sur un objet et dans lequel on peut glisser une étiquette. »
- porte-étriers** : (G.R.) «*n.m.* Courroie, sangle attachée à l'arrière de la selle pour relever l'étrier quand le cheval n'est pas monté. »
- porte-étrivière** : (G.R.) «*n.m.* Chacun des deux anneaux de fer placés aux côtés de la selle, et dans lesquels passent les étrivières. »
- porte-fainéant** : (G.L.) «*n.m.* Nattes de jonc ou de paille accrochées au brancard gauche des grosses voitures, et qui sert de siège au roulier pour se reposer durant la route. »
- portefaix** : (G.L.) «*n.m.* Celui qui fait métier de porter des fardeaux. – Techn. Chacun des deux points d'appui en haut et en bas du grand ressort, dans le métier mécanique à tricoter les bas. » (G.R.) « (...) On écrivait aussi : *porte faix.* »
- porte-fanion** : (G.R.) «*n.m.* Gradé qui porte le fanion d'un officier général. »

- porte-fer** : (G.L.) « *n.m.* Pochette de cuir suspendue de chaque côté de la selle d'un cavalier, et contenant un fer de rechange. »
- porte-feu** : (G.L.) « *n.m.* Conduit où l'on mettait l'amorce, pour allumer une pièce d'artifice. // Canal par lequel on allume un four à chaux. »
- portefeuille** : (G.R.) « *n.m.* 1. Carton double pouvant se plier, se fermer et servant à renfermer des papiers. 2. Cartable, serviette, compartiment (...) où l'on peut placer, porter des papiers, des livres, des dossiers. 5. Objet portatif qui se plie et qui est muni de poches, de compartiments où l'on range des billets, des papiers. »
- porte-film** : (G.R.) « *n.m.* Châssis dans lequel on peut glisser un plan-film. »
- porte-filtre** : (G.R.) « *n.m.* 1. Techn. Dispositif servant à supporter un filtre (optique : photo, cinéma, télévision, etc.). 2. Cour. *Un porte-filtre à café.* »
- porte-flacon** : (G.R.) « *n.m.* Dispositif pour supporter un flacon. »
- porte-flambeau** : (G.R.) « *n. m.* Personne qui porte un flambeau. »
- porte-fléaux** : (TLF) « *n. m.* Celui qui cause des fléaux. »
- porte-fleurs** : (G.L.) « *n. m.* Outil de fleuriste artificiel (auquel l'ouvrier suspend les fleurs ou parties de fleurs, à mesure qu'il les confectionne). // Sorte de petit vase cylindrique (...) dans lequel on peut introduire la tige d'une fleur et que les femmes portaient à la ceinture, au moyen d'une agrafe. // Petit vase dans lequel on place des fleurs. »
- porte-flingue** : (TLF) « *n. m.* Garde du corps »
- porte-foin** : (TLF) « en apposition à valeur adjectivale. Qui porte du foin. »
- porte-folio** : (G.R.) « *n.m.* Voir PORTFOLIO. » [portfolio : « Enveloppe rigide, portefeuille contenant des images photographiques. »]
- porte-foret** : (G.R.) « *n.m.* (...) 1. Pièce qui reçoit le foret dans une perceuse. (...) 2. (...) Petite perceuse. »
- porte-foudre** : (TLF) « *n. m.* Celui qui porte la foudre »
- porte-fouet** (G.L.) : « *n.m.* Sorte d'étui cylindrique (...) dans lequel le conducteur place à portée de sa main le gros bout du manche de son fouet. »
- porte-fusain** : (G.L.) « *n.m.* Instrument dans lequel on met le fusain pour s'en servir plus commodément. »
- porte-fût** : (G.R.) « *n.m.* Chantier destiné à supporter des tonneaux. »
- porte-gargousse** : (G.L.) « *n.m.* Syn. de GARGOUSSIER. » [gargoussier : « (...) boîte en bois (...) servant à transporter les gargousses à la pièce qui doit tirer. // Nom donné autrefois aux servants chargés du gargoussier. »]
- porte-giberne** : (G.L.) « *n.m.* Lanière qui supporte la giberne. »
- porte-glaive** : (G.R.) « *n.m.* 1. Celui qui porte un glaive. 2. Pièce de cuir attachée au ceinturon et à laquelle était fixé le sabre-poignard des fantassins. 3. Xiphophore, poisson d'ornement. »
- porte-gobelet** : (G.R.) « *n.m.* Dispositif annulaire fixé au mur près d'un lavabo, pour recevoir le gobelet à brosse à dents. »
- porte-goupillon** : (G.L.) « *n.m.* Récipient (...) dans lequel on place le goupillon. »
- porte-goutte** : (G.L.) « *n.m.* Biseau du fer à souder, sur lequel adhère la goutte de soudure. »
- porte-graine** : (G.R.) « *n.m.* Plante choisie pour produire de la graine. »
- porte-gravures** : (G.L.) « *n.m.* Syn. de PORTE-CARTON. »

- porte-greffe(s)** : (G.R.) « *n.m.* Sujet sur lequel on fixe le greffon. »
- porte-guenilles** : (TLF) « *n. m.* Personne qui porte des guenilles. »
- porte-guidon** : (G.L.) « *n.m.* Sous-officier qui porte le guidon. »
- porte-guigne** : (G.R.) « ou **porte-guignon** *n.m.* (...) Fam. et vieilli. Ce qui porte malchance. »
- porte-habit** : (TLF) « *n. m.* Support sur lequel on peut accrocher un costume. »
- porte-hache** : (G.R.) « *n.m.* Etui de hache. »
- porte-haillons** : (G.L.) « *n.m.* Homme couvert de haillons. »
- porte-harnais** : (G.R.) « *n.m.* Support destiné à recevoir les harnais. »
- porte-hauban(s)** : (G.R.) « *n.m.* Pièce en saillie sur la muraille d'un bâtiment, destinée à donner aux galhaubans et haubans l'écartement suffisant »
- porte-hélicoptères** : (G.R.) « *n.m.* Navire de guerre à pont d'envol pour hélicoptères. »
- porte-huile** : (G.L.) « *n.m.* Petit instrument en forme de burette (...) dont on se sert pour mettre de l'huile aux pivots des pendules et des montres. »
- porte-huilier** : (TLF) « *n. m.* Synonyme de HUILIER »
- porte-insigne** : (TLF) « *n. m.* rare. Celui qui est chargé de porter un des insignes de l'évêque. »
- porte-instruments** : (G.R.) « *n.m.* Dispositif supportant un ensemble d'instruments. »
- porte-iris** : (G.L.) « *n.m.* Zool. Nom vulgaire de quelques méduses (...) qui sont entourées d'un cercle irisé multicolore. »
- porte-isolateur** : (G.R.) « *n.m.* Support d'isolateur pour les fils télégraphiques ou téléphoniques. »
- porte-jambes** : (G.R.) « *n.m.* Support pour les pieds, fixé à une table d'examen gynécologique. »
- porte-jarretelles** : (G.R.) « *n.m.* Petit sous-vêtement féminin qui s'ajuste autour des hanches et qui est muni de quatre jarretelles pour attacher les bas. »
- porte-jupe** : (G.R.) « *adj.* et *n.m.* 1. *L'animal porte jupe* : la femme. – *n.f.* 2. Pince pour suspendre les jupes dans une armoire. »
- porte-lacs** : (G.L.) « *n.m.* Instrument à l'aide duquel on portait des lacs dans l'utérus pour opérer la version du fœtus. »
- porte-laine** : (G.L.) « *n.m.* Nom vulgaire de l'ériophore ou linaigrette. » [ériophore : (G.L.) « (...) il est remarquable par la blancheur de son aigrette. »]
- porte-laine** : (TLF) « *adj.* [en parlant d'un mouton] Qui porte, qui produit de la laine. »
- porte-lames** : (G.R.) « *n.m.* 2. Support de lame (outils à lames interchangeables). »
- porte-lance** : (G.R.) « *n.m.* Guerrier, soldat armé d'une lance. (...) Support de lance d'un cavalier. »
- porte-lancette** : (G.L.) « *n.m.* Nom vulgaire des poissons du genre acanthure. » [acanthure : (G.L.) « (...) ils ont, de chaque côté de la queue, une forte épine tranchante. »]
- porte-lanterne(s)** : (G.R.) « *n.f.* Cylindre creux fixé à la caisse d'une voiture, où l'on insérait la lanterne. » (G.L.) « *n.m.* Zool. Nom vulgaire des insectes hémiptères du genre fulgore. » [fulgore : (G.L.) « (...) on l'a cru longtemps lumineuse comme les vers luisants. »]

- porte-lettres** : (G.R.) « *n.m.*-1636, messenger (...). Etui, carton ou poche (-.) où l'on range des lettres, des papiers. »
- porte-liqueurs** : (G.R.) « *n.m.* Etagère, meuble, plateau sur lequel on pose des bouteilles d'alcool. »
- porte-lof** : (G.R.) « *n.m.* Mar. anc. Minot d'armures (ou pistolet d'armures, arc-boutant de misaine). » [lof : « (...) Mar. Point inférieur de certaines voiles. »]
- porte-lorgnon(s)** : (TLF) « *n. m.* Personne qui porte un/des lorgnon(s) »
- porte-loupe(s)** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de pied à tige verticale, le long de laquelle peut glisser un ou plusieurs bras portant dans un anneau une loupe. »
- porte-lumière** : (G.R.) « *n.m.* Personne qui guide, dirige, montre la voie. » (G.L.) « *n.m.* Support métallique (...) destiné à recevoir une lampe à pied sur un petit plateau horizontal. »
- porte-lunettes** : (TLF) « *n. m.* Personne qui porte des lunettes (...) Rare. Etui à lunettes. »
- porte-lyre** : (G.L.) « *n.m.* Nom vulgaire des oiseaux du genre ménure. » [ménure : « sont ainsi appelés de la disposition de leur queue, dont les pennes, étalées en éventail, sont incurvées à la façon des montants d'une lyre. »]
- porte-mail** : (G.L.) « *n.m.* Valet de chambre du roi, chargé de préparer les objets pour le jeu de mail. »
- porte-maillot** : (G.L.) « *n.m.* Figurante, danseuse, acrobate, et en général toute femme que sa profession oblige à porter un maillot. »
- porte-main** : (G.L.) « *n.m.* Appareil qui sert à soutenir la main d'une personne qui tremble. »
- porte-malheur** : (G.R.) « *n.m.* et *adj.* (...) Chose ou personne que l'on considère comme portant malheur. – *Adj. Oiseau porte-malheur.* »
- porte-malle** : (G.L.) « *n.m.* Officier de la maison du roi, qu'il devait suivre à cheval avec une malle contenant le linge et les effets d'habillement. »
- porte-manchon** : (G.R.) « *n.m.* 1. Anneau de la ceinture, destiné à suspendre un manchon. (...) 2. (...) Support du manchon, dans une lampe à gaz. »
- portemanteau** : (G.R.) « *n.m.* 1. Ecrit *porte-manteau*. Officier qui portait le manteau d'un grand personnage 2. Malle-penderie. (...) 3. Dispositif pour suspendre les manteaux » (G.L.) « (...) Nom que les hôteliers donnent aux voyageurs qui ont peu de bagages et ne logent qu'en passant. »
- porte-masse** : (G.L.) « *n.m.* Celui qui porte une masse ; huissier. »
- porte-mèche** : (G.L.) « *n.m.* Pièce de la platine des arquebuses, qui portait la mèche destinée à enflammer la poudre du bassinet.// Sorte de stylet dont on se sert pour porter une mèche au fond des plaies fistuleuses. »
- porte-menu** : (G.R.) « *n.m.* Cadre muni d'un manche ou d'un support dans lequel on met un menu. »
- porte-message** : (TLF) « *n. m.* Support sur lequel on peut fixer des messages. »
- porte-mesure** : (G.L.) « *n.m.* Instrument (...) dont se sert l'ouvrier potier pour donner aux pièces de poterie de même forme les mêmes dimensions extérieures. »
- porte-mètre** : (G.L.) « *n.m.* Tringle à coulisse fixée au plafond, et qui soutient le mètre dans une situation horizontale, pour faciliter le métrage des étoffes. »
- portemine** : (G.L.) « PORTE-MINE ou PORTE-MINES » (G.R.) « *n.m.* (...) Instrument servant à écrire, à dessiner, tige creuse dans laquelle on place des mines de crayon très fines. »

- porte-miroirs** : (Litt.) « *n. m.* Papillon de Surinam. »
- porte-misère** : (TLF) « *n. m.* Personne qui est dans un état de misère, qui subit la misère. »
- porte-missel** : (G.L.) « *n.m.* Petit pupitre où l'on met le missel, pendant la messe. »
- porte-mitre** : (TLF) « *n. m.* Celui qui est chargé de porter la mitre. Prélat, archevêque. »
- porte-molette** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de manche (...) qui sert à maintenir une molette. »
- porte-monnaie** : (G.R.) « *n.m.* Petit sac, bourse (...) où l'on met l'argent de poche. »
- porte-montre** : (G.R.) « *n.m.* 1. Support où l'on peut accrocher une montre. 2. Petit meuble où les horlogers exposent les montres. »
- porte-mors** : (G.R.) « *n.m.* Bouche. Av.1525 (...) Partie latérale de la bride qui va de la têtère au mors. »
- porte-mort(s)** : (TLF) « *n. m.* Synonyme de *vieilli* de *NECROPHORE*. »
- porte-mouchettes** : (G.L.) « *n.m.* Plateau de métal où l'on met les mouchettes. »
- porte-mousqueton** : (G.R.) « *n.m.* 1. Crochet fixé à la bandoulière d'un cavalier, pour suspendre le mousqueton. 2. Agrafe destinée à suspendre un mousqueton. »
- porte-moxa** : (G.L.) « *n.m.* Appareil dont on se servait pour brûler le moxa sur la peau. »
- porte-musc** : (G.L.) « *n.m.* Mamm. Nom vulgaire du chevrotain. » [**chevrotain** : (TLF) « Petit cerf des montagnes du centre et du nord-est de l'Asie, dépourvu de bois, et qui porte sous le ventre une glande à musc. »]
- porte-musique** : (G.R.) « *n.m.* Serviette à soufflets (...) pour transporter des partitions musicales. »
- porte-nitrate** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de porte-crayon destiné à tenir le nitrate d'argent pour l'appliquer aisément sur les plaies à cautériser. »
- porte-noeud** : (G.L.) « *n.m.* Chir. Instrument destiné à porter une ligature autour du pédicule d'un polype. »
- porte-noix** : (TLF) « *Adj.* Qui porte des noix »
- porte-nom** (TLF) « *n. m.* Personne qui, dans les relations sociales et affectives, joue un rôle similaire à celui de l'homme de paille en affaires. »
- porte-nouvelles** : (TLF) « *n. m.* Synonyme de *MESSAGER* »
- porte-objectif** : (G.R.) « *n.m.* Élément sur lequel se fixe un objectif (d'instrument d'optique, etc.). »
- porte-objet** : (G.R.) « *n.m.* Lame sur laquelle on place un objet à examiner au microscope. »
- porte-oriflamme** : (G.L.) « *n.m.* Hist. Chevalier qui portait l'oriflamme. »
- porte-original** : (G.L.) « *n.m.* Cadre dans lequel on place l'objet d'après lequel on veut dessiner. »
- porte-outil(s)** : (G.R.) « *n.m.* Pièce ou dispositif d'une machine outil qui soutient l'outil. »
- porte-page** : (G.L.) « *n.m.* Typogr. Feuille de fort papier sur laquelle on dépose les paquets de composition liés, en attendant la mise en page. »
- porte-paix** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de cadre, dans lequel on mettait autrefois la paix que l'on donnait à baiser pendant la messe. // Celui qui porte la paix. »
- porte-papier** : (G.R.) « *n.m.* Dispositif servant de dévidoir au papier hygiénique. »
- porte-paquet** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de poignée amovible permettant de porter commodément les paquets. »

- porte-parapluies** : (G.R.) « *n.m.* Ustensile disposé pour recevoir les parapluies. »
- porte-parole** : (G.R.) « *n.m.* 1. Personne qui prend la parole au nom de quelqu'un d'autre, d'une assemblée, d'un groupe.) – Au *f.* 2. Ce qui représente les idées (de qqn). »
- porte-peignoir** : (G. L.) « *n.m.* (...) Sorte de patère où l'on accroche les peignoirs dans la salle de bains. »
- porte-pelle** : (G.L.) « *n.m.* Appui métallique (...) sur lequel on assujettit les pelles et les pincettes. »
- porte-perruque** : (TLF) « *n.m.* Personne qui porte une perruque ; membre de la haute société sous l'Ancien régime. »
- porte-photographie** : (TLF) : « *n.m.* Sorte de portefeuille simple servant de cadre à photographies. »
- porte-pièce** : (G.L.) « *n.m.* Outil dont le cordonnier se sert pour mettre une pièce à un soulier. »
- porte-pieds** : (G.L.) « *n.m.* Appareil qui supporte les pieds, quand, pour l'examiner, on place une femme en position gynécologique. »
- porte-pierre** : (G.L.) « *n.m.* Chir. Sorte de porte-crayon, au moyen duquel on tient le nitrate d'argent (...) – Lithogr. Sorte de petit chariot, sur lequel est fixée la pierre lithographique. »
- porte-pincettes** : (G.L.) « Voir PORTE-PELLE. »
- porte-pipe** : (G.L.) « *n.m.* Pop. Bouche. »
- porte-plante(s)** : (TLF) « *n. m.* Support indépendant ou à fixer à une paroi, pour pots contenant des plantes. »
- porte-plat** : (G.R.) « *n.m.* Ustensile permettant de porter les plats chauds sans se brûler. »
- porte-plume** : (G.R.) « *n.m.* Instrument constitué d'une tige au bout de laquelle on peut fixer une plume à écrire. »
- porte-pompon** : (G.L.) « *n.m.* Partie du shako sur laquelle est posé le pompon. »
- porte-pot** : (G.L.) « *n.m.* Petit meuble de salon, espèce de jardinière tressée en jonc, montée sur un pied et destinée à porter un pot de fleurs. »
- porte-presse** : (G.R.) « *n.m.* Support d'une presse à rogner, en reliure. »
- porte-queue** : (G.L.) « *n.m.* 1. Personne qui, dans une cérémonie, porte la traîne du manteau d'un haut personnage ou de la robe d'une grande dame. 2. Nom usuel des papillons dont les ailes inférieures portent des prolongements. »
- porte-rame** : (G.L.) « *n.m.* Anneau de fer fixé sur le plat bord d'une embarcation, et dans lequel on assujettit la rame. »
- porte-râteau** : (G.L.) « *n.m.* Levier d'abatage vertical, placé au-dessus du râteau, dans la presse lithographique. »
- porte-récompenses** : (G.L.) « *n.m.* Tringle de fer ou de cuivre à laquelle les sociétés de musique, de chant, etc., suspendent les médailles, les palmes gagnées par elles. »
- porte-remède** : (G.L.) « *n.m.* Bougie de substance soluble ou fusible, chargée de principes médicamenteux, destinée à être introduite dans une cavité. »
- porte-respect** : (G.R.) « *n.m.* 1. Arme de défense. 2. (...) Personne dont la présence (la force, l'aspect imposant, grave) fait respecter ceux qu'elle accompagne. »
- porte-revues** : (G.R.) « *n.m.* Accessoire de mobilier où l'on peut ranger des revues, journaux, etc. »

- porte-sabre** : (G.L.) « *n.m.* Milit. Syn. de PORTE-EPEE. »
- porte-sac** : (TLF) « *n. m.* vieilli. Personne qui porte des sacs. »
- porte-savon** : (G.R.) « *n.m.* Support ou emplacement destiné à recevoir le savon, sur une baignoire, un évier, un lavabo. »
- porte-sceptre** : (G.L.) « *n.m.* Souverain, qu'on représente d'ordinaire le sceptre à la main. »
- porte-scie** : (G.L.) « *n.m.* Techn. Sorte de manche pouvant s'adapter à différentes scies. – Zool. Nom vulgaire des insectes hyménoptères térébrants, du groupe des tenthrèdes, appelés aussi mouches à scie. » [térébrants : (G.L.) « (...) Division des insectes hyménoptères, comprenant ceux dont les femelles n'ont pas d'aiguillon venimeux, mais une tarière qui leur sert à percer les tissus végétaux ou animaux pour y déposer leurs oeufs. »]
- porte-seau ou porte-seaux** : (G.L.) « *n.m.* Petit chariot à deux roues, avec un brancard en fer dans lequel les éleveurs transportent de la prairie à la ferme le lait que l'on vient d'extraire. »
- porte-selle** : (G.L.) « *n.m.* Entom. Un des noms vulgaires de l'éphippigère. » [éphippigère : « (...) insecte à ailes réduites, les supérieures relevées comme une selle. »]
- porte-serviettes** : (G.R.) « *n.m.* Support pour les serviettes de toilette. »
- porte-singe** : (G.L.) « *n.m.* Homme chargé de porter le singe favori d'un grand personnage. »
- porte-skis** : (G.R.) « *n.m.* Dispositif fixé au toit d'une voiture (...) pour permettre le transport des skis. »
- porte-soie** : (Litt.) « *n. m.* Sorte de coq à duvet. »
- porte-sommeil** : (TLF) « *n.m.* Ce qui cause le sommeil. »
- porte-sonnette** : (Litt.) « *adj.* Qui porte une sonnette. »
- porte-soudure** : (G.L.) « *n.m.* Chiffon (...) avec lequel les plombiers enlèvent l'excédent de soudure d'une pièce »
- porte-suif** : (Litt.) « *n. m.* Le muscadier sébifère. »
- porte-système** : (G.L.) « *n.m.* Mar. Trou pratiqué sur le plat-bord d'un canot, de chaque côté, pour recevoir la partie inférieure du système. »
- porte-table** : (G.L.) « *n.m.* Hist. Officier de la maison du roi de France. »
- porte-tapisserie** : (G.R.) « *n.m.* Châssis de fixation d'une tapisserie. »
- porte-tarière** : (G.L.) « *n.m.* Techn. Outil d'arquebusier. – Zool. Nom vulgaire des insectes hyménoptères térébrants, tels que les tenthrèdes. » [tarière : « Outil pour percer de gros trous dans le bois. »]
- porte-tartines** : (G.L.) « *n.m.* Ustensile servant à porter sur la table les tartines grillées. »
- porte-timbres** : (TLF) « *n.m.* Support servant à ranger des timbres à cachet. »
- porte-toilet** : (G.R.) « *n.m.* Support du toilet sur le plat-bord d'une embarcation. »
- porte-torche** : (TLF) « *n.m.* Personne qui porte une torche. »
- porte-torpille** : (G.R.) « *n.m.* Espar au bout duquel est fixée une torpille. (...) (G. L.) « Adjectif. *Canot porte-torpille*, canot ou torpilleur sur lequel est gréé l'espar ou hampe porte-torpille. »
- porte-trains** : (G.R.) « *adj.* Qui peut transporter des trains (navires) »
- porte-trait(s)** : (G.R.) « *n.m.* Courroie qui supporte les traits des chevaux dans un attelage. »

- porte-trémie** : (G.L.) « *n.m.* Techn. Dans un moulin, châssis sur lequel repose la trémie. »
- porte-valise** : (G.L.) « *n.m.* Titre d'un ancien officier du pape. »
- porte-véhicules** : (G.R.) « *n.m.* Navire de commerce spécialement aménagé pour le transport des véhicules. »
- porte-veine** : (G.R.) « *n.m.* Voir PORTE-BONHEUR. »
- porte-vélo** : (TLF) « *n. m.* Fixation qui permet d'attacher un vélo sur une voiture. »
- porte-vent** : (G.R.) « *n.m.* Tuyau qui amène l'air souffle jusqu'au sommier d'un orgue, jusqu'à un foyer. – Appos. *Tuyau porte -vent.* »
- porte-verge** : (G.R.) « *n.m.* Bedeau qui porte une baguette, une verge, dans une cérémonie. »
- porte-vergue** : (G.L.) « *n.m.* Mar. Nom que l'on donne à des pièces de bois en forme d'arc, qui se trouvent à l'éperon du navire. » [vergue : « Pièce cylindrique (...) supportant une voile. »]
- porte-virus** : (TLF) « *n.m.* Etre qui transmet un virus. »
- porte-vis** : (G.L.) « *n.m.* Techn. Pièce de métal qui reçoit les vis de la platine d'un fusil, d'un pistolet. »
- porte-vitres** : (G.L.) « *n.m.* Techn. Planche (...) du fléau ou hotte du vitrier, sur laquelle il appuie les feuilles de verre qu'il transporte. »
- porte-voix** : (G.R.) « *n.m.* Tube ou cornet à pavillon évasé, destiné à amplifier la voix. »
- pousse cambrure** : (G.L.) « *n.m.* Outil avec lequel le cordonnier cambre le cuir. »
- pousse-avant** : (G.R.) « *n.m.* Outil d'acier à manche court, que l'on pousse pour sculpter le bois. »
- pousse-balle** : (G.L.) « *n.m.* Nom donné anciennement à la baguette qui servait à enfoncer la charge dans les armes à feu portatives. »
- pousse-ballon** : (TLF) : « *n.m.* footb. Joueur médiocre. Emploi *adj.* »
- pousse-bouton** : (G.R.) « *adj.* Qui s'effectue en poussant des boutons, automatiquement. »
- pousse-broche** : (G.L.) « *n.m.* Espèce de ciseau plat et émoussé, à l'usage de l'épinglier. »
- pousse-café** : (G.R.) « *n.m.* Alcool que l'on boit après un café. »
- pousse-cailloux** : (G.R.) « *n.m.* Fantassin. » (TLF) « Enfant qui traîne dans les rues. »
- pousse-cul** : (G.L.) « *n.m.* Agent subalterne de la police, qui aide à mener les gens en prison. »
- pousse-fiche(s)** : (G.L.) « *n.m.* Techn. Sorte de mandrin (...) dont on se sert pour faire ressortir les fiches ou chevilles des châssis de bois. »
- pousse-goupille(s)** : (G.L.) « *n.m.* Instrument dont on se servait pour pousser les goupilles. »
- pousse-navette** : (G.L.) « *n.m.* Techn. Appareil employé dans la fabrication du tulle. »
- pousse-pied** : (G.L.) « *n.m.* Petit bateau, assez léger pour qu'un matelot le fasse glisser sur la vase en le poussant avec le pied. »
- pousse-pieds** : (G.L.) « *n.m.* Nom vulgaire d'un genre de coquillage multivalve (...) parce qu'on a cru longtemps qu'il en pouvait naître des canards. »

- pousse-pointe(s)** : (Litt.) « *n. m.* Outil de laiton dont les horlogers se servent pour chasser une pièce d'un trou où elle est engagée. » (TLF) « Poinçon qui sert à chasser les pointes. »
- pousse-toc** : (TLF) « *n.m.* Doigt fixé sur le plateau du tour qui pousse le toc, organe solidaire de la pièce qu'il entraîne ainsi par rotation. »
- pousse-wagon** : (G.R.) « *n.m.* Engin automoteur capable de pousser sur de courtes distances des wagons. »
- presse-agrumes** : (G.R.) « *n.m.* Appareil ménager qui permet d'extraire le jus des citrons, oranges, etc. »
- presse-artère** : (G.L.) « *n.m.* Chir. Instrument pour comprimer les artères. »
- presse-bouton** : (G.R.) « *adj. et n. 1. Adj.* Guerre presse bouton, menée au moyen des appareils de précision les plus perfectionnés, par simple manoeuvre de commande s'effectuant en appuyant sur un bouton. (...) 2. *n.m.* Appareil, dispositif de commande dont on presse les boutons. »
- presse-citron** : (G.R.) « *n.m.* Ustensile de cuisine servant à presser les citrons. »
- presse-étouffe** : (G.L.) « *n.m.* Patte qui maintient l'étoffe, dans les machines à coudre. »
- presse-étoupe** : (G.R.) « *n.m.* Mar. Dispositif s'opposant à l'entrée de l'eau par l'orifice de l'arbre d'hélice, constitué d'une longue boîte remplie d'étoupe graissée par laquelle passe l'arbre. »
- presse-flan** : (G.R.) « *n.m.* Élément qui presse le flan, dans un outil à emboutir ou à découper. »
- presse-fruits** : (G.R.) « *n.m.* Ustensile, instrument pour presser les fruits. »
- presse-garniture** : (G.R.) « *n.m.* Voir PRESSE-ETOUPE. » (TLF) « Appareil d'étanchéité au passage d'un arbre. »
- presse-nouilles** : (TLF) « *n.m.* Ustensile de cuisine servant à la confection des nouilles. »
- presse-papiers** : (G.R.) « *n.m.* Objet lourd qu'on pose sur les papiers pour les maintenir. »
- presse-purée** : (G.R.) « *n.m.* Ustensile de cuisine pour réduire les légumes en purée. »
- presse-raquette** : (G.R.) « *n.m.* Appareil servant à maintenir les raquettes de tennis en forme. »
- presse-urètre** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de pince destinée à comprimer l'urètre, pour empêcher l'évacuation des urines. »
- presse-viande** : (G.R.) « *n.m.* Ustensile servant à presser la viande. »
- prête-nom** : (G.L.) « *n.m.* Celui qui prête son nom dans une affaire où le contractant réel ne peut ou ne veut pas paraître. »
- prie-Dieu** : (G.R.) « *n.m.* Siège bas sur lequel le fidèle s'agenouille pour prier. » (G.L.) « Prière, moment où l'on priait, à la cour du roi de France. (...) – Entom. Nom vulgaire des mantes, qui restent presque constamment immobiles, les pattes antérieures pliées et jointes, dans l'attitude d'une personne en prière. »
- prône-misère** : (Litt.) « *n. m.* Celui qui se plaint toujours. »
- protège-bas** : (G.R.) « *n.m.* Petit chausson (...) servant à protéger le bas du contact de la chaussure. »
- protège-cabine** : (TLF) « *n. m. technol.* Dispositif destiné à protéger le poste de conduite d'un engin de travaux publics de la chute de matériaux. »

- protège-cahier** : (G.R.) « *n.m.* Couverture en matière souple qui sert à protéger un cahier d'écolier. »
- protège-coude** : (G.R.) « *n.m.* Dispositif de protection des coudes (d'un sportif). »
- protège-dents** : (G.R.) « *n.m.* Appareil de protection pour les dents, que les boxeurs, les karatékas, etc. se mettent dans la bouche. »
- protège-genou** : (TLF) « *n. m.* Genouillère ou coque de plastique fixée sur le genou par des courroies afin de le protéger des chutes ou des coups, notamment lors de la pratique de certains sports. »
- protège-jambe** : (G.R.) « *n.m.* Panneau de tôle protégeant les jambes d'un motocycliste (...) des projections de boue. »
- protège-lame** : (TLF) « *n. m.* Embout qui s'adapte sur la tête de certains rasoirs mécaniques afin de garantir la lame des chocs »
- protège-main** : (TLF) « *n. m.* Dispositif destiné à protéger les mains des parties coupantes ou dangereuses de certains outils. »
- protège-mine** : (G.L.) « *n.m.* Porte-crayon dans le manche duquel on introduit la pointe taillée du crayon pour éviter d'en briser la pointe de la mine. »
- protège-nez** : (G.R.) « *n.m.* Petit écran protégeant le nez des coups de soleil. »
- protège-nuque** : (TLF) « *n. m.* Appuie-tête d'un siège automobile, servant aussi à protéger la nuque en cas d'accident. »
- protège-objectif** : (TLF) « *n. m.* Couvercle de plastique s'adaptant sur l'objectif d'un appareil photographique ou d'une caméra, pour le garantir des poussières ou des chocs. »
- protège-oreilles** : (G.R.) « *n.m.* Casque de cuir protégeant les oreilles. »
- protège-parapluie** : (G.R.) « *n.m.* Gaine d'étoffe qui sert à envelopper un parapluie quand il est fermé et roulé. »
- protège-pointe** : (G.R.) « *n.m.* Objet, étui destiné à protéger une pointe, à en préserver l'aigu. »
- protège-radiateur** : (G.R.) « *n.m.* Grille métallique protégeant le radiateur extérieur d'une automobile. »
- protège-slip** : (TLF) « *n. m.* Bande adhésive amovible se fixant à l'intérieur d'un slip de femme pour des motifs d'hygiène. »
- protège-tête** : (TLF) « *n. m.* Sorte de casque couvrant une partie de la tête afin de la protéger des coups, utilisé dans la pratique de certains sports. »
- protège-tibia** : (G.R.) « *n.m.* Appareil de protection du dessous de la jambe. »
- protège-yeux** : (TLF) « *n. m.* Lunettes s'ajustant très bien sur le visage, destinées à garantir les yeux (...) des projections qui pourraient les atteindre. »
- purge-mariage** : (Litt.) « *n. m.* Mécanisme employé dans le dévidage de la soie pour empêcher les mariages des fils » [purger : (Litt.) « 2. Par extension, débarrasser de. »] [mariage : (Litt.) « 13. Nom donné aux défauts dans le dévidage de la soie produits par la rupture de l'un des fils et son enroulement ou doublage avec l'autre. »]

– R –

- rabat-eau** : (G.R.) « *n.m.* Morceau de cuir, de feutre, placé au-dessus de l'auge, contre une meule, pour empêcher l'eau de gicler. »

- rabat-joie** : (G.R.) « *n.* et *adj.* 1. Sujet de tristesse. 2. Personne chagrine, renfrognée et triste, qui vient troubler la joie, le plaisir des autres. »
- rabat-jour** : (G.L.) « *n.m.* Crépuscule, soirée. »
- rabat-vent** : (G.R.) « *n.m.* 1. Abat-vent (d'un clocher). 2. Aérage normal (d'une mine) dans lequel l'air descend le long du front de taille. »
- racle-denier** : (Litt.) « *n. m.* Un avare. »
- ramasse-couverts** : (G.R.) « *n.m.* Corbeille à compartiments où l'on peut ranger les couverts de table. »
- ramasse-crottin** : (G.L.) « *n.m.* Arg. milit. Cavalier. »
- ramasse-miettes** : (G.R.) « *n.m.* Ustensile ménager (...) qui sert à ramasser les miettes. »
- ramasse-monnaie** : (G.R.) « *n.m.* Dispositif (...) adapté pour ramasser facilement la monnaie. »
- ramasse-pâte** : (TLF) « *n.m.* Appareil servant à récupérer les fibres et autres matières en suspension dans les eaux d'égouttage des toiles de machines à papier. »
- ramasse-piétons** : (TLF) « *n. m.* Filet protecteur placé à l'avant de certains tramways, qui avait pour but de recevoir dans ses mailles tout ce qui se présentait devant lui. »
- ramasse-plis** : (TLF) « *n.m.* Sorte de filet utilisé, sur les chemins de fer américains, pour prendre des plis postaux sans que le convoi s'arrête au passage dans les gares. »
- ramasse-poussière** : (G.R.) « *n.m.* 1. Pelle à poussière. 2. Ce qui ramasse et retient la poussière. »
- rase-bitume** : (G.R.) « *n.m.* Personne très petite. »
- rase-mottes** : (G.R.) « *n.m.* Vol en rase-mottes, très près du sol. Faire du rase-mottes, un rase-mottes, un tel vol. »
- rase-pet** : (G.R.) « *n.m.* Manteau d'homme très court. (...) En fonction d'*adj.* *Les vestons amples et rase-pet.* »
- ratisse-caisse** : (Litt.) « *n. m.* Planche avec laquelle le fondeur rassemble le sable de la caisse à mouler. »
- rebrousse-poil (à)** : (G.) « *loc.adv.* 1. En rebroussant le poil, à contre-poil. »
- relève-gravure** : (Litt.) « *n. m.* Terme de cordonnier. Outil pour parer les coutures des souliers. » [gravure : (Litt.) « 5. Terme de cordonnier. Rainure faite autour de la semelle, et dans laquelle on couche des points. »]
- relève-moustache** : (Litt.) « *n. m.* Pince à l'usage de l'émailleur. »
- relève-quartier** : (Litt.) « *n. m.* Espèce de chausse-pied de corne. » [quartier : (Litt.) « 10. Quartier de soulier, la pièce ou les deux pièces de cuir qui environnent le talon. »]
- remonte-pente** : (TLF) « *n. m.* Système de traction mécanique permettant aux skieurs de gravir une pente en glissant sur la neige skis aux pieds. »
- remue-cul** : (G.L.) « ou *n.m.* Syn. de HOICHE-QUEUE et BERGERONNETTE. »
- remue-ménage** : (G.R.) « *n.m.* 1. Déménagement. 2. Déplacement bruyant et confus de meubles, d'objets. » [ménage : (Litt.) « 2 Ensemble de plats, de vases, d'ustensiles de cuisine et autres, nécessaires au ménage. »]
- remue-méninges** : (G.R.) « *n.m.* Réunion où tous les participants émettent des idées, formulent des propositions. »
- remue-queue** : (Litt.) « *n. m.* Bergeronnette. On dit mieux HOICHE-QUEUE. »

- repose-bras** : (G.R.) « *n.m.* Accoudoir de la banquette d'une automobile. »
- repose-canne** (TLF) « *n. m.* Support de métal permettant de maintenir la canne [à pêche] dans une position donnée. »
- repose-fer** : (TLF) « *n. m.* Support de métal permettant de poser le fer à repasser. »
- repose-jambe** : (TLF) « *n. m.* Partie de fauteuil permettant d'étendre les jambes. »
- repose-pied(s)** : (G.R.) « *n.m.* Appui (...) où l'on peut poser le pied. »
- repose-tête** : (TLF) « *n.m.* Élément rembourré situé à la partie supérieure d'un dossier de fauteuil, d'un siège de voiture ou de train pour y appuyer la tête. »
- rince-bouche** : (G.R.) « *n.m.* Petit récipient contenant de l'eau, qu'on présentait à la fin du repas pour se rincer la bouche. (G.L.) « L'opération à laquelle sert cet ustensile. »
- rince-bouteilles** : (G.R.) « *n.m.* Appareil servant à nettoyer les bouteilles. »
- rince-cochon** : (TLF) « *n.m.* Boisson faite de vin-blanc additionné de citron et d'eau de Seltz qui a la réputation de rincer une bouche pâteuse. »
- rince-doigts** : (G.R.) « *n.m.* Petit récipient (...) pour que les convives puissent se laver les doigts. »
- rince-tonneau** : (G.L.) « *n.m.* Machine employée pour nettoyer et rincer les tonneaux vides. »
- risque-tout** : (G.L.) « *n.* Personne qui affronte tous les dangers, audacieuse jusqu'à l'imprudence (...).
- rogne-cul** : (G.L.) « *n.m.* Instrument qui sert à rogner le pied des chandelles. »
- rogne-pied** : (G.R.) « *n.m.* Outil de maréchal-ferrant qui sert à rogner la corne du sabot d'un cheval. »

— S —

- saute-bouchon** : (G.L.) « *n.m.* Nom que l'on donnait autrefois au vin de Champagne mousseux. »
- saute-mines** : (G.R.) « *n.m.* Appareil fixé à l'avant d'un char, et destiné à faire exploser les mines. »
- saute-mouton** : (G.R.) « *n.m.* Jeu où l'on saute par dessus un autre joueur, qui se tient courbé (le « mouton »). »
- saute-ruisseau** : (TLF) « *n.m.* Jeune clerc chargé des courses, dans une étude de notaire ou d'avoué. »
- saue-rabans** : (Litt.) « *n. m.* Terme de marine. Garniture entourant les basses vergues. »
- saue-vie** : (Litt.) « *n. f.* Espèce de petite fougère, *asplenium rutamuraria*, L. dite aussi rue des murailles. »
- sèche-cheveux** : (G.R.) « *n.m.* Appareil électrique pour sécher les cheveux. »
- sèche-cigares** : (G.L.) « *n.m.* Sorte d'armoire partagée dans sa hauteur par un grand nombre de tablettes sur lesquelles on fait sécher les cigares. »
- sèche-linge** : (G.R.) « *n.m.* Appareil (...) pour sécher le linge en brassant celui-ci dans un flux d'air chaud. »
- sèche-mains** : (G.R.) « *n.m.* Appareil servant à sécher les mains par émission d'air chaud. »

- serre-bijoux** : (G.L.) «*n.m.* Petit cabinet ou cassette disposés pour contenir des bijoux. »
[**serrer** : (Litt.) « 13. Mettre une chose en un lieu où elle ne court aucun risque. »]
- serre-bosse** : (Litt.) «*n. m.* Terme de marine. Cordage à l'aide duquel on retient, on serre contre le bord l'ancre qu'on a traversée. » [**bosse** : (Litt.) « 12. Terme de marine. Les **bosses** sont des bouts de cordes, qui servent à rejoindre des parties séparées, ou à saisir des cordages et d'autres choses. »]
- serre-bouchon** : (G.R.) «*n.m.* Dispositif métallique qui retient le bouchon de certaines bouteilles de boisson gazeuse. »
- serre-bras** : (G.L.) «*n.m.* Chir. Bandage pour le bras. »
- serre-câble** : (G.R.) «*n.m.* Dispositif pour assujettir une boucle, etc., à un câble. »
- serre-ciseaux** : (G.L.) «*n.m.* Techn. Outil que le coutelier serre dans l'étau, pour contenir les anneaux des ciseaux. »
- serre-cou** : (G.L.) «*n.m.* Art. vétér. Instrument dont on se sert pour comprimer la jugulaire, après une saignée pratiquée sur cette veine. »
- serre-écrou** : (G.R.) «*n.m.* Clef pour serrer et desserrer les écrous d'une bicyclette. »
- serre-feu** : (G.L.) «*n.m.* Morceau de fer dont on se sert pour retenir le feu auprès du creuset. »
- serre-file** : (G.R.) «*n.m.* 1. Gradé (ou soldat) placé en surveillance derrière une troupe qui défile (et qui, à l'origine, avait pour mission de faire serrer les files).— Par appos. Sous-officier sert-file. 2. Navire qui est placé le dernier dans une ligne de combat, dans un convoi. »
- serre-fils** : (G.R.) «*n.m.* Dispositif qui sert à connecter deux fils électriques. »
- serre-fine** : (Litt.) «*n. f.* Terme de chirurgie. Petit instrument qui a pour effet de saisir les lèvres d'une plaie sans pénétrer dans la peau ; et de les tenir au contact pendant un certain temps ; ces instruments agissent comme des pinces à pression continue. »
- serre-flanc** : (G.R.) «*n.m.* Pièce d'une presse qui maintient les cotés de la matière à presser. »
- serre-frein(s)** : (G.R.) «*n.m.* Employé des chemins de fer chargé de la manoeuvre des freins. »
- serre-joint(s)** : (G.R.) «*n.m.* Outil utilisé dans le travail du bois, qui maintient serrées les unes contre les autres les planches assemblées ou collées (notamment par leurs tranches ou joints). »
- serre-livres** : (G.R.) «*n.m.* Objet (...) qui sert à maintenir plusieurs livres serrés. »
- serre-nez** : (G.R.) «*n.m.* Petit instrument avec lequel on serre le nez d'un cheval pour l'immobiliser. »
- serre-noeud** : (G.L.) «*n.m.* Chir. Instrument employé pour resserrer progressivement une anse de fil placée sur la base d'une tumeur. »
- serre-papiers** : (G.R.) «*n.m.* 1. Petit meuble de bureau, sorte de casier où l'on range des papiers. 2. Petite salle où l'on rangeait des papiers. 3. Presse-papiers. »
- serre-patin** : (TLF) «*n.m.* Outil servant de troisième main pour rapprocher les patins de freins pendant le réglage du câble d'un vélo. »
- serre-pédicule** : (G.L.) «*n.m.* Chir. Sorte de petite pince disposée de façon à serrer un pédicule qu'on se propose de détacher. »
- serre-points** : (G.L.) «*n.m.* Techn. Outil dont se sert le bourrelier pour serrer les points. »

- serre-rail(s)** : (G.L.) « Système d'attache des rails sur les traverses, qui se compose de deux cales en bois debout maintenant le rail de chaque côté. »
- serre-rayons** : (G.L.) « *n.m.* Outil dont on se sert pour resserrer et mettre en place les rayons des cycles. »
- serre-tête** : (G.R.) « *n.m.* 2. Ruban, bandeau, objet circulaire flexible qui maintient les cheveux. »
- serre-tout** : (G.R.) « *n.m.* Débarras, lieu où l'on range (« serre ») divers objets. »
- serre-tube** : (G.R.) « *n.m.* Clé munie d'une chaîne, pour le visage des tubes cylindriques. »
- songe-creux** : (TLF) « *n.m.* et *adj.* Personne qui vit, se plaît dans les rêveries, les chimères. »
- songe-malice** : (G.L.) « *n.m.* Personne qui fait souvent des malices, des mauvais tours. »
- souffre-bonheur** : (Littré) « *n. m.* Se dit, par imitation plaisante de souffre-douleur, de celui qui est exposé à souffrir le bonheur. »
- souffre-douleur** : (G.R.) « *n.m.* Personne qui est en butte aux mauvais traitements, aux tracasseries, aux plaisanteries et propos méchants de son entourage. (...) Apposé ou adjectif. *Elle avait un valet de pied souffre-douleur.* » (G.L.) « Se trouve quelquefois au *f.* » (TLF) « Bête de somme ou objet qu'on sacrifie à toutes sortes d'usage. »
- soutien-gorge** : (G.L.) : « *n.m.* Pièce de lingerie féminine servant à maintenir la poitrine.»
- soutien-pieds** (G.R.) « *n.m.* Rare. Ce qui sert à soutenir les pieds ; appui pour les pieds. »
- suce-bœuf** : (Littré) « *n.m.* Pique-bœuf. »
- suce-fleur** : (Littré) « *n.m.* Espèce d'oiseau-mouche. »

– T –

- taille-anche** : (TLF) : « *n. m.* Outil utilisé dans la fabrication des anches de hautbois. »
- taille-blé** : (TLF) « *n. m.* Houe à défricher. »
- taille-bordures** : (TLF) « *n. m.* Appareil à moteur utilisé par le jardinier pour parfaire sa tonte là où la tondeuse n'a pas pu aller : bordure, tour des arbres.»
- taille-buissons** : (G.R.) « *n.m.* Cisaille utilisée pour tailler les buissons, les haies vives. »
- taille-corne** : (TLF) « *n. m.* Instrument de maréchal-ferrant servant à tailler la corne des sabots des chevaux »
- taille-crayon(s)** : (G.R.) « *n.m.* Petit instrument avec lequel on taille les crayons. »
- taille-haie(s)** : (TLF) « *n. m.* Appareil à moteur faisant office de cisaille. »
- taille-légumes** : (G.R.) « *n.m.* Outil servant à tailler des légumes. »
- taille-mèche(s)** : (G.L.) « *n.m.* Instrument qui sert au fabricant de chandelles (...) pour couper la mèche. »
- taille-mer** : (G.R.) « *n.m.* Partie de l'étrave d'un navire qui fend l'eau. » (G.L.) « Sorte de goéland brun. »
- taille-ongles** : (G.R.) « *n.m.* Petite pince coupante pour tailler les ongles. »
- taille-pain** : (G.L.) « *n.m.* Couteau (...) servant à couper le pain. »
- taille-plume(s)** : (G.L.) « *n.m.* Instrument avec lequel on taille une plume d'oie. »

- taille-pré** : (TLF) «*n. m.* Outil à deux tranchants perpendiculaire (...) servant à creuser les rase ou rigoles d'irrigation dans les prés. »
- taille-racines** : (G.R.) «*n.m.* Ustensile ménager qui sert à découper en spirale certains légumes (pommes de terre, carottes, navets...). »
- taille-soupe** : (G.L.) «*n.m.* Instrument (...) que l'on emploie pour tailler en minces tranches le pain destiné à tremper la soupe. »
- taille-vent** : (G.L.) «*n.m.* Mar. Grand-voile. » (TLF) 1. « Ornith. Oiseau de mer ressemblant au goëland brun. (...) 2. Voile de faibles dimensions que l'on hisse par forte brise sur certaines embarcations. »
- tapebord** : (G.R.) « (ou TAPABORD) *n.m.* Monter à l'abordage. Coiffure ressemblant au suroit. » (Litt.) « – ETYM. Taper et bord. D'après Richelet, c'était une sorte de bonnet à l'anglaise qu'on portait à la mer, et qui était en usage au siège de la Rochelle, sous Louis XIII. »
- tapecon** : (G.R.) « *n.m.* de 2. *taper* « boucher », et 1. *con*, le poisson ayant l'air d'un pessaire. Fam. Uranoscope (poisson). »
- tapecul ou tape-cul** : (G.R.) « *n.m.* 2. Voiture à cheval mal suspendue. Adj. *Cette voiture est un peu tape-cul.* 3. Balançoire rudimentaire formant bascule, et qui « tape le cul » en touchant le sol. 4. a. (...) Faire du tape-cul, se dit du cavalier qui tape du derrière contre le dos du cheval à chaque trot. (...) b. Dans les écoles, Brimade consistant à soulever un élève par les pieds et les épaules et à lui taper le derrière par terre. »
- tâte-poule** : (G.R.) « *n.m.* (...) Homme qui se comporte comme une femme, une ménagère, dans un couple, un ménage. »
- tâte-vin** : (G.R.) « *n.m.* (ivrogne », 1492). Petite tasse d'argent ou pipe servant aux dégustateurs de vin. » (TLF) « A- Pipette en fer-blanc ou en verre servant à tirer une petite quantité de vin par la bonde d'un tonneau. B- Petite tasse plate (...) servant à examiner le vin et à le goûter. »
- tête-chèvre** : (TLF) «*n. m.* Ornith. Engoulevent d'Europe. (Etymol. l'engoulevent étant réputé pour têter les chèvres selon les croyances populaires). »
- tire-arrache** : (TLF) «*n. m.* Synon. de rousserolle. »
- tire-balle(s)** : (G.R.) «*n.m.* Chir. Ancien instrument servant à extraire une balle, un projectile d'une plaie profonde. »
- tire-bonde** : (G.R.) «*n.m.* Outil servant à retirer les bondes des tonneaux. »
- tire-bord** : (G.L.) «*n.m.* Instrument (...) servant à rappeler à sa place un bordage écarté. »
- tire-botte** : (G.R.) «*n.m.* Planchette présentant une entaille où peut s'emboîter le talon, qui sert à se débouter. »
- tire-bouchon** : (G.R.) «*n.m.* Instrument (...) qu'on enfonce en tournant dans le bouchon d'une bouteille pour le tirer. »
- tire-boucles** : (G.L.) «*n.m.* Outil dont les charpentiers se servent pour dégauchir l'intérieur des mortaises. »
- tire-bourre** : (TLF) «*n.m.* Instrument dont l'extrémité (...) servait à extraire la bourre et la charge du canon d'une arme à feu. »
- tire-bouton** : (G.R.) «*n.m.* 1. Crochet servant à déboutonner chaussures, guêtres, gants (en tirant la boutonnière). 2. (De bouton «clitoris») Argot. *La maison tire-bouton* : le milieu des lesbiennes. »
- tire-braise** : (G.R.) «*n. m.* Ringard de boulanger, servant à retirer la braise du four. »

- tire-bras** : (G.R.) « *adj.* (...) Sports (alpin.) qui nécessite un gros effort musculaire des bras. *Passage tire-bras.* »
- tire-cale** : (G.R.) « *n.m.* (...) Outil servant à retirer les cales sous les pierres de taille, lors de la mise en place. »
- tire-cartouche** : (G.R.) « *n.m.* Instrument permettant de retirer les débris de cartouche d'un canon de fusil. »
- tire-cendres** : (G.L.) « *n.m.* Minér. Nom vulgaire de la tourmaline, ainsi dite parce qu'en devenant électrique par la chaleur, elle attire la cendre. »
- tire-chaussette** : « *n. m.* Synon. de FIXE-CHAUSSETTE. »
- tire-clou** : (G.R.) « *n.m.* Outil (...) pour arracher les clous. »
- tire-comédon** : (G.R.) « *n.m.* Petite curette (...) servant à extraire des comédons par pression. »
- tire-cordes** : (TLF) « *n. m.* Synon. de CORDIER »
- tire-crins** : (G.R.) « *n.m.* Poinçon de tapissier, servant à tirer les crins des garnitures, pour en régulariser l'épaisseur. »
- tire-dent** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de pince avec laquelle les dentistes arrachent les dents. »
- tire-douille** : (G.R.) « *n.m.* Instrument pour extraire les douilles non éjectées d'une arme à feu. »
- tire-enfants, tire-môme, tire-monde** : (TLF) « *n.f.* Accoucheuse, sage-femme. »
- tire-fausset** : (G.L.) « *n.m.* Pince dont on se sert pour tirer les faussets enfoncés dans les douves d'un tonneau. »
- tire-fesses** : (G.R.) « *n.m.* Télési, remonte-pente. »
- tire-feu** : (G.R.) « *n.m.* – 1611, « emplâtre contre l'inflammation » (...). Instrument pour effectuer la mise à feu d'un canon. (...) – Appos. *Cordon tire-feu.* »
- tire-fiacre** : (TLF) « *n. m.* Arg. Viande coriace, souvent vendue pour du boeuf, et provenant des chevaux décharnés et vieux qui tiraient les fiacres. »
- tire-fil** : (G.R.) « *n.m.* Outil de cordonnier pour tirer les fils. »
- tire-filet** : (TLF) « *n.m.* Outil destiné à tirer des filets sur bois ou sur métal. »
- tire-foin** : (G.L.) « *n.m.* Instrument dont on se servait pour décharger les canons, quand ils étaient bourrés avec du foin. »
- tire-fond** : (Littré) « *n. m.* 1° Anneau de fer terminé en vis qui sert aux tonneliers pour placer la dernière douve du fond d'un tonneau. 2° Anneau pour suspendre un lustre, un ciel de lit à un plafond. 3° Instrument de chirurgie destiné à pénétrer dans les corps étrangers qu'il faut extraire, et à se fixer dans leur substance assez fortement pour les amener au dehors. 4° Partie du tire-balle qui sert à extraire les balles. Instrument employé pour retirer des projectiles creux les fusées qu'on ne peut retirer avec le tire-fusée. 5° Coquille univalve. »
- tire-fusée** : (G.L.) « *n.m.* Artill. Instrument servant à enlever la fusée en bois d'un projectile creux. »
- tire-gargousse** : (G.L.) « *n.m.* Instrument servant à retirer après chaque coup, la douille des gargousses métalliques, dans certaines bouches à feu. »
- tire-goret** : (TLF) « *n. m.* Bot. Synon. de renouée ». [renouée : (Littré) « *n. m.* Renouée, *polygonum aviculare*, L. dite aussi herbe à cochons. »]

- tire-joint** : (G.R.) «*n.m.* Outil pour tracer dans le mortier les joints des pierres ou des briques. »
- tire-jus** : (G.R.) «*n.m.* Mouchoir. »
- tire-Jaine** : (G.L.) «*n.m.* Rôdeur de nuit, qui volait les manteaux. (...) – Techn. Outil dont le fondeur se sert pour tirer la laine des moules. »
- tire-laisse** : (TLF) «*n. m.* Terme familier, emprunté d'un ancien jeu, et qui s'emploie lorsqu'un homme vient à être frustré tout d'un coup d'une chose qu'il croyait ne lui pouvoir manquer »
- tire-lait** : (G.R.) «*n.m.* Petit appareil permettant d'aspirer le lait du sein. »
- tire-lats** : (G.L.) «*n.m.* Machine servant à tirer les lats, dans la fabrication de certains tissus. »
- tire-liard** : (G.L.) «*n.m.* Avare, homme qui lésine sur des sommes insignifiantes. » [liard : (B.) « (...) ancienne monnaie de cuivre »].
- tire-ligne** : (G.R.) «*n.m.* Petit instrument (...) servant à tracer des lignes. » (G.L.) «Fam. Architecte dépourvu d'invention. »
- tire-lisse** : (G.R.) «*n.f.* Levier qui fait se mouvoir les lisses d'un métier à tisser. »
- tire-lopin** : (G.L.) «*n.m.* Parasite. » [lopin : «*n. m.* 1° Morceau de quelque chose qui se mange, et, principalement, de viande (...) 2° Par extension, morceau d'une chose quelconque.]
- tire-moelle** : (G.L.) «*n.m.* Petit instrument dont on se sert à table pour tirer la moelle d'un os. »
- tire-monde** : (G.L.) «*n.f.* Pop. Sage-femme. »
- tire-nerf** : (G.R.) «*n.m.* Aiguille fileté servant à l'extraction des nerfs dentaires. »
- tire-paille** : (Litt.) «*n. m.* Ancien nom du succin. – ETYM. : *Tirer*, et *paille*, à cause que le succin frotté devient électrique et attire les pailles. »
- tire-pavé** : (G.L.) «*n.m.* Sorte de jouet consistant en une rondelle de cuir suspendue à une ficelle, et qui, mouillée, forme une ventouse, laquelle, adhérant aux objets, permet de les soulever. »
- tire-pièce** : (TLF) «*n. m.* Ustensile servant à retirer l'écume des sirops dans les raffineries de sucre »
- tire-pied** : (G.R.) «*n.m.* Courroie, lanière de cuir dont se servent les cordonniers pour fixer l'ouvrage sur leurs genoux. »
- tire-plomb** : (G.R.) «*n.m.* Instrument pour extraire les plombs d'un fusil », 1669. (...) Appareil produisant le plomb étiré en fines lames et destiné à garnir les vitraux. »
- tire-point** : (G.R.) «*n.m.* Poinçon pour trouser le cuir. »
- tire-portées** : (TLF) «*n. m.* Instrument servant à tracer les lignes de la portée. »
- tire-racine** : (G.L.) «*n.m.* Davier droit et allongé dont les dentistes se servent pour arracher les chicots. »
- tire-sac** : (G.L.) «*n.m.* Appareil au moyen duquel on monte et on descend les sacs pleins, dans les moulins. »
- tire-sève** : (TLF) «*n.m.* Branche conservée en bout d'une tige, lors d'une taille, afin de maintenir la circulation de la sève. »
- tire-sou** : (G.L.) «*n.m.* Pop. Receveur d'impôts.// Usurier.// (...) – Jeux. Jeu de cartes où l'on convient que celui qui gagnera le coup tirera une pièce de monnaie de la masse. »

- tire-terre** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de pioche (...) dont le carrier se sert pour enlever la terre qui gêne son travail. »
- tire-teston** : (G.L.) « *n.m.* Jeux. Syn. de TIRE-SOU. » [teston : (Litt.) « ancienne monnaie d'argent »]
- tire-tête** : (G.L.) « *n.m.* Instrument destiné à tirer la tête du foetus mort, dans certains accouchements. »
- tire-veine** : (G.R.) « *n.m.* Appareil utilisé pour l'ablation d'un segment de veine. »
- tire-verge** : (G.L.) « *n.m.* Techn. Outil de fabricant de bas. » [verge : (Litt.) « 14°. Au plur. Baguettes de bois que les tisserands font passer entre les fils de la chaîne. »]
- torche-cul ou torchecul** : (G.R.) « *n.m.* (...) Fam. Linge, papier, etc. avec lequel on s'essuie après être allé à la selle. »
- torche-fer** : (G.L.) « *n.m.* Torchon mouillé dont on sert pour essuyer les fers à souder. »
- torche-pertuis** : (TLF) « *n. m.* Un des noms vulgaires de la sittelle d'Europe, oiseaux. »
- torche-pin** (G.L.) « *n.m.* Nom usuel du pin de montagne. »
- torche-pinceau** : (Littré) « *n. m.* Petit linge pour essuyer les pinceaux et la palette. »
- torche-pot** : (G.L.) « *n.m.* Ornith. Nom vulgaire des sittelles, ainsi appelés parce qu'ils font, avec de la terre gâchée, une sorte de torchis à l'entrée des trous d'arbres dans lesquels ils nichent. »
- tord-boyau(x)** : (G.R.) « *n.m.* Fam. Eau de vie forte, de mauvaise qualité. »
- tord-fil** : (G.L.) « *n.m.* Chir. Instrument destiné à tordre les fils pour serrer une ligature. »
- tord-nez** : (G.R.) « *n.m.* Instrument avec lequel on pince les naseaux d'un cheval pour l'immobiliser. »
- touche-pipi** : (G.R.) « *n.m.* Attouchement des parties génitales. »
- tourne(-)fil** : (G.R.) « *n.m.* Instrument qui affûte les objets tranchants (leur donne le fil). » [fil : (Littré) : « 14° Le tranchant d'un instrument coupant, par comparaison avec la ténuité et la délicatesse d'un fil. »]
- tourne(-)vent** : (G.R.) « *n.m.* Dispositif mobile, en forme de tuyau coudé, disposé au sommet d'une cheminée et dont l'orifice se place à l'opposé du vent, ce qui empêche la fumée d'être refoulée. »
- tourne-bride** : (G.R.) « *n.m.* « volte-face », 1611. 1. (...) Hôtellerie proche d'un château, destinée aux domestiques et aux chevaux des visiteurs (...). Auberge de campagne. (...) 2. (...) Aménagement d'une voie de circulation permettant de faire demi-tour. » [bride : (Littré) « *n.f.* 1° Harnais placé à la tête du cheval et destiné à l'arrêter ou à le diriger, selon la volonté du conducteur. 2° Les rênes seules.]
- tournebroche** : (G.R.) « *n.m.* 1. Mécanisme servant à faire tourner une broche. 2. Jeune garçon qui tourne la broche. (...) Chien que l'on fait avancer dans une roue pour faire tourner la broche. »
- tourne-case** : (Litt.) « *n. m.* Jeu de hasard. Chaque joueur a trois dames qu'il faut conduire sur la dernière case, sous ces trois conditions : 1° (...); 2° qu'une dame ne peut ni se mettre sur une autre ni passer par-dessus.»
- tourne-disque** : (G.R.) « *n.m.* 1. Appareil électrique composé d'un plateau tournant sur lequel on met un disque. »
- tourne-dos** : (Litt.) « *n. m.* Position que l'on assigne, dans quelques halles au poisson, aux marchandes dont les denrées ne sont pas d'une entière fraîcheur. »

- tourne-feuille** : (TLF) «*n. m.* Petit instrument servant à tourner les pages d'une partition pendant que l'on joue. »
- tourne-gants** : (G.L.) «*n.m.* Techn. Instrument dont on se sert pour retourner et assouplir les gants. »
- tourne-main** (en un) : (G.R.) «*loc.adv.* Temps qu'il faut pour tourner la main. (...) En un instant. »
- tourne-motte** : (Littré) «*n. m.* Un des noms du motteux. » [**motteux** : (TLF) «*n. m.* Oiseau commun en Europe. **Étymologie** : Motte, parce qu'il a l'habitude de se tenir sur les mottes des terres labourées. »]
- tourne-oreille** : (G.R.) «*n.m.* Agric. Versoir mobile d'une charrue. Charrue à versoir mobile. – Adj. *Charrue tourne-oreille*. » [**oreille** (II) : « versoir »]
- tourne-pierre** : (G.R.) «*n.m.* Oiseau (...) qui se nourrit de petits animaux qu'il trouve sous les pierres, retournées avec son bec.
- tourne-soc** : (G.L.) «*n. m.* Agric. Syn. de TOURNE-OREILLE. » [**soc** : (Littré) «*n. m.* Pièce de fer aiguë, large, triangulaire, tranchante en dedans, fixée au sep de la charrue, et destinée à ouvrir le sillon. »]
- tournesol** : (G.L.) «*n.m.* (...) sous le nom de tournesol on désigne diverses plantes dont les fleurs, par torsion du pédoncule, se présentent toujours de face au soleil. » (Littré) : « **Étymologie** : Tourner, et sol pour soleil ; Berry, tourne-soleil, qui s'est écrit aussi.[...] »
- tournevis** : (G.R.) «*n.m.* Outil pour tourner les vis. »
- trace-lettres** : (TLF) «*n. m.* Instrument permettant de tracer les lettres, chiffres et signes, en suivant la découpe de ceux-ci, évidée dans un élément en plastique. »
- trace-lignes** : (TLF) «*n. m.* Instrument permettant de tracer des lignes parallèles. »
- trace-roulis** : (Littré) : «*n. m.* Instrument inventé par l'amiral Paris et servant à tracer le roulis d'un navire. »
- trace-sautereau** : (Littré) «*n.m.* Outil du facteur de pianos. » [**sautereau** : (Littré) «*n. m.* Petit morceau de bois qui remue et fait sonner la corde d'un clavecin, d'une épinette, par le moyen d'un petit bout de plume qu'on met dans la languette. »]
- trace-vague** : (Littré) «*n. m.* Instrument inventé par l'amiral Paris et servant à tracer le mouvement des vagues. »
- traîne-besace** : (TLF) «*n. m.* Celui qui traîne sa besace sur les routes. »
- traîne-bottes** : (TLF) «*n. m.* Celui qui traîne ses bottes ; soldat. »
- traîne-bûches** : (G.) «*n.m.* Larve aquatique de la phrygane. » [**phrygane** : (G.L.) «Leurs larves se développent au bord des ruisseaux ou des lacs, se traînant sous l'eau dans un fourreau soyeux renforcé de brindilles. »]
- traîne-buisson** : (G.R.) «*n.m.* Fauvette d'hiver, qui se tient dans les buissons. »
- traîne-charrue** : (G.R.) «*n.m.* Traquet, passereau des champs (qui se nourrit d'insectes, notamment dans les terres fraîchement labourées). »
- traîne-guenille** : (TLF) «*n.* Celui ou celle qui porte de vieux vêtements. »
- traîne-malheur** : (G.R.) «*n.* Personne qui vit dans le malheur. »
- traîne-misère** : (G.R.) «*n.* Personne qui vit dans la misère, traîne partout sa misère. »
- traîne-paillasse(s)** : (TLF) «*n.m.* 1. Arg. Milit. Fourrier de l'armer, chargé de la literie. 2. Arg. Huissier. »

- traîne-patins** : (G.R.) « *n.* Fam. Personne qui traîne les pieds. »
- traîne-patte(s)** : (TLF) « *n. m.* 1. Celui qui traîne la patte. 2. Arg. Milit. Soldat des services de l'arrière. »
- traîne-pied** : (TLF) « *n. m.* rare. Celui qui traîne les pieds. »
- traîne-potence** : (TLF) « *n.m.* Vaurien qui doit se faire pendre ou qui porte malheur. »
- traîne-rapière** : (G.L.) « *n.m.* Querelleur, batailleur. » [rapière (Littré) : « *n. f.* 1° Épée longue et affilée ; (...) c'est une arme de duel. »]
- traîne-savates** : (TLF) « *n.m.* Personne qui traîne ses savates dans les rues, est oisif ou vit misérablement. »
- traîne-semelle(s)** : (G.R.) « *n.* Personne qui vit misérablement. »
- tranche-caillé** : (TLF) « *n. m.* Appareil manuel ou mécanique servant à découper le caillé dans la cuve à fromage pour accélérer l'égouttage. »
- tranchefil** : (G.R.) « *n.m.* 1. Instrument qui sert à couper les boucles des tapis de haute laine. »
- tranche-gazon** : (G.R.) « *n.m.* 1. Instrument avec lequel on détache le gazon en bandes régulières. »
- tranche-lard** : (G.R.) « *n.m.* Couteau (...) pour couper le lard en tranches. »
- tranche-montagne** : (G.R.) « *n.m.* de trancher « traverser » (...) Fanfaron qui se vante d'exploits fabuleux. »
- tranche-papier** : (G.L.) « *n.m.* Couteau dont on se sert pour couper le papier. »
- tranche-plume** : (G.L.) « *n.m.* Canif pour tailler les plumes à écrire. »
- tranche-tête** : (G.R.) « *n.m.* Bourreau. »
- trompe-cheval** : (Littré) « *n. m.* Nom vulgaire du rhinanthé glabre. »
- trompe-conscience** : (Littré) « *n. m.* Ce qui est à la conscience ce qu'un trompe-l'oeil est à l'oeil. »
- trompe-valet** : (Littré) « *n. m.* Poire d'ambrette. **Etymologie** : Cette poire trompe le valet, le jeune homme parce que, étant mûre, elle ne paraît pas l'être. »
- trotte-chemin** : (Littré) « *n. m.* Traquet ». [traquet : (Littré) « 2. Morceau de bois qui passe au travers de la trémie du moulin, et dont le mouvement fait tomber le blé sous la meule. 3° Oiseau, ainsi nommé à cause du mouvement continu de ses ailes et de sa queue. »]
- trouble-fête** : (G.R.) « *n.* 1. Personne qui trouble des réjouissances. (...) Adj. *Des importuns trouble-fête.* »
- trouble-ménage** : (G.L.) « *n.m.* Personne qui trouble, qui dérange un ménage. »
- trousse-barre** : (Littré) « *n. f.* Morceau de bois dont on se sert pour faire joindre ensemble les coupons d'un train à flotter. »
- trousse-étriers** : (G.L.) « *n.m.* Voir. PORTE-ETRIERS. »
- trousse-galant** : (G.R.) « *n.m.* Maladie foudroyante (qui trousse, enlève le galant, le jeune homme). »
- trousse-jupons** : (G.R.) « *n.m.* Homme qui poursuit les femmes, cherche à les trousser. »
- trousse-nez** : (G.L.) « *n.m.* Syn. de TORD-NEZ. »

- trousse-pet** ou **trousse-pete** : (G.R.) « *n.* I. Petit garçon, petite fille. II. *n.m.* Petite veste très courte. »
- trousse-pied** : (G.R.) « *n.m.* Lien qui maintient replié le pied d'un animal domestique. »
- trousse-queue** : (G.R.) « *n.m.* Pièce de harnais, morceau de cuir dans lequel on passe la queue d'un cheval pour la relever. »
- trousse-trait** : (Littré) « *n. m.* Anneaux de cuir et contre-sanglons attachés à un harnais, et servant à relever les traits. »
- tue-boches** : (TLF) « arg. milit. Fusil. »
- tue-brebis** : (G.L.) « *n.m.* Bot.Nom vulgaire de la grassette, plante qui passe pour être malfaisante pour les brebis. »
- tue-chien** : (G.L.) « *n.m.* Nom donné, dans le Nord, à des employés chargés d'abattre les chiens errants. – Bot. Nom vulgaire du colchique d'automne.// Nom vulgaire de la morelle noire. »
- tue-diable** : (G.R.) « *n.m.* Pêche. Leurre (...) à plusieurs hameçons. » [**diable** : (G.L.) « Ichtyol. Diable de mer, Nom donné à plusieurs poissons d'une forme hideuse. »]
- tue-loup** : (G.R.) « *n.m.* Aconit (plante). » [**aconit** : (G.L.) « Le suc de l'aconit renferme un poison très violent. »]
- tue-mouche(s)** : (G.R.) « *n.m.* et *adj.* (...) 1. *n.m.* Appos. *Amanite tue mouche* : fausse oronge, champignon vénéneux. 2. *Adj.* *Papier tue-mouche* ou *tue-mouche* : papier (...) qui sert à engluer et tuer les mouches. »
- tue-poisson** : (G.L.) « *n.m.* Bot. Nom vulgaire de la coque du Levant. » [**coque du Levant** : « Fruit d'un arbuste (...), à l'aide de laquelle les braconniers enivrent le poisson. »]
- tue-teignes** : (G.L.) « *n.m.* Machine (...) pour la destruction des insectes qui ravagent les céréales. »
- tue-tête (à)** : (G.R.) « *loc.adv.* D'une voix si forte qu'on casse la tête. »
- tue-vent** : (TLF) « *n.m.* Abri contre le vent pour protéger les arbres. »

– V –

- vaunéant** : (G.L.) « *adj.* Qui ne vaut rien, qui est sans valeur morale. »
- vaurien** : (G.R.) « *n.* I. I. Personne peu recommandable. II. *n.m.* (...) Petit bateau (...) – REM. Le nom évoque (...) la conception simple et bon marché (« vaut rien ») de ce bateau. »
- verseau** : (G.R.) « *n.m.* de VERSE-EAU, calque du grec *hudrokhocus* « qui verse de l'eau », c'est-à-dire « pluvieux ». Astron. Constellation zodiacale de l'hémisphère austral. »
- vide-bouteille(s)** : (G.R.) « *n.m.* 1. Petite maison de plaisance servant de pied-à-terre (...) 2. Instrument permettant de vider une bouteille. »
- vide-cave** : (G.R.) « *n.m.* Pompe hydraulique pour évacuer l'eau d'un local inondé. »
- vide-citron** : (G.L.) « *n.m.* Instrument qui sert à extraire le jus des citrons. »
- vide-coq** : (Littré) « *n. m.* Un des noms vulgaires de la bécasse. »
- vide-fond** : (TLF) « *n.m.* œnol. Sorte de siphon servant à vider ce qui reste de liquide dans le fond d'un fût, par le trou d'esquive, sans remuer ledit fût. »
- vide-gousset** : (G.L.) « *n.m.* Fam. Filou, voleur. »

vide-main : (G.L.) « *n.m.* Féod. Droit pour le seigneur de forcer l'étranger acquéreur d'une terre à la remettre à un habitant de la seigneurie. »

vide-ordures : (TLF) « *n. m.* Système d'évacuation des ordures ménagères d'un immeuble, permettant de transporter les déchets des appartements situés à chaque étage vers une poubelle placée en sous-sol. »

vide-plombs : (G.L.) « *n.m.* Petit récipient, muni d'une sorte de bec en avant et d'une anse en arrière. (Dans les grains de plomb de chasse servant à nettoyer les bouteilles.) »

vide-poches : (G.R.) « *n.m.* 1. Petit meuble, et, par ext., coupe, corbeille où l'on peut déposer de petits objets (contenu des poches). »

vide-pomme : (G.R.) « *n.m.* Instrument menager servant à ôter le coeur, les pépins d'une pomme. »

vide-pommier : (G.L.) « *n.m.* Nom vulgaire du gui blanc. » [gui : (G.L.) « (...) vit en parasite dans les branches de beaucoup d'arbres (surtout le pommier). Lorsque le gui est très abondant sur un arbre, il l'épuise. »

vide-poussières : (TLF) « *n.m.* bât. Canalisation verticale permettant d'évacuer sans risque d'engorgement les poussières et les boues accumulées sur les toitures et les chéneaux de certaines usines, notamment les usines sidérurgiques. »

vide-tourie : (G.R.) « *n.m.* Petit chariot supportant une tourie et pouvant basculer pour la vider. »

vide-vapeur : (TLF) « *n. m.* Procédé de conservation des fruits et des légumes stérilisés à la vapeur puis placés sous vide. »

Corpus des mots composés [VN]_{N/A} néologiques

Absorbe-odeurs, accroche-casserole, accroche-couvercle, accroche-poisson, accroche-tasses, accroche-tout, agace-cul, appui(e)-pot, arrache-bouton, arrache-étai, arrache-moyeu, arrache-portes, arrache-tube, attache-capot, attache-cordes, attache-fil, attache-lettre, attache-ouvrage, attache-con, attrape-deniers, attrape-sou, attrape-marteau ;

Bat-draps, bat-beurre, bêche-lisette, bourre-coquin, bourre-noix, bourre-pâtes, brise-béton, brise-mer, brise-roche, brise-barres, brise-copeau, brise-lances, broute-minou, brûle-papier d'Arménie ;

Cache-fils-électriques, cache-plaque, cache-prise, cache-théière, cache-mouchet, cache-sonnette, cale-porte, cale-pot, casse-bonbon, casse-couilles, chasse-boîte, chasse-buffle, chasse-cône, chasse-peau, chasse-lièvre, chasse-puces, chauffe-ballon, chauffe-entonnoir, chauffe-fer, chauffe-liquide, chauffe-réacteur, cherche-fil, cherche-pierre, compte-pose, coupe-asperges, coupe-bordure, coupe-carreau, coupe-éttoffe, coupe-douilles, coupe-frites, coupe-gaz, coupe-poils, coupe-mottes, coupe-œufs, coupe-tirage, coupe-tomate, la pince coupe-tranche, coupe-verre, coupe-laine, couvre-barbe, couvre-canon, couvre-machine, couvre-théière, crache-sang, croche-chat, cueille-fleur, cuit-œuf, cuit-omelette, cuit-tout, cure-casserole ;

Donne-jour ;

Eface-rayures, Evite-bosse, évite-butte, évite-molettes ;

Ferme-porte, fixe-camera, fixe-serviette, fixe-moustache ;

Garde-chèque, garde-foudre, garde-fourreau, garde-lyre, garde-verre, garde-vigne, grille-corbeille, guide-baleine, guide-chêne ;

Hache-foin, hale-haut ;

Lave-moquette, lave-tonneau, lève-bras, lève-palette ;

(Crime de) Lèse-âme, lèse-amour, lèse-beauté, lèse bric-à-brac, lèse-capitalisme, lèse-captivité, lèse-égoïsme, lèse-éloquence, lèse-fraternité, lèse-génie, lèse-idéologie, lèse-louloute, lèse-manuscrit, lèse-masque, lèse-moi, lèse-nucléaire, lèse-nature, lèse-tabac, lèse-Elzévir, lèse-« Gross Deutschland », lèse-syndical ;

Nettoie-réfrigérateur, les lingettes nettoie-four, nettoie-tout, nettoie-vitres, nettoie-plastique ;

Ouvre-bocal, ouvre-bouteilles ;

Passe-guides, pèse-urine, pince-fil, pince-pantalon, porte-bûche, porte-cahier, porte-crochet, porte-plaque, porte-plumet, porte-soutane, porte-tampon, porte-tige, prend-tout, presse-tubes, protège-cheville, protège-col, protège-fils, protège-fille, protège-livre ;

Racle-boyau, rallonge-boutons, range-bouteille, range-couvercle, range-télécommande, redresse-dos, remue-cul ;

Stop-douche, stop-insectes ;

Tape-marteau, tire-moyeu, traîne-lattes, traîne-sabre, tranche-tout, trompe-cœur, trouble-paix, tue-rien ;

Vide-grenier.

Corpus des unités lexicales complexes de structure [Vadv]_N

- boute-hors** : (Litt.) « *n.m.* Espèce de jeu qui n'est plus en usage ou l'on prenait la place l'un de l'autre. »
- chante-clair** : (G.L.) « *n.m.* Nom du coq, dans le Roman de Renart. »
- chasse-avant** : (G.L.) « *n.m.* Surveillant des ouvriers, dans un grand atelier. (...) – Fig. Cause d'activité, d'excitation. »
- chasse-derrière** : (G.L.) « *n.m.* Nom donné, dans les campagnes, à l'ouvrier agricole qui pousse par derrière une charrette chargée, afin de diminuer la fatigue du limonier. »
- chauffe-doux** : (G.R.) « *n.m.* Caisse de fer remplie de braises ou de cendre chaude servant de poêle mobile, au moyen âge, dans les maisons et les églises. »
- couche-dehors** : (G.L.) : « *n.m.* Celui qui n'a pas de domicile fixe et couche le plus souvent à la belle étoile. »
- couche-partout** : (G.R.) : « *n. m.* Petite couchette pliante. »
- couche-tard** : (G.R.) : « *n. adj.* Personne qui se couche habituellement tard. »
- couche-tôt** (G.L.) : « *adj et n.* Fam. Se dit d'une personne qui se couche habituellement de bonne heure. »
- frappe-devant** : (G.L.) « *n.m.* Gros marteau à long manche, à l'usage des forgerons, et que l'on appelle aussi marteau à frapper devant. »
- gagne-petit** : (G.R.) « *n.* Personne qui a un métier peu rémunérateur. »
- grille-midi** : (G.L.) « *n.m.* Nom vulgaire de l'helianthemum guttatum. »
- hale-avant** : (G.L.) « *n.m.* Mitaine de grosse toile dont se servent les pêcheurs. »
- hale-bas** : (G.R.) « *n.m.* Petit cordage sur lequel on hale pour amener un objet hisser (foc, voile d'étai, vergue, etc.), qui ne descend pas ou descend mal par son propre poids. »
- hale-dehors** : (DGLF) : « *n.m.* (Marine) Cordage pour haler le foc en dehors. »
- lève-tard** : (G.R.) « *n.* Personne qui a l'habitude de se lever tard. »
- lève-tôt** : (G.R.) « *n.* Personne qui a l'habitude de se lever tôt. »
- pass(e)-avant** : (G.R.) « *n.m.* 2. Mar. Partie du pont supérieur qui sert de passage entre l'avant et l'arrière du navire. »
- passé-debout** : (G.R.) « *n.m.* Permis de passage pour les produits traversant une localité soumise aux droits d'octroi. » (Litt.) « (...) parce que ces marchandises ne peuvent pas même être déchargées dans leur passage. »
- passé-haut** : (G.R.) « *adj.* Filtre *passé-haut*, qui ne laisse passer que les hautes fréquences. »

- passee-partout** : (G.R.) « *n.m.* 1. Clef servant à ouvrir plusieurs serrures (...). 5. Fig. Ce qui va, convient partout. – Adj. *Une tenue passee-partout.* »
- pète(-)sec** : (G.R.) « *n.et adj.* (...) Fam. Personne autoritaire qui parle toujours sur un ton de commandement hargneux et cassant. »
- pince-dur** : (G.L.) « *n.m.* Arg. milit. Adjudant. »
- pisse-froid** : (G.L.) « *n.m.* Pop. Homme que rien n'émeut. »
- pousse-avant** : (G.R.) « *n.m.* Outil d'acier à manche court, que l'on pousse pour sculpter le bois. »
- rentre-dedans** : (G.R.) « *n.m.* Attitude de séduction insistante, indiscreète. Surtout dans la loc. *faire du rentre-dedans à (qqun., une femme).* »
- réveille-matin** : (G.R.) « *n.m.* I. 1. Ce qui réveille, le matin. 2. Pendule munie d'une sonnerie qui réveille à l'heure sur laquelle on a mis l'aiguille. » (G.L.) « (...) – Bot. Nom vulgaire d'une variété d'euphorbe, ainsi nommée à cause de son latex très irritant pour les yeux. » (Litt.) « (...) Celui qui sonne tous les matins la cloche d'une commu nauté. »
- sent-bon** : (G.R.) « *n.m.* *Du sent-bon.* ⇒ parfum. »
- tape-dur** : (G.R.) « *n.* Personne qui attaque avec violence, traite ses adversaires sans ménagement. »
- tape-sec** (G.R.) (à l'entrée TAPE- élément de composition, citation de Pierre Hampe) « Pérandeau, le chef chaudronnier, souriait doucement, ce qui ne signifiait pas un caractère gai (...). A 45 ans, Pérandeau portait parfois un appareil accoustique, à cause de son métier de tape-sec qui rendait dur d'oreille avant la cinquantaine. »
- trotte-menu** : (G.R.) « *adj.* Qui trotte à petits pas. »
- va-tout** : (G.R.) « *n.m.sing.* 1. Coup où l'on risque tout son argent, aux cartes. »
- va-vite (à la)** : (G.R.) « *loc.adv.* Rapidement et sans soin. »
- vide-vite** : (G.R.) « *n.m.* Dispositif de vidange rapide utilisé en cas de danger. »

Corpus des unités lexicales complexes inanalysables comme des [VN]_N

Corpus des unités lexicales complexes de structure [aide-N]_N distinctes des mots composés [VN]_{N/A}

aide-anatomiste ; aide-astronome ;

aide-bactériologiste : (TLF) « Personne chargée dans les laboratoires d'analyses médicales ou biologiques des travaux d'exécution. »

aide-bibliothécaire : (TLF) « Personne chargée de seconder le bibliothécaire. »

aide-bourreau

aide-boute-avant : (TLF) « Dans les salines, ouvrier qui aide celui dont la fonction est de remplir la mesure de sel avec les pelles. »

aide-calculateur ; aide-canonnière ; aide-cargot ; aide-charpentier ; aide-charretier-agricole ;

aide-chimiste : (TLF) « agent chargé d'effectuer des essais, mesures ou contrôles de laboratoire sous les directives d'un chimiste ou d'un ingénieur chimiste. »

aide-chirurgien-major

aide-commissaire : (TLF) « administr. Employé occupé sous les ordres du commissaire : il y a des aides-commissaires de la marine et des aides-commissaires des guerres ».

aide-comptable : (TLF) « Employé capable de tenir les comptes clients, fournisseurs, etc., certains journaux auxiliaires (...) ; il travaille sous les ordres du comptable ou du chef d'entreprise. »

aide-cuisinier : (TLF) « Ouvrier auxiliaire du cuisinier. »

aide-dispatcher ; aide-distributeur

aide-électricien : (TLF) « 1. Agent capable de poser des lignes et d'effectuer des branchements (...) 2. Ouvrier spécialisé travaillant avec un professionnel et sous sa direction. »

aide-emballeur ; aide-embaumeur ; aide-familiale ; aide-ferrailleur ; aide-formeur ; aide-fossoyeur ; aide-gargotier

aide-géomètre : (TLF) « Mines, opérateur géomètre-topographe (...) employé dans les travaux des mines. »

aide-gondolier

aide-infirmier : (TLF) « Professionnel non diplômé autorisé à aide, dans son travail, l'infirmier diplômé. »

aide-injecteur

aide-jardinier : (TLF) « Ouvrier non spécialisé effectuant tous travaux, peu pénibles. »

aide-juge

aide-lingère : (TLF) « Ouvrière spécialisée chargée de petits travaux de couture et de raccommodage sous la direction et le contrôle de la lingère. »

aide-maçon : (TLF) « constr. Manœuvre qui sert et aide le maçon, gâche le plâtre, apporte les matériaux, etc. »

aide-magasinier : (TLF) « Manœuvre spécialisé aidant au chargement, au déchargement et à l'emmagasinage d'objets ou de marchandises diverses. »

aide-maître de pont : (TLF) « mar. Marinier qui seconde le maître du pont dans les passages difficiles et dangereux. »

aide-major ou aide-chirurgien : (TLF) « Chirurgien adjoint au chirurgien-major d'un régiment. ».

aide-major : (TLF) « Officier qui servait avec le major, sous son autorité et le remplaçait dans toutes ses fonctions en son absence. »

aide-marmiton ; aide-mécanicien ; aide-médecin

aide-ouvrier : (TLF) « Dans certaines administrations techniques (chemin de fer notamment), échelon de la hiérarchie des ouvriers spécialisés dans un corps de métier, et qui est au-dessous d'ouvriers titulaires. »

aide-pharmacien ; aide-pilote ; aide-pointeur ; aide-prévôt

aide-radio-électricien : (TLF) « Ouvrier spécialisé travaillant avec un professionnel et sous sa direction. »

aide-radiologiste : (TLF) « Collaboratrice directe du médecin électroradiologiste, chargée principalement de la partie technique et du secrétariat. »

aide-sage-femme : (TLF) « Celle qui assiste la sage-femme dans les travaux d'accouchement. »

aide-sociale ; aide-soignante ; aide-souffleur ; aide-tabellion ; aide-tailleur ; aide-timonier ; aide-vaguemestre ; aide-valet

aide-vétérinaire : (TLF) « Vétérinaire assimilé au grade de lieutenant ou de sous-lieutenant. »

aide-voilier

Corpus des mots composés [NN]_N homonymes des mots composés [VN]_{N/A}

[batte-N]_N

batte-cul : (G.L.) « *n.m.* Partie de l'armure complète du XIV^e et XV^e siècles, qui protégeait le séant. »

batte-gazon : (G.L.) « *n.f.* Batte en bois pour tasser le gazon. »

batte-lessive : (Litt.) « *n.f.* Un des noms locaux de la lavandière. »

batte-mare : (Litt.) « *n.f.* Un des noms locaux de la bergeronnette. »

batte-queue : (Litt.) « *n.f.* Un des noms locaux de la bergeronnette. »

[guide-N]_N

guide-interprète : (Institut Francilien d'Ingénierie des Services) « Le Guide-Interprète assure une représentation du tourisme français devant les visiteurs étrangers. Celui-ci, en effet, conduit les groupes de touristes, organisant et réalisant les visites des sites, des villes, des monuments. »

[pince-N]_N

pince-clamp : (TLF) (à l'entrée PINCE) « *n.f.*, chir., pince-clamp stomacale, à mors lisse, de 33 cent., Prof. Gosset (Catal. Instrum.chir [...], 1935). »

pince-crocodile : (TLF) : «*n. f.* élect. Petite pince métallique formée de deux éléments reliés par un ressort qui les maintient serrés, l'un de ces éléments pouvant être adapté à un fil conducteur, et dont les mors sont dentelés sur leur face interne. »

pince-curette : (TLF) (à l'entrée PINCE) « *n. f.*, chir. Pince-curette pour biopsies. »

pince-débouchoir : (TLF) (à l'entrée PINCE) « *n. f.* artill. Le débouchage de l'avant [de la fusée de l'obus à balles du 75] se fait à l'aide, soit de la pince-débouchoir, soit du débouchoir automatique (ALVIN, Artill., Matér., 1908, p. 234). »

pince-gouge : (TLF) (à l'entrée PINCE) « *n. f.* chir. Pince-gouge à mors effilés et coudés, pour les enfants, du Prof. Escat.

pince-monseigneur : (TLF) « *n. f.* Levier court, aux extrémités aplaties, qui sert, en particulier aux cambrioleurs, pour forcer les serrures. »

pince-revolver : (TLF, à l'entrée PINCE) « *n. f.* chir. Pince-revolver du Dr Michel, pour fixer les agrafes. »

[**porte-N**]_N

porte-croisée, porte-fenêtre, porte-grille, porte-tambour

Corpus des unités lexicales complexes contenant un verbe, construites syntaxiquement puis lexicalisées

baise-en-ville : (G.R.) « *n.m.* Petite valise, sac de voyage qui peut contenir ce qu'il faut pour passer la nuit hors de chez soi. »

boit-sans-soif : (G.R.) « *n.* (...) Fam. Ivrogne. »

boute-à-port : (G.L.) « *n.m.* Officier chargé de faire ranger dans le port les navires qui arrivent. »

boute-en-train : (G.R.) « *n.m.* et *adj.* 1. Personne qui met en train, en gaieté (...). *Adj.* »

boute-tout-cuire : (G.L.) « *n.m.* (proprem. Qui met tout à cuire) Dissipateur ou glouton. »

chauffe-la-couche : (G.R.) « *n.m.* Homme qui se laisse mener par les femmes. »

claque des genoux : (TLF) : « *n. m.* Homme sujet à la peur »

crève-de-faim : (TLF) : « *n. m.* Voir CREVE-LA-FAIM. »

crève-la-faim : (TLF) : « *n. m.* Individu qui crève de faim. *Synon. gueux, miséreux* »

croque au sel (à la) : (TLF) : « *loc.adv.* Sans autre assaisonnement que du sel. *Manger qqc. à la croque au sel.* »

croquemouche : (G.R.) « *n.m.*-1845 ; croque-en-bouche 1. Pâtisserie croquante. » (Litt.) « Terme de pâtissier. Toute sorte de pâtisserie croquante, et, particulièrement, certains petits bonbons glacés qu'on met comme ornement sur certaines pâtisseries. »

faire-part : (TLF) : « *n. m.* Lettre généralement imprimée et sous enveloppe, annonçant officiellement à la famille (...) un événement majeur de la vie d'une personne et conviant éventuellement à la cérémonie correspondante. »

faire-valoir : (TLF) « *n.m.* A. Mode de gestion, d'exploitation d'un capital immobilier (...) B. Clown ou régisseur qui présente les exercices ou donne la réplique au clown ou à l'auguste (en mettant en valeur les réponses). »

garde avancée, garde descendante, garde folle, garde française, garde montante, garde municipale, garde républicaine, garde rouge, garde royale

garde champêtre, garde communal, garde-forestier, garde impérial, garde maritime, garde mobile, garde national, garde noble, garde particulier, garde pontifical, garde républicain, garde rouge

garde-marine : (G.R.) « *n.m.* (...) Elève-officier de marine. » (G.L.) « *n.m.* (abrév. De [soldat, officier] de la garde marine, 1740, Acad.). »

garde-à-vous, garde-au-sol, garde à vue, garde du corps, garde des sceaux, garde au mouillage, garde du commerce

hausse-becquer : (Litt.) « v. a. Vieux mot qui signifiait se moquer. Mépriser la vierge Marie, **Étymologie** Anc. *n.* hausse-bec, moquerie, proprement action de hausser le bec en signe de moquerie. »

laisser-aller : (TLF) « *n.m.* A. Absence de contrainte, de recherche dans une attitude, une manière, un comportement. B. Absence de soin, négligence (dans l'attitude, le langage, le comportement, notamment dans la tenue vestimentaire) (...) »

laisser-courre : (TLF) « *n.m.* A. Moment (et *p. méton.* lieu) de la chasse où l'on découple les chiens. B. Chasse à courre. »

laissez-passer : (TLF) « *n.m.* Document administratif (titre, certificat) autorisant le transport et la circulation de certaines marchandises (comme alcools, tabac) soumises aux impôts indirects et à certains droits. »

monte-à-regret ou **montaregret** : (G.L.) « *n.m.* Voiture spéciale dont on se sert pour conduire à l'abattoir les chevaux, ânes ou mulets destinés à l'alimentation. »

monte-au-ciel : (G.L.) « *n.m.* Jardin. Nom vulgaire de la persicaire orientale. »

monte-en-l'air : (G.R.) « *n.m.* Cambrioleur. »

pare-à-faux : (G.L.) « *n.m.* Pièce qui empêche, dans la fabrication des médailles et des monnaies, que les coups portés à faux, à vide, n'atteignent et n'écrasent les coins. »

passe-tout(s)-grain(s) : (G.R.) « *n.m.* Vin rouge de Bourgogne, mélange de plants fins et de gamay. »

passe-volant : (G.R.) « *n.m.* 1. Figurant, dans une revue militaire, pour grossir l'effectif et permettre au capitaine de toucher sa solde (...). 3. Celui qui ne fait que passer. (Litt.) « (...) Etym. : celui qui passe volant, comme on dirait celui qui passe courant. » (TLF) (...) Etymol. et Hist. « Comp. De l'élément *passé* et du part. prés. de *voler*. »

pète-en-gueule : (G.L.) « *n.f.* Jeu populaire dans lequel deux joueurs se tiennent l'un debout, l'autre la tête en bas, saisissant avec les bras les jambes l'un de l'autre, et se renversent sur deux autres joueurs qui se tiennent à quatre pattes, côte à côte, mais en sens opposé, de façon que le joueur qui était debout se trouve à son tour la tête en bas. »

pince-sans-rire : (G.R.) « *adj.* et *n.* Personne qui pratique l'humour ou l'ironie à froid. »

pissenlit : (G.R.) « *n.m.* (...) de *pisser*, *en*, et *lit*, en raison des vertus diurétiques de la plante. Plante dicotylédone. » (G.L.) « *n.m.* Fam. Enfant qui a l'habitude de pisser au lit. »

pisse-trois-gouttes : (G.L.) « *n.m.* Pop. Personne qui pisser souvent et en petite quantité. »

porte-à-faux : (G.R.) « *n.m.* 1. Disposition d'une chose (construction, assemblage) hors d'aplomb. 2. Construction, objet en porte-à-faux. »

- porte-en-ville** : (G.R.) « *n.m.* Panier destiné à transporter de la nourriture dans des assiettes superposées. »
- pousse-au-crime** : (G.R.) « *n.m.* Eau-de-vie, alcool. »
- ramasse-ton-bras** : (TLF) « *n.m.* fam. Fanfaron. »
- saute-au-paf** : (G.R.) « *adj.* et *n.f.* Sexe de l'homme. (...) Se dit d'une femme qui recherche activement les relations sexuelles avec les hommes. »
- saute-en-barque** : (G.L.) « *n.m.* Grosse veste portée spécialement par les canotiers de la Seine. »
- saute-en-bas** : (G.L.) « *n.m.* Sorte de veste pour aller en bateau, à cheval, etc. »
- saue-qui-peut** : (TLF) « *n.m.* Fuite générale et désorganisée. »
- tape-à-l'oeil** : (G.R.) « *adj.* et *n.* 1. Qui attire l'attention par des couleurs voyantes, un luxe tapageur. 2. *n.m.* Pég. *Tout cela, c'est du tape-à-l'oeil.* »
- tâte-au-pot** : (G.L.) « *n.m.* Homme qui se mêle des affaires du ménage, ordinairement réservées aux femmes. »
- tire-au-cul** : (G.R.) « *n.* (...) Paresseux, paresseuse. ⇒ TIRE-AUFLANC. »
- tire-au-flanc** : (G.R.) « *n.* (...) (D'abord dans l'armée). Soldat qui « tire au flanc », qui cherche à échapper aux travaux, aux corvées, etc. » [flanc : (G.L.) « (...) Les flancs d'une troupe sont toujours plus vulnérables que le front (...). »]
- tire-d'aile** (à) : (TLF) « *loc.adv.* 1. Avec des coups d'ailes rapides et ininterrompus, d'un vol prompt et vigoureux. 2. *P. anal.* Très rapidement, à toute vitesse. »
- tire-en-brèche** : (G.L.) « *n.m.* Fortif. Partie avancée d'une fortification. »
- tire-l'oeil** : (G.R.) « *n.m.invar.* (...) Ce qui attire l'attention. »
- touche-à-tout** : (G.L.) « *n.* et *adj.* Fam. Personne qui touche à tout. »
- tourne-à-gauche** : (G.R.) « *n.m.* Outil (...) servant à ployer, à tordre, à faire tourner une pièce. »
- traîne-la-patte** : (G.R.) « *n.* et *adj.* (...) Personne qui traîne la patte, qui boite. »
- traîne-les-routes** : (TLF) « *n.m.* Celui qui traîne sur les routes. Synon. VAGABOND. »
- trompe-la-mort** : (G.R.) « *n.* Personne qui échappe à la mort, que la mort semble ne pouvoir atteindre. »
- trompe-l'œil** : (G.R.) « *n.m.* 1. Peinture visant essentiellement à créer, par des artifices de perspective, l'illusion d'objets réels en relief. »
- va-de-la-gueule** : (G.R.) « *n.* Glouton ; 1829 (...) Fam. Personne qui parle beaucoup sans agir. »
- va-de-la-lance** : (G.L.) « *n.m.* Arg. Homme licencieux dans sa conduite ou dans ses discours. »
- va-de-pied** : (G.L.) « *n.m.* Domestique qui va à pied. »
- va-nu-pieds** : (G.L.) « *n.* Personne qui n'a même pas de chaussures. »
- va-t-en-guerre** : (G.R.) « *n.* Militaire; personne qui a le goût des armes. »
- va-te-laver** : (TLF) « *n.m.* pop., vx. Gifle. *Il regardait les gens, tout prêt à leur administrer un va-te-laver.* »

va-et-vient : (TLF) « *n.m.* 1. Mouvement alternatif d'un objet mobile, d'une pièce mécanique se déplaçant entre deux points fixes. 2. Mouvement d'une personne ou d'une chose qui se déplace dans un sens puis en sens inverse selon un itinéraire invariable. (...) »

va-comme-je-te-pousse (à la) : (TLF) « *loc.adv.* En laissant aller les choses, avec insouciance, négligence, n'importe comment, d'une manière désordonnée. »

Corpus des unités lexicales complexes contenant un verbe et dont la construction reste en question

coupe-coupe : (TLF) « *n.m.* Grand sabre utilisé dans les pays tropicaux pour ouvrir des voies dans la forêt vierge, pour se défendre, etc. Étymol. et Hist. De la forme verbale *coupe* (*couper**) avec redoublement expressif. »

croque-monsieur : (G.R.) « *n.m.* Entremets chaud fait de pain de mie grillé, au jambon et au fromage. (...) REM. On trouve aussi **croque-madame** (...) *n.m.*, désignant un entremets analogue, mais garni d'un oeuf. »

dépêche-compagnon (à) : (DGLF) « *loc. adv.* Travailler à dépêche-compagnon, en ne songeant qu'à faire vite ; Se battre à dépêche-compagnon, en cherchant à en finir vite, à outrance. »

gobe-mouton : (Litt.) « *n. m.* Nom de certaines pillules empoisonnées qui font mourir les bestiaux. **Étymologie** : Gober, et mouton, c'est-à-dire : mouton, gobe, prends, avale. »

pêche-bernard : (Litt.) « *n. m.* Héron. »

pêche-martin : (Litt.) « *n. m.* Martin-pêcheur. »

pense-bête : (G.R.) « *n.m.* Chose, marque destinée à rappeler ce qu'on a projeté de faire. »

pisse-chien : (Litt.) « *n.m.* 1°. Terme injurieux que l'on appliquait aux valets de chasse. (...) // 2°. Espèce d'agaric. » [agaric : « (...) l'agaric blanc ou bolet du mélèze ; c'est un violent purgatif, il est émétique aussi; on ne l'emploie plus guère qu'en médecine vétérinaire.]

serre-gouttière : (Litt.) « voy. SERRE, n° 5. » [serre (Litt.) : *n.* féminin « 5° Terme de marine. Synonyme de vaigre, planche qui sert au revêtement intérieur des membres du navire. **Serre**-bauquière, **serre** placée immédiatement au-dessous de la bauquière. **Serre**-gouttière, **serre** placée au-dessus de la fourrure de gouttière, pour seconder l'effort de cette ceinture. »

tire-suisse : (TLF) « *n. m.* Moyen (...) permettant d'actionner l'ouverture de la porte extérieure de l'immeuble depuis les appartements situés au rez-de-chaussée et aux étages supérieurs. » [suisse (TLF) : « *n.m.* Concierge, portier d'un hôtel particulier, d'une grande maison, au costume chamarré rappelant celui des gardes suisses. »]

trotte-bébé

va-devant : (G.L.) « *n.m.* Vin fait plus tôt que les autres (...) // Dans certaines campagnes, Premier valet d'une ferme. »